DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2014

CRÉDIT AGRICOLE
CORPORATE & INVESTMENT BANK

2014

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE CRÉDIT AGRICOLE CIB

AMF | AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 23 mars 2015 sous le numéro D.15-0188, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

UN GROUPE BANCAIRE DE RÉFÉRENCE

Le groupe Crédit Agricole est le premier financeur de l'économie française et l'un des tout premiers acteurs bancaires en Europe. Leader de la banque de proximité en Europe, le Groupe est également premier gestionnaire d'actifs européen, premier bancassureur en Europe et troisième acteur européen en financement de projets.

Fort de ses fondements coopératifs et mutualistes, de ses 140 000 collaborateurs et 31 500 administrateurs de Caisses locales et régionales, le groupe Crédit Agricole est une banque responsable et utile, au service de 50 millions de clients, 8,2 millions de sociétaires et 1,1 million d'actionnaires individuels.

Grâce à son modèle de banque universelle de proximité – l'association étroite entre ses banques de proximité et les métiers qui leur sont liés –, le groupe Crédit Agricole accompagne ses clients dans leurs projets en France et dans le monde : assurance, immobilier, moyens de paiement, gestion d'actifs, crédit-bail et affacturage, crédit à la consommation, banque de financement et d'investissement.

Au service de l'économie, le Crédit Agricole se distingue également par sa politique de responsabilité sociale et environnementale dynamique et innovante. Elle repose sur une démarche pragmatique qui irrigue tout le Groupe et met chaque collaborateur en action.

54
UNE PRÉSENCE MONDIALE DANS 54 PAYS

50 M
DE CLIENTS

140 000
COLLABORATEURS

4,9 Mds€
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

86,7 Mds€
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

13,1 %
RATIO *COMMON EQUITY TIER* 1 NON PHASÉ

ORGANISATION DU GROUPE

8,2 millions de sociétaires sont à la base de l'organisation coopérative du Crédit Agricole. Ils détiennent sous forme de parts sociales le capital des **2 489 Caisses locales** et désignent chaque année leurs représentants : **31 500 administrateurs** qui portent leurs attentes au cœur du Groupe.

Les Caisses locales détiennent l'essentiel du capital des **39 Caisses régionales**.
Les Caisses régionales sont des banques régionales coopératives qui offrent à leurs clients une gamme complète de produits et services. L'instance de réflexion des Caisses régionales est la Fédération Nationale du Crédit Agricole, lieu où sont débattues les grandes orientations du Groupe.

À travers la **SAS Rue La Boétie**, les Caisses régionales sont l'actionnaire majoritaire, à 56,5 %, de Crédit Agricole S.A. Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital des Caisses régionales (sauf la Corse). Il coordonne, en liaison avec ses filiales spécialisées, les stratégies des différents métiers en France et à l'international.

LA BANQUE UNIVERSELLE DE PROXIMITÉ

BANQUES DE PROXIMITÉ

MÉTIERS SPÉCIALISÉS

AUTRES FILIALES SPÉCIALISÉES :
Crédit Agricole Capital Investissement & Finance
(Idia, Sodica), Uni-éditions

1ER FINANCEUR DE L'ÉCONOMIE FRANCAISE

1ER BANCASSUREUR EN EUROPE

1ER GESTIONNAIRE D'ACTIFS EUROPÉEN

Sommaire

PRÉSENTATION DE CRÉDIT AGRICOLE CIB 7

Message du Président et du Directeur général 9
Chiffres clés 2014 10
Faits marquants de l'année 2014 11
Historique 12
Schéma simplifié des principales filiales et participations du groupe Crédit Agricole CIB 13
Les métiers de Crédit Agricole CIB 14

INFORMATIONS ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES 19

Responsabilité économique 20
Responsabilité sociale 24
Responsabilité environnementale 41
Table de concordance 54
Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion 56

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 59

Rapport du Président du Conseil d'administration 60
Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'administration 83
Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux 84
Composition du Comité exécutif 99
Politique de rémunération 100

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT 2014 125

Activité et informations financières sur le groupe Crédit Agricole CIB 126
Informations sur les comptes de Crédit Agricole CIB (S.A.) 138

FACTEURS DE RISQUE ET PILIER 3 143
Facteurs de risque 144
Informations au titre du Pilier 3 de Bâle III 175

COMPTES CONSOLIDÉS 211
Cadre général 212
Comptes consolidés 214
Notes annexes aux comptes consolidés 220
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 313

COMPTES INDIVIDUELS 315
Comptes annuels de Crédit Agricole CIB (S.A.) 316
Notes annexes aux comptes annuels 320
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 352

INFORMATIONS GÉNÉRALES 355
Renseignements concernant la Société 356
Renseignements complémentaires 357
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 358
Personne responsable du document de référence et du contrôle des comptes... 361
Table de concordance 363

1

PRÉSENTATION DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Message du Président et du Directeur général 9

Chiffres clés 2014 10

Faits marquants de l'année 2014 11

Historique 12

Schéma simplifié des principales filiales et participations du groupe Crédit Agricole CIB. 13

Les métiers de Crédit Agricole CIB 14

1 Présentation de Crédit Agricole CIB

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2014 confirme la pertinence de la stratégie du groupe Crédit Agricole, avec la publication de très bons résultats. Avec un résultat net part du Groupe de 4,9 milliards d'euros pour le Groupe et de 2,3 milliards d'euros pour Crédit Agricole S.A., le groupe Crédit Agricole est, pour la deuxième année consécutive, la banque française affichant les meilleurs résultats et les meilleurs ratios de solvabilité. Hors impact de Banco Espirito Santo, notamment[1], le résultat net part du Groupe pour le Crédit Agricole est de 6,0 milliards d'euros et de 3,3 milliards d'euros pour Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole CIB, la Banque de Financement et d'Investissement du Groupe, enregistre une hausse de 25 % de son RNPG par rapport à 2013 et contribue aux résultats du Groupe à hauteur de 1,02 milliard d'euros. Un an après la présentation du Plan à Moyen Terme, Crédit Agricole CIB démontre la pertinence de son modèle « Distribution - Origination » et combien la BFI a sa place au service des grands clients du Groupe.

En France, Crédit Agricole CIB a dirigé trois des cinq opérations les plus importantes de l'année : l'introduction en Bourse d'Elior, l'augmentation de capital de Peugeot et le rachat de SFR par Numericable. La Banque a de nouveau été récompensée pour ses financements dans l'aéronautique et le rail. Crédit Agricole CIB est leader sur le marché des green bonds, avec des opérations innovantes pour la Banque Européenne d'Investissement et BNG Bank. Enfin, le dispositif d'accompagnement des PME et ETI à l'international, qui s'inscrit dans le développement des synergies de revenus intra Groupe, commence à porter ses fruits.

Je tiens à saluer l'engagement fort des équipes, qui ont permis de traduire en résultats opérationnels déjà concrets un Plan à Moyen Terme engageant pour le Crédit Agricole. Nous pouvons être fiers du chemin parcouru. Le Crédit Agricole est aujourd'hui un groupe remodelé, qui prépare son avenir avec détermination.

[1] Hors impact BES en mise en équivalence, spreads émetteurs, CVA/DVA/FVA Day one, DVA running, couvertures de prêts, réévaluation des titres Banque d'Italie.

Jean-Paul CHIFFLET
Président de Crédit Agricole CIB
Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole CIB a retrouvé en 2014 le chemin du succès : l'activité commerciale a été bonne et les résultats 2014 sont en ligne avec les objectifs fixés dans le plan moyen terme Focus 2016. Avec plus d'un milliard d'euros de RNPG, en hausse de 25% par rapport à 2013, Crédit Agricole CIB contribue à hauteur de près du tiers des résultats normalisés du groupe Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole CIB s'appuie aujourd'hui sur un modèle économique qui lui donne une meilleure stabilité. En 2014, les revenus des activités stratégiques ont progressé de 6% et les charges ont été bien maîtrisées. Notre Debt House européenne fonctionne bien, notre capacité d'innovation est reconnue.

En 2015, Crédit Agricole CIB continuera à se renforcer auprès de ses partenaires et clients : en premier lieu le Crédit Agricole lui-même, les clients des Caisses régionales auxquelles la DRF apporte son appui, les institutions financières, les grands corporates et, bien sûr, les clients des financements structurés.

Nous le ferons en Europe qui est à l'origine de la majeure partie de nos revenus. La région Amériques offre de belles perspectives. L'Asie fait l'objet d'un plan stratégique volontariste. Et enfin, la région Moyen-Orient, en voie de création, région historique de Crédit Agricole CIB, est appelée à se développer.

Crédit Agricole CIB est un des éléments de l'universalité du rôle du Crédit Agricole dans le financement de l'économie : ses équipes s'engagent, chaque jour, au service de cette mission.

Jean-Yves HOCHER
Directeur général de Crédit Agricole CIB

CHIFFRES CLÉS 2014

Compte de résultat résumé

en millions d'euros	31.12.2014		31.12.2013 retraité[1]	
	Crédit Agricole CIB	**dont activités pérennes[2]**	**Crédit Agricole CIB**	**dont activités pérennes[2]**
Produit net bancaire	4 352	3 910	3 755	3 688
Résultat brut d'exploitation	1 572	1 790	975	1 629
Résultat net part du Groupe	1 049	1 256	565	1 012

[1] Données tenant compte des effets de changement de méthode comptables lié aux nouvelles normes de consolidation (voir note 11 des comptes consolidés).
[2] Hors couverture de prêts, impact du DVA courant, impact CVA/DVA day one (en 2013), impact FVA day one (2014) et évolution méthodologie CVA/DVA/FVA.

Bilan

en milliards d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité[1]
Total du bilan	644,1	589,4
Prêts bruts à la clientèle	123,3	113,1
Actifs gérés (en banque privée)	101,6	93,3

[1] Données tenant compte des effets de changement de méthode comptables lié aux nouvelles normes de consolidation (voir note 11 des comptes consolidés).

Effectifs fin de période

ETP : Equivalent Temps Plein	2014	2013 retraité[1]
France	4 090	4 133
International	5 630	5 716
Total[2]	**9 720**	**9 849**

[1] Données tenant compte des effets de changement de méthode comptables lié aux nouvelles normes de consolidation (voir note 11 des comptes consolidés).
[2] La Banque privée contribue pour 2 607 en 2014 et 2 773 en 2013.

Structure financière

en milliards d'euros ou pourcentage	31.12.2014	31.12.2013[1]
Capitaux Propres (y compris résultat)	16,1	15,4
Fonds Propres Tier one	16,0	16,4
Emplois pondérés Bâle III	118,6	110,5
Ratio de solvabilité Tier one	13,5%	14,9%
Ratio de solvabilité global	13,8%	15,1%

[1] Selon Bâle 2.

Note des agences de notation

	Notation court terme	Notation long terme	Dernier changement de notation
Moody's	Prime-1	A2 [perspective positive]	17 mars 2015
Standard & Poor's	A-1	A [perspective négative]	10 juillet 2014
Fitch Ratings	F1	A [perspective stable]	3 juillet 2014

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

L'année 2014 confirme la pertinence de la stratégie adoptée par Crédit Agricole CIB dans le cadre du Plan Moyen Terme présenté en mars 2014.

Dans un environnement général marqué par la baisse des taux, CACIB affiche des résultats en progression, conséquence de la mise en œuvre de son modèle de Debt House recentrée sur ses clients stratégiques. Dans de nombreux domaines d'expertise, la Banque a gagné ou maintenu une place de tout premier rang, confirmant sa capacité d'agir en partenaire stratégique de ses clients, entreprises et institutions financières, en France comme à l'international, et a obtenu de nombreuses récompenses illustrant l'excellence de ses franchises.

Crédit Agricole CIB a su accompagner avec succès ses clients en leur proposant une offre de produits élargie. Crédit Agricole CIB a ainsi renforcé sa gamme de produits obligataires comme l'illustrent des transactions majeures auxquelles la Banque a participé : première émission en Renminbi de la place de Paris avec Bank of China, émissions 'High Yield' ou 'covered bond'.

Afin de continuer à financer les projets de ses clients tout en maitrisant sa consommation de ressources rares (liquidités et emplois pondérés), Crédit Agricole CIB a également conclu des partenariats innovants, tels que le partenariat avec l'International Finance Corporation (IFC), filiale de la Banque Mondiale, permettant un partage du risque sur les crédits accordés aux pays émergents, ou encore le partenariat signé avec Sumitomo Mitsui Trust Bank.

Par ailleurs, dans une optique d'optimisation du coût des systèmes d'information, CACIB a conclu un accord avec FIS, le numéro 1 mondial de l'édition de solutions technologiques bancaires et de paiements pour créer une plateforme commune de traitements informatiques « post-trade ». Cela permet à la Banque de se concentrer, notamment, sur le développement de nouvelles plateformes électroniques pour ses clients.

Le 6 mai 2014, conformément aux annonces faites fin 2013, Crédit Agricole CIB a finalisé la cession à Société Générale de sa participation de 50% dans Newedge Group, leur joint-venture commune sur le courtage. L'impact de cette cession ayant été comptabilisée sur l'exercice 2013, la finalisation de cette transaction n'a pas eu d'impact significatif dans les comptes de Crédit Agricole CIB en 2014.

Les bons résultats de 2014 sont tout d'abord la conséquence de la bonne tenue de la quasi-totalité des métiers de la Banque, aussi bien sur la Banque de Financement que sur la Banque de marché. Ils bénéficient par ailleurs des efforts continus de réduction de charges initiés depuis 2008 et du maintien d'un niveau de risque réduit, notamment sur les marchés, couplés à un impact désormais très faible des activités gérées en extinction et à une augmentation maitrisée des emplois pondérés suite à la mise en application de CRDIV au 1er janvier 2014. Ainsi, Crédit Agricole CIB atteint un bon niveau de rentabilité sur l'année et consolide ainsi son positionnement de BFI ancrée en Europe et centrée sur l'accompagnement de ses clients avec des solutions de financement innovantes.

HISTORIQUE

1863	Création du **Crédit Lyonnais**
1875	Création de la **Banque de l'Indochine**
1894	Création des premières « Sociétés de Crédit Agricole », dénommées par la suite Caisses Locales
1920	Création de l'**Office National de Crédit Agricole, devenue la Caisse Nationale de Crédit Agricole** (CNCA) en 1926
1945	**Nationalisation** du Crédit Lyonnais
1959	Création de la **Banque de Suez**
1975	Fusion de la Banque de Suez et de l'Union des Mines avec la Banque d'Indochine pour former la **Banque Indosuez**
1988	**Loi de Mutualisation** de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, qui devient société anonyme, propriété des Caisses régionales et des salariés du Groupe
1996	**Acquisition de la Banque Indosuez** par le Crédit Agricole pour créer la **Banque d'Affaires Internationale** de l'un des 5 premiers groupes bancaires mondiaux
1997	La Caisse Nationale de Crédit Agricole apporte ses activités internationales, de marchés et de grande clientèle à sa nouvelle filiale, **Crédit Agricole Indosuez**
1999	**Privatisation** du Crédit Lyonnais
2001	Transformation de la CNCA en **Crédit Agricole S.A.** introduit en bourse le 14 décembre 2001
2003	Succès de l'**Offre Publique d'Achat Mixte** du Crédit Agricole sur le Crédit Lyonnais
2004	Naissance de **Calyon**, nouvelle marque et dénomination sociale du pôle Banque de financement et d'investissement du groupe Crédit Agricole, par apport partiel d'actifs du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez
6 février 2010	Calyon change de nom et devient **Crédit Agricole Corporate and Investment Bank**

SCHÉMA SIMPLIFIÉ DES PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CIB AU 31 DÉCEMBRE 2014

Cette présentation classe les différentes unités en fonction de leur activité principale en mentionnant leur taux de détention dans le groupe Crédit Agricole CIB.

	BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT			BANQUE PRIVÉE (FILIALES)
SUCCURSALES	**EUROPE :** Allemagne, Belgique, Espagne, Finlande, Italie, Luxembourg, Royaume Uni, Suède	**ASIE :** Corée du sud, Hong-Kong, Inde, Japon, Singapour, Taïwan	**AMÉRIQUE :** Etats-Unis **MOYEN-ORIENT :** Abu-Dhabi, Dubaï	Crédit Agricole Private Banking et Filiales (100%) Crédit Agricole Indosuez Private Banking et Filiales (100%) Crédit Agricole Suisse, Filiales et Succursales (100%) Crédit Agricole Luxembourg, Filiales et Succursales (100%) Crédit Foncier de Monaco «C.F.M.» (70%) Crédit Agricole Brasil DTVM (100%)

	BANQUE DE FINANCEMENT	AUTRES FILIALES BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT
FILIALES	Banque Saudi Fransi (31%) Crédit Agricole CIB Air Finance S.A. (100%) Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd (100%) Ester Finance Titrisation (100%)	Crédit Agricole Securities (USA) Inc. (100%) Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo branch) CACIB Algérie SPA (100%) Crédit Agricole CIB Australia Ltd (100%) Crédit Agricole CIB China Ltd (100%) Crédit Agricole CIB ZAO Russia (100%) Banco Crédit Agricole Brasil (100%)

LES MÉTIERS DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Les métiers de Crédit Agricole CIB se répartissent entre la Banque de Financement, la Banque de Marché et d'Investissement, la Banque Privée. Par ailleurs, plusieurs activités sont gérées en extinction depuis plusieurs exercices.

■ BANQUE DE FINANCEMENT

La Banque de Financement regroupe les financements structurés et la Banque Commerciale.

Financements Structurés

Au 31 décembre 2014, la ligne métier Financements Sructurés enregistrait un produit net bancaire de 1 182 millions d'euros pour l'ensemble de l'année.

Le métier des Financements Structurés (SFI) consiste à initier, structurer et financer, en France et à l'étranger, des opérations de grande exportation, d'investissement, reposant souvent sur des sûretés réelles (avions, bateaux, immobilier d'entreprise, matières premières, etc.) ou encore des crédits complexes et structurés.

Le métier des Financements Structurés, qui s'est réorganisé fin 2012 dans le cadre du nouveau business model de Crédit Agricole CIB, a adapté son organisation pour faire face à trois enjeux majeurs :

- Le maintien de l'excellence dans la qualité des prestations délivrées et le renforcement de la proximité relationnelle avec ses clients afin de maximiser les revenus associés aux financements. L'intensification du cross sell et la sélection d'opérations à valeur ajoutée génératrices de commissions restent donc primordiales,
- L'optimisation, dans un environnement contraint, de la gestion de ressources rares en maintenant les positions de leadership existantes. L'accélération de la rotation des actifs doit être mise en œuvre via une amélioration et une diversification des canaux de distribution.
- Une transversalité plus forte entre les différents métiers des Financements Structurés et avec le reste de la banque, grâce à une présence managériale renforcée.

Pour ce faire, l'organisation des front-offices des Financements Structurés a évolué en créant trois pôles d'activités regroupant les différentes filières sectorielles présentes chez SFI.

Asset Finance Group

■ Transports aériens et ferroviaires

Engagé depuis plus de trente-cinq ans dans le secteur aéronautique, et bénéficiant d'une excellente réputation sur les marchés, Crédit Agricole CIB a toujours privilégié le long terme en s'efforçant d'établir des relations durables avec les grandes compagnies aériennes, les aéroports et entreprises de services connexes au transport aérien (maintenance, services au sol, etc.) afin de comprendre leurs priorités, en termes d'activité et de besoins de financement.

Présent depuis plusieurs années dans le secteur du rail à New York et à Paris, Crédit Agricole CIB poursuit l'extension de son offre à l'Europe.

■ Financements maritimes

Crédit Agricole CIB finance depuis trente ans des navires pour des armateurs français et étrangers et a acquis dans ce domaine une expertise solide et une réputation mondiale.

Cette ligne métier finance une flotte moderne et diversifiée de plus de 1 100 navires pour une clientèle internationale d'armateurs.

■ Immobilier et Hôtellerie

La Direction de l'Immobilier et de l'Hôtellerie est présente dans 10 pays.

Crédit Agricole CIB conseille les professionnels du secteur en amont de leurs problématiques financières ainsi que les entreprises et institutionnels qui souhaitent valoriser leur immobilier.

Energy & Infrastructure Group

■ Ressources naturelles, infrastructure et électricité

Crédit Agricole CIB intervient en matière de conseil financier et d'arrangement de crédits sans recours dans le cadre de nouveaux projets ou de privatisations. Les financements bancaires ou obligataires mis en place impliquent aussi bien des banques commerciales que des agences de crédit export et/ou des organismes multilatéraux.

Cette activité s'exerce dans les secteurs des ressources naturelles (pétrole, gaz, pétrochimie, mines et métallurgie), de génération et distribution d'électricité, de l'environnement (eau, traitement des déchets), ainsi que dans le secteur des infrastructures (transport, hôpitaux, prisons, écoles, services publics).

Cette ligne métier est répartie au niveau mondial dans les centres d'expertise régionaux situés à Paris, Londres, Madrid, Milan, New York, Houston, Singapour, Hong Kong, Tokyo, Sydney, Moscou, Sao Paulo et Mumbai.

Global Commodities Finance

Les financements transactionnels de matières premières offrent des solutions de financement et de sécurisation de paiement à court terme liés aux flux des matières premières et de produits semi-finis.

Les clients sont de grands producteurs et négociants internationaux intervenant sur les marchés des matières premières, en particulier dans les domaines de l'énergie (pétrole, produits dérivés, charbon et biocarburants), des métaux et de certaines matières premières agricoles.

Global Finance Sponsors Group

■ Financements d'acquisitions

Fruit d'une coopération entre la Banque Commerciale et la Banque d'Investissement, l'équipe de Financements d'acquisitions propose aux fonds de capital-investissement différents services sur mesure, couvrant toutes les étapes de leur développement (levée de fonds, acquisition de sociétés cibles, conseil à l'achat et à la vente, introduction en bourse, produits de taux et de change).

Cette ligne métier est présente en Europe (Paris, Londres, Francfort, Milan et Madrid), et en Asie (Hong Kong, Sydney et Singapour).

Global Telecom, Media & Technology

Crédit Agricole CIB conseille et finance les entreprises du secteur Telecom Media & Technology depuis plus de trente ans. Les équipes sectorielles de Global TMT, basées à Paris, Londres, New York, Hong Kong et Tokyo, travaillent conjointement avec toutes les équipes produit de la banque pour accompagner les acteurs du secteur dans leurs projets de croissance externes ou organiques en leur apportant leur savoir-faire en matière de conseil en fusions et acquisitions et de financements bancaires, obligataires ou en fonds propres.

Banque commerciale

Au 31 décembre 2014, la ligne métier Banque commerciale enregistrait un produit net bancaire de 1 080 millions d'euros pour l'ensemble de l'année.

Client Coverage & International Network (CIN)

Le pôle CIN assure le coverage des grandes entreprises en France et à l'international, et plus spécifiquement sur la France, le coverage des entreprises de taille intermédiaire, des collectivités publiques et des institutionnels régionaux.

En dehors de son rôle de coverage global, CIN est responsable de l'accompagnement des clients dans le suivi de leurs besoins d'exploitation et de commerce international.

Crédit Agricole CIB propose à ses clients importateurs ou exportateurs des solutions sur mesure de financement et de sécurisation de leurs opérations de commerce international.

Le métier Export & Trade Finance s'appuie sur un réseau commercial de spécialistes réparti sur près de 30 pays.

La Banque Commerciale France dispose de produits et services qui s'appuient sur l'expertise des lignes métiers spécialisées de Crédit Agricole CIB ainsi que sur les capacités offertes par les réseaux du groupe Crédit Agricole (Caisses Régionales, LCL) et ses filiales spécialisées.

Plus précisément la Banque Commerciale propose des produits de cash management domestique et international, de crédits commerciaux courts et moyens termes, de crédits syndiqués, de leasing, d'affacturage, de commerce international (lettres de crédit, encaissements, préfinancements export, crédits acheteurs, forfaiting, etc.), de garanties domestiques et internationales, de cautions de marché, de gestion du risque de change et de taux.

En matière de financement islamique, Crédit Agricole CIB facilite l'accès à des solutions conformes à la Charia dans de nombreux domaines.

Debt Optimisation & Distribution (DOD)

Debt Optimisation & Distribution est en charge, pour les clients Corporate et Institutions Financières, de l'origination, de la structuration et de l'arrangement des crédits moyens et longs termes.

Les prêts syndiqués font partie intégrante des dispositifs de levées de capitaux pour les grandes entreprises et les institutions financières. Crédit Agricole CIB offre à ses clients une gamme complète de produits tels que les financements de projets ou les financements à levier.

Dans le cadre du modèle « Distribute to Originate », DOD est chargé d'accélérer la rotation des actifs inscrits au bilan de Crédit Agricole CIB et de négocier des partenariats avec des investisseurs intéressés pour souscrire à des crédits Corporate dans le cadre de leur propre diversification d'allocation d'actifs.

Structured and Financial Solutions (SFS)

La ligne métier Structured and Financial Solutions propose aux grands clients de Crédit Agricole CIB des montages sur mesure pour les accompagner dans le financement d'opérations complexes. Le savoir-faire de SFS réside dans la capacité à intégrer aux réflexions de financements des problématiques juridiques et comptables complexes.

SFS réalise également du financement de créances dont le CICE, mis en place par le gouvernement.

Banque Saudi Fransi (BSF)

La Banque Saudi Fransi est détenue à 69,9 % par des intérêts saoudiens et à 31,1 % par Crédit Agricole CIB. Banque universelle essentiellement active en Arabie, la BSF dispose d'un réseau de 83 succursales réparties sur l'ensemble du pays et regroupées autour de 3 Directions Régionales, situées à Riad, Djedda et Al Khobar. Ses fonds propres atteignent 5,81 milliards d'euros au 31 décembre 2014 et elle a réalisé en 2014 un PNB de 1 167 millions d'euros et un résultat net de 709 millions d'euros. Elle emploie un total de 3 085 personnes au 31 décembre 2014. Outre sa clientèle de particuliers, la banque dispose d'une expertise reconnue sur le marché des entreprises sur lequel elle détient un leadership, offrant une grande expertise sur les activités de trade finance, financements structurés et marchés de capitaux. Elle dispose d'une filiale entreprise d'investissement active en courtage actions, gestion d'actifs, émissions obligataires et primaires actions et conseil en fusion et acquisition.

BANQUE DE MARCHÉS ET D'INVESTISSEMENT

La Banque de Marché et d'Investissement comprend les activités de marchés de capitaux, ainsi que de Banque d'Investissement.

Division Global Markets

Au 31 décembre 2014, la ligne métier Division Global Markets enregistrait un produit net bancaire de 1 428 millions d'euros pour l'ensemble de l'année.

Ce pôle couvre l'ensemble des activités de trading et de vente de produits de marché à destination des entreprises, institutions financières et grands émetteurs.

Grâce à un réseau de 20 salles de marchés, dont cinq centres de liquidité à Londres, Paris, New York, Hong Kong et Tokyo, Crédit Agricole CIB offre à ses clients un positionnement fort en Europe, en Asie et au Moyen-Orient, une présence ciblée aux Etats-Unis, et des points d'entrée supplémentaires sur les marchés locaux.

Afin d'apporter aux clients des réponses adaptées à leurs problématiques spécifiques, les équipes de la Division Global Markets (GMD) s'organisent autour d'une division client élargie, la division Global Markets Clients, de deux pôles produits (division GMD Global Markets Trading pour les activités de Crédit, de Taux et de Change et division Trésorerie) et d'un pôle Fonctions Transverses.

L'ensemble des entités de vente et de trading s'appuie sur des services de recherche dédiée.

Division Global Markets Clients

La Division Global Markets Clients regroupe l'ensemble des fonctions Global Markets tournées vers le service à la clientèle :

- la Direction du Coverage des Institutions Financières,
- la Direction Corporate and Investor Clients,
- le Département de l'Origination,
- le Département de la Titrisation.

La Direction du Coverage des Institutions Financières est centrée sur les activités de Global Markets, mais elle reste au service de l'ensemble des métiers de Crédit Agricole CIB en relation avec ce segment de clientèle.

Le regroupement de l'ensemble de ces activités au sein d'une Division Clients unique assure un meilleur alignement entre les activités de coverage des institutions financières et les activités des ventes de marché, qui sont un enjeu primordial dans le développement de Global Markets.

En outre, y sont aussi intégrées les activités d'origination obligataire et de titrisation qui sont au cœur du dispositif de Crédit Agricole CIB auprès des grands clients de la Banque, en vue de leur faciliter l'accès aux différents secteurs du marché de la dette.

Division Global Markets Trading

La Division Global Markets Trading regroupe :

- les activités de crédit,
- les activités des dérivés de taux linéaires,
- les activités des dérivés de taux non linéaires,
- les activités de structuration et de développement produits,
- les activités de change.

Les activités de Crédit interviennent sur les instruments de crédits et de dettes destinés aux émetteurs (Etats, organismes publics, établissements financiers et grandes entreprises) et aux investisseurs dans le monde entier. Global Markets Trading est présent sur les principales places financières et dispose de centres de trading dédiés, à Londres, New York, Hong Kong et Tokyo.

Les activités de Taux interviennent sur l'ensemble des produits dérivés de taux, linéaires et non linéaires, couvrant des produits de flux tels que les swaps de taux et de change (supérieurs à 2 ans) et les liquid bonds, principalement sur les marchés G-10 et émergents.

Global Markets Trading propose également des activités de structuration, à travers une gamme complète de produits d'investissement, et des solutions sur mesure pour ses clients, grâce à différentes classes d'actifs (dérivés sur Inflation et Cross Asset) afin de gérer leurs risques et retours sur investissement.

Les activités de Change interviennent principalement sur trois catégories d'instruments : les Spot, les Forward et les options. Les produits proposés vont du change au comptant à des produits plus élaborés comme des produits structurés de change à vocation d'investissement, de couverture de risque de change et d'optimisation de passif de trésorerie, ainsi que des opérations sur or, argent, platinium et palladium en ce qui concerne les métaux précieux. Chaque produit peut être adapté à des besoins spécifiques .

Les équipes de Crédit Agricole CIB sont très présentes sur les devises émergentes (Europe de l'Est, Asie, Amérique latine, Afrique du Nord et Moyen-Orient) ainsi que sur les principales devises internationales (euro, livre sterling, yen, franc suisse, dollar américain, dollar australien, devises scandinaves).

Division Trésorerie

Dans le nouveau cadre réglementaire, la ligne métier Trésorerie est rattachée hiérarchiquement au responsable de la Direction Financière et fonctionnellement au responsable de la division Global Markets. Elle assure au quotidien la gestion saine et prudente de la liquidité courte de la Banque sous délégation du département Asset & Liability Management, dans le respect de ses contraintes internes et externes (ratios de liquidité court terme, ratios prudentiels, réserves). De plus, elle finance les positions court-terme de la Banque en obtenant des ressources au meilleur prix de marché pour ses clients (en interne comme en externe) tout en restant dans ses limites en termes de risques de marché et de crédit.

Les activités de la ligne métier Trésorerie s'articulent autour de cinq centres de liquidité situés à Paris, Londres, New York, Tokyo et Hong Kong, avec une présence active dans 10 autres pays, qui assurent la liquidité des principales devises. Les centres de liquidité contrôlent et contribuent à la gestion de la liquidité des succursales et des filiales au sein de chaque région. Cette structure permet une gestion et une vision consolidées de la trésorerie de Crédit Agricole CIB en offrant un accès continu aux marchés monétaires mondiaux.

Crédit Agricole CIB gère des programmes locaux d'émissions multidevises, ce qui lui permet d'élargir sa base d'investisseurs. Des produits conformes à la loi islamique ont également été développés.

Pôle Fonctions Transverses

Le pôle Fonctions Transverses a pour mission d'accompagner la mise en place des réponses aux nouvelles contraintes règlementaires, d'optimiser l'utilisation des ressources rares de Global Markets et d'assurer, avec les fonctions support, l'évolution du dispositif opérationnel nécessaire au développement du business. Il regroupe le département Contrôles et Opérations ainsi que le département de Gestion des Ressources Rares, en charge en particulier du monitoring, de la gestion et de l'optimisation de la CVA (Credit Value Adjustments), des emplois pondérés et du collatéral.

Banque d'Investissement

Au 31 décembre 2014, la ligne métier Banque d'Investissement enregistrait un produit net bancaire de 220 millions d'euros pour l'ensemble de l'année.

La Banque d'Investissement rassemble l'ensemble des activités de «haut de bilan» à destination de la clientèle corporate de Crédit Agricole CIB et s'articule autour de trois pôles principaux :

Equity Capital Markets Primaire

La ligne métier Equity Capital Markets Primaire est responsable des activités de conseil et montage d'émissions d'actions et de titres donnant accès au capital.

Elle est notamment en charge des augmentations de capital, des offres secondaires ainsi que des émissions d'obligations convertibles, d'obligations échangeables et autres produits hybrides pour le marché primaire large et mid caps.

Strategic Equity Derivates

La ligne métier Strategic Equity Derivatives est en charge des opérations de structuration et de vente qui utilisent des Dérivés Actions (activités Corporate et Convertibles) pour résoudre les problématiques de haut de bilan de sa clientèle grande entreprise.

L'activité couvre l'épargne salariale à effet de levier, les programmes de rachat d'actions, les equity financing et la couverture des stock-options ou de titres de participation.

Global Corporate Finance

La ligne métier regroupe les activités dédiées aux fusions et acquisitions, allant du conseil stratégique à l'exécution des transactions.

Plus précisément, elle intervient dans les mandats de conseil à l'achat ou à la vente, dans l'ouverture du capital ou les restructurations, dans le conseil financier stratégique ou le conseil en privatisation.

BANQUE PRIVÉE

La Banque Privée met au service de l'investisseur particulier une approche globale de la gestion patrimoniale, sur les principales places internationales.

Cette activité requiert la mise en œuvre et la coordination rigoureuse de compétences multiples, spécialement adaptées à l'exigence de la clientèle notamment en ingénierie patrimoniale, en gestion d'actifs, et en exécution d'ordres sur l'ensemble des marchés financiers mondiaux. Des supports d'investissement adaptés à l'appétence au risque de chacun des clients sont également proposés.

Depuis 2011, les filiales et succursales exerçant le métier de banque privée ont été réunies sous une holding commune (à l'exception de la succursale de Miami qui reste succursale de Crédit Agricole CIB) afin de renforcer les synergies internes et la cohérence de la démarche externe vis-à-vis des clients et du marché.

La holding Crédit Agricole Private Banking regroupe aujourd'hui les entités CA Indosuez Private Banking, Crédit Agricole Suisse, Crédit Agricole Luxembourg, Compagnie Financière de l'Asie (actionnaire indirect principal de Crédit Foncier de Monaco), Crédit Agricole Brasil S.A. DTVM, Crédit Agricole Management Company Luxembourg et Crédit Agricole Private Banking Servicios y Representaciones. Par le biais de leurs propres représentations, le Métier est ainsi présent dans 15 pays, alliant un positionnement fort dans les zones d'implantation historique en Europe et un positionnement stratégique dans les zones de croissance d'Asie et d'Amérique Latine.

ACTIVITÉS EN EXTINCTION

Le périmètre «Activités en Extinction» a été défini lors du plan de recentrage du 10 septembre 2008 et élargi avec le plan d'adaptation annoncé le 14 décembre 2011.

Il reprend les activités les plus affectées par la crise en 2008 ainsi que les métiers jugés non stratégiques dans le cadre du plan d'adaptation :

- Portefeuilles de CDO (Collateralized Debt Obligations) et d'ABS (Asset-Backed Securities), principalement à sous-jacents immobiliers résidentiels américains «subprimes», immobiliers commerciaux ou «leveraged loans» ;
- Crédits Structurés et produits dits de «corrélation» où le risque sous-jacent est un portefeuille de crédits «corporate» sous forme de CDS (Credit Default Swap) ;
- Dérivés actions (hors corporate et convertibles) ;
- Dérivés exotiques de taux qui étaient déjà gérés en extinction ;
- Portefeuilles dépréciés de créances hypothécaires, principalement à sous-jacents immobiliers résidentiels, et de créances de crédit à la consommation.

Crédit Agricole CIB a annoncé la mise en place d'une solution de sous-traitance avec BNP Paribas GECD, effectif depuis le 10 janvier 2014, pour assurer la gestion administrative et la gestion des risques de marchés de son portefeuille résiduel de dérivés actions.

2

INFORMATIONS ÉCONOMIQUES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Responsabilité économique 20

Responsabilité sociale 24

Responsabilité environnementale 41

Table de concordance 54

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion 56

INFORMATIONS ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Les informations en matière de responsabilités économiques, sociales et environnementales sont présentées ci-après.

Un tableau de correspondance avec les indicateurs de l'Article L. 225-102-1 du Code du commerce est inclus en fin de chapitre.

RESPONSABILITE ECONOMIQUE

Renforcer la confiance à travers une démarche engagée de Conformité

La gestion des risques de non-conformité au sein de Crédit Agricole CIB est assurée par la direction « Global Compliance » (CPL). CPL a pour mission de contribuer au respect de la conformité des activités et des opérations de la Banque et de ses collaborateurs avec les dispositions législatives et réglementaires, ainsi qu'avec l'ensemble des règles internes et externes applicables aux activités de Crédit Agricole CIB en matière bancaire et financière, ou pouvant entraîner des sanctions pénales, des sanctions des régulateurs, des contentieux avec les clients et plus largement un risque de réputation.

La ligne métier Conformité vise à renforcer la confiance des parties prenantes (clients, personnel, investisseurs, régulateurs, fournisseurs) à l'égard de ces règles et de leur mise en œuvre.

La Direction de la Conformité de Crédit Agricole CIB s'est résolument engagée dans une démarche de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) dénommée FReD (Fides, Respect, Demeter) en se mobilisant depuis 2012 aux côtés de la Direction des Ressources Humaines (DRH) et du secteur Développement Durable via un engagement sur 5 actions renouvelables. Ces actions sont des plans de progrès que CPL s'engage à réaliser sur des périodes d'un à deux ans et qui visent à améliorer les façons d'être et d'agir de Crédit Agricole CIB, notamment à l'égard de ses clients.

Sur 2013, elles ont eu pour objectifs la prise en compte explicite des risques de corruption dans la cartographie des risques opérationnels Métiers, l'identification et le traitement des mandats sociaux détenus à titre privé et professionnel, la formation Fides 2 en présentiel pour les opérateurs de marché impliqués dans les transactions, le traitement des alertes du reporting de transactions et l'amélioration du taux de revue périodique des dossiers KYC. Le plan 2014 du pilier FIDES a intégré cinq nouveaux projets concernant la protection de la clientèle (suivi des réclamations, enquête sur la qualité des services) et l'éthique dans les affaires et les opérations (renforcement du dispositif en matière de transactions du personnel, surveillance des opérations de marché, élaboration et déploiement d'un e-learning Conflits d'intérêts). A fin 2014, tous les plans ont bien avancé : le plan « Fides 2 Marchés de capitaux » de 2013 ainsi que deux plans 2014 ont été achevés conformément aux prévisions.

En ce qui concerne la Banque Privée, la holding CAPB, en charge du pilotage et de l'animation des entités, s'appuie sur des équipes locales dont le positionnement a été renforcé.

Dans ses relations avec les clients, les marchés financiers et ses partenaires, la Banque Privée veille à assurer des rapports loyaux et des comportements éthiques conformément aux règles de conformité du Groupe.

Pour ce faire, les équipes locales, coordonnées par la Holding, sont rassemblées autour d'un nouveau corps procédural de Conformité et Sécurité Financière : 33 textes majoritairement déjà déclinés en local. Des contrôles appropriés permettent d'encadrer les différentes mesures adoptées pour la protection de la clientèle.

Le dispositif Nouvelles Activités / Nouveaux Produits NAP a été renforcé en 2014. Il prend en compte la nécessaire coordination entre les entités et le Métier : le nouveau produit ou la nouvelle activité est validé en comité Métier ; la mise en marché reste sous contrôle des responsables produits et du comité NAP local. Le passage en NAP intègre l'analyse des aspects RSE et systématiquement un avis juridique et conformité. Le dispositif couvre également les aspects relatifs à la transparence des documents remis au réseau commercial et à la clientèle.

La démarche FReD, propre à tout le Groupe, est poursuivie dans la Banque Privée. Dans chaque entité les 5 projets FIDES déployés progressent conformément aux objectifs du Groupe, selon les principaux axes : la connaissance du client, le conseil formalisé, le respect des obligations réglementaires. L'année 2015 verra la mise en lumière de projets axés sur l'adéquation du portefeuille client avec son profil défini en accord avec le client, respectant ainsi la protection de ses intérêts.

La ligne métier Conformité travaille notamment sur les axes suivants :

Axe 1 : Prévention de la fraude et lutte contre la corruption

Crédit Agricole CIB a poursuivi le renforcement de son dispositif de lutte contre la fraude interne et externe et contre la corruption. La prise en compte du risque de corruption dans les cartographies de risques opérationnels par métier et entité a été affinée en 2012 et 2013. L'encadrement des relations avec les apporteurs d'affaires a été redéfini par un texte de gouvernance spécifique. Les systèmes d'information de l'équipe de pilotage de la prévention de la fraude ont été renforcés.

Axe 2 : Intérêt du client

La banque dispose d'un processus sécurisé d'entrée en relation avec le client et d'encadrement de la vente de produits de marchés. La protection des clients repose sur un dispositif complet de classification de la clientèle non seulement en application des règles MIF applicables dans l'Espace Economique Européen (protection accrue du client non professionnel à qui est vendue une prestation de service d'investissement), mais plus largement au plan mondial au terme d'un processus interne nommé « internal suitability rating ».

Ce processus structure l'entrée en relation avec le client afin que les instruments financiers qui lui sont proposés soient en adéquation avec sa connaissance des risques.

Ce processus d'entrée en relation fait l'objet d'avis a priori de la Conformité, mais également a posteriori, avec le développement d'un programme intitulé « Treat Your Customer Fairly ».

Par ailleurs, des Comités Nouvelles Activités et Nouveaux Produits propres à chaque métier en France et à l'international dans lesquels siègent des représentants des Directions de la conformité, juridique et des Risques & contrôles permanents, s'assurent que tous les produits et activités proposés dans les réseaux de distribution sont conformes aux dispositions législatives, réglementaires, codes de bonne conduite et procédures internes propres à l'activité bancaire et financière.

De plus, la Conformité des activités de marchés porte une attention particulière aux marges commerciales et à la documentation destinée à l'information du client, tout en préservant l'archivage et la conservation des données sous-jacentes de façon adéquate.

Enfin, la Banque a également veillé depuis 2012 à renforcer les mesures de protection des clients en structurant encore davantage son système de suivi des réclamations. Celles-ci doivent systématiquement être enregistrées, communiquées à un Correspondant Réclamation nommé dans chaque Direction de la Banque, et faire l'objet d'une réponse sous dix jours et d'un traitement sous deux mois.

En ce qui concerne la Banque Privée, la relation client est également au cœur des préoccupations. Elle s'articule autour des grands principes suivants :

- la connaissance de son client toujours actualisée permettant des propositions commerciales en adéquation avec les besoins du client
- la nécessité d'avoir des entretiens réguliers avec les clients et donc la mise à jour permanente de tous les éléments significatifs concernant les clients (formalisée par la détention de toutes les pièces justificatives nécessaires dans le dossier)
- la vigilance permanente pour lutter contre toutes les nouvelles formes de fraude (interne et externe)
- le respect de la confidentialité des informations et le traitement des informations privilégiées (revue de la classification du personnel sensible)
- l'adoption de matrices de conflits d'intérêts pour assurer la transparence vis-à-vis du client
- le traitement rapide des réclamations.

Un chantier important pour la Banque Privée, piloté par la Holding, a été mis en place en 2014 pour aboutir à une meilleure cohérence entre les profils clients et les modules de suitability au sein des différents centres de booking de CAPB.

Ce projet passe par l'adaptation des questionnaires clients, harmonisés eu égard à certaines spécificités locales.

Axe 3 : Déontologie

L'ensemble du dispositif de conformité (organisation, procédures, programmes de formation) vise à favoriser le renforcement du contrôle ex ante. Néanmoins, lorsque les mesures préventives n'ont pas joué leur rôle et qu'un dysfonctionnement se produit, il importe que celui-ci soit :

- détecté puis analysé aussi rapidement que possible ;
- porté à la connaissance des fonctions de la conformité et des responsables opérationnels les mieux adaptés au sein de chaque ligne métier ;
- suivi et corrigé, et que ses causes soient éliminées.

La remontée des dysfonctionnements

La centralisation des cas de dysfonctionnements par le processus de remontée, décrit dans le texte de gouvernance spécifique, permet de prendre la mesure, au plus haut niveau de l'entreprise, de l'exposition de la Banque au risque de non-conformité. Ainsi, dès qu'un collaborateur constate l'existence d'un dysfonctionnement relevant du domaine de la conformité, il doit en faire part à son supérieur hiérarchique qui informe les responsables opérationnels et les fonctions Conformité, Contrôle Permanent et Legal selon le sujet. Le dispositif est complété d'une faculté d'alerte, permettant au salarié, s'il constate une anomalie dans le traitement du dysfonctionnement qu'il estime résulter de la carence ou de la pression exercée par son responsable, ou s'il estime faire l'objet d'une pression active ou passive, l'incitant à commettre un dysfonctionnement ou à le dissimuler, de signaler cet état de fait au responsable conformité de son entité et éventuellement, s'il le souhaite, à la hiérarchie de son hiérarchique direct. L'état des dysfonctionnements constatés est remonté à la Direction de la Conformité pour présentation au Comité de Management de la Conformité.

La protection des données à caractère personnel

Afin d'être conforme à la réglementation et aux recommandations de la CNIL, Crédit Agricole CIB a regroupé les traitements de données à caractère personnel en huit finalités (l'objectif principal de la mise en place d'une application informatique), lesquelles font l'objet de déclarations distinctes à la CNIL.

Au sein de Crédit Agricole CIB, chaque métier est responsable du respect des obligations relatives aux données à caractère personnel. Le métier désigne un interlocuteur pour le représenter dans ce cadre.

Le maître d'ouvrage d'un projet informatique est responsable du signalement d'un traitement de données à caractère personnel dans le dossier d'analyse.

Les contributeurs métier et maître d'ouvrage sont conseillés par la conformité qui assure également les relations avec la CNIL et les personnes qui sollicitent un droit d'accès, de rectification ou d'opposition.

En ce qui concerne la Banque Privée, la Conformité suit aussi les différents projets nécessitant son avis en matière de protection de données à caractère personnel.

Les systèmes d'information existants font l'objet régulièrement d'une campagne de recensement et, si besoin était, de mise en conformité.

Politique fiscale à la Banque Privée

Dans le cadre de sa stratégie européenne, la Banque Privée sensibilise et accompagne ses clients pour anticiper l'évolution des nouvelles réglementations selon les calendriers définis par les Etats. Pour rappel, le conseil « affaires économiques et financières » de l'Union Européenne a adopté le 9 décembre 2014 la directive de coopération administrative révisée qui transpose au sein de l'Union Européenne le dispositif d'échange automatique d'information mis au point par l'OCDE.

La norme oblige les institutions financières implantées dans les pays signataires de la norme à identifier les titulaires de comptes résidents fiscaux de pays avec lesquels un accord d'échange a été conclu et à transmettre annuellement des informations (coordonnées du détenteur, soldes des comptes, revenus perçus…) à leur administration fiscale. Cette dernière retransmettra les données aux différentes administrations concernées.

La mise en œuvre effective des échanges est conditionnée par la signature d'accords bilatéraux / multilatéraux entre Etats et par une transposition dans les lois locales.

Il est à noter qu'une soixantaine de pays dont la France se sont d'ores et déjà engagés à échanger des informations dès 2017 suivant ce nouveau standard, et une trentaine d'autres à partir de 2018.

La formation

La Direction Conformité de Crédit Agricole S.A. a développé un programme de formation couvrant l'ensemble des thématiques Conformité intitulé « FIDES, le parcours des îles ». Ce programme a été mis en œuvre par les Ressources humaines auprès de l'ensemble des collaborateurs de Crédit Agricole CIB.

Parallèlement, chaque secteur d'expertise de la Conformité a continué à dispenser des formations en présentiel (Marché des capitaux, Sécurité financière, conflits d'intérêt, personnel sensible, grille d'analyse des risques de non-conformité…) à des populations ciblées.

En ce qui concerne la Banque Privée, un plan d'actions sur la formation est assuré en permanence avec un suivi rigoureux pour l'ensemble des collaborateurs. Il s'agit, entre autres, pour la Banque Privée :

- de renforcer la formation Lutte Anti-Blanchiment, fraude et corruption en fonction des évolutions liées aux sujets de Sécurité Financière,
- de sensibiliser aux thèmes qui peuvent engendrer un risque de réputation de la banque,
- de se rapprocher des politiques sectorielles définies par le Groupe,
- d'adopter une approche transactionnelle pertinente en matière de risques de blanchiment et de Sécurité Financière.

En complément des formations en présentiel que réalisent CAPB et les entités locales, le déploiement en e-learning devient systématique pour les formations adaptées à la Banque Privée.

Axe 4 : Equilibre des marchés

L'obligation de vigilance pour la prévention des abus de marché est au centre des priorités de la Conformité de Crédit Agricole CIB.

La prévention des abus de marché s'articule autour de trois axes principaux, qui sont la formation des collaborateurs concernés, la mise en place d'une organisation et des procédures dédiées, et les contrôles.

Crédit Agricole CIB s'est doté d'un dispositif de suivi spécifique des opérations de marché à l'échelle mondiale via des outils de détection générant des alertes sur la base de critères sélectionnés. Ils permettent ainsi un contrôle des opérations susceptibles d'être liées à une manipulation de cours ou à une utilisation frauduleuse d'information privilégiée.

Les objectifs du dispositif dans son ensemble sont en effet: détecter les opérations suspectes, qualifier les alertes, déclarer au régulateur compétent le cas échéant.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB veille à la bonne mise en œuvre des nouvelles réglementations internationales, notamment américaine (Dodd-Frank Act) et européenne (EMIR), issues des décisions prises lors des sommets du G20 postérieurs à la crise financière de 2008.

Axe 5 : Sécurité financière

La Direction de la conformité du Groupe est en charge de la mise en œuvre sur l'ensemble du Groupe d'un dispositif Sécurité Financière, constitué d'un ensemble de mesures destinées à prévenir le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ainsi que de veiller au respect des sanctions internationales.

Le groupe Crédit Agricole a pris en compte les exigences liées à la transposition en droit interne de la troisième Directive européenne 2005-1960/CE du 26 octobre 2005, relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Une cartographie des risques est réalisée et mise en place par l'ensemble des métiers du Groupe, dans le cadre du dispositif de vigilance adapté au niveau de risque identifié, aussi bien au niveau de l'entrée en relation que tout au long de la relation d'affaires. CACIB poursuivra l'adaptation et le renforcement du dispositif existant d'ici la fin 2016 à travers la mise en place de la quatrième Directive, dont le vote au Parlement Européen est prévu pour le premier semestre 2015.

Ainsi, lors de toute entrée en relation, les vérifications requises sur l'identification du client sont un premier filtre pour prévenir le blanchiment. Cette prévention repose sur la connaissance des clients et des bénéficiaires effectifs, étayée par des recherches d'informations par l'intermédiaire de bases de données spécialisées. Pendant la relation d'affaires, une vigilance adaptée et proportionnée au niveau des risques identifiés est exercée. À cet effet, des outils informatiques de profilage des clients et de détection d'opérations inhabituelles assistent les collaborateurs du Groupe.

La lutte contre le financement du terrorisme et le dispositif de respect des sanctions internationales impliquent notamment un criblage constant des fichiers clients, tant à l'entrée qu'en cours de relation, avec les listes de sanctions ainsi que la surveillance des opérations internationales.

Après avoir largement contribué aux travaux de la profession pilotés par le Centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB), le Groupe a mis en place et lancé le déploiement du nouveau programme de formation de place à la lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Au cours de l'été 2014, une nouvelle formation en ligne (e-learning) à la réglementation OFAC a été déployée et suivie avec succès par 93% du personnel, tant en France qu'à l'international.

RESPONSABILITE SOCIALE

Indicateurs sociaux

Méthodologie

Chaque société du groupe Crédit Agricole S.A. possède sa propre politique sociale animée par un Directeur des Ressources Humaines. La cohérence d'ensemble est assurée par la Direction des Ressources Humaines du groupe Crédit Agricole S.A..

Le périmètre des entités couvertes correspond à celui des entités porteuses d'effectif et consolidées de façon globale ou proportionnelle (les données sont reprises proportionnellement à la participation du Groupe dans leur capital).

Sauf indication contraire,

- les données sont traitées en vision employeur et non en vision bénéficiaire. La différence porte sur les effectifs mis à disposition par une entité auprès d'une autre (sans modification du contrat de travail) qui sont rattachés à leur entité d'accueil en vision bénéficiaire et à leur entité contractuelle en vision employeur.
- la population étudiée est celle des effectifs « actifs ». Cette notion d'actif implique :
  - un lien juridique via un contrat de travail en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée « standard » (et assimilé pour l'international),
  - une présence en paye et sur le poste au dernier jour de la période,
  - un temps de travail supérieur ou égal à 50%.

Chaque tableau présenté ci-après sera accompagné d'une indication portant sur le périmètre des effectifs couverts par celui-ci (en % des effectifs en ETP « Equivalent Temps Plein » à fin d'année).

Chiffres clés

Effectifs par domaine d'activité (en ETP : Equivalent Temps Plein)

Effectifs par zone géographique

Effectif par type de contrat (en ETP : Equivalent Temps Plein)

	2014			2013		
	France	Etranger	Total	France	Etranger	Total
CDI	4 044	5 542	**9 586**	4 190	5 704	**9 894**
CDD	46	88	**134**	42	57	**99**
Effectif total	**4 090**	**5 630**	**9 720**	**4 232**	**5 761**	**9 993**
Effectif CDI en dispense d'activité	94	0	**94**	91	ND	**91**
Total	**4 184**	**5 630**	**9 814**	**4 323**	**5 761**	**10 084**

ND : Non Disponible

Répartition par sexe des effectifs en France

en %	2014		2013	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Effectifs en France	47,9	52,1	47,9	52,1
Périmètre couvert France	*100,0*			

Répartition par sexe et par statut des effectifs en France

en %	2014		2013	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Effectifs en France	**86,4**	**13,6**	**84,5**	**15,5**
dont Femmes (en %)	78,8	21,2	76,2	23,8
dont Hommes (en %)	93,3	6,7	92,0	8,0
Périmètre couvert France	*100,0*			

Pyramide des âges au 31 décembre 2014

	2014			2013		
	France	Etranger	Total	France	Etranger	Total
Âge moyen	42 ans et 10 mois	42 ans et 8 mois	**42 ans et 10 mois**	42 ans et 6 mois	42 ans et 6 mois	42 ans et 6 mois

Projection des salariés atteignant l'âge de 65 ans

Age déjà atteint	2014	
	Nbre	%
65 ans en «n»	6	0,1
65 ans en «n»+1	7	0,2
65 ans en «n»+2	14	0,3
65 ans en «n»+3	11	0,3
65 ans en «n»+4	27	0,6
65 ans en «n»+5	50	1,2
65 ans en «n»+6	92	2,2
65 ans en «n»+7	70	1,7
65 ans en «n»+8	107	2,6
65 ans en «n»+9	115	2,8
65 ans en «n»+10	98	2,4
Total	**597**	**14,4**

Les promotions en France

	2014			2013		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Promotion dans la catégorie non cadre	39	22	61	14	5	19
Promotion de non cadre à cadre	48	15	63	20	9	29
Promotion dans la catégorie cadre	127	121	248	68	109	177
Total	**214**	**158**	**372**	**102**	**123**	**225**
%	57,5	42,5	100	45,3	54,7	100,0
Périmètre France couvert			*98 %*			*99 %*

Le recrutement en CDI par zone géographique

en nombre	Nombre de recrutements en CDI[1]		2014	2013
	Banque Privée	BFI	Total	Total
France	24	286	**310**	**109**
Europe Occidentale	125	106	**231**	**155**
Europe Centrale et Orientale	-	9	**9**	**14**
Afrique	-	2	**2**	**7**
Asie et Océanie	56	157	**213**	**152**
Moyen-Orient	-	6	**6**	**8**
Amériques	2	103	**105**	**103**
Total 2014	**207**	**669**	**876**	
Total 2013	**160**	**388**		**548**
Périmètre France couvert			*100 %*	*99 %*

[1] Y compris les consolidations de CDD en CDI.

La part du temps partiel

	2014			2013		
	Cadres	Non cadres	Total	Cadres	Non cadres	Total
Effectif à temps partiel	346	129	**475**	347	159	**506**
% Effectif à temps partiel	9,9	23,1	**11,7**	9,7	23,9	**11,9**
% Femmes dans les effectifs à temps partiel			**90,9**			**91,1**
Périmètre France couvert			*98%*			*99%*

Axe 1 : Encourager et favoriser le développement et l'employabilité des collaborateurs

Crédit Agricole CIB s'attache à promouvoir un management responsable et respectueux des individus. Le manager est un acteur clé dans l'épanouissement professionnel des collaborateurs. C'est pourquoi Crédit Agricole CIB a continué en 2014 à développer ses actions visant à professionnaliser les managers et consolider leur rôle en matière de ressources humaines. Plusieurs dispositifs ont ainsi été poursuivis ou créés pour leur permettre de tenir pleinement leur rôle.

Promouvoir et incarner un management responsable et respectueux des collaborateurs

▪ Accompagner et développer les managers de Crédit Agricole CIB

Dans un environnement en perpétuelle évolution, les managers jouent un rôle central dans la diffusion et la mise en œuvre de la stratégie de Crédit Agricole CIB. Ils sont les premiers acteurs de la mobilisation des équipes, tout en accompagnant le développement des compétences de leurs collaborateurs. Pour faire face aux challenges économiques et réglementaires ainsi qu'à ses enjeux de transformation, Crédit Agricole CIB déploie, depuis 2012, la Management Academy, un parcours de formation dédié à tous les managers en France et à l'international. Ce programme évolutif a pour vocation de développer une culture managériale partagée par l'ensemble des managers de Crédit Agricole CIB. Cette formation propose quatre sphères de compétences : le leadership, le management, l'accompagnement du changement et le développement personnel.

La Management Academy permet de partager des comportements managériaux communs, de mettre en œuvre les priorités stratégiques au travers d'un engagement individuel et collectif et d'élaborer collectivement des solutions sur des problématiques partagées.

L'objectif de Crédit Agricole CIB est de former l'ensemble de ses managers, soit environ 2 000, dans le cadre de ce programme. Depuis le lancement en 2012, 1 535 managers ont participé à au moins une formation dont 490 en France et 1 045 dans le réseau international (chiffres au 31/10/2014).

La Management Academy propose notamment des formations dédiées à la conduite du changement. En 2014, 58 managers de Crédit Agricole CIB ont suivi ce type d'ateliers. En favorisant l'engagement des collaborateurs et en les aidant à se projeter, les managers soutiennent ainsi les transformations nécessaires à l'entreprise.

En parallèle de ce dispositif global, depuis septembre 2012, un outil de développement personnel en ligne est à la disposition de tous les managers dans le monde pour les accompagner dans leur mission : « Develop Yourself » et « Develop Your Team ». Ces librairies rassemblent une centaine de thèmes de management et de développement personnel en anglais. Ces outils simples et accessibles depuis la plateforme eLearning de Crédit Agricole CIB permettent aux managers de disposer d'informations pratiques pour mieux gérer certaines situations. Chaque thématique (développement personnel, leadership, évaluation de la performance, créativité…) comprend une sélection d'articles, d'exercices pratiques et des autodiagnostics. Afin d'optimiser l'utilisation de ces outils mondiaux, les modules de la Management Academy intègrent désormais des liens vers les contenus associés pour permettre aux managers d'aller plus loin dans leur formation.

Crédit Agricole CIB participe également au Cursus Manager Groupe, sponsorisé par la Direction du groupe Crédit Agricole. Ce programme s'adresse aux managers de comité de direction et aux managers experts. Il vise à faire émerger une culture managériale Groupe et à renforcer la capacité des managers à incarner la transformation et la performance collective de chaque entité.

▪ Entretien annuel d'évaluation

L'entretien annuel d'évaluation est un acte managérial fondamental. Il représente un élément majeur de la gestion des collaborateurs permettant de faire le point sur les performances de l'année, les compétences et la fixation des objectifs. Afin de professionnaliser cette rencontre, Crédit Agricole CIB a mis en place un dispositif mondial d'accompagnement et de formations au management de la performance.

En 2014, un Guide du Manager évaluateur a été édité pour la première fois et distribué à tous les managers de la Banque dans le monde. Il détaille les différentes étapes de l'entretien d'évaluation et de fixation des objectifs avec des conseils pratiques et les erreurs à éviter.

Par ailleurs, en France, l'accompagnement a été revisité et renforcé en fonction des profils de managers.

Les managers expérimentés ont ainsi pu participer à deux conférences sur l'évaluation organisées afin d'aborder les enjeux, la posture managériale, la méthodologie et les messages clés. Des séances de travail de deux heures sur la fixation d'objectifs SMART pour leurs équipes et des ateliers de « co-développement » sur les questions liées à l'évaluation leur ont également été proposés.

Les nouveaux managers ont quant à eux pu bénéficier d'une formation d'un jour sur le thème « Conduire l'entretien annuel d'évaluation », intégrant des mises en situation pour notamment les préparer à aborder le sujet de la mobilité avec leurs collaborateurs. Ces cas pratiques ont été communiqués à l'international.

En 2014, 105 managers ont ainsi participé à un des ateliers de formation en France et 62 managers ont suivi la conférence.

Dans le cadre de la campagne mondiale 2014, 98,1% des entretiens d'évaluation entre collaborateurs et managers ont été réalisés.

Développer et valoriser les collaborateurs au travers d'une évolution professionnelle co-construite entre le collaborateur, son manager et son Gestionnaire Ressources Humaines

La priorité est de donner à chaque collaborateur les moyens d'évoluer et d'atteindre ainsi son meilleur niveau de compétences et de responsabilité. Offrir des perspectives d'évolution, faciliter les mobilités, proposer des programmes de formation, mettre en place des outils adaptés, autant d'actions qui doivent contribuer à une gestion performante des collaborateurs.

▪ Management des carrières et des talents

La politique Ressources Humaines du Groupe et de Crédit Agricole CIB est de s'assurer que chaque fonction de l'organisation soit occupée par un collaborateur motivé dont les compétences et la performance correspondent aux exigences et enjeux de son poste, mais aussi de préparer l'avenir et de permettre une gestion optimisée des ressources humaines.

Crédit Agricole CIB déploie ainsi une politique de gestion des carrières visant à permettre à chaque collaborateur, quel que soit son niveau dans l'organisation, d'élargir ses expériences professionnelles de manière construite, mais aussi de développer les compétences qui lui seront nécessaires dans le futur.

A ce titre, le Groupe s'est fixé comme objectif de privilégier chaque fois que possible la mobilité interne par rapport aux recrutements externes. Les postes à pourvoir font ainsi l'objet d'une publication sur l'outil MyJobs, la bourse interne de l'emploi, tant en France qu'à l'international. Au-delà des points de rencontre habituels prévus au cours de l'année entre collaborateur, manager et Responsable Ressources Humaines, Crédit Agricole CIB a mis en place une approche de gestion de carrière harmonisée et partagée au niveau mondial pour tenir compte du caractère international de ses activités et de sa culture d'entreprise.

Renforcer le rôle de l'évaluation annuelle dans la gestion de carrière des collaborateurs

Comme l'an passé, les campagnes d'évaluation et de fixation des objectifs qui permettent de faire un bilan des efforts individuels et collectifs, des réalisations et des besoins de développement des collaborateurs, se font dans deux campagnes distinctes.

Cette démarche est plus flexible, les managers pouvant formaliser l'évaluation et les objectifs futurs en même temps ou bien décaler dans le temps la fixation des objectifs 2015.

Les objectifs qualitatifs et quantitatifs sont formalisés à travers des critères précis permettant d'évaluer leur réalisation. Ils sont définis en cohérence avec les orientations données par les Responsables de métier qui déclinent la stratégie de la Direction Générale pour leur département.

Le processus d'évaluation de la performance et des compétences a été précédé, cette année, pour certaines fonctions, par une campagne mondiale de Cross Feedback. Véritable outil d'aide à l'évaluation, le Cross Feedback consiste, pour le manager, à obtenir le témoignage objectif de collaborateurs travaillant en contact avec la personne à évaluer. Cette démarche permet aussi au collaborateur de bénéficier d'un retour concret de la part des personnes avec qui il travaille au quotidien au sein de son département ou d'autres métiers ou fonctions support de la Banque. Le Cross Feedback permet également de promouvoir au sein de la Banque une meilleure coopération entre les équipes en développant la culture du feedback. Il s'agit d'une approche constructive qui porte sur le travail d'un collaborateur au cours de l'année écoulée. En 2014, la campagne s'est déroulée du 13 octobre au 14 novembre et a concerné 16 départements de la Banque. Plus de 5 000 questionnaires en ligne ont été remplis par les répondants (2 500 questionnaires remplis en 2013), permettant à 760 collaborateurs et managers de recevoir un rapport Cross Feedback individualisé.

Depuis 2012, un questionnaire 360° est également mis en place comme outil d'aide à l'évaluation des membres du Comité de Direction (Cercle 1). En 2014, cette démarche a été déployée sur leurs N-1, soit 123 membres du Cercle 2, pour la deuxième année consécutive.

Comités de mobilité et de carrière : animer, faciliter et piloter la mobilité interne

La mobilité interne est un enjeu capital pour le développement professionnel des collaborateurs et l'évolution du groupe Crédit Agricole.

Le département Mobilité, créé en septembre 2013 au titre de la mise en œuvre de l'accord triennal relatif à l'accompagnement social des transformations de Crédit Agricole CIB, poursuit sa mission. Il anime, en lien avec les équipes de gestion individuelle, les dispositifs de mobilité classique, de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et de mobilité dynamique.

MyJobs, le nouvel outil au service de la mobilité interne, a été déployé en France et à l'international en novembre 2014. Cette bourse interne de l'emploi, commune à l'ensemble des entités de Crédit Agricole S.A., s'inscrit dans la lignée des nombreux dispositifs mis en place pour faciliter la mobilité. Plus moderne, plus pratique, plus performant, cet outil succède à @toutjob pour accompagner les collaborateurs dans leur mobilité. Il recense toutes les offres disponibles dans le groupe Crédit Agricole S.A., en France et à l'international. La création d'un compte personnel permet notamment de sauvegarder ses CV et lettres de motivation, suivre l'avancement de ses candidatures, créer des alertes et mémoriser des recherches multicritères.

Une charte de la mobilité interne chez Crédit Agricole CIB a également été publiée en juillet 2014. Cette charte a pour vocation d'inscrire les projets de mobilité dans la confiance, le partenariat, l'anticipation, le développement de l'employabilité, la transversalité et la durée. Ces principes sont déclinés en engagements concrets et soulignent ainsi la volonté de la Banque d'encourager, de faciliter et de promouvoir la mobilité interne en affirmant les valeurs et les pratiques qui doivent être connues, partagées et respectées par tous.

Par ailleurs, un dossier « La mobilité chez Crédit Agricole CIB » a été publié en février 2014 sur l'intranet mondial InsideLive. Cette communication visait à promouvoir la mobilité, en rappelant les grandes étapes à suivre, en présentant les outils disponibles (la bourse de l'emploi MyJobs, les Mobili'days et les ateliers Evolution professionnelle), et en publiant des témoignages et des statistiques sur la mobilité en 2013.

Le département Mobilité est également chargé de piloter et d'animer les comités de mobilité entre les différentes fonctions pour développer les mouvements inter-métiers. Ces comités se tiennent sur une base mensuelle afin de contribuer, en lien avec la stratégie du Groupe, au renforcement de la transversalité et du cross-selling.

Des comités de carrière se sont poursuivis tant au niveau du Groupe qu'au sein de Crédit Agricole CIB.

Identifier et développer les talents

Le travail de détection des talents engagé depuis plusieurs années s'est poursuivi avec les membres du Comité de Direction, les managers et les Ressources Humaines afin de fidéliser et de développer les collaborateurs à potentiel mais aussi d'assurer des plans de succession sur les postes stratégiques au sein de la Banque. Cette démarche, qui s'intègre dans celle du groupe Crédit Agricole, se construit dans le temps et permet de fixer un

cadre de gestion de carrière pour les hauts potentiels de Crédit Agricole CIB.

Concrètement, la liste des talents répartis en quatre catégories (Future Leaders, Managers Talents, Experts Talents, Jeunes Pousses également appelés Jeunes Talents), établies sur la base de critères d'identification validés par la Direction Générale, a été intégralement revue avec les métiers en 2014. Cette liste est évolutive. Elle se nourrit également des décisions prises lors des Comités de Carrière dont l'objectif est de définir des plans de succession dans les métiers.

Pour les Jeunes Talents, Crédit Agricole CIB a déployé en 2014 le dispositif Groupe, My Way, ayant vocation à évaluer et développer en début de carrière les collaborateurs à fort potentiel d'évolution. L'objectif est de valider leurs points forts, d'identifier leurs axes de progrès et d'analyser leur type de potentiel (managérial, transverse, etc.). Ce programme commun au sein du groupe Crédit Agricole S.A. permet de partager un référentiel unique et d'avoir une évaluation homogène entre filiales.

Cette démarche associe le collaborateur, son manager et son Responsable RH pour mener ensemble une réflexion sur le plan de développement et les axes d'évolution du collaborateur.

En 2014, 11 collaborateurs (8 à Paris et 3 à Londres), accompagnés de leurs managers et Responsables RH respectifs, ont participé au pilote, afin de pouvoir tester puis co-construire ce dispositif. My Way sera déployé de manière plus globale courant 2015.

Données chiffrées* sur la mobilité pour 2014

- 171 Mobilités intra lignes métier
- 156 Mobilités inter lignes métiers
- 110 Mobilités internationales sur un périmètre de 18 pays
- 81 Mobilités vers le groupe Crédit Agricole
- 56 Mobilités provenant du groupe Crédit Agricole

* Périmètre Crédit Agricole CIB

■ Formation

Afin d'accompagner le business model de la Banque et développer les compétences collectives et individuelles essentielles pour répondre à ses enjeux, Crédit Agricole CIB propose une offre de formation composée de 279 programmes portant sur des compétences techniques et managériales.

Les axes prioritaires du plan de formation 2014 poursuivaient les objectifs suivants :

- Accompagner la transformation des métiers de Crédit Agricole CIB et favoriser la professionnalisation des collaborateurs par des actions métiers ciblées, comme par exemple :
  - le socle Risques pour les collaborateurs de Risk & Permanent Control ;
  - un parcours « technico-commercial » pour les Corporate Bankers de Commercial Banking & Trade ;
  - un parcours à deux volets pour les nouveaux collaborateurs de Global Operations, comprenant la « Découverte du Groupe, de Crédit Agricole CIB et des métiers de GOP » animés par les experts internes et des modules spécifiques pour les différents profils.
- Renforcer la communauté managériale et le sentiment d'appartenance à Crédit Agricole CIB et au Groupe en poursuivant le déploiement de la Management Academy pour les managers en France et à l'international.
- Accompagner les reconversions et les mobilités par des plans de formation élaborés en fonction du profil et des compétences requises pour le nouveau poste des collaborateurs concernés.
- Développer les compétences individuelles techniques et comportementales des collaborateurs en répondant aux besoins identifiés lors de l'entretien d'évaluation.
- Poursuivre le déploiement en France et à l'international des formations dédiées à la prévention des risques psychosociaux.
- Mettre en œuvre les actions de formation et de sensibilisation prévues par les accords « Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes » et « Prévention du stress professionnel ».
- Intégrer la réforme de la formation, prévue par les décrets d'application de la loi sur la Sécurisation de l'Emploi, dans la politique de formation de Crédit Agricole CIB.
- Exploiter les nouvelles technologies et pédagogies disponibles pour favoriser l'accès à la formation. Crédit Agricole CIB s'est ainsi engagé à accompagner, chaque fois que possible, les collaborateurs et managers d'un département par le co-développement, afin de permettre la résolution de leurs problématiques entre pairs et en toute confidentialité. Cette démarche qui suscite l'intelligence collective a principalement été utilisée dans les ateliers créatifs de gestion du stress, dans les formations à l'évaluation de la performance et dans le séminaire « Strategic Leadership ».
- Diffuser les formations réglementaires et bancaires en intégrant les évolutions demandées par le régulateur.

Pour 2014, le pourcentage de la masse salariale de Crédit Agricole CIB consacré à la formation est, cette année encore, supérieur au seuil légal requis et témoigne des efforts poursuivis par l'entreprise pour développer et renforcer les compétences de ses équipes.

En France, les dépenses de formation pour Crédit Agricole CIB en 2014 représentent 6,7 millions d'euros (rémunérations des collaborateurs pendant leurs périodes de formation incluses), auxquels s'ajoutent 3 millions d'euros de versements faits au titre de la formation continue (OPCA, Fongecif, FPSPP).

Le nombre de salariés formés représente plus de 70% des effectifs en contrat à durée indéterminée présents à fin d'année. En moyenne, les salariés formés en 2014 ont pu bénéficier de 23 heures de formation.

Politique de Formation

	2014 (11 mois)*	2013 (11 mois)*
Nombre de salariés formés		
France	2 816	3 167
International	4 879	4 682
Total	**7 695**	**7 849**
Périmètre couvert	*91 %*	*96 %*
Nombre d'heures de formation		
France	63 743	72 199
International	100 644	112 098
Total	**164 387**	**184 297**
Périmètre couvert	*91 %*	*96 %*

* A noter la faible représentativité du mois de décembre.

Thèmes de formation

en nombre d'heures	2014 (11 mois)*				2013 (11 mois)*	
Thèmes	Total	%	dont France	dont International	Total	%
Connaissance du groupe Crédit Agricole S.A.	6 057	3,7	2 340	3 717	6 623	3,6
Management des hommes et des activités	15 561	9,5	6 451	9 110	15 592	8,5
Banque, droit, économie	25 187	15,3	7 905	17 282	24 957	13,5
Assurance	160	0,1	0	160	197	0,1
Gestion Financière (comptabilité, fiscalité, …)	15 978	9,7	6 151	9 827	15 076	8,2
Risques	7 670	4,7	4 071	3 599	8 383	4,5
Conformité	12 899	7,8	1 959	10 940	16 344	8,9
Méthode, organisation, qualité	3 099	1,9	1 211	1 888	3 943	2,1
Achats, marketing, distribution	2 477	1,6	2 238	239	2 582	1,4
Informatique, réseaux, télécom	9 444	5,7	3 626	5 818	11 887	6,4
Langues	36 217	22,0	10 932	25 285	35 133	19,1
Bureautique, logiciel, NTIC	5 314	3,2	2 898	2 416	10 766	5,8
Développement personnel, communication	18 892	11,5	11 517	7 375	23 982	13,0
Hygiène et sécurité	3 602	2,2	1 914	1 688	6 185	3,4
Droit humain et Environnement	390	0,2	168	222	1 066	0,6
Ressources Humaines	1 440	0,9	362	1 078	1 582	0,9
Total	**164 387**	**100,0**	**63 743**	**100 644**	**184 297**	**100,0**
Périmètre couvert		*91 %*	*91 %*			*96 %*

* A noter la faible représentativité du mois de décembre.

Axe 2 : Garantir l'équité et promouvoir la diversité

Egalité professionnelle hommes/femmes

Contribution des femmes

en %	2014		2013	
	%	Périmètre couvert	%	Périmètre couvert
dans les effectifs	44,3	100 %	45,0	99 %
dans les effectifs recrutés en CDI	42,1	100 %	40,0	99 %
dans le Comité Exécutif de CACIB	3 sur 16	100 %	3 sur 16	100 %
dans les cercles managériaux 1&2(*) de CACIB	16,7	100 %	16,5	100 %
dans les 10% des effectifs de chaque filiale ayant les plus hautes rémunérations fixes	15,6	96 %	16,0	97 %

(*) Les cercles managériaux regroupent au sein de 2 cercles les membres des comités exécutifs, les membres des comités de direction de chaque entité.

Développer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Dans le cadre du projet RSE FReD, Crédit Agricole CIB s'est fixé en 2012 pour objectif ambitieux d'atteindre 25% de femmes dans ses cercles managériaux d'ici fin 2015.

Pour cela, le vivier des hauts potentiels est régulièrement revu avec les managers afin que davantage de femmes y figurent. En 2014, 3 femmes siègent au Comité exécutif de Crédit Agricole CIB (identique à 2013) et 13 femmes siègent au Management Committee (contre 10 en 2013 et 6 en 2012).

Crédit Agricole CIB poursuit sa politique visant à développer l'égalité professionnelle et a proposé des actions de sensibilisation pour ses collaborateurs. Ainsi, dans le cadre de la semaine de la mixité qui a eu lieu en février 2014, une centaine de salariés ont pu assister à une conférence sur le « Leadership au féminin » animée par Elena Fourès, consultante et coach internationale en leadership.

Des formations spécifiques ont également été mises en place, dans le cadre de l'accord sur l'égalité professionnelle du 2 juillet 2013. Ainsi, en France des actions de sensibilisation à l'égalité professionnelle et à la mixité ont été proposées aux équipes Ressources Humaines à travers des mises en situation et des réflexions en groupe.

Un atelier animé par Elena Fourès sur le thème « Oser exprimer vos ambitions » a également été proposé à un groupe de femmes « Talents », et un atelier de « marketing de soi » a été intégré dans l'offre de formation de Crédit Agricole CIB en France. Ce dernier, accessible à tous les salariés, toutes catégories professionnelles confondues, a déjà enregistré 77 inscriptions. Les formations seront déployées sur le premier trimestre 2015.

De plus, Crédit Agricole CIB Londres a déployé en décembre 2014 un nouveau module eLearning sur la diversité au travail.

Par ailleurs, en 2014, Crédit Agricole CIB a participé au projet de recherche « Leadership et Diversité », piloté par Valérie Petit, professeur de management à l'EDHEC Business School, qui était déjà intervenue devant près de 300 collaborateurs en 2013 lors d'une conférence consacrée au leadership.

Une série d'entretiens semi-directifs et une enquête par questionnaire en ligne ont été menées auprès d'un panel représentatif de la structure de la Banque afin d'interroger des managers de Crédit Agricole CIB, en France et à l'international, ainsi que leurs collaborateurs.

Ces actions visent d'une part à décrire et mesurer les attentes de leadership des collaborateurs ainsi que le leadership effectif des managers, et d'autre part à mesurer et comprendre l'impact de la diversité sur l'engagement, la performance et la satisfaction des équipes.

Depuis octobre 2010, PotentiELLES, le réseau de femmes de Crédit Agricole CIB lancé à l'initiative de collaboratrices, propose un lieu d'échanges et de réflexions à la fois sur leur parcours professionnel mais aussi pour sensibiliser le management à la mixité. A fin 2014, 370 femmes sont membres de PotentiELLES et participent régulièrement aux évènements du réseau (conférences, ateliers, déjeuners Mix'n Match).

Crédit Agricole CIB soutient également Financi'Elles, la fédération des réseaux de femmes cadres de la banque, de la finance et de l'assurance créée en mars 2011, qui regroupe les grands acteurs de notre secteur (BNP Paribas, Société Générale, Caisse des Dépôts, BPCE, Axa, HSBC, Barclays) pour réfléchir aux questions de la mixité. Le réseau des femmes cadres de Crédit Agricole CIB, PotentiELLES, parrainé par la Direction Générale, fait partie des membres fondateurs de l'initiative Financi'ELLES.

Cette année, Crédit Agricole CIB a participé à la deuxième édition de la Consultation Nationale « Confiance et Mixité » des cadres du secteur banque, finance, assurance, organisée par Financi'Elles, en partenariat avec CSA. Comme en 2011, l'objet de cette Consultation est de mesurer le degré de confiance des cadres du secteur sur le thème de la mixité, mais aussi d'identifier les leviers qui impactent ce niveau de confiance.

En 2014, cette Consultation a rencontré un taux de réponse de 30% auprès des 90 000 cadres interrogés. Cette démarche a impliqué onze entreprises et groupes du secteur Banque/Assurance, parmi lesquels figuraient Crédit Agricole CIB, Amundi, Crédit Agricole Assurances, Crédit Agricole Leasing & Factoring et CASA UES.

Leadership au féminin

Crédit Agricole S.A. est partenaire du programme EVE, créé à l'initiative de Danone, pour développer le leadership au féminin dans les entreprises participantes. Destiné aussi bien aux jeunes talents qu'aux managers confirmés, le programme EVE accueille principalement des femmes mais est également ouvert aux hommes. Grâce à ce partenariat, la 5ème édition du séminaire organisé à Evian en octobre 2014 a pu accueillir sept participants de Crédit Agricole CIB. Pour la première fois cette année, le programme EVE a également organisé un séminaire en Asie Pacifique, à Shanghai, auquel huit collaborateurs de Crédit Agricole CIB ont participé.

Conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle

Dans le cadre de sa politique de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, Crédit Agricole CIB a également mis en place des actions relatives à la parentalité, en France et à l'international.

Le mercredi 25 juin 2014, Crédit Agricole CIB a ainsi organisé pour la première fois sa journée des familles baptisée « Kids Day ». Près de 300 enfants âgés de 5 à 12 ans ont été accueillis dans les locaux du siège à la Défense et ont pu découvrir l'univers professionnel de leurs parents en participant à différentes animations. Chaque enfant a reçu un livre « La Banque expliquée aux enfants » pour comprendre le métier et l'entreprise de ses parents. Ce livre a été diffusé à tous les collaborateurs. Cette initiative a également été déployée chez Crédit Agricole Private Banking en Suisse. A Londres, une journée baptisée « Take your sons & daughters to work » a été organisée le 26 juin 2014. Quinze adolescents âgés de 12 à 16 ans ont ainsi pu découvrir les métiers de la Banque à travers différentes activités.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB met à la disposition de ses collaborateurs de Courbevoie et en province 31 places de berceaux de crèche interentreprises (en partenariat avec le réseau de crèche national BABILOU) attribuées en fonction de critères sociaux. Les parents (pères ou mères) peuvent aussi bénéficier d'une autorisation d'absence rémunérée le jour de la rentrée scolaire pour accompagner leur(s) enfant(s).

Crédit Agricole CIB a conclu le 27 septembre 2012, un accord sur le temps partiel aidé permettant aux salariés de la Banque d'accéder, pour une durée de trois ans, à des mesures de temps partiel réduit/aidé, et ce notamment afin de répondre à leur désir d'équilibrer leur vie professionnelle et leur vie familiale dans des conditions financières moins contraignantes.

Au titre de la conciliation vie professionnelle/vie personnelle, une autre mesure spécifique d'accès à du temps partiel/réduit a été prévue par l'accord triennal relatif à l'accompagnement social des transformations au sein de Crédit Agricole CIB conclu le 2 juillet 2013, en cas d'acceptation d'une mobilité fonctionnelle et/ou géographique dans le cadre de mesures collectives d'organisation courantes sans projet de réduction d'effectifs.

Emploi et intégration des personnes en situation de handicap

En France, le groupe Crédit Agricole S.A. engage depuis 2005 une politique volontariste en faveur de l'emploi des personnes handicapées. Le premier accord Groupe signé en 2005 a été renouvelé en 2008, 2011 et 2014. Ce 4ème accord s'inscrit dans une logique de continuité des efforts entrepris depuis neuf ans et couvre l'ensemble des entités du Groupe.

Afin de favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap en France, Crédit Agricole CIB a mis en place des mesures d'accompagnement individuel et développé des actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des collaborateurs.

■ Maintien dans l'emploi

L'accord prévoit des aménagements de l'environnement de travail à la pointe de l'innovation technologique pour faciliter le maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap : études ergonomiques, prothèses auditives, écrans plus grands, déploiement de l'outil de téléphonie Tadéo et du système Themis d'alarme incendie auprès de tous les collaborateurs sourds, transports adaptés (financement de transporteurs), mise en place de télétravail, accessibilité aux malvoyants du rapport d'activité en ligne, développement du recours à la traduction en langue des signes pour des conférences ou des formations.

Cet accompagnement individuel peut également prendre la forme de formations sur mesure, de suivis psychologiques ou de coachings pour accompagner le développement professionnel des collaborateurs en situation de handicap.

■ Mesures de sensibilisation

Crédit Agricole CIB poursuit sa politique de sensibilisation au handicap et a reconduit pour la 4ème année les cours de Langue des Signes Française (LSF) pour les collaborateurs déjà inscrits les années précédentes. Ces cours gratuits entrent dans le cadre de l'engagement de la Banque en faveur de l'intégration et de la promotion de la diversité, pour lutter contre les idées reçues sur le handicap. En 2014, 45 salariés ont ainsi pu bénéficier d'une formation LSF.

Afin de sensibiliser à toutes les formes de handicap et notamment aux handicaps invisibles, Crédit Agricole CIB a organisé deux événements, en juin et en octobre, sur le thème « Handicap et musique ». A cette occasion, 200 CD réalisés spécialement pour cet événement, ont été offerts aux participants.

Placée sous le thème de l'accessibilité, la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées organisée dans les locaux de la Banque du 17 au 23 novembre 2014 a aussi permis de sensibiliser les collaborateurs et de promouvoir l'accessibilité au travail et à la culture. La collecte de matériel électronique proposée à cette occasion a permis de réunir 82 kilogrammes de divers appareils (outils informatiques, batteries, etc.) qui seront recyclés par l'entreprise adaptée APR2.

En qualité de mécène, Crédit Agricole CIB a également soutenu la semaine de l'accessibilité organisée par le musée du quai Branly, la première semaine de décembre 2014.

■ Recours au secteur adapté et protégé

En complément des actions directes de sensibilisation en faveur de l'emploi des personnes handicapées, Crédit Agricole CIB délègue des prestations au secteur adapté et protégé (Entreprises Adaptées, et Etablissements et Services d'Aide par le Travail) pour l'impression des cartes de visite en France, la gestion du recyclage des déchets informatiques, l'entretien des espaces verts ainsi que les travaux d'impression et les réponses négatives aux candidatures papiers.

Ponctuellement, Crédit Agricole CIB fait intervenir les entreprises du secteur adapté et protégé notamment dans le cadre du déménagement sur le site EGIS à Saint-Quentin-en-Yvelines (collecte du papier pour recyclage) et pour l'organisation de cocktails ou la livraison de plateaux repas.

Egalité des parcours et des origines

■ Politique de recrutement

Crédit Agricole CIB poursuit depuis 2006 une politique de recrutement active dans le cadre de son engagement en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes. Cette politique se traduit par le développement de l'alternance en France et une procédure d'identification des potentiels parmi ses stagiaires, ses alternants et ses VIE (Volontariat International en Entreprise) afin de constituer un vivier.

En 2014, Crédit Agricole CIB a accueilli 413 nouveaux stagiaires et 151 nouveaux alternants en France, ainsi que 79 VIE dans ses filiales à l'international.

Toutes nos offres d'emploi sont publiées sur le site de Crédit Agricole CIB et sur le site www.mycreditagricole.jobs. Nos offres sont également diffusées sur des jobboards et sur les intranets des écoles. Dans le cadre de la politique de recrutement du Groupe, des tests de logique ont été mis en place pour les postes juniors VIE et CDI.

Pré-recrutement

Stagiaires et alternants en France (en ETP moyen mensuel)	2014	2013
Contrats en alternance	210	219
Stagiaires écoles	202	200
% du périmètre couvert	*100 %*	*100 %*

■ « Nos Quartiers ont des Talents »

Pour promouvoir la diversité sociale, Crédit Agricole CIB soutient l'association « Nos quartiers ont des talents » en participant à des ateliers de coaching auprès de jeunes issus de zones moins favorisées. Cette association, dont le Groupe est partenaire depuis 2007, accompagne vers l'emploi les jeunes diplômés Bac+4 et plus, issus prioritairement des quartiers « sensibles », par le biais d'un parrainage individuel réalisé par des managers expérimentés. Crédit Agricole CIB compte aujourd'hui 23 parrains/marraines coachant bénévolement des étudiants et des jeunes diplômés en recherche d'emploi dans le cadre du partenariat avec cette association.

Par ailleurs, en accord avec la politique Diversité du groupe Crédit Agricole, l'équipe Recrutement participe à de nombreuses actions favorisant la diversité des profils recrutés. Le 22 Mai 2014,

Crédit Agricole CIB était ainsi présent aux côtés de l'association Mozaïk RH lors d'une demi-journée spéciale « Alternance Mozaïk RH » organisée sous la forme d'un « speed-recruiting ».

Egalité des âges

▪ Plan d'actions sur l'emploi des seniors

En 2014, Crédit Agricole CIB en France a poursuivi le plan d'actions élaboré en 2010 en faveur des seniors. Dans ce cadre, un entretien est conduit par les Gestionnaires Ressources Humaines pour effectuer un bilan sur le parcours et le projet professionnel des collaborateurs ayant 45 ans et plus.

Ce bilan a pour objectif de permettre aux salariés de Crédit Agricole CIB, au regard de leurs fonctions actuelles et des projets de l'entreprise, d'identifier les compétences acquises au cours de leur carrière, d'étudier leurs possibilités d'évolution et de formaliser leurs souhaits d'acquisition de compétences pour faciliter leur seconde partie de carrière.

Les bilans sont réalisés par des consultants de l'APEC dédiés à Crédit Agricole CIB sur les sites de Paris La Défense, Paris Saint-Lazare et Saint-Quentin-en-Yvelines, ainsi que dans les villes de province des différentes succursales.

Le caractère tripartite du bilan et le professionnalisme des consultants permet d'améliorer la qualité de dialogue et de créer une nouvelle dynamique de carrière pour les collaborateurs.

Depuis l'entrée en vigueur du « Plan d'actions sur l'emploi des seniors » en 2010, 128 collaborateurs ont bénéficié d'un bilan de seconde partie de carrière (chiffre au 30/11/2014).

Répartition des effectifs CDI par tranche d'âge dans le groupe Crédit Agricole CIB

Répartition des effectifs CDI par tranche d'ancienneté dans le groupe Crédit Agricole CIB

Départ des salariés en contrat à durée indéterminée par motif

Départ d'effectifs en CDI par motif	2014				2013			
	France	International	Total	%	France	International	Total	%
Démissions	81	396	477	53,7	98	382	480	51,0
Retraites et préretraites	142	52	194	21,7	46	44	90	10,0
Licenciements	18	174	192	21,6	81	240	321	34,0
Décès	4	1	5	0,6	3	2	5	1,0
Autres départs	7	14	21	2,4	10	25	35	4,0
Total départs CDI	**252**	**637**	**889**	**100,0**	**238**	**693**	**931**	**100,0**
Périmètre couvert				*100 %*				*99 %*

Politique de rémunération : les principes généraux

Dans le cadre des spécificités de ses métiers, de ses entités juridiques et des législations pays, le groupe Crédit Agricole veille à développer un système de rémunération qui assure aux collaborateurs des rétributions motivantes et compétitives vis-à-vis de ses marchés de référence.

Cette politique de rémunération s'attache à récompenser la performance, qu'elle soit individuelle ou collective, dans le respect des valeurs d'équité et de mérite qui caractérisent le Groupe, ainsi que dans le respect des directives des régulateurs.

Les compétences et le niveau de responsabilité sont rémunérés par le salaire de base en cohérence avec les spécificités de chacun des métiers et dans le principe de l'égalité de traitement entre les salariés.

Au sein de Crédit Agricole CIB, des plans de rémunération variable liée à la performance individuelle et collective sont mis en place en fonction de l'atteinte des objectifs fixés et des résultats de l'entité.

Les assiettes de rémunération variable sont fixées en prenant en compte le profil de risque des activités et l'intégralité des coûts y compris le coût des risques, de la liquidité, de la rémunération des fonds propres. La rémunération variable est ainsi basée sur la détermination d'enveloppes par activité et dont la distribution individuelle aux collaborateurs est décidée par la ligne managériale en fonction d'une évaluation globale de leur performance individuelle et collective, en cohérence avec les objectifs financiers et non financiers définis individuellement et collectivement.

■ Equité entre hommes et femmes

Crédit Agricole CIB a signé le 2 juillet 2013, pour la France, un accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Cet accord prévoit notamment :

- des mesures destinées à identifier et corriger des inégalités liées au genre, notamment salariales (ex : enveloppe de rattrapage salariale),
- des mesures préventives destinées à réduire ou empêcher la survenance d'inégalités (ex : octroi d'une augmentation minimum au retour d'un congé maternité).

D'autre part, dans le cadre d'études sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, un département de la direction des Risques de Crédit Agricole S.A., le Groupe de Recherche Opérationnelle (GRO), a développé une méthodologie objective et pertinente permettant de repérer des écarts non justifiés de rémunération dont l'origine pourrait être liée au genre du collaborateur. Cette méthode, basée sur la décomposition d'Oaxaca-Blinder, permet de quantifier et d'objectiver des écarts de rémunération liés au genre établissant ainsi un niveau de discrimination pour ensuite cibler et analyser une population de femmes particulièrement touchées par le phénomène. Le recours à cette prestation assurée en interne et ouverte à toutes les entités du Groupe a, à ce jour, bénéficié à Crédit Agricole CIB.

■ Politique de rémunération variable collective : intéressement et participation

- Accord de participation conclu à durée indéterminée le 30 juin 2004,
- Avenant à l'accord de participation des salariés aux résultats de Crédit Agricole CIB conclu le 24 juin 2010 actualisant les dispositions de l'accord de participation du 30 juin 2004 quant à la faculté de demander le versement immédiat de tout ou partie de la participation et aux modalités d'information des bénéficiaires,
- Accord d'intéressement conclu le 26 juin 2013 pour les années 2013, 2014 et 2015.

■ Avantages sociaux : prévoyance, santé, retraite

Le régime de retraite supplémentaire (Article 83) offre aux collaborateurs un complément de revenu, généralement sous forme de rente viagère, au moment de la liquidation des droits à la retraite dans le régime de base. Afin d'améliorer les avantages sociaux offerts à ses collaborateurs, Crédit Agricole CIB a souhaité revoir ce dispositif, assuré par Allianz depuis 1995. Suite à un appel d'offres mené au cours de l'année 2014, Crédit Agricole CIB a choisi Crédit Agricole Assurances – PREDICA comme nouveau partenaire. Entrant en vigueur au 1er janvier 2015, le contrat de retraite à cotisations définies souscrit auprès de PREDICA propose de nouveaux services pour les assurés, pour de moindres frais. Ce régime offre en particulier la possibilité d'effectuer des versements complémentaires facultatifs, déductibles du revenu imposable, et un plus large choix de placements d'épargne.

La politique de rémunération de Crédit Agricole CIB, des dirigeants mandataires sociaux et des populations régulées est par ailleurs détaillée dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise - Politique de rémunération de Crédit Agricole CIB ».

Rémunération variable collective versée dans l'année au titre des résultats de l'année précédente en France

	2014			2013		
	Montant global (milliers d'euros)	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen (en euros)	Montant global (milliers d'euros)	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen (en euros)
Participation	812	378	2 149	870	485	1 794
Intéressement	21 110	5 077	4 158	24 691	5 513	4 479
Abondement	10 245	4 304	2 380	10 649	4 867	2 188
TOTAL	**32 167**			**36 211**		
Périmètre France couvert			*98 %*			*99 %*

Grille des salaires fixes annuels

Salaire mensuel moyen des effectifs CDI actifs en France (salaire brut de base)

		2014	2013
Cadres	Hommes	6 316	6 302
	Femmes	4 721	4 734
	Global	**5 617**	**5 626**
Non Cadres	Hommes	2 721	2 772
	Femmes	2 779	2 778
	Global	**2 764**	**2 776**
Total	**Hommes**	**6 077**	**6 017**
	Femmes	**4 309**	**4 267**
	Global	**5 228**	**5 181**
	Périmètre France couvert	*98 %*	*100 %*

Axe 3 : Favoriser la qualité de vie au travail

Assurer aux collaborateurs un environnement et des conditions de travail qui garantissent leur sécurité et santé

Absentéisme en France en jours calendaires

	2014							2013		
	Cadres		Non Cadres		Total		Nbre moyen de jours d'absence par salarié	Total		Nbre moyen de jours d'absence par salarié
	Femme	Homme	Femme	Homme	Nbre de jours	%		Nbre de jours	%	
Maladie	10 260	5 546	5 468	1 120	22 394	41,1	5,4	32 144	34,0	7,4
Accident	214	91	240	40	585	1,1	0,1	953	1,0	0,2
Maternité, paternité, allaitement	19 375	1 310	4 379	65	25 129	46,1	6,1	21 855	24,0	5,0
Congé autorisé	3 031	1 370	949	212	5 562	10,2	1,3	6 822	7,0	1,6
Autre	503	200	86	11	800	1,5	0,2	32 077	34,0	7,4
TOTAL	33 383	8 517	11 122	1 448	54 470	100,0	13,1	93 851	100,0	21,6
Périmètre France couvert							*98 %*			*99 %*

■ Sécurité et sûreté au travail

Crédit Agricole CIB a déployé en 2013 auprès de l'ensemble de ses collaborateurs (internes et externes) un nouveau module de formation obligatoire par eLearning consacré à la sensibilisation à la sécurité. Conçu en coordination avec le service Sécurité de la Banque, les médecins du travail, le secrétaire et la secrétaire adjointe du CHSCT, ce module regroupe des thèmes relatifs à la sécurité/sûreté (contrôle d'accès, prévention des risques accidentels et d'incendie, procédure d'alerte), aux risques psychosociaux, à l'hygiène et à la santé au travail.

Ce module de formation est depuis 2014 obligatoire pour tous les nouveaux arrivants chez Crédit Agricole CIB.

■ Prévention des risques psychosociaux : sensibilisation et formation sur les risques psychosociaux (RPS)

Dans le cadre de l'accord sur la prévention du stress professionnel au sein de Crédit Agricole CIB, conclu le 2 juillet 2013, un outil pérenne d'évaluation du stress, l'Observatoire «Prévention des Risques Psychosociaux», a été mis en place afin de repérer, à échéances régulières, les sources de stress en cause et d'identifier les groupes de salariés les plus exposés.
Pour cela, les collaborateurs de la Banque sont sollicités par le service de santé au travail, lors du passage de leur visite médicale, une fois tous les deux ans, afin de compléter un questionnaire en ligne.
Après un an de mise en œuvre, près de 40% de l'effectif en France ont répondu au questionnaire qui va permettre à la Commission des risques psychosociaux de proposer des ajustements d'actions.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB poursuit sa démarche de prévention du stress au travail, débutée en 2009, en déployant des actions de formation répondant à deux types d'engagement :

- La validation systématique de toutes les formations demandées lors des entretiens d'évaluation ou en cours d'année par les collaborateurs et managers dans ce domaine : 75 collaborateurs ont ainsi suivi la formation «Savoir équilibrer pression et efficience» et 19 managers ont bénéficié de la formation « Manager le stress de ses collaborateurs et le sien», en dehors des formations mises en place dans le cadre de l'engagement FReD.
- En France, dans le cadre de la démarche FReD et de l'accord sur la prévention du stress professionnel, 88 managers ont bénéficié en 2014 de la formation «Manager le stress de ses collaborateurs et le sien», répartis entre 62 nouveaux managers et 26 managers confirmés.

Au total, sur l'ensemble des actions relatives à la prévention du stress professionnel, Crédit Agricole CIB a formé 182 salariés représentant un volume de 2 520 heures de formation.

Pour lutter contre les risques psychosociaux, Crédit Agricole CIB met également à la disposition de ses collaborateurs un service de soutien psychologique anonyme et confidentiel par le biais d'un numéro vert.

Axe 4 : Promouvoir la participation des collaborateurs et le dialogue social

Le Groupe favorise l'instauration d'un dialogue actif et constructif avec ses collaborateurs et leurs représentants. Cette participation peut prendre différentes formes : la prise de parole directe, enquêtes, baromètres sociaux, outils collaboratifs et instauration d'un dialogue social de qualité.

Instaurer et maintenir un dialogue social actif avec les représentants des collaborateurs

Le dialogue social est le reflet de la responsabilité de l'entreprise. Ainsi, le Groupe est attentif au développement d'un dialogue social constructif en vue de conclure des accords structurés et porteurs de véritables engagements.

■ Exercice du dialogue social au sein des entités de Crédit Agricole CIB France

Au sein de Crédit Agricole CIB, le dialogue social s'exerce par le biais de plusieurs instances : le Comité d'Entreprise et ses commissions, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et les délégués du personnel.

Le Comité d'Entreprise de Crédit Agricole CIB se compose de 12 membres titulaires et de 12 membres suppléants.

Il est informé et consulté sur les problèmes généraux intéressant les conditions de travail résultant de l'organisation du travail, de la technologie, des conditions d'emploi, de l'organisation du temps de travail, des qualifications et des modes de rémunération.

Le Comité d'Entreprise a été renouvelé par élection en juin 2014. Il bénéficie du concours du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Le CHSCT est composé de 12 membres et a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. L'instance a été renouvelée en janvier 2014.

Crédit Agricole CIB dispose de deux délégations du personnel, l'une à Courbevoie et l'autre à Saint-Quentin-en-Yvelines. La délégation de Courbevoie est composée de 23 membres titulaires et de 23 membres suppléants, alors que la délégation du personnel de Saint-Quentin-en-Yvelines est composée de sept membres titulaires et de sept membres suppléants. Les délégués du personnel ont pour mission de présenter à la direction de l'entreprise les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du Code du travail et des dispositions légales concernant la protection sociale, la santé et la sécurité ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise. Ces deux délégations ont été renouvelées par élections en juin 2014.

Le dialogue social s'exerce également dans le cadre des négociations entre les organisations syndicales représentatives et la direction de Crédit Agricole CIB.

Malgré une carence de Comité d'Entreprise pendant quatre mois, cinq accords d'entreprise ont été signés en 2014 :

- deux au titre des rémunérations et périphériques,
- trois au titre de l'organisation d'élections de Représentants du Personnel (Comité d'Entreprise, Délégués du Personnel, Administrateurs salariés).

Crédit Agricole CIB a accepté l'intégralité des demandes de congés de formation économique et sociale et de formation syndicale présentées par les salariés et organisations syndicales, ce qui a représenté 136 jours en 2014.

Nombre d'accords d'entreprise signés dans l'année en France par thème

	2014	2013
Rémunérations et périphériques	3	14
Formation	0	0
Institutions représentatives du personnel	3	2
Emploi	1	3
Temps de travail	0	2
Diversité et égalité professionnelle	1	1
Autres	0	1
Total	**8**	**23**
Périmètre France couvert	*98 %*	*99 %*

Diffuser et partager l'information avec les collaborateurs pour permettre le débat et l'appropriation

Des conférences téléphoniques et des réunions d'encadrement, organisées en France et retransmises simultanément à l'étranger permettent aux managers de rencontrer les membres de la Direction Générale de Crédit Agricole CIB. 750 cadres sont invités à ces réunions et conférences téléphoniques, organisées à chaque publication de résultats trimestriels et régulièrement le reste de l'année sur des sujets stratégiques. Les participants sont invités à poser leurs questions en amont de manière anonyme, la Direction Générale répondant ensuite à ces questions lors de ses interventions.

Un espace dédié, le « Managers corner », sur l'intranet mondial InsideLive permet également à ces cadres de retrouver toute l'information à relayer auprès de leurs équipes.

Par ailleurs, des conférences, intitulées « Insidemeetings », sont régulièrement proposées à l'ensemble des collaborateurs en France, sur des thèmes très variés : stratégie, actualité, culture d'entreprise, mécénat, etc. Ces événements sont l'occasion de s'informer mais également d'échanger lors des sessions de questions-réponses à l'issue des présentations.

A Hong Kong, grâce à la plateforme en ligne « Leisure Learning », des ateliers d'échange et de networking sont organisés sur l'heure du déjeuner un vendredi tous les deux mois pour les collaborateurs de Crédit Agricole CIB.

Favoriser les dispositifs privilégiant la participation et l'expression des collaborateurs

En parallèle de ces rendez-vous réguliers, plusieurs actions favorisant la participation des collaborateurs ont été mises en œuvre chez Crédit Agricole CIB en 2014.

Afin de favoriser l'expression des collaborateurs et l'échange avec la Direction Générale, une nouvelle formule du magazine interne a été lancée à la rentrée 2014. Rebaptisé « Inside », ce journal trimestriel propose désormais une rubrique intitulée « C'est à vous » comme espace de dialogue avec les collaborateurs. Un formulaire en ligne sur l'intranet InsideLive leur permet ainsi de poser leurs questions.

Dans le cadre de la démarche « FReD participatif » initiée cette année chez Crédit Agricole CIB, les collaborateurs étaient invités à s'exprimer dans un questionnaire en ligne jusqu'au 15 janvier 2015. Cette enquête vise à recueillir le sentiment des collaborateurs sur la démarche FReD, la pertinence des plans d'actions passés, la communication et les pistes possibles pour améliorer la démarche et accroître la participation de chacun. Une restitution sera faite à l'ensemble des collaborateurs au 1er trimestre 2015. Cette enquête s'accompagne d'un concours permettant aux collaborateurs de proposer leurs idées de plans d'actions.

En outre, dans le cadre d'une réflexion globale sur la culture Conformité et Risques chez Crédit Agricole CIB, un sondage a été mené auprès de l'ensemble des collaborateurs en France et à l'international, en mai et juin 2014. Avec un taux de participation d'environ 50%, cette enquête a permis de nourrir la réflexion sur le renforcement de cette culture, notamment au travers de la rédaction d'un Code de Conduite Crédit Agricole CIB. Afin de susciter l'engagement et l'appropriation par tous les collaborateurs, des managers des différents métiers et fonctions de support de la Banque ont contribué à la rédaction du projet de Code de Conduite. Ce document a également été partagé avec le réseau international.

Par ailleurs, dans le cadre des futurs déménagements collectifs à Montrouge et Saint-Quentin-en-Yvelines, Crédit Agricole CIB a déployé une enquête auprès de ses collaborateurs en France. Il s'agissait de mesurer leur niveau d'information et de recueillir leurs perceptions et attentes. Cette enquête déployée en novembre 2014 auprès de 3 600 collaborateurs a rencontré un taux de participation de 74%. Les résultats seront restitués début 2015 et permettront de préparer les prochaines étapes du projet.

Axe 5 : Promouvoir le développement économique, social et culturel du territoire d'implantation

Historiquement, le groupe Crédit Agricole S.A., fidèle à ses valeurs de solidarité et de proximité, porte une attention particulière aux actions permettant d'améliorer les conditions d'éducation, de santé publique et d'accès à la culture sur le territoire d'implantation des entités du Groupe, en France et à l'international.

Crédit Agricole CIB s'attache à favoriser l'implication de ses collaborateurs dans des projets professionnels externes ou des projets extra-professionnels qui soient en cohérence avec ses valeurs.

■ Implication des collaborateurs dans les écoles

Crédit Agricole CIB assure une présence forte auprès des écoles, notamment à travers le dispositif de « Capitaines d'école » piloté par Crédit Agricole S.A.. Ce réseau regroupe 17 établissements cibles et implique une cinquantaine de collaborateurs de Crédit Agricole CIB promouvant l'entreprise et le Groupe auprès de leur ancienne école.

De nombreux managers et collaborateurs se mobilisent pour accompagner les équipes RH lors des Forums Ecoles en France et à l'international (participation à 38 forums en 2014), afin de partager leur expérience avec des étudiants et recueillir des candidatures pour les différentes offres à pourvoir chez Crédit Agricole CIB.

D'autres actions sont également mises en œuvre sous la forme de partenariats pédagogiques (études de cas, cours, présentations de nos métiers) et de participation à des jurys d'admission. Des conférences ainsi que des visites de l'entreprise sont également organisées pour les étudiants. L'équipe Recrutement a poursuivi ses actions auprès des associations financières des écoles d'ingénieurs, de commerce et d'universités, en finançant notamment leurs évènements et projets.

Par ailleurs, pour promouvoir la diversité sociale, Crédit Agricole CIB soutient l'association « Nos quartiers ont des talents » en participant à des ateliers de coaching auprès de jeunes issus de zones moins favorisées. Aujourd'hui, la Banque compte 23 parrains/marraines actifs coachant bénévolement des jeunes diplômés, pour les accompagner vers l'emploi. Le mercredi 11 juin 2014 dans le cadre des journées Solidaires initiées par le Groupe, une conférence a été organisée pour présenter au plus grand nombre l'association et ses actions notamment par des témoignages de parrains/marraines. Les échanges se sont prolongés autour d'un cocktail « Solidaires » préparé par un atelier protégé.

■ Implication des collaborateurs dans des actions de solidarité

Crédit Agricole CIB entend valoriser et encourager l'implication concrète de ses salariés dans les domaines de la solidarité, de l'assistance aux plus démunis, de l'environnement et de l'intérêt général.

A ce titre, la Banque a renouvelé en 2014 son programme « Solidaires by Crédit Agricole CIB », qui soutient financièrement les projets associatifs portés par les salariés, orientés vers la notion d'intérêt général favorisant la solidarité et l'insertion sociale, en France et à l'étranger. En 2014, le programme était lancé en Asie avec 4 projets soutenus à Singapour, Hong Kong, Taiwan et en Inde. Cette seconde édition de « Solidaires by Crédit Agricole CIB » a également soutenu financièrement 28 projets en France et 4 au Royaume-Uni. Les 36 projets sélectionnés ont bénéficié d'une dotation pouvant aller jusqu'à 3 000 euros par projet (5 000 euros à Londres), dans le cadre d'une affectation décidée par le vote du jury. Par ailleurs, à Londres, 24 initiatives individuelles et 5 initiatives collectives au profit d'associations ont également été sponsorisées.

Par ailleurs, le programme de bénévolat de compétences du Groupe, « Solidaires », met en relation les collaborateurs désireux d'offrir leur temps et leurs compétences avec des associations en recherche de bénévoles.

Téléthon de la Communauté financière

Le 5 décembre 2014, Crédit Agricole CIB participait à nouveau au Téléthon de la Communauté Financière et en était, comme en 2012, le chef de file. Cet événement solidaire, qui réunit depuis près de vingt ans les acteurs du monde de la finance (banques, assurances, intermédiaires financiers, avocats d'affaires, fiscalistes…) lors d'une course de 6 heures à Paris, est organisé au profit de l'AFM-Téléthon pour soutenir l'innovation scientifique, médicale, et sociale et la recherche contre les maladies génétiques rares.

Cette année, d'autres entités du groupe Crédit Agricole se sont mobilisées pour venir courir aux côtés des salariés de Crédit Agricole CIB sous une bannière commune Solidaires : Crédit Agricole S.A., Amundi, CACEIS, LCL, Banque Privée Indosuez, Crédit Agricole Assurances, Silca et Crédit Agricole Leasing & Factoring. Les 300 coureurs de Crédit Agricole CIB ont totalisé 4 179 tours de stade pour un don de 50 000 euros, et un don total Groupe de 70 000 euros. Les familles des salariés ont également partagé ce grand moment de fête et de solidarité.

A l'international, les collaborateurs de Crédit Agricole CIB sont aussi encouragés à participer à des événements caritatifs et sportifs.

En Inde, une équipe de collaboratrices de Crédit Agricole CIB a participé en avril 2014 au seul semi-marathon réservé aux femmes, organisé par le Daily News and Analysis, l'un des plus grands quotidiens du pays. Cet événement a pour but d'encourager l'amélioration de la condition féminine, notamment sur les thèmes de la sécurité, l'égalité professionnelle, la santé et l'éducation.

A Hong Kong, en mars 2014, Crédit Agricole CIB était mécène principal de la troisième édition de la « Goodman Interlink Magic Mile Charity Ramp Run ». La mobilisation des collaborateurs de la Banque a permis de lever des fonds à destination du Centre Benji, une association permettant aux enfants et aux adolescents issus de familles défavorisées et souffrant de problèmes de communication, d'être assistés gracieusement par des spécialistes du langage.

Par ailleurs, depuis 2014, tous les employés de Crédit Agricole CIB Hong Kong en CDI ont la possibilité de poser un jour de congé solidaire par an pour participer bénévolement à des actions caritatives.

A Londres, en septembre 2014, l'équipe de coureurs de Crédit Agricole CIB s'est classée 9ème sur 108 au « Bloomberg Square Mile Relay ». 2 521 euros ont ainsi pu être récoltés au profit d'Aziza's Place, une association caritative oeuvrant pour les enfants défavorisés du Cambodge. De même, le 6 novembre, des collaborateurs de Crédit Agricole CIB ont dormi dans la rue pour Centrepoint, une association caritative londonienne. Ils ont ainsi collecté 3 544 livres sterling (4 468 euros), une somme qui sera utilisée pour aider les jeunes sans-abris de la ville. Le Charities Committee de Londres a soutenu leur initiative en abondant 825 livres sterling (1 040 euros) dans le cadre du programme Solidaires.

A New York, les collaborateurs de Crédit Agricole CIB ont de nouveau participé bénévolement à la 23ème journée communautaire annuelle du « New York Cares Day Fall » consacrée au rafraîchissement des écoles publiques de la ville. Notre équipe de 70 collaborateurs accompagnés d'amis et parents s'est rendue à la Junior High School 8 Richard S. Crossley, située dans le Queens, et a pu rénover l'école entière.

A Francfort, en Allemagne, les employés de Crédit Agricole CIB ont réalisé leur premier projet RSE local en soutenant l'initiative de l'ONG Johanniter. Ils ont participé à l'organisation et au déroulé du repas de Noël de sans-abris. Lors de cette soirée, ils ont également offert des cadeaux à 22 enfants issus de familles défavorisées. A cette occasion, plus de 300 sacs contenant des objets de la vie quotidienne et des sacs de vêtements chauds pour l'hiver ont aussi été distribués par 12 bénévoles. Cette initiative a été complétée par des dons de la Banque et des salariés.

Culture

Permettre d'accéder au monde de la culture et contribuer aux grands évènements d'aujourd'hui et de demain, voilà l'engagement que mène le Groupe.

Dans ce contexte, en 2014, Crédit Agricole CIB a soutenu la création mondiale de la comédie musicale « Un Américain à Paris » dans le cadre de son partenariat depuis cinq ans avec le Théâtre du Châtelet. A cette occasion, une conférence sur ce spectacle, animée par Patrick Niedo, spécialiste des comédies musicales, a été proposée le 7 novembre aux collaborateurs et un jeu concours a été organisé afin de faire gagner 200 places aux participants.

RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

Une démarche de progrès reposant sur l'implication des collaborateurs

Politique générale en matière environnementale (indicateur 2a)

Crédit Agricole CIB conduit depuis plusieurs années une triple action :

- de réduction de son empreinte écologique directe (réduction des consommations d'énergie et de papier, mise en œuvre d'un Plan de Déplacement d'Entreprise et déploiement de dispositifs de recyclage),
- de mesure et de réduction des risques environnementaux et sociaux liés à son activité de financement (notamment par l'extension d'analyses basées sur les Principes Equateur, le développement de politiques sectorielles RSE et, plus récemment, l'introduction d'un scoring RSE des clients corporate),
- d'accroissement des impacts positifs de son activité au travers d'une activité de « Sustainable Banking ».

Au-delà de la maîtrise de l'empreinte écologique directe de la Banque, il s'agit pour Crédit Agricole CIB de contribuer à l'atteinte d'objectifs sociétaux et d'aider ses clients à relever leurs défis sociaux, environnementaux et solidaires.

Dans un esprit similaire, le pôle Banque Privée poursuit une démarche de promotion des produits d'Investissement Socialement Responsable auprès de ses clients.

Organisation et implication des collaborateurs

Les enjeux de développement durable sont pris en compte par Crédit Agricole CIB en conformité avec les orientations générales proposées par la Direction du Développement Durable de Crédit Agricole S.A. et validées par le Comité Développement Durable du groupe Crédit Agricole. Ils font l'objet de 2 textes de gouvernance internes qui définissent le cadre de ces enjeux.

Un pôle Développement Durable rattaché au Secrétariat Général coordonne la mise en place des actions de développement durable de Crédit Agricole CIB.

Un comité ad hoc, le Comité d'Evaluation des opérations présentant un Risque Environnemental ou Social (CERES), présidé par le responsable de la fonction Conformité, agit comme comité faîtier du système d'appréciation et de gestion des risques environnementaux et sociaux liés à l'activité (cf. ci-après).

Le modèle développé par Crédit Agricole CIB repose sur l'implication, au quotidien, de l'ensemble des collaborateurs comme acteurs du développement durable dans le cadre de leur métier, que cela soit pour l'appréciation et la gestion des risques environnementaux directs ou indirects.

La démarche FReD

Crédit Agricole CIB participe pleinement à la démarche de progrès FReD du groupe Crédit Agricole. Cette démarche destinée à renforcer la RSE au sein du groupe se traduit, pour chaque entité participante, par 15 plans d'actions concernant 3 piliers centrés sur les clients (Fides), les collaborateurs (Respect) et l'environnement (Demeter). Des objectifs précis et mesurables sont définis pour chaque plan et l'objectif global est de progresser annuellement en moyenne de 2 crans sur une échelle de progression comportant 5 niveaux.

Bilan 2014 FReD et faits marquants pour Crédit Agricole CIB

La moyenne de progression des 15 plans d'actions de Crédit Agricole CIB en 2014 est de 2,3. Cet indice de progression est identique aux niveaux atteints en 2012 et en 2013.

En 2014, des plans d'actions aussi divers que l'introduction d'un indice de recommandation clients, la sensibilisation à l'intégration des personnes handicapées et la consolidation du scoring RSE des clients « corporate » ont été entrepris.

De même, afin de rendre cette démarche encore plus participative, le sentiment des collaborateurs a été recherché sur la démarche, la pertinence des plans passés, la communication et les pistes possibles pour améliorer la démarche et accroitre la participation de chacun. Les collaborateurs ont été également sollicités pour proposer des idées de nouveaux plans d'actions FReD et participer à l'élaboration des plans qui seront retenus en 2015 par un jury. Ces propositions peuvent concerner chacun des 3 piliers Fides, Respect et Demeter. Le fruit de cette démarche est bien, au-delà de la sensibilisation indispensable, de créer une émulation et l'envie de participer activement à la vie de la Banque en adhérant à ses valeurs.

Crédit Agricole Private Banking a déployé, dès l'origine de la démarche FReD en 2012, une organisation spécifique dans ses principales entités : en France avec Indosuez Private Banking, à l'international avec CA Suisse, CA Luxembourg et Crédit Foncier de Monaco. A cet effet, la Holding CAPB et les entités se sont dotées d'un dispositif d'animation et de suivi des projets. Dans chaque entité, 15 projets ont été déployés selon les trois référentiels Fides, Respect et Demeter.

Prévention des risques environnementaux directs – Certifications et provisions

La certification « HQE Bâtiments tertiaires en exploitation » obtenue l'an dernier pour l'immeuble 9 Doumer, siège de Crédit Agricole CIB, a été renouvelée.

Le niveau de performance des 14 cibles visées par CACIB est maintenu : 3 cibles au niveau base (l'énergie, la qualité sanitaire de l'eau et le confort acoustique), 6 cibles au niveau « performant » (la relation du bâtiment avec son environnement, le choix intégré des produits - systèmes et procédés de construction, chantier à faible impact environnemental, le confort olfactif, la qualité sanitaire des espaces et la qualité sanitaire de l'air) et 5 cibles au niveau « très performant » (la gestion de l'eau, la gestion des déchets d'activité, la maintenance - pérennité des performances environnementales, le confort hygrothermique et le confort visuel).

La Banque n'a pas comptabilisé de provisions pour des risques en matière d'environnement.

Prévention des risques environnementaux indirects

Les chargés d'affaires et banquiers conseil sont responsables de l'analyse des problématiques environnemenales et sociales liées à l'activité. Ils font appel, en tant que de besoin, à l'équipe Développement Durable, les opérations les plus complexes d'un point de vue environnemental ou social étant de plus soumises, pour recommandation, au comité CERES. Le système d'appréciation et de gestions de ces risques est décrit dans la partie «Apprécier et gérer les risques liés aux impacts environnementaux et sociaux».

Sensibilisation et formations

La généralisation progressive de la prise en compte des enjeux de développement durable dans l'activité (extension du champ d'application des Principes Equateur, politiques sectorielles RSE, scoring des clients corporate…) et le rôle central confié aux collaborateurs dans le dispositif conduisent la Banque à poursuivre un important effort de sensibilisation et de formation des collaborateurs. Ainsi, suite à l'achèvement en 2013 d'un plan de sensibilisation de l'ensemble des salariés, une cartographie des besoins de formation a été réalisée en 2014 et présentée au comité CERES. Les formations jugées prioritaires seront mises en œuvre à partir de 2015.

Changement climatique (indicateur 2d)

Un bilan carbone a été réalisé en 2012 (sur la base des chiffres 2011) pour les sites français de Crédit Agricole CIB ainsi que sur ses principales implantations à l'étranger (Allemagne, Espagne, Hong-Kong, Inde, Italie, Londres, New-York, Shanghai, Singapour et Tokyo). Couvrant 85% des collaborateurs, ce bilan atteint une valeur de 73 800 téqCO2. Les plus gros postes concernent les déplacements de personnes (39%) et la consommation d'énergie (29%). Ce périmètre étant jugé suffisamment représentatif, il peut être estimé que le bilan carbone global de Crédit Agricole CIB selon la méthodologie ADEME serait, pour la Banque de Financement et d'Investissement, de 86 800 téqCO2 dont 71% non liées à l'Energie (périmètre dit «scope 3»).

Ces calculs usuels de bilan carbone sont complétés depuis 2011 d'une estimation de l'empreinte carbone liée aux financements et investissements de la Banque réalisée en utilisant une méthodologie innovante mise au point par les universitaires de la Chaire Finance et Développement Durable de Paris Dauphine créée en 2006 en partenariat avec l'université de Paris Dauphine, l'Ecole Polytechnique et EdF. Une deuxième version de cette méthodologie a été développée en 2014 dans le cadre d'une démarche sectorielle initiée par le Club Finance de l'Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises avec le soutien financier et technique de l'ADEME et de l'Association Bilan Carbone et l'appui technique du consultant Carbone4. Cette version propose une affectation plus traditionnelle par «scope» des émissions de Gaz à Effet de Serre aux différentes activités économiques, différente de l'affectation «par enjeu» proposée par les universitaires de la Chaire Finance et Développement Durable. Des calculs comparatifs ont été réalisés en 2014 selon les deux versions et aboutissent à un chiffrage légèrement inférieur dans le cas de la version par «scope». La différence reste toutefois faible par rapport aux incertitudes de calculs et n'est ainsi pas de nature à modifier l'ordre de grandeur annoncé de 100 Mt de CO2 équivalent. Cette empreinte induite, environ mille fois supérieure au bilan carbone estimé pour Crédit Agricole CIB selon la méthodologie Ademe, reflète l'intensité carbone des activités financées par Crédit Agricole CIB et correspond au rôle actif de la Banque dans le financement de l'économie mondiale.

Diverses actions sont mises en œuvre pour réduire l'empreinte carbone de la Banque. Concernant les émissions directes et indirectes, elles vont des économies d'énergies au Plan de Déplacement d'Entreprise développé en 2009 sur la base du précédent bilan carbone, en passant par la mise en place d'un affranchissement du courrier en «lettre verte» qui permet une réduction importante des émissions polluantes pour les plis concernés.

Concernant les émissions financées, la méthodologie développée par les universitaires de Paris Dauphine a permis de réaliser une première cartographie élémentaire sectorielle et géographique. Les macro secteurs de l'Energie et des Transports représentant plus de 80% de ces émissions, Crédit Agricole CIB a développé en 2012 et en 2013 des politiques sectorielles RSE pour ces deux secteurs.

Enfin, la Banque a compensé 7 483 téqCO2 en procédant à l'annulation de certificats VCU (Verified Carbon Units) correspondant aux dividendes reçus en 2014 au titre de son investissement dans le fonds Livelihoods. Le Fonds Livelihoods est un fonds d'investissement carbone qui fournit à ses investisseurs des crédits carbone qui ont un fort impact social en plus de favoriser la biodiversité. Le Fonds finance également des projets à grande échelle en matière de reforestation, d'agriculture durable et de production d'énergie propre. Ces projets sont mis en oeuvre pour et par des communautés rurales agricoles défavorisées dans des pays en développement en Asie, en Afrique et en Amérique Latine. Les certificats reçus au titre de 2014 proviennent d'un projet de restauration de mangrove au Sénégal et d'un projet d'agroforesterie dans la vallée d'Araku en Inde.

Protection de la biodiversité (indicateur 2e)

Exerçant une activité de services et localisée dans des environnements urbains, la Banque n'a pas d'impact direct significatif sur la biodiversité.

Cependant, les activités financées peuvent être de nature à impacter la biodiversité. C'est pourquoi Crédit Agricole CIB a introduit dans ses politiques sectorielles RSE des critères d'analyse et d'exclusion basés sur la protection de la biodiversité, une attention particulière étant accordée aux zones importantes selon ce critère. Les impacts négatifs critiques sur les zones protégées les plus sensibles telles que les aires protégées ou les zones humides d'importance internationale couvertes par la convention de Ramsar constituent ainsi des critères d'exclusion selon ces politiques.

Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société (indicateur 3a)

Les impacts territoriaux, économiques et sociaux, positifs ou négatifs, de Crédit Agricole CIB sont principalement indirects au travers de son activité et ne visent pas directement de manière significative les populations riveraines et locales. Ils reflètent son rôle de financeur important de l'économie mondiale et d'acteur majeur des marchés de dettes. Les principes énoncés dans la rubrique Politique générale en matière environnementale visent ainsi à maximiser les retombées positives et à minimiser les impacts négatifs de l'activité de Crédit Agricole CIB en :

- mettant en œuvre son système d'évaluation et de gestion des risques environnementaux ou sociaux liés aux opérations et clients,
- favorisant les opérations de finance dite « responsable », où les émetteurs et les investisseurs intègrent les composantes sociales et environnementales dans leurs décisions d'investissement.

Proposer à ses clients une offre diversifiée en placements socialement responsables est également un des objectifs de CA Private Banking.

Crédit Agricole CIB est partenaire depuis 2006 de la Chaire Finance Quantitative et Développement Durable de l'Université Paris Dauphine et de l'Ecole Polytechnique. Ce projet de recherche multidisciplinaire soutenu depuis l'origine par Crédit Agricole CIB présente la particularité de réunir des spécialistes de la finance quantitative, des mathématiciens et des spécialistes du développement durable. Un des axes de recherche poursuivi depuis 2010 par la Chaire Finance et Développement Durable concerne la quantification des impacts indirects des activités de financement et d'investissement, en particulier les émissions de gaz à effet de serre (GES) induites par les activités des clients de la Banque. Une initiative de recherche a d'ailleurs été créée en 2013 réunissant des chercheurs confirmés comme Jean-Michel Lasry, Pierre-Noël Giraud et Jacques Richard.

Ces travaux novateurs menés en particulier par la thèse de doctorat d'Antoine Rose ont tout d'abord porté sur la définition d'un cadre méthodologique, aucune méthodologie éprouvée n'ayant été mise en évidence jusqu'ici. Ces réflexions ont débouché sur un outil opérationnel de cartographie macro-économique des émissions de GES induites par les actitivités de financement et d'investissement. Ce dernier permet depuis 2012 à Crédit Agricole CIB d'estimer l'empreinte carbone de ses portefeuilles et de procéder à une cartographie sectorielle et géographique de ses émissions carbone induites. Développée dans le cadre de la recherche académique, la méthodologie a été publiée dans la thèse d'économie d'Antoine Rose, soutenue publiquement le 17 septembre 2014. Ces travaux ont depuis été repris dans le cadre de la démarche sectorielle ADEME/ORSE/ABC visant à la rédaction d'un guide sectoriel pour la quantification des émissions de GES du secteur financier et bancaire (publié le 8 décembre 2014). Les travaux de la Chaire Finance et Développement Durable contribuent ainsi à la standardisation des pratiques de quantification des impacts directs du secteur.

Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme (indicateur 3e)

Les actions concernant les collaborateurs sont abordées dans la partie Responsabilité sociale et celles concernant les sous-traitants et fournisseurs le sont ci-après.

Cependant, de même que pour les enjeux climatiques et de biodiversité, les impacts indirects liés aux activités financées apparaissent plus significatifs. Ils sont appréciés et gérés comme indiqué dans la section précédente relative à l'Impact territorial, économique et social de l'activité de la société. Les politiques sectorielles RSE de la Banque font notamment référence aux conventions fondamentales de l'OIT et aux normes de performance de l'IFC (Société Financière Internationale).

Relations entretenues avec la société civile (indicateur 3b)

Crédit Agricole CIB a joué un rôle important pour la diffusion auprès des autres acteurs financiers, des travaux de la Chaire Finance et Développement Durable concernant la quantification des émissions liées aux financements et investissements des institutions financières. Cette approche macro-économique innovante permet en effet à un large éventail d'institutions financières d'entreprendre un travail de diagnostic des émissions de GES induites par leurs financements et investissements alors que les méthodes disponibles jusqu'à ces travaux concernaient principalement des activités spécifiques de gestion d'actifs et de financement de projets et paraissaient peu adaptées aux autres activités bancaires (banques de financement et d'investissement, banques de détails, groupes financiers multi-activités…).

Crédit Agricole CIB a ainsi participé activement à la démarche sectorielle soutenue par l'ORSE, l'ADEME et ABC visant à produire un guide pratique recensant les méthodologies et outils pour aider les divers acteurs de finance (banques, assurances, gestionnaires d'actifs) à apprécier leurs émissions directes et indirectes de GES. La Banque a notamment co-animé un groupe de travail sur le thème des règles et recommandations de calculs des émissions induites par les activités financières.

Crédit Agricole CIB a également participé à l'organisation d'un symposium tenu à l'Université de sciences appliquées de Windesheim (Zwolle, Pays Bas) sur la question de la responsabilité sociétale dans le secteur financier. Ce séminaire, comportant une journée de débats publics entre institutions financières, monde universitaire et société civile et une session de travail entre institutions financières publiques et privées, a notamment porté sur la question de la transparence et des mécanismes de médiation.

D'un point de vue plus opérationnel, il est à noter que les analyses de la société civile sur certains projets ou secteurs controversés sont pris en compte par la Banque, au même titre que pour les autres informations disponibles, lors de l'analyse de sensibilité des transactions ainsi que lors de la préparation des politiques sectorielles RSE correspondantes (cf. ci-après).

En écho avec son métier de Gestion de Fortune centré sur la personne, sa stratégie de développement et son projet d'entreprise, l'engagement sociétal d'Indosuez Private Banking s'est concrétisé depuis 2011 par la création de la « Fondation Indosuez » sous l'égide de la Fondation de France. La Fondation Indosuez s'investit en faveur des personnes fragilisées qu'il s'agisse des personnes âgées, des personnes handicapées ou encore des adolescents et jeunes adultes victimes d'addiction ou de conduites à risques. Elle soutient en France des projets associatifs concrets et innovants dont la finalité est la maximisation de l'utilité sociale et non le profit économique.

Créée en 2012 et reconnue d'utilité publique, la Fondation Crédit Agricole Suisse a pour vocation de soutenir des projets ayant un impact environnemental durable et concret.

Par le biais de sa Fondation, Crédit Agricole Suisse œuvre ainsi à la conservation et la préservation des forêts, au développement économique en lien avec la reforestation et à la sensibilisation des communautés locales.

Attachée aux principes de bon sens et de vision à long terme, la Banque intervient dans ces projets environnementaux aussi bien par un soutien financier que par la possibilité offerte à ses collaborateurs de partager leurs compétences au sein d'un réseau d'associations partenaires.

Sous-traitance et fournisseurs (indicateur 3c)

Un texte de gouvernance décrit les principes généraux et de fonctionnement des achats chez Crédit Agricole CIB dans le cadre de la ligne métier Achats du groupe Crédit Agricole S.A.. Ces règles s'appliquent à tous les achats réalisés par les unités de Crédit Agricole CIB. Ce texte met un point d'attention sur la nécessité d'inclure dans la mesure du possible un atelier protégé dans la liste des soumissionnaires.

Précédemment, les soumissionnaires devaient indiquer leur politique en termes de développement durable et préciser les mesures tendant à mettre en œuvre cette politique, tous domaines confondus, par l'intermédiaire d'un questionnaire. Dans le cadre du programme MUST RSE appliqué aux Achats initié par le Groupe Crédit Agricole S.A., des réflexions sont en cours pour faire évoluer l'appréciation des performances RSE des fournisseurs et plusieurs pistes sont étudiées (questionnaire, recours à un tiers de confiance…). Ces travaux, qui devraient aboutir en 2015, visent à renforcer les pratiques RSE au travers d'une gouvernance et d'une politique d'achats responsables articulée autour des principes et axes suivants : Loyauté des pratiques, Ethique des acheteurs afin de garantir une équité de traitement, respects des Droits de l'Homme chez nos fournisseurs, Diversité et recours au secteur adapté en fonction des natures d'achats.

Crédit Agricole Private Banking participe également à cette démarche « MUST RSE Achats ».

Aider nos clients à relever leurs défis sociaux, environnementaux et solidaires

Aider nos clients à relever leurs défis sociaux, environnementaux et solidaires est une composante essentielle de notre démarche en matière de RSE.

Le financement de la transition énergétique apparaît comme un des principaux défis sociétaux comme le souligne le dernier rapport d'évaluation du Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) qui estime à environ 350 milliards de dollars par an les financements en faveur du climat, principalement en faveur des mesures d'atténuation. La part du secteur privé serait d'environ les deux tiers.

Financement de la transition énergétique

L'engagement du groupe Crédit Agricole et de sa banque de financement et d'investissement pour la lutte contre le réchauffement climatique a été rappelé par Jean-Yves Hocher, Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. et Directeur général de Crédit Agricole CIB, lors du « sommet 2014 sur le climat » organisé le 23 septembre 2014 par l'Organisation des Nations Unies à New York.

Il a notamment annoncé quatre mesures concrètes:

- structurer plus de 20 milliards de dollars de nouveaux financements d'ici fin 2015 pour lutter contre le changement climatique ;
- mesurer et publier l'empreinte carbone des financements de la Banque ;
- pour les secteurs représentant au total 80 % des émissions carbone financées par la Banque, appliquer des politiques sectorielles, qui définissent des critères d'analyse et d'exclusion dans le choix des financements et investissements ;
- proposer de nouveaux partenariats pour le financement de projets environnementaux.

Parallèlement à cette prise de parole, Crédit Agricole CIB s'est associé à l'appel pour un prix du carbone lancé durant ce sommet par un groupe de pays, d'entreprises et d'investisseurs à l'initiative du Groupe Banque Mondiale. Parce que donner un prix au carbone contribue à faire peser le poids des dommages découlant des émissions de gaz à effet de serre sur ceux qui en sont responsables et qui sont en mesure de les faire baisser, cet appel demande aux États du monde entier de soutenir la mise en place d'une tarification du carbone.

Le financement des énergies renouvelables fait partie intégrante de la stratégie de Crédit Agricole CIB qui est un des tous premiers acteurs du financement de ces projets. La Banque s'est ainsi engagée sur ce secteur dès 1997 avec le financement de ses premiers parcs éoliens et en 2008 avec le financement d'un projet d'énergie solaire en Espagne. La ligne métier des Financements de Projets a financé au total 303 fermes éoliennes totalisant plus de 14 000 MW et 35 fermes solaires totalisant plus de 1 800 MW de capacité installée. En nombre de dossiers, les énergies renouvelables ont représenté près de la moitié de l'activité de financement de projets de centrales électriques en 2014.

Implication de Crédit Agricole CIB dans le financement des mines de charbon dite « mountain-top-removal » et de l'industrie du charbon

Certains acteurs de la société civile se sont émus de la relation d'affaires entre Crédit Agricole CIB et des sociétés minières nord américaines recourant selon eux à une méthode d'exploitation des mines de charbon dites « mountain-top-removal » (MTR) parfois traduite par êtetage de sommets. Les controverses ont notamment porté sur deux clients de la Banque aux Etats-Unis.

Conformément à la politique sectorielle RSE pour le secteur des mines et métaux publiée en avril 2013, la Banque n'a participé depuis cette date à aucun financement ou investissement directement lié au développement, à la construction ou à l'extension de mine de charbon qualifiée de MTR et n'a pas développé de relation d'affaires avec des clients principalement actifs dans ce domaine. Crédit Agricole CIB a, depuis lors, décidé de ne plus accorder de nouvelles lignes de crédit à toute société dont l'activité liée au MTR n'aurait pas totalement cessé. Cet engagement qui va au-delà des critères d'exclusion mentionnés dans la politique RSE de la Banque montre la volonté de Crédit Agricole CIB d'adopter une démarche responsable sur un sujet faisant encore débat malgré des avancées réglementaires importantes aux Etats-Unis.

Dans le même temps, une étude financée par des acteurs de la société civile réalise un classement des principales banques finançant l'industrie charbonnière et faisant apparaître Crédit Agricole en 20ème rang. Crédit Agricole CIB tient à souligner que ces calculs lui paraissent peu fiables pour de nombreuses raisons : agrégation de données hétérogènes, comparaison sur des périmètres variables, inclusion de financements à des groupes très diversifiés pour lesquels le charbon peut constituer une activité marginale…. Preuve de la complexité du sujet, Crédit Agricole CIB n'a pas été en mesure de refaire ces calculs pour ce qui le concerne. Il nous est cependant possible d'affirmer que les financements directement liés à la construction ou l'expansion d'actifs « charbonniers » (mines de charbon ou centrales électiques) sont devenus très marginaux pour la Banque. Ainsi en 2014, aucun financement de projets ou crédit acheteur n'a été destiné à financer la construction ou l'extension d'une mine de charbon. Et une seule centrale électrique thermique au charbon a été ainsi financée. Les financements indirects de ce type d'actifs pouvant potentiellement exister au travers de concours à des groupes industriels non dédiés à des actifs spécifiques sont par nature beaucoup plus difficiles à recenser. Des réflexions vont être menées en 2015 sur ce sujet sans qu'il soit possible de prétendre à être exhaustif.

L'instauration d'un prix du carbone, seul de nature à introduire un signal économique pertinent, couplé à un exercice de quantification des émissions de GES financées, par des approches de type macro-économique telles que celle utilisée aujourd'hui par la Banque, auront un impact beaucoup plus fort que de tels classements pour orienter les financements vers une économie moins carbonée.

Au-delà des financements de projets, Crédit Agricole CIB lutte contre le réchauffement climatique au travers de nombreuses obligations vertes qu'il stucture.

Green bonds et Sustainability bonds

Les obligations vertes sont susceptibles de jouer un rôle capital dans l'orientation des marchés obligataires vers le financement de la lutte contre le changement climatique. Au-delà, les obligations sociales et environnementales, ou Sustainability Bonds, créent un lien entre des produits de marché et des infrastructures nécessaires à la construction d'une société plus équitable, et donnent aux investisseurs des indications précises sur les projets qu'ils financent, leurs impacts sociaux, leurs bénéfices environnementaux. Nos clients investisseurs sont de plus en plus nombreux à valoriser ces informations et cet engagement supplémentaire des émetteurs.

Engagé sur ce marché depuis 2010, Crédit Agricole CIB a arrangé en 2014 près de $11.9 milliards de dollars de Green Bonds et Sustainability Bonds pour ses grands clients, ainsi que de nombreuses transactions pour son compte propre (cf. partie suivante), confortant ainsi sa place de premier arrangeur de Green, Social and Sustainability Bonds à l'échelle mondiale. La banque a ainsi été nommée n°1 « Best Green & SRI Bonds Lead Manager » lors des Global Capital Bond Awards de mai 2014.

Crédit Agricole CIB a aussi joué un rôle déterminant dans plusieurs innovations importantes sur ce marché :

- le premier Green bond publiant une estimation des impacts sociaux et environnementaux (KfW),
- le premier covered thématique jamais réalisé (Munich Hypothekenbank),
- la première opération par un acteur immobilier (Unibail Rodamco),
- la première opération d'Asset Backed Green Bonds (Toyota)
- la plus importante opération de Green Bond jamais réalisée (GDF)
- le premier green high yield en Euro (Abengoa)
- le premier Green Bond d'un émetteur italien (Hera)
- le premier Climate Awareness Bond de la Banque Européenne d'Investissement en dollar américains,
- les opérations Green Bond benchmark inaugurales de la Nordic Investment Bank, l'Agence Française de Développement, de Lloyds Bank, de BNG Bank
- et plusieurs opérations pour les collectivités publiques françaises (Région Ile de France, département de l'Essonne).
- Enfin, Crédit Agricole CIB a participé au développement du marché à plusieurs niveaux.
- La banque est membre fondateur des Green Bonds Principles et membre actif du comité exécutif de cette initiative de place.

- Saluant ainsi le rôle déterminant de Crédit Agricole CIB dans le développement du marché des Green Bonds, les Nations Unies ont invité Jean-Yves Hocher à s'exprimer à la tribune du Sommet 2014 sur le Climat lançant le début des négociations avant la conférence des parties de 2015, à Paris .
- Crédit Agricole CIB a joué un rôle clef dans l'entrée de Sustainalytics et Oekom research sur le marché de « seconde opinion » ce qui, grâce à l'émulation entre acteurs, contribue à l'amélioration des meilleures pratiques et donc à l'élévation de la qualité des Green Bonds et Sustainability Bonds.
- Déterminée à œuvrer pour le développement de ce marché et à l'éducation de tous les acteurs, la banque a organisé ou participé à 21 événements sur les Green bonds et Sustainability Bonds à travers le monde (dont à Tokyo, Mexico, Sao Paulo…).

Green notes

Concept – Description

Crédit Agricole CIB a développé en 2013 un nouveau produit, les « Crédit Agricole CIB Green Notes ». Les Green Notes sont des obligations ou tout autre outil de financement émis par Crédit Agricole CIB dont les fonds levés sont dédiés au financement de projets à vocation environnementale.

Les Green Notes, Crédit Agricole CIB suivent les principes édictés par les « Principes pour les obligations vertes » ou « Green Bond Principles », principes volontaires qui permettent de structurer l'émission de Green Bonds et qui ont permis de guider le développement du marché. Les « Green Bond Principles » ont été proposés par les principales banques arrangeuses de Green Bonds dont Crédit Agricole CIB fait partie.

Les Green Notes de Crédit Agricole CIB sont présentés selon quatre axes de structuration définis par les Green Bond Principles:

- Utilisation des fonds ;
- Processus d'évaluation et de sélection des projets ;
- Suivi de l'utilisation des fonds ;
- Reporting.

■ Utilisation des fonds

Les fonds levés par Crédit Agricole CIB via l'émission de « Green Notes » permettent de soutenir le portefeuille de prêts verts de Crédit Agricole CIB composé de prêts aux entreprises et projets démontrant une très bonne performance environnementale et sociale et appartenant à un secteur clef de la transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement.

■ Processus d'évaluation et de sélection des projets

Les projets et entreprises sont sélectionnés selon une méthodologie rigoureuse. Chaque contrepartie du portefeuille de Crédit Agricole CIB se voit attribuer une note environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) en fonction de sa performance relative au sein de son secteur d'activité dans une approche dite de «Best-in-class». Ces notes vont de A à G, A étant attribué aux meilleurs élèves, G aux plus mauvais. Ces notations sont établies, par exemple, grâce à des notations ESG fournies par un prestataire externe indépendant.

Les entreprises éligibles au portefeuille vert doivent :

- faire figure de meilleurs acteurs de leur secteur à la fois en termes de performance ESG globale mais aussi plus spécifiquement en matière de performance environnementale. Seules les entreprises ayant une notation supérieure à D sur ces deux critères sont éligibles au portefeuille vert ;
- appartenir à un secteur clef pour la transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement et la lutte contre le changement climatique à savoir le secteur des énergies renouvelables (par exemple éolien, solaire, hydroélectricité) et de l'efficacité énergétique (par exemple transports efficaces sur le plan énergétique et en particulier transport en commun, bâtiments à basse consommation d'énergie ou à énergie positive, efficacité énergétique, agriculture et foresterie durable, et gestion de l'eau et des déchets).

■ Suivi de l'utilisation des fonds

L'identification des prêts composant le portefeuille vert et le suivi de leurs montants sont intégrés au sein du système informatique de gestion des prêts de Crédit Agricole CIB et supervisés par une équipe dédiée en interne. Cette équipe s'assure de l'adéquation permanente du montant des fonds levés par les Green Notes de Crédit Agricole CIB et du montant du portefeuille vert. Pour les investisseurs, il y a donc immédiate correspondance entre le portefeuille vert et leurs investissements sans délai de déboursement par Crédit Agricole CIB. Crédit Agricole CIB s'est engagé à ce que le montant levé par les Green Notes soit strictement inférieur au montant du portefeuille vert géré par Crédit Agricole CIB. Dans le cas éventuel où, le montant levé par les Green Notes dépasserait le montant du portefeuille vert, le solde serait affecté de manière provisoire aux activités générales de la banque.

■ Reporting

Crédit Agricole CIB publie de manière semestrielle un rapport sur l'utilisation des fonds. Compte tenu de ses obligations de confidentialité vis-à-vis de ses clients, le reporting se fait sur une base d'exemples anonymes de projets et entreprises financées mettant en avant les meilleures pratiques environnementales des entreprises et projets financés. Les auditeurs de Crédit Agricole CIB vérifient que la procédure mise en place par Crédit Agricole CIB est respectée et est conforme à la méthodologie établie sur une base annuelle.

Etat des lieux

■ Montant émis

Au 31/12/2014, Crédit Agricole CIB avait financé grâce aux Green Notes, et aux produits de dette similaires, 1,2 milliard d'euros de prêts verts correspondant aux critères d'éligibilité définis ci-dessus.

Issue date	Maturity date	Currency	Currency Amount (million)
25/02/2013	24/08/2016	BRL	7
17/06/2013	18/12/2017	MXN	70
23/07/2013	24/07/2017	JPY	25 200
07/08/2013	09/08/2018	JPY	125
07/08/2013	09/08/2020	BRL	1
24/09/2013	24/09/2020	JPY	5 410
30/10/2013	30/10/2017	JPY	13 360
25/11/2013	26/11/2018	MXN	260
18/12/2013	18/12/2018	AUD	60
18/12/2013	18/12/2018	USD	52
27/12/2013	27/12/2017	TRY	6
27/01/2014	25/01/2018	JPY	10 620
30/01/2014	30/01/2017	TRY	38
14/02/2014	14/02/2018	TRY	160
05/03/2014	05/03/2018	JPY	12 660
06/03/2014	07/03/2019	JPY	120
29/05/2014	30/05/2019	JPY	331
02/06/2014	04/06/2018	JPY	7 664
25/06/2014	26/06/2017	BRL	17
26/06/2014	25/09/2017	BRL	11
02/07/2014	20/06/2018	AUD	45
29/07/2014	30/07/2019	JPY	100
25/09/2014	26/09/2017	BRL	21
28/10/2014	29/10/2019	INR	1 650
25/11/2014	21/11/2019	AUD	32
25/11/2014	21/11/2019	MXN	350
26/11/2014	28/11/2018	IDR	32 000
26/11/2014	26/09/2017	BRL	11
28/11/2014	28/05/2019	AUD	58
28/11/2014	27/11/2019	NZD	23
28/11/2014	27/11/2019	USD	17
28/11/2014	28/11/2018	BRL	43
28/11/2014	28/11/2018	TRY	27
19/12/2014	18/12/2019	INR	1 050
29/12/2014	29/12/2018	IDR	52 000 [1]

[1] La somme des opérations du tableau est inférieure au montant indiqué dans le texte, certaines transactions n'étant pas listées pour des raisons de confidentialité.

■ Composition du portefeuille

La répartition du portefeuille vert, au 31 décembre 2014, est indiquée ci-dessous. Elle illustre une bonne distribution sectorielle et géographique, en ligne avec la conviction de Crédit Agricole CIB que la transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement impliquera de nombreux secteurs industriels, à travers le monde.

Répartition sectorielle

Répartition géographique

Promouvoir l'Investissement Socialement Responsable (ISR) en Banque Privée

Pour sa clientèle Corporate, bien que majoritairement constituée de PME, la Banque Privée intègre dans son analyse de risque les aspects environnementaux et sociaux sur la base des politiques sectorielles définies par Crédit Agricole CIB et le Groupe. La grille de risques de non-conformité relative aux dossiers de crédit couvre ces questionnements appuyés par un avis spécifique si nécessaire.

L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

En partenariat avec les analystes ISR d'Amundi, Crédit Agricole Private Banking propose à ses clients d'évaluer leurs portefeuilles sur la base de critères de l'ISR, en plus des critères de prix et de rendement. Résolument novateur, ce dispositif permet d'attribuer une note sur les classes d'actifs constituant le portefeuille et ainsi de donner aux clients une vue dynamique sur le volet ISR de leurs investissements.

Ce procédé qui est déjà opérationnel en Suisse, sera étendu progressivement aux différentes Entités de la Banque Privée.

Apprécier et gérer les risques liés aux impacts environnementaux et sociaux

Mise en œuvre

Les impacts environnementaux et sociaux induits par l'activité de financement apparaissent très supérieurs à l'empreinte écologique directe de la Banque. La prise en compte de ces impacts induits constitue ainsi l'un des principaux enjeux de développement durable pour Crédit Agricole CIB. Le système de gestion de ces risques environnementaux et sociaux liés à l'activité est présenté ci-après.

La sensibilité environnementale ou sociale des transactions est appréciée depuis 2009 chez Crédit Agricole CIB. Ainsi, le Comité d'Evaluation des Risques Environnementaux et Sociaux (CERES) émet des recommandations préalablement au comité de crédit pour toutes les opérations pour lesquelles il juge nécessaire un suivi rapproché des aspects environnementaux ou sociaux. Le comité CERES valide les notations des transactions au titre des Principes Equateur, émet des avis et recommandations sur les opérations classées en suivi sensible des aspects environnementaux ou sociaux et approuve les politiques sectorielles RSE avant leur validation par le Comité Stratégies et Portefeuilles.

La prise en compte des risques environnementaux et sociaux est basée sur 3 piliers : l'application des Principes Equateur pour les opérations directement liées à un projet, des politiques sectorielles RSE et une analyse de la sensibilité environnementale ou sociale des transactions. Crédit Agricole CIB a également introduit en 2013 un système de scoring de l'ensemble de ses clients corporate.

Les Principes Equateur ont été développés pour répondre aux contraintes et leviers d'action existant dans le processus de financement de projets au sens du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Même s'ils ne peuvent pas toujours être appliqués en l'état aux autres modes de financement, ils constituent néanmoins un cadre méthodologique utile pour la prise en compte et la prévention des impacts sociaux et environnementaux dès lors que le financement apparait lié à la construction d'un actif industriel spécifique (usine, infrastructure de transport,…).

Crédit Agricole CIB, qui applique déjà ces règles sur une base « best effort » pour d'autres modes de financement que l'activité financement de projets, a mis en œuvre l'élargissement du champ d'application de ces principes à partir du 1er janvier 2014 comme prévu par la nouvelle version des Principes Equateur adoptée en juin 2013.

Principes Equateur

Chez Crédit Agricole CIB, la mise en œuvre des Principes Equateur a été développée à l'initiative de la ligne métier Financements de projets. L'évaluation et la gestion des risques environnementaux et sociaux sont en premier lieu réalisées par les chargés d'affaires sur la base du classement obtenu avec une attention toute particulière pour les projets classés A. Les chargés d'affaires sont assistés d'un réseau de correspondants locaux qui leur apportent le soutien nécessaire dans chaque centre géographique de structuration des Financements de projets et en lien permanent avec une cellule de coordination.

Les Etudes Industrielles et Sectorielles (EIS), partie intégrante de Crédit Agricole S.A, apportent une aide et un éclairage supplémentaire en proposant leurs compétences sur les problématiques environnementales et techniques et permettent ainsi d'affiner l'analyse et l'identification des risques, en fonction des secteurs d'activité. La Cellule de Coordination, composée d'opérationnels de la ligne de métier Financement de projets, coordonne les aspects pratiques de la mise en œuvre des Principes Equateur. Elle anime le réseau des correspondants locaux, met en place des formations spécifiques pour les intervenants.

Les Principes Equateur se traduisent pour la Banque par un processus de due diligence et pour les emprunteurs par l'obligation de développer les projets en conformité aux standards de la Société Financière Internationale (SFI).

La première étape consiste à évaluer chaque projet en fonction des risques et impacts environnementaux et sociaux selon le système de classement de la Société Financière Internationale (SFI).

Evaluation des projets

Le classement de la Société Financière Internationale (SFI) comporte 3 niveaux :

- **niveau A :** projet présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux potentiels significatifs, hétérogènes, irréversibles ou sans précédent ;
- **niveau B :** projet présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux limités, moins nombreux, généralement propres à un site, largement réversibles et faciles à traiter par des mesures ;
- **niveau C :** projet présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux minimes ou nuls.

Crédit Agricole CIB procède au classement des projets sur la base d'un outil d'évaluation des impacts sociaux et environnementaux développé par la Banque en 2008. La pertinence de cet outil est continuellement réévaluée en fonction de l'expérience acquise, la dernière mise à jour importante remontant à 2010.

Des obligations environnementales et sociales sont ensuite introduites dans les contrats de prêts afin de s'assurer que les projets sont bien développés et exploités en conformité avec les standards environnementaux et sociaux de la SFI. Ceci comporte notamment l'obligation de consulter les populations affectées et, dans certaines situations, d'obtenir leur consentement.

Ne concernant initialement que les financements de projets, ces principes sont applicables depuis le 1er janvier 2014 à quatre types d'interventions bancaires définis dans la charte des Principes Equateur:

- Les mandats de conseil
- Les financements de projets
- Les prêts aux entreprises liés à un projet (ou PRCL « Project-Related Corporate Loans »)
- Les prêts relais

Membre du groupe de 10 banques qui ont lancé les Principes Equateur en juin 2003, Crédit Agricole CIB a joué un rôle majeur dans l'élargissement du champ d'application de ces principes en tant que co-responsable du groupe de travail ad hoc. Les Principes Equateur, qui se sont imposés en quelques années comme un standard de marché en financement de projets, permettent ainsi aujourd'hui d'évaluer et de gérer les risques associés aux impacts environnementaux et sociaux générés par un nombre plus important de financements.

Statistiques

30 projets ont été signés en 2014 et ont fait l'objet d'un classement selon les catégories A, B et C. Au 31/12/2014, le nombre de projets en portefeuille est de 352. La répartition des projets par classe est la suivante :

- 26 projets ont été classés A dont 5 en 2014,
- 265 ont été classés B dont 23 en 2014,
- et 61 ont été classés C dont 2 en 2014.

Les répartitions sectorielles et géographiques sont les suivantes :

Répartition par zone géographique des projets signés en 2014

Répartition par zone géographique des projets en portefeuille au 31/12/2014

Répartition par filière économique des projets signés en 2014

Répartition par filière économique des projets en portefeuille au 31/12/2014

(*) Energies renouvelables : éolien, solaire, biomasse et hydraulique.

2 PRCL ont été signés en 2014 et ont fait l'objet d'un classement selon les catégories A, B et C. La répartition des projets par classe est la suivante :

- 1 projet a été classé A,
- 1 a été classé B.

Un des deux PRCL concerne une centrale électrique et l'autre le secteur de l'industrie. D'autre part, l'un est localisé en Amérique centrale et Latine et l'autre dans la région Asie et Océanie.

Les politiques sectorielles RSE

Résolument tourné vers le financement de l'économie réelle et l'accompagnement des grands projets qui dynamisent durablement les territoires, Crédit Agricole CIB a souhaité inclure des critères sociaux et environnementaux dans ses politiques de financement. Ces critères reflètent essentiellement les enjeux citoyens qui semblent les plus pertinents pour une banque de financement et d'investissement et notamment en ce qui concerne le respect des droits humains, la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité. Le but des politiques sectorielles RSE qui sont publiées, dans un souci de transparence, est ainsi de préciser les principes et règles d'interventions extrafinanciers concernant les financements et investissements dans les secteurs concernés en cohérence avec la politique du groupe Crédit Agricole S.A..

Crédit Agricole CIB a recherché quelles étaient les bonnes pratiques reconnues par des instances internationales ou des organisations professionnelles importantes et a formulé des critères d'analyses et d'exclusion à partir de ces références. Les principes et règles définis s'appliquent à tous les financements et investissements de Crédit Agricole CIB et seront révisés en fonction de l'évolution de ses connaissances et de son appréciation des enjeux.

De telles politiques qui s'inscrivent dans une affirmation claire des engagements de la Banque ont été développées pour les secteurs suivants :

Equipements militaires et de défense

Crédit Agricole CIB applique la politique sectorielle du groupe Crédit Agricole concernant le domaine de l'armement. Cette politique prévoit notamment l'extinction des dispositifs de crédits au bénéfice de sociétés produisant ou commercialisant des mines anti-personnel ou des bombes à sous-munitions.

Concernant le financement transactionnel des équipements militaires et de défense, de nombreuses conditions sont également imposées sur la nature des transactions, l'identité des parties prenantes et leur validation par les organismes officiels.

Secteur de l'énergie

Les politiques relatives au secteur de l'énergie formulent les principes d'intervention applicables aux financements et investissements concernant les sous-secteurs suivants : pétrole et gaz, gaz de schiste, centrales thermiques au charbon, ouvrages hydroélectriques et énergie nucléaire.

Secteur des mines et métaux

Une politique concernant les industries extractives vient compléter les politiques pour le secteur de l'énergie compte tenu de l'importance des enjeux notamment en termes de biodiversité et de droits humains.

Secteur des transports

Compte tenu de l'importance du secteur des transports dans la cartographie des émissions induites par les gaz à effet de serre, Crédit Agricole CIB a formalisé et publié en 2013 ses principes d'intervention applicables aux financements et investissements concernant les sous-secteurs suivants : aéronautique, filière maritime et automobile.

Secteur des infrastructures de transport

Compte tenu de l'emprise sur les territoires des infrastructures de transport, Crédit Agricole CIB a formalisé et publié en 2014 une politique relative à ce secteur.

Scoring RSE des clients

Crédit Agricole CIB a introduit fin 2013 un système de scoring RSE de l'ensemble de ses clients corporate destiné à compléter le système d'appréciation et de gestion des risques environnementaux et sociaux liés aux transactions. La notation des clients sur une échelle comportant 3 niveaux (Avancé, Conforme, Sensible) est effectuée sur une base annuelle et repose sur :

- la conformité aux politiques sectorielles existantes,
- l'existence d'un risque d'image pour la Banque (notation Sensible)
- et l'appartenance du client aux principaux indices RSE mondiaux (notation Avancé).

Activité du comité CERES

Le comité CERES s'est réuni six fois en 2014 pour traiter des ordres du jour tels que : revue des transactions signées dans l'année et validation des notations selon les Principes Equateur, suivi des dossiers sensibles, validation des projets de textes de gouvernance et de procédures avant présentation au Comité Stratégies et Portefeuilles, validation des nouveaux modules de formation des collaborateurs aux problématiques de développement durable, etc.

En 2014, le comité CERES a plus particulièrement étudié 14 transactions avant leur passage en comité de crédit du fait de l'importance et de la sensibilité des impacts environnementaux ou sociaux potentiels. Dans un cas, sa recommandation a abouti à ne pas entrer en relation avec un prospect et des conditions particulières pour la gestion des risques environnementaux et sociaux ont été imposées dans plusieurs autres cas. Ceci peut conduire à ne pas poursuivre certaines opportunités commerciales.

Limiter notre empreinte environnementale directe

Pollution et gestion des déchets (indicateur 2b)

Crédit Agricole CIB n'est pas responsable d'une pollution directe significative. La banque apporte néanmoins un soin important au recyclage de ses déchets.

A Paris, les cartouches d'impression et les toners sont repris et recyclés par le fournisseur d'imprimantes. Le matériel informatique, tels que les unités centrales et les écrans, est confié à un broker lors de plusieurs collectes annuelles. Le mobilier de bureau, collecté lors des changements de sites, est confié à un éco-organisme à but non lucratif agréé par l'Etat, qui s'occupe de sa revalorisation. Enfin, des actions sont également menées concernant les ampoules et les néons des bâtiments, les piles usagées ainsi que les stylos.

A Londres, le plan de réduction de la consommation d'encre et de recyclage des cartouches et toners a été poursuivi en 2014. Ces efforts ont permis de réduire de plus de 70% la consommation de cartouches d'encre depuis 2012. Ce plan complète les efforts réalisés chez Crédit Agricole CIB Londres depuis 2011 sur le recyclage des déchets alimentaires et des matériels électroniques. Le matériel IT en état de fonctionnement est revendu et permet de financer un don caritatif dont le bénéficiaire est désigné par le London Branch Charities Committee ; il est sinon recyclé par des sociétés spécialisées. Tant pour les toners que pour le matériel informatique, 100% du matériel est ainsi valorisé. Enfin, les déchets alimentaires collectés sont désormais transformés en eau sur une période de 24 heures, grâce à des machines Waste2O.

La Banque n'est pas responsable de nuisances sonores significatives.

Utilisation durable des ressources (indicateur 2c)

En cohérence avec le reporting consolidé du groupe Crédit Agricole S.A., les indicateurs choisis concernent les consommations d'électricité, de gaz, d'eau ainsi que du papier à usage bureautique. Les données concernent l'année civile (1er janvier – 31 décembre), pour les bâtiments franciliens (hors data-centers et Banque Privée).

Consommation d'eau

	Consommations (m3)	Evolution N-1	Surface couverte (m2)	Evolution N-1	Ratio (m3/m2/an)	Evolution N-1
Eau	66 341	-6,6%	99 136	-0,1%	0,67	-6,5%

Le remplacement des groupes de sécurité sur les ballons d'eau, la mise en place de robinets automatiques, le réglage des chasses d'eau dans les sanitaires ainsi qu'une campagne de vérification des installations et de réparation des fuites contribuent au maintien de la faible consommation d'eau des immeubles franciliens de Crédit Agricole CIB.

Papier

A Paris, 100% du papier et carton collectés sont recyclés.

De plus, la quasi-totalité du papier d'impression (éditique, imprimantes et atelier de reprographie) utilisé par Crédit Agricole CIB à Paris, Londres et New York est labellisé « Forest Stewardship Council » (FSC) ou PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification), attestant qu'il provient de forêts gérées durablement. Par ailleurs, la boucle Ecofolio est apposée sur tous les documents distribués à l'extérieur de la Banque.

La réduction du grammage des cartes de visite, réalisées par une entreprise adaptée, a également été mise en place. De même, le nombre de cartes de vœux est réduit chaque année pour favoriser les cartes de vœux électroniques. Cette initiative a permis de diminuer la production de cartes de vœux papier de 37% depuis 2012.

L'utilisation du badge pour permettre les impressions, et ainsi supprimer les éditions non récupérées sera également étendue.

Energie

Energie	Consommations (kWh)	Evolution N-1	Surface couverte (m2)	Evolution N-1	Ratio (m3/m2/an)	Evolution N-1
Electricité	29 079 033	-15,4%	100 105	-9,6%	290	-6,3%
Gaz	882 869	-24%	12 278	-17,7%	72	-7,8%

La consommation d'électricité des immeubles franciliens est en baisse de 15,4% en 2014. Cette diminution est expliquée, d'une part, par la diminution du nombre de machines hébergées dans nos Locaux Techniques Informatique (LTI) et, d'autre part, par les investissements réalisés ces dernières années dans les nouvelles technologies : éclairage à LED, détection de présence dans les parties communes, automatisation des grands consommateurs électriques du Restaurant Entreprise.

Par ailleurs, la part de l'énergie renouvelable dans l'électricité du siège est passée de 25% en 2013 à 35% en 2014.

Crédit Agricole CIB a entamé la mise en place un reporting mensuel des indicateurs de performance auprès de ses entités. A fin 2014, ce périmètre comprenait l'Inde, le Japon, Singapour, Hong-Kong, Londres et Paris.

La succursale de Londres a également mené une campagne « Turn off your screens », visant à économiser l'énergie en promouvant l'extinction des écrans lors de l'absence de leurs utilisateurs.

Transports : Plan de Déplacement d'Entreprise

Un Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE) a été préparé en 2009 sur le périmètre francilien. Ce plan d'une durée de 5 ans comporte un volet sur 3 ans concernant les déplacements professionnels qui sont à l'origine d'une part prépondérante des émissions liées aux transports, l'objectif étant de diminuer les émissions liées au transport de 15% par rapport à la moyenne 2005-2007.

Ce plan s'est notamment traduit par les réalisations suivantes :

- la politique voyage a été plusieurs fois révisée et constitue un élément clef du PDE (par exemple : utilisation de la classe économique pour les trajets aériens de moins de 4 heures et les déplacements dont la durée du séjour est supérieure à 5 jours ouvrés, déplacements de moins de 3 heures effectués en train, utilisation du train obligatoire pour certaines destinations, interdiction des déplacements pour des réunions d'une durée inférieure à la ½ journée, limitation de l'utilisation des taxis). Le nombre de déplacements a été considérablement réduit (diminution de 36% entre 2007 et 2014). La part du train a progressé par rapport à l'avion, 52% en 2014 alors qu'en 2007, elle ne représentait que 40%.

- pour les véhicules de fonction : concernant l'émission des gaz à effet de serre liée aux véhicules de fonction, l'objectif du PDE de réduction de 20% des émissions de GES sur 5 ans a été atteint : à fin décembre 2014, la banque a diminué de 26% le taux d'émissions de son parc automobile.

année	Nombre de véhicules	moyenne GES/ véhicules	variation GES par rapport à 2009
2009	210	177	
2010			
2011	234	153,4	-13%
2012			
2013	189	137,7	-22%
2014	171	130,9	-26%

- Crédit Agricole CIB Londres a poursuivi en 2014 son soutien au programme « Cycle to work » en faveur du vélo. Ce programme fait écho au projet du gouvernement britannique visant à inciter la population à se rendre au travail à vélo.
- pour le covoiturage : Crédit Agricole CIB s'est associé aux entités du Groupe Crédit Agricole du site de Saint Quentin en Yvelines en proposant en juin 2014 à tous les collaborateurs du CAMPUS SQYPARK l'application Smartphone WayzUp qui permet le covoiturage Domicile-Travail. Trois animations spécifiques ont été faites à destination des collaborateurs du campus en juin, septembre 2014 et en janvier 2015. La Communauté d'Agglomération de SQY est adhérente à cette application ainsi que de nombreuses grandes entreprises (Renault- technocentre ; Safran, Bouygues construction, Hilti) qui permet de recenser une plus grande diversité des offres de covoiturage. Cette application de covoiturage a reçu le prix de l'Innovation par le Conseil régional de l'Ile de France et du STIF (syndicat des transports IDF).

Utilisation des sols

La Banque n'est pas responsable d'une utilisation significative des sols.

TABLE DE CONCORDANCE

Décret n°202-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale - art 225-105-1.

Indicateurs	Où les retrouver ?
1) Informations sociales	
a) Emploi	
• L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, âge, zone géographique	p. 24, 25
• Les embauches et les licenciements	p. 26, 34
• Les rémunérations et leur évolution	p. 35
b) Organisation du travail	
• L'organisation du temps de travail	p. 26
• L'absentéisme	p. 36
c) Relations sociales	
• L'organisation du dialogue sociale, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	p. 37
• Le bilan des accords collectifs	p. 37
d) Santé et sécurité	
• Les conditions de santé et de sécurité au travail	p. 36
• Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et sécurité au travail	p. 37
• Les accidents du travail notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	p. 36
e) Formation	
• Les politiques mises en œuvre en matière de formation	p. 29
• Le nombre total d'heures de formation	p. 30
f) Egalité de traitement	
• Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	p. 31
• Les mesures prises en faveur de l'égalité de l'emploi et de l'insertion des handicapés	p. 32
• La politique de lutte contre les discriminations	p. 32, 33
g) Promotion et respect des stipulations des conventions de l'Organisation internationale du travail relatives :	p. 32, 33
• Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	
• A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	
• A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	
• A l'abolition effective du travail des enfants	
2) Informations environnementales	
a) Politique générale en matière environnementale	
• L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	p. 41
• Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	p. 42
• Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et de pollutions	p. 41
• Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	p. 41

Indicateurs	Où les retrouver ?
b) Pollution et gestion des déchets	
• Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	p. 51
• Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	p. 51
• La prise en compte des nuisances sonores et de toute forme de pollution propre à l'activité	p. 51
c) Utilisation durable des ressources	
• La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	p. 52
• La consommation des matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	p. 52
• La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	p. 52
• L'utilisation des sols	p. 53
d) Changement climatique	
• Les rejets de gaz à effets de serre	p. 42
• L'adaptation aux conséquences du changement climatique	p. 42
e) Protection de la biodiversité	
• Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	p. 43
3) Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	
• En matière d'emploi et de développement régional	p. 43
• Sur les populations riveraines et locales	p. 43
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	
• Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organismes	p. 43
• Les actions de partenariat ou de mécénat	p. 24 à 40
c) Sous-traitance et fournisseurs	
• La prise en compte dans la politique d'achats des enjeux sociaux et environnementaux	p. 44
• L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	p. 44
d) Loyauté des pratiques	
• Les actions engagées pour prévenir la corruption	p. 21
• Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	p. 21 à 23
e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme	p. 43

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK désigné organisme tiers indépendant et accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060[1], nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après les « Référentiels»), disponible(s) sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 3 personnes entre début décembre et mi-février pour une durée d'environ 10 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à la norme d'exercice professionnel portant sur les prestations relatives aux informations sociales et environnementales entrant dans le cadre des diligences directement liées à la mission de commissaire aux comptes (NEP 9090) et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000[2].

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « Méthodologie » de la section « Responsabilité Sociale » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

[1] Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr.
[2] ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine entretiens avec 21 personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes (précisées en annexe) :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités, notamment CACIB France, CA Suisse, CACIB US et CFM Monaco, que nous avons sélectionné en fonction de son activité, de sa contribution aux indicateurs consolidés, de son implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 64% des effectifs et entre 46% et 50% des informations quantitatives environnementales[3].

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly sur Seine, 19 mars 2015,

L'un des commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Catherine Pariset
Associée

Emmanuel Benoist
Associé

Sylvain Lambert
Associé du Département
Développement Durable

[3] Le taux de couverture des informations quantitatives environnementales est construit à partir des surfaces des bâtiments occupés par les entités auditées.

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Informations sociales :

- Effectifs ;
- Répartition des salariés par genre, par âge et par zone géographique, dont indicateurs effectif à fin d'année par contrat et par statut, effectif actif à fin d'année par activité, effectif CDI actif présent à fin d'année par âge ;
- Embauches et licenciements, dont indicateurs flux entrant de CDI et de CDD, Flux sortant de CDI ;
- Absentéisme, dont indicateur taux d'absentéisme ;
- Organisation du dialogue social ;
- Conditions d'hygiène et de sécurité ;
- Politiques en matière de formation, dont indicateurs nombre de salariés formés, nombre d'actions de formation ;
- Nombre d'heures de formation ;
- Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées.

Informations environnementales :

- Organisation de la société pour prendre en compte les questions d'environnement ;
- Mesure de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets ;
- Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation ;
- Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables ;
- Rejets de gaz à effets de serre ;
- Adaptation aux conséquences du changement climatique ;
- Statistiques Equateur et Green Bonds.

Informations sociétales suivantes :

- Impact territorial, économique et social en matière d'emploi et développement régional ;
- Impact territorial, économique et social sur les populations riveraines et voisines ;
- Conditions du dialogue avec les parties prenantes ;
- Actions de partenariats ou de mécénat ;
- Prise en compte dans la politique achat des enjeux sociaux et environnementaux ;
- Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociétale ;
- Actions engagées pour prévenir la corruption ;
- Mesures prise en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs ;
- Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme.

3

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rapport du Président du Conseil d'administration 60

- *Conseil d'administration - Direction générale - Participation aux assemblées générales ... 60*
- *Procédures de contrôle interne et de gestion des risques 70*

Rapport des Commissaires aux comptes
sur le Rapport du Président du Conseil d'administration 83

Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux..... 84

Composition du Comité exécutif 99

Politique de rémunération..... 100

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, ce rapport vous est présenté, en complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, afin de vous informer sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank telles que décrites à partir de la page 70. Par ailleurs, il est précisé que le dispositif de la Société en matière de gouvernance et de procédures de contrôle interne et de gestion des risques s'inscrit dans le dispositif de Crédit Agricole S.A. et du groupe Crédit Agricole.

Le présent rapport a été établi sur la base :

- des travaux des différents responsables du contrôle périodique, du contrôle permanent, de la fonction de gestion des risques, ainsi que de la conformité et de leurs échanges avec la Direction générale et au sein du Comité d'audit et des risques et du Conseil d'administration, notamment par la présentation du rapport sur le contrôle interne et les risques de la Société ;
- de la documentation mise en place au sein de la Société sur le contrôle interne ;
- et des travaux notamment du Secrétariat général et de la Direction financière.

Ce rapport a fait l'objet d'une présentation préalable au Comité d'audit et des risques du 11 février 2015 et a été approuvé lors de la séance du Conseil d'administration du 16 février 2015.

Référence à un code de gouvernement d'entreprise

La Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise Afep/Medef (révisé en juin 2013). Ce code est consultable sur le site internet http://www.medef.com/ ou http://www.afep.com/.

CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE - PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Des informations complémentaires relatives à la composition des organes sociaux, aux mandats de leurs membres ainsi que leur rémunération sont présentées en pages 84 à 124 et sont incorporées par référence dans cette partie.

Les conditions de préparation et l'organisation des travaux du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, des statuts de la Société, du règlement intérieur du Conseil d'administration et des textes de gouvernance internes.

Dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général

La fonction de Président du Conseil d'administration est dissociée de celle de Directeur général.

En 2014, les Dirigeants responsables au sens de la réglementation bancaire, désignés par le Conseil d'administration, étaient Monsieur Jean-Paul Chifflet, Président du Conseil d'administration et Monsieur Jean-Yves Hocher, Directeur général.

En cette qualité de Dirigeant responsable, Monsieur Chifflet a reçu dans le respect des orientations, décisions et pouvoirs attribués aux organes sociaux de la Société et en concertation avec le Directeur général, des pouvoirs nécessaires pour :

- participer à la détermination effective de l'orientation de l'activité de la Société ;
- s'assurer du respect des articles L.571-4 à L.571-9 du Code monétaire et financier relatifs à l'information financière et comptable ;
- veiller au bon fonctionnement du contrôle interne ;
- participer à la détermination des fonds propres.

Le Conseil d'administration a choisi de dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur général en mai 2002, conformément à l'article 13 -alinéa 5- des statuts de la Société et conformément aux dispositions de la loi 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques. Ce choix est intervenu à la suite de la décision de l'Assemblée générale de mai 2002 de modifier le mode d'organisation de la Société, de société anonyme à Conseil de surveillance et Directoire en société anonyme à Conseil d'administration.

La dissociation de ces fonctions est conforme aux dispositions de l'article L.511-58 du Code monétaire et financier, créé par l'ordonnance n°2014-158 du 21 février 2014, qui prévoient que la présidence du Conseil d'administration d'un établissement de crédit ne peut être exercée par le Directeur général.

La désignation des Dirigeants effectifs de la Société sera revue au cours de l'année 2015, en conformité avec les nouvelles dispositions du Code monétaire et financier.

Présentation générale et composition du Conseil d'administration

Nombre d'Administrateurs

Les statuts de la Société prévoient que le Conseil d'administration est composé de six à vingt Administrateurs : six au moins nommés par l'Assemblée générale des actionnaires et deux élus par les salariés.

Nombre d'Administrateurs au 31 décembre 2014 : le Conseil d'administration est composé de dix-huit Administrateurs (seize Administrateurs nommés par l'Assemblée générale des actionnaires et deux Administrateurs élus par les salariés).

Durée des mandats des Administrateurs - Échelonnement des mandats

Conformément à l'article 9 des statuts, la durée des fonctions des Administrateurs est de trois ans. La limite d'âge pour exercer cette fonction est fixée à soixante-cinq ans (article 10 des statuts).

Le mandat des Administrateurs nommés par l'assemblée générale peut toutefois être exceptionnellement reconduit d'année en année, dans la limite de cinq fois sans que le nombre d'Administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-cinq ans puisse dépasser le tiers du nombre total des Administrateurs en fonction (article 10 des statuts).

Au 31 décembre 2014, les dates d'expiration des mandats détenus à cette date s'échelonnent comme suit :

Assemblée annuelle se tenant en	2015	2016	2017
Nombre de mandats			
- Administrateurs nommés par l'Assemblée	5[1]	5[1]	12[2]
- Administrateurs élus par les salariés	-	-	2

[1] Dont deux mandats le cas échéant au titre de l'article 10 des statuts rappelé ci-dessus (renouvelable d'année en année).
[2] Dont cinq mandats le cas échéant au titre de l'article 10 des statuts rappelé ci-dessus (renouvelable d'année en année).

Composition du Conseil d'administration

Évolution de la composition du Conseil au cours de l'année 2014

- Les fonctions d'Administrateur de Messieurs Alphandéry, Gasquet et Martin ont pris fin à l'issue de l'Assemblée générale du 30 avril 2014. Monsieur Alphandéry a été nommé Censeur à partir de cette date.
- Les nominations suivantes sont intervenues et ont permis de contribuer au renforcement de l'équilibre hommes / femmes au sein du Conseil :

En qualité d'Administrateur	Date de la nomination
Mme Marie Claire Daveu	Assemblée du 30 avril 2014
Mme Fabienne Haas	Assemblée du 30 avril 2014
Mme Anne-Laure Noat	Assemblée du 30 avril 2014

- Les mandats des Administrateurs suivants ont été renouvelés :

En qualité d'Administrateur	Date de la nomination
M. François Imbault	Assemblée du 30 avril 2014
M. Frank Dangeard	Assemblée du 30 avril 2014
Mme Nathalie Palladitcheff	Assemblée du 30 avril 2014
M. Jean Philippe	Assemblée du 30 avril 2014
M. Jean-Louis Roveyaz	Assemblée du 30 avril 2014
M. Jean-Pierre Vauzanges	Assemblée du 30 avril 2014

- Messieurs Jean-Frédéric Dreyfus et Marc Kyriacou ont été désignés en tant qu'Administrateurs représentant les salariés, à l'issue d'un processus électoral mené en 2014.

Composition du Conseil au 31 décembre 2014

Dix-huit Administrateurs :

Jean-Paul Chifflet (Président)
Philippe Brassac
Frank Dangeard
Marie-Claire Daveu
Marc Deschamps
Jean-Frédéric Dreyfus[*]
Fabienne Haas
François Imbault
Marc Kyriacou[*]
Michel Mathieu
Anne-Laure Noat
Nathalie Palladitcheff
Jean-Pierre Paviet
Jean Philippe
Jean-Louis Roveyaz
François Thibault
Jean-Pierre Vauzanges
François Veverka

Un censeur :

Edmond Alphandéry

[*] Administrateurs représentant les salariés.

L'âge moyen des Administrateurs s'est établi en 2014 à environ 57 ans.

Administrateurs indépendants au sein du Conseil (au regard des recommandations du code Afep-Medef)

Le Conseil d'administration a réexaminé, en avril 2014 et février 2015, la liste des Administrateurs qualifiés d'indépendants qui étaient au nombre de six au 31 décembre 2014 : Monsieur Dangeard, Mesdames Daveu, Haas, Noat et Palladitcheff, ainsi que Monsieur Veverka.

La proportion d'Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration (d'au moins un tiers pour les sociétés dont le capital est détenu par un actionnaire majoritaire, la Société étant détenue par Crédit Agricole S.A. à plus de 97 %) s'est établie durant l'année 2014 à plus d'un tiers du nombre d'administrateurs nommés par l'Assemblée générale des actionnaires.

La composition du Conseil reflète le souhait du groupe Crédit Agricole que soient représentés, au Conseil d'administration de certaines filiales de Crédit Agricole S.A., des Présidents ou Directeurs généraux de Caisses Régionales de Crédit Agricole.

Tableau des Administrateurs indépendants (Critères AFEP/MEDEF) :

31 décembre 2014 (et revu le 16 février 2015)	Critère[1]	Critère[2]	Critère[3]	Critère[4]	Critère[5]	Critère[6]	Possibilités [7] [c]
Monsieur Dangeard	X	X	X	X	X	X	
Madame Daveu	X	X	X	X	X	X	
Monsieur Martin	X	X	X	X	X	X	
Madame Haas	X	X	X	X	X	X	
Madame Noat	X	X	X	X	X	X	
Madame Palladitcheff	X	X	X	X	X	X	
Monsieur Veverka	[*]	X	X	X	X	X	[*] - Critère 1 : Monsieur Veverka est également : - Administrateur indépendant de Crédit Agricole S.A. et d'Amundi UK Ltd, - Administrateur de Crédit Lyonnais (LCL)

[1] Ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social de la société, ni salarié, ou administrateur de sa société mère ou d'une société que celle-ci consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.
[2] Ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
[3] Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
- significatif de la société ou de son groupe,
- ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
[4] Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
[5] Ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.
[6] Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.
[7] Possibilités :
[a] Bien qu'étant un dirigeant mandataire social, un président du conseil peut être considéré comme indépendant, si la société le justifie au regard des critères énoncés ci-dessus ;
[b] S'agissant des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou de sa société mère, ils peuvent être considérés comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le conseil, sur rapport du comité des nominations, doit s'interroger systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel ;
[c] Le conseil d'administration peut estimer qu'un administrateur, bien que remplissant les critères ci-dessus, ne doit pas être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière ou de celle de la société, eu égard à son actionnariat ou pour tout autre motif. Inversement, le conseil peut estimer qu'un administrateur ne remplissant pas les critères ci-dessus est cependant indépendant.

La situation de deux des Administrateurs indépendants (Mesdames Daveu et Palladitcheff) a été examinée au regard du 3ème critère, dans la mesure où les groupes auxquelles elles appartiennent (respectivement Kering et Icade) entretiennent des relations d'affaires avec Crédit Agricole CIB. Le Conseil a considéré le pourcentage de PNB commercial dégagé avec ces groupes par rapport au PNB commercial global de Crédit Agricole CIB. Sur cette base, le Conseil a constaté que ces relations d'affaires ne sont pas de nature à mettre en cause l'indépendance de ces deux Administrateurs.

■ Diversité de la composition du Conseil

Le Conseil d'administration compte au 31 décembre 2014 quatre femmes parmi ses membres, soit une proportion de 25% des Administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Crédit Agricole CIB se conforme ainsi à la recommandation du code AFEP/MEDEF d'un pourcentage minimum de 20% de femmes. Le Comité des nominations aura pour mission de rappeler l'objectif 2017 de 40% de femmes au sein du Conseil prévu par les dispositions de la loi du 27 janvier 2011 modifiée par la loi du 4 août 2014 et de proposer les actions à mettre en œuvre pour atteindre ce ratio.

Un Administrateur, Monsieur Dangeard, dispose plus particulièrement d'une expérience internationale, au travers des fonctions et mandats exercés au sein de groupes ou sociétés à l'international (Royaume-Uni, Norvège, Portugal, Etats-Unis, Inde, …).

Messieurs Dreyfus et Kyriacou ont été désignés en qualité d'Administrateurs représentant les salariés en application des articles L. 225-27 et suivants du code de commerce. Crédit Agricole Corporate Investment Bank, anciennement Banque Indosuez, est une entreprise figurant sur la liste annexée à la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986 et, à ce titre, est soumise aux dispositions de l'article 8-1 de la loi n° 86-912 du 6 août 1986 qui prévoit la présence d'Administrateurs représentant les salariés au sein de son Conseil d'administration.

Tous les Administrateurs de la Société sont de nationalité française.

Evolution de la composition du Conseil en 2015

Le renouvellement des cinq mandats d'Administrateurs venant à échéance à l'assemblée générale annuelle 2015 sera proposé à l'approbation de cette Assemblée.

Actions détenues par les Administrateurs

Les Administrateurs nommés par l'Assemblée générale des actionnaires doivent détenir au minimum une action, conformément aux dispositions statutaires.

Fonctionnement du Conseil d'administration

Mode et fréquence des réunions du Conseil

Les statuts prévoient que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président ou du tiers au moins des Administrateurs. En 2014, le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois, conformément au calendrier préétabli.

Pouvoirs du Conseil d'administration

Les pouvoirs du Conseil sont énoncés à l'article L.225-35 du Code de commerce et sont précisés dans le règlement intérieur. Dans le cadre de la mission qui lui est confiée par la loi, compte tenu des pouvoirs conférés à la Direction générale, le Conseil d'administration définit les stratégies, ainsi que les politiques générales de la Société, approuve, le cas échéant, sur proposition du Directeur général et/ou des Directeurs généraux délégués, les moyens, structures et plans destinés à mettre en œuvre les stratégies et politiques générales qu'il a définies. Le Conseil se prononce sur toutes les questions liées à l'administration de la Société qui lui sont soumises par le Président et le Directeur général, ainsi que sur les questions relatives aux rémunérations fixes et variables qui lui sont soumises par le Comité des rémunérations. Le règlement intérieur du Conseil sera revu en cours d'année 2015 au regard des nouvelles dispositions du Code monétaire et financier relatives aux entreprises du secteur de la banque.

Outre les pouvoirs précités et ceux dévolus par la loi, il décide, sur proposition du Directeur général et/ou de chacun des Directeurs généraux délégués :

- de toute opération de :
  - création, acquisition ou cession de toutes filiales ou participations,
  - création ou suppression de toutes succursales à l'étranger,
  - acquisition, cession, échange ou apport de fonds de commerce ou d'éléments de fonds de commerce,

  susceptible de se traduire par un investissement ou un désinvestissement supérieur à 50 millions d'euros ;
- ainsi que de la constitution de sûretés à la couverture des engagements propres (notamment hors opérations de marché) de la Société dès lors que ces sûretés portent sur des actifs de la Société pour un montant supérieur à 50 millions d'euros.

En outre, le Conseil approuve les propositions du Directeur général ou des Directeurs généraux délégués portant sur l'achat ou la vente d'immeubles effectué au nom ou pour le compte de la Société pour des montants dépassant 30 millions d'euros.

Procédure de saisine, d'information et modalités d'intervention du Conseil - Conflits d'intérêt

Afin de permettre au Secrétaire du Conseil de préparer les séances du Conseil d'administration, un texte de gouvernance interne à la Société décrit les conditions d'intervention et les modalités de saisine du Conseil. Ce document prévoit ainsi les conditions dans lesquelles les directions du siège ou les succursales doivent communiquer au Secrétaire, dans le cadre du calendrier des réunions du Conseil, les points susceptibles d'être ajoutés au projet d'ordre du jour des séances, ainsi que les documents d'information requis (notamment la description synthétique de l'opération ; les montants en jeu pour la Société et le Groupe ; les avantages et perspectives dans le cadre de la stratégie de la Société et du Groupe, le texte de la résolution proposée). Le projet d'ordre du jour est ensuite transmis au Président du Conseil d'administration pour approbation.

Les dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration précisent les rôles des Comités du Conseil. Ces dispositions seront mises à jour au cours de l'année 2015, notamment au regard des nouvelles dispositions du Code monétaire et financier. Le règlement intérieur comporte le rappel de principes et bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise qui permettent de favoriser la qualité des travaux du Conseil d'administration, et notamment l'obtention de l'information nécessaire à une intervention utile des Administrateurs sur les sujets inscrits à l'ordre du jour, sur les obligations de confidentialité, ainsi que sur les obligations et recommandations relatives aux informations privilégiées et aux conflits d'intérêts.

Conventions dites « réglementées » : le Conseil d'administration, conformément aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, autorise préalablement à leur conclusion les conventions dites « réglementées ». Les Administrateurs / Dirigeants communs concernés par les conventions ne prennent pas part au vote. L'information sur les conventions au titre de 2014 (nouvelles conventions ainsi que celles conclues antérieurement dont l'exécution s'est poursuivie en 2014) a fait l'objet d'une transmission aux Commissaires aux comptes, qui établissent leur rapport spécial à l'Assemblée générale des actionnaires. Ce rapport est présenté en page 358 du document de référence. Le Conseil de février 2015 a procédé au réexamen des conventions réglementées conclues antérieurement dont l'exécution s'est poursuivie en 2014, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires en vigueur.

Activité du Conseil d'administration au cours de l'année 2014

Au cours de l'exercice 2014, le Conseil d'administration s'est réuni les 13 février, 30 avril, 31 juillet, 30 octobre et 11 décembre 2014.

Préalablement aux séances prévues par le calendrier préétabli, un dossier a été envoyé aux Administrateurs. La majeure partie des points portés à l'ordre du jour de ces séances ont fait l'objet d'un support écrit diffusé quelques jours avant la tenue du Conseil.

Les séances ont été consacrées principalement aux sujets suivants :

- comptes annuels, semestriels et trimestriels ;
- rapports financiers semestriel et annuel / rapport de gestion inclus dans le document de référence – rapport du Président à l'Assemblée - bilan social ;
- comptes rendus des travaux du Comité d'audit et des risques ;
- avis des Commissaires aux comptes ;
- encadrement des risques et expositions : points trimestriels – rapport annuel 2013 sur le contrôle interne – points sur la conformité et point sur le contrôle de conformité interne – points sur les risques juridiques – courriers échangés avec les autorités de tutelle portés à la connaissance du Conseil – point sur le plan de résolution US des activités de Crédit Agricole S.A. aux Etats-Unis – revue de critères et seuils permettant d'identifier comme significatifs les incidents révélés par les procédures de contrôle interne – approbation du questionnaire sur les règles de protection de la clientèle ;

- points sur le budget, la liquidité, sur le suivi de filiales et sur l'évolution de projets de cessions de filiales ou de participations non stratégiques - présentation du plan moyen terme de Crédit Agricole CIB et point sur sa mise en œuvre – point sur des activités en France et à l'étranger ;
- composition du Conseil d'administration et de ses Comités – organisation de la Direction générale – fonctionnement du Conseil d'administration (autoévaluation) ;
- comptes rendus des travaux du Comité des rémunérations ;
- politique salariale dont principes et enveloppe de rémunération variable des collaborateurs de la Société ; rapport requis par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution présentant les informations relatives à la politique et aux pratiques de rémunération au sein de la Société ; éléments de rémunération présentés à l'Assemblée générale ; répartition des jetons de présence ;
- rémunérations et objectifs des membres de la Direction générale ;
- délégations de pouvoirs en matière d'émissions obligataires ;
- approbation d'une résolution à la demande d'autorités locales dans le cadre de formalités ;
- présentation d'évolutions réglementaires.

Évaluation des performances du Conseil d'administration

Un exercice d'auto-évaluation des performances du Conseil d'administration a été mené au cours du quatrième trimestre de l'année 2014, sur la base d'un questionnaire individuel composé de quarante-et-une questions, envoyé à chacun des Administrateurs. Les questions posées ont plus particulièrement concerné : l'organisation du Conseil, son fonctionnement, sa composition et la qualité des relations en son sein, les travaux du Comité d'audit et des risques, les travaux du Comité des rémunérations, la formation et l'information des Administrateurs.

Les réponses obtenues ont permis de :

- constater l'évolution des réponses par rapport à l'exercice d'autoévaluation mené en 2013 et notamment des progrès réalisés à la suite des actions définies fin 2013 concernant le renforcement de la formation des Administrateurs, le renforcement du nombre de femmes Administrateurs au sein du Conseil et l'amélioration des délais de transmission des documents préparatoires du Conseil ;
- mettre en avant un certain nombre de points positifs, concernant notamment l'organisation du Conseil, les réponses aux demandes d'information complémentaire exprimées par les Administrateurs, l'assiduité des Administrateurs, la qualité des relations entre le Conseil et la Direction générale, les travaux du Comité d'audit et des risques et la formation des Administrateurs sur les évolutions réglementaires.

Les orientations retenues par le Conseil à la suite de l'auto-évaluation de son fonctionnement sont :

- la poursuite du renforcement de la formation des Administrateurs, en continuité des actions initiées au cours des deux dernières années ;
- un renforcement du nombre de présentations stratégiques ;
- le lancement d'une réflexion visant à optimiser les présentations des différents intervenants afin de laisser une plus large place aux débats ;
- la revue de la composition des Comités à l'occasion de la mise en œuvre des nouvelles dispositions réglementaires applicables aux entreprises du secteur de la banque.

Le taux de présence des membres du Conseil d'administration est, pour l'ensemble des séances 2014, de plus de 94%.

Les propositions de nomination des mandataires sociaux ont été menées en 2014 dans le cadre d'un processus visant au renforcement de l'équilibre hommes / femmes au sein du Conseil.

Monsieur Alphandéry, auparavant Administrateur, a été désigné en qualité de Censeur par le Conseil lors de la séance du 30 avril 2014. Cette mission de Censeur permet au Conseil et au Comité d'audit et des risques, auquel il participe en tant qu'invité, de bénéficier de son expérience française et internationale, concernant notamment l'environnement politique et réglementaire actuel. Cette désignation a été faite pour une durée de trois ans telle que définie dans les statuts.

Formation des administrateurs

Une procédure, définie en 2013 pour l'accueil des nouveaux Administrateurs, comprend la remise à tout nouvel Administrateur d'un livret d'accueil, reprenant notamment les principaux documents en termes de gouvernance des organes sociaux de la Société, stratégie et budget de la Société, le document de référence et le rapport d'activité de l'année précédente. Des rencontres entre le nouvel Administrateur et chacun des membres de la Direction générale, ainsi qu'avec le Responsable des risques et du contrôle permanent, le Responsable de la Finance et le Responsable de la Conformité sont également organisées dans le cadre de la prise de fonction du nouvel Administrateur.

En complément du programme mis en place à l'attention des nouveaux Administrateurs, des actions de formation à l'attention de l'ensemble des Administrateurs ont été mises en œuvre en 2014. Un séminaire des Administrateurs, organisé en mars 2014, a permis d'illustrer les attentes des clients de la Banque, en rencontrant les Présidents de deux grands groupes clients de Crédit Agricole CIB, et d'approfondir la connaissance des activités de marchés. Une séance de formation consacrée aux évolutions et perspectives en termes de réglementation s'est tenue en octobre 2014.

Comités spécialisés du Conseil d'administration et principes et règles en matière de rémunération

Le Conseil d'administration, lors de l'élaboration de son règlement intérieur en 2002, a choisi de créer un Comité d'audit -devenu Comité d'audit et des risques- et un Comité des rémunérations, et a précisé les grandes lignes de leur composition, leur fonctionnement et leurs missions dans son règlement intérieur.

Les membres de ces Comités sont nommés par le Conseil d'administration conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

A la suite de l'ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014 et de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, le Conseil d'administration de février 2015 a approuvé la création d'un Comité des nominations. La création d'un Comité des risques distinct du Comité d'audit sera proposée à l'approbation du Conseil lors de la séance d'avril 2015.

Comité des rémunérations

■ Présentation générale et composition du Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations se réunit en tant que de besoin ou à la demande du Président du Conseil d'administration.
Le Comité s'est réuni cinq fois en 2014.

Missions du Comité des rémunérations en 2014

Le Comité des rémunérations a notamment eu pour mission d'émettre des recommandations préalablement aux décisions soumises à l'approbation du Conseil d'administration.

Ses recommandations portent sur :

- les rémunérations ordinaires et exceptionnelles, telles que prévues dans les statuts, versées aux membres du Conseil et à son Président, ainsi que les rémunérations, avantages en nature et droits pécuniaires accordés au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués. Les éléments relatifs à la rémunération des mandataires sociaux mentionnés dans le rapport de gestion relèvent de sa responsabilité ;
- les principes en matière de rémunération variable des collaborateurs de la Société (composition, assiette, forme et date de versement), ainsi que sur le montant de l'enveloppe attribuée dans le cadre de cette rémunération.

Dans le cadre de ses missions, le Comité doit également :

- examiner la déclinaison de l'enveloppe de rémunération variable au niveau individuel pour les montants les plus significatifs ;
- rendre compte au Conseil d'administration de sa revue annuelle de la politique de rémunération, ainsi que de la vérification de sa conformité aux dispositions applicables aux établissements de crédit et de sa cohérence avec les normes professionnelles applicables.

Composition du Comité des rémunérations

Le règlement intérieur précise notamment que le Comité des rémunérations est constitué au moins pour moitié de membres indépendants, compétents pour analyser les politiques et pratiques en matière de rémunération.

Le Président du Comité est désigné par le Conseil d'administration.

▶ Composition du Comité des rémunérations au 31 décembre 2014

- La composition de ce Comité, qui a été revue en 2014, est de quatre membres désignés au sein du Conseil d'administration :
- Monsieur Jean-Paul Chifflet, Président, nommé le 23 février 2010 ;
- Monsieur Frank Dangeard, Administrateur indépendant, nommé le 14 janvier 2010 ;
- Madame Fabienne Haas, Administrateur indépendant, en fonction depuis le 30 avril 2014 ;
- Monsieur Jean-Louis Roveyaz, nommé le 24 août 2010.

Monsieur Didier Martin était membre de ce Comité jusqu'au 30 avril 2014.

Ce Comité, présidé par le Président du Conseil, comporte ainsi deux Administrateurs qualifiés d'indépendants sur les quatre membres qui composent ce Comité.

Les missions du Comité des rémunérations s'inscrivent dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe. Dans un objectif d'harmonisation des politiques de rémunération du groupe Crédit Agricole S.A., le Directeur des Ressources Humaines Groupe est invité aux séances du Comité des rémunérations. En effet, un suivi global de la politique de rémunération applicable à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole S.A. est effectué depuis 2010 au sein de Crédit Agricole S.A. Ce suivi, présenté au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., comprend notamment des propositions de principes de détermination des enveloppes de rémunérations variables, l'examen de l'impact des risques et des besoins en capitaux inhérents aux activités concernées, ainsi qu'une revue annuelle, par le Comité des rémunérations du Conseil de Crédit Agricole S.A., du respect des dispositions réglementaires et des normes professionnelles sur les rémunérations.

▶ Evolution de la composition du Comité en 2015

La composition du Comité des rémunérations a été revue lors de la séance du Conseil de février 2015. Monsieur Jean-Frédéric Dreyfus, Administrateur représentant les salariés, a été désigné membre du Comité des rémunérations.

■ Activité du Comité des rémunérations en 2014

Le Comité des rémunérations s'est réuni les 11 février, 28 avril, 18 juillet, 29 octobre et 8 décembre 2014. Le taux de participation aux séances de ce Comité est de 90 % pour l'année 2014.

Ces séances ont été principalement consacrées aux points suivants :

- principes en matière de rémunérations variables au titre de l'exercice 2013 des collaborateurs de la Société, dont le montant global de l'enveloppe et les systèmes de différé – examen des conditions de performances des plans de différés de 2010, 2011, 2012 et 2013 ;
- éléments de rémunération des mandataires sociaux, dont la fixation des objectifs 2014 ;
- partie du rapport de gestion relative à la rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2013 ;

- rémunérations des collaborateurs et revue du rapport requis par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et présentant les informations relatives à la politique et aux pratiques de rémunération au sein de la Société – revue du périmètre des collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise - examen de la déclinaison de l'enveloppe au niveau individuel pour les montants les plus significatifs ;
- évolution de la rémunération fixe pour 2014 des collaborateurs de la Société ;
- impacts relatifs à la mise en application des nouvelles dispositions réglementaires s'appliquant aux entreprises du secteur de la banque ;
- projets de résolution à présenter à l'assemblée générale tenue en 2014 concernant les rémunérations ;
- proposition de modifications de la répartition des jetons de présence.

■ Présentation des principes et règles en matière de rémunération

Les informations relatives à la politique de rémunération :

- principes généraux ;
- principes applicables à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et de collaborateurs dont l'activité a une incidence sur le risque et la gestion des risques d'un établissement bancaire ;
- gouvernance des rémunérations dans le Groupe Crédit Agricole S.A. ;
- éléments de rémunération de chaque dirigeant mandataire social de la Société et notamment les éléments dus ou attribués au titre de l'exercice 2014 ;
- principes d'attribution des jetons de présence et montants des jetons de présence attribués au titre de 2014 aux membres du Conseil d'administration

ont été regroupées dans un chapitre spécifique intitulé « Politique de rémunération » en pages 100 à 124 du présent document de référence.

Comité d'audit et des risques

■ Présentation générale et composition du Comité d'audit et des risques

Les dispositions du règlement intérieur prévoient que le Comité se réunit aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par trimestre sur convocation de son Président ou à la demande du Président du Conseil d'administration. Le Comité d'audit et des risques s'est réuni six fois en 2014 selon le calendrier préétabli.

Missions du Comité d'audit et des risques en 2014

Le rôle du Comité d'audit et des risques constitué conformément au règlement CRBF n°97-02 est défini dans le règlement intérieur du Conseil.

Ce Comité a pour mission d'examiner et de suivre le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques, de suivre tout incident, de fraude ou non, révélé par les procédures de contrôle interne selon les critères et seuils de significativité fixés par le Conseil, de suivre les travaux des Commissaires aux comptes et des équipes des fonctions du contrôle interne, de suivre le processus d'élaboration de l'information financière, de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables, d'examiner les projets de comptes annuels, semestriels, sociaux et consolidés, de donner un avis sur le renouvellement ou la nomination des Commissaires aux comptes et d'examiner toute question de nature financière et comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil ou le Directeur général. Il peut formuler toute recommandation sur ces questions et commander des missions d'audit interne ou externe auprès du Directeur général, après en avoir informé le Président du Conseil d'administration. Le Président du Comité est notamment chargé de présenter au Conseil d'administration la synthèse des travaux du Comité.

Composition du Comité d'audit et des risques

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit qu'il est composé de quatre personnes au moins, désignées pour la durée de leur mandat, par le Conseil d'administration parmi les Administrateurs ou Censeurs, et comprend au moins deux membres non liés au groupe Crédit Agricole.

La majorité des membres de ce Comité disposent de connaissances comptables, financières et bancaires.

▶ Évolution de la composition du Comité au cours de l'année 2014

La désignation de Madame Noat, en tant que membre du Comité d'audit et des risques, a été approuvée par le Conseil du 30 avril 2014.

▶ Composition du Comité au 31 décembre 2014

Le Comité, dont la composition a été revue au cours de l'année 2014, est composé de cinq membres, dont trois Administrateurs indépendants.

- M. François Veverka, Administrateur indépendant, nommé le 13 mai 2009 et Président du Comité depuis le 11 mai 2010 ;
- M. Marc Deschamps, nommé le 5 novembre 2013 ;
- Mme Anne-Laure Noat, Administrateur indépendant, nommée le 30 avril 2014 ;
- Mme Nathalie Palladitcheff, Administrateur indépendant, nommée le 17 octobre 2013 ;
- M. Jean Philippe, nommé le 14 mai 2008.

■ Activité et fonctionnement du Comité d'audit et des risques en 2014

Le Comité d'audit et des risques s'est réuni, selon le calendrier préétabli, les 12 février, 14 avril, 29 avril, 30 juillet, 29 octobre et 10 décembre 2014. Le taux de participation aux séances de ce Comité est de 100 % pour l'année 2014.

Préalablement à leur présentation au Conseil d'administration, le Comité a examiné les comptes consolidés (annuels, semestriels et trimestriels), ainsi que les rapports établis au titre de l'année 2013 : le rapport sur le contrôle interne et celui sur la mesure et la surveillance des risques qui sont présentés à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Ont été également portés à l'ordre du jour du Comité les sujets suivants :

- budget 2015 ;
- point sur le plan moyen terme de Crédit Agricole CIB ;
- points sur la liquidité ;
- information semestrielle 2014 sur le contrôle interne ;
- présentation du programme 2015 du Contrôle périodique ;

- revue des critères et seuils permettant d'identifier comme significatifs les incidents révélés par les procédures de contrôle interne ;
- points sur les filiales ;
- points sur des activités ou des métiers en France et à l'étranger ;
- point sur l'Asset quality review (revue menée par la supervision bancaire européenne) ;
- point sur le plan de résolution U.S. de Crédit Agricole S.A. ;
- point sur les missions des Commissaires aux comptes ;

ainsi que des points réguliers sur le contrôle interne et les risques relatifs :

- aux missions du contrôle périodique et à leur synthèse, suivi des recommandations ;
- à l'encadrement des risques et principales expositions ;
- à la conformité ;
- aux principaux dossiers juridiques.

Les rapports financiers semestriel et annuel, ainsi que le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale d'avril 2014 ont été communiqués au Comité préalablement aux séances du Conseil.

Les Commissaires aux comptes ont présenté au Comité le résultat de leurs travaux lors de chaque examen des comptes.

Le Comité a rencontré notamment les membres de la Direction générale, le Directeur financier et le Directeur financier adjoint, les différents Responsables du contrôle interne (contrôle périodique, filière risques - contrôle permanent et contrôle de la conformité).

Dans l'intervalle des séances, le Président du Comité d'audit et des risques a poursuivi sa mission en rencontrant, au cours de dix-huit réunions, les membres de la Direction générale (deux réunions), les principaux responsables de la direction financière (cinq réunions), le responsable de la gestion des risques (trois réunions), le responsable de l'inspection générale (trois réunions) et le responsable de la direction des marchés de capitaux (une réunion), ainsi que les Commissaires aux Comptes (quatre réunions).

Les travaux de chaque séance ont été présentés par le Président du Comité au Conseil d'administration.

Le Comité peut à tout moment formuler des propositions au Conseil d'administration relatives à l'organisation et la composition du Comité d'audit et des risques.

Evolution dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions relatives aux entreprises du secteur de la banque

La création d'un Comité des risques distinct du Comité d'audit sera présentée pour approbation lors de la séance du Conseil d'administration d'avril 2015.

Comité des nominations

Le Conseil d'administration tenu le 16 février 2015 a approuvé la création d'un Comité des nominations.

Ce Comité est composé à compter de cette date de trois membres :

- Madame Marie-Claire Daveu, Administrateur indépendant et Présidente du Comité,
- Monsieur Frank Dangeard, Administrateur indépendant,
- Monsieur Jean-Louis Roveyaz.

Les attributions de ce Comité sont prévues par le Code monétaire et financier. Il formulera notamment des recommandations en matière de sélection des Administrateurs, de l'équilibre hommes /femmes au sein du Conseil d'administration, ainsi que de la diversité des connaissances, compétences et expérience dont disposent les Administrateurs. Il évaluera notamment la composition et l'efficacité du Conseil.

Composition de la Direction générale - Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général par le Conseil d'administration

Composition de la Direction générale au 31 décembre 2014

Monsieur Jean-Yves Hocher est Directeur général depuis le 1er décembre 2010. Les fonctions de Directeurs généraux délégués sont exercées au 31 décembre 2014 par Messieurs Paul de Leusse, Régis Monfront et Jacques Prost.

Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général

Les limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général sont précisées ci-après, ainsi que dans la présentation des pouvoirs du Conseil d'administration en page 63.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Directeur général est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, au respect des règles de contrôle interne applicables dans le groupe Crédit Agricole, des orientations définies et des décisions attribuées par la loi ou par ledit règlement, au Conseil d'administration ou à l'Assemblée générale.

Le règlement intérieur précise également que le Directeur général est tenu de saisir le Conseil d'administration et de rechercher ses indications à l'occasion notamment de toutes opérations significatives concernant les orientations stratégiques de la Société ou susceptibles de l'affecter et de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité. De plus, comme mentionné au point « Pouvoirs du Conseil d'administration » en page 63, à titre de mesure purement interne inopposable aux tiers, certains actes du Directeur général ne peuvent être accomplis que sur autorisation du Conseil d'administration ou de son Président.

Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales, sont prévues au titre V des statuts de la Société. La composition, le mode de fonctionnement, les principaux pouvoirs de l'Assemblée générale, la description des droits des actionnaires et des modalités d'exercice de ces droits sont détaillés dans ses « ART. 19 – Composition - Nature des Assemblées », « ART. 20 – Réunions », « ART. 21 – Assemblée générale Ordinaire » et « ART. 22 – Assemblée générale Extraordinaire ».

« TITRE V – ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

ART. 19 – Composition – Nature des Assemblées

Les Assemblées Générales sont composées de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Les Assemblées Générales, régulièrement constituées, représentent l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des Assemblées, prises conformément aux lois et règlements en vigueur, obligent tous les actionnaires.

Les Assemblées Générales sont extraordinaires lorsque leurs décisions se rapportent à une modification des statuts et ordinaires dans tous les autres cas.

Les Assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée, s'il en existe, pour statuer sur toutes modifications des droits des actions de cette catégorie.

Ces Assemblées spéciales sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires.

ART. 20 – Réunions

Les Assemblées sont convoquées conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans la convocation.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un Vice-président du Conseil d'administration ou par un Administrateur désigné par le Président du Conseil d'administration à cet effet. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président de séance.

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. Il n'y est porté que les propositions émanant de l'auteur de la convocation ou des actionnaires.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a un nombre de voix proportionnel à la fraction du capital social correspondant aux actions qu'il possède ou représente, à la condition que celles-ci ne soient pas privées du droit de vote.

Le Conseil d'administration peut décider que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont conformes aux dispositions réglementaires en vigueur.

ART. 21 – Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire délibère dans les conditions de quorum et de majorités prévues par les lois et règlements en vigueur.

Les actionnaires sont réunis, chaque année, en Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle prend connaissance du rapport du Conseil d'administration et des rapports des Commissaires aux Comptes.

Elle discute, approuve ou redresse les comptes annuels et, le cas échéant, consolidés et fixe la répartition des produits de l'exercice.

Elle nomme les Commissaires aux Comptes.

Elle délibère sur toutes autres propositions portées à l'ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

En dehors de cette Assemblée annuelle, il peut être convoqué exceptionnellement toute autre Assemblée Générale Ordinaire.

ART. 22 – Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire délibère dans les conditions de quorum et de majorités prévues par les lois et les règlements en vigueur.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts. »

Structure du capital de la société

Au 31 décembre 2014, le capital de la société est composé de 268.687.973 actions ordinaires de 27 euros chacune, soit un capital de 7.254.575.271 euros. Ce capital est détenu à plus de 97 % par Crédit Agricole S.A. et à plus de 99 % par le groupe Crédit Agricole.

Les actions de la Société n'ont fait l'objet d'aucune offre au public et ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé.

Tableau récapitulatif des recommandations du code AFEP-MEDEF de juin 2013 non suivies et des raisons pour lesquelles elles ont été écartées

Au 31 décembre 2014	
Contexte : - La Société est détenue à plus de 99% par le Groupe Crédit Agricole (Crédit Agricole S.A. détient plus de 97% des actions de la Société) ; - La gouvernance de la Société s'inscrit donc dans celle du Groupe Crédit Agricole. La composition du Conseil et de ses Comités reflète le dispositif de gouvernance qui prévoit, dans certaines filiales du Groupe, la participation de Présidents ou Directeurs généraux de Caisses régionales du Groupe Crédit Agricole.	
Recommandations du Code AFEP – MEDEF	**Commentaires**
17. Comité en charge de la sélection ou des nominations : • Création d'un Comité (distinct ou non du Comité des rémunérations) et composition, • Attributions : sélection de nouveaux Administrateurs et succession des Dirigeants mandataires sociaux	En 2014, il n'existait pas de Comité de nomination au sein du Conseil : • les propositions de nomination des mandataires sociaux ont résulté essentiellement d'un processus de sélection géré au niveau du Groupe Crédit Agricole ; • les propositions de nomination ont ensuite été soumises au Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB. - La création d'un Comité des nominations a été approuvée par le Conseil lors de la séance de février 2015 - Ce Comité est composé de trois administrateurs, dont deux administrateurs indépendants. Il est présidé par un administrateur indépendant.
18.1. Composition du Comité des rémunérations : • aucun Dirigeant mandataire social, • composé majoritairement d'Administrateurs indépendants et présidé par un Administrateur indépendant, • il est conseillé qu'un Administrateur salarié soit membre du Comité	Une gouvernance de la politique de rémunération des entités du Groupe Crédit Agricole S.A. est exercée au sein de Crédit Agricole S.A. : • Le Comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A. établit les propositions et avis soumis au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. sur la politique de rémunération des collaborateurs et des dirigeants mandataires sociaux du Groupe Crédit Agricole S.A. ; • Cette politique est ensuite déclinée au sein de la Société et soumise au Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB, sur proposition de son Comité des rémunérations ; • Le Comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A. est en charge du suivi de la mise en œuvre de cette politique au sein des entités du Groupe. Dans ce cadre, le Comité des rémunérations de Crédit Agricole CIB : • est présidé par le Président du Conseil d'administration qui est également Directeur général de Crédit Agricole S.A. ; • composé de trois autres membres : deux Administrateurs indépendants et d'un Président de Caisse régionale, également Administrateur de Crédit Agricole S.A. Cette composition reflète ainsi la gouvernance au sein du Groupe. Un administrateur représentant les salariés a été nommé membre du Comité des rémunérations par le Conseil lors de sa séance de février 2015.
Recommandations du Code **14. Détention d'actions par les Administrateurs** **20. La déontologie de l'Administrateur** ….l'administrateur doit être actionnaire à titre personnel et posséder un nombre relativement significatif d'actions…	Les statuts de la Société prévoient que les Administrateurs doivent détenir une action de la Société (cette obligation s'applique aux Administrateurs nommés par l'Assemblée générale des actionnaires). Les actions de la Société ne font l'objet d'aucune offre au public et ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Définition du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux textes de référence repris dans le paragraphe ci-dessous. Crédit Agricole CIB, filiale à 100 % du groupe Crédit Agricole, suit les règles imposées par les réglementations françaises et internationales et celles édictées par sa maison-mère.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent donc par les objectifs qui leur sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction générale,
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que par la protection contre les risques de pertes,
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- conformité avec les règles internes et externes,
- prévention et détection des fraudes et erreurs,
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois des limites inhérentes aux défaillances techniques ou humaines.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction générale et au management, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation.

Textes de référence en matière de contrôle interne

Cadre législatif et réglementaire

L'exercice du contrôle interne de Crédit Agricole CIB s'inscrit dans le cadre législatif et réglementaire applicable aux établissements de crédit et entreprises d'investissement français, défini notamment par :

- le Code monétaire et financier,
- l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution,
- l'ensemble des textes relatifs à l'exercice des activités bancaires et financières (recueil établi par la Banque de France et le C.C.L.R.F.),
- le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

S'agissant de références internationales, le contrôle interne prend également en compte :

- les recommandations émises par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire,
- les contraintes des législations et des réglementations locales des pays dans lesquels le Groupe opère.

Principaux textes de référence interne

Les principaux textes de référence interne sont :

- la Note de procédure 2006-11 sur l'organisation du contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A.,
- les Notes de procédure dédiées aux risques et contrôles permanents du groupe Crédit Agricole S.A.,
- les communications de Crédit Agricole S.A., relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents,
- la Charte de déontologie du groupe Crédit Agricole,
- un corpus de textes de gouvernance, publiés sur la base Intranet « Corporate Secretary » de Crédit Agricole CIB, relatifs notamment à la conformité, aux risques et contrôles permanents, et plus particulièrement les textes référencés sous le chapitre contrôle permanent (textes 4.0 sur l'organisation du contrôle interne du groupe Crédit Agricole CIB, 4.4 Organisation et gouvernance des contrôles permanents de Crédit Agricole CIB, le texte 1.5.1 sur l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées) ainsi que les manuels de conformité de Crédit Agricole CIB et les procédures des différentes directions de Crédit Agricole CIB, de ses filiales et succursales.

Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Crédit Agricole CIB et communs à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sont :

- l'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées et utilisation de ces limites, activités et résultats du contrôle interne),
- l'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne,
- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour,
- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, processus informatiques), risques comptables (y compris qualité de l'information financière et comptable), risques de non-conformité et risques juridiques,
- un système de contrôle s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés et des contrôles périodiques (Inspection générale, Audit).

Le système de contrôle interne a également pour objet de vérifier l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, notamment en ce qui concerne les opérateurs de marché.

Au début de l'année 2009, des travaux ont été lancés au sein de la Banque afin de réviser les conditions du dispositif existant, parallèlement aux travaux de Place. En référence aux recommandations de la Fédération bancaire française (FBF) et au Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Banque a créé le Comité de gouvernance GCR « Global Compensation Review », présidé par le Directeur général et dont les membres comprennent, outre les Directeurs généraux délégués, les responsables des directions Risk and permanent control, Finance, Human resources, Global compliance. Son rôle est de s'assurer que les propositions faites au Comité des rémunérations respectent les principes de la politique de rémunération.

Par ailleurs, le dispositif de contrôle interne a pour objet de s'assurer de l'exécution, dans des délais raisonnables, des mesures correctrices décidées.

Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole CIB, trois responsables distincts du Contrôle périodique (Audit-Inspection), du Contrôle permanent des risques et du Contrôle de la conformité ont été désignés.

Le Comité de contrôle interne, présidé par le Directeur général, est chargé de :

- faire un point sur le dispositif de contrôle interne et le système de contrôle mis en œuvre,
- procéder à l'examen des principaux risques auxquels est exposé Crédit Agricole CIB et des évolutions intervenues dans les systèmes de mesure des risques,
- décider des mesures correctives des carences relevées par les missions d'audit, par les rapports de contrôle interne ou lors de la survenance d'incidents,
- suivre la mise en œuvre des engagements pris à la suite des missions d'audit internes et externes,
- prendre toute décision nécessaire pour remédier aux faiblesses du contrôle interne.

Il réunit l'Inspecteur général Groupe (Crédit Agricole S.A.), l'Inspecteur général de Crédit Agricole CIB, le secrétaire général, le directeur financier, le directeur des risques et des contrôles permanents, le responsable du contrôle permanent, le directeur de la conformité, le responsable de la prévention de la fraude, le directeur juridique et, selon les sujets traités, les responsables d'autres unités de la Banque.

Ce Comité s'est réuni quatre fois en 2014.

Il existe également des comités locaux de contrôle interne dans les filiales et succursales, en France et à l'étranger.

En outre, un Comité de Contrôle Permanent faîtier a été mis en place. Présidé par le Directeur général ou, en son absence, un des Directeurs Généraux Délégués, ce comité est chargé :

- de superviser le fonctionnement du dispositif de Contrôle Permanent et de gestion des risques opérationnels du groupe CACIB,
- d'y faire instruire tout sujet relevant de cette mission, à des fins soit d'information, soit de décision,
- d'arbitrer les éventuelles divergences ou interprétations relevant du dispositif de Contrôle Permanent.

Il réunit notamment, le Responsable de RPC, le Responsable Contrôle Permanent, Risques Opérationnels et Secrétariat Général, le Responsable Global Compliance, le Responsable Legal, le Responsable Group Internal Audit et le Responsable du contrôle Conformité Interne du Secrétariat Central et du Conseil d'Administration.

La Responsable DRG-Risques Opérationnels et Contrôles Permanents de Crédit Agricole S.A. en est une invitée permanente.

Ce comité s'est réuni quatre fois en 2014.

Au-delà des comités de contrôle permanent existants dans les directions du siège, il existe des comités locaux dans les filiales et succursales, en France et à l'étranger. Ils se tiennent à fréquence mensuelle (en dehors des mois ou se tient un CCI), en présentiel ou sous la forme d'e-Comité.

Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne, ainsi que des principaux risques encourus par la Banque. Il approuve l'organisation générale de l'entreprise, ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne.

Au sein du Conseil d'administration, le Comité d'audit et des risques a notamment pour mission d'examiner et de suivre le

dispositif de contrôle interne et de gestion des risques, de prendre connaissance des travaux des responsables des fonctions du Contrôle interne et de suivre tout incident, de fraude ou non, révélé par les procédures de contrôle interne selon les critères et seuils de significativité fixés par le Conseil (la description des missions du « Comité d'audit et des risques » est développée en page 66 - Missions du Comité d'audit et des risques).

Outre les informations qui sont régulièrement transmises au Conseil d'administration, notamment sur les limites globales de risques et les expositions, les documents annuels suivants lui sont systématiquement présentés :

- rapport sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré,
- rapport sur la Situation des Risques – Encadrement et expositions.

Ces rapports annuels, relatifs à l'exercice 2014, seront présentés au Comité d'audit et des risques et au Conseil d'administration d'avril 2015. Le rapport semestriel sur le contrôle interne au 30 juin 2014 a été examiné par le Comité d'audit et des risques du 29 octobre 2014.

Les présentations trimestrielles relatives à la situation des risques (encadrement des risques et principales expositions du 4ème trimestre 2013 et des trois premiers trimestres 2014) ont été portées à l'ordre du jour des séances du Conseil d'administration des 13 février, 30 avril, 31 juillet et 30 octobre 2014. La présentation du 4ème trimestre 2014 a été faite au Conseil de février 2015 (cf. page 63 – Activité du Conseil d'administration au cours de l'année 2014 et page 66 – Activité et fonctionnement du Comité d'audit et des risques en 2014).

Le Conseil est en outre informé de tout incident significatif de fraude ou non qui serait révélé par les procédures de contrôle interne selon les critères et seuils qu'il a fixés. Le dispositif de remontée de ces informations auprès des organes sociaux est rappelé dans la documentation interne à la Société (texte référencé au chapitre 2.4 du corpus des textes de gouvernance).

Le rapport 2013 à l'AMF du Responsable de la conformité pour les services d'investissement (RCSI) a été présenté lors du Conseil du mois d'avril 2014. Le questionnaire sur le respect des règles de protection de la clientèle a été soumis au Conseil du 31 juillet 2014.

Rôle de l'organe exécutif : Direction générale

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes.

Il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats. Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés.

Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement rapportées et s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité.

Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées, notamment dans le cadre du comité de contrôle interne.

Périmètre et organisation consolidée des dispositifs de Crédit Agricole CIB

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne de Crédit Agricole CIB s'applique sur un périmètre qui englobe ses succursales et ses filiales, françaises et étrangères, contrôlées de manière exclusive ou conjointe. Il vise à l'encadrement et la maîtrise des activités, à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Ce principe, appliqué par chaque entité du groupe Crédit Agricole CIB à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et renforce la cohérence entre les différentes entités du Groupe.

Ainsi, Crédit Agricole CIB s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales porteuses de risques, de l'identification et de la surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

Description synthétique des dispositifs de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumise l'entreprise

Présentation générale

Les éléments détaillés sur la gestion des risques de crédit, de marché, opérationnels, de liquidité figurent dans la section « Facteurs de risque et Pilier 3 » ainsi que les documents relatifs aux comptes.

Le dispositif de contrôle interne s'articule autour de trois niveaux de contrôle, distinguant le contrôle permanent du contrôle périodique.

Le contrôle permanent est assuré :

- au 1er degré : de façon courante, à l'initiation d'une opération et au cours du processus de validation de l'opération, par les opérateurs eux-mêmes, la hiérarchie au sein de l'unité, ou par les systèmes automatisés de traitement des opérations,
- au 2ème degré – 1er niveau, par des agents distincts de ceux ayant engagé l'opération, pouvant exercer des activités opérationnelles,
- au 2ème degré – 2ème niveau, par des agents exclusivement dédiés aux fonctions spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau sans pouvoir d'engagement impliquant une prise de risques (contrôle des risques crédit ou marché, contrôle comptable, contrôle de la conformité…). Il convient de noter que CACIB bénéficie d'un régime dérogatoire de Crédit Agricole sa sur l'organisation de son 2ème degré – 2ème niveau de contrôle (rattachement fonctionnel à la Direction Risk and Permanent Control des contrôleurs permanents du siège).

Le contrôle périodique (dit de 3ème degré), recouvre les vérifications ponctuelles, sur pièces et sur place, de toutes les activités et

fonctions de l'entreprise par l'Inspection générale.

Le dispositif de contrôles permanents s'appuie sur un socle de contrôles opérationnels et de contrôles spécialisés. Au sein des directions du siège, succursales et filiales, des manuels de procédures décrivent les traitements à réaliser ainsi que les contrôles permanents opérationnels afférents.

Les contrôles, qui peuvent être intégrés dans les systèmes automatisés de traitement des opérations, sont recensés et actualisés, en s'appuyant notamment sur la cartographie des risques opérationnels.

Les résultats des contrôles sont formalisés par le biais de fiches de contrôle, notamment au sein du système d'information Groupe SCOPE, et font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat (dans le réseau, comme au siège) et, de façon consolidée, au Responsable du Contrôle Permanent, ainsi qu'au Comité de Contrôle Permanent faîtier.

Ce dispositif fait l'objet d'une adaptation continue. Il doit notamment prendre en compte les entités du périmètre de contrôle interne, ainsi que les changements relatifs à l'activité, à l'organisation et au système d'information. Dans ce contexte, une attention particulière est donnée au maintien de la qualité des opérations et d'un dispositif de contrôle interne adéquat.

Pour 2015, au-delà de la prise en compte régulière des évolutions du dispositif consolidé, émanant du Groupe Crédit Agricole, il est prévu de revoir le dispositif interne de CACIB, pour tenir compte des travaux sur la cartographie des risques opérationnels réalisés en 2014.

Présentation détaillée

■ Le premier degré

Le premier degré de contrôle est exercé par chaque collaborateur sur les opérations qu'il traite, et par référence aux procédures en vigueur. Il s'applique aux unités de front-office exerçant leurs activités au sein des directions Métiers suivantes : Client Coverage & International Network, Debt Optimisation & Distribution, Distressed Assets, Global Investment Banking, Global Markets et Structured Finance. Il concerne notamment le contrôle opérationnel des opérateurs ou chargés de relation sur leurs positions et sur leurs limites.

Il s'applique également dans les fonctions supports.

Ce premier degré de contrôle est placé sous la responsabilité du responsable local de l'entité et, de façon centrale, sous celle du responsable de métier.

Les opérationnels doivent ainsi assurer dans le cadre de leur activité une vigilance continue sur les opérations qu'ils traitent. Cette vigilance se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre pour garantir la régularité, la sécurité, la validité et l'exhaustivité des opérations traitées. Chaque responsable, à son niveau, s'assure, pour les activités placées sous sa responsabilité, que les règles et procédures internes de traitement des opérations sont connues et respectées par ses équipes.

■ Le second degré - premier niveau

Au-delà de leur mission de traitement administratif de l'ensemble des opérations négociées, les back-offices assurent un contrôle sur le front-office lors de l'enregistrement et de l'exécution des opérations au travers notamment de rapprochements entre les bases des front-offices, celles des back-offices et les états fournis par les contreparties.

Ce contrôle est coordonné localement par le responsable de l'entité par l'intermédiaire du Chief Operating Officer ou du responsable administratif ou financier.

■ Le second degré - second niveau

Il est effectué en central par des directions spécialisées :

La Direction « Risk and Permanent Control »

▶ Rôle et responsabilités dans la gestion des risques

Le pilotage des risques au sein de Crédit Agricole CIB est assuré par Risk and Permanent Control (RPC).

Cette direction a pour objectif la maîtrise des risques de contrepartie, pays, et de portefeuille, de marché, ainsi que des risques opérationnels et comptables. En revanche, les risques financiers structurels sont gérés par la Direction Finance, les risques juridiques par la Direction Legal, les risques de non-conformité par Global Compliance (cf. page 78).

En octobre 2014, la gestion des risques liés au système d'information et l'organisation du plan de continuité des activités a été transférée à Corporate Support International (cf. page 80).

Pour ce faire, elle encadre le développement commercial du Groupe afin de minimiser le coût du risque induit par les activités des différents métiers et entités ou implantations.

De plus, RPC est responsable de la surveillance du dispositif de Contrôle permanent des risques sur l'ensemble du périmètre Crédit Agricole CIB.

L'organisation de la fonction risques et contrôles permanents chez Crédit Agricole CIB s'intègre dans la ligne métier risques et contrôles permanents mise en place au sein du groupe Crédit Agricole S.A..

Parallèlement, Crédit Agricole CIB bénéficie d'une délégation dans la gestion de ses risques et fait valider par le « Comité des Risques Groupe » les dossiers dépassant ses pouvoirs ainsi que certaines stratégies risques significatives.

Le directeur de Risk and Permanent Control est rattaché hiérarchiquement au directeur des risques groupe de Crédit Agricole S.A. et fonctionnellement à la direction générale de Crédit Agricole CIB. Il fait partie du comité exécutif (Comex) de la banque. Le directeur de RPC est responsable de la filière risques et du contrôle permanent au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Au sein de Crédit Agricole CIB, RPC est organisée en ligne métier mondiale indépendante. Elle regroupe l'ensemble des fonctions et métiers de risques du siège ainsi que les responsables locaux et régionaux du réseau international et des principales filiales. Au 31 décembre 2014, RPC dispose d'un effectif de 1 021,5 collaborateurs (ETP internes – y compris filiales et activités de Banque Privée). A noter, la sortie de Newedge au cours du 1er semestre 2014 qui explique notamment la réduction des effectifs.

Crédit Agricole CIB a mis en place un corps procédural qui détermine les modalités de suivi et de contrôle des risques et des contrôles permanents. Il fait l'objet d'une actualisation régulière afin d'améliorer la mesure et la surveillance des risques et de tenir compte de l'évolution du contexte réglementaire.

▶ Gouvernance

Les organes de gouvernance de Crédit Agricole CIB (Comité d'audit et des risques et Conseil d'administration) reçoivent trimestriellement un Rapport sur la situation des risques (Encadrement et expositions) et ponctuellement des monographies spécifiques.

L'encadrement des activités est assuré par le Comité Stratégies et Portefeuille (CSP). Il assure l'adéquation des orientations stratégiques de la banque avec sa capacité de prise de risques et définit les lignes directrices. Elles sont ensuite déclinées sous forme de stratégies risques spécifiques qui encadrent chaque périmètre significatif (pays, métier, secteur). Le CSP examine également les sujets de veille et d'alerte.

La sélection des affaires est assurée par des comités pour la prise de décision :

- les financements individuels sont présentés à des Comités Métier et implantation dans la limite des délégations accordées à leurs responsables,
- les affaires plus importantes sont examinées par le Comité des Risques de Contreparties (CRC),
- les positions de marché sont présentées chaque quinzaine au Comité des Risques de Marché (CRM).

Outre les Comités dédiés aux risques (CSP, CRC, CRM), la gestion des risques est également évoquée dans les instances de Direction générale suivantes :

- Comité exécutif (Comex) de Crédit Agricole CIB,
- Comité de Contrôle Interne,
- Comité de Contrôle permanent faîtier qui valide les missions assignées au contrôle permanent et examine les dispositifs de contrôle permanent des métiers, des filiales ou des succursales ainsi que des problématiques transverses.

L'anticipation de la dégradation partielle des contreparties est assurée par la réunion Early Warning qui a pour mission d'identifier des signaux de détérioration des contreparties saines ainsi que par la fonction Veille.

Enfin, Crédit Agricole CIB s'intègre dans le processus de gestion des risques de Crédit Agricole S.A. qui est encadré par les instances suivantes :

- le Comité des Risques Groupe (CRG) auquel Crédit Agricole CIB présente des demandes d'autorisations, ses principales stratégies-risques ponctuelles, les enveloppes pays, les autorisations corporate de montant élevé, les affaires sensibles ainsi que l'état des risques de marché ;
- le Comité de Surveillance des Risques qui examine les contreparties montrant des signes de détérioration ou des demandes d'arbitrage entre entités du Groupe ;
- le Comité des Normes et des Méthodologies (CNM) auquel Crédit Agricole CIB soumet toute proposition de méthode en matière de qualification bâloise avant application au sein de Crédit Agricole CIB ;
- le Comité de Suivi Métier BFI qui examine les états de risques de Crédit Agricole CIB ainsi que l'état d'avancement de certains de ces process.

▶ Schéma Directeur des Risques

Le schéma directeur est piloté par une équipe rattachée à la direction « Risk and Permanent Control » de Crédit Agricole CIB.

Lancé fin 2007, dans un contexte de crise financière, le schéma directeur répond à la nécessité d'inscrire le dispositif risques dans une vision à moyen terme. Il vise à piloter et mettre en cohérence les principaux axes d'amélioration permettant à Crédit Agricole CIB d'appréhender ses risques de façon à la fois plus fine et plus rapide en intégrant les décisions stratégiques du Groupe.

Le schéma directeur couvre trois grandes natures de sujets : réglementaires, applicatifs et organisationnels. Il traite des grands types de risques que sont les risques de contrepartie (y compris sur opérations de marché), les risques de marché et les risques opérationnels. Il comprend également des projets connexes, ne relevant pas directement des Risques, mais dont la maîtrise des risques est dépendante.

Un Comité de pilotage, présidé par un membre de la Direction générale, réunit les représentants des directions des risques et de l'informatique et, assure le suivi de la vingtaine de projets ou programmes qui ont été sélectionnés.

Les réalisations ont permis d'atteindre les objectifs initiaux rendant le fonctionnement de la direction des risques plus transverse. Par ailleurs, le dispositif d'encadrement et de surveillance des risques de marché et de contrepartie sur opérations de marché ainsi que celui relatif à la prévention du risque de rogue trading ont été renforcés.

Les principaux volets stratégiques du schéma directeur portent actuellement sur :

- le projet BMA (Base Mondiale des Autorisations), qui vise à rationaliser le système d'information et les processus associés de gestion des autorisations,
- les exigences réglementaires Bâle III relatives à la liquidité et au risque de contrepartie sur opérations de marché (projet EPE-CVA, Desk CVA et VaR CVA),
- les exigences en termes de pratiques de reporting et capacités d'agrégation des systèmes risques, telles que décrites dans le texte du BCBS 239 publié en janvier 2013 par l'EBA. Ce programme intégrera également les conclusions tirées de l'exercice de l' « Asset Quality Review » et des stress tests EBA conduits en 2014 (programme Quartz).

▶ Programme Marly

Le dispositif de contrôle des risques opérationnels est régulièrement renforcé via le « Programme Marly », lancé en septembre 2007. Il s'agit d'une structure visant à améliorer le dispositif de contrôle des risques opérationnels sur les activités de marché de la banque. Marly prend notamment en compte les recommandations du rapport Lagarde. Les différents travaux menés ont pour objectif de mieux identifier les comportements anormaux et frauduleux en renforçant le dispositif de contrôle. L'année 2014 est marquée par la finalisation des derniers chantiers Marly : le renforcement des contrôles sur les deals internes est achevé, les travaux portant sur le renforcement de la sécurité informatique des zones les plus sensibles ont été finalisés en fin d'année. Les dernières actions de déploiement du programme dans les entités à l'international non encore couvertes sont en cours. Ce programme est intégré dans la gouvernance de Crédit Agricole CIB avec un Comité de Pilotage présidé par un membre de la Direction Générale et associe à la fois les Front offices de marché et l'ensemble des Fonctions Support.

Ce programme intègre la révision semestrielle du questionnaire d'auto-évaluation émanant de l'ACPR ; ce dernier comporte 184 questions organisées en 32 thèmes (questions issues des précédents rapports SSG / IIF / CRMPG III, etc.), Crédit Agricole CIB n'étant concerné que sur 107 questions. A fin décembre 2014, le dispositif de CACIB ressortait « fully compliant » pour l'ensemble de ces 107 questions.

Par ailleurs, CACIB a participé également en 2014 à un questionnaire d'auto-évaluation, issu des meilleures pratiques professionnelles en matière de gestion des risques opérationnels (Principles for the Sound Management of Operational Risk) du Comité de Bâle.

▶ Risques de contrepartie

Toute contrepartie ou groupe de contreparties fait l'objet de limites accordées dans le cadre de procédures spécifiques.

Le processus de décision repose sur deux signatures habilitées de front-office (l'une en tant que responsable de la demande, l'autre étant celle du Délégataire président du comité compétent) ainsi que sur un avis indépendant de RPC émis par un Signataire Autorisé.

Dans l'hypothèse où l'avis de RPC est négatif, le pouvoir de décision revient au président du comité immédiatement supérieur.

Les décisions de crédit sont encadrées par des stratégies-risques définies pour chaque périmètre significatif (pays, métier, secteur) précisant les grandes lignes directrices (cible de clientèle visée, types de produits autorisés, enveloppes globales et montants unitaires envisagés, etc.) à l'intérieur desquelles chaque entité géographique ou chaque métier doit inscrire son activité.

Lorsqu'une affaire est considérée en dehors du cadre de la stratégie-risque en vigueur, les délégations intermédiaires ne sont pas applicables, seul le comité de niveau direction générale (CRC) pouvant alors décider.

En outre, RPC identifie le plus en amont possible les actifs susceptibles de se dégrader et lance les actions les plus appropriées afin de protéger les intérêts de la banque.

Le processus de suivi des créances est complété par un dispositif d'analyse de portefeuille et sous-portefeuille selon des visions transversales métier, géographique ou sectorielle. L'analyse des concentrations et, le cas échéant des recommandations de recomposition du portefeuille, est partie intégrante de cet exercice.

De plus, des revues de portefeuille sont organisées de façon périodique sur chaque périmètre afin de vérifier l'adéquation du portefeuille constitué en regard de la stratégie-risque en vigueur.

A cette occasion, la notation de certaines contreparties sous revue peut être ajustée.

Les affaires sensibles et les grands risques font l'objet d'une surveillance trimestrielle ; les autres risques font l'objet d'une revue annuelle.

L'adéquation du niveau de provisionnement par rapport aux risques est évaluée trimestriellement par la Direction générale sur proposition de RPC.

Cette approche est complétée par des stress tests qui visent à tester l'impact d'hypothèses macro-économiques défavorables et de quantifier les risques auxquels la banque pourrait être exposée dans un environnement dégradé.

▶ Risques pays

Le risque pays fait l'objet d'une analyse et d'une surveillance basées sur une méthodologie de notation spécifique. La notation pays, qui est revue au minimum trimestriellement, a une incidence directe sur les limites fixées aux pays dans le cadre de la validation de leur stratégie-risque.

▶ Risques de marché

L'encadrement préalable des risques de marché s'organise autour du fonctionnement de plusieurs comités qui évaluent les risques associés aux activités, produits et stratégies avant que ceux-ci soient mis en œuvre ou utilisés :

- les Comités Nouvelle Activité ou Nouveau Produit, organisés par le Métier, permettent aux équipes de Risques de Marché, parmi d'autres, de valider préalablement les développements d'activité ;
- le Comité des Risques de Marché (CRM), qui se tient deux fois par mois, assure le pilotage de l'ensemble du dispositif de contrôle des risques de marché ; il approuve les limites de risque de marché ;
- le Comité des risques de Liquidité (CRL) s'assure des déclinaisons, au niveau opérationnel des normes Groupe relatives au suivi des risques de liquidité ;
- le Comité de Validation des Pricers présente un résumé des pricers qui ont été validés pendant l'année.

L'encadrement des risques s'effectue avec des mesures de risque diversifiées :

- mesures globales avec la Value at Risk (VaR) ou les stress scenarii ; les mesures de Value at Risk sont établies avec une probabilité d'occurrence quotidienne de 1% ; les mesures de stress scenarii comprennent des stress globaux (historiques, hypothétiques ou adverses) ainsi que des stress spécifiques pour chaque activité ;
- mesures spécifiques avec les indicateurs de sensibilités, mesures en notionnel, seuils de pertes maximales (stop loss).

Enfin, les Comités de Valorisation et de Pricing définissent et suivent l'application des règles de valorisation des portefeuilles pour chaque ligne produit.

En 2014, des projets ont été menés notamment autour des sujets réglementaires suivants : CRDIV - Prudent Valuation - AVA (Additional Valuation Adjustment), Loi Bancaire Française et Volcker Rule (séparation des activités spéculatives).

▶ Risques opérationnels

La gestion du risque opérationnel repose sur un ensemble de correspondants du contrôle permanent dont l'action est animée par RPC.

Le suivi des risques opérationnels relève de chaque métier, filiiale et de chaque entité géographique qui assurent la remontée des pertes et des dysfonctionnements ainsi que leur analyse dans le cadre des comités de contrôle Interne.

Depuis fin 2013, la méthodologie de recensement des risques opérationnels prend en compte les provisions (litiges juridiques notamment), en sus des pertes avérées.

Chaque trimestre, RPC produit un tableau de bord des risques opérationnels mettant en évidence l'évolution du coût des risques opérationnels et soulignant les faits marquants associés.

Les incidents significatifs font l'objet d'un suivi rapproché des mesures correctives, en liaison avec les métiers et les fonctions supports.

La cartographie des risques opérationnels couvrant l'ensemble des métiers du siège, du réseau international et des filiales fait l'objet d'une révision annuelle. En relation avec les fonctions Compliance et Legal, elle intègre les risques de non-conformité et les risques juridiques.

Des travaux ont été conduits en 2014 afin d'homogénéiser les cartographies réalisées au sein de CACIB et d'en présenter une vision consolidée de synthèse. En 2015, il est prévu de rationaliser le système d'information relatif à la collecte des pertes opérationnelles et à la déclaration des incidents significatifs.

▶ Prestations de Services Essentielles Externalisées (P.S.E.E.)

Toute prestation de services ou de tâches opérationnelles qualifiées d'essentielles fait l'objet d'un dispositif d'encadrement défini dans le cadre d'une procédure qui précise notamment le processus de décision d'externalisation, les dispositions contractuelles et les modalités de surveillance permettant de garantir une maîtrise satisfaisante des risques associés et de s'assurer du bon déroulement des prestations.

De plus, une revue des prestations essentielles incluant un reporting sur la qualité des prestations (i.e. analyse des principaux incidents et dysfonctionnements) et la conformité des contrats est présentée en Comité de Contrôle Permanent faîtier.

▶ Contrôle permanent de l'information comptable et financière

Les objectifs du contrôle permanent de l'information comptable et financière visent à s'assurer de la couverture adéquate des

risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière. Crédit Agricole CIB a décliné les recommandations du Groupe Crédit Agricole dans ce domaine.

Ainsi, le Contrôle Permanent Comptable de la Direction des Risques assure le contrôle permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière (contrôle 2ème degré 2ème niveau). A ce titre, il réalise les travaux suivants :

- la production dans l'outil groupe des indicateurs de contrôle comptable de degré 2.2 et de ceux de degré 2.2.C sur base consolidée ;
- la production des indicateurs de contrôle de degré 2.2 des PSEE comptables assurées par CACIB pour le compte des autres entités du Groupe CASA ;
- l'élaboration d'un Tableau de Bord de l'Information Comptable et Financière du Groupe Crédit Agricole CIB arrêté au 31 décembre de l'année écoulée, permettant ainsi d'évaluer le bon fonctionnement du dispositif de contrôle comptable de l'Information Financière publiée. Le Contrôle Permanent Comptable veille à la mise en œuvre des plans d'action le cas échéant. Ce Tableau de Bord est présenté à la Direction Générale de Crédit Agricole CIB dans le cadre de son Comité de Contrôle Permanent faîtier. Les indicateurs de contrôle comptable et leurs évolutions sont présentés, au moins, deux fois par an devant cette même instance ;
- le suivi des contrôles de degré 1 et de degré 2.1 remontés mensuellement par les entités du réseau ISIS. Le Contrôle Permanent comptable de RPC est destinataire de la synthèse faite en Central de ces contrôles ;
- les contrôles ponctuels sur toute information rentrant dans le champ du Contrôle Permanent Comptable et de l'Information Financière publiable ;
- les contrôles thématiques, sur place et sur pièce : un plan de contrôle annuel est défini. Ce plan est validé au cours d'un Comité de Contrôle Permanent Faîtier. La synthèse et les conclusions de ces contrôles thématiques sont présentées et commentées lors des Comités de Contrôle Permanent faîtiers de juin et décembre de chaque année.

En 2014, les deux missions de contrôle effectuées portaient sur :
1- Les comptes dormants de CACIB France,
2- Le contrôle comptable de la PSEE CASA.

▶ Exigences de fonds propres réglementaires

Dans le cadre de la réglementation Bâle II, Crédit Agricole CIB utilise une approche fondée sur des modèles internes validés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) pour le calcul des besoins en fonds propres au titre du risque de crédit, de marché et également au titre du risque opérationnel.

Ces modèles font partie intégrante du dispositif de gestion des risques de Crédit Agricole CIB, ils font l'objet d'une surveillance et d'une révision régulière pour s'assurer tant de leur performance que de leur utilisation effective.

Concernant le risque de crédit, le modèle Corporate a été validé par le collège de l'ACPR en juin 2014 et a été implémenté dans l'outil de notation Anadéfi en octobre 2014. De plus, l'ensemble des modèles PD et LGD ont fait l'objet d'un exercice de backtesting. Une synthèse de ces travaux a été présentée en Comité des Normes et Méthodologies de CAsa (juin/décembre 2014) et en Comité Exécutif de la banque en juillet 2014. Enfin, certains modèles de crédit devraient être présentés en 2015 à la BCE. L'objectif de ces évolutions et de ces nouveaux modèles est d'assurer une gestion plus précise de nos risques. La bonne application du dispositif Bâle II fait l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un comité qualité des données Bâle II.

Concernant les nouvelles exigences en fonds propres au titre du risque de contrepartie sur opérations de marché contenues dans la CRD IV / CRR 1, elles ont été implémentées en 2013 dans le cadre du projet EPE/CVA. Fin mai 2014, l'ACPR a autorisé Crédit Agricole CIB à utiliser, à partir du 31 mars 2014, son modèle interne de calcul d'exposition sur opérations de marché pour le calcul des exigences en fonds propres. Cette autorisation couvre l'utilisation de la Méthode du Modèle Interne pour le calcul du risque de contrepartie et de la Méthode Avancée pour celui du risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) sur la plus grande partie du périmètre de calcul.

Concernant le risque opérationnel, Crédit Agricole CIB utilise une approche fondée sur le modèle interne du groupe Crédit Agricole, basé sur l'historique des pertes et complété par des scénarii de risques, révisés annuellement.

La Direction « Finance » : dispositif de contrôle de l'information comptable et financière, risques de taux d'intérêt global et de liquidité

▶ Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

Conformément aux règles en vigueur au sein du Groupe, les missions et principes d'organisation des fonctions de la Direction Finance sont décrites dans une directive.

Au sein de la Direction Finance de Crédit Agricole CIB, le département du Contrôle Financier Groupe est en charge de l'élaboration des états financiers (comptes individuels de Crédit Agricole CIB, comptes consolidés du groupe Crédit Agricole CIB, états réglementaires sur base sociale et consolidée). Ce département est également en charge de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

Les Directions Finance des entités appartenant au périmètre de consolidation quant à elles sont responsables de l'élaboration de leurs états financiers en normes locales et en normes internationales. Elles effectuent leurs travaux dans le cadre d'instructions et de contrôles de la Direction Finance du Siège.

▶ Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

L'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est documentée dans des notes descriptives et dans des cartographies des processus et des risques comptables mises à jour annuellement.

La Direction Finance supervise également la cohérence de l'architecture des systèmes d'information financière et comptable et assure le pilotage des grands projets qui les concernent (comptabilité, réglementaire, prudentiel, liquidité). A la suite des travaux menés conjointement avec la Direction des Risques dans le cadre de l'Asset Quality Review des réflexions sont engagées pour faire évoluer les systèmes d'information financière et comptable en cohérence avec les évolutions des systèmes risques.

L'information financière publiée par Crédit Agricole CIB s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

▶ Données comptables

Crédit Agricole CIB arrête ses comptes mensuellement. Les comptes individuels et consolidés sont établis selon les normes comptables du groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la comptabilité et de la consolidation de Crédit Agricole S.A.. Le

traitement comptable des instruments financiers et les opérations complexes font l'objet d'une analyse approfondie préalable par le département des Normes comptables de la Direction Finance de Crédit Agricole CIB.

Chaque entité du groupe Crédit Agricole CIB produit une liasse de consolidation qui alimente le système commun du groupe Crédit Agricole dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A. Trimestriellement, des instructions d'arrêté sont diffusées par le Contrôle Financier Groupe aux Directions Finance des entités de Crédit Agricole CIB afin de définir les délais de remontée, préciser certains traitements comptables et la nature des informations à collecter sur la période en vue notamment de l'élaboration des notes annexes aux comptes consolidés.

► Données de gestion

Les données de gestion publiées par Crédit Agricole CIB font l'objet de contrôles permettant de s'assurer de la qualité de leur réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

Dans ce cadre, chaque entité rapproche les agrégats du résultat de gestion avec les soldes intermédiaires de gestion issus de la comptabilité. Le Contrôle Financier Groupe s'assure de ce même équilibre au niveau du palier de consolidation Crédit Agricole CIB et contrôle que la somme des résultats par métier est égale à la somme des résultats des entités, elle-même égale aux résultats consolidés comptables du palier. Ce contrôle est facilité par le fait que l'axe analytique (centre de profit) est intégré au système d'information comptable des entités.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer leur comparabilité dans le temps. Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

► Description du dispositif de contrôle permanent de l'information comptable et financière au sein de la Direction Finance

La Direction Finance assure la surveillance de 2ème degré 1er niveau du dispositif de contrôle permanent de l'information comptable et financière sur un périmètre mondial. Pour ce faire, une équipe de contrôle permanent dédiée et indépendante des équipes en charge de la production des comptes est constituée.

Les objectifs du contrôle permanent de l'information comptable et financière visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière en termes de :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de restituer une image fidèle des résultats et de la situation financière de Crédit Agricole CIB et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de Crédit Agricole CIB sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, la Direction Finance :

- a déployé les indicateurs clés comptables définis par Crédit Agricole S.A. de manière homogène dans l'ensemble des équipes comptables du siège, des succursales et les filiales de Crédit Agricole CIB,
- consulte deux fois par an l'ensemble des succursales et filiales du groupe par le biais d'un questionnaire de certification comptable par lequel les directeurs financiers s'engagent sur le respect des normes comptables et des principes de contrôle interne du Groupe,
- effectue des contrôles sur pièces selon un plan de contrôle validé en Comité de Contrôle Interne et concerté avec celui de la Direction des Risques,
- fait une revue annuelle des cartographies des risques comptables.

Le résultat de ces travaux ainsi que le suivi proactif des recommandations émises par le régulateur et les corps d'Inspection générale permettent au Contrôle Permanent de définir un plan d'actions correctrices, afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

L'ensemble de ces éléments est présenté trimestriellement en Comité de Contrôle Interne de la Direction Finance.

Le dispositif de contrôle permanent de l'information comptable et financière s'applique également à l'information produite par Crédit Agricole CIB pour le compte d'entités du Groupe.

► Relations avec les Commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux comptes examinent les choix comptables significatifs et mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- examen limité des comptes consolidés semestriels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Comité d'audit et des risques et au Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB les conclusions de leurs travaux. Ils relèvent également les faiblesses significatives du contrôle interne pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Un point sur les honoraires des Commissaires aux comptes et sur leur indépendance est fait annuellement en Comité d'audit, sans leur présence.

► Communication financière

Crédit Agricole CIB contribue aux supports de communication financière de Crédit Agricole S.A. publiés à destination des actionnaires, des investisseurs, des analystes ou agences de notation. L'information financière et comptable des activités de BFI de Crédit Agricole CIB qu'ils contiennent est établie par le département Communication financière de la Direction Finance. Elle est conforme à celle utilisée en interne et à celle validée par les commissaires aux comptes et présentée aux organes délibérants de Crédit Agricole CIB.

► Risque de Taux d'Intérêt Global

Pour mesurer son risque de taux d'intérêt global (« RTIG »), Crédit Agricole CIB utilise la méthode des gaps statiques, en calculant une impasse de taux, et produit des stress scenarii. Les impasses de taux et résultats des stress tests sont présentés en Comité ALM qui décide des mesures de gestion / couverture à prendre.

Les principales avancées intervenues au cours de 2014 sont les suivantes :

- la mise en œuvre des normes CAsa pour la mesure du risque de base, publiées dans l'année, a été initiée au sein de CACIB ;
- en accord avec la Direction des Risques, le modèle de taux révisé de la Banque Privée a été déployé dans les entités concernées ;

- dans le cadre de la révision annuelle de la stratégie risque du Groupe, les limites RTIG ont été reconduites par le Comité des Risques du Groupe de novembre 2014 ;
- dans le cadre de l'Asset Quality Review des banques européennes, les stress-test EBA ont été menés sur le périmètre du banking book de Crédit Agricole CIB.

▶ Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité dans le groupe Crédit Agricole CIB est placée sous la responsabilité du Département de la Gestion Actif-Passif de la Direction Finance («ALM»), qui rend compte au Comité Actif Passif.

Le risque de liquidité est géré en utilisant les indicateurs de pilotage suivants :

- les gaps stressés de liquidité prévisionnels à un horizon de 1 mois, 3 mois et 1 an, dont les résultats sont diffusés quotidiennement, et la Limite Court Terme, qui vise à encadrer le montant des financements de marché «courts» utilisés par Crédit Agricole CIB,
- l'échéancier à 20 ans des ressources de marché long terme et le plan de financement long terme,
- l'impasse de transformation globale de liquidité moyen / long terme en contre-valeur euro et en dollar US et les ratios de transformation moyen / long terme en devises non liquides.

L'impasse de transformation et les gaps stressés ont fait l'objet d'une revue méthodologique.

Le projet de plateforme de liquidité, qui a été lancé par Crédit Agricole CIB en avril 2012, en lien avec le projet du groupe Crédit Agricole, permet de produire les ratios de liquidité Bâle III ainsi que les indicateurs du Modèle Interne de Liquidité sur le périmètre Liquidité. Les travaux d'amélioration de l'outil seront poursuivis en 2015.

Concernant la liquidité, le dispositif normatif de Contrôle Permanent de Crédit Agricole CIB est similaire au dispositif Groupe. Les indicateurs minimums de contrôle sont les mêmes et s'appliquent aux grands processus de la même façon.

La Direction «Global compliance»

▶ Rôle et responsabilités dans la gestion des risques de non-conformité

Le pilotage des risques de non-conformité au sein de Crédit Agricole CIB est assuré par la direction «Global Compliance» (CPL). CPL a pour mission de contribuer au respect de la conformité des activités et des opérations de la Banque et de ses collaborateurs avec les dispositions législatives et réglementaires ainsi que l'ensemble des règles internes et externes applicables aux activités de CACIB en matière bancaire et financière, ou pouvant entraîner des sanctions pénales, des sanctions des régulateurs, des contentieux avec les clients et plus largement un risque de réputation.

La conformité s'entend comme un ensemble de règles et d'initiatives ayant pour objet de :

- protéger le Groupe CACIB contre tout agissement externe potentiellement néfaste ou illicite : lutte contre la fraude et la corruption, prévention du blanchiment des capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, obligations en matière d'embargos et de gel des avoirs, etc…
- protéger la réputation de la Banque sur les marchés ainsi que les intérêts de ses clients contre les violations des règles de déontologie interne et les manquements aux obligations professionnelles auxquelles le Groupe CACIB et ses collaborateurs sont soumis (opération d'initié, manipulation de cours, diffusion d'une fausse information, conflit d'intérêts, défaut de conseil, etc...) mais aussi contre la fraude interne ou mixte et la corruption interne.

Dans cet objectif, CPL :

- apporte tout conseil utile et assiste les collaborateurs et responsables de direction en leur fournissant avis et formation en matière de conformité,
- définit et organise le dispositif de contrôle de conformité (dispositif de gouvernance, cartographie des risques de conformité, textes de gouvernance, outils de surveillance et de pilotage tant pour le Siège que pour les entités du périmètre de contrôle interne en France et à l'international),
- réalise ou fait réaliser les contrôles a priori ou a posteriori nécessaires, selon les activités, et en particulier surveille les transactions réalisées par la Banque en compte propre ou pour le compte de sa clientèle,
- organise, en liaison avec RPC, la remontée d'informations sur les incidents éventuels de conformité et veille à la mise en œuvre rapide des actions correctrices nécessaires,
- gère les relations avec les autorités de régulation et de surveillance des marchés,
- assure le reporting nécessaire sur la qualité du dispositif et le niveau des risques de conformité, auprès de la Direction Générale et du Conseil d'Administration, de la direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A., et auprès des autorités et régulateurs français et étrangers.

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la protection de la clientèle, à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et à la prévention de la fraude interne et externe. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, contrôles permanents de conformité, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi régulier par le Responsable de la Conformité et les organes de gouvernance de CACIB, en ligne avec les directives de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A..

L'organisation de la fonction Conformité chez Crédit Agricole CIB s'intègre dans la ligne métier Conformité mise en place au sein du groupe Crédit Agricole S.A. Le Directeur de Global Compliance est rattaché hiérarchiquement au Directeur général de Crédit Agricole CIB et fonctionnellement au Directeur de la Conformité de Crédit Agricole S.A.

Organisée en ligne métier mondiale, la direction «Global Compliance» regroupe l'ensemble des équipes conformité du siège ainsi que les responsables locaux et régionaux du réseau international et leurs équipes. Le Directeur de Global Compliance exerce une tutelle fonctionnelle sur les responsables Conformité des entités du réseau international et de certaines filiales appartenant au périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole CIB. Les effectifs totaux de Global Compliance, à fin 2014, s'élèvent à 280,3 ETP. Par ailleurs, CPL exerce également un rôle d'animation des correspondants Conformité délocalisés au sein des métiers et fonctions support de Crédit Agricole CIB.

Au siège, la direction «Global Compliance» est organisée autour :

- du Secrétariat Général & Supervision (SG&S), en charge de la supervision et du reporting des risques et des contrôles de conformité au sein du Groupe CACIB, ainsi que de la cohérence et de l'efficacité du dispositif de contrôle des risques de non-conformité. En outre, le SG&S est en charge du Contrôle Permanent de la fonction Conformité,

- de la Sécurité Financière, en charge du dispositif global de la Banque pour l'identification, la cartographie, la prévention, le contrôle et la remontée des risques liés au crime financier : prévention du blanchiment des capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, obligations en matière d'embargos et de gel des avoirs, ainsi que corruption externe,
- de la Conformité Marché de Capitaux, en charge du dispositif global de la Banque portant sur la conformité avec les normes internes et externes, des activités de marché et des contrôles se rapportant à GMD et aux fonctions support relatives à GMD. En outre, la Conformité Marché de Capitaux est responsable de la conformité de GMD au sens du «Règlement Général de l'AMF», Article 313-4,
- du Conflicts Management Group, en charge du dispositif global de CACIB pour l'identification, la prévention et la gestion des conflits d'intérêts et des contrôles s'y rapportant. En outre, le CMG est responsable de la conformité de GIB et de CPM au sens du « Règlement Général de l'AMF » - Article 313-4,
- de l'Equipe Centrale - Conformité des activités de financement et Déontologie, en charge du dispositif du Siège concernant la déontologie (gouvernance et contrôle des transactions personnelles (PAD : Personal Account Dealing) et des mandats personnels ou professionnels), des avis de CPL sur les politiques sectorielles / stratégies pays, les questions liées à la RSE, la protection des données personnelles et les activités de financement, ainsi que FRED,
- de l'Equipe de Pilotage de la Prévention de la Fraude, en charge de la prévention de la fraude, incluant la corruption interne au sein de la Banque.

Les responsables de ces unités sont membres du Comité de Direction de CPL.

La fonction de Conformité participe systématiquement à tous les Comités de Contrôle Interne de Crédit Agricole CIB, ainsi qu'au Comité de Contrôle Permanent faîtier. Elle est également impliquée dans les instances en charge du développement durable ; à ce titre, son Directeur préside le Comité d'Éthique des Opérations Présentant un Risque Environnemental ou Social.

La principale instance de gouvernance de la Conformité est le Comité de Management de la Conformité, auquel participent les fonctions Legal (LGL), Finance (FIN), Risques et contrôle permanent (RPC), et Contrôle périodique de Crédit Agricole CIB (GIA). La direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. est également membre permanent de ce Comité. Par ailleurs, la direction de la Conformité anime le Comité NAP Faîtier de Crédit Agricole CIB.

Pendant l'année 2014, CPL a engagé des actions structurantes pour renforcer la culture et le dispositif Conformité de la banque. CPL a également poursuivi l'effort d'adaptation de ses procédures, outils et de sa gouvernance pour les mettre en ligne avec les évolutions réglementaires et les nouvelles attentes des régulateurs. Ces chantiers ont été menés tout en maintenant une action soutenue de formation des collaborateurs et d'accompagnement des métiers et des projets de développement de la banque.

L'année a notamment été marquée par :

- De multiples initiatives pour la consolidation de la Culture Conformité et l'appropriation des problématiques conformité par l'ensemble des employés CACIB
  - renforcement en termes de gouvernance de la Conformité, notamment à travers l'actualisation de la Note d'Organisation Missions et Organisation de CPL, qui clarifie le rôle et les responsabilités des différents acteurs de la Banque en termes de conformité ;
  - diffusion de la culture Conformité au sein de la Banque via la mise en place du sondage Culture Risque et Conformité, établissement du nouveau Code de Conduite CACIB, meilleure prise en compte des compétences Conformité dans l'évaluation annuelle de tous les collaborateurs et réunions régulières de sensibilisation aux problématiques Conformité avec les responsables métiers, visant notamment à rappeler la responsabilité première des métiers dans la conformité de leurs opérations ;
  - poursuite des formations obligatoires qui ont été complétées par la mise en place d'actions de formation ciblées sur des thématiques spécifiques : e-learnings OFAC et COI (conflits d'intérêts, incluant les aspects de soumission des indices) dispensés à tous les collaborateurs CACIB.
- Des actions pour le renforcement des effectifs et des outils dédiés à la Conformité et pour la diffusion des bonnes pratiques au sein de la Conformité
  - stabilisation des effectifs dédiés à la Conformité au niveau mondial, après les efforts de renforcement quantitatifs et qualitatifs mis en place en 2013, notamment à travers le recrutement de profils plus seniors ;
  - actions d'animation et de supervision des équipes conformité à travers l'organisation d'événements et d'actions de communication pour la diffusion et le partage des bonnes pratiques auprès de l'ensemble des collaborateurs CPL.
- La poursuite de l'adaptation du dispositif CACIB aux différentes évolutions réglementaires et aux évolutions de l'organisation et du business model CACIB
  - accompagnement des projets de la Banque dans la mise en place du plan Focus 2016. CPL a lancé plusieurs chantiers dans ce sens: projet Conflict Management Group intégré, projets d'in/outsourcing (gestion rapprochée des règles liées à la protection des données), Conformité de l'offre de Produits structurés, Data Retention, Retail policy et PAREMA (offre de solution marchés à d'autres entités du Groupe) ;
  - accompagnement de l'évolution des règles relatives aux sondages de marché et aux informations privilégiées ainsi que l'élaboration d'un Code de bonne conduite applicable aux opérations de change ;
  - l'enregistrement de CACIB auprès de l'IRS (Internal Revenue Service) comme « Participating Foreign Financial Institution » au sens de FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) ;
  - mise en œuvre des sanctions internationales prises par l'Union Européenne et par l'OFAC dans le cadre du conflit entre l'Ukraine et la Russie.
- La revue et le renforcement du dispositif de contrôle de conformité pour lesquels on peut noter les initiatives suivantes :
  - revue et renforcement des contrôles Sécurité Financière relatifs au Trade Finance et au Correspondent Banking : création du "Banks Service Unit" CACIB depuis 09/2014 ;
  - enrichissement du dispositif d'encadrement et de contrôle sur les contributions aux indices ainsi que sur DFA (Dodd Frank Act),
  - adaptation des processus et outils Sécurité Financière (SF), par une meilleure prise en compte des secteurs d'activité à haut risque LAB-FT dans les outils ;
  - simplification des statuts tiers dans KIWIS, avec la mise en place d'un statut unique du KYC («pastille») et le renforcement des contrôles des opérations sur les dossiers non conformes ;
  - adaptation du processus de gestion des avis face à l'évolution des embargos et sanctions ;
  - poursuite des actions engagées au titre de la prévention de la fraude et de la corruption, notamment à travers la veille informationnelle et une sensibilisation accrue des acteurs sur ces problématiques.

En 2015, la Conformité poursuivra les chantiers engagés en 2014 : accompagnement du plan Focus 2016 pour continuer à répondre aux enjeux et obligations de conformité de la Banque, ancrage de

la culture Conformité au sein des métiers - en positionnant la conformité comme partie intégrante du business-, notamment à travers des initiatives de sensibilisation et de communication spécifiques pour soutenir les comportements conformes. CPL poursuivra également les chantiers initiés pour l'adaptation du dispositif CACIB aux évolutions réglementaires et plus particulièrement, la mise en place de la 4e Directive, MIFID 2, la Volcker rule et la Règlementation européenne sur la protection des données personnelles. En outre, CPL se dotera d'une équipe dédiée pour la conduite des projets CPL et pour la conduite des changements auxquels elle doit faire face, aussi bien internes (évolution du business et de l'organisation) qu'externes (évolutions règlementaires et nouvelles attentes des régulateurs).

La Direction «Legal»

Les missions principales de la Fonction Legal sont, la maîtrise du risque juridique au sein de la Banque dans les conditions fixées par l'Arrêté du 3 novembre 2014, l'apport aux Métiers et Fonctions de Support de la Banque de l'appui juridique nécessaire pour leur permettre d'exercer leurs activités tout en minimisant les risques juridiques, le mandat et le pilotage de la relation avec les conseils juridiques externes de la Banque et la mise en place d'un processus d'alerte en cas d'émission d'un avis négatif ou avec réserves (avis émis en matière d'opération de marché, par lequel la Fonction Legal déconseille la réalisation de l'opération de marché concernée et précise, dans l'hypothèse où cet avis ne serait pas pris en compte, les risques juridiques encourus par la Banque).

Le Directeur juridique de Crédit Agricole CIB est rattaché hiérarchiquement au responsable de Risk and Permanent Control (RPC).

Le Directeur juridique a autorité, hiérarchique ou fonctionnelle selon le cas, sur les responsables des services juridiques du siège et les responsables juridiques des entités composant le groupe Crédit Agricole CIB, ainsi que sur les responsables juridiques régionaux.

Le dispositif de contrôle permanent et de maîtrise des risques juridiques du groupe Crédit Agricole CIB s'insère dans le cadre défini par Crédit Agricole S.A..

La Fonction Legal concourt au contrôle de la conformité des activités et opérations de la Banque aux dispositions législatives et réglementaires. Elle assure, sur son périmètre, le contrôle permanent des risques juridiques générés par les activités, produits, services et opérations de la Banque, ainsi que des risques opérationnels générés par la Fonction Legal elle-même.

Elle y contribue par ses consultations juridiques aux Métiers et Fonctions de Support, une participation aux négociations juridiques des transactions, la veille juridique, la formation des collaborateurs, la modélisation de contrats types, l'émission de politiques et de procédures juridiques, la collaboration aux organes et procédures de décision, et ce, dans les conditions fixées par les textes de gouvernance de la Banque. La Fonction Legal participe ainsi systématiquement au processus d'approbation des nouveaux produits et activités et aux décisions majeures d'engagement.

En 2014, la consolidation du dispositif de contrôle permanent et de maîtrise des risques juridiques de la Fonction Legal s'est poursuivie au travers notamment des actions suivantes :

- mise à jour de la cartographie des risques opérationnels ;
- mise à jour et déploiement du plan de contrôles ;
- établissement d'un KIT de contrôle permanent à destination des Correspondants de Contrôle Permanent de la Fonction Legal à l'étranger ;
- poursuite du projet informatique MMS et e-Billing de gestion des dossiers et des frais juridiques externes et poursuite du projet informatique Master Data Base (MDB) de changement de l'outil de négociation des contrats-cadre de marché ;
- poursuite au sein du groupe Crédit Agricole S.A. de la participation à la mise sous contrôle et à la maîtrise des frais juridiques externes.

En 2015, la Fonction Legal continuera de mettre en œuvre son plan de contrôles et établira les éventuels plans d'action correspondants.

La Direction « Corporate Support International »

La protection du système d'information et l'aptitude à surmonter un sinistre de grande ampleur relèvent de la défense des intérêts de Crédit Agricole CIB. Dans ce cadre, deux unités dédiées au traitement des questions relatives à la sécurité de l'information et à la continuité des activités sont constituées au sein de la Direction Corporate Support International (CSI) : ISS (Information Systems Security) et BCP (Business Continuity Plan).

Afin d'assurer leurs missions de contrôle permanent, elles s'appuient sur un réseau de correspondants en France et à l'international.

▶ ISS

En matière de sécurité de l'information, ISS définit les règles et coordonne le maintien du niveau de sécurité adéquat, au travers en particulier de la seconde lecture des analyses de risque informatique. En outre, les dispositifs Internet et les serveurs internes critiques sont couverts par des vérifications spécifiques, de grande ampleur. Par ailleurs, ISS coordonne des revues périodiques des droits d'accès des collaborateurs aux applications sensibles.

Dans le cadre du chantier Marly 31 visant à répondre aux recommandations formulées par l'ACPR en matière de sécurité du système d'information, les actions coordonnées par CSI/ISS ont été poursuivies et ont permis de clôturer l'ensemble des sous-chantiers ; notamment le projet rôles et profils sur les applications les plus sensibles et le déploiement de la solution d'audit des accès aux bases de données.

2014 a été marquée principalement par la poursuite de la mise en place du schéma directeur de la Sécurité du Système d'Information nommé Vauban. Ce dernier est planifié de 2013 à 2015. Les objectifs de Vauban sont de déployer un certain nombre d'outils sécuritaires permettant de renforcer la sécurité sur l'ensemble de CACIB ou parfois uniquement sur certaines populations traitant des données très sensibles.

Les principaux projets menés en 2014, dont certains portent sur des travaux démarrés en 2013, ont été :

- L'amélioration de la sécurité dans le DMZ (zone démilitarisée) de Paris (zone isolée hébergeant des applications qui ont besoin d'être accessibles de l'extérieur sans pour autant risquer de compromettre la sécurité de l'entreprise),
- La poursuite de la mise en place d'un centre de surveillance sécuritaire SOC (Security Operation Center),
- Le déploiement de protections additionnelles contre les attaques de type saturation de réseau (DDOS),
- La poursuite du projet CyberArk visant la sécurisation des accès par les administrateurs aux ressources sensibles,
- La mise en place d'un automate de création et de suppression des comptes utilisateurs dans le système d'information,
- Le déploiement sur Paris de la solution Varonis permettant un audit des accès aux répertoires partagés ainsi que des délégations de messagerie,

- La participation à l'opération « Cyber-checkup » visant à évaluer les principales failles face aux cyber-attaques des principales filiales.

A noter également les actions de sensibilisation suivantes qui ont été menées : la poursuite du déploiement de l'outil e-learning, la conception de plusieurs posters et fiches de sensibilisation destinés au réseau des CLSi (Coordinateur Local de la Sécurité de l'Information) ou à l'ensemble des collaborateurs de CACIB. Enfin, des exercices de sensibilisation au phishing (faux sites web) ont été organisés pour CACIB Alger, une nouvelle campagne pour CACIB Londres et CACIB New York ainsi que des sessions de sensibilisation de CSI/ISS au sein de certaines entités et de la Direction Générale à l'ensemble des collaborateurs.

▶ BCP

En matière de continuité des activités, des moyens conséquents sont alloués en vue d'assurer la reprise des activités dans les délais impartis par les métiers en cas de sinistre. Des tests annuels permettent de vérifier la capacité de reprise de Crédit Agricole CIB tant en France qu'à l'international. Un Plan de Continuité d'Activité spécifique est élaboré afin de faire face à un risque de pandémie. Les objectifs de ce plan sont de garantir la sécurité des collaborateurs, en se dotant de moyens spécifiques de protection, et d'assurer la continuité des activités vitales de la Banque. Une évaluation annuelle permet de vérifier l'efficacité du dispositif de sécurité de l'information et de continuité des activités. La Division BCP rend compte du niveau de sécurité de Crédit Agricole CIB à un comité bimestriel présidé par un membre du Comité Exécutif.

Les réalisations majeures de l'année 2014 ont été :

- la finalisation de la refonte des dispositifs de repli utilisateurs du Siège avec la livraison du site TITANE en juin 2014 et la signature du contrat Sungard pour le site de Lognes,
- Une campagne 2014 de tests de perte de data centre et de perte des immeubles de production hébergeant des activités avec la participation des entités dépendantes du système d'information de CA CIB,
- la refonte du e-learning BCP et l'initiation d'une nouvelle campagne de sensibilisation auprès des collaborateurs.

■ Le troisième degré

Contrôle périodique

L'Inspection générale a la responsabilité de diligenter des inspections sur l'ensemble des unités du groupe Crédit Agricole CIB. Elle exerce une responsabilité hiérarchique directe sur toutes les unités d'audit locales ou régionales de Crédit Agricole CIB ou de ses filiales.

L'Inspection et les unités d'audit n'exercent aucune responsabilité ni autorité sur les activités qu'elles contrôlent.

L'Inspection générale de Crédit Agricole CIB fait partie intégrante de la ligne Métier Audit Inspection du groupe Crédit Agricole S.A. Ainsi, l'Inspecteur général, responsable du contrôle périodique de Crédit Agricole CIB, est rattaché hiérarchiquement à l'Inspecteur général de Crédit Agricole S.A. et fonctionnellement au Directeur général de Crédit Agricole CIB auxquels il rend compte des travaux et investigations menés par l'Inspection générale.

Les effectifs d'audit du Groupe comprennent, au total, près de 176 personnes (en équivalent temps plein) dont 78 basées au Siège à fin 2014. La baisse des effectifs résulte de la cession de Newedge et ainsi de son équipe d'audit.

Pour exercer ses missions, l'Inspection générale de Crédit Agricole CIB est organisée autour de deux pôles : d'une part, l'Équipe Centrale d'Inspection et, d'autre part, les audits régionaux et de filiales. Un responsable des relations régulateurs complète le dispositif.

Dotée d'une équipe centrale de 63 inspecteurs, l'Inspection générale est chargée d'évaluer, au travers de ses missions de contrôle périodique, l'efficacité du système de contrôle interne au sein de Crédit Agricole CIB et dans l'ensemble de ses filiales. A ce titre, elle conduit des missions au sein des entités consistant notamment à s'assurer du respect des règles externes et internes, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la qualité de l'information comptable. Elles portent également sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

A cet effet, elle :

- réalise des missions globales sur les entités du groupe ;
- conduit des missions thématiques visant à évaluer le dispositif de maîtrise et de surveillance des risques ;
- procède à des missions spécifiques sur les activités organisées sous forme de lignes produits mondiales ;
- mène des missions sur des thématiques spécifiques : fraudes et incidents ou thématiques nécessitant des compétences d'audit spécialisées.

Ces missions s'inscrivent dans le cadre d'un plan annuel d'audit. Ce plan d'audit, après validation de la Direction générale de Crédit Agricole CIB puis de l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A., est présenté au Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole CIB pour approbation. Les conclusions relatives aux enquêtes de l'Inspection générale sont communiquées à la Direction générale de Crédit Agricole CIB, à la Direction générale de Crédit Agricole S.A. et à l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A.

Au cours de l'exercice 2014, les missions de vérifications sur place et sur pièces de l'Equipe Centrale ont permis de poursuivre la couverture systématique des activités stratégiques de la Banque, tout d'abord, dans les marchés grâce à la revue de la ligne mondiale Trésorerie, des activités de Debt & Capital Market (DCM) et des activités primaires (Origination) de Global Debt Market (GDM), du trading obligataire, du Back Office Securities, du Coverage des Banques et autres institutions financières. En outre, une étude réalisée sur la crise des Marchés en 2008 a permis de tirer un bilan ex post de la crise et de faire le point sur ses enseignements.

En matière de Banque de Financement et de Coverage, le Shipping, l'Export & Trade Finance, le Département DAS (Distressed Assets), le Back Office des Moyens de paiement et la fonction de Coverage ont été audités.

L'Inspection Générale a assuré sa mission traditionnelle de couverture systématique des entités à l'étranger, au travers de deux monographies de filiales (Espagne et Golfe, y compris leur informatique) et d'une thématique à la Banque Saudi Fransi avec le département de l'ALM ainsi que d'une revue des recommandations émises par l'Inspection Générale à l'UBAF. De plus, à la suite de la cession de CLSA, les activités résiduelles de brokerage ont été revues via l'audit de Crédit Agricole Securities Taiwan (ex CLSA Taiwan) et de l'Asian Securities Program.

La Banque Privée a été examinée via l'inspection du pilotage et de l'encadrement des risques clientèles liés aux activités de la Banque Privée à l'International (mission conduite par l'Inspection Générale Groupe), la revue de la succursale de Miami (y compris l'informatique), les filiales de Crédit Agricole Suisse (à Hong Kong et à Singapour, y compris leur informatique), l'Informatique du CFM Monaco.

L'examen des fonctions centrales et transverses a été poursuivi, grâce à l'audit du département de l'ALM. Les risques liés aux systèmes d'information ont été couverts au travers des revues suivantes : la sécurité Internet, l'Informatique des moyens de paiement, l'archivage global papier et électronique, les systèmes

Marchés, l'hébergement des data centers et la sécurité physique des bâtiments, l'informatique de Hong Kong.

Concernant les missions à dominante réglementaire, l'IG a conduit une mission annuelle Bâle II, une mission Inventaire, pilotage et suivi des PSEE (Prestations de Services Essentielles Externalisées) ainsi qu'une mission sur la présence de Crédit Agricole CIB dans les Etats et Territoires Non Coopératifs (mission conduite par l'Inspection Générale Groupe).

Enfin, de façon exceptionnelle, l'équipe centrale de l'Inspection Générale a mobilisé des ressources importantes (jusqu'à 24 inspecteurs) entre mars et juillet 2014, pour contribuer au programme d'Asset Quality Review et répondre aux demandes de la BCE en la matière.

Les audits régionaux et de filiales comprennent 97 personnes à fin 2014.

Une coordination globale des équipes d'audit est assurée par des responsables d'audit locaux/régionaux ou de filiales dans leur périmètre respectif. Ces responsables sont placés sous la tutelle hiérarchique d'un collaborateur direct de l'Inspecteur général, sauf dispositions règlementaires locales contraires. Ce collaborateur assure l'intégration des audits locaux/régionaux dans l'ensemble du dispositif de la ligne Métier.

Les missions des unités d'audit locales sont :

- d'auditer la qualité du contrôle interne, des processus et de la conformité légale et réglementaire des opérations sur l'ensemble du périmètre de l'entité selon un cycle d'audit adapté (qui ne peut excéder 5 ans) ;
- de procéder à toute vérification ponctuelle à la demande du Directeur général de l'entité et/ou de la hiérarchie de l'Inspection générale ;
- de s'assurer de la réalisation de leurs propres préconisations et de celles émanant de l'Inspection générale et des différents corps d'audit externes, en particulier des autorités de tutelle ;
- de rendre compte périodiquement de leur activité à l'Inspection générale.

Sur la base d'une identification régulière des zones de risque de son périmètre, chaque unité d'audit définit un plan d'audit annuel qui s'inscrit dans un cycle pluriannuel et qui est validé par l'Inspection générale.

Les inspections effectuées par les corps de contrôle internes et externes (autorités de tutelle, cabinets d'audit externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi semestriel de mise en œuvre des recommandations par les équipes d'audit du Groupe. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces inspections, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité.

De plus, comme en 2013, des comités spécifiques de suivi des recommandations se sont tenus en 2014. En présence de la Direction générale, de l'Inspecteur général et de ses équipes, chaque responsable de direction, métier ou support, accompagné de son contrôleur permanent, est amené à faire le point sur l'état d'avancement de la clôture des recommandations les plus sensibles de son secteur.

Le résultat du suivi des recommandations fait l'objet d'une présentation en Comité de Contrôle Interne de Crédit Agricole CIB. Le cas échéant, ce dispositif conduit l'Inspecteur général à exercer son devoir d'alerte auprès du Conseil d'administration, tel que prévu par le règlement 97-02 modifié, abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014.

Par ailleurs, l'Inspection générale participe régulièrement à des comités de contrôle interne locaux. Ces comités traitent du contrôle permanent, du contrôle de la conformité, des missions effectuées, du suivi par l'audit des recommandations de l'Inspection générale et, le cas échéant, des autorités de tutelle.

Enfin, l'Inspecteur général de Crédit Agricole CIB rend compte régulièrement au Comité d'audit et des risques de l'activité du contrôle périodique et, en particulier de la mise en œuvre dans les délais des recommandations émises par les audits internes et externes. Il lui soumet également le plan d'audit annuel de l'Inspection générale.

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de Crédit Agricole CIB, le Conseil d'administration, la Direction générale et les composantes concernées de la Banque sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôle.

Le Président du Conseil d'administration,

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Exercice clos le 31 décembre 2014

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 19 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Catherine Pariset Emmanuel Benoist

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Valérie Meeus Hassan Baaj

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

AU 31 DÉCEMBRE 2014

Direction générale

Jean-Yves HOCHER

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB en 2014
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Première nomination 2010
Né en 1955

Echéance du mandat 2016
Ne détient aucune action de la Société

Adresse professionnelle : 9 Quai du Président Paul Doumer - 92920 Paris La Défense cedex - France

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2014				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Fonction	Société	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Président	Crédit Agricole Private Banking			Crédit Agricole Cheuvreux
				CA Consumer Finance
Directeur général délégué	Crédit Agricole S.A.		✓	-
Administrateur	Banque Saudi Fransi			Agro Paris Tech (EPCSCP) (2014)
	CA Indosuez Private Banking			Amundi Group
	Crédit Foncier de Monaco			Banco Espirito Santo (Portugal)
				Bespar
				CACEIS
				CACI - (Crédit Agricole Creditor Insurance)
				Cedicam
				Crédit Agricole Assurances Italia Holding S.p.A. (Italie)
				Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (du 23 février 2010 au 1er décembre 2010)
				Crédit Agricole Leasing & Factoring
				Emporiki Bank (Grèce)
				Fireca
				Newedge Group
Director				CLSA BV
				CLSA Stichting Foundation
Vice-Président				Prédica
Membre du Conseil de Surveillance				Fonds de garantie des dépôts
Censeur				Crédit Agricole Assurances
Membre de l'assemblée générale	MEDEF			

Paul DE LEUSSE

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB en 2014 :
DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Première nomination 2013
Né en 1972

Echéance du mandat 2016
Ne détient aucune action de la Société

Adresse professionnelle : 9 Quai du Président Paul Doumer 92920 Paris La Défense cedex - France

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2014				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Fonction	Société	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Président				Crédit Agricole Bank Polska
Vice-Président				Newedge Group (2014)
Administrateur	Crédit Agricole Private Banking			Crédit Agricole Cheuvreux
	UBAF			Crédit Agricole Creditor Insurance
Représentant permanent	de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank - Administrateur de LESICA (SAS)			De Crédit Agricole Corporate and Investment Bank : - Administrateur de Flétirec (2014)
Censeur				Predica
				Pacifica

Régis MONFRONT

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB en 2014 :
DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Première nomination 2011
Né en 1957

Echéance du mandat 2016
Ne détient aucune action de la Société

Adresse professionnelle : 9 Quai du Président Paul Doumer 92920 Paris La Défense cedex - France

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2014				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Fonction	Société	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Administrateur	Kepler Capital Markets	✓		
	Institut de formation du Crédit Agricole Mutuel (IFCAM)(GIE)			
Représentant permanent				de Crédit Agricole CIB : - Administrateur de Amundi Investment Solutions
				Crédit Agricole Corporate and Investment Bank : - Inspecteur général de la Société

Jacques PROST

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB en 2014 :
DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Première nomination 2013
Né en 1965

Echéance du mandat 2016
Ne détient aucune action de la Société

Adresse professionnelle : 9 Quai du Président Paul Doumer 92920 Paris La Défense cedex - France

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2014				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Fonction	Société	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Président				Immofi Cacib
Vice-Président				Crédit Agricole CIB China Ltd
Administrateur	Crédit Agricole (Suisse) S.A.			Crédit Agricole Immobilier
				Crédit Agricole CIB ZAO (2014)
Membre du Conseil de surveillance				France Capital SA
Membre du Comité de Direction				GISIC (ex LOCAMUR-SOFIGROS)(SAS)

Conseil d'administration

Jean-Paul CHIFFLET

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB en 2014 :
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Première nomination en qualité d'administrateur 2004
Né en 1949

Echéance du mandat 2016
détient 1 action de la Société

Adresse professionnelle : 12, Place des États-Unis - 92120 Montrouge

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2014				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Fonction	Société	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Directeur général	Crédit Agricole S.A.		✓	CRCAM Centre-Est
				Sacam International (SAS)
Président	Amundi Group			SAS Sacam Développement
	Crédit Lyonnais (LCL)			Fédération bancaire française (FBF) (Association)
Vice-Président				Crédit Agricole S.A.
				Rue La Boétie (SAS)
				Comité des banques de la région Rhône Alpes
Administrateur	Bouygues	✓	✓	Crédit Agricole Financements (Suisse) S.A.
	Crédit Agricole Suisse			Sacam Participations SAS
	Fondation du Crédit Agricole « Pays de France »			Siparex associés (SA)
				Société Civile Immobilière du Crédit Agricole Mutuel (SCICAM)
Membre du Comité exécutif	Fédération Bancaire Française (FBF) (Association)	✓		Fédération Rhône-Alpes du Crédit Agricole
Membre du Comité de Direction				ADICAM (SARL) GECAM (GIE)
Représentant Permanent				• de CRCAM Centre-Est : - Administrateur, AMT (GIE) • de SAS Sacam Développement, en qualité d'Administrateur de : - Crédit Lyonnais (LCL) - Lyon Place financière et tertiaire (Association)
Membre du Comité consultatif de Livelihoods Fund (SICAV) Membre du Conseil d'orientation de Paris Europlace				• Secrétaire général de la Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) • Membre du Conseil économique et social de Paris • Président fondateur en Rhône Alpes de IMS, Entreprendre pour la cité

Edmond ALPHANDERY

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB en 2014 :
CENSEUR

Première nomination 2002 (Administrateur/Censeur depuis le 30 avril 2014)
Né en 1943

Echéance du mandat 2017
Ne détient aucune action de la Société

Adresse professionnelle : 73 Boulevard Hausmann - 75008 Paris

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2014				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Fonction	Société	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Président				CNP Assurances
				CNP International
Administrateur	GDF Suez (PRESIDENT DU COMITE DE LA STRATEGIE ET DES INVESTISSEMENTS ET MEMBRE DU COMITE D'AUDIT)	✓	✓	Caixa Seguros (Brésil)
	NEOVACS	✓	✓	CNP Unicredit Vita (Italie)
				Icade
Member of the Board	Stichting Continuiteït ST (Pays-Bas)	✓		
Membre de l'European Advisory Panel de Nomura Securities **Member of the Advisory board of AT Kearney (France)** **Membre de l'Advisory Committee d'Omnes Capital** **Membre du Comité consultatif de Quadrille Capital** **Président du Centre for European Policy Studies (CEPS, Bruxelles)**				

Philippe BRASSAC

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB en 2014 :
ADMINISTRATEUR

Première nomination 2010
Né en 1959

Echéance du mandat 2016
Détient 1 action de la société

Adresse professionnelle : 111 avenue Emile Dechame - 06708 Saint Laurent du Var Cedex

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2014				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Fonction	Société	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Secrétaire général	Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA)			
Président	SAS Sacam Développement			AMT (Association de Moyens Technologiques) (GIE)
	SOFIPACA			
Vice-Président	Crédit Agricole S.A. (MEMBRE DU COMITE STRATEGIQUE ET DU COMITE DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE)		✓	
	SAS Rue la Boétie			
Directeur général	CRCAM Provence Côte d'Azur			
	SACAM INTERNATIONAL (SAS)			
Président directeur général				Deltager S.A.
Administrateur	ADICAM (SARL)			
	SACAM Participations (SAS)			Cariparma (Italie)
	Société Civile Immobilière du Crédit Agricole Mutuel (SCICAM) (SCI)			Crédit Foncier de Monaco
	COOP.FR (Association) et membre de la CNMCCA	✓		
	Fondation du Crédit Agricole «Pays de France»			Fédération régionale du Crédit Agricole Mutuel
Représentant permanent	• de la SAS SACAM DEVELOPPEMENT - Administrateur de Crédit Lyonnais (LCL) • de SOFIPACA - Président de SOFIPACA Gestion SAS			
Membre du Comité exécutif	EACB (Association)	✓		SACAM Square Habitat (SAS)
Secrétaire général du Comité de Direction	GIE GECAM			

Frank DANGEARD

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB en 2014 :
ADMINISTRATEUR - MEMBRE DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Première nomination 2005
Né en 1958

Echéance du mandat 2017
Détient 1 action de la Société

22, rue Simon Dereure - 75018 Paris

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2014				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Fonction	Société	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Président du Conseil d'administration				Atari
				Goldbridge Capital Partners (Royaume-Uni) (2015)
Vice-Président du Conseil d'Adminitration	Telenor (Norvège)	✓	✓	
Président du Conseil Stratégique	-			PricewaterhouseCoopers (France)
Managing Partner	Harcourt (EURL)	✓		
Membre du Comité de Direction	Energos France (SAS)	✓		
Administrateur	Atari	✓	✓	Bruegel (Association - Belgique)
	Hindustan Power (Inde) (et membre de l'Audit Committee and the Project Management Committee)	✓		EDF
	RPX Corporation (USA) (et membre du Comité d'audit)	✓	✓	Moser Baer India Limited (MBIL) (Inde) (2014)
	Symantec (USA)	✓	✓	Moser Baer Private Projects (MBPP) (Inde) (2014)
				Sonaecom (Portugal) (2014)
Membre du Conseil Consultatif	Harvard Business School HEC			

Marie-Claire DAVEU

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB en 2014 :
ADMINISTRATEUR

Première nomination 2014
Née en 1971

Echéance du mandat 2017
Détient 1 action de la Société

Adresse professionnelle : 10, avenue Hoche - 75008 Paris

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2014				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Fonction	Société	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Membre du Comité exécutif (Directrice du Développement durable et des affaires institutionnelles internationales)	Kering	✓	✓	
Membre de l'assemblée régionale d'Ile-de-France				Directrice de cabinet : - du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement - du Secrétariat en charge de la prospective et de l'économie numérique

Marc DESCHAMPS

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB en 2014 :
ADMINISTRATEUR - MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Première nomination 2010
Né en 1952

Echéance du mandat 2016
Détient 1 action de la Société

Adresse professionnelle : 3, avenue de la Libération - 63000 Clermont-Ferrand

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2014				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Fonction	Société	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Directeur général	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre-France			Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie
	Sacam Centre (SAS)			
	Banque Chalus			
Président directeur général				Sofinormandie (SAS)
				Banque Chalus fonctions de président
Président	ADIMMO (SAS)			CA Immo Normandie (SAS)
	CACF Développement (SAS) et CACF Capital TPE (SASU)			CA Normandie Immobilier (SAS)
	Square Habitat Crédit Agricole Centre France (SAS)			Sofimanche
	Fondation d'entreprise Banque Chalus			Telesecur Soretel (SAS)
				Telesecur Monétique (SAS)
Administrateur	ASM Clermont-Auvergne (Association)	✓		Centre d'échanges de données et d'information du Crédit Agricole Mutuel - CEDICAM (GIE)
	CA Consumer Finance			Crédit Agricole Services (GIE)
	Fondation d'entreprise Crédit Agricole Centre France			Crédit Agricole Leasing & Factoring
	Fondation de l'Université d'Auvergne (Administrateur et Vice-président)	✓		Crédit Agricole Technologies (GIE)
				Crédit Lyonnais (LCL)
				Fonds d'Investissement et de Recherche du Crédit Agricole - FIRECA
				Pleinchamp (SAS)
Représentant Permanent	• de CRCAM Centre-France : - gérant de la SNC Alli Dômes - Président de Cariou Holing (SAS)			• de la CRCAM de Normandie : - Président, Britline (SAS) - Administrateur, Uni Expansion Ouest - Gérant, SEP Normandie • de la SAS Sacam Participations. - Administrateur de l'IFCAM
• Vice-Président du Conseil économique Social, Environnemental et Régional Auvergne				Président du Comité régional Auvergne Fédération bancaire française

Jean-Frédéric DREYFUS

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB en 2014 :
ADMINISTRATEUR (ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS - CHARGÉ DE MISSION AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL - DÉVELOPPEMENT DURABLE)

Première nomination 2002
Né en 1957

Echéance du mandat 2017
Ne détient aucune action de la Société

Adresse professionnelle : 9, quai du Président Paul Doumer - 92920 Paris la Défense cedex

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2014				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Fonction	Société	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Administrateur	Astria (Organisme collecteur Action Logement)	✓		
	Université Paris Dauphine	✓		Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction
	Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE - Membre du Bureau de l'Association - Trésorier)	✓		
				Foncière logement
				Union d'économie sociale pour le logement
Membre				Comité consultatif de l'Autorité des normes comptables
				Trésorier de la Confédération française de l'encadrement - CGC

Fabienne HAAS

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB en 2014 :
ADMINISTRATEUR - MEMBRE DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Première nomination 2014
Née en 1959

Echéance du mandat 2017
Détient 1 action de la Société

Adresse professionnelle : 6-8 avenue de Messine - 75008 Paris

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2014				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Fonction	Société	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Associée	August & Debouzy et Associés	✓		

François IMBAULT

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB en 2014 :
ADMINISTRATEUR

Première nomination 2004
Né en 1948

Echéance du mandat 2015
Détient 1 action de la Société

Adresse professionnelle : 26, quai de la Râpée - 75012 Paris

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2014				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Fonction	Société	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Président	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France		✓	
	Domaine de la Sablonnière (SAS)			
	AGECIF CAMA (Association agréée par l'Etat)	✓		
	Cadif Mécénat (fonds de dotation)			
Administrateur	Credit Agricole Private Banking CA Indosuez Private Banking			Cadif Actions (Association)
	Pacifica			Crédit Agricole Assurances (2014)
	Prédica			
Représentant Permanent	de la CRCAM de Paris et d'Ile de France : • Administrateur de Socadif • Gérant de Société Civile Immobilière Agricole de l'Ile de France • Gérant de Société Civile Immobilière Bercy- Villiot			
Secrétaire général de la SPP OPCALIA Services du monde rural (Association agréée par l'Etat)				

Marc KYRIACOU

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB en 2014 :
ADMINISTRATEUR (ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS)

Première nomination 2007
Né en 1958

Echéance du mandat 2017
Ne détient aucune action de la Société

Adresse professionnelle : 9, quai du Président Paul Doumer - 92920 Paris la Défense cedex

AUCUN AUTRE MANDAT EXERCÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Fonction	Société	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
-				-

Michel MATHIEU

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB en 2014 :
ADMINISTRATEUR

Première nomination 2012
Né en 1958

Echéance du mandat 2015
Détient 1 action de la Société

Adresse professionnelle : 12 Place des Etats-Unis - 92120 Montrouge

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2014				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Fonction	Société	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Président	LESICA (SAS)			ex-Crédit Agricole Private Equity (devenue Omnes Capital)
Directeur général				Caisse régionale du Languedoc
Directeur général délégué	Crédit Agricole S.A.		✓	
Administrateur	Cariparma S.p.A (Italie)			Amundi Group
	Predica			Banco Espirito Santo
	LCL – Le Crédit Lyonnais			BESPAR
				CACEIS
				CACI
				Centre monétique méditerranéen
				Crédit Agricole Assurances
				Crédit Agricole S.A.
				Crédit Agricole Solidarité et Développement
				Deltager
				Friulia S.p.A.
				IFCAM
Vice-Président				Prédica
Membre du Conseil de surveillance	Eurazeo		✓	Crédit Agricole Titres (SNC)
				Sofilaro
Représentant permanent	• de Crédit Agricole S.A. : - Membre du Conseil de surveillance de Silca - Administrateur de Crédit Agricole Immobilier			• de Crédit Agricole S.A. : - Administrateur de Pacifica
				• de la Caisse régionale du Languedoc - Administrateur de EXA (GIE)
Membre de la commission mixte cCadres dirigeants» de la FNCA				

Anne-Laure NOAT

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB en 2014 :
ADMINISTRATEUR - MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Première nomination 2014
Née en 1964

Echéance du mandat 2017
Détient 1 action de la Société

Adresse professionnelle : Tour Vista – 52/54 Quai de Dion Bouton - 92800 Puteaux

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2014				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Fonction	Société	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Associée	Eurogroup Consulting	✓		
Présidente	-			Association AgroParisTech Alumni (2014)
Administrateur		✓		Uniagro (2014)
				AgroParisTech (EPC SCP) (2014)

Nathalie PALLADITCHEFF

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB en 2014 :
ADMINISTRATEUR - MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Première nomination 2013
Née en 1967

Echéance du mandat 2017
Détient 1 action de la Société

Adresse professionnelle : 35, rue de la Gare, 75168 Paris Cedex 19

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2014				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Fonction	Société	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Membre du Comité Exécutif	Icade (en charge des finances, du juridique et de l'informatique)	✓	✓	
Président	-			Icade Finances Icade Services (SASU)
Administrateur/Director	Qualium investissement (SASU)	✓		Immobiliaria de la Caisse des Dépôts Espana (Espagne)
	Icade Management (GIE)			Silic
Représentant Permanent	• de Icade :	✓	✓	• de Icade Services, Président de Icade Transactions (SAS), I-Porta (SAS), Icade Property Management (SASU), Icade Gestec (SASU), Icade Résidences Services (SASU) • de Icade : - Président de Icade Expertise (SASU) - Administrateur de Compagnie La Lucette et de SIICInvest - Gérant associé de la SCI de la Résidence de Sarcelles
	- Président de Sarvilep (SAS)	✓		
	- Liquidateur de SCI Des Pays de Loire	✓		

Jean-Pierre PAVIET

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB en 2014 :
ADMINISTRATEUR

Première nomination 2012
Né en 1952

Echéance du mandat 2015
Détient 1 action de la Société

Adresse professionnelle : Avenue de la Motte-Servolex - 73024 Chambery cedex

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2014				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Fonction	Société	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Président	CRCAM Des Savoie Crédit Agricole des Savoie Caisse Locale de Crédit Agricole d'Aime			
	Crédit Agricole Leasing & Factoring			Eurofactor
	(SAS) Sofineige (holding animatrice du Groupe Sofineige)	✓		
Administrateur	Crédit Agricole Loan SFH			Entreprendre pour Apprendre (Association) (représentant la Fédération Rhône-Alpes du Crédit Agricole)
	Fédération Rhône-Alpes du Crédit Agricole (Association)			HECA (Association)
Représentant permanent	de CRCAM Des Savoie, administrateur de C2MS (SAS)			
				- de Sofineige et ses filiales
Président de la Commission Finances et Risques au sein de la FNCA				

Jean PHILIPPE

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB en 2014 :
ADMINISTRATEUR - MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Première nomination 2007
Né en 1953

Echéance du mandat 2017
Détient 1 action de la Société

Adresse professionnelle : Chemin de Devèzes - 64121 Serres Castet

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2014				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Fonction	Société	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Directeur général	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne			
Président	FIA-NET (France)			
	FIA-NET EUROPE (Luxembourg)			
	Radian			
Administrateur	Crédit Agricole Cards & Payments (SNC)			
	Crédit Agricole Immobilier			
	Crédit Agricole Solidarité et Développement (Association)			Crédit Agricole Home Loan SFH (ex-Crédit Agricole Covered Bonds)
	Crédit Agricole Services (GIE) Crédit Agricole Technologies (GIE)			Eurofactor
	SACAM Participations (SAS)			Fonds d'investissement et de recherche du Crédit Agricole - Fireca
	Société Civile Immobilière du Crédit Agricole Mutuel (SCICAM)			GSCO Capital
Représentant Permanent	de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne en qualité de : • Président du Conseil d'administration de BANKOA SA (Espagne) • Administrateur de : - Grand Sud Ouest Capital SA - Mercagentes S.A. (Espagne) - Mercagestión S.A. (Espagne)			
Membre du Comité de Direction	GIE Gecam			

• Président du Comité de Pilotage Nouvelles Relations Clients en multicanal et du Comité de l'Innovation
• Membre du Comité des partenariats et de la Commission Finances & Risques de la FNCA
• Membre de la Commission Vie Mutualiste de la FNCA

Jean-Louis ROVEYAZ

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB en 2014 :
ADMINISTRATEUR - MEMBRE DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Première nomination 2010
Né en 1951

Echéance du mandat 2017
Détient 1 action de la société

Adresse professionnelle : 52, boulevard Pierre Coubertin - 49004 Angers Cedex 01

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2014				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Fonction	Société	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Président du Conseil d'administration	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine			Pleinchamp (SAS) (Président du Comité exécutif), puis Président du Conseil d'administration
Président du Conseil de Surveillance	Société d'épargne foncière agricole (SEFA) (SCPI)			
Administrateur	Crédit Agricole S.A. (et membre du Comité des rémunérations)		✓	Crédit Agricole Home Loan SFH (ex-Crédit Agricole Covered Bonds)
	Cariparma (S.p.A) (Italie)			
	John Deere Financial (SAS)	✓		
	SAS SACAM MACHINISME			
Représentant permanent	De Crédit Agricole S.A. : - Administrateur de SOPEXA	✓		

Président : du Comité de l'agriculture de la FNCA - de l'Association des Présidents de Caisses régionales (FNCA)
Membre du Comité Pilotage Agriculture 2020 de la FNCA
Membre du Comité Professionnel Agricole (Crédit Agricole S.A.)
Membre de la Commission Vie Mutualiste et Identité de la FNCA
Membre de la Commission Economie et Territoire (FNCA)
Membre du Comité paritaire de gestion du Fomugei
Membre de la Commission nationale de négociation des cadres de direction

François THIBAULT

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB en 2014 :
ADMINISTRATEUR

Première nomination 2010
Né en 1955

Echéance du mandat 2016
Détient 1 action de la Société

Adresse professionnelle : 26 rue de la Godde - 45800 Saint Jean de Braye

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2014				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Fonction	Société	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Président	Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire (et de la Caisse locale de Cosne sur Loire)			CarCentre (GIE)
	Association pour le développement local du Crédit Agricole ADELCA			
	Centre Loire Expansion (SAS)			
	CAMCA CAMCA Courtage CAMCA Mutuelle CAMCA Assurance CAMCA Réassurance CAMCA Vie			
	Foncaris			
	Pleinchamp (SAS)			
Administrateur	CarCentre (GIE)			
	CNMCCA (Confédération)	✓		CA Consumer Finance
	Sacam Centre (SAS)			
Membre du Conseil de Surveillance	Crédit Agricole Bank Polska S.A. (ex-Lukas Bank) (Pologne)			
Censeur	Crédit Agricole S.A.		✓	
Membre du Comité exécutif	Sacam Pleinchamp (SAS)			
Président du Comité d'orientation et de la promotion (COP) - Membre du Comité d'Energie et environnement (FNCA) / Membre des Commissions suivantes : Commission nationale de Rémunération des Cadres de Direction, Commission Mutualiste (FNCA), Commission des Cadres dirigeants du groupe Crédit Agricole, Commission Economie et Territoires (FNCA) / Associé du GAEC Thibault, du GFA de Montour du GFA de Villargeau d'En Haut et de la SCI Loire et Fonbout				Membre du Comité du Fonds d'investissement et de recherche du Crédit Agricole /Fireca (SAS)

Jean-Pierre VAUZANGES

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB en 2014 :
ADMINISTRATEUR

Première nomination 2013
Né en 1957

Echéance du mandat 2017
Détient 1 action de la Société

Adresse professionnelle : 4, rue Louis Braille - 35136 Saint-Jacques de La Lande - France

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2014				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Fonction	Société	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Directeur général	Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine			CRCAM Charente-Périgord
				Fonds d'Investissement et de Recherche du Crédit Agricole - FIRECA
Président	Prédica (SAS)			
	Square Achat (SAS)			
Membre	Sacam Pleinchamp (SAS) (Conseil de Direction)			Sacam Fireca (SAS) et Sacam Participations (SAS) (Comité exécutif)
Administrateur	CCMA Prévoyance (institution de retraite)	✓		
	Camca (et Membre du Comité d'audit)			Fonds d'Investissement et de Recherche du Crédit Agricole – FIRECA
	Crédit Agricole Assurances (Président du Comité d'audit)			
	Crédit Agricole Services (GIE)			
	Crédit Agricole Solidarité et Développement (Association)			
	Crédit Agricole Technologies (GIE)			
	Pacifica (fin 2014)			
	Pleinchamp (SAS)			
	Uni-Editions (SAS)			
Membre du Conseil de Surveillance	Camca courtage			
Représentant Permanent				De CRCAM Charente-Périgord : - Administrateur de Grand Sud-Ouest Capital - Associé de Charente Périgord Expansion (SASU)
Groupe : Vice-Président de l'Association nationale des cadres de Direction – Membre du Comité de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire – Membre de la Commission Economie et Territoire – Membre du Comité Energie Environnement.				Directeur du Développement des Caisses Régionales chez Crédit Agricole S.A. – Membre du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A.

François VEVERKA

Fonction exercée dans la Société CRÉDIT AGRICOLE CIB en 2014 :
ADMINISTRATEUR - PRÉSIDENT DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Première nomination 2009
Né en 1952

Echéance du mandat 2015
Détient 1 action de la Société

Adresse professionnelle : 84 avenue des Pages - 78110 Le Vésinet

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2014				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Fonction	Société	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Président du Conseil de surveillance	Octo Finances SA	✓		
Administrateur	Crédit Agricole S.A. (Président du Comité d'audit et des risques et Membre du Comité stratégique et du Comité des rémunérations)		✓	
	Crédit Lyonnais (LCL) Et Président du Comité des risques et comptes			
Administrateur indépendant - Non Executive Director	Amundi UK Ltd (Royaume-Uni)			
Censeur	Amundi Group			
				Enseignant • ESCP-EAP • Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
				Consultant Banquefinance Associés (2014)

Conflits d'intérêts potentiels qui pourraient exister pour les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale entre leurs intérêts privés ou leurs autres devoirs et leurs devoirs à l'égard de Crédit Agricole CIB

Il n'existe pas, à la connaissance de Crédit Agricole CIB, de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de Crédit Agricole CIB, des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, et leurs intérêts privés.

Cependant, le Conseil d'administration et la Direction générale de Crédit Agricole CIB comportent des mandataires sociaux de sociétés (dont des sociétés du groupe Crédit Agricole) avec lesquelles Crédit Agricole CIB entretient par ailleurs des relations commerciales, ce qui pourrait être source de conflits potentiels.

Aussi, le règlement intérieur du Conseil d'administration rappelle aux membres du Conseil qu'ils doivent informer le Conseil de tout conflit d'intérêts, y compris potentiel, dans lequel ils pourraient être impliqués directement ou indirectement et s'abstenir de participer à la prise de décision sur les sujets concernés.

Une information sur les Administrateurs indépendants figure en page 61.

Article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Les actions de la Société n'étant pas admises aux négociations sur un marché réglementé, les dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier ne sont pas applicables à la Société.

Des informations sur la composition du capital au 31 décembre 2014 figurent à la note 6.20 des comptes consolidés en page 276.

COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

La composition du Comité exécutif de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank au 31 décembre 2014 est la suivante :

Jean-Yves HOCHER	Directeur général
Paul de LEUSSE	Directeur général délégué
Régis MONFRONT	Directeur général délégué
Jacques PROST	Directeur général délégué
Jean-François BALAŸ	Debt Optimisation & Distribution
Martine BOUTINET	Human Resources
Hélène COMBE-GUILLEMET	Global Investment Banking
Frédéric COUDREAU	Global Operations
Pierre DULON	Global IT
Catherine DUVAUD	Global Compliance
Thomas GADENNE	Global Markets Division
Bertrand HUGONET	Corporate Secretary & Communication
Frédéric MERON	Finance
Daniel PUYO	Risk and Permanent Control
Thierry SIMON	Client Coverage and International Network
Jacques de VILLAINES	Structured Finance

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

■ POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs de Crédit Agricole CIB

Crédit Agricole CIB définit une politique de rémunération responsable qui s'attache à porter les valeurs du Groupe dans le respect de l'ensemble des parties prenantes : collaborateurs, clients et actionnaires. Elle a pour objectif la reconnaissance de la performance individuelle et collective dans la durée.

Dans le cadre des spécificités de ses métiers, de ses entités juridiques et des législations pays, Crédit Agricole CIB veille à développer un système de rémunération qui assure aux collaborateurs des rétributions cohérentes vis-à-vis de ses marchés de référence afin d'attirer et retenir les talents dont Crédit Agricole CIB a besoin. Les rémunérations sont dépendantes de la performance individuelle mais aussi collective des métiers. Enfin, la politique de rémunération tend à limiter la prise de risques excessive.

La politique de rémunération de Crédit Agricole CIB s'inscrit par ailleurs dans un cadre fortement réglementé, spécifique au secteur bancaire.

La rémunération globale des collaborateurs de Crédit Agricole

CIB est constituée des éléments suivants :

- La rémunération fixe
- La rémunération variable annuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation en France, profit sharing à l'international)
- Régime de retraite supplémentaires et prévoyance santé.

Chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie de ces éléments en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

Dans chacun de ses différents métiers, Crédit Agricole CIB compare régulièrement ses pratiques à celles d'autres groupes financiers au niveau national, européen ou international afin de s'assurer que les rémunérations permettent d'attirer et de retenir les talents et les compétences nécessaires.

■ Rémunération fixe

Les compétences et le niveau de responsabilité sont rémunérés par la composante fixe en cohérence avec les spécificités de chaque métier sur leur marché local.

■ Rémunération variable annuelle

Au sein de Crédit Agricole CIB, des plans de rémunération variable liée à la performance individuelle et collective sont mis en place en fonction de l'atteinte des objectifs fixés et des résultats de l'entité.

La rémunération variable est directement liée à la performance annuelle. En cas de performance insuffisante, de non-respect des règles et procédures ou de comportements à risques, la rémunération variable est directement impactée.

Les rémunérations variables sont fixées dans le respect des principes réglementaires. Elles sont définies de façon à ce qu'elles n'entravent pas la capacité de Crédit Agricole CIB à renforcer ses fonds propres en tant que de besoin. Elles prennent en compte l'ensemble des risques, y compris le risque de liquidité, ainsi que le coût du capital.

La rémunération variable est ainsi basée sur la détermination d'enveloppes par activité dont la distribution individuelle aux collaborateurs est décidée par ligne managériale en fonction d'une évaluation globale de leur performance individuelle et collective, en cohérence avec les objectifs financiers et non financiers définis individuellement et collectivement.

■ Rémunération variable collective

La politique de Crédit Agricole CIB est également, depuis de nombreuses années, d'associer collectivement l'ensemble de ses collaborateurs en France, à ses résultats et performance. Pour ce faire, un mécanisme de rémunération variable collective (intéressement et participation) est en place au sein de l'entité. Des dispositifs similaires, assurant le partage des résultats avec l'ensemble des salariés, ont également été développés dans certaines entités à l'international.

Politique de rémunération des cadres dirigeants

La rémunération directe des cadres dirigeants du Groupe Crédit Agricole S.A. est constituée d'un salaire fixe et d'une rémunération variable annuelle déterminée sur des objectifs économiques pour moitié et non économiques (objectifs managériaux, de satisfactions clients et de création de valeur sociétale) pour l'autre moitié.

La politique de rémunération du Groupe Crédit Agricole S.A. s'attache à développer la performance à long terme.

En 2011, le Groupe a mis en place un plan d'intéressement long terme afin d'inciter la performance durable et de renforcer son lien avec la rémunération en prenant notamment en compte l'impact sociétal de l'entité.

Le plan de rémunération variable long terme des cadres dirigeants prend la forme d'une rémunération en actions (qui ne rentre pas dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions attribuées gratuitement).

Les montants sont différés sur 3 ans. Un tiers est acquis chaque année sous conditions de performance et selon les critères suivants :

- la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat d'exploitation de Crédit Agricole S.A.
- la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes
- la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.

Les membres de la Direction générale et les autres membres du Comité exécutif de Crédit Agricole CIB sont éligibles à ce plan long terme, dont l'attribution est proposée annuellement par le Directeur Général du Groupe.

L'ensemble des cadres dirigeants de Crédit Agricole CIB bénéficie d'un régime de retraites supplémentaire.

Gouvernance des rémunérations au sein du Groupe Crédit Agricole S.A.

Afin de garantir le respect homogène des principes directeurs de la politique de rémunération et leur application stricte, le Groupe a mis en place une gouvernance des politiques et des pratiques de rémunération qui concerne l'ensemble des entités du Groupe.

Le Comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A. formule un avis sur la politique de rémunération du Groupe afin de permettre à son Conseil d'administration de délibérer en étant pleinement informé. Il suit la mise en œuvre de cette politique, globalement et par grands métiers.

Chaque entité met à disposition du Comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A., par l'intermédiaire de la Direction des Ressources Humaines Groupe, les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Par ailleurs, en conformité avec les obligations réglementaires, les fonctions de contrôle sont impliquées dans le processus de revue des rémunérations variables du Groupe et plus spécifiquement celles qui ont une incidence sur les risques et la gestion des risques de la société (personnel identifié). Il s'agit notamment des directions du Groupe Crédit Agricole S.A. suivantes :

- la Direction des Ressources Humaines,
- la Direction des Risques et Contrôles Permanents,
- la Direction de la Conformité,
- la Direction Financière,
- et l'Inspection Générale Groupe.

La Direction des Risques et Contrôle Permanents Groupe et la Direction de la Conformité Groupe interviennent à travers le Comité de contrôle des politiques de rémunération, instance représentée par des membres de chacune de ces directions ainsi que des membres de la Direction des Ressources Humaines Groupe.

Ce Comité de contrôle émet un avis sur la politique de rémunération élaborée par la Direction des Ressources Humaines Groupe, avant présentation au Comité des rémunérations puis délibération par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A..

Ce Comité a pour rôle, en particulier :

- de viser les informations relatives aux politiques générales qui seront présentées au Comité des rémunérations, condition sine qua non de l'exercice du devoir d'alerte ;
- de s'assurer de la validité, au regard des nouvelles exigences réglementaires, des principes retenus pour décliner dans le Groupe la politique de rémunération ;
- d'apprécier la conformité de la déclinaison dans les entités des règles énoncées : définition du personnel identifié ; principes de calcul des enveloppes de rémunération variable ; mode de gestion des comportements non respectueux des règles qui seront pris en considération pour la détermination des rémunérations variables de l'année ou des années antérieures ;
- de coordonner les actions à initier dans les entités par les lignes métiers Risques et Conformité.

La Direction Financière Groupe intervient dans la validation des modalités de détermination des enveloppes de rémunération variable en s'assurant de la prise en compte des différents risques. Elle s'assure en outre que le montant total des rémunérations variables n'est pas susceptible d'entraver la capacité du Groupe à renforcer ses fonds propres.

L'Inspection Générale Groupe mène chaque année une mission d'audit a posteriori sur la définition et la mise en œuvre de la politique de rémunération.

Le Comité des rémunérations de Crédit Agricole CIB examine la déclinaison au sein de Crédit Agricole CIB, des principes du Groupe définis par le Comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A.

Ses recommandations / missions ont portées, pour 2014, notamment sur :

- les principes en matière de rémunération variable des collaborateurs de la Société (composition, assiette, forme et date de versement), ainsi que sur le montant de l'enveloppe attribuée dans le cadre de cette rémunération.
- l'examen de la déclinaison de l'enveloppe de rémunération variable au niveau individuel pour les montants les plus significatifs.
- une revue annuelle de la politique de rémunération, ainsi que de la vérification de sa conformité aux dispositions réglementaires et normes applicables.

RÉMUNÉRATION DES PERSONNELS IDENTIFIÉS

En cohérence avec les principes généraux du Groupe, la politique de rémunération des personnels identifiés s'inscrit par ailleurs dans un contexte réglementaire fortement encadré, imposant des règles dans la structuration de leurs rémunérations.

PÉRIMÈTRE DES PERSONNELS IDENTIFIÉS

Le terme de « personnel identifié » remplace les anciennes appellations de « populations régulées » ou « preneurs de risques ».

Le personnel identifié regroupe les collaborateurs ayant un impact sur le profil de risque de l'entité à travers leur fonction, leur niveau de délégation ou leur niveau de rémunération ainsi que des collaborateurs appartenant aux fonctions de contrôle de l'entité.

La détermination des collaborateurs en tant que personnel identifié relève d'un processus conjoint entre Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. et entre les fonctions Ressources Humaines et les différentes fonctions de contrôle.

Périmètre des personnels identifiés

Crédit Agricole CIB relève du champ d'application défini par l'Arrêté du 3 Novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (entités dont le total de bilan est supérieur à 10Mds€ ou dont les capitaux propres sont supérieurs à 2% des capitaux propres de leur société mère).

Conformément au Règlement Délégué UE N° 604/2014, les collaborateurs dits « personnels identifiés » couvrent :

- Personnels identifiés au titre de leur fonction exercée dans des établissements de crédit ou des entreprises d'investissement dont le total de bilan est supérieur à 10Mds€ ou dont les capitaux propres sont supérieurs à 2% des capitaux propres de leur société mère :
  - les dirigeants mandataires sociaux ou directeurs généraux de ces entités,
  - les membres du Comité exécutif ou les collaborateurs rattachés directement aux directeurs généraux de ces entités,
  - les responsables des fonctions de contrôles à savoir les fonctions risques et contrôle permanent, Conformité et contrôle périodique,
  - les collaborateurs qui président les comités « nouvelles activités/nouveaux produits » .
- Personnels identifiés en fonction du niveau de leur délégation ou de leur rémunération au sein de Crédit Agricole CIB :
  - les collaborateurs ayant une délégation de pouvoir d'engagement sur des risques de crédit supérieure à 0,5% du capital Common Equity Tier One (CET1) de leur Société,
  - les collaborateurs ayant une capacité d'engagement sur des risques de marché supérieure à 5% de la Value at Risk (VaR) de leur Société,
  - les responsables hiérarchiques de collaborateurs non identifiés individuellement mais qui collectivement et en cumulé ont une délégation de pouvoir d'engagement sur des risques de crédit supérieure à 0,5% du capital CET1 de leur Société,
  - les collaborateurs dont la rémunération brute totale attribuée a été supérieure à 500 000€ sur le précédent exercice,
  - les collaborateurs non identifiés au titre de l'un des critères précédents et dont la rémunération totale les positionne dans les 0,3% des collaborateurs les mieux rémunérés de la Société au titre de l'exercice précédent (pour les entités dont le total bilan est supérieur à 10Mds€ ou dont les capitaux propres sont supérieurs à 2% des capitaux propres de leur société mère).
- Pour information : personnels identifiés au titre de leur fonction Groupe Crédit Agricole S.A. :
  - les mandataires sociaux,
  - l'ensemble des membres du Comité exécutif,
  - les directeurs des fonctions centrales en charge des domaines financier, juridique, fiscal, ressources humaines, politique de rémunération, informatique, contrôle de gestion, analyses économiques,
  - les responsables des trois fonctions de contrôles à savoir les fonctions risques et contrôles permanents, Conformité et Audit,
  - les collaborateurs rattachés directement aux responsables des risques et contrôles permanents, Conformité et Audit,
  - les collaborateurs responsables d'un comité en charge de la gestion d'un risque opérationnel pour le groupe.

Politiques de rémunération des personnels identifiés

Règles d'encadrement des rémunérations des personnels identifiés

Conformément aux obligations réglementaires, la politique de rémunération des personnels identifiés est caractérisée par les éléments suivants :

- les montants de rémunérations variables ainsi que leur répartition n'entravent pas la capacité de Crédit Agricole CIB à renforcer ses fonds propres en tant que de besoin ;
- la composante variable pour un collaborateur donné ne peut excéder 100% de la composante fixe. Néanmoins, chaque année, l'Assemblée Générale des actionnaires peut approuver un ratio maximal supérieur à condition que le niveau global de la composante variable n'excède pas 200% de la composante fixe de chaque collaborateur ;
- une partie de la rémunération variable est différée sur trois ans et acquise par tranches, sous condition de performance ;
- une partie de la rémunération variable est versée en actions Crédit Agricole S.A. ou instruments adossés à l'action Crédit Agricole S.A. ;
- l'acquisition de chaque tranche de différé est suivie d'une période de conservation de six mois. Une partie de la rémunération non différée est également bloquée pendant six mois.

Caractéristiques des règles de différé

Le système mis en place favorise l'association des collaborateurs à la performance moyen terme de Crédit Agricole CIB et à la maîtrise des risques.

En pratique, compte tenu du principe de proportionnalité, les collaborateurs dont la part variable est inférieure à un seuil défini au niveau du Groupe sont exclus du champ d'application des règles de différé, sauf exigence contraire des régulateurs locaux des pays où Crédit Agricole CIB est implanté.

La part différée évolue en fonction de la part variable globale allouée pour l'exercice. Plus la rémunération variable est élevée, plus la part de rémunération variable différée dans la rémunération variable totale est importante (barème de différé progressif).

Versement en titres ou instruments équivalents

La rémunération variable différée ainsi que la part non différée portée six mois sont acquises sous forme d'actions Crédit Agricole S.A. ou d'instruments adossés à des actions. Ainsi, 50% au moins de la rémunération variable des collaborateurs identifiés est attribuée en actions ou instruments équivalents.

Les versements s'effectuent au terme d'une période de portage, en phase avec la réglementation. Cette période de portage est définie au niveau du Groupe Crédit Agricole S.A. et représente 6 mois.

Toute stratégie de couverture ou d'assurance limitant la portée des dispositions d'alignement sur les risques contenus dans le dispositif de rémunération est prohibée.

Conditions de performance

L'acquisition de la part différée se fait par tiers : 1/3 en année N+1, 1/3 en année N+2 et 1/3 en année N+3 par rapport à l'année de référence (N), sous réserve que les conditions d'acquisition soient remplies. Chacune des dates d'acquisition est prolongée par une période de portage de 6 mois.

Limitation des rémunérations variables garanties

Le versement de rémunération variable garantie n'est autorisé que dans le contexte d'un recrutement et pour une durée ne pouvant excéder un an.

L'attribution d'une rémunération variable garantie est soumise aux modalités du plan de rémunération différée applicable sur l'exercice. De ce fait, l'ensemble des règles relatives aux rémunérations variables des personnels identifiés (barème de différé, conditions de performance, publication) s'appliquent à ces rémunérations variables garanties.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Principes généraux de la rémunération

La politique de rémunération des membres de la Direction générale de Crédit Agricole CIB est définie par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Cette politique est revue annuellement par le Conseil d'administration afin de prendre en compte l'évolution de l'environnement et du contexte concurrentiel. Elle est cohérente avec la politique de rémunération de l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe Crédit Agricole S.A.. Ce principe permet de fédérer les acteurs majeurs du Groupe autour de critères communs et partagés.

Par ailleurs, la rémunération des membres de la Direction générale de Crédit Agricole CIB se conforme :

- au cadre réglementaire défini par le Code Monétaire et Financier et l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement qui transpose en France les dispositions européennes relatives à la rémunération du personnel identifié dont font partie les dirigeants mandataires sociaux ;
- aux recommandations et principes du Code de gouvernement d'entreprises des sociétés cotées révisé en juin 2013 (« Code AFEP-MEDEF »).

Les éléments de la rémunération des membres de la Direction générale sont revus annuellement par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, avec pour objectif principal la reconnaissance de la performance dans le long terme.

La rémunération de M. Jean-Yves Hocher, au titre de ses mandats de Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. et de Directeur général de Crédit Agricole CIB, est déterminée par les Conseils d'administration de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB, après examen des Comités de rémunération respectifs.

La charge de cette rémunération est déterminée, dans le cadre de ces deux mandats, sur la base de l'activité dédiée à Crédit Agricole CIB (85%) et à Crédit Agricole S.A. (15%).

Rémunération fixe

Sur proposition du Comité des rémunérations de Crédit Agricole CIB, le Conseil d'administration détermine la rémunération fixe des membres de la Direction générale de Crédit Agricole CIB, en prenant en compte :

- leur périmètre de supervision d'activités,
- les pratiques de place et les rémunérations observées pour des fonctions de même nature. Au niveau du Groupe, chaque année des études sont réalisées avec l'aide de cabinets spécialisés sur le positionnement de la rémunération des Dirigeants mandataires sociaux par rapport aux autres sociétés du secteur financier afin de s'assurer de la cohérence des principes et des niveaux de rémunération.

Il est prévu, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (paragraphe 23.2.2), de revoir la rémunération fixe des Dirigeants mandataires sociaux qu'à échéance relativement longue, sauf si un changement de périmètre de supervision d'activité justifie de réexaminer la rémunération fixe.

Rémunération variable

■ Rémunération variable annuelle

Sur proposition du Comité des rémunérations de Crédit Agricole CIB, le Conseil d'administration détermine la rémunération variable des membres de la Direction générale de Crédit Agricole CIB :

Pour chaque membre de la Direction générale, la rémunération variable annuelle est basée à 50% sur des critères économiques et 50% sur des critères non économiques alliant ainsi prise en compte de la performance globale et équilibre entre performance économique et performance managériale. Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, approuve les critères économiques et non économiques proposés.

La partie variable est exprimée en pourcentage de la rémunération fixe annuelle. La rémunération variable est déterminée selon un niveau cible et un niveau maximal en fonction du taux d'atteinte d'objectifs économiques et non économiques. La rémunération au niveau maximal est attribuée en cas de performance exceptionnelle.

Les critères au titre de l'année 2014 approuvés par le Conseil d'administration sont les suivants :

1. Critères économiques, pour 50% de la rémunération variable. Ils prennent en compte à la fois les résultats financiers ainsi que les niveaux d'investissement et de risques générés, le coût du capital et celui de la liquidité en conformité avec les exigences réglementaires définies par le Code Monétaire et Financier et l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, et en cohérence avec la stratégie de développement du Groupe et de ses métiers. Les critères économiques portent à la fois sur le périmètre Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. Pour Jean-Yves Hocher, le périmètre Banque Privée est également pris en compte.
2. Critères non économiques, pour 50% de la rémunération variable. Les critères non économiques sont revus tous les ans en fonction des priorités stratégiques de Crédit Agricole CIB. Ils reposent sur 3 groupes d'objectifs (développement du capital humain, création de valeur pour les clients, création de valeur sociétale).

■ Modalités d'acquisition de la rémunération variable annuelle

Une partie différée de la rémunération variable annuelle (pouvant représenter de 40% à 60%).

La partie différée de la rémunération variable annuelle est attribuée en actions Crédit Agricole S.A., dont l'acquisition définitive est différée progressivement sur 3 ans et conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance :

- la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat d'exploitation de Crédit Agricole S.A. ;
- la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ;
- la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.

Pour chaque critère, l'acquisition peut varier de 0 % à 100 % (niveau cible correspondant à l'atteinte de la cible définie par le Conseil d'administration). Chaque critère compte pour un tiers de l'acquisition. Pour chaque année, le taux d'acquisition est la moyenne des taux d'acquisition de chaque critère, cette moyenne étant en tout état de cause plafonnée à 100 %. En tout état de cause, la valeur totale des différés acquis sur les 3 années ne peut être supérieure à 150% de la valeur d'attribution.

Une partie non différée de la rémunération variable annuelle (pouvant représenter de 60 % à 40 %).

La part non différée de cette rémunération variable globale est payée pour partie dès son attribution (en mars) et pour partie après une période de portage de 6 mois, cette dernière partie étant indexée sur l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A..

Options d'achat d'actions – actions attribuées gratuitement

Les Dirigeants mandataires sociaux n'ont bénéficié d'aucun plan d'attribution d'actions attribuées gratuitement en 2014.

Autres engagements

■ Retraite

Messieurs Jean-Yves Hocher, Directeur général, Messieurs Jacques Prost et Paul de Leusse, Directeur généraux délégués, bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire constitué d'une combinaison d'un régime à cotisations définies et d'un régime à prestations définies de type additif. Les droits du régime additif sont déterminés sous déduction de la rente constituée dans le cadre du régime à cotisations définies. Les cotisations du régime à cotisations définies sont égales à 8% du salaire brut plafonné à concurrence de huit fois le plafond de la Sécurité Sociale.

Les droits additifs du régime à prestations définies sont égaux, sous condition de présence au terme, pour chaque année d'ancienneté, et en fonction du salaire fixe de fin de carrière dit salaire de référence à 1,20% de la rémunération fixe plus la rémunération variable (plafonnée à 60% de la rémunération fixe). A la liquidation, la rente totale de retraite issue de ces régimes et des régimes de retraites obligatoires sera plafonnée à vingt-trois fois le plafond annuel de la Sécurité sociale à cette date.

Monsieur Régis Monfront, Directeur général délégué, conserve le bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire dont les droits issus, de type différentiel, ne sont acquis que lorsque le bénéficiaire achève sa carrière chez Crédit Agricole CIB et sont exprimés en pourcentage d'une assiette appelée salaire de référence qui est égal à la moyenne des trois dernières rémunérations fixes augmentée de la moyenne des bonus bruts attribués au cours des trente-six derniers mois (la moyenne des bonus étant limitée à la moitié du dernier salaire fixe).

Le bénéfice de ces engagements de retraite a été présenté à l'Assemblée Générale des actionnaires dans le cadre de la procédure des conventions réglementées.

■ Indemnités de rupture

Au titre du mandat social qu'ils exercent chez Crédit Agricole CIB, Messieurs Jean-Yves Hocher, Jacques Prost, Paul de Leusse et Régis Monfront ne bénéficient pas d'indemnités de départ dues ou susceptibles d'être dues en cas de cessation ou du changement de fonctions.

Des engagements, pris par Crédit Agricole S.A. et qui ne seront pas supportés financièrement par Crédit Agricole CIB sont

détaillés dans la partie concernant Jean-Yves Hocher.

Ces modalités ont été présentées en tant que de besoin à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole CIB.

■ Clause de non-concurrence

Au titre du mandat social qu'ils exercent chez Crédit Agricole CIB, Messieurs Jean-Yves Hocher, Jacques Prost, Paul de Leusse et Régis Monfront ne sont pas soumis à une clause de non concurrence.

Des engagements, pris par Crédit Agricole S.A. et qui ne seront pas supportés financièrement par Crédit Agricole CIB sont détaillés dans la partie concernant Jean-Yves Hocher.

Ces modalités ont été présentées en tant que de besoin à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole CIB.

Autres avantages des Dirigeants mandataires sociaux

MM. Jean-Yves Hocher, Jacques Prost, Paul de Leusse et Régis Monfront bénéficient d'un véhicule de fonction. M. Jean-Yves Hocher bénéficie également d'un logement de fonction.

Les avantages dont bénéficie M. Jean-Yves Hocher sont supportés à hauteur de 85% par Crédit Agricole CIB (les 15% restant sont à la charge de Crédit Agricole S.A.).

Aucun autre avantage n'est attribué aux Dirigeants mandataires sociaux.

Rémunérations individuelles des Dirigeants mandataires sociaux

M. Jean-Yves Hocher– Directeur général

▶ Tableau 1 - Rémunérations et options/actions attribuées aux Dirigeants mandataires sociaux de Crédit Agricole CIB

Montants bruts (en euros)	2013	2014
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice [1]	1 015 363	1 081 581
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice [2]	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice [2]	0	0

[1] Les rémunérations figurant dans ce tableau sont celles attribuées au titre de l'année indiquée. Les tableaux détaillés ci-après distinguent les rémunérations attribuées au titre d'une année et les rémunérations perçues au cours de l'année et dont 85% sont à la charge de Crédit Agricole CIB.

[2] Aucune option d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. n'a été attribuée aux mandataires sociaux en 2014. Aucun plan d'actions attribuées gratuitement n'a été mis en place chez Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB.

▶ Tableau 2 - Tableau récapitulatif des rémunérations brutes

Jean-Yves Hocher Directeur général (montants en euros)	2013		2014	
	Montant attribué au titre de 2013 et dont 85% à la charge de Crédit Agricole CIB	Montant versé en 2013 et dont 85% à la charge de Crédit Agricole CIB	Montant attribué au titre de 2014 et dont 85% à la charge de Crédit Agricole CIB	Montant versé en 2014 et dont 85% à la charge de Crédit Agricole CIB
Rémunération fixe	500 000	500 000	500 000	500 000
Rémunération variable non différée	135 000	90 000	137 100	135 000
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	45 000	33 600	45 700	43 650
Rémunération variable différée et conditionnelle	270 000	108 704[2]	274 200	327 501[3]
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence[1]	5 402	5 402	64 076	64 076
Avantages en nature	59 961	59 961	60 505	60 505
TOTAL	**1 015 363**	**797 667**	**1 081 581**	**1 130 732**

[1] Les déductions suivantes sont opérées sur les montants dus aux bénéficiaires personnes physiques résidentes en France : acompte d'impôt sur le revenu (21 %) et contributions sociales (15,50 %). M. Jean-Yves Hocher a perçu des jetons de présence au titre de ses mandats d'administrateur de Crédit Agricole Indosuez Private Banking et de Banque Saudi Fransi.

[2] A titre d'information, Crédit Agricole S.A lui a également versé en 2013 au titre du mandat exercé en 2010 au sein de cette Société un montant de 46 018 euros. Ce montant correspond à la valeur des actions versées en 2013 pour la deuxième tranche de rémunération variable différée due au titre de 2010.

[3] A titre d'information, Crédit Agricole S.A lui a également versé en 2014 au titre du mandat exercé en 2010 au sein de cette Société un montant de 106 298 euros. Ce montant correspond à la valeur des actions versées en 2014 pour la troisième tranche de rémunération variable différée due au titre de 2010.

▶ Tableau 2bis - Détail de la rémunération variable différée

	Nombre total d'actions attribuées [1]	2012		2013		2014	
		Nombre d'actions attribuées [1]	Nombre d'actions acquises [2]	Nombre d'actions attribuées [1]	Nombre d'actions acquises [3]	Nombre d'actions attribuées [1]	Nombre d'actions acquises [4]
Rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2011 au titre de 2010 *Au titre du mandat exercé en 2010 au sein de Crédit Agricole S.A.*	28 146	9 382	6 046	9 382	6 574	9 382	9 382
Rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2012 au titre de 2011	61 225			20 409	15 058	20 409	20 409
Rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2013 au titre de 2012	25 070					8 357	8 357

[1] La valeur d'action à l'attribution est de 11,81 euros pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2011 au titre de 2010, de 4,90 euros pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2012 au titre de 2011 et de 7,18 euros pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2013 au titre de 2012.

[2] La valeur de l'action à l'acquisition est de 5,16 euros pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2011 au titre de 2010.

[3] La valeur de l'action à l'acquisition est de 7 euros pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2011 au titre de 2010 et 7,22 euros pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2012 au titre de 2011.

[4] La valeur de l'action à l'acquisition est de 11,33 euros pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2011 au titre de 2010, 11,39 euros pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2012 au titre de 2011 et 11,39 euros pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2013 au titre de 2012.

M. Jean-Yves Hocher est Directeur général de Crédit Agricole CIB depuis le 1er décembre 2010.

Il supervise les directions Global Compliance (CPL), Corporate Secretary & Communication (CSE), Group Internal Audit (GIA).

La rémunération de M. Jean-Yves Hocher, au titre de ses mandats de Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. et de Directeur général de Crédit Agricole CIB, est déterminée par les Conseils d'administration de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB, après examen des Comités de rémunération respectifs.

Depuis le 1er janvier 2011, la charge de cette rémunération est déterminée, dans le cadre de ces deux mandats, sur la base de l'activité dédiée à Crédit Agricole CIB (85%) et à Crédit Agricole S.A. (15%).

Crédit Agricole CIB supporte ainsi 85% des montants versés et attribués (hors rémunérations différées et conditionnelles versées en 2013 et 2014 qui ont été attribuées par Crédit Agricole S.A. au titre d'un exercice antérieur).

▶ Rémunération fixe

M. Jean-Yves Hocher perçoit une rémunération fixe brute de 500 000 euros. Cette rémunération a été arrêtée par les Conseils d'administration de Crédit Agricole S.A. du 13 novembre 2008 et de Crédit Agricole CIB du 12 janvier 2011 sur proposition des Comités des rémunérations et est inchangée depuis.

▶ Rémunération variable

Rémunération variable attribuée en 2015 au titre de 2014

Les Conseils d'administration de Crédit Agricole CIB du 16 février 2015 et de Crédit Agricole S.A. du 17 février 2015, sur proposition des Comités des rémunérations, ont approuvé le montant de la rémunération variable de M. Jean-Yves Hocher au titre de l'exercice 2014.

Compte tenu de l'atteinte des objectifs économiques et non économiques qui avaient été définis par les Conseils d'administration de Crédit Agricole CIB du 30 avril 2014 et Crédit Agricole S.A. du 6 mai 2014, le montant de la rémunération variable au titre de l'exercice 2014 de M. Jean- Yves Hocher a en conséquence été arrêté à 457 000 euros.

Cette rémunération se décompose comme suit :

- 137 100 euros soit 30 % de la rémunération variable versée dès le mois de mars 2015
- 45 700 euros soit 10 % de la rémunération variable indexée sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et versée en septembre 2015
- 274 200 euros soit 60 % de la rémunération variable attribué en actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive est différée progressivement sur 3 ans et conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance :
  - la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat brut d'exploitation de Crédit Agricole S.A.
  - la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ;
  - la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.

Rémunération variable différée et conditionnelle acquise en 2014 (au titre des exercices antérieurs)

Au titre de la rémunération variable différée et conditionnelle des années antérieures, 38 148 actions Crédit Agricole S.A. ont été acquises par M. Jean-Yves Hocher pour un montant de 433 798 euros au sein du Groupe dont 28 766 actions pour un montant de 327 501 euros au titre de son mandat au sein de Crédit Agricole CIB. Ce montant correspond :

- à la première année de versement de la rémunération variable différée attribuée en 2013 au titre de 2012, tranche pour laquelle 8.357 actions ont été attribuées avec un cours de l'action à la date d'attribution de 7,18 euros,
- à la deuxième année de versement de la rémunération variable différée attribuée en 2012 au titre de 2011, tranche pour laquelle 20 409 actions ont été attribuées avec un cours de l'action à la date d'attribution de 4,90 euros,

- à la troisième année de versement de la rémunération variable différée attribuée en 2011 au titre de 2010, tranche pour laquelle 9 382 actions ont été attribuées avec un cours de l'action à la date d'attribution de 11,81 euros.

L'acquisition a été conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance :

- la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat brut d'exploitation de Crédit Agricole S.A. ;
- la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ;
- la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.

Au regard des performances constatées sur les 3 critères, le taux d'acquisition définitif s'établit comme suit :

- 100 % d'acquisition pour la tranche de rémunération variable attribuée au titre de 2010 ;
- 100 % d'acquisition pour la tranche de rémunération variable attribuée au titre de 2011.
- 100 % d'acquisition pour la tranche de rémunération variable attribuée au titre de 2012.

De ce fait, les actions finalement acquises sont égales à celles initialement attribuées pour cet exercice.

► Rémunération exceptionnelle

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été attribuée ni versée au titre de l'exercice 2014.

► Indemnités liées à la cessation de fonction

Des engagements, qui ne seront pas supportés financièrement par Crédit Agricole CIB, ont été pris par Crédit Agricole S.A. dans le cadre du contrat de travail de Monsieur Jean-Yves Hocher avec cette Société. Ce contrat de travail a été suspendu pendant la durée du mandat de Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A..

En cas de cessation du mandat de M. Jean-Yves Hocher, son contrat de travail sera réactivé à des conditions de rémunération équivalentes à la moyenne des rémunérations annuelles versées aux membres du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A., hors mandataires sociaux, au cours des 12 derniers mois précédant la fin de son mandat. Crédit Agricole S.A. s'engage à lui proposer au moins deux postes correspondant à des fonctions de membres du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A..

En cas de rupture subséquente de son contrat de travail, M. Jean-Yves Hocher bénéficiera d'une indemnité de rupture, sur la base d'une assiette correspondant à deux fois la somme de la rémunération brute annuelle perçue les douze mois précédant la rupture (hors avantages en nature), y inclus toute autre indemnité et, notamment, l'indemnité conventionnelle de licenciement et l'indemnité éventuelle de non concurrence.

M. Jean-Yves Hocher est soumis à une clause de non concurrence lui interdisant d'accepter un emploi en France dans une entreprise développant une activité concurrente à celle de Crédit Agricole S.A..

Cet engagement vaut pour une durée d'un an à compter de la rupture du contrat de travail. En contrepartie, M. Jean-Yves Hocher percevra, pendant la durée de son obligation, une indemnité mensuelle égale à 50 % de son dernier salaire fixe.

Conformément au Code AFEP-MEDEF (paragraphe 23.2.5), le cumul de l'indemnité de rupture et de l'indemnité de non concurrence de M. Jean-Yves Hocher, est plafonné à deux ans de rémunération annuelle.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. se réserve le droit de lever, intégralement ou partiellement, cette obligation lors du départ.

► Indemnités de départ à la retraite

La réactivation du contrat de travail de M. Jean-Yves Hocher aura pour conséquence de le faire bénéficier du dispositif d'indemnité de départ à la retraite prévu pour l'ensemble des salariés au titre de la convention collective de Crédit Agricole S.A.. Le montant total de cette indemnité ne peut excéder six mois de salaire fixe majoré de la rémunération variable limitée à 4,5% du salaire fixe.

► Régime de retraite supplémentaire

Engagement de retraite supplémentaire : M. Jean-Yves Hocher bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire auprès de Crédit Agricole S.A. pour lequel Crédit Agricole CIB finance le paiement des cotisations, à hauteur de 85% (correspondant à la part de l'activité dédiée à Crédit Agricole CIB) pendant la durée d'exercice de son mandat social au sein de Crédit Agricole CIB.

Ce régime est constitué d'une combinaison d'un régime à cotisations définies et d'un régime de retraite à prestations définies de type additif dont les droits sont déterminés sous déduction de la rente constituée dans le cadre du régime à cotisations définies.

► Avantages en nature

M. Jean-Yves Hocher bénéficie d'un logement de fonction. Cet avantage fait l'objet d'une réintégration en avantage en nature selon la réglementation en vigueur.

M. Régis Monfront – Directeur général délégué

► Tableau 1 - Rémunérations et options/actions attribuées aux Dirigeants mandataires sociaux de Crédit Agricole CIB

Montants bruts (en euros)	2013	2014
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice [1]	647 869	668 665
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice [2]	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice [2]	0	0

[1] Les rémunérations figurant dans ce tableau sont celles attribuées au titre de l'année indiquée. Les tableaux détaillés ci-après distinguent les rémunérations attribuées au titre d'une année et les rémunérations perçues au cours de l'année.

[2] Aucune option d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. n'a été attribuée aux mandataires sociaux en 2014. Aucun plan d'actions attribuées gratuitement n'a été mis en place chez Crédit Agricole CIB.

▶ Tableau 2 - Tableau récapitulatif des rémunérations brutes

Régis Montfront Directeur Général Délégué (montants en euros)	2013		2014	
	Montant attribué au titre de 2013	Montant versé en 2013	Montant attribué au titre de 2014	Montant versé en 2014
Rémunération fixe	380 000	360 000	380 000	380 000
Rémunération variable non différée	132 000	124 000	142 500	132 000
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	26 400	27 776	28 500	25 608
Rémunération variable différée et conditionnelle	105 600	(1)	114 000	52 428
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	3 869	3 869	3 665	3 665
TOTAL	**647 869**	**515 645**	**668 665**	**593 701**

(1) Aucune rémunération variable différée et conditionnelle n'a été versée en 2013 à Monsieur Régis Monfront au titre de son mandat social chez Crédit Agricole CIB.

▶ Tableau 2bis - Détail de la rémunération variable différée

	Nombre total d'actions attribuées(1)	2014	
		Nombre d'actions attribuées(1)	Nombre d'actions acquises(2)
Rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2013 au titre de 2012	13 817	4 605	4 605

(1) La valeur d'action à l'attribution est de 7,18 euros pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2013 au titre de 2012.
(2) La valeur de l'action à l'acquisition est de 11,39 euros pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2013 au titre de 2012.

Nommé Directeur général délégué de Crédit Agricole CIB le 15 décembre 2011, il supervisait jusqu'au 31 décembre 2014 les directions Client Coverage & International Network (CIN), Global Investment Banking (GIB) et Structured Finance (SFI).

A partir du 1er janvier 2015, il supervise les directions Client Coverage & International Network (CIN), avec l'animation directe du Coverage, du Réseau International et de la Direction des Régions de France, ainsi que Global Investment Banking (GIB).

▶ Rémunération fixe

M. Régis Monfront perçoit une rémunération fixe brute de 380 000 euros. Cette rémunération a été arrêtée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 1er août 2013 sur proposition du Comité des rémunérations et est inchangée depuis.

▶ Rémunération variable

Rémunération variable attribuée en 2015 au titre de 2014

Au cours de la réunion du 16 février 2015, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations du 11 février 2015, a approuvé le montant de la rémunération variable de M. Régis Monfront au titre de l'exercice 2014.

Compte tenu de l'atteinte des objectifs économiques et non économiques qui avaient été définis par le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 30 avril 2014, le montant de la rémunération variable au titre de l'exercice 2014 de M. Régis Monfront a en conséquence été arrêté à 285 000 euros.

Cette rémunération se décompose comme suit :

- 142 500 euros soit 50% de la rémunération variable versée dès le mois de mars 2015
- 28 500 euros soit 10% de la rémunération variable indexée sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et versée en septembre 2015
- 114 000 euros soit 40% de la rémunération variable attribuée en actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive, est différée progressivement sur 3 ans et conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance :
  - la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat brut d'exploitation de Crédit Agricole S.A.
  - la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes
  - la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.

Rémunération variable différée et conditionnelle acquise en 2014 (au titre des exercices antérieurs)

Au titre de la rémunération variable différée et conditionnelle des années antérieures, 4 605 actions Crédit Agricole S.A. ont été acquises par M. Régis Monfront pour un montant de 52 428 euros. Ce montant correspond à la première année de versement de la rémunération variable différée attribuée en 2013 au titre de 2012, tranche pour laquelle 4 605 actions ont été attribuées avec un cours de l'action à la date d'attribution de 7,18 euros.

L'acquisition a été conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance :

- la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat brut d'exploitation de Crédit Agricole S.A. ;
- la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ;
- la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.

Au regard des performances constatées sur les 3 critères, le taux d'acquisition définitif est de 100 %.

De ce fait, les actions finalement acquises sont égales à celles initialement attribuées pour cet exercice.

▶ Rémunération exceptionnelle

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été attribuée ni versée au titre de l'année 2014.

▶ Jetons de présence

M. Régis Monfront n'a perçu aucun jeton de présence au titre de l'année 2014.

▶ Indemnités liées à la cessation de fonction [1]

Au titre du mandat social qu'il exerce chez Crédit Agricole CIB, Monsieur Régis Monfront ne bénéficie pas d'indemnités de départ dues ou susceptibles d'être dues en cas de cessation ou du changement de fonction.

▶ Régime de retraite supplémentaire

M. Régis Monfront bénéficie, au titre de son contrat de travail auprès de Crédit Agricole CIB qui a été suspendu, d'un régime de retraite supplémentaire.

Cet engagement de retraite supplémentaire dont les droits issus, de type différentiel, ne sont acquis que lorsque le bénéficiaire achève sa carrière chez Crédit Agricole CIB et sont exprimés en pourcentage d'une assiette appelée salaire de référence qui est égal à la moyenne des trois dernières rémunérations fixes augmentée de la moyenne des bonus bruts attribués au cours des trente-six derniers mois (la moyenne des bonus étant limitée à la moitié du dernier salaire fixe).

▶ Avantages en nature

M. Régis Monfront bénéficie d'un véhicule de fonction. Cet avantage fait l'objet d'une réintégration en avantage en nature selon la réglementation en vigueur.

[1] En sa qualité de Directeur général délégué, M. Monfront n'est pas concerné par les recommandations du Code Afep/Medef sur la cessation du contrat de travail d'un dirigeant mandataire social qui ne s'appliquent qu'aux président, président directeur général et directeur général dans les sociétés à conseil d'administration.

M. Paul de Leusse – Directeur général délégué

▶ Tableau 1 - Rémunérations et options/actions attribuées aux Dirigeants mandataires sociaux de Crédit Agricole CIB

Montants bruts (en euros)	2013	2014
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice [1]	258 467	829 914
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice [2]	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice [2]	0	0

[1] Les rémunérations figurant dans ce tableau sont celles attribuées au titre de l'année indiquée (à partir du 1er septembre 2013). Les tableaux détaillés ci-après distinguent les rémunérations attribuées au titre d'une année et les rémunérations perçues au cours de l'année (à partir du 1er septembre 2013).
[2] Aucune option d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. n'a été attribuée aux mandataires sociaux en 2014. Aucun plan d'actions attribuées gratuitement n'a été mis en place chez Crédit Agricole CIB.

▶ Tableau 2 -Tableau récapitulatif des rémunérations brutes

Paul de Leusse Directeur Général Délégué (montants en euros)	2013		2014	
	Montant attribué au titre de 2013	Montant versé en 2013	Montant attribué au titre de 2014	Montant versé en 2014
Rémunération fixe	126 667	126 667	380 000	380 000
Rémunération variable non différée	57 000	[2]	190 000	57 000
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	11 400	[2]	38 000	11 058
Rémunération variable différée et conditionnelle	45 600	[2]	152 000	[3]
Rémunération exceptionnelle	0	0	50 000	50 000
Jetons de présence [1]	16 000	16 000	14 514	14 514
Avantages en nature	1 800	1 800	5 400	5 400
TOTAL	**258 467**	**144 467**	**829 914**	**517 972**

[1] M. Paul de Leusse a perçu des jetons de présence de l'Union de banques arabes et françaises au titre de son mandat d'administrateur de cette société.
[2] Aucune rémunération variable n'a été versée en 2013 à Monsieur Paul de Leusse au titre de son mandat social chez Crédit Agricole CIB.
[3] Aucune rémunération variable différée et conditionnelle n'a été versée en 2014 à Monsieur Paul de Leusse au titre de son mandat social chez Crédit Agricole CIB.

▶ Tableau 2bis - Détail de la rémunération variable différée

Aucune rémunération variable différée et conditionnelle n'a été versée en 2014 à M. Paul de Leusse au titre de son mandat social chez Crédit Agricole CIB.

M. Paul de Leusse est Directeur général délégué depuis le 26 août 2013.

Il supervise les directions Credit Portfolio Management (CPM), Corporate Support International (CSI), Department Organisation & Transformation (DOT), Finance (FIN), Global IT (GIT), Global Operations (GOP), Global Sourcing & Procurement (GSP), Human Resources (HRE), Legal (LGL), Risk & Permanent Control (RPC), Treasury (TSY).

A partir du 1er janvier 2015, il supervise également les pôles Commercial Banking & Trade (CBT) et Global Commodities.

▶ Rémunération fixe

M. Paul de Leusse perçoit une rémunération fixe brute de 380 000 euros. Cette rémunération a été arrêtée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 1er août 2013 sur proposition du Comité des rémunérations et est inchangée depuis.

▶ Rémunération variable

Rémunération variable attribuée en 2015 au titre de 2014

Au cours de la réunion du 16 février 2015, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations du 11 février 2015, a approuvé le montant de la rémunération variable de M. Paul de Leusse au titre de son mandat social au sein de Crédit Agricole CIB au cours de l'exercice 2014.

Compte tenu de l'atteinte des objectifs économiques et non économiques qui avaient été définis par le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 30 avril 2014, le montant de la rémunération variable au titre l'exercice 2014 de M. Paul de Leusse a en conséquence été arrêté à 380 000 euros.

Cette rémunération se décompose comme suit :

- 190 000 euros soit 50% de la rémunération variable versée dès le mois de mars 2015
- 38 000 euros soit 10% de la rémunération variable indexée sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et versée en septembre 2015
- 152 000 euros soit 40% de la rémunération variable attribuée en actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive, est différée progressivement sur 3 ans et conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance :
  - la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat brut d'exploitation de Crédit Agricole S.A.
  - la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes
  - la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.

Rémunération variable différée et conditionnelle acquise en 2014 (au titre des exercices antérieurs)

Aucun montant de rémunération variable différée et conditionnelle n'a été versé en 2014 à M. Paul de Leusse au titre de son mandat social chez Crédit Agricole CIB.

▶ Rémunération exceptionnelle

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 31 juillet 2014, sur proposition du comité des rémunérations, a attribué à Paul de Leusse une rémunération exceptionnelle de 50 000 euros.

▶ Indemnités liées à la cessation de fonction [1]

Au titre du mandat social qu'il exerce chez Crédit Agricole CIB, Monsieur Paul de Leusse ne bénéficie pas d'indemnités de départ dues ou susceptibles d'être dues en cas de cessation ou du changement de fonction.

▶ Régime de retraite supplémentaire

Engagement de retraite supplémentaire : M. Paul de Leusse bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire au titre de son contrat de travail auprès de Crédit Agricole S.A. qui a été suspendu. Crédit Agricole CIB finance le paiement des cotisations de ce régime pendant la durée d'exercice de son mandat social au sein de Crédit Agricole CIB.

Ce régime est constitué d'une combinaison d'un régime à cotisations définies et d'un régime de retraite à prestations définies de type additif dont les droits sont déterminés sous déduction de la rente constituée dans le cadre du régime à cotisations définies.

▶ Avantages en nature

M. Paul de Leusse bénéficie d'un véhicule de fonction. Cet avantage fait l'objet d'une réintégration en avantage en nature selon la réglementation en vigueur.

[1] En sa qualité de Directeur général délégué, M. de Leusse n'est pas concerné par les recommandations du Code Afep/Medef sur la cessation du contrat de travail d'un dirigeant mandataire social qui ne s'appliquent qu'aux président, président directeur général et directeur général dans les sociétés à conseil d'administration.

M. Jacques Prost – Directeur général délégué

▶ Tableau 1 - Rémunérations et options/actions attribuées aux Dirigeants mandataires sociaux de Crédit Agricole CIB

Montants bruts (en euros)	2013	2014
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice [1]	262 153	844 051
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice [2]	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice [2]	0	0

[1] Les rémunérations figurant dans ce tableau sont celles attribuées au titre de l'année indiquée (à partir du 1er septembre 2013). Les tableaux détaillés ci-après distinguent les rémunérations attribuées au titre d'une année et les rémunérations perçues au cours de l'année (à partir du 1er septembre 2013).
[2] Aucune option d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. n'a été attribuée aux mandataires sociaux en 2014. Aucun plan d'actions attribuées gratuitement n'a été mis en place chez Crédit Agricole CIB.

▶ Tableau 2 - Tableau récapitulatif des rémunérations brutes

Jacques Prost Directeur Général Délégué (montants en euros)	2013		2014	
	Montant attribué au titre de 2013	Montant versé en 2013	Montant attribué au titre de 2014	Montant versé en 2014
Rémunération fixe	126 667	126 667	380 000	380 000
Rémunération variable non différée	57 000	[2]	216 000	57 000
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	6 776	[2]	24 000	6 573
Rémunération variable différée et conditionnelle	50 224	[2]	200 000	[3]
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence [1]	20 341	20 341	20 614	20 614
Avantages en nature	1 146	1 146	3 437	3 437
TOTAL	**262 153**	**148 153**	**844 051**	**467 624**

[1] M. Jacques Prost a perçu des jetons de présence de Crédit Agricole (Suisse) S.A. au titre de son mandat d'administrateur de cette société.
[2] Aucune rémunération variable n'a été versée en 2013 à Monsieur Jacques Prost au titre de son mandat social chez Crédit Agricole CIB.
[3] Aucune rémunération variable différée et conditionnelle n'a été versée en 2014 à Monsieur Jacques Prost au titre de son mandat social chez Crédit Agricole CIB.

► Tableau 2bis - Détail de la rémunération variable différée

Aucune rémunération variable différée et conditionnelle n'a été versée en 2014 à M. Jacques Prost au titre de son mandat social chez Crédit Agricole CIB.

M. Jacques Prost est Directeur général délégué depuis le 26 août 2013.

Il supervise les directions Debt Optimisation & Distribution (DOD), Distressed Assets (DAS) et Global Markets Division (GMD).

A partir du 1er janvier 2015, il supervise également la direction Structured Finance (SFI).

► Rémunération fixe

M. Jacques Prost à perçu une rémunération fixe brute de 380 000 euros. Cette rémunération a été arrêtée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 1er août 2013 sur proposition du Comité des rémunérations et est restée inchangée pour l'année 2014.

Pour tenir compte de son nouveau périmètre de supervision, la rémunération fixe de Monsieur Prost, a été portée de 380 000 euros bruts annuels à 400 000 bruts annuels au 1er janvier 2015 par décision du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 11 décembre 2014.

► Rémunération variable

Rémunération variable attribuée en 2015 au titre de 2014

Au cours de la réunion du 16 février 2015, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations du 11 février 2015, a approuvé le montant de la rémunération variable de M. Jacques Prost au titre de l'exercice 2014.

Compte tenu de l'atteinte des objectifs économiques et non économiques qui avaient été définis par le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 30 avril 2014, le montant de la rémunération variable au titre du mandat social au cours de l'exercice 2014 de M. Jacques Prost a en conséquence été arrêté à 440 000 euros.

Cette rémunération se décompose comme suit :

- 216 000 euros soit 49% de la rémunération variable versée dès le mois de mars 2015 ;
- 24 000 euros soit 5,5% de la rémunération variable indexée sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et versée en septembre 2015 ;
- 200 000 euros soit 45,5% de la rémunération variable attribuée en actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive, est différée progressivement sur 3 ans et conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance :
  - la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat brut d'exploitation de Crédit Agricole S.A.
  - la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ;
  - la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.

Rémunération variable différée et conditionnelle acquise en 2014 (au titre des exercices antérieurs)

Aucun montant de rémunération variable n'a été versé en 2014 à M. Jacques Prost au titre de son mandat social chez Crédit Agricole CIB.

► Rémunération exceptionnelle

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été attribuée ni versée au titre de l'exercice 2014.

► Indemnités liées à la cessation de fonction [1]

Au titre du mandat social qu'il exerce chez Crédit Agricole CIB, Monsieur Jacques Prost ne bénéficie pas d'indemnités de départ dues ou susceptibles d'être dues en cas de cessation ou du changement de fonction.

► Régime de retraite supplémentaire

Engagement de retraite supplémentaire : M. Jacques Prost bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire au titre de son contrat de travail auprès de Crédit Agricole S.A. qui a été suspendu. Crédit Agricole CIB finance le paiement des cotisations de ce régime pendant la durée d'exercice de son mandat social au sein de Crédit Agricole CIB.

Ce régime est constitué d'une combinaison d'un régime à cotisations définies et d'un régime de retraite à prestations définies de type additif dont les droits sont déterminés sous déduction de la rente constituée dans le cadre du régime à cotisations définies.

► Avantages en nature

M. Jacques Prost bénéficie d'un véhicule de fonction. Cet avantage fait l'objet d'une réintégration en avantage en nature selon la réglementation en vigueur.

[1] En sa qualité de Directeur général délégué, M. Prost n'est pas concerné par les recommandations du Code Afep/Medef sur la cessation du contrat de travail d'un dirigeant mandataire social qui ne s'appliquent qu'aux président, président directeur général et directeur général dans les sociétés à conseil d'administration.

Autres rémunérations versées par Crédit Agricole S.A. au titre des mandats exercés au sein de cette société

Autres rémunérations versées par Crédit Agricole S.A. au titre du mandat de Directeur général exercé au sein de cette société

M. Jean-Paul CHIFFLET – Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB

▶ Tableau 1 - Rémunérations et options/actions attribuées à M. Jean-Paul CHIFFLET, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Montants bruts (en euros)	2013	2014
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice [1]	2 131 289	2 048 569
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice [2]	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice [2]	0	0

[1] (1) Les rémunérations figurant dans ce tableau sont celles attribuées au titre de ses fonctions de Directeur général de Crédit Agricole S.A. et au titre de l'année indiquée. Les tableaux détaillés ci-après distinguent les rémunérations attribuées au titre d'une année et les rémunérations perçues au cours de l'année.

[2] Aucune option d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. n'a été attribuée aux mandataires sociaux en 2014. Aucun plan d'actions attribuées gratuitement n'a été mis en place chez Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB.

Tableau 2 - Tableau récapitulatif des rémunérations brutes

Jean-Paul Chifflet Président du Conseil d'administration - Rémunérations versées à Monsieur Jean-Paul Chifflet par Crédit Agricole S.A., au titre de ses fonctions de Directeur général de Crédit Agricole S.A. - Jetons de présence versés au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB et d'administrateur de Crédit Agricole (Suisse) S.A.. (montants en euros)	2013		2014	
	Montant attribué au titre de 2013	Montant versé en 2013	Montant attribué au titre de 2014	Montant versé en 2014
Rémunération fixe	900 000	900 000	900 000	900 000
Rémunération variable non différée	321 000	135 000	296 100	321 000
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	107 000	50 400	98 700	103 790
Rémunération différée et conditionnelle	642 000	271 803	592 200	736 837
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence [1]	48 000	48 000	59 614	59 614
Avantages en nature	113 289	113 289	101 955	101 955
TOTAL	**2 131 289**	**1 518 492**	**2 048 569**	**2 223 196**

[1] Les déductions suivantes sont opérées sur les montants dus aux bénéficiaires personnes physiques résidant en France : acompte d'impôt sur le revenu (21 %) et contributions sociales (15,50 %)

▶ Tableau 2bis - Détail de la rémunération variable différée

	Nombre total d'actions attribuées [1]	2012		2013		2014	
		Nombre d'actions attribuées [1]	Nombre d'actions acquises [2]	Nombre d'actions attribuées [1]	Nombre d'actions acquises [3]	Nombre d'actions attribuées [1]	Nombre d'actions acquises [4]
Rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2011 au titre de 2010	46 571	15 523	10 004	15 523	10 877	15 525	15 525
Rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2012 au titre de 2011	110 205			36 735	27 104	36 735	36 735
Rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2013 au titre de 2012	37 605					12 535	12 535

[1] La valeur d'action à l'attribution est de 11,81 euros pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2011 au titre de 2010, de 4,90 euros pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2012 au titre de 2011 et de 7,18 euros pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2013 au titre de 2012.

[2] La valeur de l'action à l'acquisition est de 5,16 euros pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2011 au titre de 2010.

[3] La valeur de l'action à l'acquisition est de 7 euros pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribueé en 2011 au titre de 2010 et 7,22 euros pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2012 au titre de 2011.

[4] La valeur de l'action à l'acquisition est de 11,33 euros pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2011 au titre de 2010, 11,39 euros pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2012 au titre de 2011 et 11,39 euros pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2013 au titre de 2012.

M. Jean-Paul CHIFFLET est Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB depuis le 23 février 2010.

Eléments de rémunération de M. Jean-Paul CHIFFLET au titre de son mandat de Directeur général de Crédit Agricole S.A.

► Rémunération fixe

M. Jean-Paul CHIFFLET perçoit une rémunération fixe annuelle de 900 000 euros. Cette rémunération a été définie par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A du 24 février 2010 sur proposition de son Comité des rémunérations et est inchangée depuis.

► Rémunération variable

Rémunération variable attribuée en 2015 au titre de 2014

Au cours de la réunion du 17 février 2015, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., sur proposition du Comité des rémunérations du 10 février 2015, a approuvé le montant de la rémunération variable de M. Jean-Paul Chifflet au titre de l'exercice 2014.

Compte tenu de l'atteinte des objectifs économiques et non économique qui avaient été définis par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 6 mai 2014, le montant de la rémunération variable au titre de l'exercice 2014 de M. Jean-Paul Chifflet a en conséquence été arrêté à 987 000 euros.

Cette rémunération se décompose comme suit :

- 296 100 euros soit 30% de la rémunération variable versée dès le mois de mars 2015 ;
- 98 700 euros soit 10% de la rémunération variable indexée sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et versée en septembre 2015 ;
- 592 200 euros soit 60% de la rémunération variable attribuée en actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive, est différée progressivement sur 3 ans et conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance :
  - la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat brut d'exploitation de Crédit Agricole S.A.
  - la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ;
  - la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD

Rémunération variable différée et conditionnelle acquise en 2014 (au titre des exercices antérieurs)

Au titre de la rémunération variable différée et conditionnelle des années antérieures, 64 795 actions Crédit Agricole S.A. ont été acquises par M. Jean-Paul Chifflet pour un montant équivalent à la date d'acquisition à 736 837 euros.

Ce montant correspond :

- à la première année de versement de la rémunération variable différée attribuée en 2013 au titre de 2012, tranche pour laquelle 12 535 actions ont été attribuées avec un cours de l'action à la date d'attribution de 7,18 euros,
- à la deuxième année de versement de la rémunération variable différée attribuée en 2012 au titre de 2011, tranche pour laquelle 36 735 actions ont été attribuées avec un cours de l'action à la date d'attribution de 4,90 euros,
- à la troisième année de versement de la rémunération variable différée attribuée en 2011 au titre de 2010, tranche pour laquelle 15 525 actions ont été attribuées avec un cours de l'action à la date d'attribution de 11,81 euros.

L'acquisition a été conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance :

- la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat brut d'exploitation de Crédit Agricole S.A. ;
- la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ;
- la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.

Au regard des performances constatées sur les 3 critères, le taux d'acquisition définitif s'établit comme suit :

- 100 % d'acquisition pour la tranche de rémunération variable attribuée au titre de 2010 ;
- 100 % d'acquisition pour la tranche de rémunération variable attribuée au titre de 2011 ;
- 100 % d'acquisition pour la tranche de rémunération variable attribuée au titre de 2012.

De ce fait, les actions finalement acquises sont égales à celles initialement attribuées pour cet exercice.

► Rémunération exceptionnelle

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été attribuée ni versée au titre de l'exercice 2014.

► Jetons de présence

M. Jean-Paul Chifflet a perçu des jetons de présence au titre de ses mandats de Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB et d'administrateur de Crédit Agricole (Suisse) S.A..

► Indemnités liées à la cessation de fonction

Au cours de l'exercice, aucune indemnité de cessation de fonctions n'a été versée à M. Jean-Paul Chifflet.

Des engagements, qui ne seront pas supportés financièrement par Crédit Agricole CIB, ont été pris par Crédit Agricole S.A. :

M. Jean-Paul Chifflet bénéficie d'une indemnité de rupture en cas de cessation de son mandat à l'initiative de Crédit Agricole S.A. dans les conditions approuvées par l'Assemblée générale du 19 mai 2010. En cas de cessation de sa fonction de Directeur général quelle qu'en soit la cause, M. Chifflet peut être astreint à une clause de non-concurrence d'une durée d'un an à compter de la cessation du mandat telle qu'approuvée par l'Assemblée générale du 19 mai 2010.

L'indemnité de rupture versée au Directeur général en cas de cessation du mandat à l'initiative de Crédit Agricole S.A. et du fait d'un changement de contrôle ou de stratégie est soumise à des conditions de performance fixées par le Conseil d'administration de Crédit agricole S.A.. Cette indemnité est déterminée sur la base d'une assiette correspondant à deux fois la somme de la rémunération brute totale annuelle perçue au titre de l'année civile précédant l'année de la cessation de son mandat. Cette assiette est dégressive de façon linéaire, par cinquième, par année pleine à compter du 1er janvier 2010. Les critères liés à la performance sont des critères budgétaires liés à la performance des métiers de Crédit Agricole S.A. en prenant en compte la croissance interne des activités et le coût du risque, soit :

- le PNB des métiers opérationnels (hors Activités hors métiers) ;
- le résultat d'exploitation des métiers opérationnels (hors Activités hors métiers).

Conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, en cas de versement effectif d'une indemnité de rupture, le Directeur général ne pourra faire valoir ses droits à la retraite avant douze mois. Cette indemnité de rupture inclut toute autre indemnité et, notamment, l'indemnité relative à l'éventuelle application de l'engagement de non-concurrence.

▶ Régime de retraite supplémentaire

M. Jean-Paul Chifflet bénéficie du régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants de Crédit Agricole, complémentaire aux régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance.

Ces régimes sont constitués d'une combinaison d'un régime à cotisations définies et d'un régime de retraite à prestations définies de type additif dont les droits sont déterminés sous déduction de la rente constituée dans le cadre du régime à cotisations définies.

▶ Avantages en nature

M. Jean-Paul Chifflet bénéficie d'un logement de fonction. Cet avantage fait l'objet d'une réintégration en avantage en nature selon la réglementation en vigueur.

Autres rémunérations versées par Crédit Agricole S.A. au titre du mandat de Directeur général délégué exercé au sein de cette société.

M. Michel MATHIEU – Administrateur de Crédit Agricole CIB

▶ Tableau 1 - Rémunérations et options/actions attribuées à M. Michel MATHIEU, Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A.

Montants bruts (en euros)	2013	2014
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice [1]	1 084 157	1 034 768
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice [2]	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice [2]	0	0

[1] Les rémunérations figurant dans ce tableau sont celles attribuées au titre de ses fonctions de Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. et au titre de l'année indiquée. Les tableaux détaillés ci-après distinguent les rémunérations attribuées au titre d'une année et les rémunérations perçues au cours de l'année.

[2] Aucune option d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. n'a été attribuée aux mandataires sociaux en 2014. Aucun plan d'actions attribuées gratuitement n'a été mis en place chez Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB.

▶ Tableau 2 - Tableau récapitulatif des rémunérations brutes

Michel Mathieu Administrateur - Rémunérations versées à Monsieur Michel Mathieu par Crédit Agricole S.A., au titre de ses fonctions de Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. - Jetons de présence versés par notre société au titre de ses fonctions d'Administrateur de Crédit Agricole CIB (montants en euros)	2013		2014	
	Montant attribué au titre de 2013	Montant versé en 2013	Montant attribué au titre de 2014	Montant versé en 2014
Rémunération fixe	500 000	500 000	500 000	500 000
Rémunération variable non différée	144 000	90 000	131 700	144 000
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	48 000	33 600	43 900	46 560
Rémunération différée et conditionnelle	288 000	150 172	263 400	423 261
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence [1]	24 000	24 000	15 000	15 000
Avantages en nature	80 157	80 157	80 768	80 768
TOTAL	**1 084 157**	**877 929**	**1 034 768**	**1 209 589**

[1] Les déductions suivantes sont opérées sur les montants dus aux bénéficiaires personnes physiques résidant en France : acompte d'impôt sur le revenu (21 %) et contributions sociales (15,50 %)

▶ Tableau 2bis - Détail de la rémunération variable différée

	Nombre total d'actions attribuées [1]	2012		2013		2014	
		Nombre d'actions attribuées [1]	Nombre d'actions acquises [2]	Nombre d'actions attribuées [1]	Nombre d'actions acquises [3]	Nombre d'actions attribuées [1]	Nombre d'actions acquises [4]
Rémunération variable différée et conditionnelle attribué en 2011 au titre de 2010	25 360	8 454	5 448	8 454	5 924	8 452	8 452
Rémunération variable différée et conditionnelle attribué en 2012 au titre de 2011	61 225			20 409	15 058	20 409	20 409
Rémunération variable différée et conditionnelle attribué en 2013 au titre de 2012	25 070					8 357	8 357

[1] La valeur d'action à l'attribution est de 11,81 euros pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2011 au titre de 2010, de 4,90 euros pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2012 au titre de 2011 et de 7,18 euros pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2013 au titre de 2012.

[2] La valeur de l'action à l'acquisition est de 5,16 euros pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2011 au titre de 2010.

[3] La valeur de l'action à l'acquisition est de 7 euros pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2011 au titre de 2010 et 7,22 euros pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2012 au titre de 2011.

[4] La valeur de l'action à l'acquisition est de 11,33 euros pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2011 au titre de 2010, 11,39 euros pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2012 au titre de 2011 et 11,39 euros pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribuée en 2013 au titre de 2012.

M. Michel MATHIEU est Administrateur de Crédit Agricole CIB depuis le 9 mai 2012.

Eléments de rémunération de M. Michel MATHIEU au titre de son mandat de Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A.

► Rémunération fixe

M. Michel MATHIEU perçoit une rémunération fixe annuelle de 500 000€. Cette rémunération a été définie par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A du 24 février 2010 sur proposition de son Comité des rémunérations et est inchangée depuis.

► Rémunération variable

Rémunération variable attribuée en 2015 au titre de 2014

Au cours de la réunion du 17 février 2015, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., sur proposition du Comité des rémunérations du 10 février 2015, a approuvé le montant de la rémunération variable de M. Michel Mathieu au titre de l'exercice 2014.

Compte tenu de l'atteinte des objectifs économiques et non économique qui avaient été définis par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. le 6 mai 2014, le montant de la rémunération variable au titre de l'exercice 2014 de M. Michel Mathieu a en conséquence été arrêté à 439 000 euros .

Cette rémunération se décompose comme suit :

- 131 700 euros soit 30% de la rémunération variable versée dès le mois de mars 2015 ;
- 43 900 euros soit 10% de la rémunération variable indexée sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et versée en septembre 2015 ;
- 263 400 euros soit 60% de la rémunération variable attribuée en actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive, est différée progressivement sur 3 ans et conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance :
  - la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat brut d'exploitation de Crédit Agricole S.A.
  - la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ;
  - la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.

Rémunération variable différée et conditionnelle acquise en 2014 (au titre des exercices antérieurs)

Au titre de la rémunération variable différée et conditionnelle des années antérieures, 37 218 actions Crédit Agricole S.A. ont été acquises par M. Michel Mathieu pour un montant équivalent à la date d'acquisition à 423 261 euros.

Ce montant correspond :

- à la première année de versement de la rémunération variable différée attribuée en 2013 au titre de 2012, tranche pour laquelle 8 357 actions ont été attribuées avec un cours de l'action à la date d'attribution de 7,18 euros,
- à la deuxième année de versement de la rémunération variable différée attribuée en 2012 au titre de 2011, tranche pour laquelle 20 409 actions ont été attribuées avec un cours de l'action à la date d'attribution de 4.90 euros,
- à la troisième année de versement de la rémunération variable différée attribuée en 2011 au titre de 2010, tranche pour laquelle 8 452 actions ont été attribuées avec un cours de l'action à la date d'attribution de 11,81 euros.

L'acquisition a été conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance :

- la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat brut d'exploitation de Crédit Agricole S.A. ;
- la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ;
- la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.

Au regard des performances constatées sur les 3 critères, le taux d'acquisition définitif s'établit comme suit :

- 100 % d'acquisition pour la tranche de rémunération variable attribuée au titre de 2010 ;
- 100 % d'acquisition pour la tranche de rémunération variable attribuée au titre de 2011 ;
- 100 % d'acquisition pour la tranche de rémunération variable attribuée au titre de 2012.

De ce fait, les actions finalement acquises sont égales à celles initialement attribuées pour cet exercice.

► Rémunération exceptionnelle

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été attribuée ni versée au titre de l'exercice 2014.

► Jetons de présence

M. Michel MATHIEU a perçu des jetons de présence au titre de son mandat d'Administrateur du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB.

► Indemnités liées à la cessation de fonction

Au cours de l'exercice, aucune indemnité de cessation de fonctions n'a été versée à M. Michel MATHIEU.

Des engagements, qui ne seront pas supportés financièrement par Crédit Agricole CIB, ont été pris par Crédit Agricole S.A. :

Conformément aux conditions approuvées par l'Assemblée générale du 19 mai 2010, en cas de cessation de son mandat, le contrat de travail de M. Michel MATHIEU est réactivé à des conditions de rémunération équivalentes à la moyenne des rémunérations annuelles versées aux membres du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A., hors mandataires sociaux, au cours des 12 derniers mois précédent la fin de son mandat. La société s'engage à lui proposer au moins deux postes correspondant à des fonctions de membres du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A..

En cas de rupture de son contrat de travail, M. Michel MATHIEU bénéficiera d'une indemnité de rupture, sur la base d'une assiette correspondant à deux fois la somme de la rémunération brute annuelle perçue les douze mois précédant la rupture (hors avantages en nature), y inclus toute autre indemnité et, notamment, l'indemnité conventionnelle de licenciement et l'indemnité éventuelle de non concurrence. En cas de possibilité de liquidation de la retraite à taux plein, aucune indemnité de rupture ne sera due.

► Régime de retraite supplémentaire

M. Michel MATHIEU bénéficie du régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants de Crédit Agricole, complémentaire aux régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance.

Ces régimes sont constitués d'une combinaison d'un régime à cotisations définies et d'un régime de retraite à prestations définies de type additif dont les droits sont déterminés sous déduction de la rente constituée dans le cadre du régime à cotisations définies.

► Avantages en nature

M. Michel Mathieu bénéficie d'un logement de fonction. Cet avantage fait l'objet d'une réintégration en avantage en nature selon la réglementation en vigueur.

TABLEAU 3 – JETONS DE PRÉSENCE PERÇUS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

TABLEAU 4 – OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2014 AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX PAR CRÉDIT AGRICOLE CIB.

Les Dirigeants mandataires sociaux n'ont bénéficié d'aucune attribution d'options en 2014.

TABLEAU 5 – OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE 2014 PAR LES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Les Dirigeants mandataires sociaux n'ont levé aucune option d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. au cours de l'année 2014.

TABLEAU 6 – ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT DURANT L'EXERCICE 2014 AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Crédit Agricole CIB n'a pas émis de plan d'actions attribuées gratuitement.

TABLEAU 7 – ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT DEVENUES DISPONIBLES AU COURS DE L'EXERCICE 2014 POUR LES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Sans objet. Crédit Agricole CIB n'a pas émis de plan d'actions attribuées gratuitement.

TABLEAU 8 – HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Sans objet.

TABLEAU 9 – OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS EN 2014

Sans objet. Crédit Agricole CIB n'a consenti aucune option en 2014 et aucune option n'a été levée en 2014.

Tableau 10 – Contrat de travail/régime de retraite supplémentaire/ indemnités liées à la cessation de fonction/clause de non concurrence

Informations complémentaires relatives au Président du Conseil d'administration, au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués en fonction au 31 décembre 2014.

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Paul Chifflet Président du Conseil d'administration Date début de mandat : 23/02/2010		✓	✓		✓ avec Crédit Agricole S.A.		✓ avec Crédit Agricole S.A.	
Jean-Yves Hocher Directeur général Date début de mandat : 01/12/2010	✓ avec Crédit Agricole S.A. (contrat suspendu)		✓		✓ avec Crédit Agricole S.A.		✓ avec Crédit Agricole S.A.	
Régis Monfront Directeur général délégué Date début de mandat : 15/12/2011	✓ avec Crédit Agricole CIB (contrat suspendu)		✓			✓		✓
Paul de Leusse Directeur général délégué Date début de mandat : 26/08/2013	✓ avec Crédit Agricole S.A. (contrat suspendu)		✓			✓		✓
Jacques Prost Directeur général délégué Date début de mandat : 26/08/2013	✓ avec Crédit Agricole S.A. (contrat suspendu)		✓			✓		✓

■ Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à chaque Dirigeant mandataire social de la société soumis à l'avis des actionnaires

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, lequel constitue le code de gouvernement d'entreprise de référence de Crédit Agricole CIB. En application de l'article L. 225-37 du code du commerce et du Guide d'application du Code Afep-Medef de janvier 2014, les éléments suivants de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos à chaque Dirigeant mandataire social de Crédit Agricole CIB doivent être soumis à l'avis des actionnaires :

- la part fixe
- la part variable annuelle et, le cas échéant, la partie variable pluriannuelle avec les objectifs contribuant à la détermination de cette part variable
- les rémunérations exceptionnelles
- les options d'actions, les actions attribuées gratuitement et tout autre élément de rémunération de long terme
- les indemnités liées à la prise ou à la cessation des fonctions
- le régime de retraite supplémentaire
- les avantages de toute nature

  - Il est proposé à l'Assemblée générale du 30 avril 2015 d'émettre un avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de 2014 à chaque Dirigeant mandataire social de Crédit Agricole CIB :
  - Monsieur Jean-Yves Hocher
  - Monsieur Régis Monfront
  - Monsieur Paul de Leusse
  - Monsieur Jacques Prost
  - Monsieur Jean-Paul Chifflet

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Monsieur Jean-Yves Hocher, Directeur général, soumis à l'avis des actionnaires

Eléments de la rémunération due ou attribué au titre de l'exercice clos soumis à l'avis des actionnaires.

	Montants ou valorisation comptable	Présentation
Rémunération fixe	500 000 €	M. Jean-Yves Hocher perçoit une rémunération fixe brute de 500 000 euros. Cette rémunération a été arrêtée par les Conseils d'administration de Crédit Agricole S.A. du 13 novembre 2008 et de Crédit Agricole CIB du 12 janvier 2011 sur proposition des Comités des rémunérations et est inchangée depuis.
Rémunération variable non différée	137 100 €	Les Conseils d'administration de Crédit Agricole CIB du 16 février 2015 et de Crédit Agricole S.A. du 17 février 2015, sur proposition des Comités des rémunérations, ont approuvé le montant de la rémunération variable de M. Jean-Yves Hocher au titre de l'exercice 2014. Compte tenu de l'atteinte des objectifs économiques et non économiques qui avaient été définis par les Conseils d'administration de Crédit Agricole CIB du 30 avril 2014 et Crédit Agricole S.A. du 6 mai 2014, le montant de la rémunération variable au titre de l'exercice 2014 de M. Jean-Yves Hocher a en conséquence été arrêté à 457 000 euros. 137 100 euros soit 30% de la rémunération variable est versée dès le mois de mars 2015.
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	45 700 €	45 700 euros soit 10% de la rémunération variable est indexée sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et versée en septembre 2015.
Rémunération variable différée et conditionnelle	274 200 €	La part différée de la rémunération variable s'élève à 274 200 euros soit 60% de la rémunération variable totale attribuée au titre de 2014. Cette rémunération différée est attribué en actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive, est différée progressivement sur 3 ans et conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance : • la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat brut d'exploitation de Crédit Agricole S.A. • la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ; • la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.
Rémunération exceptionnelle	Aucun versement au titre de 2014	M. Jean-Yves Hocher n'a perçu aucune rémunération exceptionnelle au titre de 2014.
Options d'action, actions attribuées gratuitement ou tout autre élément de rémunération de long terme	Aucun versement au titre de 2014	M. Jean-Yves Hocher n'a bénéficié d'aucune attribution d'options ou d'actions attribuées gratuitement ou de tout autre élément de rémunération long terme au titre de 2014.
Jetons de présence	64 076 €	M. Jean-Yves Hocher a perçu des jetons de présence au titre de ses mandats d'administrateur de Crédit Agricole Indosuez Private Banking et de Banque Saudi Fransi.
Avantage en nature	60 505 €	Les avantages en nature versés sont constitués de la mise à disposition d'un logement de fonction.

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés *(description pages 104 et 105)*

	Montants	Présentation
Indemnité de rupture	Aucune indemnité versée au titre de 2014	M. Jean-Yves Hocher bénéficie d'une indemnité de rupture en cas de cessation de son contrat de travail à l'initiative de Crédit Agricole S.A. Conformément à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés, cet engagement a été autorisé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 19 juillet 2011 et approuvé par l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. du 22 mai 2012 et l'Assemblée générale de Crédit Agricole CIB du 9 mai 2012
Indemnité de non-concurrence	Aucune indemnité versée au titre de 2014	En cas de cessation de sa fonction de Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A quelle qu'en soit la cause, M. Jean-Yves Hocher peut être astreint à une clause de non-concurrence d'une durée de un an à compter de la cessation du mandat. Conformément à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés, cet engagement a été autorisé par les Conseils d'administration de Crédit Agricole S.A. du 24 février 2010 et de Crédit Agricole CIB du 12 janvier 2011 et approuvé par l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. du 19 mai 2010 et l'Assemblée générale de Crédit Agricole CIB du 11 mai 2011
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement au titre de 2014	M. Jean-Yves Hocher bénéficie du régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants de Crédit Agricole, complémentaire aux régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance. Conformément à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés, cet engagement a été autorisé par les Conseils d'administration de Crédit Agricole S.A. du 3 mars 2009 et Crédit Agricole CIB du 12 Janvier 2011 et approuvé par l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A du 19 mai 2009 et l'Assemblée générale de Crédit Agricole CIB du 11 mai 2011

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Monsieur Régis Monfront, Directeur général délégué, soumis à l'avis des actionnaires

Eléments de la rémunération due ou attribué au titre de l'exercice clos soumis à l'avis des actionnaires.

	Montants ou valorisation comptable	Présentation
Rémunération fixe	380 000 €	M. Régis Monfront perçoit une rémunération fixe brute de 380 000 euros. Cette rémunération a été arrêtée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 1er août 2013 sur proposition du Comité des rémunérations et est inchangée depuis.
Rémunération variable non différée	142 500 €	Au cours de la réunion du 16 février 2015, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations du 11 février 2015, a approuvé le montant de la rémunération variable de M. Régis Monfront au titre de l'exercice 2014. Compte tenu de l'atteinte des objectifs économiques et non économiques qui avaient été définis par le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 30 avril 2014, le montant de la rémunération variable au titre de l'exercice 2014 de M. Régis Monfront a en conséquence été arrêté à 285 000 euros. 142 500 euros soit 50% de la rémunération variable est versée dès le mois de mars 2015.
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	28 500 €	28 500 euros soit 10% de la rémunération variable est indexée sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et versée en septembre 2015
Rémunération variable différée et conditionnelle	114 000 €	La part différée de la rémunération variable s'élève à 114 000 euros soit 40% de la rémunération variable totale attribuée au titre de 2014. Cette rémunération différée est attribué en actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive, est différée progressivement sur 3 ans et conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance : - la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat brut d'exploitation de Crédit Agricole S.A. - la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ; - la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.
Rémunération exceptionnelle	Aucun versement au titre de 2014	M. Régis Monfront n'a perçu aucune rémunération exceptionnelle au titre de 2014.
Options d'action, actions attribuées gratuitement ou tout autre élément de rémunération de long terme	Aucun versement au titre de 2014	M. Régis Monfront n'a bénéficié d'aucune attribution d'options ou d'actions attribuées gratuitement ou de tout autre élément de rémunération long terme au titre de 2014.
Jetons de présence	0 €	M. Régis Monfront n'a perçu aucun jeton de présence au titre de l'année 2014.
Avantage en nature	3 665 €	Les avantages en nature versés sont constitués de la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés *(description pages 104 et 105)*

	Montants	Présentation
Indemnité de rupture	Aucune indemnité versée au titre de 2014	Au titre du mandat social qu'il exerce chez Crédit Agricole CIB, M. Régis Monfront ne bénéficie pas d'indemnités de départ dues ou susceptibles d'être dues en cas de cessation ou du changement de fonction.
Indemnité de non-concurrence	Aucune indemnité versée au titre de 2014	Au titre du mandat social qu'il exerce chez Crédit Agricole CIB, M. Régis Monfront n'est pas soumis à une clause de non concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement au titre de 2014	M. Régis Monfront bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire complémentaire aux régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance. Conformément à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés, cet engagement a été autorisé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 21 février 2012 et approuvé par l'Assemblée générale du 9 mai 2012.

■ Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Monsieur Paul de Leusse, Directeur général délégué, soumis à l'avis des actionnaires

Eléments de la rémunération due ou attribué au titre de l'exercice clos soumis à l'avis des actionnaires.

	Montants ou valorisation comptable	Présentation
Rémunération fixe	380 000 €	M. Paul de Leusse perçoit une rémunération fixe brute de 380 000 euros. Cette rémunération a été arrêtée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 1er août 2013 sur proposition du Comité des rémunérations et est inchangée depuis.
Rémunération variable non différée	190 000 €	Au cours de la réunion du 16 février 2015, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations du 11 février 2015, a approuvé le montant de la rémunération variable de M. Paul de Leusse au titre de l'exercice 2014. Compte tenu de l'atteinte des objectifs économiques et non économiques qui avaient été définis par le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 30 avril 2014, le montant de la rémunération variable au titre de l'exercice 2014 de M. Paul de Leusse a en conséquence été arrêté à 380 000 euros. 190 000 euros soit 50% de la rémunération variable est versée dès le mois de mars 2015.
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	38 000 €	38 000 euros soit 10% de la rémunération variable est indexée sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et versée en septembre 2015.
Rémunération variable différée et conditionnelle	152 000 €	La part différée de la rémunération variable s'élève à 152 000 euros soit 40% de la rémunération variable totale au titre de 2014. Cette rémunération différée est attribué en actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive, est différée progressivement sur 3 ans et conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance : - la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat brut d'exploitation de Crédit Agricole S.A. - la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ; - la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.
Rémunération exceptionnelle	50 000 €	Le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 31 juillet 2014, sur proposition du comité des rémunérations, a attribué à Paul de Leusse une rémunération exceptionnelle de 50 000 euros.
Options d'action, actions attribuées gratuitement ou tout autre élément de rémunération de long terme	Aucun versement au titre de 2014	M. Paul de Leusse n'a bénéficié d'aucune attribution d'options ou d'actions attribuées gratuitement ou de tout autre élément de rémunération long terme au titre de 2014
Jetons de présence	14 514 €	M. Paul de Leusse a perçu des jetons de présence de l'Union de banques arabes et françaises au titre de son mandat d'administrateur de cette société
Avantage en nature	5 400 €	Les avantages en nature versés sont constitués de la mise à disposition d'un véhicule de fonction

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés *(description pages 104 et 105)*

	Montants	Présentation
Indemnité de rupture	Aucune indemnité versée au titre de 2014	Au titre du mandat social qu'il exerce chez Crédit Agricole CIB, M. Paul de Leusse ne bénéficie pas d'indemnités de départ dues ou susceptibles d'être dues en cas de cessation ou du changement de fonction.
Indemnité de non-concurrence	Aucune indemnité versée au titre de 2014	Au titre du mandat social qu'il exerce chez Crédit Agricole CIB, M. Paul de Leusse n'est pas soumis à une clause de non concurrence
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement au titre de 2014	M. Paul de Leusse bénéficie du régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants de Crédit Agricole, complémentaire aux régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance. Conformément à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés, cet engagement a été autorisé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 1er Août 2013 et sera présenté à l'approbation de l'Assemblée générale du 30 avril 2014.

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Monsieur Jacques Prost, Directeur général délégué, soumis à l'avis des actionnaires

Eléments de la rémunération due ou attribué au titre de l'exercice clos soumis à l'avis des actionnaires.

	Montants ou valorisation comptable	Présentation
Rémunération fixe	380 000 €	M. Jacques Prost perçoit une rémunération fixe brute de 380 000 euros. Cette rémunération a été arrêtée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 1er août 2013 sur proposition du Comité des rémunérations et demeure inchangée pour l'année 2014. Pour tenir compte de son nouveau périmètre de supervision, la rémunération fixe de Monsieur Prost, a été portée de 380 000 euros bruts annuels à 400 000 bruts annuels au 1er janvier 2015 par décision du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 11 décembre 2014.
Rémunération variable non différée	216 000 €	Au cours de la réunion du 16 février 2015, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations du 11 février 2015, a approuvé le montant de la rémunération variable de M. Jacques Prost au titre de l'exercice 2014. Compte tenu de l'atteinte des objectifs économiques et non économiques qui avaient été définis par le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 30 avril 2014, le montant de la rémunération variable au titre de l'exercice 2014 de M. Jacques Prost a en conséquence été arrêté à 440 000 euros. 216 000 euros soit environ 49% de la rémunération variable est versée dès le mois de mars 2015.
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	24 000 €	24 000 euros soit environ 5,5% de la rémunération variable est indexée sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et versée en septembre 2015
Rémunération variable différée et conditionnelle	200 000 €	La part différée de la rémunération variable s'élève à 200 000 euros soit environ 45,5% de la rémunération variable totale attribuée au titre de 2014. Cette rémunération différée est attribué en actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive, est différée progressivement sur 3 ans et conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance : - la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat brut d'exploitation de Crédit Agricole S.A. - la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ; - la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.
Rémunération exceptionnelle	Aucun versement au titre de 2014	M. Jacques Prost n'a perçu aucune rémunération exceptionnelle au titre de 2014
Options d'action, actions attribuées gratuitement ou tout autre élément de rémunération de long terme	Aucun versement au titre de 2014	M. Jacques Prost n'a bénéficié d'aucune attribution d'options ou d'actions attribuées gratuitement ou de tout autre élément de rémunération long terme au titre de 2014
Jetons de présence	20 614 €	M. Jacques Prost a perçu des jetons de présence de Crédit Agricole (Suisse) S.A. au titre de son mandat d'administrateur de cette société.
Avantage en nature	3 437 €	Les avantages en nature versés sont constitués de la mise à disposition d'un véhicule de fonction

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés *description pages 104 et 105)*

	Montants	Présentation
Indemnité de rupture	Aucune indemnité versée au titre de 2014	Au titre du mandat social qu'il exerce chez Crédit Agricole CIB, M. Jacques Prost ne bénéficie pas d'indemnités de départ dues ou susceptibles d'être dues en cas de cessation ou du changement de fonction.
Indemnité de non-concurrence	Aucune indemnité versée au titre de 2014	Au titre du mandat social qu'il exerce chez Crédit Agricole CIB, M. Jacques Prost n'est pas soumis à une clause de non concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement au titre de 2014	M. Jacques Prost bénéficie du régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants de Crédit Agricole, complémentaire aux régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance. Conformément à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés, cet engagement a été autorisé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 1er Août 2013 et sera présenté à l'approbation de l'Assemblée générale du 30 avril 2014.

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Monsieur Jean-Paul Chifflet, Président du Conseil d'administration, soumis à l'avis des actionnaires

Eléments de la rémunération due ou attribué au titre de l'exercice clos soumis à l'avis des actionnaires.

	Montants ou valorisation comptable	Présentation
Rémunération fixe	900 000 €	M. Jean-Paul Chifflet perçoit une rémunération fixe brute de 900 000 euros. Cette rémunération a été arrêtée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 24 février 2010 sur proposition du Comité des rémunérations et est inchangée depuis.
Rémunération variable non différée	296 100 €	Au cours de la réunion du 17 février 2015, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., sur proposition du Comité des rémunérations du 10 février 2015, a approuvé le montant de la rémunération variable de M. Jean-Paul Chifflet au titre de l'exercice 2014. Compte tenu de l'atteinte des objectifs économiques et non économiques qui avaient été définis par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 6 mai 2014, le montant de la rémunération variable au titre de l'exercice 2014 de M. Jean-Paul Chifflet a en conséquence été arrêté à 987 000 euros. 296 100 euros soit 30% de la rémunération variable est versée dès le mois de mars 2015
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	98 700 €	98 700 euros soit 10% de la rémunération variable est indexée sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et versée en septembre 2015.
Rémunération variable différée et conditionnelle	592 200 €	La part différée de la rémunération variable s'élève à 592 200 euros soit 60% de la rémunération variable totale attribuée au titre de 2014. Cette rémunération différée est attribué en actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive, est différée progressivement sur 3 ans et conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance : - la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat brut d'exploitation de Crédit Agricole S.A. - la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ; - la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.
Rémunération exceptionnelle	Aucun versement au titre de 2014	M. Jean-Paul Chifflet n'a perçu aucune rémunération exceptionnelle au titre de 2014.
Options d'action, actions attribuées gratuitement ou tout autre élément de rémunération de long terme	Aucun versement au titre de 2014	M. Jean-Paul Chifflet n'a bénéficié d'aucune attribution d'options ou d'actions attribuées gratuitement ou de tout autre élément de rémunération long terme au titre de 2014.
Jetons de présence	59 614 €	M. Jean-Paul Chifflet a perçu des jetons de présence au titre de ses mandats de Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB et d'administrateur de Crédit Agricole (Suisse) S.A.
Avantage en nature	101 955 €	Les avantages en nature versés sont constitués de la mise à disposition d'un logement de fonction

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés *(description pages 113 et 114)*

	Montants	Présentation
Indemnité de rupture	Aucune indemnité versée au titre de 2014	M. Jean-Paul Chifflet bénéficie d'une indemnité de rupture en cas de cessation de son mandat à l'initiative de Crédit Agricole S.A. Conformément à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés, cet engagement a été autorisé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A du 24 février 2010 et aprouvé par l'Assemblée générale du 19 mai 2010 (11ème résolution)
Indemnité de non-concurrence	Aucune indemnité versée au titre de 2014	En cas de cessation de sa fonction de Directeur général de Crédit Agricole S.A quelle qu'en soit la cause, M. Jean-Paul Chifflet peut être astreint à une clause de non-concurrence d'une durée de un an à compter de la cessation du mandat. Conformément à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés, cet engagement a été autorisé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A du 24 février 2010 et approuvé par l'Assemblée générale du 19 mai 2010 (11ème résolution)
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement au titre de 2014	M. Jean-Paul Chifflet bénéficie du régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants de Crédit Agricole, complémentaire aux régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance. Conformément à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés, cet engagement a été autorisé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A du 24 février 2010 et approuvé par l'Assemblée générale du 19 mai 2010 (11ème résolution)

JETONS DE PRÉSENCE – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Jetons de présence 2014

Les montants de jetons de présence perçus par les membres du Conseil d'administration de la Société au titre de leurs mandats détenus en 2014 chez Crédit Agricole Corporate and Investment Bank sont repris ci-dessous.

Les montants des jetons de présence versés par Crédit Agricole S.A., CA Indosuez Private Banking et Crédit Agricole (Suisse) S.A. aux Administrateurs au titre de leurs mandats exercés dans ces sociétés sont également précisés.

Membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2014

Montants en euros	Jetons de présence versés par Crédit Agricole CIB[1]	Jetons de présence versés par Crédit Agricole CIB[1] en 2013	Jetons de présence versés par Crédit Agricole S.A. [5]	Jetons de présence et autres rémunérations versées par CA Indosuez Private Banking	Jetons de présence versés par Crédit Agricole (Suisse) S.A.	Total 2014
	(Montants bruts des jetons de présence hors prélèvements obligatoires)					
Jean-Paul CHIFFLET, Président du Conseil d'administration	39 000	48 000			20 614	59 614
Edmond ALPHANDERY [4]	30 000	54 000				30 000
Philippe BRASSAC	15 000	24 000	40 700			55 700
Frank E. DANGEARD	19 000	28 000				19 000
Marie-Claire DAVEU [3]	9 000					9 000
Marc DESCHAMPS	30 000	29 500				30 000
Jean-Frédéric DREYFUS [2]	12 000	24 000				12 000
Fabienne HAAS [3]	11 667					11 667
François IMBAULT	12 000	21 000		3 430		15 430
Marc KYRIACOU [2]	15 000	24 000				15 000
Michel MATHIEU	15 000	24 000				15 000
Anne-Laure NOAT [3]	21 000					21 000
Nathalie PALLADITCHEFF	30 000	18 750				30 000
Jean-Pierre PAVIET	15 000	24 000				15 000
Jean PHILIPPE	30 000	54 000				30 000
Jean-Louis ROVEYAZ	19 000	25 000	25 300			44 300
François THIBAULT	15 000	21 000	23 100			38 100
Jean-Pierre VAUZANGES	15 000	3 000				15 000
François VEVERKA	30 000	54 000	62 900			92 900

[1] Huit séances du Conseil d'administration en 2013 et cinq séances en 2014.
En 2014, les règles de rémunération des membres du Comité d'Audit et des Risques ont été modifiées.
Montants bruts hors prélèvements - les déductions suivantes sont opérées depuis 2013 sur les montants dus aux bénéficiaires : acompte d'impôt sur le revenu (21 %) et contributions sociales (15,50 %).

[2] Administrateur élu par les salariés.

[3] Administrateur depuis le 30 avril 2014.

[4] Administrateur puis Censeur depuis le 30 avril 2014.

[5] Les séances du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. donnent lieu au versement d'un jeton de présence à raison de 3 300 euros par réunion pour chaque administrateur et censeur, alloués en fonction de leur participation effective aux réunions - viennent s'ajouter des jetons supplémentaires pour les membres des comités, attribués en fonction de leur présence aux réunions de ces comités, et pour les présidents de ces comités.

Enveloppe globale 2014 des jetons de présence

L'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank a fixé l'enveloppe de jetons de présence alloués annuellement à un montant maximum de 600 000 euros.

Règles de répartition en 2014 des jetons de présence

Les critères de répartition des jetons de présence reposent essentiellement sur la rémunération de la participation effective aux séances, ainsi que sur la disponibilité requise par certaines missions.

- **Séances du Conseil d'administration :** Un montant brut de 3 000 euros est attribué par séance du Conseil à chaque membre du Conseil ayant participé à la séance. Un forfait annuel complémentaire d'un montant brut de 20.000 euros est attribué au Président du Conseil.
- **Séances du Comité d'Audit et des Risques :** dans la limite d'un montant annuel brut de 15 000 euros, un montant brut de 3 000 euros est attribué par séance du Comité à chaque membre du Comité ayant participé à la séance, à l'exception du Président du Comité qui perçoit un forfait annuel d'un montant brut de 15 000 euros.
- **Séances du Comité des Rémunérations :** en raison du caractère non régulier du nombre de séances de ce Comité, il a été choisi de verser une rémunération, à chacun de ses membres, sur la base d'un forfait annuel d'un montant brut de 4 000 euros par an.

Le(s) Censeur(s) perçoivent la même rémunération que celle des Administrateurs, prélevée sur l'enveloppe des jetons de présence.

Montants des jetons de présence versés en 2014 par la Société aux Administrateurs dont le mandat a pris fin au cours de l'exercice

Montants bruts en euros	Jetons de présence versés par Crédit Agricole CIB[1]	Jetons de présence versés par Crédit Agricole CIB[1] en 2013	Jetons de présence versés par Crédit Agricole S.A. [5]	Jetons de présence versés par CA Indosuez Private Banking [5]	Jetons de présence versés par Crédit Agricole (Suisse) S.A.	Total 2014
	(Montants bruts des jetons de présence hors prélèvements obligatoires)					
Denis GASQUET		15 000				0
Didier MARTIN	1 333	25 000				1 333

4

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT 2014

Activité et informations financières sur le groupe Crédit Agricole CIB 126

- *Présentation des états financiers du groupe Crédit Agricole CIB* *126*
- *Environnement économique et financier* *127*
- *Activité et résultats consolidés* *128*
- *Activité et résultats par pôle d'activité* *130*
- *Bilan consolidé de Crédit Agricole CIB* *135*
- *Transactions avec les parties liées* *136*
- *Tendances récentes et perspectives* *137*

Informations sur les comptes de Crédit Agricole CIB (S.A.) 138

- *Bilan simplifié de Crédit Agricole CIB (S.A.)* *138*
- *Compte de résultat simplifié de Crédit Agricole CIB (S.A.)* *139*
- *Résultats financiers des 5 derniers exercices* *140*
- *Évolution récente du capital* *141*
- *Informations sur les mandataires sociaux* *141*

ACTIVITÉ ET INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CIB

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Changements de principes et méthodes comptables

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2014 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite carve out), en utilisant certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2013.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2014.

Évolution du périmètre de consolidation

Les variations de périmètre entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2014 sont les suivantes :

Sociétés nouvellement consolidées en 2014

Les entités suivantes entrent dans le périmètre de consolidation :

- Dans le cadre de la première application d'IFRS 10 :
  - deux conduits ABCP multicédants : LMA SA et Atlantic Asset Securitization LLC
  - 16 Fonds communs de titrisation (FCT) dédiés à refinancer sur le marché des opérations de titrisation pour le compte de la clientèle, en Europe et aux États-Unis : Hephaistos EUR FCC, Hephaistos GBP FCT, Hephaistos USD FCT, Hephaistos Multidevises FCT, Eucalyptus FCT, Pacifi c USD FCT, Pacifi c EUR FCC, Pacifi c IT FCT, Shark FCC, Vulcain EUR FCT, Vulcain GBP FCT, Vulcain USD FCT, Cablage FCT, Acieralliage EURO FCC, Acieralliage USD FCC, Triple P FCC
- Elipso Finance S.r.l. dans le cadre de l'application d'IFRS 11
- CA Private Banking Management Company « CAPB MC » filiale du métier Banque Privée
- ESNI (création)

Sociétés sorties du périmètre de consolidation en 2014

Les sociétés suivantes sont déconsolidées :

- Cube Financial Holding entité du sous groupe Newedge (cessation d'activité)
- Semeru Asia Equity High Yied Fund (cession)
- Groupe Newedge (cession)
- Transpar, société absorbée par Sofipac
- Crédit Agricole North America Inc, du sous-groupe CA Global Partners Inc (liquidation)

Impact changement de méthode de consolidation

- UBAF et Elipso S.r.l. sont désormais traités en mise en équivalence suite à l'application d'IFRS 11

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

En 2014, le contraste a été saisissant entre une économie américaine en mesure de générer une croissance auto-entretenue, et des économies européenne et japonaise, qui malgré des fortes impulsions, monétaire dans le premier cas, monétaire et budgétaire dans le second, n'ont affiché que des performances décevantes.

Il serait excessif de dire que l'économie américaine n'a bénéficié d'aucun support de politique économique. La politique budgétaire est maintenant neutre mais, malgré la fin du Quantitative Easing, la politique monétaire reste très accommodante. Cependant, c'est bien la reprise de la consommation privée, permise par l'amélioration continue du marché du travail et l'allègement de la dette des ménages, qui a nourri l'essentiel du rebond de l'activité. L'investissement, résidentiel et productif, est également bien orienté.

La bonne santé de l'économie américaine illustre une nouvelle fois le statut de «demandeur final» des États-Unis, car son rebond ne bénéficie d'aucun soutien extérieur. La reprise dans la zone euro a déçu en 2014, avec en particulier un net ralentissement de l'Allemagne aux deuxième et troisième trimestres; en France, l'activité a été entravée toute l'année par les mêmes contraintes : un taux de chômage élevé, une profitabilité des entreprises dégradée et un ajustement budgétaire toujours en cours, alors que la confiance nécessaire à une véritable reprise est restée absente; l'Italie, contrairement à ce qui était attendu, est encore engluée dans la récession. Au Japon, la reprise observée en fin d'année, après deux trimestres de contraction, est le fruit d'une perfusion massive, monétaire et budgétaire, et pas encore du tout autonome. Enfin, les pays émergents ont enregistré une croissance à peu près stable, mais très en retrait par rapport aux années fastes, et avec de fortes divergences entre pays.

La Banque Centrale Européenne (BCE) a en juin sorti l'artillerie lourde, avec des mesures sans précédent : taux de dépôt négatif à -0,10%, et programme de refinancement à long terme du secteur bancaire (les «TLTROs»). En proposant des financements attractifs aux banques prêteuses nettes ou (en Europe du Sud) qui ralentissent le rythme de contraction de leur bilan, la BCE entendait promouvoir une relance des crédits et, à moyen terme, une remontée modérée de l'inflation. Les résultats ont été décevants, ce qui a conduit la BCE à aller bien au-delà en janvier 2015 avec l'annonce d'un programme de «quantitative easing». La Réserve Fédérale a poursuivi sa politique de réduction des injections de liquidité dans l'économie, mais sa présidente n'a eu de cesse de rappeler les cicatrices laissées par la crise, tout particulièrement sur le marché du travail avec un chômage de longue durée qui reste élevé. Elle cherche donc à éviter tout choc sur les taux d'intérêt, qui pourrait compromettre la reprise.

En fin d'année, deux développements ont sensiblement modifié l'environnement économique. D'une part, la très forte chute des cours du pétrole, qui réduit brutalement les exportations et les revenus budgétaires des pays producteurs, mais soulage certains. D'autre part, le net recul de l'euro. Pour les pays européens, en particulier la France et l'Italie, ces deux évolutions améliorent un peu les perspectives de croissance pour 2015.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Compte de résultats consolidés synthétiques

Les informations présentées ci-dessous pour 2014 et 2013 tiennent compte du traitement IFRS 11 pour l'UBAF et Elipso Finance S.R.L..

Année 2014

en millions d'euros	BFI stratégique	CPM et CVA/DVA/FVA[1]	BFI en extinction	BFI Total	Banque Privée	Activités hors métiers [2]	CACIB	Variation[3] 2014/2013
Produit net bancaire	**3 910**	**(216)**	**8**	**3 702**	**697**	**(47)**	**4 352**	**6%**
Charges d'exploitation	(2 120)		(118)	(2 238)	(542)	0	(2 780)	3%
Résultat brut d'exploitation	**1 790**	**(216)**	**(110)**	**1 464**	**155**	**(47)**	**1 572**	**10%**
Coût du risque	(280)		27	(253)	(58)		(311)	-42%
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	177		(15)	162			162	39%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3			3	50		53	ns
Dépréciation des écarts d'acquisition	0			0	(22)		(22)	ns
Résultat avant impôt	**1 690**	**(216)**	**(98)**	**1 376**	**125**	**(47)**	**1 454**	**32%**
Impôt	(437)	74	6	(357)	(47)	8	(396)	7%
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	3			3			3	ns
Résultat net	**1 256**	**(142)**	**(92)**	**1 022**	**78**	**(39)**	**1 061**	**22%**
Participations ne donnant pas le contrôle	0			0	12		12	ns
Résultat net part du groupe	**1 256**	**(142)**	**(92)**	**1 022**	**66**	**(39)**	**1 049**	**24%**

(1) CPM et CVA/DVA/FVA : couverture des prêts et impact du DVA courant FVA day one et évolution méthodologie CVA/FVA/DVA pour respectivement +15 m€ et -231 m€ en PNB.
(2) dont réévaluation de la dette pour -47 m€ en PNB.
(3) Variation calculée sur le périmètre de la BFI stratégique.

Année 2013

en millions d'euros	BFI stratégique	CPM et CVA/DVA[1]	BFI en extinction	BFI Total	Banque Privée	Activités hors métiers [2]	CACIB
Produit net bancaire	**3 688**	**(255)**	**140**	**3 573**	**711**	**(529)**	**3 755**
Charges d'exploitation	(2 059)		(174)	(2 233)	(546)	(1)	(2 780)
Résultat brut d'exploitation	**1 629**	**(255)**	**(34)**	**1 340**	**165**	**(530)**	**975**
Coût du risque	(480)		(16)	(496)	(20)		(516)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	127		(3)	124			124
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)			(1)	2		1
Résultat avant impôt	**1 275**	**(255)**	**(53)**	**967**	**147**	**(530)**	**584**
Impôt	(407)	94	16	(297)	(27)	171	(153)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	156			156			156
Résultat net	**1 024**	**(161)**	**(37)**	**826**	**120**	**(359)**	**587**
Participations ne donnant pas le contrôle	12		(1)	11	11		22
Résultat net part du groupe	**1 012**	**(161)**	**(36)**	**815**	**109**	**(359)**	**565**

[1] CPM et CVA/DVA : couverture des prêts, impact CVA/DVA pour respectivement -21 m€ et -234 m€ en PNB.
[2] dont réévaluation de la dette pour -529 m€ en PNB

Après une année 2013 de transition marquant la fin des efforts de deleveraging, l'année 2014 a permis de renouer avec la croissance des revenus et marque le début de la phase de développement du plan à moyen à terme présenté en début d'année au marché. Ainsi, Crédit Agricole CIB a démontré sa capacité à accompagner ses clients prioritaires, en leur offrant des solutions complètes et innovantes dans le cadre de relations pérennes.

L'environnement économique et financier en 2014 a été marqué par une reprise économique fragile en zone euro, avec des divergences parfois importantes selon les pays, une accélération de la croissance aux États-Unis et la forte baisse du prix du pétrole au deuxième semestre. Sur la fin de l'année, la volatilité a été forte sur les marchés, avec notamment l'effondrement du rouble et la hausse du dollar. Dans ce contexte incertain, Crédit Agricole CIB a su néanmoins tirer son épingle du jeu et atteindre les objectifs qu'elle s'était fixée dans le cadre de son plan de développement à moyen terme. Les revenus de la BFI stratégique progressent ainsi de 6% sur un an pour s'établir à + 3 910 m€.

La banque de financement affiche des revenus en progression significative par rapport à 2013 (+10%) en conservant ses positions de leader dans ses domaines d'expertise, que ce soit sur les financements structurés ou sur les activités de syndication.

La banque de marché et d'investissement maintient ses revenus (+1%), malgré un environnement perturbé et défavorable en termes de taux et de change.

A change constant, les charges d'exploitation de la BFI restent maîtrisées et sont stables par rapport à 2013.

Le coût du risque se situe à un niveau faible, illustrant la bonne qualité du portefeuille de crédits de la banque.

La quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence augmente de 39% par rapport à 2013 du fait des bons résultats de la Banque Saudi Fransi (BSF). Ces derniers sont marqués par une progression soutenue des revenus (portée par les activités de marché, de courtage et de gestion de portefeuille), un coefficient d'exploitation contenu et une diminution significative du coût du risque.

Crédit Agricole CIB enregistre ainsi sur 2014 un résultat net part du groupe supérieur à 1 milliard d'euros, en nette progression par rapport à 2013.

Après deux crises et deux restructurations lourdes depuis 2008, Crédit Agricole CIB confirme sa stratégie et ses domaines d'expertise, démontrant la pertinence de son positionnement en tant que *Debt House*.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

Banque de financement

en millions d'euros	2014[1]	2013[1]	Variation 2014/2013	Variation 2014/2013 à change constant
Produit net bancaire	**2 262**	**2 053**	**10%**	**10%**
Charges d'exploitation	(882)	(865)	2%	2%
Résultat brut d'exploitation	**1 380**	**1 188**	**16%**	
Coût du risque	(270)	(368)	-27%	
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	177	127	39%	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(2)	(1)	x2	
Résultat avant impôt	**1 285**	**946**	**36%**	
Impôt sur les bénéfices	(327)	(277)	18%	
Résultat net	**958**	**669**	**43%**	
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)	11	ns	
Résultat net part du groupe	**959**	**658**	**46%**	

[1] Hors impact de la couverture des prêts sur le produit net bancaire pour respectivement + 15 m€ et - 21 m€ pour 2014 et 2013.

En 2014, la banque de financement a su tirer pleinement profit de son modèle Distribute-To-Originate. Les revenus ont augmenté de 10% grâce à une bonne activité commerciale sur tous les métiers et au dénouement favorable d'un dossier au premier semestre (impact de +92 millions d'euros).

Les revenus des financements structurés enregistrent une légère hausse (1%) dans un contexte de reprise progressive de l'origination. Crédit Agricole CIB a consolidé ses positions concurrentielles et s'est vu récompensée sur ses métiers d'expertise : Crédit Agricole CIB a été élu « Airport Finance House of the year » pour la deuxième année consécutive et « Rail Finance House of the Year » par le magazine Global Transport Finance. La banque a été particulièrement active sur le secteur du Rail en 2014, avec notamment huit transactions en financements structurés. Crédit Agricole CIB conserve également son premier rang mondial sur les financements aéronautiques *(source Air Finance Journal)*.

Dans le cadre du projet Railway, Crédit Agricole CIB a été mandaté comme chef de file du crédit syndiqué et a contribué à la couverture de taux des lignes de crédit apportées par la «Japan Bank for International Cooperation», la Banque Européenne d'Investissement et les banques commerciales. Ce projet de 2,2 milliards de Livres sterling est le Partenariat Public Privé (PPP) le plus important de l'année au Royaume-Uni.

La banque commerciale affiche des revenus en forte hausse sur l'année, grâce à un volume d'activité soutenu notamment sur les activités de Crédit Corporate et de Trade Finance.

Crédit Agricole CIB a d'ailleurs été classé deuxième meilleure banque de Trade Finance en Europe de l'Ouest par les entreprises (classement « Global Trade Review »). Démontrant une forte capacité de distribution, la banque confirme son positionnement de leader sur les activités de syndication et maintient ses positions sur l'année, à savoir 1er rang en France et 3ème dans l'Europe de l'Ouest et 4ème sur la zone EMEA *(source Thomson Financial)*.

Le coût du risque se situe à un niveau faible et recule de 27% par rapport à 2013.

La quote-part des résultats des entreprises mises en équivalence progresse grâce aux bons résultats de la BSF sur l'année.

Au final, le résultat net part du Groupe de la banque de financement retraité des couvertures de prêts atteint 959 millions d'euros, soit une hausse de 46% par rapport à 2013.

Banque de marchés et d'investissement

en millions d'euros	2014[1]	2013[1]	Variation 2014/2013	Variation 2014/2013 à change constant
Produit net bancaire	**1 648**	**1 635**	**1%**	**0%**
Charges d'exploitation	(1 238)	(1 194)	4%	3%
Résultat brut d'exploitation	**410**	**441**	**-7%**	
Coût du risque	(10)	(112)	-91%	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	5	0	ns	
Résultat avant impôt	**405**	**329**	**23%**	
Impôt sur les bénéfices	(110)	(130)	-15%	
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	3	156	ns	
Résultat net	**298**	**355**	**-16%**	
Participations ne donnant pas le contrôle	1	1	0%	
Résultat net part du groupe	**297**	**354**	**-16%**	

[1] Hors impact DVA et changement de méthode CVA/FVA/DVA sur le produit net bancaire pour respectivement -231 m€ et -234 m€ pour 2014 et 2013.

Les métiers de la banque de marchés et d'investissent affichent des résultats solides, dans un contexte de marché difficile et un environnement réglementaire toujours plus exigeant. Ainsi, les revenus sont en légère hausse de 1% à change courant (stable à change constant).

Les résultats des activités de *fixed income* progressent sur la quasi-totalité des lignes-produits et parviennent à compenser les conséquences négatives des incertitudes géopolitiques et de la forte volatilité.

Crédit Agricole CIB a été particulièrement actif sur les émissions de dettes :

La banque maintient ainsi sa première place mondiale en tant que teneur de livres sur l'activité de titrisation en Europe ABCP *(source CPWare)* et sur les émissions obligataires supranationales et le 2ème rang mondial sur les émissions obligataires des agences en euros *(source Thomson Financial)*.

De plus, Crédit Agricole CIB s'affirme comme le leader mondial dans l'émission d'obligations vertes *(source Climate Bond Initiative)* avec notamment l'arrangement d'opérations innovantes pour Abengoa (1er « Green High Yield » en Europe), MHB (1er ESG covered bond), l'European Investment Bank (Green Bond de 12 ans) et les opérations inaugurales de KfW (1,5 Mds€) et de l'Agence Française de Développement (1 Mds€).

Sur les activités de taux, la hausse des revenus est tirée par les bonnes performances réalisées à la fois sur les activités linéaires et non linéaires.

Les activités de banque d'investissement enregistrent également de bonnes performances, avec une progression des revenus de 2%, portées notamment par les activités de primaire actions.

Crédit Agricole CIB passe de la 6e à la 1ère place en tant que teneur de livres sur l'offre de convertible en France et est classée 3ème banque d'investissement pour les Fusions et acquisitions en France *(source Thomson Financial)*. Ainsi, Crédit Agricole CIB a dirigé en France trois des cinq opérations les plus importantes de l'année : l'introduction en Bourse d'Elior, l'augmentation de capital de Peugeot et l'opération Numericable (augmentation de capital et rachat de SFR).

Pour mémoire, le résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours d'arrêt en 2013 enregistrait les résultats de cession des courtiers (Newedge et CLSA).

Le résultat net part du Groupe de la banque de marchés et d'investissement retraité des impacts liés au DVA et aux changements de méthodologie de calcul CVA/DVA/FVA ressort à 297 millions d'euros.

Activités en extinction

en millions d'euros	2014	2013	Variation 2014/2013
Produit net bancaire	**8**	**140**	**-94%**
Charges d'exploitation	(118)	(174)	-32%
Résultat brut d'exploitation	**(110)**	**(34)**	**x 3,2**
Coût du risque	27	(16)	ns
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	(15)	(3)	x5,0
Résultat avant impôt	**(98)**	**(53)**	**83%**
Impôt sur les bénéfices	6	16	-63%
Résultat net	**(92)**	**(37)**	**x 2,5**
Résultat net part du groupe	**(92)**	**(36)**	**x 2,5**

Les revenus des activités en extinction sont légèrement positifs en 2014 malgré des dépréciations complémentaires sur des portefeuilles de créances immobilières européennes acquises sur le marché secondaire, alors que 2013 enregistrait les résultats de cessions de certains portefeuilles de CDO et RMBS US réalisés dans des conditions favorables de marché.

Les charges continuent de se réduire (-32%) et traduisent notamment l'effet année pleine de l'arrêt des activités de dérivés actions et matières premières.

Le coût du risque est positif du fait de reprises de provisions suite à la cession de quelques portefeuilles de CLO et ABS intervenue en 2014.

Suite à l'application d'IFRS 11 à Elipso, les effets des dépréciations de son portefeuillle de créances hypothécaires sont reflétés sur la ligne résultat des sociétés mises en équivalence. Auparavant ces dépréciations étaient comptabilisées en PNB.

Des informations complémentaires sur la nature des principales expositions sont présentées dans la partie « expositions sensibles selon les recommandations du Financial Stability Board » en page 165.

Banque privée

en millions d'euros	2014	2013	Variation 2014/2013	Variation 2014/2013 à change constant
Produit net bancaire	**697**	**711**	**-2%**	**-2%**
Charges d'exploitation	(542)	(546)	-1%	-1%
Résultat brut d'exploitation	**155**	**165**	**-6%**	
Coût du risque	(58)	(20)	x 2,9	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	50	2	ns	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(22)	0	ns	
Résultat avant impôt	**125**	**147**	**-15%**	
Impôt sur les bénéfices	(47)	(27)	74%	
Résultat net	**78**	**120**	**-35%**	
Participations ne donnant pas le contrôle	12	11	9%	
Résultat net part du groupe	**66**	**109**	**-39%**	

Dans un environnement réglementaire toujours complexe, la banque privée affiche des revenus solides, bien qu'en légère baisse par rapport à 2013, grâce à la bonne performance des produits structurés. Le produit net bancaire ressort à 697 millions d'euros.

Sur l'année, les charges sont maitrisées et baissent légèrement par rapport à 2013 (-1%).

Le coût du risque est affecté par le renforcement des provisions juridico-réglementaire en Suisse.

Les résultats de l'année incluent des éléments non-récurrents, globalement sans impact sur le résultat net part du Groupe (plus-value de cessions immobilières, dépréciation de goodwill et charge d'impôt complémentaire).

Le résultat net part du groupe s'établit à 66 millions d'euros.

En ce qui concerne l'activité, les actifs sous gestion passent de 93 milliards d'euros fin 2013 à plus de 101 milliards fin 2014, le métier est en collecte nette sur l'année.

Dans le cadre du développement des synergies du groupe Crédit Agricole, la fin d'année a été marquée par l'ouverture d'une succursale de CA Luxembourg en Italie, qui permettra à la banque privée de bénéficier du potentiel de clientèle qu'offre CARIPARMA, filiale du Groupe Crédit Agricole.

Activités hors métiers

en millions d'euros	2014	2013	Variation 2014/2013
Produit Net Bancaire	**(47)**	**(529)**	**-91%**
Charges d'exploitation	0	(1)	ns
Résultat Brut d'Exploitation	**(47)**	**(530)**	**-91%**
Résultat avant impôt	**(47)**	**(530)**	**-91%**
Impôt sur les bénéfices	8	171	-95%
Résultat Net	**(39)**	**(359)**	**-89%**
Participations ne donnant pas le contrôle	0	0	ns
Résultat Net Part du Groupe	**(39)**	**(359)**	**-89%**

Depuis 2013, le pôle « Activités hors métiers » inclut l'impact de l'évolution du spread émetteur des émissions de Crédit Agricole CIB. L'impact très négatif sur le PNB en 2013 traduisait la nette amélioration du spread du CDS Crédit Agricole S.A. sur la période. En 2014, le spread s'améliore également, dans une moindre mesure.

Hormis cet impact, aucun élément significatif n'est intervenu au cours de l'année.

BILAN CONSOLIDÉ DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Actif

en milliards d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité [1]
Caisse, banques centrales	47,9	56,2
Actifs financiers à la juste valeur (hors pensions)	266,8	219,4
Instruments dérivés de couverture	2,4	1,4
Actifs financiers disponibles à la vente	25,1	27,8
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors pensions)	18,8	18,1
Prêts et créances sur la clientèle (hors pensions)	118,7	109,0
Pensions	116,8	113,1
Comptes de régularisation et actifs divers	44,2	41,1
Actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,3
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2,0	1,6
Immobilisations	0,5	0,5
Ecarts d'acquisition	0,9	1,0
Total	**644,1**	**589,5**

[1] Effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation IFRS 10 et 11.

Passif

en milliards d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité [1]
Banques centrales	2,2	2,0
Passifs financiers à la juste valeur (hors pensions)	278,6	235,4
Instruments dérivés de couverture	1,1	0,8
Dettes envers les établissements de crédit (hors pensions)	48,8	39,1
Dettes envers la clientèle (hors pensions)	95,4	105,5
Pensions	101,5	108,0
Dettes représentées par un titre	50,7	41,1
Comptes de régularisation et passifs divers	43,5	35,5
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,0
Provisions	1,6	1,4
Dettes subordonnées	4,6	5,2
Participations ne donnant pas le contrôle	0,1	0,1
Capitaux propres part du Groupe (hors résultat)	15,0	14,8
Résultat de l'exercice	1,0	0,6
Total	**644,1**	**589,5**

[1] Effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation IFRS 10 et 11.

Au 31 décembre 2014, le total du bilan de Crédit Agricole CIB est de 644 milliards d'euros, en hausse de 55 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2013 retraité. L'impact de l'évolution du dollar sur le total bilan est de +25 milliards d'euros et celui du Yen est non significatif. Les principales variations portent sur les postes suivants :

■ Opérations interbancaires

Crédit Agricole CIB a accès à tous les grands centres de liquidité internationaux et est particulièrement actif sur les plus grandes places (Paris, New York, Londres et Tokyo), ce qui lui permet d'optimiser les emplois et les ressources interbancaires au sein du Groupe.

■ Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat (hors pensions) augmentent respectivement de 47 et 43 milliards d'euros sur la période. Ils comprennent principalement la juste valeur positive des instruments de dérivés de taux d'intérêt et le portefeuille de titres détenus à des fins de transaction à l'actif, et au passif la juste valeur négative des dérivés et les titres vendus à découvert.

L'augmentation des encours résulte essentiellement de la hausse des mark-to-market des dérivés (+ 42,9 milliards d'euros à l'actif et +43,1 milliards d'euros au passif), notamment sur les dérivés de taux d'intérêt.

■ Titres reçus ou donnés en pension

Les activités de pension sont essentiellement concentrées sur Paris, dont les encours représentent 60 % des pensions reçues et 66 % des pensions données. La hausse des titres reçus en pension sur 2014 provient principalement de la hausse des activités de trading aux Etats-Unis. La baisse des titres donnés en pension sur 2014 provient principalement de la baisse des activités de trading de CA CIB France.

Les principales transactions conclues entre parties liées sont décrites dans les comptes consolidés au 31 décembre 2014 "Cadre général - Parties liées".

■ Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

Les comptes de régularisation, actifs et passifs divers comprennent essentiellement les comptes de règlement sur titres en délai d'usance et les dépôts de garantie sur des opérations de marché et de courtage. L'augmentation respectivement de 3 et de 8 milliards d'euros à l'actif et au passif sur la période s'explique principalement par une hausse des volumes sur les titres à livrer et à recevoir qui sont comptabilisés au bilan entre la date de négociation et la date de règlement / livraison. L'évolution des comptes de règlement provient principalement de CA Securities USA et CA CIB France.

■ Dettes représentées par un titre

Au-delà des refinancements par emprunts interbancaires classiques, Crédit Agricole CIB procède à des levées de liquidité par émissions de papiers, réalisées sur les principales places financières (en particulier les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France ainsi que les deux conduits de titrisation LMA SA et Atlantic Asset Serurization LLC). La hausse de 9,6 milliards d'euros des dettes représentées par un titre s'explique par la hausse des titres de créances négociables venant principalement des Etats-Unis.

■ Capitaux propres part du Groupe

Les capitaux propres part du Groupe hors résultat de la période s'établissent à 15 milliards d'euros, en hausse de 0,2 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2013 retraité. Cette évolution résulte principalement du versement de dividendes qui s'élève à 1 milliard d'euro (dont 0.6 milliards de résultat 2013) et de l'augmentation des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres pour 0.6 milliard d'euros (dont 0.3 milliard d'euros de gains sur instruments dérivés de couverture et 0.3 milliard d'euros de gain sur écarts de conversion).

■ TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales transactions conclues entre parties liées sont décrites dans les comptes consolidés au 31 décembre 2014 "Cadre général - Parties liées".

Information dans le cadre du dernier alinéa de l'article L225-102-1 - Conventions

Il n'a pas été porté à la connaissance de la Société de convention -hors conventions portant sur des opérations courantes et conclues et à des conditions normales- qui soit intervenue, directement ou par personne interposée, entre (i) d'une part le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, de Crédit Agricole CIB et (ii) d'autre part une autre société dont Crédit Agricole CIB possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

TENDANCES RECENTES ET PERSPECTIVES

Perspectives économiques et financières début 2015

En début d'année, les anticipations pour 2015 et 2016 se situaient encore, en particulier en Europe, dans la tendance d'une année 2014 globalement décevante. Les mêmes contraintes, à peine allégées, n'autorisaient qu'une reprise très lente. De surcroît, les possibilités de «downside» étaient réelles : montée des tensions géopolitiques (crise russo-ukrainienne et son impact sur l'Europe centrale et l'Allemagne, anarchie en Irak et en Libye...), risque de «hard landing» de l'économie chinoise (dont on soupçonne que le rythme de croissance est de plus en plus dépendant du gonflement d'un secteur financier opaque), risque de remontée trop brutale des taux longs américains qui briserait les facteurs de reprise (capacité d'endettement des ménages, rebond de la construction...).

Ces risques restent bien réels. Certains, comme la crise ukrainienne et, via les sanctions et contre-sanctions, son impact sur la Russie et l'Union Européenne, sont même en train de s'aggraver. L'alternance politique récente en Grèce était attendue, mais elle introduit néanmoins une incertitude supplémentaire pour la zone euro. Toutefois, on ne peut plus ignorer trois facteurs nouveaux, qui pourraient au contraire contribuer à un rebond de la croissance.

Le premier, le plus fragile, est la chute massive du prix du pétrole : aujourd'hui, -60% par rapport au pic de la mi-juin 2014 et de 35% par rapport au début de décembre. Dans le cas français, l'INSEE a justement en décembre estimé à 0,2% l'impact positif potentiel sur la croissance d'une baisse de 30% du prix du pétrole. Mais les perspectives sont très incertaines : certains analystes anticipent une nouvelle baisse du prix, mais rien n'assure qu'un événement non anticipé (géopolitique, par exemple) n'entraînera pas un retour du cours à 100 USD/baril ou plus avant la fin de 2015.

Le second et le troisième sont en partie liés : le recul de l'euro et le «quantitative easing» (QE) annoncé en janvier par la Banque centrale européenne (BCE). Ce QE était prévu, mais la BCE a été au-delà des attentes, sur les montants et sur la durée. Un des objectifs explicites est d'écarter le risque de déflation. Mais aussi, même si cela n'est pas dit, de mettre fin à la surévaluation de l'euro. Sur ce point, la BCE a renforcé une tendance déjà en cours : le taux de change EUR/USD s'est nettement déprécié, retrouvant son niveau de fin 2003. L'abondance de liquidités et surtout la correction sur le taux de change devraient soutenir les investissements et les exportations, et pourraient donc elles aussi apporter un léger surcroît de croissance en 2015. Ce n'est pas acquis : comme l'a souligné Mario Draghi, sans l'appui de l'arme budgétaire, la puissance de l'arme monétaire est diminuée. La BCE est arrivée au bout de son mandat. La balle est plus que jamais dans le camp du politique.

Au total, l'incertitude s'est donc accrue. Mais, contrairement à la situation d'il y a un an, les risques de déviation par rapport à notre scénario central, qui reste pour la zone euro et la France celui d'une accélération modeste de la croissance, ne sont plus seulement à la baisse. Le début d'année permet d'envisager une reprise plus marquée de l'activité.

Perspectives 2015 pour Crédit Agricole CIB

Dans la continuité de 2014 et dans le cadre de l'application de son Plan à Moyen Terme, Crédit Agricole CIB poursuit en 2015 la consolidation de son positionnement, en renforçant ses capacités d'origination et de distribution.

Pour accompagner dans la durée ses clients, Entreprises et Institutions Financières, Crédit Agricole CIB poursuit l'adaptation continue de son offre produits afin de répondre au mieux à leurs attentes et aux évolutions du contexte économique.

La gestion et l'optimisation des ressources de la Banque (liquidités, Fonds Propres, taille de bilan) demeurent une priorité pour la banque dans un environnement réglementaire en constante évolution et à la complexité croissante.

Parallèlement, Crédit Agricole CIB poursuit l'amélioration de son efficacité opérationnelle à travers la revue continue de ses process et l'étude de nouveaux partenariats et mutualisation de plates-formes.

Renforcé par la bonne performance de 2014, Crédit Agricole CIB affirme donc en 2015 son positionnement de Debt House européenne sur un portefeuille recentré de clients que la Banque accompagne sur ses domaines d'expertise et en s'appuyant sur une couverture mondiale.

INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE CRÉDIT AGRICOLE CIB (S.A.)

BILAN SIMPLIFIÉ DE CRÉDIT AGRICOLE CIB (S.A.)

en milliards d'euros

Actif	31.12.2014	31.12.2013	Passif	31.12.2014	31.12.2013
Opérations interbancaires et assimilées	160,4	170,3	Opérations interbancaires et assimilées	106,6	101,6
Opérations avec la clientèle	145,6	135,4	Comptes créditeurs de la clientèle	132,7	151,8
Opérations sur titres	33,6	28,7	Dettes représentées par un titre	47,9	40,9
Comptes de régularisation et actifs divers	305,2	272,0	Comptes de régularisation et passifs divers	345,3	299,7
Valeurs immobilisées	6,9	6,9	Dépréciations et dettes subordonnées	7,3	7,7
			Fonds pour risques bancaires généraux	0,1	0,1
			Capitaux propres (hors FRBG)	11,8	11,5
Total actif	**651,7**	**613,3**	**Total passif**	**651,7**	**613,3**

Le total du bilan de Crédit Agricole CIB (S.A.) s'établit à 651,7 milliards d'euros au 31 décembre 2014, en augmentation de 38,4 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2013.

Opérations interbancaires

Les actifs sur opérations interbancaires diminuent de 9,9 milliards d'euros (-5,8%) avec principalement des variations de - 8,5 milliards des dépôts auprès de Banques centrales et -1,8 milliard d'euros sur les effets publics dont -3,6 milliards en portefeuille de placement et +1,8 milliards en portefeuille de transaction.

Les passifs interbancaires augmentent de 5 milliards d'euros (+4,9%) dont une variation de -3,1 milliards d'euros sur les pensions et de +7,5 milliards d'euros sur les emprunts à terme.

Opérations auprès de la clientèle

Les actifs sont en hausse de 10,2 milliards d'euros (+7,5%) et les passifs en baisse de 19,1 milliards d'euros (-12,6%).

La hausse des actifs sur opérations avec la clientèle provient de l'augmentation de l'activité de pensions pour 5,1milliards d'euros et des comptes et prêts avec la clientèle pour 5 milliards d'euros.

Au passif, les comptes ordinaires créditeurs de la clientèle sont en baisse de 12 milliards d'euros et les comptes et emprunts de 4,5 milliards d'euros.

Opérations sur titres et dettes représentées par un titre

Les opérations sur titres et les dettes représentées par un titre sont respectivement en hausse de 4,9 milliards d'euros (+17,1 %), et 7 milliards d'euros (+17,1%).

La hausse à l'actif provient principalement d'une augmentation des actions et autres titres à revenu variable en portefeuille de transaction à hauteur de 3,3 milliards d'euros, et d'une augmentation des obligations en portefeuille de placement à hauteur de 1,5 milliard d'euros.

Au passif la hausse est due principalement à une augmentation des émissions de titres de créances négociables, à l'étranger.

Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

Les comptes de régularisation enregistrent principalement la juste valeur des instruments dérivés. Ces montants sont repris dans les agrégats « Actifs et Passifs financiers à la juste valeur » dans les comptes consolidés.

Les comptes de régularisation augmentent respectivement de +22,3 milliards d'euros à l'actif (+11,3%) et de 26,9 milliards d'euros au passif (+14%), essentiellement sur les swaps de taux.

Les agrégats « Autres actifs » et « Autres passifs » sont constitués essentiellement des primes sur instruments dérivés conditionnels, des débiteurs et créditeurs divers, et des délais d'usance sur les titres de transaction.

Délais de règlement des fournisseurs de Crédit Agricole CIB (S.A.)

Le délai de paiement médian des fournisseurs de Crédit Agricole CIB se situe à 29 jours.

Crédit Agricole CIB a un solde restant à payer de 8,5 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 8,6 millions d'euros au 31 décembre 2013.

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE CRÉDIT AGRICOLE CIB (S.A.)

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013
Produit net bancaire	3 653	3 248
Charges d'exploitation	(2 207)	(1 989)
Résultat brut d'exploitation	**1 446**	**1 259**
Coût du risque	(159)	(463)
Résultat d'exploitation	**1 287**	**796**
Résultat net sur actifs immobilisés	(69)	(314)
Résultat courant avant impôt	**1 218**	**482**
Impôt sur les bénéfices et autres	100	40
Résultat net	**1 318**	**522**

L'environnement économique et financier a été marqué, en 2014, par une reprise économique fragile en zone euro, une accélération de la croissance aux Etats Unis, une forte baisse du pétrole au deuxième semestre et l'effondrement du rouble en fin d'année.

Dans ce contexte incertain, Crédit Agricole CIB (S.A.) a néanmoins atteint les objectifs qu'elle s'était fixés dans le cadre du plan de développement à moyen terme. Le produit net bancaire de l'exercice 2014 s'établit à +3,7 milliards d'euros, en augmentation de 405 millions par rapport au 31/12/13.

La banque de financement a su tirer pleinement profit de son modèle Distribute-to-originate. Ainsi les revenus ont augmenté de 10% grâce à une bonne activité commerciale sur tous les métiers et à des éléments non-récurrents au premier semestre.

La banque de marché et d'investissement, dans un contexte de marché difficile et un environnement réglementaire toujours plus exigeant, voit ses revenus augmenter légèrement de 1% à change courant (stable à change constant).

Les charges générales d'exploitation, hors provisions, sont en augmentation de 122 millions d'euros (+6,2%).

Compte tenu de ces éléments, le résultat brut d'exploitation est en hausse et s'établit à +1.4 milliard d'euros au 31/12/14.

Le coût du risque s'élève à -0.2 milliard d'euros en 2014 contre -0.5 milliard d'euros sur 2013.

L'agrégat « Impôt sur les bénéfices » tient compte du rachat par Crédit Agricole S.A. de déficits fiscaux reportables au titre de l'intégration fiscale (effet de +109 millions d'euros, contre 165 millions d'euros en 2013).

Crédit Agricole CIB est membre du groupe d'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. La convention fiscale entre Crédit Agricole CIB et sa maison mère lui permet de céder ses déficits fiscaux.

Le résultat net de Crédit Agricole CIB (S.A.) en 2014 s'établit ainsi à +1.3 milliard d'euros contre +522 millions d'euros sur 2013. Crédit Agricole CIB France et les succursales contribuent à ce résultat, respectivement à hauteur de +501 millions d'euros et +817 millions d'euros.

RÉSULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2010	2011	2012	2013	2014
Capital social en fin d'exercice (en euros)	6 055 504 839	6 775 271 784	7 254 575 271	7 254 575 271	7 254 575 271
Nombre d'actions émises	224 277 957	250 935 992	268 687 973	268 687 973	268 687 973
Résultat global des opérations effectuées (en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	7 306	8 780	8 232	6 581	8 178
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	111	921	637	272	48
Impôt sur les bénéfices	(1 179)	(703)	(640)	(34)	(77)
Résultat après impôt, amortissements et provisions	1 388	697	1 129	522	1 318
Montant des bénéfices distribués	955	647	0	999	999
Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	(1) 5,75	(2) 6,47	(3) 4,76	(4) 1,14	(5) 0,46
Résultat après impôt, amortissements et provisions	(1) 6,19	(2) 2,78	(3) 4,20	(4) 1,94	(5) 4,90
Dividende attribué à chaque action	4,26	2,58	0,00	3,72	3,72
Personnel					
Nombre de salariés	(6) 7 455	(6) 7 633	(6) 6 964	(6) 6 230	(6) 6 241
Montant de la masse salariale de l'exercice (en millions d'euros)	888	941	953	880	942
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Séc. Soc., Oeuvre soc...) (en millions d'euros)	304	334	300	271	276
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (en millions d'euros)	33	30	39	31	39

(1) Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2010, soit 224 277 957 titres.
(2) Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2011, soit 250 935 992 titres.
(3) Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2012, soit 268 687 973 titres.
(4) Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2013, soit 268 687 973 titres.
(5) Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2014, soit 268 687 973 titres.
(6) Effectif moyen.

ÉVOLUTION RÉCENTE DU CAPITAL

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital social de Crédit Agricole CIB au cours des cinq dernières années.

Date et nature de l'opération	Montant du capital *(en euros)*	Nombre d'actions
Capital au 31 décembre 2010	**6 055 504 839**	**224 277 957**
21.06.2011		
Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	719 766 945	26 658 035
Capital au 31 décembre 2011	**6 775 271 784**	**250 935 992**
21.06.2012		
Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	479 303 487	17 751 981
Capital au 31 décembre 2012	**7 254 575 271**	**268 687 973**
Capital au 31 décembre 2013	**7 254 575 271**	**268 687 973**
Capital au 31 décembre 2014	**7 254 575 271**	**268 687 973**

Délégations en matière d'augmentation de capital

Information requise par l'article L.225-100 du Code de commerce :

Crédit Agricole CIB n'a aucune délégation en cours de validité accordée par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital.

INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations relatives aux rémunérations, mandats et fonctions des mandataires sociaux imposées par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figurent dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise » en pages 59 à 124.

Opérations réalisées sur les titres de la Société par les mandataires sociaux : un paragraphe sur l'information qui pourrait être requise au titre de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier et par l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers figure en page 98 du document de référence.

Informations relatives à l'article L. 225-102 du Code de Commerce concernant les implications socio-environnementales du Groupe

Les informations économiques, sociales et environnementales du groupe Crédit Agricole CIB sont présentées dans le chapitre 2 de ce document de référence et font l'objet d'un rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant qui se trouve en page 56.

5

FACTEURS DE RISQUE ET PILIER 3

Facteurs de risque 144

- *Organisation de la fonction Risques* *144*
- *Risques de crédit* *145*
- *Risques de marché* *156*
- *Expositions sensibles selon les recommandations du FSB* *165*
- *Gestion de bilan - Risques financiers structurels* *169*
- *Risques opérationnels* *173*
- *Risques juridiques* *174*
- *Risques de non-conformité* *175*

Informations au titre du Pilier 3 de Bâle III 175

- *Contexte réglementaire* *177*
- *Gestion des risques* *181*
- *Indicateurs et ratio de solvabilité* *182*
- *Composition et évolution des fonds propres prudentiels* *184*
- *Composition et évolution des emplois pondérés* *193*
- *Risques de crédit* *194*
- *Risques liés aux opérations de titrisation* *204*
- *Risques de marché* *210*
- *Risques opérationnels* *210*

FACTEURS DE RISQUE

ORGANISATION DE LA FONCTION RISQUES

La Direction «Risk and Permanent Control» (RPC) assure le pilotage et le contrôle permanent des risques sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne du groupe Crédit Agricole CIB. Elle exerce ses missions de pilotage et de contrôle permanent de deuxième degré des risques de contrepartie, de marché, de pays et de portefeuilles, des risques opérationnels et des risques comptables.

L'organisation de la fonction Risk and Permanent Control au sein de Crédit Agricole CIB s'intègre dans la ligne métier Risques et Contrôles permanents du groupe Crédit Agricole S.A.. Ainsi, Crédit Agricole CIB se voit déléguer la gestion de ses risques selon des principes de subsidiarité et de délégation formellement établis. Dans ce cadre, RPC reporte régulièrement ses grands risques à la Direction des Risques Groupe de Crédit Agricole S.A. et fait valider par le Comité des Risques Groupe (CRG) de Crédit Agricole S.A. les dossiers excédant ses délégations ainsi que les stratégies de risques significatives au niveau du groupe Crédit Agricole S.A..

A noter que l'animation et le contrôle relatifs à la sécurité des systèmes d'information et à l'organisation des plans de continuité des activités ne sont plus rattachés à RPC mais dépendent de la Direction Corporate Support International (CSI) depuis le 1er octobre 2014.

Une organisation mondiale

RPC repose sur une organisation mondiale dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- le regroupement au sein d'une même Direction de l'ensemble des fonctions et métiers de risques, quelles qu'en soient la nature ou la localisation. Elle comprend sept départements :
  - les Risques individuels «Corporate» ;
  - les Risques individuels «Institutions Financières» ;
  - ll'Organisation, les Projets et la Gestion opérationnelle des risques de contrepartie ;
  - les Risques de Contrepartie sur Opérations de Marché ;
  - les Risques Pays et Portefeuilles ;
  - les Risques de Marché ;
  - l'ensemble constitué du Contrôle permanent, des Risques opérationnels et du Secrétariat Général de RPC ;

ainsi que des unités spécialisées (Missions transverses, Culture risque, Management central et Affaires sensibles) ;

- le rattachement de l'ensemble des responsables locaux et régionaux de RPC de Crédit Agricole CIB, au sein du réseau international, aux responsables Siège de RPC ;
- le rattachement fonctionnel des contrôleurs permanents du Siège au département des Risques Opérationnels et du Contrôle Permanent ;
- le rattachement hiérarchique du Directeur de Risk and Permanent Control de Crédit Agricole CIB au Directeur des Risques Groupe de Crédit Agricole S.A;
- le rattachement fonctionnel du Directeur de Risk and Permanent Control à la Direction Générale de Crédit Agricole CIB, ce dernier étant membre du Comité exécutif de Crédit Agricole CIB.

Gouvernance et encadrement général des activités

Information des organes de gouvernance de Crédit Agricole CIB

Le Comité d'audit et des risques et le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB reçoivent trimestriellement un rapport sur l'encadrement des risques et les principales expositions et ponctuellement des monographies spécifiques qui sont réalisées périodiquement ou à la demande.

Encadrement général des activités

Définition du profil de risques et stratégies-risques

Le Comité Stratégies et Portefeuilles («CSP») est présidé par un membre de la Direction Générale. Ses principales missions sont les suivantes :

- Il met en adéquation les grandes orientations stratégiques de la banque avec sa capacité de prise de risques et trace les lignes directrices qui seront ensuite déclinées en règles opérationnelles notamment sous forme de stratégies-risques et examine les sujets de veille ou d'alerte.
- le CSP encadre également chaque implantation/pays, chaque métier/filière importante par une stratégie-risque spécifique précisant les grandes lignes directrices régissant le développement des activités ; il détermine également les principales enveloppes de risques composant le portefeuille global.

Sélection des affaires

La sélection des affaires au sein de Crédit Agricole CIB est assurée par des comités pour la prise de décision :

- les financements individuels sont présentés à des comités organisés par les métiers et implantations dans la limite des délégations accordées à leurs responsables ;
- les affaires les plus importantes sont soumises au Comité des Risques de Contreparties (CRC) qui est présidé par un membre de la Direction Générale. La Direction des Risques Groupe de Crédit Agricole S.A. (DRG) est membre de droit de ce comité et reçoit tous les dossiers. Les dossiers d'un montant supérieur à la délégation de Crédit Agricole CIB sont présentés pour décision à la Direction Générale de Crédit Agricole S.A. après avis de la DRG ;
- les positions de marché sont examinées chaque quinzaine au Comité des Risques de Marché (CRM) qui est également présidé par un membre de la Direction Générale. Le CRM définit les limites et en vérifie le respect.

Anticipation

L'anticipation de la dégradation potentielle des contreparties est assurée par les deux instances suivantes :

- la réunion Early Warning qui a pour but d'identifier les signaux avancés de détérioration potentielle des contreparties réputées saines jusqu'alors. Après examen des informations recueillies, elle statue sur le maintien de la relation et peut décider de prendre des mesures protectrices des intérêts de la banque ;
- la fonction Veille rattachée au département Risques Pays et Portefeuilles.

Suivi des affaires sensibles

Le suivi des affaires sensibles est assuré par une équipe spécialisée. Les créances sous supervision spéciale ou classifiées en défaut font l'objet d'une revue trimestrielle.

Organes de gestion opérationnelle

Outre les Comités dédiés aux risques (CRC et CRM), les rapports sur la gestion des risques sont également présentés régulièrement aux instances de Direction Générale suivantes :

- Comité exécutif Crédit Agricole CIB avec une plage de débats et d'informations dédiée à la gestion des risques ;
- Comité de Contrôle interne qui assure la surveillance des limites de marché et de contreparties ainsi que le suivi des recommandations des corps d'audit internes et externes ;
- Comité de Contrôle Permanent Faîtier qui valide les missions assignées au Contrôle Permanent, examine les dispositifs de Contrôle Permanent des Métiers ou des succursales ainsi que des problématiques transverses.

Process de gestion des risques de Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole CIB s'intègre dans le process des risques de Crédit Agricole S.A. encadré par les instances suivantes :

- le Comité des Risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. auquel Crédit Agricole CIB présente notamment ses demandes d'autorisations ponctuelles, ses principales stratégies-risques, ses enveloppes et engagements sur pays émergents, les autorisations corporate de montant élevé, les grandes expositions individuelles, les affaires sensibles, les limites ainsi que l'état des risques de marché ;
- le Comité de Surveillance des Risques qui est une émanation du CRG. Il est présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., et examine les contreparties montrant des signes de détérioration ou des besoins d'arbitrage entre plusieurs entités du Groupe;
- le Comité des Normes et Méthodes (CNM) présidé par le Directeur des Risques et des Contrôles Permanents de Crédit Agricole S.A. auquel Crédit Agricole CIB soumet pour décision toute proposition de nouvelle méthode ou de méthode existante en matière de mesure ou de qualification bâloise des risques avant application au sein de Crédit Agricole CIB ;
- le Comité de Suivi Métier BFI se réunit sous la présidence du Directeur des Risques et des Contrôles Permanents de Crédit Agricole S.A. en présence du Directeur général Délégué de Crédit Agricole CIB en charge des fonctions support ainsi que de la direction des risques de Crédit Agricole CIB pour examiner, plus particulièrement, les états de risques de Crédit Agricole CIB ainsi que l'état d'avancement de certains de ses process.

RISQUES DE CRÉDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres du groupe Crédit Agricole CIB. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Depuis 2014, CACIB identifie dans ses systèmes d'information les encours ayant fait l'objet de mesures «forbearance», telle que définie par l'ITS 2013-03 de l'Autorité Bancaire Européenne. Une pré-identification est effectuée en amont, lors du processus d'octroi de crédit, alors que CACIB étudie les demandes de restructurations de crédit des clients. Une fois la mesure de forbearance réellement mise en place, les encours ayant fait l'objet de la mesure de forbearance sont déclarés comme tels, indépendamment de leur notation interne ou de leur classement comptable.

Les encours ayant fait l'objet de mesures de forbearance (encours clientèle restructurés selon la nouvelle définition) sont déclarés dans la note 3.1 des annexes aux comptes consolidés. Les principes de classement comptable des créances sont précisées dans la note 1.3 des annexes aux comptes consolidés.

Objectifs et politique

La prise de risque au sein de Crédit Agricole CIB doit s'effectuer au travers de la définition de stratégies risques approuvées par le Comité Stratégies et Portefeuilles (CSP) présidé par la Direction Générale. Les stratégies risques sont définies pour chaque pays, métier ou secteur porteur de risques significatifs pour la Banque au sein du périmètre de contrôle de Crédit Agricole CIB. Elles visent à préciser les grandes lignes directrices à l'intérieur desquelles chaque métier ou chaque entité géographique devra inscrire son activité : secteurs industriels visés (ou exclus), types de contreparties, nature et durée des transactions ou activités ou type de produits autorisés, catégorie ou intensité des risques induits, présence et valeur des sûretés, volume d'ensemble du portefeuille, encadrement du niveau de risque individuel et global, critères de diversification.

La définition d'une stratégie risques sur chaque périmètre significatif de Crédit Agricole CIB, métier-secteur, pays permet de définir l'appétit de risques de la Banque et d'exiger des critères de qualité sur les engagements qui sont pris ensuite. Cela permet également d'éviter des poches de concentration majeures et qui

seraient non souhaitées et d'orienter le profil du portefeuille vers une diversification des risques.

Les risques de concentration sont gérés au travers de l'utilisation d'indicateurs spécifiques qui sont pris en compte lors de l'octroi de crédit (grille de concentration individuelle, allocation de capital dans le RAROC). Ensuite, une surveillance des concentrations est effectuée a posteriori sur l'ensemble du portefeuille, par analyse de la mesure quantitative dédiée à cet usage et fondée sur le modèle interne de la Banque.

Enfin, une gestion active de portefeuille est faite au sein de Crédit Agricole CIB, afin de réduire les principaux risques de concentration, et également dans le but d'optimiser l'emploi de ses fonds propres. Pour réduire et diversifier les risques de contrepartie, le CPM utilise des instruments de marché, comme les dérivés de crédit ou les mécanismes de titrisation. De même, la syndication de crédits auprès de banques externes ainsi que la recherche de couverture des risques (assurance-crédit, dérivés, etc.) constituent d'autres solutions pour atténuer les concentrations éventuelles.

Gestion du risque de crédit

Principes généraux de prise de risque

Les décisions de crédit sont encadrées en amont par les stratégies risques décrites ci-dessus.

Toute contrepartie ou groupe de contreparties fait l'objet de limites destinées à encadrer le montant des engagements, quelle que soit la nature de la contrepartie (entreprises, souverains, banques, institutions financières, collectivités publiques, SPV, etc.). Les délégations sont fonction de la qualité du risque, appréciée par la notation interne de la contrepartie. La décision de crédit doit s'inscrire dans le cadre de stratégies risques formellement validées.

Les contrôles de deuxième niveau du respect des limites sont exercés par le secteur « Risk and Permanent Control », complétés par un processus de surveillance des risques individuels et des portefeuilles afin notamment de détecter le plus en amont possible toute détérioration de la qualité de la contrepartie et de nos engagements.

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation collective et spécifique est mise en œuvre.

La sélection des opérations nouvelles est effectuée par un processus de décision reposant sur deux signatures de front office, l'une en tant que responsable habilité à présenter la demande et l'autre en tant que délégataire habilité à prendre la décision de crédit.

La décision s'appuie sur un avis indépendant de la Direction Risk and Permanent Control signé par un signataire RPC habilité et doit prendre en compte les paramètres Bâle II, notamment la note interne de la contrepartie et la perte en cas de défaut prédictive attribuée aux transactions proposées. Un calcul de rentabilité ex-ante doit également être intégré au dossier de crédit. Dans l'hypothèse où l'avis de l'équipe des Risques serait négatif, le pouvoir de décision monte au délégataire Front-Office président du comité immédiatement supérieur.

Méthodologies et systèmes de mesure et d'évaluation du risque

■ Système de notation interne

Le système de notation interne couvre l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut pour l'ensemble de nos expositions.

Crédit Agricole CIB a obtenu fin 2007 l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution d'utiliser son système de notation interne du risque de crédit pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires.

Les méthodologies utilisées couvrent l'ensemble des types de contreparties, et mixent des critères quantitatifs et qualitatifs. Elles sont élaborées en faisant appel à l'expertise des différents métiers de financement de Crédit Agricole CIB ou du groupe Crédit Agricole si elles couvrent des clientèles partagées par l'ensemble du Groupe. L'échelle de notation est composée de quinze positions. Elle a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", et permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut (dont deux notes pour les contreparties sous surveillance) et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

▶ Correspondance entre la notation et les agences de notation

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Équivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1/Aa2	Aa3/A1	A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/B2	B3	Caa/Ca/C
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/AA	AA-/A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/ CC/C

La pertinence des notations et la fiabilité des données utilisées sont garanties par un processus de validation initiale et de maintenance des modèles internes, qui repose sur une organisation structurée et documentée, appliquée à l'ensemble du Groupe et impliquant les entités, la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe ainsi que la ligne métier Audit-Inspection.

L'ensemble des modèles internes utilisés par CACIB a fait l'objet d'une présentation au Comité des normes et méthodologies (CNM) pour approbation, avant validation interne par l'Inspection générale. Ces modèles internes ont également fait l'objet d'une validation par l'ACPR le 1er Janvier 2008.

Le suivi de la notation interne des entreprises fait l'objet d'un dispositif commun à l'ensemble du groupe Crédit Agricole permettant de garantir une notation homogène au sein du Groupe et d'organiser les travaux de backtesting sur les clientèles partagées.

Crédit Agricole CIB s'est ainsi organisé pour que les paramètres de risques requis par Bâle II et permettant le calcul des exigences en fonds propres soient utilisés dans la gestion interne de la Banque. Ils le sont ainsi par l'ensemble des acteurs des processus d'octroi, de mesure et de surveillance des risques de crédit.

Les données utilisées pour l'octroi de crédit et pour la notation font l'objet d'une surveillance régulière sur base bimestrielle, au travers d'un comité de qualité des données. Ce comité, animé par la Direction des Risques et auquel participent des représentants de l'ensemble des métiers, permet de surveiller un ensemble d'indicateurs sur la qualité des données utilisées pour la notation, et le calcul des autres paramètres de Bâle II à l'octroi (perte en cas de défaut (LGD), facteur de conversion en équivalent-crédit (CCF), facteur de réduction de risques (FRR), etc.). Ce comité permet de renforcer l'appropriation par les métiers du dispositif de Bâle II et si besoin de décider d'actions correctives lorsque des anomalies sont décelées. C'est un élément important dans la surveillance de la bonne utilisation du dispositif de Bâle II par les métiers.

■ Dispositif de back testing

Le backtesting vise à s'assurer de la robustesse, de la performance et du pouvoir prédictif des modèles internes de la banque au cours du temps. Cet exercice permet également de détecter des changements significatifs dans la structure et les comportements des portefeuilles et des clients. Il débouche alors sur des décisions d'ajustement, voire de refonte, des modèles afin de prendre en compte ces éléments structurels nouveaux.

En 2014, la méthodologie de backtesting du paramètre « Probabilité de défaut (PD) » a été revue et validée par le CNM, en réponse à des recommandations émises par l'Inspection Générale et par l'ACPR dans le cadre de la mission Entreprise.

Concernant le backtesting du paramètre PD, les analyses suivantes sont réalisées :

- Cohérence entre les taux de défaut « A travers le cycle (TTC) » observés et les PD de l'échelle maître (basée sur le calcul d'un intervalle de confiance autour du taux de défaut TTC),
- Analyse des défauts (notamment du pouvoir discriminant et analyse plus qualitative dans le cas des « Low Default Portfolio » (LDP)),
- Stabilité des notations dans le temps (à la fois en termes de distribution des ratings du portefeuille et également des transitions à un an des notations du portefeuille),
- Analyse des paramètres du modèle (analyse des variables qui interviennent dans la détermination des notes, des corrélations, de l'évolution des différentes notations intermédiaires).

Le backtesting LGD effectué par RPC a pour principal but de comparer régulièrement pour l'ensemble des modèles LGD en IRBA :

- les LGD prédictifs : LGD attribués par le modèle interne aux transactions qui constituent le portefeuille CACIB, à une date donnée,
- et les LGD historiques : LGD constatés à partir des historiques de recouvrement pour chaque transaction à la suite du défaut.

L'horizon de risque fixé par le régulateur est d'un an ; il convient donc de comparer les LGD prédictifs associés aux transactions, un an avant le défaut, avec les LGD finalement observés à travers la chronique des recouvrements.

La nature des modèles LGD et la volumétrie des défauts étant différentes pour chaque périmètre LGD, les études de backtesting LGD sont adaptées à chaque périmètre. A minima, le backtesting LGD d'un périmètre comparera les LGD prédictifs et historiques de manière quantitative et/ou qualitative selon la volumétrie.

Il existe trois grandes familles de périmètre LGD qui se présentent de la manière suivante :

- le périmètre des financements spécialisés : en ce qui concerne les financements d'actifs (Aéronautique, Immobilier/Hôtellerie, Rail, Shipping) le LGD prédictif est issu d'un modèle théorique basé sur la diffusion des valeurs d'actif, en revanche sur les périmètres financements de projets, négoce transactionnel et matières premières structurées, le LGD prédictif s'obtient à partir d'une grille de LGD spécifique à chaque modèle basée sur la qualité des sponsors, la liquidité de l'actif, les phases de recours sur la marchandise ou l'acheteur final…
- le périmètre des financements unsecured corporate, banque, souverain : le LGD prédictif s'obtient à partir d'une grille de LGD spécifique à chaque périmètre (corporate, banque, assurance…) faisant intervenir des variables du tiers comme le rating interne, le pays de risque …
- le périmètre des financements secured corporate, banque, souverain : le LGD prédictif s'obtient par application des méthodologies de Facteurs de Réduction du Risque (FRR) pour la partie couverte par une sureté personnelle ou réelle et par les grilles de LGD unsecured pour la partie non-couverte.

Ainsi, le backtesting des taux de défaut effectué sur le portefeuille de la Grande clientèle de Crédit Agricole CIB sur l'année 2014 permet de s'assurer de la pertinence des modèles de PD : la PD estimée à l'horizon d'un an est en effet confirmée par les taux de défaut effectivement observés sur la période étudiée, voire leur est supérieure.

	PD estimé	Taux de défaut observé en 2013
Entreprises	1,00%	0,45%
Banques	0,77%	0,11%

Pour les modèles sous sa responsabilité, CACIB restitue annuellement auprès du Groupe, via le Comité de Backtesting d'une part et le CNM d'autre part, le résultat du backtesting permettant de confirmer la bonne application des méthodes statistiques sélectionnées et la validité des résultats. Le document de synthèse propose, si nécessaire, les actions de correction adaptées (révision de la méthode, recalibrage, effort de formation, recommandations en matière de contrôle…).

■ Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés. Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole CIB utilise une approche interne pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (swaps ou produits structurés par exemple).

Le risque de contrepartie sur opérations de marché fait l'objet d'une évaluation de risque potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir. Il est déterminé en fonction de la nature et de la durée résiduelle des contrats, sur la base d'une observation statistique de l'évolution des sous-jacents. Lorsque les contrats de compensation et de collatéralisation mis en place avec la contrepartie le permettent, le risque de contrepartie est évalué selon une approche nette de portefeuille et de collatéral éligible. Cette méthode est utilisée à des fins de gestion interne des risques de contrepartie et se différencie de l'approche réglementaire qui est utilisée pour répondre aux exigences de mesure des ratios européen et international de solvabilité ou de déclarations des grands risques.

Afin de diminuer son exposition aux risques de contrepartie, Crédit Agricole CIB met en œuvre des contrats de compensation et de collatéralisation avec ses contreparties (cf. paragraphe 4. ci-dessous : « Mécanisme de réduction du risque de crédit »).

Les informations chiffrées concernant les risques de crédit sont présentées page 152 dans la section « Facteurs de risque et Pilier 3 » ainsi que dans la note 3 des annexes aux états financiers consolidés.

Risques de portefeuille et risques de concentration

Les procédures de décision et de surveillance des risques individuels sont complétées au sein de Crédit Agricole CIB par un dispositif de suivi des risques de portefeuille permettant d'appréhender les risques de contrepartie sur l'ensemble du portefeuille, et sur chacun des sous-portefeuilles le constituant, selon un découpage métier, sectoriel, géographique, ou selon tout axe permettant de mettre en exergue certaines caractéristiques de risques du portefeuille global.

Des revues de portefeuille sont organisées annuellement sur chaque périmètre significatif afin de vérifier l'adéquation du portefeuille effectif avec la stratégie risques en vigueur, de relativiser les différents segments du portefeuille entre eux et par rapport aux éléments de conjoncture ou d'impacts exogènes qu'ils pourraient subir, et enfin de reconsidérer le cas échéant le rating interne des contreparties sous revue.

Différents outils ont été mis en place afin de détecter toute concentration jugée comme excessive soit au niveau de l'ensemble du portefeuille, soit au niveau des sous-portefeuilles le composant, ou encore au niveau unitaire :

- des grilles de concentration unitaire ont été mises en place pour permettre de donner des points de repère en fonction de la nature de la contrepartie, de sa taille, de son rating et de sa zone géographique. Elles sont utilisées dans le processus d'octroi, et appliquées périodiquement ensuite au portefeuille pour détecter les concentrations apparaissant comme excessives a posteriori.
- les concentrations sectorielles et géographiques font l'objet d'une surveillance régulière, d'analyses ad hoc et le cas échéant de recommandations d'actions. Dans tous les cas, les risques de concentration sont pris en compte pour l'analyse des stratégies risques de chacun des métiers ou entités géographiques.
- Une information à la Direction Générale est réalisée de manière régulière sur l'état de la concentration du portefeuille dans le cadre du Comité Stratégies et Portefeuilles.

Crédit Agricole CIB dispose d'outils de modélisation des risques de crédit et utilise en particulier un modèle interne de portefeuille permettant de calculer les indicateurs de risque : perte moyenne, volatilité des pertes possibles, capital économique. La perte moyenne et sa volatilité permettent d'anticiper le coût moyen du risque sur notre portefeuille et sa variabilité. Le capital économique est une mesure complémentaire du capital réglementaire Bâle II, dans la mesure où il permet d'appréhender de manière plus fine, au travers d'un modèle de corrélation et de paramètres calibrés en interne, les spécificités de notre portefeuille.

Le modèle interne de portefeuille permet également de prendre en compte l'impact positif des protections achetées (Credit Default Swaps, titrisations) par le Credit Portfolio Management de la banque. Enfin il mesure les effets de concentration excessive ou a contrario de diversification au sein de notre portefeuille. Ces effets sont étudiés selon les axes individuels et géo-sectoriels.

Autre typologie d'outils d'évaluation des risques de crédit, des stress scénarii sont régulièrement produits pour estimer l'impact de scénarii économiques (central, adverse) sur tout ou partie du portefeuille.

Risques sectoriels

Le portefeuille de Crédit Agricole CIB fait l'objet d'analyses régulières incluant en particulier la revue des secteurs industriels les plus sensibles. Un examen des risques au sein de chaque secteur en termes d'engagements, de niveau de risque (perte moyenne attendue, capital économique) et en termes de concentrations est effectué.

La concentration est appréciée à deux niveaux : idiosyncratique et géo-sectoriel. Ces analyses peuvent être déclinées plus ou moins finement selon les besoins d'analyse du portefeuille.

En parallèle sont menées des analyses des risques économiques et financiers sur chacun des secteurs significatifs, et une surveillance d'indices précurseurs de dégradation sur chacune de ces filières.

Des stress scénarii spécifiques sont également élaborés lorsque cela est jugé nécessaire, par exemple lors de la revue de la stratégie d'une entité de la Banque.

La combinaison de ces différentes analyses conduit à préconiser des mesures de diversification ou de protection sur les secteurs susceptibles de se détériorer.

Risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risques différente des risques « élémentaires » (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein de Crédit Agricole CIB est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays repose sur des critères de solidité financière de l'Etat, du système bancaire et de l'économie, de capacité et volonté à payer, de gouvernance et de stabilité politique.

Décidée fin 2011, la mise en place de limites pour tous les pays justifiant d'un volume d'affaires suffisant, selon des modalités plus ou moins contraignantes en fonction de la notation des pays, s'est achevée début 2013 : les limites pays sont définies annuellement pour les pays notés « non Investment Grade » et revues tous les deux ans pour les catégories de pays mieux notées.

Cette approche est complétée par des analyses de scénarii qui visent à tester l'impact d'hypothèses macro-économiques et financières défavorables, et qui donnent une vision intégrée des risques auxquels la Banque pourrait être exposée dans des situations de tensions extrêmes.

Les missions de gestion et de contrôle des risques pays du Groupe se déclinent selon les principes suivants :

- la détermination des limites d'exposition acceptables en terme de risque pays est effectuée à l'occasion des revues des stratégies pays en fonction de l'évaluation du degré de vulnérabilité du portefeuille à la matérialisation du risque pays. Ce degré de vulnérabilité est déterminé par la nature et la structuration des opérations, la qualité des contreparties et la durée des engagements. Ces limites d'expositions peuvent être revues plus fréquemment si l'évolution d'un pays le nécessite. Ces stratégies et limites sont validées selon les enjeux en termes de risques par les Comités « Stratégies et Portefeuilles » (CSP) ou « Comités Risques Pays » (CRP) de Crédit Agricole CIB et le Comité des Risques du Groupe (CRG) de Crédit Agricole S.A. ;
- le maintien d'un système d'évaluation régulière des risques pays est assuré par l'établissement ainsi que la mise à jour trimestrielle de la notation de chaque pays sur lesquels le Groupe est engagé. Des événements de nature spécifique peuvent justifier une révision de la notation en dehors de ce calendrier ;

- le Département des Risques Pays et Portefeuille procède à la validation d'opérations dont la taille, la maturité et le degré d'intensité au titre du risque pays sont susceptibles d'altérer la qualité du portefeuille ;
- la surveillance et la maîtrise de l'exposition au risque pays, tant d'un point de vue quantitatif (montant et durée des expositions) que qualitatif (vulnérabilité du portefeuille) s'opèrent grâce à un reporting spécifique et régulier de l'ensemble des expositions sur les pays.

Les expositions au risque souverain sont détaillées dans la note 6.8 des annexes aux états financiers consolidés.

Risques de contrepartie sur opérations de marché

Les opérations dérivées et les opérations de pensions réalisées par Crédit Agricole CIB dans le cadre des activités de marché génèrent un risque de crédit sur les contreparties avec lesquelles elles sont traitées. Crédit Agricole CIB utilise une méthodologie interne pour estimer le risque inhérent à ces instruments, selon une approche nette de portefeuille au niveau de chaque client :

- le risque courant correspond à la somme qui serait due par la contrepartie en cas de défaut instantané,
- le risque potentiel futur correspond à l'estimation de la valeur maximale de l'exposition de Crédit Agricole CIB dans un intervalle de confiance donné.

La méthodologie utilisée s'appuie sur des simulations de type « Monte-Carlo », permettant d'évaluer le risque lié à la variation de la valeur de marché d'un portefeuille d'instruments dérivés sur sa durée de vie résiduelle, sur la base d'une modélisation statistique de l'évolution jointe des paramètres de marchés sous-jacents.

Ce modèle prend en compte les différents facteurs de réduction de risque tels que la compensation et la collatéralisation prévues dans la documentation négociée avec les contreparties préalablement à la mise en place des transactions.

Les situations de risque spécifique de corrélation défavorable (risque que l'exposition à une contrepartie soit corrélée positivement à la probabilité de défaut de cette contrepartie) font l'objet d'un dispositif de suivi périodique pour leur identification et sont intégrées dans le calcul des expositions conformément aux préconisations règlementaires.

Le modèle interne est utilisé pour la gestion des limites internes accordées pour les opérations avec chaque contrepartie, et également pour le calcul du capital économique au titre du pilier 2 de Bâle II, via la détermination profil de risque moyen (« Expected Positive Exposure ») dans une approche globale de portefeuille.

Dans le cadre réglementaire, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a donné à Crédit Agricole CIB l'autorisation d'utilisation de la Méthode du Modèle Interne à partir du 31 mars 2014 pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de contrepartie. Cette méthode utilise le modèle décrit ci-dessus pour déterminer l'indicateur EEPE (Effective Expected Positive Exposure) et concerne l'ensemble les produits dérivés. Cette méthode est aussi utilisée pour le calcul de la valeur exposée au risque de crédit dans le cadre de l'exigence en fonds propres relative au risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA). Pour les opérations de repos et les opérations de dérivés de ses filiales, Crédit Agricole CIB utilise en 2014 l'approche standard.

La gestion du risque de crédit sur ces opérations de marché suit les règles établies par le Groupe. La politique de fixation de limites pour le risque de contrepartie est identique à celle décrite dans le paragraphe « Gestion du risque de crédit – Principes généraux de prise de risque » en page 146. Les techniques de réduction du risque de contrepartie sur opérations de marché utilisées par CACIB sont détaillées dans le paragraphe « Techniques de réduction du risque de crédit » en pages 203 et 204.

Crédit Agricole CIB intègre dans la juste valeur des dérivés l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Value Adjustment ou CVA) ; cet ajustement de valeur est décrit dans les notes annexes consolidées 1.3 sur les principes et méthodes comptables et 10.2 sur les informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur (en pages 222 et 292).

La juste valeur brute positive des contrats, ainsi que les bénéfices de la compensation et les sûretés détenues, et l'exposition nette sur instruments dérivés après effets de la compensation et des sûretés sont détaillées dans la note annexe consolidée 6.12 relative à la compensation des actifs financiers en page 267.

Dispositif de surveillance des engagements

Processus de surveillance

Les contrôles de premier degré sur le respect des conditions accompagnant une décision de crédit sont effectués par les Front-Office. La direction « Risk and Permanent Control » a en charge les contrôles de deuxième degré.

Une surveillance des engagements est effectuée à cette fin, et un suivi permanent des affaires en portefeuille est organisé afin d'identifier avec anticipation les actifs susceptibles de se dégrader, l'objectif étant de lancer, le plus en amont possible, des actions concrètes visant à protéger les intérêts de la Banque.

■ Les modalités de surveillance des engagements

Les principaux moyens mis en place pour assurer la supervision incluent :

- La réalisation de contrôles quotidiens du respect de la décision de crédit, en montant et en maturité, tant sur les opérations commerciales que sur les opérations de marché, sur tous les types de contrepartie et toutes les catégories de risque de contrepartie engendrées (risque de variation, livraison, émetteur sur le périmètre des marchés, risque de placement, retards de paiement sur le périmètre des financements, …)
- La présentation en comités, auxquels participent les métiers et les départements Risques individuels, des anomalies détectées. Les dépassements sont ainsi suivis et donnent lieu à des actions correctrices et/ou des suivis dédiés avec les métiers. La fréquence de ces comités varie selon le périmètre : elle est bimensuelle sur le périmètre des opérations de marché et trimestrielle sur celui des opérations de financement.
- La communication à la Direction Générale d'une synthèse mensuelle ainsi qu'une présentation trimestrielle en Comité de Contrôle Interne des anomalies sur le périmètre des marchés.

Un suivi permanent des affaires en portefeuille

Plusieurs instances permettent d'assurer un suivi permanent de nos affaires en portefeuille, dans le but de détecter le plus en amont possible toute dégradation ou toute problématique de concentration :

- les réunions « Early warning » mensuelles, s'efforcent, par divers moyens, d'identifier des signes précurseurs de détérioration potentielle relatifs aux créances saines mais jugées susceptibles d'affaiblissement, afin de réduire ou protéger l'exposition à risque ;
- des revues trimestrielles des Grands Risques sont effectuées, quelle que soit la nature des débiteurs concernés ;
- une recherche régulière des concentrations unitaires jugées excessives, tout particulièrement concernant le montant de capital économique consommé et le montant des engagements existants, est menée régulièrement ;
- Des cartographies sont établies pour les risques de contrepartie sur opérations de marché (risque de variation calculé en conditions de marché normales et stressées), les risques émetteurs, les risques sur repos obligataires, les risques garants sur dérivés de crédit. En 2014, des rapports de suivi du risque de corrélation défavorable sur les dérivés de crédit, dérivés actions, repos obligataires et prêts emprunts d'actions ont été mis en place. Ces documents sont présentés et étudiés dans un comité dédié.

Ces travaux débouchent sur :

- des modifications de ratings internes de contreparties, et si besoin, le classement en « affaires sensibles » ;
- des décisions d'actions concrètes de réduction ou de protection des engagements à risques ;
- éventuellement, des transferts de créances à l'unité spécialisée dans le recouvrement.

Suivi des affaires sensibles et dépréciation

Les « affaires sensibles », qu'il s'agisse d'affaires sous surveillance sans défaut, ou bien d'affaires douteuses ou litigieuses, font l'objet d'une gestion quotidienne dans les entités, complétée d'une surveillance renforcée sur base trimestrielle :

- des comités trimestriels de revue des affaires sensibles sont tenus localement, pour mettre à jour les évolutions du périmètre et les mouvements de dépréciation sur chaque entité ;
- des comités centraux sont également tenus, sous la présidence de Risk and Permanent Control, afin de procéder à un examen contradictoire du classement de ces affaires en Affaires sensibles ou en Douteux.

Ces comités proposent les décisions de dépréciation spécifique qui sont validées par la Direction Générale.

La définition du défaut retenue respecte la définition requise dans le cadre de Bâle II ; des procédures et modes opératoires rigoureux d'identification du défaut ont été mis en place sur ces bases.

Stress scénarii

Des stress tests de crédit sont effectués afin d'évaluer l'impact (en termes de pertes, de besoin en provisionnement et en capital) que pourrait subir la banque en cas de dégradation de l'environnement économique et financier.

Il existe trois catégories de stress scénarii :

- La première est destinée à capter les impacts d'une dégradation de l'environnement économique sur l'ensemble du portefeuille en termes de coût du risque, de besoin en fonds propres réglementaires, et d'impact sur le ratio de solvabilité. Il s'agit là d'un exercice qui répond à une demande de surveillance prudentielle renforcée, notamment dans le cadre du Pilier 2 de Bâle II. Depuis quelques années, cet exercice est dirigé par des instances internationales (ACPR, FMI, EBA) avec pour objectif de tester la solidité financière des banques et/ou du système bancaire dans sa globalité. Le dernier en date est le stress test EBA/BCE 2014 dont les résultats ont démontré la solidité du Groupe.
- La deuxième, l'exercice des simulations budgétaires a pour vocation de stresser le budget central de la banque.
- La troisième concerne des stress tests ciblés sur un secteur ou une zone géographique constituant un ensemble homogène de risques. Ce type de stress test est réalisé lorsque les analystes Portefeuille le jugent pertinent dans le cadre des stratégies risques. Il permet d'apporter un éclairage sur le niveau de perte et/ou de besoin en fonds propres dans le cas de l'occurrence d'un scénario particulièrement adverse pour la partie du portefeuille concernée par l'étude, qu'il s'agisse d'un secteur d'activité, d'un métier ou d'un pays ; ainsi la stratégie présentée et notamment les enveloppes sollicitées peuvent être challengées quantitativement à la lumière de la qualité de crédit du portefeuille et des situations économiques extrêmes auxquelles il pourrait être soumis.

Mécanisme de réduction du risque de crédit

Garanties et sûretés reçues

Afin de réduire ses risques vis-à-vis de ses contreparties, Crédit Agricole CIB requiert d'un grand nombre d'entre elles des garanties et des sûretés, qu'il s'agisse d'opérations de financement ou d'opérations de marché.

Les principes d'éligibilité au titre de Bâle II, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le « Comité des Normes et Méthodologies » (CNM) du groupe Crédit Agricole.

Ce cadre commun permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisé au sein du groupe Crédit Agricole CIB.

Crédit Agricole CIB décline ensuite ses procédures opérationnelles et les modalités de gestion détaillées de ces garanties et sûretés.

Les engagements donnés et reçus sont présentés en note 8 des comptes consolidés.

Utilisation de contrats de compensation

En application des recommandations du Comité Bâle et de la Directive européenne « Fonds propres réglementaires» CRD IV, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) exige le respect de plusieurs conditions en vue de la reconnaissance de la résiliation-compensation ou « close out netting » et de sa prise en compte dans le calcul des exigences de fonds propres d'un établissement bancaire.

Parmi ces conditions, une nouvelle condition est apparue avec le règlement CRR : l'obtention d'avis juridiques écrits et motivés récents, ainsi que la mise en place de procédures « permettant de s'assurer en permanence de la validité de l'accord de novation ou de la convention de compensation en cas de modifications des législations applicables ».

Le close out netting se définit comme étant la possibilité, en cas de défaut de la contrepartie (y compris en cas d'ouverture d'une procédure de « faillite »), de résilier de façon anticipée le contrat et de pouvoir calculer un solde net des dettes et des obligations réciproques, selon une méthode de calcul déterminée contractuellement.

Le close out netting désigne ainsi un mécanisme de résiliation-compensation anticipée, qui se décompose en 3 étapes :

- Résiliation anticipée des transactions conclues au titre d'un contrat-cadre en cas de survenance d'un cas de défaut ou d'une circonstance nouvelle ;
- Détermination de la valeur de marché (positive ou négative) de chaque transaction à la date de résiliation (et de la valorisation le cas échéant du collatéral) ;
- Calcul et versement du solde de résiliation net unique comprenant la valorisation des transactions résiliées, de tout collatéral et des sommes dues demeurant impayées (par la partie redevable de la différence).

Le close out netting peut être global et permettra ainsi de calculer, en cas de défaut de la contrepartie, un solde net des dettes et obligations réciproques résultant d'un contrat-cadre qui a été signé avec la contrepartie.

Le collatéral (ou la collatéralisation) représente un mécanisme de garantie financière mis en place sur des marchés de gré à gré, permettant le transfert de titres, ou d'espèces, sous forme de sûreté ou de transfert en pleine propriété pendant la durée de vie des opérations couvertes, qui pourrait être compensé, en cas de défaut d'une des parties, afin de calculer le solde net des dettes et des obligations réciproques résultant du contrat-cadre qui a été signé avec la contrepartie.

L'application du close out netting et des mécanismes de collatéralisation est analysée par le service juridique pour chaque juridiction par type de contrat, par type de contrepartie et par type de produit.

L'application ou non du close out netting et des mécanismes de collatéralisation dans une juridiction donne lieu à une classification du pays en pays A ou pays B.

Les pays classés en A sont les pays dont l'environnement juridique et réglementaire est jugé comme permettant avec une certitude suffisante la reconnaissance et la mise en application effective du close out netting et des mécanismes de collatéralisation, y compris en cas de procédure de faillite de la contrepartie, à l'inverse des pays classés en B où un risque de non applicabilité existe.

Les conclusions de ces analyses et les propositions de classification par pays sont présentées pour validation dans le cadre du Comité « Politique netting et collatéral » (ou Comité PNC).

Utilisation des dérivés de crédits

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille de financement des entreprises, Crédit Agricole CIB a recours à des dérivés de crédits conjointement avec un ensemble d'instruments de transfert de risque comprenant en particulier les titrisations (cf. Informations au titre du Pilier 3 de Bâle III).

Au 31 décembre 2014, l'encours des protections achetées sous forme de dérivés de crédits unitaires s'élève à 9,9 milliards d'euros (9,5 milliards d'euros au 31 décembre 2013), le montant notionnel des positions à la vente s'établit quant à lui à 211 millions d'euros (284 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Les encours de notionnels de dérivés de crédit figurent dans la note annexe consolidée 3.2 « Opérations sur instrument dérivés : montant des engagements » en page 242.

Expositions

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

en millions d'euros	Notes	31.12.2014	31.12.2013 retraité
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable)	6.2	351 008	306 516
Instruments dérivés de couverture	3.4	2 351	1 396
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	6.4	24 363	26 797
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	6.5, 6.14	62 831	64 031
Prêts et créances sur la clientèle	6.5, 6.14	125 512	110 601
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)		**566 065**	**509 341**
Engagements de financement donnés	8	98 879	103 279
Engagements de garantie financière donnés	8	40 415	46 850
Provisions - Engagements par signature	6.19	(6)	(16)
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)		**139 288**	**150 113**
Exposition maximale au risque de crédit		**705 353**	**659 454**

Concentrations

▪ Ventilation des risques de contrepartie par zone géographique (y compris les contreparties bancaires)

La ventilation par zone géographique des crédits accordés par le groupe Crédit Agricole CIB (304 milliards d'euros au 31.12.2014, soit un montant en augmentation par rapport au 31.12.2013) se répartit comme suit :

Répartition en %	31.12.2014	31.12.2013
Autres pays d'Europe de l'Ouest	27,7%	29,2%
France	20,9%	21,3%
Amérique du nord	20,9%	21,7%
Asie (Hors Japon)	11,6%	11,4%
Japon	7,0%	5,3%
Afrique et Moyen-Orient	5,0%	4,9%
Amérique Latine	3,9%	3,2%
Autres pays d'Europe	2,6%	2,9%
Autres et supranationaux	0,4%	0,1%

Source : Risques (engagements commerciaux de bilan et de hors bilan de la clientèle et des banques).

La note 3.1 des états financiers consolidés présente par ailleurs la répartition des prêts et créances et des engagements donnés en faveur de la clientèle et des établissements de crédit par zone géographique sur la base des données comptables.
Au 31 décembre 2014, notre exposition sur le souverain a principalement augmenté vis-à-vis du Japon et de la France, au détriment des Etats-Unis (la FED restant toutefois notre première exposition) du Royaume-Uni dont l'exposition a diminué par rapport à 2013. Ces variations masquent la relative stabilité de l'équilibre global du portefeuille en termes de répartition entre les différentes zones géographiques.

■ Ventilation des risques par filière économique (y compris les contreparties bancaires)

Au 31 décembre 2014, les crédits accordés par le groupe Crédit Agricole CIB, nets de garanties crédit export s'élèvent à 288 milliards d'euros (304 milliards d'euros bruts). Leur ventilation par filière économique se répartit comme suit :

Répartition en %	31.12.2014 NET d'ACE	31.12.2013	
		NET d'ACE	BRUT
Banque	23,3%	27,8%	26,6%
Energie	14,9%	15,1%	15,1%
Divers	14,1%	13,1%	12,4%
Immobilier	4,8%	4,5%	4,2%
Maritime	4,4%	4,4%	5,4%
Industrie lourde	4,1%	3,0%	3,2%
Aeronautique/Aerospatial	3,5%	3,1%	4,1%
BTP	3,3%	3,2%	3,1%
Automobile	3,1%	2,9%	2,8%
Production & Distribution de biens de consommation	2,8%	3,2%	3,0%
Autres activites financieres (non bancaires)	2,5%	1,9%	2,2%
Autres Transports	2,5%	2,4%	2,4%
Telecom	2,3%	2,3%	2,5%
Autres industries	2,3%	2,2%	2,1%
Assurance	2,2%	2,2%	2,1%
Agroalimentaire	1,9%	1,8%	1,7%
Sante/Pharmacie	1,7%	1,5%	1,5%
Tourisme/Hotels/Restauration	1,6%	1,4%	1,3%
Informatique/Technologies	1,4%	1,2%	1,1%
Services non marchands/Secteur public/Collectivite	1,2%	0,9%	1,4%
Media/Edition	0,9%	0,8%	0,7%
Bois/Papier/Emballage	0,5%	0,6%	0,5%
Utilities	0,5%	0,5%	0,5%

Source : Risques (engagements commerciaux de bilan et de hors bilan de la clientèle et des banques, net de garantie crédit export(ACE)).

L'équilibre global du portefeuille, en termes de répartition entre les différentes filières, reste globalement stable d'une année sur l'autre, avec toutefois quelques évolutions décrites ci-dessous :

Les encours sur les Banques portent toujours majoritairement sur les banques centrales des 5 pays suivants : USA, France, Royaume-Uni, Japon et Suisse.

L'énergie reste la première filière non financière avec un poids en légère baisse à 14,9% dans le portefeuille. Ce chiffre est cohérent avec le poids de l'énergie dans l'économie mondiale. Cette filière regroupe par ailleurs une grande diversité de sous-jacents, d'acteurs et de types de financements dont la plupart sont sécurisés par des actifs. La forte majorité de notre exposition sur le secteur pétrolier porte sur des contreparties structurellement indifférentes, gagnantes ou suffisamment solides pour résister à la baisse des cours du pétrole. Notre exposition sur les secteurs structurellement plus exposés à la baisse des prix (exploration, production et services parapétroliers) est suivie de manière très rapprochée actuellement (gel de certaines lignes, tests de résistance avec des hypothèses de prix du pétrole très conservatrices …).

La filière « divers », troisième en importance, est composée pour plus de la moitié de son exposition par des titrisations (majoritairement des lignes de liquidité accordées à des programmes de titrisation financés via nos conduits). Les autres engagements portent sur des clients dont l'activité est très diversifiée (holdings patrimoniaux/financiers notamment).

Notre exposition sur l'immobilier est en sensible augmentation en 2014. Notre portefeuille est essentiellement européen et en grande partie structuré avec hypothèques à destination d'investisseurs et de foncières. Les autres financements sur base Corporate sont surtout accordés aux grandes foncières et sont souvent assortis de couvertures de taux. Le solde de nos engagements porte sur les cautions émises d'ordre des grands promoteurs français et les couvertures de taux pour les acteurs (essentiellement public) du logement social en France.

Le poids des filières de transport (aéronautique, maritime, automobile) est en légère augmentation mais reste sous contrainte forte, conséquence de la poursuite de notre gestion prudente sur ces secteurs qui subissent la crise économique. La place de la filière maritime découle de l'expertise et de la position de Crédit Agricole CIB dans les financements d'actifs aux armateurs. Le transport maritime a subi un retournement de marché depuis fin 2008, cependant notre portefeuille est relativement protégé par la qualité des structures de financement. Nos financements sur le secteur du maritime sont en effet dans la majorité sécurisés par les actifs financés, lesquels sont des actifs jeunes et diversifiés. Les financements du secteur de l'aéronautique concernent

soit des financements d'actifs, là encore de très bonne qualité, soit des financements de grands constructeurs figurant parmi les leaders mondiaux, soit des financements d'aéroports généralement de premier plan. Le portefeuille automobile reste lui aussi volontairement concentré sur les grands constructeurs, principalement européens avec un développement restreint sur les équipementiers.

L'industrie lourde regroupe principalement des grands groupes des secteurs de la sidérurgie, des métaux et de la chimie. Ce sont des groupes mondialisés qui pour certains ont souffert de la baisse de la demande.

La filière Télécom porte des engagements sur des opérateurs et des équipementiers en grande partie située en Europe et dans une moindre mesure en Asie. Cette filière porte un certain nombre d'engagements LBO mais est principalement composé par des financements de nature Corporate.

La filière Production et Distribution de biens de consommation concerne essentiellement de grands distributeurs français, implantés mondialement. Leur rating reste de bonne qualité malgré l'univers concurrentiel dans lequel ils agissent.

▪ Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Les concentrations par agent économique des prêts et créances et des engagements donnés sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1 des états financiers consolidés.

Les encours bruts de prêts et créances (169 milliards d'euros au 31 décembre 2014, contre 153 milliards d'euros au 31 décembre 2013 retraité) augmentent de 10% en 2014. Ils se répartissent essentiellement entre la clientèle Grandes entreprises et les Établissements de crédit (respectivement 67% et 25% au 31 décembre 2014, contre respectivement 59% et 24% au 31 décembre 2013 retraité).

De même, les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle concernent essentiellement les grandes entreprises (97% contre 76% au 31 décembre 2013 retraité).

▪ Concentration des dix premières contreparties (clientèle)

Elles représentent 18,2 % du total des expositions de Crédit Agricole CIB au 31 décembre 2014, contre 22 % au 31/12/2013.

Qualité des encours

▪ Qualité du portefeuille exposé au risque de crédit

Au 31 décembre 2014, les crédits accordés à des clients sains s'élèvent à 298 milliards d'euros d'encours de crédits bruts. Leur notation se répartit de la façon suivante :

Répartition en %	31.12.2014	31.12.2013
AAA (A+)	19,2%	22,7%
AA (A)	5,0%	7,4%
A (B+ et B)	27,2%	25,3%
BBB (C+ à C-)	35,0%	32,4%
BB (D+ à D-)	10,8%	9,9%
B (E+)	1,2%	1,1%
Engagements sous surveillance (E et E-)	1,6%	1,3%

L'année 2014 a vu la qualité du portefeuille se dégrader, avec notamment une diminution de la part des rating AAA. La part de notations «investment grade» reste stable, autour de 85% du portefeuille. Cette situation témoigne de la bonne résistance du portefeuille.

Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de dépréciations :

- Des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- Des dépréciations sur base collective, en application de la norme IAS 39, dès lors que sur un ou plusieurs sous-ensembles homogènes de portefeuille de risques de crédit, des indices objectifs de dépréciation sont identifiés.

Encours dépréciés sur base individuelle

La répartition par agent économique et par zone géographique des prêts et créances dépréciés sur les établissements de crédit et sur la clientèle est présentée en note 3.1 des comptes consolidés. Ces états détaillent les dépréciations sur encours douteux compromis et non compromis.

Provisions collectives

En application des normes IAS 39, des provisions collectives sont constituées dès lors que des indices objectifs de dépréciation sont identifiés :

- actifs présentant un niveau de risque déjà dégradé : la dépréciation est calculée sur des bases statistiques du montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions ;
- secteurs et pays sous surveillance : ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe un risque de non-recouvrement partiel.

Les sous-portefeuilles faisant l'objet d'une provision sectorielle à fin 2014 portent sur les LBO, l'immobilier (sur certaines zones géographiques), certains segments du maritime, l'automobile, et dans une moindre mesure sur certains segments des transports aériens et terrestres, du tourisme et de l'énergie.

Les pays faisant l'objet d'une provision collective sont les pays dont le rating se situe en-deçà d'un certain seuil dans notre échelle de rating interne, ce qui leur donne le statut de pays sous surveillance.

Le montant des dépréciations sur base collective est de 1 402 millions d'euros au 31 décembre 2014 pour les activités[(*)] de Crédit Agricole CIB (yc UBAF).

[(*)] hors opérations de marché de type CDO/CLO/ABS.

Politique de risque pays

L'année 2014 avait débuté sur des perspectives de croissance plus soutenue (3,7%), grâce à l'activité aux USA et au Japon, une modeste reprise en Europe, en particulier en Angleterre et en Allemagne et à une bonne résilience des pays émergents. Toutefois au fil des derniers mois, les perspectives se sont assombries et selon le FMI, la croissance mondiale ne devrait pas dépasser 3% en 2014 et à peine mieux pour 2015.
L'année 2014 a été marquée par des tensions politiques fortes avec la Russie liées à la crise ukrainienne qui a débuté avec l'annexion de la Crimée et ont entrainé plusieurs vagues de sanctions à son égard de la part du monde occidental. Ces tensions sont toujours d'actualité, laissant peu de visibilité sur l'évolution de la situation en 2015.
Autre fait marquant depuis l'été 2014 : la forte chute des prix du pétrole, lequel a perdu plus de 50 % de sa valeur sur la période. Cette baisse devrait avoir un effet positif sur certains pays importateurs tels l'Inde, le Brésil, l'Indonésie, l'Afrique du Sud ou encore la Turquie tout en ménageant un rebond potentiel pour les économies européennes, tempéré toutefois par la baisse de l'Euro par rapport au dollars US. Enfin le prix des matières premières reste sur une tendance baissière en raison de la faiblesse de la croissance mondiale et du ralentissement de la croissance chinoise en particulier.

Au cours de l'année 2014 ont été revues les stratégies et limites de plus de cinquante pays avec lesquels la banque travaille et celles de plus de 20 lignes produits, une quarantaine de revues de portefeuille pays et une quinzaine de revue métiers ont été également réalisées, en plus de l'actualisation trimestrielle des notations pays.

Perspectives 2015

Les perspectives de croissance de l'économie mondiale en 2015 restent modestes (autour de 3%) marquées toujours par la décélération de la croissance de la Chine, l'entrée en récession de la Russie, la stagnation du Brésil mais soutenues quand même par l'amélioration de l'économie américaine et les perspectives européennes positives qu'offrent le rachat de créances décidé par la BCE, la baisse des taux, la baisse de l'Euro et le maintien du prix du pétrole à un bas niveau. Dans ce contexte un peu plus positif, Crédit Agricole continuera de soutenir ses clients dans leurs développements d'affaires, y compris sur les marchés étrangers, en s'assurant du respect des mesures de contrôle interne mises en place.

Évolution du niveau d'exposition sur les pays émergents

Les engagements commerciaux au 31 décembre 2014 sur les pays émergents, hors pays dégradés d'Europe de l'Ouest (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Chypre, Irlande, Islande) sont présentés nets de garanties crédit export et de toute autre garantie (pour autant qu'elles soient totales et inconditionnelles). Ces engagements, qui font par ailleurs l'objet d'un suivi trimestriel par Crédit Agricole S.A., s'élevaient à 35,2 milliards d'euros (y compris la part dans l'UBAF) soit une hausse de 9% par rapport à fin 2013, augmentation s'expliquant essentiellement par l'évolution du taux de change Euro/USD, passé de 1,3791 à fin décembre 2013 à 1,2141, (-12%) à fin décembre 2014.

La concentration des encours sur les pays émergents, hors pays dégradés d'Europe de l'Ouest et UBAF reste stable par rapport à fin 2013 avec 97% du portefeuille de Crédit Agricole CIB concentrés sur 33 pays dont 12 pays correspondant à 85% de celui-ci.

Au cours de l'année 2014, le profil de risque global du portefeuille, hors pays dégradés d'Europe de l'Ouest, a continué de s'améliorer, la part du portefeuille dans les pays de statut « Investment Grade » passant de 71% à 75% à fin 2014.

Le portefeuille sur les pays émergents reste très concentré sur deux régions : l'Asie et le Moyen-Orient.

En 2014, mise à part l'influence de la dépréciation de l'Euro par rapport au USD sur les encours, le portefeuille sur les pays émergents s'est légèrement contracté. Avec le retour progressif d'une croissance mondiale plus soutenue en 2015, on peut s'attendre à une reprise d'activités sur les pays émergents en 2015, sauf évènements géopolitiques majeurs venant perturber cette tendance.

Asie

L'Asie reste la première région d'exposition au sein des pays émergents, hors pays d'Europe dégradés, avec des encours de 13 milliards d'euros, soit 37,2% de l'exposition commerciale du périmètre pays concernés, montant stable par rapport à l'année précédente, concentré fortement sur eux pays : la Chine et l'Inde.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

La région Moyen-Orient et Afrique du Nord est la deuxième exposition sur les pays émergents avec 23,6% des encours, soit 8,3 milliards d'euros, représentant une augmentation de 9% par rapport à l'année précédente due essentiellement à l'évolution du taux de change Euro/USD. Les principales expositions restent concentrées sur l'Arabie Saoudite et les Emirats Arabes Unis.

Amérique Latine

Cette région représente 20,5% du portefeuille de Crédit Agricole CIB sur les pays émergents, soit 7,2 milliards d'euros, en nette hausse par rapport à l'année précédente (+ 44%), principalement liée à l'augmentation des encours sur le Brésil et le Mexique.

Europe de l'Est

La part de la région Europe de l'Est est quasi stable par rapport à l'année précédente avec un encours de 5,2 milliards d'euros, soit 15% du portefeuille sur les pays émergents, principalement concentrée sur la Russie.

Afrique subsaharienne

A fin décembre 2014, cette région représentait 4% du portefeuille commercial sur les pays émergents, soit 1,4 milliard d'euros, en hausse de 40% sur l'année précédente, concentré sur l'Afrique du Sud, l'Angola, le Gabon et le Ghana.

RISQUES DE MARCHÉ

Le Département des Risques de Marché (DRM) est en charge de l'identification, de la mesure et de la surveillance des risques de marché, qui se définissent comme les risques de pertes potentielles auxquels est exposé Crédit Agricole CIB, au travers des positions de marché détenues, en fonction de la fluctuation des différents paramétres de marché, ainsi que de la valorisation indépendante des résultats.

En guise d'exemple, plusieurs risques de marché, pertinents pour Crédit Agricole CIB, peuvent être relevés :

- Taux d'intérêt

Ces risques sont appréhendés de manière fine : maturité, indices de taux sous jacent, devises.

- Action

Le Risque Action de Crédit Agricole CIB est concentré sur l'activité « Equity Capital Market » qui couvre les grands Corporates européens (financement, garantie de placement d'action, gestion des Plans d'Epargne Entreprise, Emissions convertibles, Prêts emprunts...).

- Credit

De par son activité de teneur de marché sur les principales dettes des pays de l'OCDE ainsi que sur les émissions de ses clients, Crédit Agricole CIB s'expose à la variation de la prime de risque des titres sur lesquels il intervient.

- Change

D'une part, l'activité Crédit Agricole CIB auprès de notre clientèle investisseurs ou Corporates l'expose aux fluctuations du marché des changes.
D'autre part, sa présence dans de nombreux pays entraine des positions de change structurelles, qui sont gérées dans le cadre des comités Actifs Passif.

- Risque de volatilité

Certains produits dérivés voient leur valeur de marché changer en fonction de la volatilité du sous-jacent, plutôt que par rapport à la volatilité du marché. Ces risques sont encadrés par des limites spécifiques.

Dispositif du contrôle des risques de marché

Périmètre d'intervention

Le périmètre du DRM couvre essentiellement les opérations de marchés logées dans :

- les lignes métier de la Trésorerie, du Change, du Crédit, du Taux regroupées sous une division nommée Global Market Division (GMD) ;
- le Métier Equity Capital Market (ECM, partie des activités pérennes sur Equity) ;
- la direction Distressed Business Units (DBU, qui représente l'ensemble des activités gérées en extinction). Ce périmètre regroupe :
  - les positions sur les Actions, transférées à BNP Paribas ;
  - les positions résiduelles des portefeuilles de titrisation de crédit complexes (CDO, CLO…) ;

Sur ce périmètre, le DRM suit l'ensemble des portefeuilles de négociation des entités consolidées dans les comptes de Crédit Agricole CIB - filiales ou succursales - en France et à l'International.

Le DRM s'assure aussi du contrôle des risques de marché de la direction Credit Portfolio Management (CPM), dont la double mission est de gérer le risque de contrepartie macro de Crédit Agricole CIB et de minimiser le coût du capital des « banking book ».

Organisation et missions du DRM

L'organisation du DRM respecte l'environnement réglementaire, l'organisation des Métiers de Crédit Agricole CIB et de l'évolution des activités de marché.

Les principes de base qui prévalent dans l'organisation et le fonctionnement du DRM sont :

- l'indépendance des fonctions du DRM, tant par rapport aux directions opérationnelles (Front Offices) qu'aux autres directions fonctionnelles (Back Offices, Middle Offices, Comptabilité) ;
- une organisation en ligne avec celle des activités à contrôler, garantissant à la fois un traitement adapté et spécialisé de chaque type d'activité de marché et un déploiement homogène des méthodologies et pratiques quel que soit le lieu de conduite de l'activité ou son lieu de comptabilisation ;

Pour assurer ces différentes missions au niveau mondial le DRM se décompose en trois pôles :

- Le Suivi d'Activité en charge :
  - de la validation quotidienne des résultats de gestion et des indicateurs de risque de marché pour l'ensemble des activités encadrées par des limites de risque de marché ;
  - du contrôle et de la validation des paramètres de marché dans un environnement indépendant du Front Office.

  Enfin, dans le cadre d'une responsabilité conjointe avec la Direction Financière, il participe au rapprochement mensuel du résultat de gestion et du résultat comptable.
- Le Risk Management qui assure le suivi et le contrôle des risques de marché pour l'ensemble des lignes produits, à savoir :
  - la mise en place des jeux de limites et la surveillance des dépassements de limites, de leur régularisation ainsi que des variations significatives de résultats qui sont portés à la connaissance du Comité des Risques de Marché ;
  - l'analyse des risques portés par ligne produit ;
  - en coordination avec le Suivi d'activité la validation de second niveau des risques et des réserves mensuelles.
- Les équipes transverses complètent ce dispositif, en assurant l'harmonisation des méthodes et des traitements entre les lignes-produits. Elles regroupent les fonctions suivantes :
  - L'équipe de recherche quantitative, responsable de la validation des modèles ;
  - L'équipe en charge du modèle interne (VaR, stress scénarios, IRC …) ;
  - L'équipe Market Data management, qui assure un contrôle de second niveau sur les données de marché indépendantes ;
  - L'équipe Consolidation, dont la mission principale est la production des informations consolidées du département ;
  - Le COO (Chief Operationnal Officer) et son équipe, qui assurent des missions telles que le suivi des principaux éléments budgétaires (effectifs et budgets informatiques globaux), l'organisation des principaux rapports du département, la coordination de l'action du DRM dans les comités Nouvelle Activité et Nouveau Produit et la conduite de différents projets transverses au sein du DRM.

Comité de décision et de suivi des risques de marché

L'ensemble du dispositif est placé sous l'autorité du Comité des Risques de Marché. Le Comité, présidé par la Direction générale de Crédit Agricole CIB, se réunit deux fois par mois. Il suit et analyse les risques de marché et leur évolution. Il s'assure du respect des indicateurs de surveillance, des règles spécifiques de gestion et des limites définies. Il octroie des limites aux pôles opérationnels dans le cadre de l'enveloppe fixée par le Comité Stratégies & Portefeuilles. En complément, le Comité des Risques Groupe (Crédit Agricole S.A.) fixe des limites globales remontées également lors du Comité.

Le Comité des Risques de Marché associe notamment des membres du Comité exécutif de Crédit Agricole CIB, un membre représentant la Direction des Risques du groupe de Crédit Agricole S.A., les responsables du Risk Management Marché et les responsables opérationnels des Activités de Marché.

Le Comité des Risques de Liquidité présidé par la Direction générale de Crédit Agricole CIB, se réunit deux fois par mois. Il suit et analyse les risques de liquidité et leur évolution. Il s'assure du respect des indicateurs de surveillance, des règles spécifiques de gestion, des limites définies et de la bonne application des normes groupes.

Le Comité associe notamment la Direction Générale de Crédit Agricole CIB, le responsable des Risques Financiers Groupe, le responsable de la Trésorerie Groupe, les responsables de GMD, de la Trésorerie et du Change, les responsables de la Direction Financière et de l'ALM et les responsables du Risk Management Marché.

Le Comité des Risques de Liquidité tient lieu également de Comité Plan d'Urgence Liquidité en situation de crise.

Projets 2014 ayant impacté le périmètre du DRM

Depuis le 1er juillet 2014, la Loi Bancaire Française demande aux établissements bancaires en fonction de la taille de bilan des banques et de ses actifs consolidés de séparer dans une filiale ad-hoc les activités de négociation pour compte propre, sauf exceptions définies par la loi.

Crédit Agricole CIB a ainsi cartographié ses activités et mis en place les mandats associés. Cette analyse a permis de s'assurer qu'aucune des activités de la banque ne se trouve dans la catégorie de portefeuille de négociation ou opération pour compte propre et par conséquent n'a pas l'obligation de créer une filiale ad-hoc. L'ensemble de ces éléments a été communiqué aux régulateurs le 1er juillet 2014. Le DRM a participé à la validation de la cartographie et des mandats associés et à partir du second semestre au groupe de travail sur la définition et la déclinaison opérationnelle des indicateurs, éléments de contrôle justifiant la bonne adéquation des activités aux mandats définis.

Courant 2014, un redéploiement progressif et contrôlé de l'activité structurée a été décidé. Ce redéploiement s'inscrit dans un contexte de marché de taux bas ayant pour effet l'accroissement d'une demande de la part des clients stratégiques de la banque sur ce type de produits, en complément de l'offre existante. Un dispositif de contrôle renforcé a été mis en place afin d'encadrer ce redéploiement.

Au titre de la CRDIV Crédit Agricole CIB a mis en place des calculs d'ajustement relatifs à la Prudent Valuation afin de prendre en compte une marge de prudence dans le calcul des Mark-to-Market.

Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

« Value at Risk » (VaR)

La VaR est calculée quotidiennement sur l'ensemble des positions. Elle représente la perte potentielle sur un jour avec un intervalle de confiance de 99 %.

Les conditions extrêmes de marché n'étant pas appréhendées par la VaR, celle-ci ne doit pas être confondue avec la notion de perte maximale ou « Maximum loss ». Les stress scénarios complètent ainsi le dispositif pour mesurer ces risques extrêmes.

Evolution de la VaR réglementaire sur l'année 2014

Le graphe ci-dessous présente l'évolution de la VaR Crédit Agricole CIB sur le périmètre réglementaire au cours de l'année 2014.

VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB en 2014 (en millions d'euros)

Sur l'année 2014, la VaR réglementaire affiche une moyenne de 6 millions d'euros (en baisse par rapport à la moyenne de 11 millions d'euros constatée sur l'année 2013), oscillant dans un corridor de valeurs dont le plancher est à 3,8 millions d'euros et le plafond à 9,3 millions d'euros.

Sur le 1er semestre 2014, la VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB évolue à des niveaux très faibles, atteignant ainsi des niveaux historiquement bas à partir de fin mai 2014, i.e. entre 4 millions d'euros et 6 millions d'euros. Cette évolution s'explique principalement par :

- la baisse de la volatilité des marchés qui se traduit par la sortie des scénarios les plus volatils de la période de calcul de la VaR (1 an glissant) ;
- la sortie des couvertures de CVA de la VaR Règlementaire au 1er janvier 2014 consécutive à la mise en application de la CRD IV.

A partir d'octobre, la VaR de Crédit Agricole CIB affiche une augmentation pour atteindre 9 millions d'euros au 31 décembre 2014. L'évolution de la VaR sur cette période est liée à une plus forte volatilité des marchés résultant notamment des incertitudes relatives à la mise en œuvre du « Quantitative Easing » (assouplissement quantitatif) par la BCE, ainsi que des tensions géopolitiques (crise russo-ukrainienne) et de la baisse des cours des matières premières en particulier du pétrole.

Les données statistiques de la VaR réglementaire sont affichées dans le tableau ci-dessous, commentées ci-après :

(en millions d'euros)	2014				2013			
	Minimum	Moyenne	Maximum	Fin d'année	Minimum	Moyenne	Maximum	Fin d'année
Total VaR	**3,8**	**6**	**9**	**9**	**5,80**	**11,00**	**17,8**	**8**
Effet de compensation	(6,1)	(3)	(1)	(4)	(3)	(6)	(10)	(5)
VaR Taux	3	4	5	4	4	6	11	4
VaR Action	1	1	2	1	1	1	3	1
VaR Change	1	2	4	4	1	2	3	2
VaR Crédit	3	4	6	4	4	7	11	6

L'approche prudente dans la gestion des risques de marché a perduré sur l'année 2014, avec une réduction de la VaR moyenne de 4,8 millions d'euros d'une année sur l'autre. Cette volonté de prise de risque mesurée est particulièrement observable sur le périmètre d'activité des taux. Enfin la hausse de la VaR en fin d'année résulte d'un environnement de marché plus volatil.

Le graphe suivant retrace l'évolution de la VaR réglementaire et des VaR de chacune des lignes métiers de Crédit Agricole CIB depuis le 1er janvier 2013.

Evolution de la VaR réglementaire et de la VaR par lignes métiers sur la période 2013 - 2014 (en millions d'euros)

■ Backtesting de la VaR

La méthode de Backtesting de la VaR au niveau du périmètre réglementaire de Crédit Agricole CIB compare les montants de la VaR quotidiens avec d'une part le résultat quotidien hors réserves (« clean P&L » ou P&L réel) et avec le résultat quotidien retraité des réserves et des nouvelles transactions (ou P&L théorique) d'autre part.

Ainsi sur l'année 2014, une exception au « clean P&L » et huit exceptions au P&L théorique, dont sept sur le dernier trimestre 2014 ont été constatées. Ces 7 exceptions de fin d'année sont liées à une plus forte volatilité des marchés en particulier du fait des anticipations de `Quantitative Easing' de la BCE et des fortes tensions sur la Russie.

A ce stade, Crédit Agricole CIB n'a détecté aucune anomalie du modèle interne liée à ces exceptions qui reflètent un changement de régime du marché (passage d'un environnement avec une faible volatilité à un environnement avec une forte volatilité).

Backtesting de la VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB sur l'année 2014 (en millions d'euros)

Exigence en fonds propres liée à la VaR

Au 31 décembre 2014, l'exigence en fonds propres (EFP) liée à la VaR s'élève à 94 millions d'euros.

En millions d'euros	Minimum	Moyenne	Maximum	31 décembre 2014
VaR	68	82	103	94

Statistiques de la VaR réglementaire stressée

Si les données historiques utilisées dans le calcul des chocs de la VaR sont issues de situations de marché atones i.e. de faible volatilité, alors la VaR obtenue aura un faible niveau. Pour contrer ce biais pro cyclique, le régulateur a introduit une nouvelle mesure : la VaR stressée.

La VaR stressée est calculée à partir du modèle de VaR « initial » sur un intervalle de confiance de 99 % horizon de 1 jour, et sur une période de tension correspondant à la pire période connue pour les facteurs de risques les plus significatifs. Cette période de chocs est re-calibrée chaque année.

Evolution de la VaR réglementaire stressée sur l'année 2014

Le graphe ci-dessous expose l'évolution de la VaR réglementaire stressée de Crédit Agricole CIB sur la période 2013 – 2014.

VaR réglementaire stressée 1 jour pour un intervalle de confiance de 99% (en millions d'euros)

Sur l'année 2014, les hausses de la VaR stressée sont dues à des effets de compensations entre lignes produits plus ou moins favorables.

Il est à noter que le changement de période de VaR Stressée intervenu début juillet n'a pas eu d'impact significatif, la nouvelle période étant très peu différente de la précédente.

Les niveaux de VaR Stressée en 2014 affichent des niveaux comparables à ceux de 2013 comme en atteste le tableau de statistiques ci-dessous en ligne avec la politique de gestion prudente de Crédit Agricole CIB.

Le tableau ci-après compare les statistiques de la VaR réglementaire stressée et de la VaR réglementaire :

(en millions d'euros)	2014				2013			
	Minimum	Moyenne	Maximum	Fin d'année	Minimum	Moyenne	Maximum	Fin d'année
VaR réglementaire stressée	**12**	**17**	**27**	**13**	**11**	**17**	**26**	**15**
VaR réglementaire	4	6	9	9	6	11	18	8

■ Exigence en fonds propres liée à la VaR stressée

Au 31 décembre 2014, l'EFP liée à la VaR stressée s'élève à 251 millions d'euros.

En millions d'euros	Minimum	Moyenne	Maximum	31 décembre 2014
VaR stressée	189	227	264	251

■ Statistiques de la VaR de CVA

La directive CRD IV a introduit une nouvelle charge en fonds propres au titre de la volatilité du Credit Value Adjustment (CVA) ou ajustement de valorisation sur actifs résumée sous le terme « Risque CVA » dont l'objectif est de tenir compte dans la valorisation des produits dérivés OTC des événements de crédit affectant nos contreparties. Le CVA est ainsi défini comme la différence entre la valorisation sans risque de défaut et la valorisation qui tient compte de la probabilité de défaut de nos contreparties.

Selon cette directive, les établissements autorisés à calculer leurs exigences en fonds propres en modèle interne au titre du risque de contrepartie et au titre du risque spécifique de taux sont tenus de calculer leur charge en capital au titre du risque CVA en méthode avancée (« VaR CVA »). Celle-ci est calculée sur la base des expositions positives anticipées sur les transactions sur produits dérivés OTC face aux contreparties « Institutions Financières » traités par Crédit Agricole CIB (entité sociale) et ses succursales hors transactions intra groupe. Enfin le dispositif utilisé pour estimer le montant des exigences en fonds propres est le même que celui utilisé pour le calcul de la VaR de marché au titre du risque spécifique de taux.

L'ACPR a validé le modèle de VaR CVA et suite à l'entrée en vigueur de la CRD IV (Bâle III) à partir du 1er janvier 2014, des fonds propres additionnels au titre de la CVA (VaR et VaR Stressée) sont désormais calculés.

■ Evolution de la VaR de CVA sur l'année 2014

Le graphe ci-dessous présente l'évolution de la VaR de CVA de Crédit Agricole CIB sur l'année 2014.

VaR de CVA 1 jour pour un intervalle de confiance de 99% (en millions d'euros)

En termes d'évolutions, l'année 2014 a été marquée par une tendance à la baisse du montant de VaR de CVA, celui-ci passant progressivement de 8 millions d'euros à 4 millions d'euros. A noter toutefois, une augmentation de la VaR de CVA courant décembre qui revient à ses niveaux de début d'année dans un contexte de plus forte volatilité des marchés.

Evolution de la VaR de CVA stressée sur l'année 2014

Le graphe ci-dessous présente l'évolution de la VaR stressée de CVA de Crédit Agricole CIB sur l'année 2014.

VaR de CVA stressée 1 jour pour un intervalle de confiance de 99% (en millions d'euros)

La VaR Stressée de CVA est restée relativement stable sur la période, oscillant autour de 22 millions d'euros.

Exigence en fonds propres liée au CVA

L'EFP liée au CVA est de 351 millions d'euros au 31 décembre 2014.

En millions d'euros	Minimum	Moyenne	Maximum	31 décembre 2014
CVA	321	359	410	351

Stress Tests

Les stress tests ont été établis pour évaluer la résistance des institutions financières suite à un choc sur leurs activités. Ce choc peut être économique (ralentissement économique par exemple), géopolitique (conflit entre pays).

Aussi, pour satisfaire aux exigences du régulateur et afin de compléter les mesures en VaR, Crédit Agricole CIB applique des scénarios de stress à ses activités de marché afin d'évaluer l'impact de perturbations particulièrement fortes (omises dans la VaR) sur la valeur de ses livres. Ces scénarios s'articulent autour de trois approches complémentaires :

1. des approches historiques, qui consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé. Les scenarii historiques ainsi retenus sont les suivants :

- Crise de 1994 : scenario de crise obligataire ;
- Crise de 1998 : scenario de crise du marché du crédit dont les hypothèses sont la baisse des marchés d'actions, la forte progression des taux d'intérêt et la baisse des devises émergentes ;
- Crise de 1987 : scenario de krach boursier ;
- Crise d'octobre 2008 et Crise de novembre 2008 (ces 2 derniers stress reproduisant les conditions de marché suite à la faillite de la banque Lehman) ;

2. des scénarios hypothétiques, qui anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes. Les scenarii hypothétiques sont :

- Reprise Économique (Progression des marchés d'actions et de matières premières, forte progression des taux court terme et appréciation de l'USD, resserrement des spreads de crédit) ;
- Resserrement de la Liquidité (forte progression des taux court terme, élargissement des spreads de crédit, baisse des marchés d'actions) ;
- un scénario représentant les conditions économiques dans un contexte de tensions internationales entre la Chine et les Etats-Unis (augmentation de la volatilité et baisse des cours sur les marchés actions, baisse du cours des Futures et hausse de la volatilité sur le marché des matières premières, aplatissement des courbes de taux, baisse du dollar US par rapport aux autres devises, élargissement des spreads de crédit).

3. Deux approches dites adverses (un décennal et un extrême), qui consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé :

- une approche dite « adverse décennal », qui évalue l'impact de mouvements de marché de grande ampleur et défavorables pour chaque activité prise individuellement. La calibration des chocs est telle que le scénario a une probabilité d'occurrence tous les 10 ans environ et que l'horizon pendant lequel la banque subit les événements sans réagir est de l'ordre de 10 jours. Les pertes mesurées par ce scenario font l'objet d'un encadrement par une limite ;
- enfin, une approche dite « adverse extrême » qui permet de mesurer l'impact de chocs de marché encore plus larges, en tenant peu compte d'éventuels effets de compensation entre les différents facteurs de risques. Ainsi, le Stress Extrême permet de calculer l'impact d'événements certes très improbables mais très douloureux en cas d'occurrence, que le Stress Adverse Décennal ne valorise pas fortement faute de choquer les conditions suffisamment durement. Cet indicateur fait lui aussi l'objet d'une limite fixée en accord avec Crédit Agricole S.A.

Les stress globaux sont calculés sur une base hebdomadaire et sont présentés au Comité des Risques de Marché de Crédit Agricole CIB avec une fréquence bimensuelle.

En parallèle, des scénarios de stress spécifiques sont développés pour chaque ligne métier. Ils sont produits selon une fréquence le plus souvent hebdomadaire. Ces scénarios spécifiques permettent de préciser l'analyse des risques propres aux différentes lignes métiers.

Enfin, des stress adverse et extrême ont été mis en place sur le périmètre de CVA économique (comptable).

Le graphe ci-après illustre la comparaison de l'évolution des stress en 2013 et 2014 :

Valeurs moyennes des stress sur l'année 2013 et l'année 2014 (en millions d'euros)

1 : Crise de 1987
2 : Crise de 1994
3 : Crise de 1998
4 : Crise d'Octobre 2008
5 : Crise de Novembre 2008
6 : Reprise économique
7 : Ressérement de la liquidité
8 : Tensions Internationales (USA/Chine)
9 : Stress décennal Adverse
10 :Stress décennal Extrême

Les niveaux de stress (hors CVA) observés en 2014 sont dans l'ensemble très éloignés des limites (le taux de consommation moyen sur l'année 2014 est de 35% pour le stress adverse décennal et de 36% pour le stress adverse extrême).

Entre 2013 et 2014, les stress de toute nature n'ont pas évolué de manière significative, à l'exception du stress adverse extrême dont la valeur moyenne sur l'année a fortement diminué passant de 495 millions d'euros en 2013 à 357millions d'euros en 2014. Cette stabilité des niveaux de stress constatée atteste de la continuité de la politique de gestion prudente menée par Crédit Agricole CIB.

Autres indicateurs

La mesure en VaR est associée à un jeu d'indicateurs complémentaires ou explicatifs, dont la plupart font l'objet de limites :

- Les jeux de limites permettent un encadrement précis des risques. Déclinés par activité et par desk, ils précisent les produits autorisés, les échéances maximales, les positions et les sensibilités maximales ; ils comprennent également un système de « Loss alerts » ;
- D'autres indicateurs analytiques sont utilisés à des fins explicatives par le Risk Management. Ils comprennent notamment des indicateurs en notionnel afin de mettre en lumière des opérations atypiques ;
- Au titre de la CRD III (entrée en vigueur le 31 décembre 2011), Crédit Agricole CIB a mis en place les mesures de risque spécifiques de défaut sur les portefeuilles de crédit. Ces mesures sont « l'IRC » et le « CRM ».

Exigences en fonds propres liées à l'IRC, en méthode standard

L'IRC ou Incremental Risk Charge est une exigence de capital supplémentaire sur les positions de crédit dites linéaires (i.e. hors

positions de corrélation de crédit), requise par le régulateur suite à la crise des « Subprimes » au sein de la directive CRD III.

L'IRC a pour objectif de quantifier des pertes inattendues provoquées par des événements de crédit sur les émetteurs, à savoir le défaut ou la migration de rating (aussi bien dans le cas d'un abaissement que d'un rehaussement de la note de crédit). Autrement dit, l'IRC permet de saisir 2 mesures de risque :

1. Le risque de défaut (ou les pertes ou gains potentiels) suite au défaut de l'émetteur ;
2. Le risque de migration, qui représente les pertes ou gains potentiels faisant suite à une migration de la note de crédit de l'émetteur et au choc de spreads afférents.

L'IRC est calculée avec un intervalle de confiance de 99,9% sur un horizon de risque 1 an par des simulations de Monte Carlo.

Les scénarios de défaut et de migration de crédit simulés sont ensuite valorisés à l'aide des pricers de Crédit Agricole CIB. L'ensemble des Mark-to-Market donne une distribution, à partir de laquelle un calcul de quantile à 99,9% permet d'obtenir l'IRC.

Au 31 décembre 2014, l'EFP au titre de l'IRC s'élève à 234 millions d'euros.

En millions d'euros	Minimum	Moyenne	Maximum	31 décembre 2014
IRC	234	298	386	234

Le « CRM » ou Comprehensive Risk Measure mesure les risques de défaut, de changement de notation ainsi que les risques de marché sur le portefeuille de corrélation de crédit. Les risques de marché du portefeuille de corrélation ont été cédés à un fonds d'investissement dont le gestionnaire est BlueMountain Capital ; le CRM est donc nul sur l'année 2014. La mesure finale requise par les autorités de tutelle est la Méthode Standard, qui calcule les besoins de fonds propres sur le périmètre des autres portefeuilles de titrisation.

L'EFP liée à la méthode standard est de 15 millions d'euros au 31 décembre 2014.

En millions d'euros	Minimum	Moyenne	Maximum	31 décembre 2014
Méthode standard CRD3	13	14	15	15

■ Exigences en fonds propres liées à la Prudent Valuation

Dans le cadre de la CRD IV, le comité Bâle III requiert que chaque banque calcule une « Prudent Valuation », estimant que la prise en compte comptable de la valeur de marché (ou « Fair Value ») n'est pas systématiquement une mesure prudente. L'objectif de la « Prudent Valuation » est de définir un cadre précis de règles indépendantes des normes comptables permettant de valoriser l'ensemble des positions du Trading Book et du Banking Book comptabilisées en juste de marché avec un intervalle de confiance de 90%.

La « Prudent Valuation » se définit comme un ensemble d'ajustement (AVA) au nombre de 9 : incertitude de prix, coûts de liquidation, risque de modèle, positions concentrés, marges de crédit constatées d'avance, coût de financement, résiliation anticipée, frais administratifs futurs, risque opérationnel. L'ensemble des différentes catégories est ensuite agrégé et vient en déduction du « Common Equity Tier One ».

Le calcul des ajustements sur la base du texte publié par l'EBA le 31 mars 2014 donne un impact en fonds propres au 31 décembre 2014 de 467 millions d'euros.

EXPOSITIONS SENSIBLES SELON LES RECOMMANDATIONS DU FINANCIAL STABILITY BOARD

Les expositions suivantes correspondent aux recommandations du Financial Stability Board. Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés de Crédit Agricole CIB au 31 décembre 2014. A ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière annuelle.

Tableau de synthèse des expositions présentées ci-après au 31 décembre 2014

en millions d'euros	Actifs en prêts et créances				Catégorie comptable	Actifs à la juste valeur			Catégorie comptable
	Exposition brute	Décote	Provision collective	Exposition nette		Exposition brute	Décote	Exposition nette	
RMBS	25	(2)	0	23	(1)	24	(2)	22	(3)
CMBS	3	0	0	3		6	0	6	
CDO super senior non couverts(*)	662	(640)	(22)	0	(2)	1 242	(1 226)	16	
CDO mezzanines non couverts	20	(20)	0	0		200	(200)	0	
CLO non couverts	206	(1)	0	205		18	0	18	
Protections acquises auprès de monolines						58	(33)	25	(4)
Protections acquises auprès de CDPC						4	0	4	

(1) Prêts et créances sur les établissements de crédit ou la clientèle - titres non cotés sur un marché actif (cf. note 6.5 des comptes consolidés)
(2) Prêts et créances sur la clientèle - titres non cotés sur un marché actif (cf. note 6.5 des comptes consolidés)
(3) Actifs financiers à la juste valeur par résultat - obligations et autres titres à revenu fixe et instruments dérivés (cf. note 6.2 des comptes consolidés)
(4) Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Instruments dérivés (cf. note 6.2 des comptes consolidés)
(*) Le tableau ci-dessus présente les CDO consolidés par Crédit Agricole CIB.
Pour des raisons de lisibilité de l'information financière et de comparabilité par rapport aux exercices précédents, la présentation des CDO au bilan consolidé est réalisée en respectant la structure juridique de ces véhicules. La consolidation ligne à ligne de chacun des actifs sous-jacents de ces CDO, essentiellement des RMBS, n'a pas d'effet significatif sur le bilan consolidé de Crédit Agricole CIB.

ABS immobiliers

en millions d'euros	Etats-Unis		Royaume-Uni		Espagne	
RMBS	**31.12.2013**	**31.12.2014**	**31.12.2013**	**31.12.2014**	**31.12.2013**	**31.12.2014**
Comptabilisés en prêts et créances						
Exposition brute	27	0	56	25	49	0
Décote[1]	(21)	0	(5)	(2)	(5)	0
Exposition nette en millions d'euros	**6**	**0**	**51**	**23**	**44**	**0**
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur						
Exposition brute	37	0	35	22	5	2
Décote	(33)	0	(5)	(2)	(0)	(0)
Exposition nette en millions d'euros	**4**	**0**	**30**	**20**	**5**	**2**
% subprime sous-jacents sur exposition nette	**100%**	**100%**				
Ventilation par notation de l'exposition brute totale						
AAA	0%	0%	0%	0%	0%	0%
AA	0%	0%	0%	4%	0%	0%
A	0%	0%	100%	96%	97%	100%
BBB	0%	0%	0%	0%	3%	0%
BB	0%	0%	0%	0%	0%	0%
B	0%	0%	0%	0%	0%	0%
CCC	0%	0%	0%	0%	0%	0%
CC	0%	0%	0%	0%	0%	0%
C	14%	0%	0%	0%	0%	0%
Non noté	86%	0%	0%	0%	0%	0%

en millions d'euros	Etats-Unis		Royaume-Uni		Espagne	
CMBS	**31.12.2013**	**31.12.2014**	**31.12.2013**	**31.12.2014**	**31.12.2013**	**31.12.2014**
Comptabilisés en prêts et créances						
Exposition nette[1]			10	0	22	3
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur						
Exposition nette				3	2	3

[1] dont aucune provision collective au 31 décembre 2014 contre 31 m€ au 31 décembre 2013

Par ailleurs, achats de protections sur RMBS et CMBS évalués à la juste-valeur :

- 31 décembre 2014 : nominal = 22 millions d'euros ; juste valeur = 6 millions d'euros.
- 31 décembre 2013 : nominal = 59 millions d'euros; juste valeur = 51 millions d'euros.

La valorisation des ABS immobiliers évalués à la juste valeur se fait à partir d'informations en provenance de contributeurs externes.

Méthodologie d'évaluation des CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains

CDO super senior évalués à la juste valeur

La valorisation des CDO super senior est obtenue à partir de l'application d'un scénario de crédit sur les sous-jacents (prêts résidentiels principalement) des ABS constituant chaque CDO.

Les taux de pertes finales appliquées sur les prêts en vie sont:

- calibrés en fonction de la qualité et de la date d'origination de chaque prêt résidentiel
- exprimés en pourcentage du nominal. Cette approche nous permet notamment de visualiser nos hypothèses de pertes en fonction de nos risques toujours au bilan de la banque.

	Taux de pertes subprime produits en		
Date de clôture	**2005**	**2006**	**2007**
31/12/2013	50%	60%	60%
31/12/2014	50%	60%	60%

Les flux futurs obtenus sont ensuite actualisés sur la base d'un taux prenant en compte la liquidité de ce marché.

CDO super senior évalués au coût amorti

Depuis le quatrième trimestre 2012, ils sont dépréciés selon la même méthodologie que les CDO super senior évalués à la juste valeur, à la différence que, les flux futurs obtenus sont actualisés sur la base du taux d'intérêt effectif en date de reclassement.

CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains non couverts

Au 31 décembre 2014, Crédit Agricole CIB a une exposition nette de 16 millions d'euros sur les CDO super senior non couverts (après prise en compte d'une provision collective de 22 millions d'euros sur ses actifs en prêts et créances).

Décomposition des CDO super senior à sous-jacent résidentiels US non couverts

en millions d'euros	Actifs à la juste valeur	Actifs en prêts et créances
Nominal	**1 242**	**662**
Décote	1 226	640
Provision collective		22
Valeur nette	**16**	**0**
Valeur nette au 31.12.2013	10	0
Taux de décote[1]	**99%**	**100%**
Sous-jacent		
% des actifs subprime sous-jacents produits avant 2006	12%	0%
% des actifs subprime sous-jacents produits en 2006 et 2007	34%	0%
% des actifs Alt A sous jacents	3%	0%
% des actifs Jumbo sous jacents	0%	0%

[1] Après prise en compte des tranches décotées à 100%

Autres expositions au 31 décembre 2014

en millions d'euros	Nominal	Décote	Provision collective	Net
CLO non couverts évalués à la juste valeur	18	(0)		**18**
CLO non couverts comptabilisés en prêts et créances	206	(1)		**205**
CDO Mezzanines non couverts évalués à la juste valeur	200	(200)		**0**
CDO Mezzanines non couverts comptabilisés en prêts et créances *	20	(20)		**0**

* Tranches de CDO mezzanines issues de la liquidation d'un CDO anciennement comptabilisé en prêts et créances

Protections acquises auprès de monolines au 31 décembre 2014

en millions d'euros	Monolines en couverture de				Total protections acquises auprès de monolines
	CDO résidentiels américains	CDO corporate	CLO	Autres sous-jacents	
Montant notionnel brut de la protection acquise	60	1 125	299	187	**1 671**
Montant notionnel brut des éléments couverts	60	1 125	299	187	**1 671**
Juste valeur des éléments couverts	44	1 125	293	151	**1 613**
Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur et couvertures	**16**	**0**	**6**	**36**	**58**
Ajustements de valeur comptabilisés sur la protection	(1)		(5)	(27)	**(33)**
Exposition résiduelle au risque de contrepartie sur Monolines	**15**	**0**	**1**	**9**	**25**

Répartition de l'exposition nette sur monolines au 31 décembre 2014[(*)]

[(*)] Notation la plus basse émise par Standards & Poors ou Moody's au 31 décembre 2014.

Protections auprès de CDPC (Credit Derivative Product Companies)

Au 31 décembre 2014, l'exposition nette auprès de CDPC est de 4 millions d'euros (contre 10 millions d'euros au 31 décembre 2013), principalement sur des CDO corporate.

GESTION DE BILAN - RISQUES FINANCIERS STRUCTURELS

Les politiques de gestion financière de Crédit Agricole CIB sont définies par le Comité de Gestion Actif-Passif en étroite coordination avec Crédit Agricole S.A..

Présidé par le Directeur général délégué en charge des Finances, ce Comité comprend en particulier les membres de la Direction générale, le responsable Finance, celui de la Trésorerie ainsi qu'un représentant Finance de Crédit Agricole S.A. et des représentants des Risques de Marchés de Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB.

Il est animé par le Responsable de la Gestion Actif-Passif et du Credit Portfolio Management de Crédit Agricole CIB.

Ce Comité se réunit une fois par trimestre ; il constitue l'organe de décision en matière de gestion actif-passif pour le Groupe. Il intervient soit en gestion directe soit en supervision et en coordination générale pour les domaines de gestion actif-passif formellement délégués aux succursales étrangères et aux filiales.

La Direction financière (via la Gestion Actif-Passif) est responsable de la mise en œuvre des décisions du Comité Gestion Actif-Passif.

La gestion des risques financiers comprend le suivi et la supervision des risques de taux (hors métiers de marchés), de change structurel et opérationnel et de liquidité de Crédit Agricole CIB en France et à l'étranger. Elle inclut notamment la gestion directe des positions de « haut de bilan ».

Le coût de la gestion des risques financiers est refacturé aux métiers en fonction de leur contribution aux risques.

Risques de taux d'intérêt global

Objectifs et politique

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à protéger les marges commerciales contre les fluctuations de taux et d'assurer la meilleure stabilité dans le temps de la valeur patrimoniale des éléments de haut de bilan au regard desdites fluctuations.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan. Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et passifs ont des échéances de refixation de leur taux d'intérêt non synchrones.

Gestion du risque

Chaque entité opérationnelle gère son exposition sous le contrôle de son Comité actif-passif local chargé d'assurer le respect des limites et des normes du Groupe.

La Gestion Actif-Passif du Siège - dans le cadre de sa mission de coordination et de supervision - et la Direction des Risques de marchés qui participe aux Comités locaux assurent l'harmonisation des méthodes et des pratiques au sein du Groupe ainsi que le suivi des limites allouées à chacune de ses entités.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global du Groupe est présentée au Comité de gestion actif-passif de Crédit Agricole CIB.

Celui-ci :

- examine les positions consolidées déterminées en date d'arrêté trimestriel ;
- s'assure du respect des limites applicables à Crédit Agricole CIB, ces limites étant octroyées en Comité des risques Groupe de Crédit Agricole S.A;
- décide des mesures de gestion sur la base des propositions faites par la Gestion Actif-Passif.

Méthode

Crédit Agricole CIB utilise la méthode des impasses (de taux fixe) pour mesurer son risque de taux d'intérêt global.

Celle-ci consiste à déterminer les échéanciers en taux de l'ensemble des actifs, passifs et dérivés de couverture à taux fixes ou révisables :

- jusqu'à la date de révision du taux pour les opérations à taux révisables,
- jusqu'à la date contractuelle pour les transactions à taux fixes,
- et suivant des conventions appuyées sur des modèles pour les éléments sans échéance contractuelle.

La mesure des impasses prend en compte l'effet des couvertures de taux réalisées en couverture de juste valeur et en couverture de flux de trésorerie.

Exposition

L'exposition de Crédit Agricole CIB au risque de taux sur les opérations de clientèle est limitée compte tenu de la règle d'adossement en taux de chaque financement clientèle auprès des équipes de marché ainsi que du volume réduit des dépôts non rémunérés.

Le risque de taux d'intérêt provient essentiellement des fonds propres et des participations, de la modélisation des passifs non rémunérés et pour les maturités inférieures à un an des activités de Trésorerie du portefeuille bancaire.

Le Groupe est principalement exposé aux variations de taux d'intérêt de la zone monétaire euro et dans une moindre mesure à celles du dollar américain.

Crédit Agricole CIB gère son exposition au risque de taux d'intérêt dans le cadre d'une limite d'exposition définie par Crédit Agricole S.A. de 10 milliards d'euros jusqu'à 2 ans, 1,1 milliards d'euros en moyenne entre 3 et 7 ans et 0,75 milliards d'euros jusqu'à 10 ans. Crédit Agricole CIB dispose également d'une limite globale en Valeur Actuelle Nette (VAN) toutes devises définie par Crédit Agricole S.A. égale à 400 millions d'euros.

Les impasses de taux expriment l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, une impasse positive représente une exposition sujette à un risque de baisse des taux sur la période considérée.

Les résultats de ces mesures au 31 décembre 2014 traduisent ainsi une exposition de la Banque à une baisse des taux d'intérêt :

en milliards d'euros	0-1 an	1-5 ans	5-10 ans
Impasse moyenne Dollar US	-0,2	+0,1	+0,1
Impasse moyenne Euro et autres devises	-0,1	+0,8	+0,4

En termes de sensibilité du PNB de la première année (2015) Crédit Agricole CIB pourrait gagner 32 millions d'euros de revenus en cas de baisse durable des taux d'intérêt de 200 points de base, soit une sensibilité de 0.74% pour un PNB de référence de 4 352 millions d'euros en 2014.

Sur la base de ces mêmes calculs de sensibilité, la valeur actuelle nette de la perte encourue au titre des dix prochaines années en cas d'une variation défavorable uniforme de 200 points de base de la courbe des taux représente 0,72% des fonds propres comptables du Groupe.

Par ailleurs, des mesures d'impact en résultat de huit scénarii de stress - cinq historiques et trois hypothétiques - portant sur l'impasse des taux d'intérêts sont effectuées sur base trimestrielle et portées à la connaissance du Comité Actif Passif.

Les scénarii retenus sont ceux utilisés par le département Trésorerie de Crédit Agricole CIB, à savoir :

- Les scénarii historiques sont : la crise majeure sur le marché des actions (Lundi Noir de 1987) ; la hausse massive des taux (Krach obligataire de 1994) ; la forte hausse des spreads émetteurs (hausse des spreads de crédit de 1998) ; la crise financière de 2008 liée au marché hypothécaire américain.
- Les scénarii hypothétiques reposent sur: l'anticipation d'une reprise économique (hausse des marchés actions, des taux, du spot USD, du pétrole et baisse des spreads émetteurs) ; une crise de liquidité suite à la décision de la Banque Centrale de relever ses taux directeurs ; une tension des relations internationales suite au gel des activités commerciales entre la Chine et les Etats-Unis (hausse des taux US, chute du marché actions américain, écartement des spreads de crédit et dévalorisation du dollar par rapport aux autres devises et notamment l'euro).

Les simulations se calculent à partir de la sensibilité de l'impasse de taux de Crédit Agricole CIB. La sensibilité se définit comme le gain ou la perte générée par une variation de 2% des taux d'intérêt. Cette sensibilité est déclinée en euros et dollars US. Elle se calcule sur des encours moyens par année glissante.

Les chocs de ces scénarii sont calculés sur une base de dix jours selon la méthodologie de scénario de stress de Crédit Agricole CIB. Cette sensibilité est «choquée» sur différents points. Le résultat d'un stress correspond à la valeur actuelle nette encourue en cas de variation des caractéristiques du scénario.

L'application des scénarios de stress met en évidence des impacts relativement limités puisque la valeur actuelle nette de la perte potentielle maximale encourue représente 0,44% des fonds propres comptables et 1,63 % du PNB au 31 décembre 2014.

Risques de change

Le risque de change s'appréhende principalement à travers la mesure de l'exposition résiduelle nette résultant de la prise en compte des positions de change brutes et de leurs couvertures.

Risques de change structurels

Le risque de change structurel du Groupe résulte de ses investissements durables dans des actifs en devises étrangères, essentiellement les fonds propres de ses entités opérationnelles à l'étranger, qu'ils trouvent leur origine dans des acquisitions, des transferts de fonds à partir du Siège ou une capitalisation de résultats locaux.

La politique du Groupe consiste le plus souvent à emprunter la devise d'investissement afin d'immuniser patrimonialement l'investissement réalisé contre le risque de change. Les emprunts sont alors documentés en tant qu'instrument de couverture de l'investissement. Dans certains cas, et notamment pour les devises peu liquides, l'investissement donne lieu à achat de la devise concernée ; des couvertures du risque de change par des opérations à terme sont alors mises en place si cela est possible.

Les principales positions de change structurelles brutes du Groupe sont libellées en dollar américain, en devises liées à ce dernier - devises de pays du Moyen-Orient ainsi que certaines devises asiatiques pour l'essentiel - en livre sterling et en franc suisse.

Globalement, la politique de gestion des positions de change structurelles du Groupe a deux objectifs principaux :

- patrimonial, pour diminuer le risque de perte de valeur des actifs considérés ;
- prudentiel par exception, pour immuniser le ratio de solvabilité du Groupe contre les fluctuations de change ; dans cette optique, les positions de change structurelles non couvertes seront dimensionnées aux niveaux équilibrant la part des devises concernées dans les encours pondérés qui n'est pas couverte par d'autres types de fonds propres dans la même devise ;

Les actions de couverture du risque de change structurel sont gérées de manière centralisée et mises en place sur recommandations du Comité Change Structurel de FIN et décisions du Comité Actif-Passif de la Banque.

Les positions de change structurelles de Crédit Agricole CIB sont en outre intégrées dans celles du groupe Crédit Agricole S.A., présentées quatre fois par an à son Comité Actif Passif, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.. Elles sont également présentées une fois par an à son Comité Risques Groupe.

Risques de change opérationnels

La Banque est en outre exposée à des positions de change opérationnelles sur ses produits ou charges en devises étrangères, constatées tant au Siège que dans ses implantations de l'étranger.

La politique générale du Groupe est de limiter au maximum ses positions de change opérationnelles nettes, en procédant à leur couverture sur base périodique, sauf exception sans couvrir à l'avance des résultats non encore réalisés sauf si leur degré de probabilité est fort et le risque de variation liée aux cours de change élevé.

Les règles et délégations applicables pour la gestion des positions opérationnelles relèvent, selon leur degré d'importance, du CRG annuel (limites) ou des Comité Actif-Passif trimestriels de Crédit Agricole CIB, ou des délégations de pouvoir de la Direction FIN/ALM/CPM.

La contribution des différentes devises au bilan consolidé se trouve dans la note annexe 3.2 «Risques de change» en page 243.

Risques de liquidité et de financement

Le groupe Crédit Agricole CIB est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise en cas par exemple de retrait massif des dépôts de la clientèle ou d'investisseurs ou lors d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché (accès aux marchés interbancaires, monétaires et obligataires).

Objectifs et politique

L'objectif premier de Crédit Agricole CIB en matière de gestion de sa liquidité est toujours d'être en situation de pouvoir faire face à des situations de crise de liquidité d'intensité élevée sur des périodes de temps prolongées.

Le groupe Crédit Agricole CIB fait partie intégrante du périmètre de gestion du risque de liquidité du groupe Crédit Agricole et s'appuie sur un dispositif de mesure et d'encadrement de son risque de liquidité qui repose sur le maintien de réserves de liquidité, sur l'organisation de son refinancement (limitations des refinancements courts, répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements longs, diversification des sources de refinancement) et sur un développement équilibré des actifs et passifs de son bilan.

Un jeu de limites, indicateurs et procédures vise à assurer le bon fonctionnement de ce dispositif.

Cette approche interne incorpore le respect du coefficient de liquidité défini par l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité, auquel les établissements de crédit du Groupe sont assujettis.

Gestion du risque

Au sein de Crédit Agricole CIB, la responsabilité de la gestion du risque de liquidité est répartie entre plusieurs départements : la Direction financière / Asset & Liability Management (ALM) en charge de la gestion du refinancement moyen et long terme (MLT), la Trésorerie responsable de la gestion opérationnelle du refinancement de la liquidité court terme sous délégation de l'ALM et la Direction des risques en charge de la validation du dispositif et du suivi du respect des règles et des limites.

▪ Pilotage décisionnaire

Le Comité ALM du groupe Crédit Agricole CIB définit et suit la politique de Gestion Actif / Passif. Il constitue, avec le Comité de Direction Générale, l'organe exécutif de la Gouvernance et définit toutes les limites opérationnelles de Crédit Agricole CIB. Il s'agit d'une instance décisionnaire sur les points importants notamment le suivi des levées MLT, le contrôle des limites court terme et long terme.

En cas de tensions avérées sur les marchés du refinancement, des comités de suivi rapproché peuvent être instaurés entre la Direction générale, la Direction des risques, la Direction financière et la Trésorerie, afin de suivre au plus près la situation en liquidité du Groupe. Ces Comités se sont notamment réunis de façon régulière à partir de juillet 2011, compte tenu de la situation tendue des marchés et des contraintes de liquidité qui se sont imposées à Crédit Agricole CIB.

▪ Pilotage opérationnel

D'un point de vue opérationnel, la déclinaison des rôles est la suivante :

- le pilotage et le contrôle de la liquidité court terme, jusqu'à deux ans compris, sont délégués par l'ALM, qui gère cette délégation à la Ligne Métier Trésorerie ;
- la gestion de la liquidité moyen / long terme est placée sous la responsabilité de l'ALM.

En termes de pilotage de la liquidité court terme, la ligne Métier Trésorerie est responsable de la gestion opérationnelle du refinancement de la liquidité court terme sur une base mondiale.

Elle assure les missions de gestion quotidienne globale du refinancement court terme du groupe Crédit Agricole CIB, la coordination des spreads à l'émission ainsi que la gestion du portefeuille d'actifs liquides de la Trésorerie. Au sein de chaque centre de Trésorerie, le Trésorier est localement responsable de la gestion des activités de refinancement, selon les limites qui lui ont été données. Il rend compte au Trésorier de Crédit Agricole CIB et au Comité Actif / Passif local. Il est également responsable du respect des contraintes réglementaires locales applicables à la liquidité courte.

En termes de gestion du refinancement à moyen et long terme, celui-ci est de la responsabilité du Département Finance/ALM en charge de la mesure et du suivi du risque de liquidité moyen long terme, du suivi des levées de liquidité long terme effectuées par les desks de marché de la Banque, de la planification et du suivi des programmes d'émission, du contrôle de la cohérence des prix d'émission et de facturation de la liquidité aux Métiers consommateurs.

Conditions de refinancement en 2014

Outre les sources classiques de liquidité à court terme, Crédit Agricole CIB met en œuvre une politique active de diversification de ses sources de financement, notamment traduite par la mise en place d'un programme d'émissions structurées spécifique au marché US, d'un programme d'émission de commercial paper domestique au Japon et la mise en place d'un programme de CD's basé à Londres et destiné à être vendu en Asie.

Les ressources de liquidité longue de Crédit Agricole CIB proviennent des dépôts de la clientèle, d'emprunts interbancaires et d'émissions de titres de créance sous diverses formes (Certificats de dépôt, BMTN, EMTN).

Crédit Agricole CIB utilise largement ses programmes d'Euro Médium Term Notes (EMTN) : au 31/12/2014, les montants émis dans le cadre de programmes EMTN représentent environ 16 milliards d'euros en droit anglais et 6 milliards d'euros en droit français. Crédit Agricole S.A. a émis deux covered bonds collatéralisés par des crédits export de Crédit Agricole CIB.

Sauf exception, les émissions effectuées sous ces programmes pour les besoins de la clientèle internationale et domestique de Crédit Agricole CIB sont dites « structurées » c'est-à-dire que le coupon payé et/ou le montant remboursé à l'échéance comporte une composante indexée sur un ou plusieurs indices de marché (action, taux d'intérêt, change ou matière première). De même, certaines émissions sont dites « Credit Linked Notes » c'est-à-dire que le remboursement est minoré en cas de défaut d'un tiers défini contractuellement lors de l'émission.

Le maintien d'une structure de bilan équilibrée en 2014

En 2014, CACIB a poursuivi le renforcement de sa structure de bilan avec une augmentation du volume de ses ressources stables, grâce à un plan volontariste de collecte clientèle.

Méthodologie

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité de Crédit Agricole CIB est structuré autour de plusieurs indicateurs de risque :

- les indicateurs court terme constitués notamment des simulations de scénarii de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, le suivi de l'endettement court terme brut et net, et la mesure des impasses statiques et dynamiques dans des conditions variées ;
- les indicateurs long terme permettant de mesurer le risque de liquidité à moyen et long terme notamment grâce au suivi de la concentration des échéances de refinancement long terme, la production de l'impasse de transformation globale à un an, et le suivi de limites spécifiques de transformation à un an fixées par devise, le contrôle des indicateurs de diversification MLT permettant de limiter la concentration des sources de refinancement.

La Position en Ressources stables, définie comme l'excédent des ressources stables sur les emplois durables, sert à préserver les métiers des conséquences d'un stress de marché.

La définition de ces indicateurs et de leur encadrement est précisée dans un jeu de normes qui ont fait l'objet d'examens et validations auprès des instances de Crédit Agricole CIB et du groupe Crédit Agricole.

En 2014, le Comité des Risques du Groupe a relevé le seuil d'alerte de la Position en Ressources Stables et rallongé les horizons de survie des scénarii de stress.

Opérationnellement, le système de gestion et d'encadrement de la liquidité s'appuie sur un outil interne mesurant et analysant les indicateurs définis dans les normes et permettant ainsi le suivi de la situation de liquidité et le respect de leurs limites.

Par ailleurs, les mesures réglementaires de type ratio de liquidité participent au suivi du risque de liquidité (mesure, projection, gestion). Dans ce domaine, l'année 2014 a été marquée par la publication par la Commission européenne de l'acte délégué LCR et la publication par le Comité de Bâle du texte NSFR révisé. La banque calcule et déclare mensuellement à l'Autorité de Contrôle Prudentiel son Liquidity Coverage Ratio sur base consolidée. Le Net Stable Funding Ratio [NSFR] a fait l'objet d'analyses et de simulations préliminaires.

Expositions

Les établissements de crédit français sont assujettis au coefficient standard défini dans l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 et mis en place en juin 2010. Ce coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, sur base sociale, le seuil minimal étant de 100 %.

Au 31 décembre 2014, le coefficient de liquidité de Crédit Agricole CIB (S.A.) s'élève à 141% (contre 129% au 31 décembre 2013).

Le dispositif normatif de Contrôle Permanent de Crédit Agricole CIB est similaire au dispositif Groupe. Les indicateurs minimums de contrôle sont les mêmes et s'appliquent aux grands processus de la même façon. En 2014, le dispositif de surveillance du risque de liquidité s'est notamment appuyé sur la réalisation de plusieurs contrôles effectués à différents niveaux sur les processus clés existants.

Couverture des risques de taux et change

Dans le cadre de la gestion de ses risques financiers, Crédit Agricole CIB a notamment recours à des instruments (swaps de taux d'intérêt et opérations de change) pour lesquels une relation de couverture est établie au regard de l'intention de gestion poursuivie.

La note 3.4 des états financiers consolidés du Groupe présente les valeurs de marché et montants notionnels des instruments dérivés de couverture.

Couverture de juste valeur

L'objectif est de protéger la valeur patrimoniale des actifs/passifs financiers à taux fixe sensible à la variation des taux d'intérêt, par adossement à des instruments également à taux fixe. Lorsque cet adossement est réalisé au moyen de dérivés (swaps), ceux-ci sont qualifiés de dérivés de couverture de juste valeur (fair value hedge).

Les couvertures effectuées à ce titre par la Gestion actif-passif portent sur les encours de dépôts clientèle non rémunérés de la banque privée, lesquels sont analysés comme des passifs financiers à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Le second objectif est de protéger la marge d'intérêt de sorte que les flux d'intérêt générés par des actifs à taux variables financés par des passifs à taux fixe (fonds de roulement notamment) ne soient pas affectés par la fixation dans le futur des taux attachés à ces éléments.

Lorsque la neutralisation ainsi visée est réalisée au moyen de dérivés (swaps), ceux-ci sont qualifiés de dérivés de couverture de flux de trésorerie (cash flow hedge).

En application d'IFRS 7, les montants d'intérêts futurs attachés aux éléments de bilan faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie sont présentés ci-dessous selon leurs périodes d'échéance.

31.12.2014				
en millions d'euros	**≤ 1 an**	**> 1 an à ≤ 5 ans**	**> 5 ans**	**Total**
Flux de trésorerie couverts (à recevoir)	16	177	148	**341**
Flux de trésorerie couverts (à payer)	0	1	0	**2**

▶ Documentation sous IFRS des couvertures de juste valeur et de flux de trésorerie

S'agissant des macro-couvertures gérées par la Gestion actif-passif, les relations de couverture sont documentées dès l'origine et vérifiées trimestriellement par la réalisation de tests prospectifs et rétrospectifs.

A cette fin, les éléments couverts sont échéancés par bandes de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour les postes sans échéances contractuelles - dépôts à vue par exemple - des modèles d'écoulement s'appuyant sur des comportements historiques établis par produit ; la comparaison de cet échéancier avec celui des instruments dérivés permet de vérifier l'efficacité de la couverture.

Couverture de l'investissement net en devise

Pour la gestion du risque de change structurel, les instruments utilisés sont classés dans la catégorie des couvertures d'investissement net en devises (net investment hedge). L'efficacité de ces couvertures est documentée trimestriellement.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marchés ou de liquidité.

Gestion des Risques opérationnels

Le suivi du dispositif est placé sous la responsabilité de la Direction Risk and Permanent Control et est supervisé par la Direction générale au travers du volet risque opérationnel du Comité de Contrôle interne de Crédit Agricole CIB. Ce dispositif est détaillé dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires page 60.

Gouvernance

La gestion du risque opérationnel repose tout particulièrement sur un réseau de contrôleurs permanents, assurant également les fonctions de managers des risques opérationnels, couvrant l'ensemble des filiales et des métiers du Groupe, et supervisés par la Direction Risk and Permanent Control.

Le suivi du dispositif est exercé dans le cadre des Comités de Contrôle interne relevant de la compétence de la direction de chaque entité et auxquels sont conviées les fonctions de contrôle du Siège.

Identification et évaluation qualitative des risques

Conformément aux principes en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole S.A., la Direction Risk and Permanent Control de Crédit Agricole CIB a mis en œuvre un dispositif qualitatif et quantitatif d'identification, d'évaluation, de prévention et de surveillance des risques opérationnels en adéquation avec la réforme Bâle II.

Le processus de cartographie des risques opérationnels s'applique à toutes les entités du Groupe. Ces cartographies permettent la surveillance des processus les plus sensibles, la définition de plan d'actions et l'élaboration des plans de contrôles. Elles font l'objet d'une mise à jour annuelle.

Collecte des pertes opérationnelles et remontée des incidents significatifs

Une procédure unifiée de collecte des pertes et de remontée des incidents significatifs a été instaurée sur l'ensemble du périmètre. Les données nécessaires à l'alimentation du modèle interne de calcul de l'allocation des fonds propres économiques (en conformité avec la méthode avancée Bâle II) sont consolidées dans une base unique qui permet de disposer d'un historique de six années.
On notera au 1er trimestre 2014 la sortie de Newedge du périmètre de contrôle interne.

Calcul et allocation des fonds propres économiques

Le calcul des charges en fonds propres est réalisé annuellement au niveau de Crédit Agricole CIB en se fondant sur l'historique des pertes, complété par des scénarii de risques. Il fait ensuite l'objet d'une allocation par lignes-métier baloises.

Le calcul de l'exigence en fonds propres se fait en appliquant le modèle interne AMA (Advanced Measurement Approach) du groupe Crédit Agricole sur le périmètre Crédit Agricole CIB, modèle validé fin 2007 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Production d'un tableau de bord

La Direction Risk and Permanent Control produit trimestriellement un tableau de bord des risques opérationnels qui met en lumière les faits marquants et l'évolution du coût de ces risques. Ces tableaux de bord reprennent les principales sources de risques (litiges avec la clientèle, gestion des processus relatifs aux opérations de marchés) qui permettent de déterminer les plans d'actions préventives ou correctives.

Expositions

Le graphique ci-dessous fournit la répartition des pertes opérationnelles par nature sur la base des impacts en euros sur les résultats financiers pour la période 2012-2014.

Assurances et couvertures de risques

En matière d'assurances, Crédit Agricole CIB dispose d'une large couverture de ses risques opérationnels assurables, correspondant aux orientations données par sa maison-mère, Crédit Agricole S.A., dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat.

Crédit Agricole CIB bénéficie de l'ensemble des polices Groupe souscrites par Crédit Agricole S.A. auprès des grands acteurs du marché de l'assurance pour les risques de forte intensité : fraude, tous risques valeurs (ou vol), perte d'exploitation, responsabilité civile professionnelle, responsabilité civile d'exploitation, responsabilité civile des dirigeants et des mandataires sociaux et dommages aux biens (immeubles, informatique, recours des tiers pour les immeubles les plus exposés à ce risque).

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB, comme toutes les filiales des métiers du groupe Crédit Agricole S.A., gère par elle-même les risques de moindre intensité. Les risques de fréquence et de faible intensité qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du groupe Crédit Agricole S.A. par une des sociétés d'assurance du Groupe.

Le dispositif général peut varier selon les réglementations locales et les spécificités des pays où le groupe Crédit Agricole CIB est implanté. Ce dispositif est généralement complété par des couvertures locales.

RISQUES JURIDIQUES

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole CIB et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans la partie «Risques juridiques» du chapitre «Facteurs de risque et Pilier 3» du document de référence 2013. Les dossiers ci-après évoqués sont ceux qui sont nés ou ont connu une évolution après le 24 mars 2014, date du dépôt auprès de l'AMF du Document de référence n°D.14-0192.

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2014 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine du Groupe ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose.

À ce jour, à la connaissance de Crédit Agricole CIB, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Faits exceptionnels et litiges:

Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Les lois et règlements des États-Unis d'Amérique exigent le respect des sanctions économiques mises en place par l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) à l'encontre de certains pays étrangers, personnes physiques et entités. L'OFAC, le Department of Justice (DOJ), le bureau du District Attorney du Comté de New York (DANY) ainsi que d'autres autorités gouvernementales américaines, souhaitent savoir comment certaines institutions financières ont effectué des paiements libellés en dollars américains impliquant des pays, personnes physiques ou entités faisant l'objet de programmes américains de sanctions.

Le groupe Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. ont conduit une revue interne des paiements libellés en dollars américains impliquant des pays, personnes physiques ou entités qui pourraient être visés par ces sanctions et coopèrent avec les autorités américaines dans le cadre de leurs démarches. Les conclusions de cette revue sont partagées avec les autorités américaines à l'occasion de réunions au cours desquelles la banque présente ses arguments.

Il n'est actuellement pas possible de connaître l'issue de ces discussions et présentations, ni la date à laquelle elles se termineront.

Si les constatations effectuées à l'occasion de ces revues les y conduisent, les autorités de contrôle américaines pourraient imposer, comme elles l'ont fait pour d'autres institutions financières, la mise en place de programmes renforcés de conformité ou prononcer des sanctions pécuniaires.

Assignation de Crédit Agricole CIB par Aozora LTD

La Banque japonaise Aozora LTD (« Aozora ») a assigné, le 18 juin 2013, devant la Cour du comté de New York, Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities (U.S.A) à propos d'un CDO structuré par Crédit Agricole CIB, dénommé « Millstone IV ». Aozora avait investi 34 millions de dollars américains dans ce CDO et estime avoir subi un préjudice du fait de la structuration du CDO. Aozora demande le remboursement de l'investissement, des dommages intérêts pour un montant de 34 millions de dollars américains ainsi que le remboursement de frais et honoraires, ces montants n'étant pas chiffrés à ce jour. Crédit Agricole CIB conteste cette assignation devant la Cour compétente.

Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole CIB ainsi que sa maison mère Crédit Agricole S.A., en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination de taux Libor (London Interbank Offered Rates) sur plusieurs devises, du taux Euribor (Euro Interbank Offered Rate) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole CIB ainsi que sa maison mère Crédit Agricole S.A., ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines - DOJ (Department of Justice) et la CFTC (Commodity Future Trading Commission) – avec lesquelles elles sont en discussion. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces discussions, ni la date à laquelle elles se termineront.

A la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission Européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. répondent à la Commission Européenne sur ces griefs dans les délais requis, lesquels ne sont pas encore tous fixés.

En outre, Crédit Agricole S.A. fait l'objet, à l'instar de plusieurs banques suisses et étrangères, d'une enquête de la COMCO, autorité suisse de la concurrence, concernant le marché des produits dérivés de taux d'intérêt dont l'Euribor.

Les deux actions de groupe (class actions) dans lesquelles Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. ont été nommés, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une (« Sullivan » pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre (« Lieberman » pour le Libor) sont pour le moment suspendues pour des raisons de procédure devant la Cour fédérale de l'Etat de New-York. Elles sont encore au stade préliminaire de l'examen de leur recevabilité. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. déposeront le moment venu une demande visant à obtenir le rejet de ces demandes (motion to dismiss). Ces actions de groupe sont des actions civiles par lesquelles les demandeurs, s'estimant victimes des modalités de fixation des indices Euribor et Libor, réclament la restitution de sommes qu'ils prétendent avoir été indument perçues, des dommages-intérêts et le remboursement des frais et honoraires exposés.

US Program Suisse-USA

L'accord signé entre la Suisse et les USA en août 2013 vise à donner aux autorités américaines un droit de regard sur la conduite commerciale des banques suisses à l'égard des contribuables américains et s'assurer qu'elles n'entretenaient pas de relations bancaires non déclarées auprès de l'IRS américain.

Crédit Agricole Suisse n'a jamais eu de volonté de développement sur cette clientèle mais a néanmoins décidé en décembre 2013 de participer au programme fiscal américain dans la catégorie 2 car ne pouvant pas exclure l'éventualité que, par le passé, certains de ses clients n'aient pas indiqué à la banque leur statut de « US Persons », et/ou n'aient pas rempli intégralement leurs obligations fiscales à l'égard des Etats-Unis.

Dans ce contexte, Crédit Agricole Suisse conduit actuellement une revue des dossiers qui pourraient être concernés et qui pourraient donner lieu à sanction si certains de ces clients n'avaient pas rempli ou n'avaient pas l'intention de remplir leurs obligations fiscales à l'égard des Etats-Unis.

Compte tenu de l'état des travaux en cours, il n'est actuellement pas possible de connaitre l'issue de cette revue.

BELL Group

L'accord conclu entre les Banques et les sociétés du Groupe Bell le 19 septembre 2013 est devenu définitif et a été exécuté. Il a permis de mettre un terme au litige entre les Banques et les sociétés du Groupe Bell.

RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Le risque de non-conformité concerne le non respect des dispositions législatives et réglementaires ainsi que l'ensemble des règles internes et externes applicables aux activités de Crédit Agricole CIB en matière bancaire et financière ou pouvant entraîner des sanctions pénales, des sanctions des régulateurs, des contentieux avec les clients et plus largement un risque de réputation.

Les principales actions relatives à la conformité dans le Groupe sont détaillées dans la section sur les indicateurs de performance économique de la partie du Document de référence traitant des informations sociales, sociétales et environnementales du groupe Crédit Agricole CIB.

L'organisation et la gouvernance de la ligne métier Conformité est détaillée dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires pages 78 à 80.

INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 DE BÂLE III

Le règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques du groupe Crédit Agricole CIB sont décrits dans la présente partie et dans la partie "Facteurs de risque". Afin de présenter distinctement les exigences de la réglementation prudentielle, le groupe Crédit Agricole CIB a fait le choix de communiquer les informations au titre du Pilier 3 dans une partie distincte de celle sur les Facteurs de risque. La présente partie fournit notamment les informations nécessaires sur les exigences de fonds propres, la composition des fonds propres, la description et le niveau d'exposition aux risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels.

Le règlement d'exécution (UE) n° 1423/2013 de la Commission du 20 décembre 2013 définit des normes techniques d'exécution relatives aux obligations d'information sur les fonds propres applicables aux établissements assujettis, conformément au règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil.

En mai 2012, un groupe de travail international, la Task Force sur le renforcement de la communication financière (Enhanced Disclosure Task Force – EDTF) a été constitué sous l'égide du Conseil de stabilité financière. L'EDTF, composée de représentants du secteur privé, producteurs et utilisateurs d'informations financières, a publié en octobre 2012 un rapport comprenant 32 recommandations qui visent à renforcer la communication des banques, notamment dans les domaines de la gestion des risques, de l'adéquation des fonds propres, et de l'exposition aux risques de liquidité et de financement, de marché, de crédit, ainsi qu'aux autres risques. Deux rapports d'étape publiés en août 2013 et en septembre 2014 sont venus préciser certaines de ces recommandations.

En réponse à ces recommandations, le groupe Crédit Agricole CIB a enrichi le contenu de sa communication financière. Le tableau suivant donne une vision synthétique des réponses apportées aux recommandations de l'EDTF et liste les sections du Document –de référence concernées.

Table de concordance de l'EDTF

	Recommandation		Document de référence			
			Rapport de gestion et autres	Facteurs de risque	Pilier 3	États financiers consolidés
Introduction	1	Table de concordance			p. 176	
	2	Terminologie et mesures des risques, paramètres clés utilisés	Définitions dans les chapitres concernés			
	3	Présentation des principaux risques et/ou risques émergents		p. 143 à 175		p. 236 à 246
	4	Nouveau cadre réglementaire en matière de solvabilité et objectifs du Groupe			p. 177, 178 à 181	
Gouvernance et stratégie de gestion des risques	5	Organisation du contrôle et de la gestion des risques	p. 66 à 67, 70 à 82	p. 144 à 145		
	6	Stratégie de gestion des risques et mise en œuvre	p. 66 à 67, 70 à 82	p. 144 à 145		
	8	Gouvernance et gestion des stress tests internes de crédits et de marchés	p. 66	p. 145, 150, 162 et 163		
Exigences de fonds propres et emplois pondérés	9	Exigences de fonds propres par type de risque			p. 193	
	10a	Rapprochement du bilan comptable et du bilan prudentiel			p. 178	
	10b	Rapprochement des capitaux propres comptables et des fonds propres prudentiels			p. 191	
	11	Évolution des fonds propres prudentiels			p. 184 à 192	
	13	Emplois pondérés par type de risques			p. 193 à 194	
	14	Emplois pondérés et exigence en capital par méthode et catégorie d'exposition			p. 193 à 194	
	15	Exposition au risque de crédit par catégorie d'exposition et note interne			p. 200	
	16	Évolution des emplois pondérés par type de risque			p. 194	
	17	Description des modèles de backtesting et de leur fiabilisation		p. 147 et 159		
Liquidité	18	Gestion de la liquidité		p. 169 à 172		
	19	Actifs grevés			p. 183	
	20	Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle				p. 279
	21	Gestion du risque de liquidité et de financement		p. 171 à 172		
Risques de marché	22 à 24	Mesure des risques de marché		p. 158 à 164		
	25	Techniques d'encadrement des risques de marché		p. 158 à 164		
Risque de crédit	26	Exposition maximale, ventilation et diversification des risques de crédit		p. 152 à 156	p. 194 à 208	p. 236 à 240
	27 et 28	Politique de provisionnement et couverture des risques		p. 155		p. 224, 225, 251
	29	Risque de contrepartie sur instruments dérivés		p. 149	p. 196	
	30	Mécanismes de réduction du risque de crédit		p. 151	p. 203	
Risques opérationnels et risques juridiques	31	Autres risques : risques du secteur de l'assurance, risques opérationnels et risques juridiques, sécurité des systèmes d'information et plans de continuité d'activités	p. 75 à 76 et 81	p. 173 à 174		
	32	Risques déclarés et actions en cours en matière de risques opérationnels et juridiques		p. 173 à 174		

Contexte réglementaire et périmètre prudentiel

Champ d'application des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement qui sont agrées pour fournir les services et activités d'investissement visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée, mais peuvent en être exemptés dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (CRR).

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a accepté que certaines filiales du Groupe Crédit Agricole puissent bénéficier de cette exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sous-consolidé. Dans ce cadre, Crédit Agricole CIB a été exempté par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage à CRR/CRD4 ne remet pas en cause les exemptions individuelles accordées par l'ACPR avant le 1er janvier 2014, sur la base de dispositions règlementaires préexistantes.

Périmètre prudentiel

Différence entre le périmètre de consolidation comptable et le périmètre de consolidation à des fins de surveillance prudentielle :

Les entités comptablement consolidées mais exclues de la surveillance prudentielle des établissements de crédit sur base consolidée sont quelques entités ad'hoc prudentiellement mises en équivalence. Par ailleurs, les entités consolidées comptablement par la méthode de l'intégration proportionnelle au 31 décembre 2013 et désormais consolidées comptablement par la méthode de mise en équivalence, conformément aux normes IFRS11, restent prudentiellement consolidées par intégration proportionnelle. L'information sur ces entités ainsi que leur méthode de consolidation comptable sont présentées dans les notes annexes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2014.

Type de participation	Traitement comptable	Traitement prudentiel Full Bâle 3
Filiales ayant une activité financière	Consolidation par intégration globale	Consolidation par intégration globale générant une exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale.
Filiales ayant une activité financière détenues conjointement	Mise en équivalence	Consolidation proportionnelle
Filiales ayant une activité d'assurance	Consolidation par intégration globale	• Déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans des entités où la participation est supérieure à 10 %, au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % du CET1. Cette franchise, appliquée après calcul d'un seuil de 10 %, est commune avec la part non déduite des impôts différés actifs dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles • Déduction des instruments AT1 et T2 au niveau de leurs fonds propres respectifs.
Participations > 10 % ayant une activité financière par nature	• Mise en équivalence Titres de participation dans les établissements de crédit	• Déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans des entités où la participation est supérieure à 10 %, au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % du CET1. Cette franchise, appliquée après calcul d'un seuil de 10 %, est commune avec la part non déduite des impôts différés actifs dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles • Déduction des instruments AT1 et T2 au niveau de leurs fonds propres respectifs.
Participations ≤ 10 % ayant une activité financière ou assurance	Titres de participation et titres disponibles à la vente	Déduction des instruments CET1, AT1 et T2 dans des entités où la participation est inférieure à 10 %, au-delà d'une limite de franchise de 10 % du CET1
Véhicules de titrisation de l'activité ABCP	Intégration globale	Pondération en risque de la valeur de mise en équivalence et des engagements pris sur ces structures (lignes de liquidité et lettres de crédit).

Passage du bilan consolidé comptable au prudentiel

en millions d'euros	Périmètre statutaire	Retraitements prudentiels[1]	Périmètre[2] prudentiel
Caisses, banques centrales	47 877	2 377	50 254
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	355 729	197	355 926
Instruments dérivés de couverture	2 352	9	2 361
Actifs financiers disponibles à la vente	25 097	889	25 986
Prêts et créances sur les établissements de crédit	45 367	(2 040)	43 327
Prêts et créances sur la clientèle	119 992	(9 102)	110 890
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	34	-	34
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance		-	
Actifs d'impôt courants et différés	1 277	(2)	1 275
Compte de régularisation et actifs divers	42 931	12	42 943
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Particip et parts dans les entreprises mises en équivalence	1 958	(132)	1 826
Immobilisations	546	1	547
Ecart d'acquisition	937	-	937
ACTIF	**644 097**	**(7 791)**	**636 306**
Banques centrales	2 207	-	2 207
Passifs à la juste valeur par résultat	355 939	(14)	355 925
Instruments dérivés de couverture	1 085	4	1 089
Dettes envers les établissements de crédit	71 608	287	71 895
Dettes envers la clientèle	96 792	10 392	107 184
Dettes représentées par un titre	50 720	(18 483)	32 237
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	93	-	93
Passifs d'impôts courants et différés	541	-	541
Compte de régularisation et passifs divers	42 829	10	42 839
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Provision technique des entreprises d'assurance	11	(11)	
Provisions	1 596	20	1 616
Dettes subordonnées	4 567	4	4 571
TOTAL DETTES	**627 988**	**(7 791)**	**620 197**
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**16 109**	**-**	**16 109**
Capitaux propres part du groupe	16 012	-	16 012
Intérêts minoritaires	97	-	97
PASSIF	**644 097**	**(7 791)**	**636 306**

[1] Les écarts de traitement entre les périmètres statutaire et prudentiel proviennent principalement des entités de titrisation qui sont en intégration globale dans le périmètre statutaire alors qu'elles sont mises en équivalence dans le périmètre prudentiel
(2) Déclaration FINREP

Réforme des ratios de solvabilité

Synthèse des principales évolutions apportées par Bâle 3 (CRR/CRD4) par rapport à Bâle 2

Renforçant le dispositif prudentiel, Bâle 3 conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et introduit de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel. Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal Officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013 (directive 2013/36/EU, transposée notamment par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014, et règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil) et sont entrées en application le 1er janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

a) Au numérateur des ratios de solvabilité, Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1),
- les fonds propres de catégorie 1 ou Tier 1, constitués du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1),
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

Les fonds propres au 31décembre 2014, en Bâle 3 non phasé[1], sont calculés en prenant en compte les évolutions suivantes par rapport au 31 décembre 2013 en Bâle 2.5 :

1. suppression de la majorité des filtres prudentiels, notamment en ce qui concerne les plus et moins-values latentes sur les instruments de capitaux propres et les titres de dettes disponibles à la vente. Par exception, les plus et moins-values des opérations de couverture de flux de trésorerie et celles

[1] tels qu'ils seraient calculés en 2022 après la période de transition.

dues à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement (passifs évalués à la juste valeur) restent filtrées. Pour les tableaux présentés ci-après, projetés en 2022, date à laquelle IAS 39 ne sera plus en vigueur, les plus et moins-values latentes sur les titres de dette souveraine ne sont pas filtrés. De plus, un filtre est introduit au titre du DVA (variation de valeur due à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement sur les instruments dérivés au passif du bilan),

2. écrêtage des intérêts minoritaires et autres instruments de fonds propres émis par une filiale éligible[2] dans la limite des fonds propres nécessaires à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale. Cet écrêtage s'applique à chaque compartiment de fonds propres. Par ailleurs, les intérêts minoritaires non éligibles sont exclus,
3. déduction du CET1 des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables,
4. déduction du CET1 des montants négatifs résultant d'un déficit de provisions par rapport aux pertes attendues (expected loss « EL »), calculé en distinguant les encours sains et les encours en défaut,
5. déduction du CET1 des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles au-delà d'une limite de franchise de 17,65 %. Cette franchise, appliquée après calcul d'un seuil de 10 %, est commune avec la part non déduite des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10%. Les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondérés à 250%),
6. déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % au-delà d'une limite de franchise de 17,65%, le traitement étant identique à celui décrit au point précédent.

   La déduction porte sur les participations directes supérieures à 10% et les participations indirectes (notamment à travers des OPCVM). Ces dernières font maintenant l'objet d'un traitement sous forme de déduction et non plus d'emplois pondérés. Leur montant est additionné à celui des participations financières directes ci-dessus, dans le cas où elles sont identifiées comme participations financières. A défaut, la part actions, voire la totalité du portefeuille de l'OPCVM est déduit du CET1 sans application de la franchise.

   Les participations dans les assurances, sont déduites du CET1 (intégrées aux autres déductions couvertes par un mécanisme de franchises).
7. restriction des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 aux instruments de dette hybride qui répondent à des critères d'inclusion pour être éligibles en Bâle 3,
8. corrections de valeur découlant de l'évaluation prudente définie par la réglementation prudentielle : les établissements doivent appliquer le principe de prudence et ajuster le montant de leurs actifs et passifs mesurés à la juste valeur et déduire éventuellement toute correction de valeur.

Certains de ces éléments font par ailleurs l'objet d'une mise en application progressive ou "phasée" décrite ci-dessous au point IV.

b) Au dénominateur des ratios de solvabilité, Bâle 3 introduit des modifications sur le calcul des emplois pondérés des risques de crédit et de contrepartie, et notamment la prise en compte :

- du risque de variation de prix de marché sur les opérations de dérivés liés à la qualité de crédit de la contrepartie (CVA – Credit Valuation Adjustment),
- des risques sur les contreparties centrales (chambres de compensation),
- des notations externes dont la référence est modifiée pour le calcul de la pondération des contreparties financières en méthode Standard,
- d'un rehaussement de la corrélation de défaut sur les institutions financières de grande taille pour le traitement en méthode Internal Rating Based,
- du renforcement des mesures de détection et de suivi du risque de corrélation,

Conformément au règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, les expositions au risque de crédit restent mesurées selon deux approches :

- l'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- l'approche "Notations internes" (IRB – Internal Ratings Based) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement.

On distingue :

- l'approche "Notations internes fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut,
- l'approche "Notations internes avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : probabilités de défaut, pertes en cas de défaut, expositions en cas de défaut, maturité.

Depuis fin 2007, l'ACPR a autorisé le groupe Crédit Agricole CIB. à utiliser ses systèmes de notations internes pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit pour l'essentiel de son périmètre. Le portefeuille des professionnels de l'immobilier demeure en méthode standard du risque de crédit Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole S.A. a obtenu l'autorisation de l'ACPR pour utiliser, au 1er janvier 2008, la méthode avancée (AMA – Advanced Measurement Approach) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel pour les principales entités du Groupe, dont Crédit Agricole CIB.

L'utilisation des modèles internes aux fins de calcul des ratios de solvabilité a permis de renforcer la gestion de ses risques par le groupe Crédit Agricole CIB. En particulier, le développement des méthodes "notations internes" a conduit à une collecte systématique et fiabilisée des historiques de défauts et de pertes sur la majorité des entités du Groupe. La constitution de tels historiques de données permet aujourd'hui de quantifier le risque de crédit en associant à chaque grade de notation une probabilité de défaut (PD) moyenne et, pour les approches "notation internes avancées", une perte en cas de défaut (Loss Given Default, ou LGD).

En outre, les paramètres des modèles "notations internes" sont utilisés dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques risque et crédits des entités. Sur le périmètre de la Grande clientèle, le dispositif de notation unique dans le Groupe (outils et méthodes identiques, données partagées), mis en place depuis plusieurs années, a contribué au renforcement et à la normalisation des usages des notations et des paramètres de risque associés au sein des entités. L'unicité de la notation des clients Grande clientèle permet ainsi de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, les politiques de provisionnement et de couverture des risques, ainsi que le dispositif d'alertes et de surveillance rapprochée. De par son rôle dans le suivi et le pilotage du risque

[2] Etablissement de crédit et certaines activités d'investissement.

dans les entités, la notation fait l'objet de contrôles qualité et d'une surveillance régulière à tous les niveaux du processus de notation.

Ainsi, les modèles internes de mesure des risques favorisent le développement de saines pratiques de gestion des risques par les entités du Groupe et améliorent l'efficacité du processus d'allocation des fonds propres en permettant une mesure plus fine de la consommation de ceux-ci par ligne de métier et par entité.

c) Au total, dans le régime Bâle 3, trois niveaux de ratio de solvabilité sont calculés :

- le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio CET1,
- le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio T1,
- le ratio de fonds propres globaux.

Ces ratios font l'objet d'un calcul "phasé" ayant pour but de gérer progressivement la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3.

Outre les niveaux minima de ratios requis, des "coussins de fonds propres", composés exclusivement de fonds propres de base de catégorie 1, seront appliqués aux ratios (cf. point IV ci-dessous phase transitoire de mise en œuvre) de façon à renforcer la capacité de résilience du secteur bancaire :

- le coussin de conservation,
- le coussin contracyclique,
- le coussin pour les établissements d'importance systémique (uniquement pour le groupe Crédit Agricole, et non pour Crédit Agricole CIB) et
- le coussin pour le risque systémique.

Phase transitoire de mise en œuvre

Pour faciliter la mise en conformité des établissements de crédit avec la CRR/CRD4, des assouplissements ont été consentis à titre transitoire, notamment l'introduction progressive des éléments nouveaux sur les fonds propres :

1. application transitoire du traitement des filtres prudentiels sur les plus et moins-values latentes sur les actifs disponibles à la vente: en 2014, les plus-values latentes resteront exclues du CET1, puis y seront progressivement intégrées (40 % en 2015 ; 60 % en 2016 ; 80 % en 2017 et 100 % les années suivantes). A l'inverse, les moins-values latentes sont intégrées dès 2014. Par ailleurs, les plus et moins-values latentes sur les titres souverains restent exclues des fonds propres jusqu'à la mise en application de la norme IFRS 9 par l'UE,
2. déduction progressive de l'écrêtage ou de l'exclusion des intérêts minoritaires par tranche progressant de 20 % par an à compter du 1er janvier 2014,
3. déduction progressive des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables par tranche progressant de 20 % par an à compter du 1er janvier 2014. Le montant résiduel (80 % en 2014) reste traité selon la méthode CRD3 (traitement en emplois pondérés à 0 %),
4. pas d'application transitoire de la déduction des montants négatifs résultant d'un déficit de provisions par rapport aux pertes attendues (pour mémoire, déduction en CRD3 à 50 % du Tier 1 et à 50 % du Tier 2), avec un calcul des montants distinguant maintenant les créances saines et celles en défaut,
5. déduction progressive des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles : le montant dépassant la franchise, commune aux participations financières supérieures à 10 %, est déduit par tranche progressant de 20 % par an à compter du 1er janvier 2014. Les éléments couverts par la franchise sont pondérés à 250%. Le montant résiduel du dépassement de franchise (80 % en 2014) reste traité selon la méthode CRD3 (traitement en emplois pondérés à 0 %),
6. déduction progressive des instruments de CET1 détenus dans des entités financières constituant des participations dans lesquelles le taux de détention est supérieur à 10 % : le montant résiduel du dépassement de franchise, commune aux IDA traités au point précédent, est déduit suivant les mêmes modalités qu'au point ci-dessus. Les éléments couverts par la franchise sont comme ci-dessus pondérés à 250%. Le montant résiduel du dépassement de franchise (80 % en 2014) reste traité selon la méthode CRD3 (déduction à 50 % du Tier 1 et 50 % du Tier 2),
7. Les instruments de dette hybride qui étaient éligibles en fonds propres en Bâle 2 et qui ne sont plus éligibles en tant que fonds propres du fait de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, peuvent sous certaines conditions être éligibles à la clause de maintien des acquis. Conformément à cette clause, ces instruments sont progressivement exclus sur une période de 8 ans, avec une diminution de 10 % par an. En 2014, 80 % du stock global déclaré au 31 décembre 2012 est reconnu, puis 70 % en 2015, etc. La partie non reconnue peut être reconnue dans la catégorie inférieure de fonds propres (d'AT1 à Tier 2 par exemple) si elle remplit les critères correspondants.

Enfin, les immobilisations incorporelles (dont les écarts d'acquisition) sont déduites du CET1 à 100 % dès 2014, conformément à la transposition nationale des règles d'application transitoire.

Exigences minimales

- Ratios de fonds propres avant coussins : l'exigence minimale de CET1 est de 4 % en 2014, puis sera porté à 4,5 % les années suivantes. De même, l'exigence minimale de Tier 1 est de 5,5 % en 2014, puis sera portée à 6 % les années suivantes. Enfin, l'exigence minimale de fonds propres globaux est de 8%.
- A ces ratios s'ajouteront des coussins de fonds propres dont la mise en application sera progressive :
  - le coussin de conservation (2,5% des risques pondérés en 2019),
  - le coussin contracyclique (taux en principe dans une fourchette de 0 à 2,5 %), le coussin au niveau du Groupe étant une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD[3]) des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation du Groupe
  - les coussins pour risque systémique et pour les établissements d'importance systémique mondiale (SIFI's) (respectivement entre 0% et 5% et entre 0 % et 3,5%). Ces deux coussins ne sont pas cumulatifs, les doubles comptages étant éliminés par le régulateur de l'entité consolidante.
  - Seul le groupe Crédit Agricole est un Sifi's. Crédit Agricole CIB. ne rentre pas dans cette catégorie.

Ces coussins entreront en application à partir de 2016 par incréments progressifs annuels jusqu'en 2019 (0% en 2015, 25% du coussin demandé en 2016, 50% en 2017 etc.). Le coussin pour risque systémique peut être mis en place dès 2015 par une autorité nationale sous condition de justification documentée auprès de l'Autorité Bancaire Européenne. Lorsque le taux d'un coussin contracyclique est modifié au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est au moins 12 mois après la date de publication. Les incréments progressifs annuels définis ci-dessus s'appliquent à l'issue de la période de pré-avis de 12 mois.

Ces coussins doivent être couverts par du CET1.

[3] L'EAD est le montant de l'exposition en cas de défaillance. Elle englobe les encours bilantiels ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan.

Exigences minimales sur la base des informations connues a fin février 2015

1er janvier…	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Common Equity Tier One	4,0%	4,5%	4,5%	4,5%	4,5%	4,5%
Tier 1 (CET1 + AT1)	5,5%	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%
Tier 1 + Tier 2	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
Coussin de conservation			0,625%	1,25%	1,875%	2,5%
Coussin contracyclique (entre 0% et 2,5%)			0%	0%	0%	0%
Coussin pour risque systémique (entre 0% et 5%)			0%	0%	0%	0%
Coussin *SIFI's* (dédié aux établissements systémiques) (entre 0 et 3,5%)			0%	0%	0%	0%

Exigence totale Groupe Crédit Agricole CIB, y-compris buffers telle que connue à fin février 2015

1er janvier…	2014	2015	2016
CET1 + Coussins	4%	4,5%	5,125%
T1 + Coussins	5,5%	6%	6,625%
T1 + T2 + Coussins	8%	8%	8,625%

Gestion des risques

Les politiques, objectifs et dispositifs mis en place en matière de gestion et de réduction des risques sont décrits dans le chapitre « Facteurs de risque » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », pages 144 à 175.

Indicateurs et ratios de solvabilité

Ratios prudentiels au 31 décembre 2014

Le tableau ci-après présente le ratio de solvabilité européen CRD 4, calculé conformément à la réglementation à date, comparé aux fonds propres déclarés selon la CRD 3 au 31 décembre 2013.

Il présente les fonds propres prudentiels de manière simplifiée.

Le tableau complet est présenté dans la section Composition et évolution des fonds propres prudentiels/Composition des fonds propres de ce chapitre.

en millions d'euros	31.12.2014		31.12.2013
	phasé	Non phasé	Bâle 2
Capital et réserves part du groupe [1]	14 453	14 652	14 117
(+) Fonds propres de base sur accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (avance d'actionnaires)			
(+) Intérêts minoritaires	84		76
(-) "Prudent valuation"	(467)	(467)	(48)
(-) Déductions du goodwill et des autres immobilisations incorporelles	(1 103)	(1 103)	(1 123)
(-) Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles après déduction des passifs d'impôt associés	(53)	(265)	
(-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(12)	(12)	(8)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles [2]	(774)	(796)	
(-) Traitement par transparence des OPCVM	(19)	(19)	
Ajustements transitoires et autres déductions applicables aux fonds propres CET1 [2]	478	(142)	(202)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	**12 587**	**11 848**	**12 812**
Instruments de capital éligibles en tant que fonds propres AT1			
Instruments de fonds propres AT1 non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité	3 705		4 512
Instruments Tier 1 ou Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 1			
Ajustements transitoires et autres déductions Bâle 2	(310)		(880)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	**3 395**	**0**	**3 632**
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1	**15 982**	**11 848**	**16 444**
Instruments de capital et emprunts subordonnés éligibles en tant que fonds propres Tier 2			
Instruments de capital et emprunts subordonnés non éligibles	30		651
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes et ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard	440	440	347
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 2			
Ajustements transitoires et autres déductions Bâle 2	(87)		(790)
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	**383**	**440**	**208**
FONDS PROPRES GLOBAUX	**16 365**	**12 288**	**16 652**
TOTAL DES EMPLOIS PONDERES	**118 639**	**118 581**	**110 515**
Ratio CET1	**10,6%**	**10,0%**	**11,6%**
Ratio Tier 1	**13,5%**	**10,0%**	**14,9%**
Ratio global	**13,8%**	**10,4%**	**15,1%**

[1] Ce poste est détaillé dans le tableau présenté en section « Composition et évolution des fonds propres prudentiels / Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels ».

[2] Ce poste comprend l'ajustement transitoire au titre du dépassement de franchise sur les instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important (se reporter aux footnotes (2) et (2') du tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels.

Actifs grevés

CACIB suit et pilote le niveau ses actifs mobilisés.

Au total le ratio d'actifs grevés s'élève à 18,5% au 31 décembre 2014.

- Sur les créances privées, la mobilisation a pour but d'obtenir du refinancement à des conditions avantageuses ou de constituer des réserves facilement liquéfiables en cas de besoin. La politique suivie par CACIB vise à la fois à diversifier les dispositifs utilisés pour accroître la résistance aux stress de liquidité qui pourraient atteindre différemment tel ou tel marché, et à limiter la part d'actifs mobilisés afin de conserver des actifs libres de bonne qualité, facilement liquéfiables en cas de stress au travers des dispositifs existants.
- Sur les autres sources de mobilisation ce sont principalement des titres qui sont mobilisés et accessoirement du cash (majoritairement sur les appels de marge).
  - Repos : l'encours des actifs encombrés et collatéral reçu réutilisé au titre des repos représente 102 milliards d'euros, dont 83 milliards d'euros de titres reçus en garantie et réutilisés (à 92% de la dette souveraine) sur un total de 132 milliards d'euros de collatéral reçu ;
  - Appels de marge : les appels de marge représentent un encours de 22 milliards d'euros, lié principalement à l'activité de dérivés OTC.

Utilisation des actifs encombrés et collatéral reçu

Actifs

AU 31.12.2014 *en millions d'euros*	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Actifs de l'établissement déclarant	**59 118**		**577 188**	
Instruments de capitaux	2 566	2 566	3 374	3 374
Titres de créances	17 053	17 053	54 476	54 476
Prêts et créances autres que prêts à vue	18 622		220 132	
Autres actifs	20 877		244 756	

Garanties reçues

AU 31.12.2014 *en millions d'euros*	Juste valeur de la garantie reçue grevée ou des titres de créance propres émis grevés	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créance propres émis disponibles pour être grevés
Collatéral reçu de l'établissement déclarant	**83 273**	**38 276**
Instruments de capitaux	1	617
Titres de créances	83 272	37 659
Prêts et créances autres que prêts à vue	0	0
Autres actifs	0	0
Titres de créance propres émis autres que des obligations garanties propres ou des titres propres adossés à des actifs	**0**	**0**

Actifs grevés / Garanties reçues et passifs associés

AU 31.12.2014 *en millions d'euros*	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actif, garanties reçues et titres de créance propres émi, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	**329 264**	**141 215**

Composition et évolution des fonds propres prudentiels

Composition des fonds propres

Le tableau suivant est présenté au format de l'Annexe IV et VI du règlement d'exécution n° 1423/2013 de la Commission européenne du 20 décembre 2013. Par simplification, les libellés présentés ci-dessous sont ceux de l'Annexe VI, soit les libellés phasés.

Composition des fonds propres au 31 décembre 2014

Numérotation (phasé) *En millions d'euros*		**31.12.2014**	
		Phasé	**Non phasé**
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves			
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	8 160	8 160
	dont : Actions Crédit Agricole S.A.	8 160	8 160
	dont : CCI/CCA des Caisses régionales		
	dont : Parts sociales des Caisses locales		
2	Bénéfices non distribués		
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves, pour inclure les gains et les pertes non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)	6 803	6 803
3a	Fonds pour risques bancaires généraux		
4	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 3, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des CET1		
	Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1er janvier 2018 en vertu de droits antérieurs		
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	84	-
5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	49	49
6	**Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires**	**15 096**	**15 012**
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires			
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	(467)	(467)
8	Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	(1 103)	(1 103)
9	Ensemble vide dans l'UE		
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	(265)	(265)
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	(568)	(568)
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	(12)	(12)
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)		
14	Pertes ou les gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	215	215
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	(7)	(7)
16	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)		
17	Détentions d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accoître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)		
18	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
19	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(774)	(774)
20	Eléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres	(142)	(142)
20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250%, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	(19)	(19)
20b	dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)	(19)	(19)
20c	dont : positions de titrisations (montant négatif)		
20d	dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)		
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-desus du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	-	-
22	Montant au-dessus du seuil de 15% (montant négatif)	-	(23)

Numérotation (phasé) *En millions d'euros*		31.12.2014	
		Phasé	Non phasé
23	dont : détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important		(15)
24	Ensemble vide dans l'UE		
25	dont : actifs d'impôt différé résultat de différences temporelles		(8)
25a	Résultats négatifs de l'exercice en cours (montant négatif)		
25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1 (montant négatif)		
26	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de base de catégorie 1 eu égard aux montants soumis à un traitement pré-CRR	632	
26a	Ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisés en application des articles 467 et 468	(235)	
	Dont : Gains non réalisés (phase out)	(246)	
	Dont : Pertes non réalisées (phase out)		
	Dont : Gains non réalisés qui sont liés à des expositions sur les administrations centrales (phase out)		
	Dont : Pertes non réalisées qui sont liées à des expositions sur les administrations centrales (phase out)	11	
26b	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de base de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	867	-
27	Déductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement (montant négatif)		
28	**Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)**	**(2 509)**	**(3 164)**
29	**Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)**	**12 587**	**11 848**
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments			
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents		
31	dont : classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable		
32	dont : classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable		
33	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des AT1	3 705	-
	Injections de capitaux publics éligibles jusq'au 1er janvier 2018 en vertu de droits antérieurs		
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers		
35	dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus		
36	**Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires**	**3 705**	**-**
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires			
37	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)		
38	Détentions d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accoître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)		
39	Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
40	Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
41	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n°575/2013 (montants résiduels CRR)	(310)	-
41a	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 472 du règlement (UE) n° 575/2013		
41b	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de catégorie 2 au cours de la période de transition conformément à l'article 475 du règlement (UE) n° 575/2013		
41c	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres additionnels de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR		
42	Déductions T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)		
43	**Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)**	**(310)**	**-**
44	**Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)**	**3 395**	**-**
45	**Fonds propres de catégorie 1 (T1=CET1+AT1)**	**15 982**	**11 848**

Numérotation (phasé) *En millions d'euros*		31.12.2014	
		Phasé	Non phasé
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions			
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents		
47	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des T2	30	-
	Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1er janvier 2018 en vertu de droits antérieurs		
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers		
49	dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus		
50	Ajustements pour risque de crédit	440	440
51	**Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires**	**470**	**440**
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires			
52	Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)		
53	Détentions d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accoître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)		
54	Détentions directes et indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
54a	Dont nouvelles détentions non soumises aux dispositions transitoires		
54b	Dont détentions existant avant le 1er janvier 2013 soumises aux dispositions transitoires		
55	Détentions directes et indirectes d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
56	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	(87)	-
56a	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propresde base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 472 du règlement (UE) n° 575/2013	(310)	-
56b	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres additionnels de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 475 du règlement (UE) n° 575/2013		
56c	Montants à déduire ou à ajouter aux fonds propres de catégorie 2 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	223	-
57	**Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)**	**(87)**	**-**
58	**Fonds propres de catégorie 2 (T2)**	**383**	**440**
59	**Total des fonds propres (TC=T1+T2)**	**16 365**	**12 288**
59a	Actifs pondérés eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	4 502	4 444
	Dont : "Instruments CET1 d'entités du secteur financier" non déduits des CET1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)	3 161	3 124
	Dont : "Actifs d'impôt différé déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles" non déduits des CET1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)	1 341	1 320
	Dont : "Instruments AT1 d'entités du secteur financier" non déduits des AT1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)		
	Dont : "Instruments T2 d'entités du secteur financier" non déduits des éléments T2 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)		
60	**Total des actifs pondérés**	**118 639**	**118 581**
Ratios de fonds propres et coussins			
61	**Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)**	**10,61%**	**9,99%**
62	**Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)**	**13,47%**	**9,99%**
63	**Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)**	**13,79%**	**10,36%**
64	Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'article 92, paragraphe 1, point a), plus exigences de coussin de conservation de fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique (coussin EISm ou autre EIS), exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque)		
65	dont : exigence de coussin de conservation de fonds propres		
66	dont : exigence de coussin contracyclique		

Numérotation (phasé) *En millions d'euros*		31.12.2014	
		Phasé	Non phasé
67	dont : exigence de coussin pour le risque systémique		
67a	dont : coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)		
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)		
69	[sans objet dans le réglementation de l'UE]		
70	[sans objet dans le réglementation de l'UE]		
71	[sans objet dans le réglementation de l'UE]		
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)			
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	506	506
73	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	1 265	1 265
74	Ensemble vide dans l'UE		
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies)	536	536
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2			
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	16	16
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	114	114
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	1 422	1 422
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	424	424
Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1er janvier 2013 et le 1er janvier 2022 uniquement)			
80	Plafond actuel applicable aux instruments des CET1 soumis à exclusion progressive		
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		
82	Plafond actuel applicable aux instruments des AT1 soumis à exclusion progressive	3 705	
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	(152)	
84	Plafond actuel applicable aux instruments des T2 soumis à exclusion progressive	180	
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		

Comme indiqué dans le point ci-dessus, la CRR/CRD4 a apporté des évolutions majeures dans la composition des fonds propres par catégorie.

Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)

Ils comprennent le Common Equity Tier 1 (CET1) et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1):

Common Equity Tier 1 (CET1)

Ils comprennent :

- le capital,
- les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente, comme décrit dans le point III sur la réforme des ratios de solvabilité,
- les intérêts minoritaires, qui, comme indiqué dans le point III sur la réforme des ratios de solvabilité, font maintenant l'objet d'un écrêtage, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non.
- les déductions sont précisées précédemment et comprennent notamment les éléments suivants :
  - les actions propres détenues et évaluées à leur valeur comptable,
  - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition,

Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)

▶ Fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles sous Bâle 3 en non phasé

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1 « AT1 ») éligibles sous Bâle 3 correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans la rémunération).

Les instruments d'AT1 doivent être sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio de CET1 est inférieur à un seuil qui doit au minimum être fixé à 5,125 %. Les instruments peuvent être convertis en actions ou bien subir une réduction de leur nominal. La totale flexibilité des paiements est exigée : interdiction des mécanismes de rémunération automatique, suspension du versement des coupons à la discrétion de l'émetteur.

Sont déduites les participations dans les entités du secteur financier afférentes à ce compartiment (AT1), ainsi que celles résultant des règles d'application transitoire.

▶ Fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles en phasé

Pendant la phase transitoire, le montant de Tier 1 retenu dans les ratios correspond

- aux fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles sous Bâle 3 (AT1), et
- à une fraction du Tier 1 non éligible, égale au minimum
  - du montant réel des instruments de Tier 1 non éligibles en date de clôture (post amortissement, calls éventuels, rachats, etc.), y compris les actions de préférence ;
  - de 80% du stock de Tier 1 existant au 31/12/2012. Le stock de Tier 1 existant au 31/12/2012 s'élevait à 4,6 milliards d'euros, soit un montant maximal pouvant être reconnu de 3 704 millions d'euros.

Au 31/12/2014, le Tier 1 non éligible total s'élève à 3 922 millions d'euros, montant supérieur au seuil prudentiel de 3 704 millions d'euros. Ainsi, dans les ratios prudentiels, seuls 3 704 millions d'euros sont retenus au titre des instruments de Tier 1 non éligibles.

Le montant de Tier 1 dépassant ce seuil prudentiel est intégré au Tier 2 phasé, dans la limite du propre seuil prudentiel applicable au Tier 2.

Le tableau ci-dessous présente le stock d'AT1 éligibles au 31 décembre 2014 aux dispositions de maintien des acquis, après tombées ou remboursements, mais hors impact du plafonnement résultant de ces dispositions.

Titres super-subordonnés et actions de préférence au 31 décembre 2014

Par souci de lisibilité, les tableaux de dette sont présentés ci-après dans un format simplifié.

Emetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Dates de Call	Rémunération	Step-up (O /N)	Traitement prudentiel au 31/12/2013	Eligilité CRD4 (O/N)	Conditions de suspension du coupon	Condition de write down	Montant prudentiel au 31/12/2014 (en millions d'euros)[1]	Montant prudentiel au 31/12/2013 (en millions d'euros)[1]
Titres super-subordonnés												
Crédit Agricole CIB	24/12/2008	1 700	USD	24/12/2013 puis trimestriel	Libor3M+670 bps	N	T1	N	Suspension possible à la main de l'émetteur en l'absence de paiement de dividende	Survenance d'un événement prudentiel	1 397	1 231
Crédit Agricole CIB	21/12/2005	85	USD	01/01/2016 puis annuel	Libor12M+150 bps	N	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survenance d'un événement prudentiel	70	62
Crédit Agricole CIB	28/09/2007	1 000	USD	01/01/2018 puis annuel	Libor12M+252 bps	N	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survenance d'un événement prudentiel	822	724
Crédit Agricole CIB [2]	04/05/2004	1 260	USD	01/01/2014 puis annuel	5,96% puis à compter du 01/01/2014 Libor12M+204 bps	O	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survenance d'un événement prudentiel	-	912
Crédit Agricole CIB	21/12/2005	220	USD	01/01/2016 puis annuel	Libor12M + 90 bps puis à compter du 01/01/2016 Libor12M + 190bps	O	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survenance d'un événement prudentiel	181	159
Crédit Agricole CIB	28/09/2007	590	EUR	01/01/2018	Euribor 12M+190bps puis à compter du 01/01/2018 Libor12M+ 290bps	O	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survenance d'un événement prudentiel	590	590
Crédit Agricole CIB	19/03/2004	500	USD	01/01/2014 puis annuel	5,81% puis à compter du 01/01/2014 Libor 12M+170 bps	N	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survenance d'un événement prudentiel	411	362
Crédit Agricole CIB	04/05/2004	470	USD	01/01/2014 puis annuel	6,48% puis à compter du 01/01/2014 Libor 12M+156 bps	N	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survenance d'un événement prudentiel	386	340
Newedge[3]	23/12/2008	103	USD	23/12/2013 puis trimestriel	8,6% puis à compter du 23/03/2014 Libor1M+650 bps	N	T1	N	Suspension possible à la main de l'émetteur en l'absence de paiement de dividende	Survenance d'un événement prudentiel	-	74
Actions de préférence (assimilées à des TSS)												
Indosuez Holdings II S.C.A	22/12/1993	80	USD	22/12/2008 puis à tout moment	Libor6M+230 bps	N	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat		66	58
Total											3 922	4 512

[1] Montants utilisés pour la déclaration COREP au 31/12/2013 et montants avant application de la clause de maintien des acquis en Bâle 3 au 31/12/2014. L'application de cette clause fait que le total des TSS et AP s'élève à 3 704 millions d'euros.
[2] Remboursé par anticipation
[3] Entité cédée le 6 mai 2014

NB : La totalité du Tier 1 est éligible à la clause de maintien des acquis jusqu'à la date de step-up pour les titres innovants ou jusqu'à la date de limite de reconnaissance prévue dans les textes officiels.

■ Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Ils comprennent :

- Les instruments de dette subordonnée doivent être d'une durée minimale de 5 ans. Les incitations au remboursement anticipé sont interdites. Les distinctions antérieures entre le lower et l'upper Tier 2 n'existent plus,
- ces instruments subissent une décote pendant la période des cinq années précédant leur échéance,
- la clause de maintien des acquis est la même que celle exposée pour l'AT1 ci-dessus,
- les plus-values latentes nettes afférentes aux instruments de capitaux propres reprises, avant impôt, en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 % (seulement en phasé),
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes est limitée à 0,6% des emplois pondérés IRB. Par ailleurs, les ajustements pour risque de crédit général bruts des effets fiscaux peuvent être intégrés à hauteur de 1,25% des emplois pondérés en standard,
- Les déductions des participations dans les entités du secteur financier afférentes à ce compartiment (majoritairement du secteur des assurances, les créances subordonnées bancaires n'étant pas éligibles pour la majorité) ainsi que celles résultant des règles d'application transitoire, suite au phasing des participations déduites 50/50 Tier 1/Tier 2 en CRD3.

Le montant de Tier 2 retenu dans les ratios correspond :

- en non phasé : au Tier 2 éligible CRD4
- en phasé : au Tier 2 éligible CRD4, complété du minimum
  - des titres Tier 2 non éligibles et, le cas échéant, du report des titres Tier 1 en excédent par rapport au seuil de 80% des titres Tier 1 non éligibles ;
  - de 80% du stock de Tier 2 non éligible CRD4 existant au 31/12/2012.

Titres subordonnés à durée indéterminée

Emetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Dates de Call	Rémuné-ration	Step-up (O /N)	Traitement prudentiel au 31/12/2013	Eligilité CRD4 (O/N)	Conditions de suspension du coupon	Condition de write down	Montant prudentiel au 31/12/2014 (en millions d'euros)	Montant prudentiel au 31/12/2013 (en millions d'euros)
Crédit Agricole CIB	12/08/2008	30	EUR	12/08/2003 puis à tout moment	Euribor3M+55 bps	N	T2	N	Absence de résultat distribuable	Survenance d'un événement prudentiel	30	30
Total											30	30

Titres subordonnés remboursables au 31 décembre 2014

Emetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Date d'échéance	Devise	Dates de Call	Rémuné-ration	Step-up (O /N)	Traitement prudentiel au 31/12/2013	Eligilité CRD4 (O/N)	Conditions de suspension du coupon	Condition de write down	Montant prudentiel au 31/12/2014 (en millions d'euros)	Montant prudentiel au 31/12/2013 (en millions d'euros)
Crédit Agricole CIB	29/03/2006	550	29/03/2017	EUR	29/03/2013 puis trimestriel	Euribor3M +79bps	O	T2	N	Survenance d'un événement prudentiel	Survenance d'un événement prudentiel	-	550
Newedge	01/01/2008	25	01/01/2018	EUR	-	Euribor3M +130bps	N	T2	N	N	N	-	25
Newedge	29/12/2006	95	15/12/2016	USD	-	Libor12M +50bps	N	T2	N	N	N	-	41
Newedge	15/12/1994	22	15/12/2014	EUR	-	TAM +49,5bps	N	T2	N	N	N	-	4
Total												0	621

Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels

en millions d'euros	31.12.2014		31.12.2013
	Phasé	Non phasé	Bâle 2
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE)[1]	**16 012**	**16 012**	**15 309**
Distribution à venir sur résultat N-1			
Distribution de résultat anticipée	(1 000)	(1 000)	(1 000)
Gains - pertes latents sur évolution risque de crédit sur soi même sur dérivés	215	**215**	**297**
Gains - pertes latents sur opérations de couverture de flux trésorerie	(568)	**(568)**	**(290)**
Gains - pertes latents sur titres de capital et de dette disponibles à la vente filtrés Bâle 2	(235)	**0**	**(199)**
Traitement transitoire des gains et pertes latents	36	**0**	
Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables			
Autres retraitements prudentiels	(7)	(7)	
Capitaux propres part du groupe[2]	**14 453**	**14 652**	**14 117**
Intérêts minoritaires comptables	84	**0**	**76**
(-) actions de préférence			
(-) éléments non reconnus en prudentiel			
Intérêts minoritaires			
Autres instruments de capitaux propres			
Déductions du goodwill et des autres immobilisations incorporelles	(1 103)	(1 103)	(1 123)
Impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles[1]	(53)	(265)	
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(12)	(12)	(8)
Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles[2]	(774)	(798)	
(-) Traitement par tansparence des OPCVM	(19)	(19)	
Anticipation "prudent valuation"	(467)	(467)	(48)
Ajustements transitoires sur dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier[2']	619		
Autre élément du CET1	(142)	(142)	(202)
Total CET1	**12 587**	**11 848**	**12 812**
Instruments de fonds propres AT1 (y compris actions de préférence)	3 704		4 512
Instruments Tier 1 ou Tier 2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 1			
Ajustements transitoires et déductions Bâle 2	(310)		(880)
Autres éléments de Tier 1			
Total Additionnal Tier 1	***3 395***	***0***	***3 632***
Total Tier 1	**15 982**	**11 848**	**16 444**
Instruments de fonds propres Tier 2	30		651
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes	424	424	347
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard	16	16	
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 2			
Ajustements transitoires et déductions Bâle 2	(87)		(790)
Autres éléments de Tier 2			
Total Tier 2	**383**	**440**	**208**
Participations et investissements dans les entreprises d'assurance			
FONDS PROPRES GLOBAUX	**16 365**	**12 288**	**16 652**

[1] L'impact de l'ajustement transitoire est compris dans la version phasée.
[2] L'impact de l'ajustement transitoire est situé sur une ligne dédiée (cf. [2']).
[2'] Se reporter au [2].

Evaluation de l'adéquation du capital interne

Le Groupe a initié le déploiement d'une démarche de capital interne au niveau du groupe Crédit Agricole CIB et des principales entités françaises et étrangères du groupe. Cette approche vise à répondre aux exigences du Pilier 2 de Bâle II, plus particulièrement en matière d'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) dont la mise en œuvre est de la responsabilité des établissements.

Le principal objectif de cette démarche est de s'assurer que les fonds propres du Groupe et ceux des principales entités du Groupe sont adaptés aux risques encourus.

Les risques quantifiés dans le cadre du capital interne comprennent :

- les risques couverts par le Pilier 1 de Bâle II (risques de crédit et de contrepartie, risques opérationnels, risques de marché) ;
- les risques couverts par le Pilier 2 de Bâle II (risque de taux du portefeuille bancaire, risque de concentration au sein des portefeuilles de crédit).

Le risque de liquidité est exclu de cette démarche car le Groupe privilégie une approche qualitative de la gestion de ce risque en s'assurant de la qualité de son dispositif de gestion et de supervision, ainsi que du plan de continuité de la liquidité.

En plus de ces risques, la démarche de capital interne mise en œuvre requiert de vérifier que les exigences de fonds propres calculées au titre du Pilier 1 couvrent de façon adéquate d'éventuels risques résiduels liés aux techniques de réduction du risque de crédit et les risques liés aux opérations de titrisation. A défaut, au titre du capital interne, un ajustement par rapport aux exigences du Pilier 1 est effectué par les entités éventuellement exposées à ces risques.

L'approche quantitative déployée pour le calcul du capital interne est incrémentable par rapport aux exigences du Pilier 1. Cette approche consiste :

- à ajuster les exigences de fonds propres calculées au titre du Pilier 1 de façon à ce que le capital interne reflète de façon économique les risques de chaque activité ;
- à compléter les exigences correspondant aux risques du Pilier 1 afin de tenir compte du Pilier 2 ;
- à tenir compte, de façon prudente, d'effets de diversification résultant de l'exercice d'activités diversifiées au sein du même groupe.

Pour le risque de crédit et de contrepartie du périmètre de Crédit Agricole CIB, le capital interne résulte d'un modèle interne pour le calcul des expositions au risque de contrepartie et d'un modèle de capital économique au seuil 99,97 % pour le calcul du capital interne.

Pour le risque de marché dont les exigences du Pilier 1 sont calculées au travers de modèles internes de Value-at-Risk, le capital interne pour risque de marché tient compte du degré de liquidité des instruments détenus en trading book. Comme pour le risque de crédit, le percentile retenu pour le capital interne pour risque de marché est égal à 99,97 %.

S'agissant du capital interne pour risque de taux du portefeuille bancaire, le Groupe applique les chocs de taux prévus au Pilier 2 de Bâle II correspondant à des chocs instantanés et parallèles à la hausse et à la baisse de 200 points de base. Le capital interne calculé intègre l'effet compensateur du risque de la marge nette d'intérêt sur les dépôts de la clientèle.

Evolution des fonds propres réglementaires en 2014

(en millions d'euros)	**FLUX : 31/12/2014 phasé vs 31/12/2013 Bâle 2**
Fonds Propres Core Tier 1 Bâle 2 au 31/12/2013	**12 812**
Augmentation de capital et réserves (y compris paiement du dividende en actions)	654
Remboursement capital [2]	
Résultat de l'exercice avant distribution	1 049
Prévision de distribution	(1 000)
Plus et moins-values latentes sur titres disponibles à la vente et autres gains et pertes latents	(361)
«Prudent valuation»	(419)
Intérêts minoritaires	8
Variations du goodwill et des autres immobilisations incorporelles	20
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(4)
Ajustements prudentiels [1]	(173)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 Bâle 3 au 31/12/2014	**12 587**
Fonds Propres additionnels de base Bâle 2 au 31/12/2013	**3 632**
Emissions	
Remboursements	
Ajustements prudentiels [1]	(237)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 Bâle 3 au 31/12/2014	**3 395**
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 au 31/12/2014	**15 982**
Fonds Propres complémentaires Bâle 2 au 31/12/2013	**208**
Emissions	
Remboursements	
Ajustements prudentiels y compris amortissements [1] [3]	175
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 Bâle 3 au 31/12/2014	**383**
FONDS PROPRES GLOBAUX au 31/12/2014	**16 365**

[1] Description des différents ajustements dus au passage de Bâle 2 à Bâle 3 phasé dans la section «Contexte réglementaire et périmètre prudentiel / Phase transitoire de mise en oeuvre».
[2] Remboursement de capital : avance d'actionnaires.
[3] Un amortissement est pris en compte pour les instruments de Tier 2 pendant la période des 5 années précédant leur échéance.

Composition et évolution des emplois pondérés

Exigence de fonds propres par type de risque

Le ratio de solvabilité global, présenté dans le tableau des ratios prudentiels, est égal au rapport entre les fonds propres globaux et la somme des expositions pondérées au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel.

Les exigences de fonds propres détaillées ci-après par type de risques, par méthode et par catégorie d'exposition (pour le risque de crédit) correspondent à 8% (minimum réglementaire) des expositions pondérées (Equivalent Risque moyen) présentées dans le tableau des ratios prudentiels.

en millions d'euros	31.12.2014		31.12.2013	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque de crédit	**95 445**	**7 636**	**85 911**	**6 874**
Risque de crédit et de contrepartie - approche standard	**12 052**	**964**	**18 879**	**1 511**
Administrations centrales et banques centrales	1 387	111	2	0
dont Impôts différés d'actif (pondération 250 %) rentrant dans le calcul de la franchise	1 334	107	0	0
Etablissements	918	73	3 142	251
Entreprises	4 983	399	5 698	456
Clientèle de détail				
Actions	177	14	160	13
dont Participations dans des sociétés financières supérieures à 10 % (pondération 250 %) rentrant dans le calcul de la franchise				
Titrisations	257	21	77	6
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	4 330	346	9 800	784
Risque de crédit et de contrepartie - approche notations internes	**77 762**	**6 221**	**67 019**	**5 362**
Administrations centrales et banques centrales	1 003	80	785	63
Etablissements	8 303	664	6 502	520
Entreprises	56 826	4 546	51 579	4 126
Clientèle de détail	338	27	375	30
Actions	4 934	395	3 090	247
Méthode de pondération simple	1 902	152	3 090	247
Expositions sous la forme de capital investissement détenues dans des portefeuilles suffisamment diversifiés (pondération 190%)	10	1	14	1
Expositions sur actions cotées (pondération 290%)	*79*	*6*	1 009	81
Autres expositions sur actions (pondération 370%)	*1 813*	*145*	*2 067*	*165*
Méthode de modèles internes				
dont Participations dans des sociétés financières supérieures à 10 % (pondération 250 %) rentrant dans le calcul de la franchise	3 032	243		
Titrisations	6 250	500	4 597	368
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	108	9	91	7
Risque d'ajustement de la valeur de crédit	**4 389**	**351**		
Méthode avancée	3 680	294		
Méthode standard	709	57		
Méthode du risque initial				
Risque de règlement-livraison	**21**	**2**	**13**	**1**
Risque lié aux fonds de défaut	**1 222**	**98**		
Risque de marché	**7 836**	**627**	**8 321**	**666**
Risque de marché en approche standard	**606**	**48**	**617**	**49**
Risques de taux	276	22	327	26
Risque de variation des titres de propriété	13	1	78	6
Risque de change	318	25		
Risque sur les matières premières			53	4
Autres risques			159	13
Risque de marché évalué par modèle interne	**7 230**	**578**	**7 704**	**616**
Var	1 171	94	1 366	109
Var stressée	3 134	251	2 702	216
IRC	2 925	234	3 636	291
CRM				
Dont exigences supplémentaires de fonds propres résultant du dépassement des limites relatives aux grands risques				
Risque opérationnel	**15 357**	**1 229**	**16 283**	**1 303**
Approche standard du risque opérationnel	192	15	1 057	85
Approche de mesure avancée du risque opérationnel	15 165	1 213	15 226	1 218
TOTAL GÉNÉRAL	**118 639**	**9 491**	**110 515**	**8 840**
dont approche standard	14 092	1 127	20 566	1 645
dont approche IRB	100 157	8 013	89 949	7 196
dont CVA	**4 389**	**351**		

Evolution des emplois pondérés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des emplois pondérés du Groupe Crédit Agricole CIB sur l'année 2014 :

en millions d'euros	31/12/2013	Impact CRD4 et passage modèle EPE au 01/01/14	01/01/14 proforma CRD4	Actions CRD4 2014	Change	Variation organique	Périmètre (cession de Newedge)	Méthode	Total variation 2014	31/12/2014
Risque de crédit	85 911	30 117	116 028	(11 562)	4 947	(8 472)	(4 356)	(1 000)	9 674	95 585
Dont CVA	-	*15 142*	*15 142*	*(10 809)*	-	-	-	-	*4 333*	*4 333*
Risque de marché	8 321	-	8 321	-	-	(362)	(263)	-	(625)	7 696
Risque opérationnel	16 283	-	16 283	-	-	(71)	(854)	-	(926)	15 358
TOTAL	**110 515**	**30 117**	**140 632**	**(11 562)**	**4 947**	**(8 905)**	**(5 473)**	**(1 000)**	**8 124**	**118 639**

- **Impact CRD4 au 1er janvier 2014 :** +30,1 milliards d'euros, dont 15,1 milliards d'euros liés au calcul du CVA réglementaire (y compris effet des couvertures) et de l'impact de la CRD4 sur l'entité Newedge avant sa cession ;
- **Effet change :** impact important du change cette année notamment en raison de l'appréciation de l'USD par rapport à l'EUR ;
- **Variation organique :** -8,9 milliards d'euros notamment en raison de l'amortissement des activités en extinction ;
- **Périmètre :** impact de la cession de Newedge (-6,2 milliards d'euros y compris impact CRD4) ;
- **Méthode :**-1 milliard d'euros, en raison du changement de traitement réglementaire des garanties techniques de marché et de l'impact immédiat de la révision du modèle de probabilité de défaut (PD) sur les Corporates.

Risques de crédit

Exposition au risque de crédit

On entend par :

- Probabilité de défaut (PD) : la probabilité de défaut d'une contrepartie sur une période d'un an.
- Pertes en cas de défaut (LGD) : le rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.
- Expositions brutes : montant de l'exposition (bilan + hors bilan) avant application des techniques de réduction du risque de crédit et avant application du facteur de conversion (CCF).
- Expositions en cas de défaut (EAD) : montant de l'exposition (bilan + hors bilan) après application des techniques de réduction du risque de crédit et après application du facteur de conversion (CCF).
- Facteur de conversion (CCF) : ratio reflétant au moment du défaut le pourcentage de tirage de l'encours non utilisé un an avant le défaut.
- Actifs pondérés (RWA) : valeurs exposées au risque (EAD) après application d'un coefficient de pondération.
- Ajustements de valeur : dépréciation individuelle correspondant à la perte de valeur d'un actif liée au risque de crédit et constatée en comptabilité soit directement sous forme de passage en perte partielle, soit via un compte de correction de valeur.
- Evaluations externes de crédit : évaluations de crédit établies par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par la BCE.

Par ailleurs, les encours de crédit sont classés suivant la nature de la contrepartie et le type de produit financier dans l'une des sept catégories d'expositions décrites ci-dessous, définies par l'article 147 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement :

- la catégorie d'exposition "Administrations centrales et banques centrales" regroupe outre les expositions sur les administrations et banques centrales, les expositions sur certaines administrations régionales et locales ou sur les entités du secteur public qui sont traitées comme des administrations centrales ainsi que certaines banques multilatérales de développement et des organisations internationales ;
- La catégorie d'exposition « Etablissements » correspond aux expositions sur les établissements de crédit et sur les entreprises d'investissement, y compris ceux reconnus de pays tiers. Cette catégorie inclut également certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.
- La catégorie d'exposition « Entreprises » distingue les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises dont le traitement prudentiel diffère.
- La catégorie d'exposition « Clientèle de détail » distingue les prêts à l'habitat, les crédits revolving, les autres crédits aux particuliers, les autres crédits aux TPE et Professionnels.
- la catégorie d'exposition "Actions" correspond aux expositions qui confèrent des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur, ou qui présentent une nature économique similaire ;
- la catégorie d'exposition "Titrisation" regroupe les expositions sur une opération ou un montage de titrisation, y compris celles résultant de contrats dérivés sur taux d'intérêt ou sur taux de change, indépendamment du rôle tenu par l'établissement qu'il soit originateur, sponsor ou investisseur ;
- La catégorie d'exposition « Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit » inclut principalement les immobilisations et les comptes de régularisation.

Répartition des expositions

■ Exposition par type de risque

Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition du groupe Crédit Agricole CIB au risque de crédit par catégorie d'exposition pour les approches standard et notations internes. Cette exposition correspond au montant de l'exposition brute (bilan et hors bilan) après effets de compensation et avant techniques de réduction du risque (garanties et sûretés).

Les établissements traitent le risque de contrepartie pour l'ensemble de leurs expositions, que celles-ci soient constituées d'éléments du portefeuille bancaire ou du portefeuille de négociation. Pour les éléments inclus dans le portefeuille de négociation, le risque de contrepartie est traité en conformité avec les dispositions relatives à la surveillance prudentielle du risque de marché.

Le traitement prudentiel du risque de contrepartie pour les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire est défini réglementairement dans la transposition française de la directive européenne (arrêté du 20 février 2007). Pour mesurer l'exposition au risque de contrepartie sur les opérations sur instruments financiers à termes, le groupe Crédit Agricole CIB utilise la méthode d'évaluation au prix du marché.

Les valeurs exposées au risque au titre du risque de contrepartie s'élèvent à 61,9 milliards d'euros au 31 décembre 2014 (sous forme de pensions : 10,8 milliards d'euros et d'instruments financiers à terme : 51,1 milliards d'euros).

Exposition brute, valeurs exposées (EAD) au risque global (crédit, contrepartie, dilution, règlement livraison) et actifs pondérés (RWA) par méthode et catégorie d'exposition et exigence de fonds propres (EFP)

en millions d'euros	31.12.2014											
	Standard				IRB				Total			
	Expo brute	EAD	RWA	EFP	Expo brute	EAD	RWA	EFP	Expo brute	EAD	RWA	EFP
Administrations centrales et banques centrales	1 039	1 039	1 387	111	79 585	84 828	1 003	80	**80 625**	**85 868**	**2 390**	**191**
Etablissements	46 664	57 180	918	73	61 317	55 125	8 303	664	**107 982**	**112 305**	**9 221**	**738**
Entreprises	24 861	10 392	4 983	399	198 891	152 853	56 826	4 546	**223 752**	**163 245**	**61 808**	**4 945**
Clientèle de détail					8 989	8 988	338	27	**8 989**	**8 988**	**338**	**27**
Actions	206	174	177	14	1 971	1 735	4 918	393	**2 177**	**1 909**	**5 095**	**408**
Titrisations	508	508	257	21	36 291	36 235	6 250	500	**36 799**	**36 742**	**6 507**	**521**
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	4 670	4 657	4 330	346	115	108	108	9	**4 785**	**4 765**	**4 438**	**355**
Total	**77 948**	**73 950**	**12 052**	**964**	**387 160**	**339 872**	**77 745**	**6 220**	**465 108**	**413 822**	**89 797**	**7 184**

en millions d'euros	31.12.2013											
	Standard				IRB				Total			
	Expo brute	EAD	RWA	EFP	Expo brute	EAD	RWA	EFP	Expo brute	EAD	RWA	EFP
Administrations centrales et banques centrales	831	784	2	0	87 018	86 711	785	63	**87 849**	**87 495**	**787**	**63**
Etablissements	31 550	31 269	3 142	251	73 561	58 699	6 502	520	**105 111**	**89 968**	**9 644**	**772**
Entreprises	26 140	25 938	5 698	456	192 016	158 910	51 579	4 126	**218 156**	**184 848**	**57 277**	**4 582**
Clientèle de détail					7 737	7 736	375	30	**7 737**	**7 736**	**375**	**30**
Actions	124	113	160	13	1 198	914	3 091	247	**1 322**	**1 027**	**3 251**	**260**
Titrisations	154	154	77	6	40 934	39 170	4 597	368	**41 088**	**39 324**	**4 674**	**374**
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	14 687	14 676	9 800	784	116	91	91	7	**14 803**	**14 767**	**9 891**	**791**
Total	**73 486**	**72 932**	**18 880**	**1 510**	**402 579**	**352 231**	**67 019**	**5 362**	**476 065**	**425 164**	**85 899**	**6 872**

Risque de règlement-livraison au titre du portefeuille de négociation

en millions d'euros	31.12.2014		31.12.2013	
	Total		Total	
	RWA	EFP	RWA	EFP
Risque de règlement-livraison	21	2	13	1
Total	**21**	**2**	**13**	**1**

Exposition brute, valeurs exposées (EAD) au risque de contrepartie et actifs pondérés (RWA) par méthode et catégorie et exigences de fonds propres (EFP)

en millions d'euros	31.12.2014											
	Standard				IRB				Total			
	Expo brute	EAD	RWA	EFP	Expo brute	EAD	RWA	EFP	Expo brute	EAD	RWA	EFP
Administrations centrales et banques centrales					6 583	6 556	345	28	**6 583**	**6 556**	**345**	**28**
Etablissements	11 915	11 915	321	26	23 534	22 166	4 129	330	**35 449**	**34 081**	**4 450**	**356**
Entreprises	331	331	186	15	21 107	20 933	7 923	634	**21 438**	**21 265**	**8 109**	**649**
Clientèle de détail												
Actions												
Titrisations												
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit												
Total	**12 247**	**12 247**	**507**	**41**	**51 224**	**49 655**	**12 397**	**992**	**63 470**	**61 902**	**12 904**	**1 032**

en millions d'euros	31.12.2013											
	Standard				IRB				Total			
	Expo brute	EAD	RWA	EFP	Expo brute	EAD	RWA	EFP	Expo brute	EAD	RWA	EFP
Administrations centrales et banques centrales					3 748	3 748	190	15	**3 748**	**3 748**	**190**	**15**
Etablissements	1 006	1 006	201	16	45 726	33 406	3 115	249	**46 732**	**34 412**	**3 316**	**265**
Entreprises	265	265	316	25	18 262	18 262	6 236	499	**18 526**	**18 526**	**6 551**	**524**
Clientèle de détail												
Actions												
Titrisations												
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit												
Total	**1 270**	**1 270**	**517**	**41**	**67 736**	**55 416**	**9 541**	**763**	**69 007**	**56 686**	**10 058**	**805**

■ Valeurs exposées (EAD) au risque de contrepartie sur opération de marché

En millions d'euros	Modèle interne (EEPE)*			Méthode Standard**		
	Entités IRB	Entités full Standard	Sous-total	Entités IRB	Entités full Standard	Sous-total
Instruments dérivés	39 901	0	39 901	10 705	499	11 204
Opérations de financement de titres et opérations à règlement différé	0	0	0	10 759	0	10 759
TOTAL	**39 901**	**0**	**39 901**	**21 464**	**499**	**21 963**

* Effective Expected Positive Exposure.
** MtM+add-on pour tous les dérivés ; méthode standard pour les opérations de financement de titres et opérations à règlement différé.

■ Expositions par zone géographique

La répartition est effectuée sur le montant total des expositions par zone géographique sur le périmètre du groupe Crédit Agricole CIB hors expositions en approche standard, hors opérations de titrisation et hors ajustements non directement affectables à une zone géographique.

Au 31 décembre 2014, ce montant est de 426 milliards d'euros (351 milliards d'euros au 31 décembre 2013).

2014

2013

■ Ventilation géographique du portefeuille par catégorie d'activité

en %	Administrations & Banques Centrales		Etablissements		Entreprises	
Zone géographique de risque	**2014**	**2013**	**2014**	**2013**	**2014**	**2013**
Afrique et Moyen-Orient	0,7%	0,5%	2,6%	4,3%	4,9%	5,1%
Amérique Centrale et du Sud	1,7%	1,5%	0,7%	0,8%	3,9%	3,5%
Amérique du Nord	25,3%	34,3%	10,1%	9,5%	14,8%	13,7%
Asie et Océanie hors Japon	4,4%	5,4%	8,6%	12,9%	12,1%	12,9%
Autres	3,0%	2,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Europe de l'Est	0,3%	0,3%	0,9%	1,5%	3,4%	4,0%
Europe de l'Ouest hors Italie	18,2%	20,0%	15,0%	37,0%	25,1%	27,3%
France (y compris DOM & TOM)	24,7%	23,1%	57,3%	26,7%	29,6%	25,8%
Italie	0,2%	0,3%	1,2%	1,5%	3,4%	4,4%
Japon	21,6%	12,3%	3,7%	5,6%	2,7%	3,1%
	100,0%	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**

■ Expositions par secteur d'activité

La répartition est effectuée sur le montant total des expositions du groupe Crédit Agricole CIB par secteur d'activité hors expositions en approche standard, hors opérations de titrisation et hors ajustements non directement affectables à un secteur d'activité.

Au 31 décembre 2014, ce montant est de 426 milliards d'euros (351 milliards d'euros au 31 décembre 2013)

Ventilation des expositions par secteur d'activité - Périmètre global

Ventilation des expositions par secteur d'activité - Portefeuille Entreprises

Répartition des expositions par échéance résiduelle

La répartition des expositions par échéance résiduelle et par instruments financiers est disponible sur une base comptable dans la note annexe 3.3 aux états financiers consolidés « Risque de liquidité et de financement ».

Qualité des expositions

■ Qualité des expositions en approche standard

Evaluation de crédit en approche standard

Sauf en ce qui concerne les expositions sur les professionnels de l'immobilier, le Groupe ne fait pas appel à des organismes externes d'évaluation de crédit pour pondérer ses expositions traitées en méthode standard et applique des pondérations forfaitaires.

Pour ce qui est des expositions sur les professionnels de l'immobilier traitées en méthode standard, Crédit Agricole CIB utilise la cotation Banque de France qui permet d'attribuer une pondération de 20%, 50%, 100% ou 150% à partir de la table de correspondance fournie par l'ACPR.

■ Ventilation des expositions et des valeurs exposées au risque par échelon de qualité de crédit

Administrations et Banques Centrales

(en millions d'euros)	31.12.2014	
Echelon de qualité de crédit	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque
1	414	414
2		
3	87	87
4	3	3
5		
6*	536	536
Montant total	**1 039**	**1 039**

* incluant la part des impôts différés actif et passif pondérée à 250%.

(en millions d'euros)	31.12.2013	
Pondérations	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque
1	828	781
2	1	1
3	0	0
4	2	2
5	-	-
6	-	-
Montant total	**831**	**784**

Etablissements

(en millions d'euros)	31.12.2014	
Echelon de qualité de crédit	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque
1*	46 659	57 175
2	5	5
3	1	
4		
5		
6		
Montant total	**46 664**	**57 180**

* incluant les expositions face aux chambres de compensation pondérées à 0% et 2%

(en millions d'euros)	31.12.2013	
Pondérations	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque
1	19 221	19 033
2	11 453	11 371
3	2	2
4	866	856
5	-	-
6	8	8
Montant total	**31 550**	**31 269**

■ Expositions en approche notations internes

Présentation du système et de la procédure de notation interne

Les systèmes et procédures de notation interne sont présentés dans la partie « Facteurs de risque - Risques de crédit - Méthodologies et systèmes de mesure et d'évaluation du risque » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », pages 146 à 149.

Exposition au risque de crédit par catégories d'exposition et notes internes au 31 décembre 2014

en millions d'euros	Note interne de la contrepartie	Probabilité de défaut	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors-Bilan	RWA	LGD moyenne (en %)	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
Administrations centrales et banques centrales	A+		60 995	65 464	63 307	2 157	0	1,0%	0,000%	-
	A		8 845	9 363	9 263	99	15	1,0%	0,2%	0,0
	B+		1 615	2 939	2 682	257	7	1,2%	0,2%	0,0
	B	0,06%	3 700	3 554	2 804	750	31	2,0%	0,9%	0,0
	C+	0,16%	706	1 175	1 057	118	113	13,3%	9,6%	0,3
	C	0,30%	1 501	1 630	1 561	68	171	10,0%	10,5%	0,5
	C-	0,60%	1 277	314	277	37	53	10,5%	16,7%	0,2
	D+	0,75%	408	167	145	22	188	53,4%	112,5%	0,5
	D	1,25%	105	96	96	-	121	45,0%	126,0%	0,5
	D-	1,90%	34	21	11	9	26	61,8%	123,8%	0,2
	E+	5,00%	74	13	12	2	32	59,6%	242,1%	0,4
	E	12,00%	61	20	17	3	32	77,5%	163,8%	3,6
	E-	20,00%	248	58	53	5	215	62,2%	370,1%	7,2
	F,Z	100,00%	16	16	16	-	0	45,0%	0,0%	13,4
Sous-Total		**0,05%**	**79 585**	**84 828**	**81 302**	**3 526**	**1 003**	**1,7%**	**1,2%**	**26,9**
Etablissements	A+ à B+	0,03%	35 844	33 145	28 433	4 712	1 261	9,5%	3,8%	1,1
	B	0,06%	12 227	10 795	8 392	2 403	1 369	20,3%	12,7%	1,6
	C+	0,16%	4 087	3 901	3 685	216	1 361	38,1%	34,9%	2,4
	C	0,30%	5 320	4 465	3 513	952	2 173	36,2%	48,7%	4,8
	C-	0,60%	1 406	995	859	136	774	43,7%	77,8%	2,5
	D+	0,75%	1 075	825	479	346	612	35,2%	74,2%	2,2
	D	1,25%	340	227	199	28	223	41,8%	98,2%	1,2
	D-	1,90%	302	213	166	47	241	35,1%	113,2%	1,7
	E+	5,00%	129	81	77	3	103	36,8%	127,9%	1,5
	E	12,00%	10	4	1	3	16	78,0%	401,2%	0,4
	E-	20,00%	99	49	42	8	168	72,6%	340,5%	5,5
	F,Z	100,00%	480	425	425	1	1	45,0%	0,2%	419,6
Sous-Total		**0,90%**	**61 317**	**55 125**	**46 270**	**8 855**	**8 303**	**17,4%**	**15,1%**	**444,4**
Entreprises	A+ à B+	0,03%	29 904	30 523	17 972	12 551	3 351	29,7%	11,0%	2,5
	B	0,06%	37 790	26 838	12 933	13 906	5 630	41,1%	21,0%	6,1
	C+	0,16%	30 018	24 543	17 054	7 488	7 701	34,5%	31,4%	12,3
	C	0,30%	39 159	29 393	20 787	8 606	12 233	33,5%	41,6%	34,2
	C-	0,60%	19 624	13 910	9 586	4 324	7 799	32,8%	56,1%	24,6
	D+	0,75%	14 482	9 408	7 113	2 295	5 773	32,5%	61,4%	20,0
	D	1,25%	10 545	5 739	3 820	1 919	4 200	33,6%	73,2%	20,4
	D-	1,90%	5 915	3 850	2 945	906	3 421	32,6%	88,8%	22,5
	E+	5,00%	3 066	2 200	1 881	319	2 112	27,8%	96,0%	29,0
	E	12,00%	2 741	2 063	1 628	435	2 084	20,7%	101,0%	49,5
	E-	20,00%	2 591	1 664	1 392	272	2 380	33,1%	143,0%	81,1
	F,Z	100,00%	3 056	2 721	2 636	85	143	39,4%	5,3%	1 340,3
Sous-Total		**2,53%**	**198 891**	**152 853**	**99 747**	**53 106**	**56 826**	**33,9%**	**37,2%**	**1 642,4**
TOTAL		**1,50%**	**339 794**	**292 806**	**227 318**	**65 488**	**66 132**	**21,5%**	**22,6%**	**2 113,7**

■ Exposition au risque de crédit pour la clientèle de détail par catégorie d'exposition et notes internes au 31 décembre 2014

En millions d'euros

Note interne de la contrepartie	Probabilité de défaut	PD moyenne	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors-Bilan	CCF moyen	RWA	LGD moyenne (en%)	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
Autres crédits aux particuliers											
1	0,03%<PD<0,04%	0,04%	856,9	856,9	856,9	-	N/A	5,9	6,0%	0,7%	0,0
2	0,04%<PD<0,08%	0,07%	2 936,0	2 936,0	2 935,5	0,6	100,0%	21,1	3,9%	0,7%	0,1
3	0,08%<PD<0,17%	0,11%	3 694,2	3 694,2	3 694,2	-	N/A	70,9	9,8%	1,9%	0,3
4	0,17%<PD<0,32%	0,20%	560,2	559,3	558,2	1,1	53,7%	62,6	26,9%	11,2%	0,3
5	0,32%<PD<0,64%	0,60%	258,0	258,0	258,0	-	N/A	89,0	40,9%	34,5%	0,6
6	0,64%<PD<0,96%										
7	0,96%<PD<1,28%										
8	1,28%<PD<2,56%	1,77%	66,9	66,9	66,9	-	N/A	25,0	28,7%	37,3%	0,3
9	2,56%<PD<5,12%										
10	5,12%<PD<15%	12,77%	120,7	120,7	120,7	-	N/A	45,6	20,1%	37,8%	3,1
11	15%<PD<22%	20,00%	1,9	1,9	1,7	0,2	98,9%	1,7	39,0%	92,1%	0,1
12	22%<PD<34%										
13	34%<PD<65%										
14	65%<PD<99%										
15	99%<PD<100%	100,00%	493,7	493,7	493,7	-	N/A	15,6	39,2%	3,2%	2,1
Total		**5,78%**	**8 988,4**	**8 987,5**	**8 985,7**	**1,8**	**66,2%**	**337,5**	**11,4%**	**3,8%**	**7,0**

■ PD et LGD Moyen par catégorie d'exposition et par zone géographique

Catégorie d'exposition	Zone géographique de risque	Méthode IRBA	
		PD	LGD
Administrations centrales et banques centrales	AFRIQUE ET MOYEN ORIENT	0,17%	1,33%
	AMERIQUE DU NORD	0,00%	3,18%
	ASIE ET OCEANIE HORS JAPON	0,03%	0,63%
	AUTRES	0,00%	0,11%
	EUROPE DE L'EST	0,00%	0,06%
	EUROPE DE L'OUEST HORS ITALIE	0,46%	3,27%
	FRANCE (Y COMPRIS DOM & TOM)	1,58%	11,27%
	ITALIE	0,00%	0,01%
	JAPON	0,10%	2,36%
Etablissements	AFRIQUE ET MOYEN ORIENT	0,25%	4,01%
	AMERIQUE DU NORD	0,01%	1,26%
	ASIE ET OCEANIE HORS JAPON	0,09%	4,76%
	AUTRES	0,01%	0,87%
	EUROPE DE L'EST	0,00%	0,14%
	EUROPE DE L'OUEST HORS ITALIE	0,10%	2,39%
	FRANCE (Y COMPRIS DOM & TOM)	2,07%	28,57%
	ITALIE	0,00%	0,15%
	JAPON	0,01%	0,62%
Entreprises	AFRIQUE ET MOYEN ORIENT	0,13%	1,29%
	AMERIQUE DU NORD	0,40%	3,26%
	ASIE ET OCEANIE HORS JAPON	0,12%	1,90%
	AUTRES	0,01%	0,05%
	EUROPE DE L'EST	0,00%	0,25%
	EUROPE DE L'OUEST HORS ITALIE	0,30%	3,65%
	FRANCE (Y COMPRIS DOM & TOM)	0,81%	7,61%
	ITALIE	0,07%	0,66%
	JAPON	0,03%	0,37%
Clientèle de détail	AFRIQUE ET MOYEN ORIENT	1,07%	31,45%
	ASIE ET OCEANIE HORS JAPON	0,00%	0,00%
	AUTRES	1,17%	15,92%
	EUROPE DE L'OUEST HORS ITALIE	0,00%	0,02%
	FRANCE (Y COMPRIS DOM & TOM)	0,00%	0,00%
	ITALIE	0,00%	0,00%
	JAPON	0,00%	0,00%

■ Expositions dépréciées et ajustements de valeur au 31 décembre 2014

en millions d'euros	31.12.2014					
	Expositions brutes	Expositions brutes dépréciées			Ajustements de valeur individuels	Ajustements de valeur collectifs
		Approche standard	Approche IRB	Total		
Administrations centrales et banques centrales	80 625	3	16	19	17	36
Etablissements	107 982	0	480	480	425	112
Entreprises	223 752	343	3 056	3 399	1 870	1 260
Clientèle de détail	8 989	0	494	494	44	
Total	**421 347**	**346**	**4 045**	**4 391**	**2 356**	**1 407**

en millions d'euros	31.12.2013					
	Expositions brutes	Expositions brutes dépréciées			Ajustements de valeur individuels	Ajustements de valeur collectifs
		Approche standard	Approche IRB	Total		
Administrations centrales et banques centrales	87 849	2	18	20	24	
Etablissements	105 110	3	581	584	466	
Entreprises	218 156	13	3 356	3 369	1 822	1 275
Clientèle de détail	7 737		720	720	57	
Total	**418 852**	**18**	**4 674**	**4 692**	**2 369**	**1 275**

■ Expositions dépréciées et ajustements de valeur par zone géographique

31.12.2014 *en millions d'euros*	**Approche Standard** Arriérés de paiement[1]	**Approche notations** Expositions en défaut	**Ajustements de valeur individuels**	**Ajustements de valeur collectifs**
Afrique et Moyen-Orient				
Amérique Centrale et du Sud				
Amérique Du Nord				
Asie et Océanie hors Japon			1	
Europe de l'Est				
Europe de l'Ouest Hors Italie		291	188	
France (y compris DOM & TOM)	346	3 328	2 167	1 407
Italie		426		
Japon				
Montant total	**346**	**4 045**	**2 356**	**1 407**

31.12.2013 *en millions d'euros*	**Approche Standard** Arriérés de paiement[1]	**Approche notations** Expositions en défaut	**Ajustements de valeur individuels**	**Ajustements de valeur collectifs**
Afrique et Moyen-Orient		91	63	31
Amérique Centrale et du Sud		611	572	33
Amérique Du Nord		315	172	78
Asie et Océanie hors Japon		756	466	127
Europe de l'Est		223	98	53
Europe de l'Ouest Hors Italie	18	1 117	611	442
France (y compris DOM & TOM)		496	352	323
Italie		839		
Japon		225	36	189
Montant total	**18**	**4 674**	**2 369**	**1 275**

[1] Arriérés de paiement supérieurs à 90 jours

Techniques de réduction du risque de crédit

On entend par :

- sûreté réelle : sûreté ou affectation en garantie équivalente ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition compte tenu du droit de l'établissement assujetti, en cas de défaut ou d'autres événements de crédit spécifiques relatifs à la contrepartie, de liquider, de conserver, d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs ;
- sûreté personnelle : sûreté ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition, compte tenu de l'engagement d'un tiers à payer un montant en cas de défaut de la contrepartie ou d'autres événements spécifiques.

■ Dispositif de gestion des sûretés réelles

Les principales catégories de sûreté réelle prises en compte par l'établissement sont décrites dans la partie « Facteurs de risque – Risques de crédit – Garanties reçues et sûretés » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », page 151.

Les sûretés font l'objet d'une analyse spécifique à l'octroi afin d'apprécier la valeur de l'actif, sa liquidité, sa volatilité, la corrélation entre la valeur de la sûreté et la qualité de la contrepartie financée. Quelle que soit la qualité de la sûreté, le premier critère de décision reste la capacité de remboursement du débiteur, générée par son activité opérationnelle, à l'exception de certains financements de négoce.

Pour les sûretés financières, un taux de couverture minimal de l'exposition par la sûreté est généralement inclus dans les contrats, avec des clauses de réajustement. Leur valorisation est réactualisée en fonction de la fréquence des appels de marge et des conditions de variabilité de la valeur des actifs financiers apportés en sûreté ou trimestriellement a minima.

Le taux de couverture minimal (ou la décote appliquée à la valeur de la sûreté dans les traitements Bâle II) est déterminé à l'aide de la mesure de la dérive pseudo-maximale de la valeur des titres à la date de revalorisation. Cette mesure est calculée avec un intervalle de confiance de 99 % pour un horizon de temps qui couvre la période entre chaque revalorisation, le délai entre la date de défaut et le début de la cession des titres et la durée de la liquidation. Cette décote intègre aussi le risque d'asymétrie des devises lorsque les titres et l'exposition couverte sont libellés dans des devises différentes. Des décotes supplémentaires sont appliquées lorsque la taille de la position en actions laisse présager une cession par bloc ou lorsque le débiteur et l'émetteur des titres appartiennent à un même groupe de risque.

D'autres types d'actifs peuvent constituer la sureté réelle. C'est notamment le cas pour certaines activités telles que le financement d'actifs dans le domaine de l'aéronautique, du maritime de l'immobilier ou du négoce de matières premières.

■ Fournisseurs de protection

Deux grands types de garantie sont principalement utilisés (hors garanties intra-groupe) :

- les assurances de crédit export souscrites par la banque ;
- les garanties inconditionnelles de paiement.

Les principaux fournisseurs de garantie personnelle (hors dérivés de crédit) sont les agences de crédit export qui relèvent pour la plupart d'un risque souverain et sont notées « Investment grade ». Les plus importantes agences sont la Coface (France), Sace SPA (Italie), Euler Hermès (Allemagne) et Korea Export Insur (Corée).

Santé financière des agences de crédit export - Notes disponibles des agences de notation

	Moody's	Standard & Poor's	Fitch Ratings
	Notation [perspective]	Notation [perspective]	Notation [perspective]
COFACE S.A.	A2 [stable]		AA- [stable]
Euler Hermès	Aa3 [stable]	AA- [stable]	
Sace Spa			A- [stable]

■ Dérivés de crédit utilisés en couverture

Les dérivés de crédit utilisés en couverture sont décrits dans la partie « Facteurs de risque - Risques de crédit - Utilisation des dérivés de crédit » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », page 151.

Opérations de titrisation

Les risques de crédit liés aux opérations de titrisation sont décrits dans la Partie « Pilier 3 - Risques liés aux opérations de titrisation de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », page 204.

Expositions sur actions du portefeuille bancaire

Les actions détenues par le groupe Crédit Agricole CIB hors portefeuille de négociation sont constituées de titres détenus « conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui présentent une nature économique similaire ». Il s'agit principalement :

- des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissements ;
- des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou échangeables en actions ;
- des options sur actions ;
- des titres super subordonnés.

en millions d'euros	31.12.2014		31.12.2013	
	Expositions brutes	Valeurs exposées au risque	Expositions expositions	Valeurs exposées au risque
Expositions sur actions en approche notations internes	**1 965**	**1 729**	**1 198**	**914**
Montants des expositions sous la forme de capital investissement détenues dans des portefeuilles suffisamment diversifiés	11	5	8	8
Montants des expositions sur actions cotées	28	27	475	348
Montants des autres expositions sur actions	719	490	715	559
Montants des participations dans des sociétés financières supérieures à 10 % (pondération 250 %) rentrant dans le calcul de la franchise	**1 213**	**1 213**		
Expositions sur actions en approche standard	**206**	**174**	**124**	**113**
Total des expositions sur actions	**2 171**	**1 903**	**1 322**	**1 027**

Les plus-values réalisées sur les ventes en 2014 s'élèvent à 113 millions d'euros.

Le montant total des gains et pertes latents enregistrés directement en capitaux propres est de 202 millions d'euros au 31 décembre 2014 (avant impôts).

La fraction des gains latents incluse dans les fonds propres de base ou complémentaires s'élève à 214 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Risques liés aux opérations de titrisation

■ Définitions des opérations de titrisation

Le groupe Crédit Agricole CIB est engagé dans des opérations de titrisation en tant qu'originateur, arrangeur ou investisseur au sens de la typologie Bâle III

Les opérations de titrisation, recensées ci-après, correspondent aux opérations telles que définies dans la directive 2013/36/UE (CRD4) et le règlement (UE) 575/2015 du 26 juin 2013 (CRR) en vigueur depuis le 1er janvier 2014. Ces textes intègrent dans le droit européen la réforme internationale Bâle 3 (décembre 2010) qui introduit notamment de nouvelles exigences en matière de solvabilité bancaire et de surveillance du risque de liquidité Sont ainsi visés les opérations par lesquelles, ou un dispositif par lequel, le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches, et qui présente les deux caractéristiques suivantes:

- les paiements dans le cadre de l'opération ou du dispositif dépendent de la performance de l'exposition ou de l'ensemble des expositions ;
- la subordination des tranches détermine la répartition des pertes pendant la durée de l'opération ou du dispositif.

Au sein des opérations de titrisation, on distingue :

- les titrisations classiques : une titrisation impliquant le transfert économique des expositions titrisées. Ceci suppose le transfert de la propriété des expositions titrisées par l'établissement initiateur à une entité de titrisation ou une sous- participation d'une entité de titrisation. Les titres émis ne représentent pas d'obligations de paiement pour l'établissement initiateur;
- les titrisations synthétiques : une titrisation où le transfert de risques s'effectue via l'utilisation de dérivés de crédit ou de garanties et où les expositions titrisées restent des expositions pour l'établissement initiateur.

Les expositions de titrisation de Crédit Agricole CIB détaillées ci-après reprennent l'ensemble des expositions de titrisation (comptabilisées au bilan ou au hors bilan) qui induisent des emplois pondérés (Risk Weighted Assets ou RWA) et des exigences de fonds propres au titre de son portefeuille réglementaire selon les typologies suivantes :

- les programmes originateurs reconnus efficaces en Bâle 3 dans la mesure où il y a un transfert significatif des risques;
- les programmes en tant qu'arrangeur/sponsor dans lesquels le Groupe a conservé des positions;
- les programmes émis par des tiers dans lesquels le Groupe a investi ;
- les positions de swap de titrisation (couverture de change ou de taux) qui sont accordés à des véhicules de titrisation.

Il faut noter que la majorité des opérations de titrisation pour compte de la clientèle européenne fait intervenir Ester Finance Titrisation, établissement bancaire filiale à 100% de Crédit Agricole CIB, qui finance l'achat de créances. Par définition, les opérations de titrisation pour compte de la clientèle utilisant cette structure sont classées sous le rôle d'originateur.

■ Finalité et stratégie

Activités en matière de titrisation pour compte propre

Les activités de titrisation pour compte propre de Crédit Agricole CIB sont les suivantes :

▶ Gestion active du portefeuille de financement (Crédit Portfolio Management)

Cette activité consiste à utiliser les titrisations et des dérivés de crédit pour gérer le risque de crédit du portefeuille de financement

des entreprises de la banque. Elle repose d'une part sur l'achat de dérivés de crédit sur des expositions unitaires (cf. chapitre «Facteurs de risque et Pilier 3» partie Risques de crédit – Utilisation de dérivés de crédit) et l'achat de protections sur des tranches de portefeuilles d'actifs pour en réduire le risque, et d'autre part sur la vente de dérivés de crédit à des fins de diversification et la vente de tranches d'exposition senior à des fins de réduction de la sensibilité du portefeuille de protection.

Les objectifs de cette gestion du portefeuille de financement sont l'optimisation de l'allocation des fonds propres, notamment la réduction de la concentration des encours de crédit aux entreprises, la libération de ressources pour contribuer au renouvellement du portefeuille bancaire (dans le cadre du modèle Distribute to Originate) et optimiser la rentabilité des fonds propres. Cette activité est gérée par l'équipe Credit Portfolio Management (CPM). L'approche utilisée pour calculer les montants pondérés des positions de titrisation pour compte propre est la méthode de la formule réglementaire. Dans cette activité, la banque n'achète pas systématiquement une protection sur la totalité des tranches, l'objectif de gestion étant de couvrir certaines des tranches les plus risquées des portefeuilles de financement tout en conservant une partie du risque global.

► Activités en extinction

Il s'agit d'investissements qui sont soit gérés en extinction, soit des expositions dont le risque est considéré comme faible et que Crédit Agricole CIB accepte de porter sur le long terme, qui ont été isolées en 2009 dans un portefeuille de banking book prudentiel dédié. Ces activités ne génèrent pas de risque de marché.

Activités réalisées en matière de titrisation pour compte de la clientèle en tant qu'arrangeur/sponsor, intermédiaire ou originateur

Les activités de titrisation pour compte de la clientèle au sein des activités de Global Markets permettent à Crédit Agricole CIB de lever de la liquidité ou de gérer une exposition au risque pour le compte de ses clients. Dans le cadre de ces activités, Crédit Agricole CIB peut alors agir en tant qu'originateur, sponsor/arrangeur ou investisseur.

- En tant que sponsor/arrangeur, Crédit Agricole CIB structure et gère des programmes de titrisation qui assurent le refinancement d'actifs de clients de la banque, essentiellement via les Conduits «ABCP» (Asset Backed Commercial Paper) LMA en Europe et Atlantic aux Etats-Unis. Ces entités spécifiques sont bankruptcy-remote et sont consolidées au niveau Groupe depuis l'entrée en vigueur, au 1 janvier 2014, des nouvelles règles IFRS 10. En effet, les rôles du groupe Crédit Agricole CIB en tant que sponsor des conduits, gérant et apporteur des lignes de liquidité lui confèrent un pouvoir directement lié à la variabilité des rendements de l'activité. Les lignes de liquidité couvrent les investisseurs du risque de crédit et garantissent la liquidité des conduits.
- En tant qu'originateur, Crédit Agricole CIB prend part directement ou indirectement à l'accord d'origine sur les actifs qui ensuite, servent de sous-jacent à l'opération de titrisation, essentiellement dans un objectif de refinancement. C'est le cas dans les programmes de titrisation faisant intervenir ESTER FINANCE TITRISATION ;
- En tant qu'investisseur, le Groupe investit directement dans certaines positions de titrisation, est fournisseur de liquidité ou contrepartie d'expositions dérivées (ie. swap de change ou de taux).

En tant qu'arrangeur / sponsor et originateur, Crédit Agricole CIB procède à des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle. Au 31 décembre 2014, il existe 2 véhicules consolidés multi-cédants en activité (LMA et Atlantic), structurés par le Groupe pour le compte de tiers. LMA et Atlantic sont des conduits fully supported. Cette activité de conduits ABCP permet de financer le besoin de fonds de roulement de certains clients du Groupe en adossant des financements à court terme à des actifs traditionnels, tels que des créances commerciales ou financières. Le montant des actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève à cette date à 16,1 milliards d'euros (14,1 milliards d'euros au 31 décembre 2013).

Le risque de défaillance sur les actifs de ces véhicules est supporté par les cédants des créances sous-jacentes via le rehaussement de crédit ou par des assureurs pour certains types de risque en amont des conduits ABCP. Crédit Agricole CIB porte le risque via des lignes de liquidités à hauteur de 21,9 milliards d'euros à cette même date (18,5 milliards d'euros au 31 décembre 2013) pour les 2 conduits ABCP. A noter que le métier Titrisation n'a jamais sponsorisé de SIV (Structured Investment Vehicle.

► Activités réalisées en tant qu'arrangeur / sponsor

L'activité des conduits est restée soutenue pendant l'année 2014, les encours nouvellement titrisés concernant majoritairement des créances commerciales et financières.

A noter que pour une partie de cette activité Conduits, Crédit Agricole CIB agit en tant qu'originateur dans la mesure où les structures font intervenir l'entité ESTER FINANCE TITRISATION qui est une entité consolidée du Groupe.

Ainsi en excluant cette partie des opérations il en ressort que le montant d'engagement des lignes de liquidité consenties à LMA et à Atlantic, en tant qu'arrangeurs et sponsors, s'élève à 11,5 milliards d'euros (11,2 milliards d'euros au 31 décembre 2013).

► Activités réalisées en tant qu'originateur

Cette activité concerne tous les programmes de titrisation pour le compte de la clientèle pour lesquels les créances sous-jacentes sont cédées à ESTER FINANCE TITRISATION, qui est une entité consolidée au niveau du Groupe. Bien que le financement soit réalisé via les Conduits ABCP, comme décrit précédemment, le fait que les créances transitent par le bilan du Groupe permet de qualifier Crédit Agricole en tant qu'originateur pour ces opérations.

Cette activité est uniquement en Europe et le montant d'exposition est de 10,4 milliards d'euros au 31 décembre 2014 (7,3 milliards d'euros au 31 décembre 2013).

► Activités réalisées en tant qu'investisseur

Dans le cadre de ses activités de sponsor, le Groupe peut octroyer des garanties et des lignes de liquidité aux véhicules de titrisation ou servir de contrepartie de produits dérivés dans des opérations de titrisation ad-hoc. Il s'agit principalement des swaps de change accordés aux conduits ABCP et des swaps de taux pour certaines émissions ABS. Ces activités sont enregistrées dans le portefeuille bancaire en tant qu'activité investisseur.

Par ailleurs Crédit Agricole CIB peut être amené à financer directement sur son bilan certaines opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle (principalement des opérations aéronautiques ou de financement de flotte de véhicules) ou apporter un support, via une facilité de liquidité, à une émission faite par des véhicules ad-hoc externes à la banque (SPV ou conduit ABCP non sponsorisé par la banque). Dans ce cas Crédit Agricole CIB est considéré comme jouant un rôle d'investisseur. Au global cette activité correspond à un encours de 1,5 milliards d'euros, au 31 décembre 2014 (1,8 milliards d'euros au 31 décembre 2013), dont 1,2 milliards d'euros d'encours au bilan.

► Opérations d'intermédiation

Crédit Agricole CIB participe au financement de pré-titrisation, à la structuration et au placement de titres adossés à des ensembles d'actifs provenant de clients et destinés à être placés auprès d'investisseurs.

Dans le cadre de cette activité, la banque conserve un risque relativement faible via l'apport éventuel de lignes de support aux véhicules émetteurs de titres ou la détention d'une quote-part des titres émis.

Suivi des risques et comptabilisation

Suivi des risques

La gestion des risques liés aux opérations de titrisation suit les règles établies par le Groupe selon que ces actifs sont enregistrés en portefeuille bancaire (risque de crédit et de contrepartie) ou dans le portefeuille de négociation (risque de marché et risque de contrepartie).

Le développement, dimensionnement, ciblage des opérations de titrisation sont périodiquement revus dans le cadre de Comités de Stratégies Portefeuille spécifiques à ces activités et aux pays qu'elles concernent.

Les risques des opérations de titrisation se mesurent à la capacité des actifs transférés à des structures de financement à générer suffisamment de flux pour assurer les charges principalement financières de ces structures.

Les expositions de titrisation de Crédit Agricole CIB sont traitées selon les approches du cadre IRB-Titrisation à savoir :

- méthode fondée sur les notations externes « Rating Based Approach (RBA) » pour les expositions bénéficiant (directement ou par notation induite) de notation externe publique d'agences agréées par le Comité des Superviseurs Européens. Les organismes externes utilisés sont Standard & Poors, Moody's, Fitch Ratings et Dominion Bond Rating Services DBRS ;
- approche évaluation interne « Internal Assessment Approach (IAA) » : méthodologie de notation interne de la Banque agréée par le Comité Normes et Méthodologies de Crédit Agricole S.A. pour les principales classes d'actifs (notamment les créances commerciales) dès lors qu'il n'existe pas de notations d'agences pour l'exposition considérée ;
- méthode de la formule réglementaire : « Supervisory Formula Approach (SFA) » dans les cas résiduels où il n'existe ni notation externe publique ni possibilité d'appliquer la méthodologie IAA pour les expositions ne bénéficiant pas d'une notation externe publique.

Ces notations englobent tous les types de risques induits par ces opérations de titrisation : risques intrinsèques sur les créances (insolvabilité du débiteur, retards de paiement, dilution, compensation des créances) ou risques sur les structurations des opérations (risques juridiques, risques liés aux circuits d'encaissement des créances, risques liés à la qualité des informations périodiquement fournies par le gestionnaire des créances cédées etc.)

Ces notations examinées de manière critique ne constituent qu'une aide à la décision sur ces opérations, décisions qui sont prises dans des Comités de crédit de différents niveaux.

Les décisions de crédit assortissent les opérations qui sont à minima revues annuellement dans ces mêmes Comités de différentes limites à l'évolution du portefeuille acquis (taux de retard, taux de pertes, taux de concentration sectoriels ou géographiques, taux de dilution des créances ou valorisation périodique des actifs par des experts indépendants etc.) dont le non-respect peut engendrer un durcissement de la structure ou faire rentrer l'opération en amortissement anticipé.

Ces décisions de crédit intègrent également en liaison avec les autres Comités de crédit de la Banque l'appréciation portée sur

le risque induit par le cessionnaire des créances et la possibilité d'y substituer un autre gestionnaire en cas de défaillance dans la gestion de ces créances.

Comme toute décision de crédit, ces décisions intègrent les dimensions de conformité et de « risques pays ».

Le risque de liquidité lié aux activités de titrisation est suivi par les lignes métiers responsables mais aussi, en central, par la Direction des Risques de Marché et le Département Asset and Liability Management (ALM). L'impact de ces activités est intégré dans les indicateurs du Modèle Interne de Liquidité, notamment les scénarios de stress, les ratios de liquidité et les impasses de liquidité. La gestion du risque de liquidité chez CACIB est décrite plus en détail dans le paragraphe « Risque de liquidité et de financement » de la partie Facteurs de risque de ce chapitre.

La gestion des risques structurels de change des activités de titrisation ne diffère pas de celle des autres actifs du Groupe. Concernant la gestion du risque de taux, le refinancement des actifs titrisés s'effectue au travers de véhicules ad-hoc selon des règles d'adossement en taux proches de celles des autres actifs.

Pour les actifs gérés en extinction, chaque cession de position a été préalablement validée par la Direction des risques de marché.

Méthodes comptables

Dans le cadre des opérations de titrisation, une analyse du caractère décomptabilisant au regard de la norme IAS 39 est effectuée (dont les critères sont rappelés en note 1.3 relative aux principes et méthodes comptables des états financiers consolidés).

Dans le cas de titrisations synthétiques, les actifs ne font pas l'objet d'une décomptabilisation dans la mesure où les actifs restent contrôlés par l'établissement. Les actifs restent comptabilisés selon leur classification et leur méthode de valorisation d'origine (cf. note 1.3 relative aux principes et méthodes comptables des états financiers consolidés pour la classification et les méthodes de valorisation des actifs financiers).

Crédit Agricole CIB n'effectue pas de titrisations classiques de ses actifs financiers pour compte propre. Par ailleurs, les investissements réalisés dans des instruments de titrisation (cash ou synthétiques) sont comptabilisés conformément à leur classification et la méthode de valorisation associée (cf. note 1.3 relative aux principes et méthodes comptables des états financiers consolidés pour la classification et les méthodes de valorisation des actifs financiers).

Les positions de titrisation peuvent être classées dans les catégories comptables suivantes.

- « Prêts et créances » : ces positions de titrisations sont évaluées après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation,
- « Actifs financiers disponibles à la vente » : ces positions de titrisation sont réévaluées à leur juste valeur en date de clôture et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres,
- « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » : ces positions de titrisations sont réévaluées à leur juste valeur en date de clôture et les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat dans la catégorie « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Le produit de cession de ces positions de titrisation est comptabilisé conformément aux règles de la catégorie d'origine des positions vendues.

Ainsi, pour les positions classées en prêts et créances et en actifs disponibles à la vente, le produit de cession vient impacter le résultat en « Gains ou pertes nets sur AFS » respectivement dans les sous-rubriques « Plus ou moins-values de cessions sur prêts et créances » et « Plus ou moins-values de cessions sur AFS ».

Pour les positions classées en valeur de marché par résultat, les produits de cession sont enregistrés en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Synthèse 2014

L'activité Titrisation de Crédit Agricole CIB en 2014 s'est caractérisée par :

- La mise en place d'une titrisation synthétique d'un portefeuille de 2 Mds d'USD d'expositions Trade finance et Corporate, mise en place par le CPM dans le cadre de sa gestion du portefeuille de financement. Il s'agit de la première titrisation synthétique réalisée par CPM depuis 2011.
- l'accompagnement du développement du marché des ABS publics aux Etats-Unis et sa réouverture en Europe. Crédit Agricole CIB a structuré et organisé le placement (arrangeur et bookrunner) d'un nombre significatif d'émissions ABS primaires pour le compte de ses grands clients « Institutions Financières » notamment dans le secteur automobile et dans le financement à la consommation.
- sur le marché des conduits ABCP, Crédit Agricole CIB a maintenu son rang parmi les leaders de ce segment, tant en Europe que sur le marché américain, au travers du renouvellement ainsi que de la mise en place de nouvelles opérations de titrisation de créances commerciales ou financières pour le compte de sa clientèle essentiellement Corporate, tout en assurant un bon profil des risques supportés par la banque. La stratégie de Crédit Agricole CIB axée sur le financement de ses clients est appréciée par les investisseurs et s'est traduite par des conditions de financement encore compétitives.

Au 31 décembre 2014, Crédit Agricole CIB n'a pas de programme de titrisation en remboursement anticipé, ni de positions de retitrisation. Aussi, Crédit Agricole n'a pas d'opérations de titrisations pour lesquelles elle a apporté un soutien implicite en 2014.

Valeurs exposées aux risques des titrisations du portefeuille bancaire génératrices de RWA en approche IRB

Valeurs exposées aux risques des opérations de titrisation ventilées par rôle

Sous-jacents (en millions d'euros)	EAD Titrisés au 31.12.2014						TOTAL
	Classique			Synthétique			
	Investisseur	Originateur	Sponsor	Investisseur	Originateur	Sponsor	
Prêts immobiliers résidentiels	205	1 373	130	12	20		1 740
Prêts immobiliers commerciaux	24		12	5			41
Créances sur cartes de crédit							-
Leasing	14		2 051				2 065
Prêts aux entreprises et PME	675	376		9 313	714		11 078
Prêts à la consommation	68	281	2 737				3 087
Créances commerciales	22	10 057	3 932				14 011
Autres actifs	4	383	3 818	9			4 213
Total	**1 012**	**12 470**	**12 680**	**9 339**	**734**		**36 235**

Valeurs exposées aux risques des opérations de titrisation ventilées par méthode de pondération

Sous-jacents (en millions d'euros)	EAD Titrisés au 31.12.2014			TOTAL
	SFA	IAA	RBA	
Prêts immobiliers résidentiels			1 740	1 740
Prêts immobiliers commerciaux			41	41
Créances sur cartes de crédit				
Leasing		1 898	167	2 065
Prêts aux entreprises et PME	10 010		1 068	11 078
Prêts à la consommation		2 663	424	3 087
Créances commerciales	203	13 805	3	14 011
Autres actifs	1 439	515	2 259	4 213
Total	**11 652**	**18 881**	**5 702**	**36 235**

Valeurs exposées aux risques des opérations de titrisation ventilées selon le classement comptable au Bilan ou au Hors-Bilan

Sous-jacents (en millions d'euros)	EAD Titrisés au 31.12.2014		TOTAL
	Bilan	Hors Bilan	
Prêts immobiliers résidentiels	1 541	199	1 740
Prêts immobiliers commerciaux	8	33	41
Créances sur cartes de crédit			
Leasing	-	2 065	2 065
Prêts aux entreprises et PME	521	10 557	11 078
Prêts à la consommation	5	3 082	3 087
Créances commerciales	86	13 925	14 011
Autres actifs	1 062	3 151	4 213
Total	**3 223**	**33 012**	**36 235**

Positions de titrisation conservées ou acquises dans le portefeuille bancaire par approche et par pondération

en millions d'euros	31.12.2014				31.12.2013			
	Valeurs exposées au risque (EAD)*		Exigences en fonds propres		Valeurs exposées au risque (EAD)*		Exigences en fonds propres	
Pondération	**Total**	**Dont Retitrisation**	**Total**	**Dont Retitrisation**	**Total**	**Dont Retitrisation**	**Total**	**Dont Retitrisation**
Méthode fondée sur les notations externes	**5 702**	**1 803**	**243**	**21**	**4 017**	**202**	**138**	**27**
Pondération 6-10 %	1 389		9		1 583		11	
Pondération 12-35 %	2 129	381	21	2	1 968	17	25	
Pondération 40-75 %	73		5		118	78	5	3
Pondération 100-650 %	689	28	164	4	271	107	52	24
Pondération = 1250 %	1 422	1 393	45	16	77		45	
Approche évaluation interne	**18 881**		**169**		**16 624**		**118**	
Pondération moyenne (%)	11,19%		11,19%		8,84%		8,84%	
Méthode de la formule réglementaire	**11 652**		**88**		**18 529**		**112**	
Pondération moyenne (%)	9,41%		9,41%		7,58%		7,58%	
Total portefeuille bancaire	**36 235**	**1 803**	**500**	**21**	**39 170**	**202**	**368**	**27**

* Valeur exposée au risque des positions faisant l'objet de pondérations

La valeur en risque des opérations de titrisation pour compte propre s'élève à 12 152 millions d'euros et celle des opérations de titrisation pour compte de tiers à 24 083 millions d'euros au 31 décembre 2014.

▶ Valeurs exposées aux risques des titrisations du portefeuille de négociation génératrice de RWA en approche standard

Valeurs Exposées aux risques des titrisations du portefeuille de négociation génératrice de RWA en approche standard

Sous-jacents (en millions d'euros)	EAD Titrisés au 31.12.2014						
	Classique			Synthétique			TOTAL
	Investisseur	Originateur	Sponsor	Investisseur	Originateur	Sponsor	
Prêts immobiliers résidentiels	46						46
Prêts immobiliers commerciaux	2						2
Créances sur cartes de crédit							
Leasing							
Prêts aux entreprises et PME	15						15
Prêts à la consommation							
Créances commerciales							
Retitrisation							
Autres actifs	581	99					680
Total	**644**	**99**					**743**

Positions de titrisation conservées ou acquises dans le portefeuille de négociation par approche et par pondération

(en millions d'euros)	31.12.2014			31.12.2013		
Tranche de pondération du risque	Positions longues	Positions courtes	Exigences en fonds propres	Positions longues	Positions courtes	Exigences en fonds propres
EAD faisant l'objet d'une pondération						
Pondérations 7 - 10%	73			5		
Pondérations 12 - 18%	10					
Pondérations 20 - 35%	83			319		1
Pondérations 40 - 75%	2			356		
Pondérations 100%	5			6		
Pondérations 150%	165					
Pondérations 200%						
Pondérations 225%						
Pondérations 250%	6			11		
Pondérations 300%	36			55		
Pondérations 350%				0		
Pondérations 425%	12		1	13		1
Pondérations 500%	168					
Pondérations 650%						
Pondérations 750%						
Pondérations 850%						
Pondérations 1250%	183		13	223		11
Approche évaluation interne	**743**		**14**	**989**		**12**
Méthode de la formule réglementaire						
Méthode par transparence						
Total net des déductions des fonds propres						
1250% / Positions déduites des fonds propres						
Total portefeuille de négociation	**743**		**14**	**989**		**12**

Exigences en fonds propres relatives aux titrisations conservées ou acquises, dans le portefeuille de négociation

en millions d'euros	31.12.2014				31.12.2013			
	Positions longues	Positions courtes	Positions pondérées totales	Exigences en fonds propres	Positions longues	Positions courtes	Positions pondérées totales	Exigences en fonds propres
EAD faisant l'objet d'une pondération	**743**		**292**	**15**	**989**		**266**	**13**
Titrisation	133		30		410		43	5
Retitrisation	610		262		579		224	8
Déductions								
Total portefeuille de négociation	**743**		**292**	**15**	**989**		**266**	**13**

Risques de marché

Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché en modèles internes

Les méthodologies de mesure et d'encadrement des risques de marché en modèles internes sont décrites dans la partie « Facteurs de risque - Risques de marché » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », page 156.

Règles et procédures d'évaluation du portefeuille de négociation

Les règles d'évaluation applicables aux éléments du portefeuille de négociation sont présentées dans l'annexe 1.3 aux états financiers « Principes et méthodes comptables ».

Les modèles d'évaluation font l'objet d'un examen périodique tel qu'il est décrit dans la partie « Facteurs de risque - Risques de marché » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », page 156.

Risque de taux d'intérêt global

La nature du risque de taux d'intérêt, les principales hypothèses retenues, et la fréquence de l'évaluation du risque de taux d'intérêt sont présentées dans la partie « Facteurs de risque - Risques de taux d'intérêt global » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », page 169.

Risques opérationnels

Méthodologie de calcul des fonds propres en méthode avancée

Le champ d'application de la méthode avancée et de la méthode standard ainsi que la description de la méthodologie avancée sont présentés dans la partie « Facteurs de risque - Risques opérationnels » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », page 173.

Techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel

Les techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel sont présentées dans la partie « Facteurs de risque - Assurances et couvertures des risques opérationnels » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », page 173.

6

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

arrêtés par le Conseil d'administration en date du 16 février 2015
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 30 avril 2015

Cadre général 212

- *Présentation juridique de Crédit Agricole CIB* *212*
- *Informations relatives aux parties liées* *213*

Comptes consolidés 214

- *Compte de résultat* *214*
- *Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* *215*
- *Bilan actif* *216*
- *Bilan passif* *217*
- *Tableau de variation des capitaux propres* *218*
- *Tableau des flux de trésorerie* *219*

Notes annexes aux comptes consolidés 220

- *Note 1 : Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés* *220*
- *Note 2 : Principales opérations de structure et événements significatifs de la période* *235*
- *Note 3 : Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture* *236*
- *Note 4 : Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* *247*
- *Note 5 : Informations sectorielles* *256*
- *Note 6 : Notes relatives au bilan* *258*
- *Note 7 : Avantages au personnel et autres rémunérations* *280*
- *Note 8 : Engagements de financement et de garantie et autres garanties* *285*
- *Note 9 : Reclassements d'instruments financiers* *287*
- *Note 10 : Juste valeur des instruments financiers* *289*
- *Note 11 : Principaux impacts liés à l'application des nouvelles normes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12)* *300*
- *Note 12 : Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014* *306*
- *Note 13 : Participations et entités structurées non consolidées* *311*
- *Note 14 : Evénements postérieurs à la clotûre* *312*

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 313

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.

CADRE GÉNÉRAL

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK

Dénomination sociale :
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Noms commerciaux :
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank – Crédit Agricole CIB - CACIB.

Adresse du siège social de la société :
9, quai du Président Paul Doumer
92920 Paris La Défense Cedex - France.

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 304 187 701.

Code NAF : 6419 Z (APE)

Forme juridique :
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est une société anonyme de droit français (à Conseil d'administration) régie par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux établissements de crédit et aux sociétés anonymes ainsi que par ses statuts.
La Société est affiliée depuis décembre 2011 au réseau Crédit Agricole au sens du Code monétaire et financier.

Capital social :
EUR 7.254.575.271

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Agricole CIB sont les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A, les sociétés du groupe Crédit Agricole CIB intégrées globalement, ou mises en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du groupe.

Relations avec le groupe Crédit Agricole S.A.

Les encours de bilan et hors bilan restituant les opérations réalisées entre le groupe Crédit Agricole CIB et le reste du groupe Crédit Agricole S.A. sont résumés dans le tableau ci-après :

Encours en millions d'euros	31.12.2014
ACTIF	
Comptes et prêts	11 941
Instruments dérivés de transaction	41 952
PASSIF	
Comptes et emprunts	24 794
Instruments dérivés de transaction	41 907
Dettes subordonnées	4 572
Actions de préférence	
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	
Autres garanties données	234
Contre-garanties reçues	313
Autres garanties reçues	1 119
Accords de refinancement reçus	61

Les encours de comptes et prêts traduisent les relations de trésorerie existant entre Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A.

L'encours des instruments dérivés de transaction est pour l'essentiel représentatif des opérations de couverture de risque de taux du groupe Crédit Agricole pour lesquelles Crédit Agricole CIB assure la relation avec le marché.

CACIB détenu à 99,9% par le groupe Crédit Agricole depuis le 27 décembre 1996, et certaines de ses filiales, font partie du groupe d'intégration fiscale constitué au niveau de Crédit Agricole S.A.

A ce titre, Crédit Agricole S.A. indemnise habituellement CACIB S.A. (France) de ses déficits fiscaux propres imputables sur les bénéfices fiscaux du groupe Crédit Agricole.

Relations entre les sociétés consolidées du groupe Crédit Agricole CIB

La liste des sociétés consolidées du groupe Crédit Agricole CIB est présentée en note 12.

Les transactions réalisées entre deux entités intégrées globalement sont totalement éliminées.

Les encours existants en fin de période entre les sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par mise en équivalence ne sont pas éliminés dans les comptes du groupe. Au 31 Décembre 2014, les encours déclarés par CA CIB avec ses partenaires, l'entreprise associée BSF (Banque Saudi Fransi), les co-entreprises UBAF et Elipso non éliminés au bilan et hors bilan sont de :

Encours en millions d'euros	31.12.2014
ACTIF	
Comptes et prêts	12
Instruments dérivés de transaction	65
PASSIF	
Comptes et emprunts	206
Instruments dérivés de transaction	107
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	
Autres garanties données	146
Contre-garanties reçues	4

Relations avec les principaux dirigeants

Les informations sur la rémunération des principaux dirigeants sont détaillées dans la note 7.7 « Rémunérations des dirigeants ».

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

en millions d'euros	Notes	31.12.2014	31.12.2013 retraité[2]
Intérêts et produits assimilés	4.1	4 632	4 799
Intérêts et charges assimilées	4.1	(2 707)	(2 744)
Commissions (produits)	4.2	1 672	1 498
Commissions (charges)	4.2	(631)	(524)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	1 107	722
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	144	15
Produits des autres activités	4.5	177	64
Charges des autres activités	4.5	(42)	(75)
PRODUIT NET BANCAIRE		**4 352**	**3 755**
Charges générales d'exploitation	4.6, 7.1, 7.4, 7.6	(2 690)	(2 689)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.7	(90)	(91)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**1 572**	**975**
Coût du risque	4.8	(311)	(516)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**1 261**	**459**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6.16	162	124
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	53	1
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.19	(22)	
RESULTAT AVANT IMPÔT		**1 454**	**584**
Impôts sur les bénéfices	4.10	(396)	(153)
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession		3	156
RESULTAT NET		**1 061**	**587**
Participations ne donnant pas le contrôle		12	22
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		**1 049**	**565**
Résultat de base par action (en euros)[1]	6.22	3,90	2,10
Résultat dilué par action (en euros)[1]	6.22	3,90	2,10

[1] Correspondant au résultat y compris résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession.
[2] Les effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation sont présentés en note 11.

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

en millions d'euros	Notes	31.12.2014	31.12.2013 retraité[1]
Résultat net		**1 061**	**587**
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		(167)	27
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence		**(167)**	**27**
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptablisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence		**53**	**(11)**
Impôts sur les gains et pertes comptablisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables ultérieurement en résultat		**(114)**	**16**
Gains et pertes sur écarts de conversion		279	(88)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		39	10
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		336	(416)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		16	34
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence		**670**	**(460)**
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entités mises en équivalence		**229**	**(82)**
Impôts sur les gains et pertes comptablisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence		**(121)**	**126**
Impôts sur les gains et pertes comptablisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			**1**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat		**778**	**(415)**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.11	**664**	**(399)**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		**1 725**	**188**
Dont participations ne donnant pas le contrôle		15	64
Dont part du Groupe		1 710	124

[1] Les effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation sont présentés en note 11.

BILAN ACTIF

en millions d'euros	Notes	31.12.2014	31.12.2013 retraité[1]	01.01.2013 retraité[1]
Caisse, banques centrales	6.1	47 877	56 168	37 259
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2, 6.8	355 729	310 004	360 583
Instruments dérivés de couverture	3.2, 3.4	2 351	1 396	1 833
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4, 6.6, 6.7, 6.8	25 097	27 750	30 054
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1, 3.3, 6.5, 6.7, 6.8	45 367	39 583	54 703
Prêts et créances sur la clientèle	3.1, 3.3, 6.5, 6.7, 6.8	119 991	109 974	123 048
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		34	23	33
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.7, 6.8, 6.10			
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	1 277	1 502	2 325
Comptes de régularisation et actifs divers	6.14	42 932	39 621	47 461
Actifs non courants destinés à être cédés	6.15		268	3 858
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.16	1 959	1 573	1 966
Immeubles de placement				
Immobilisations corporelles	6.17	381	395	435
Immobilisations incorporelles	6.17	165	153	143
Écarts d'acquisition	6.18	937	953	958
TOTAL DE L'ACTIF		**644 097**	**589 363**	**664 659**

[1] Les effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation sont présentés en note 11.

BILAN PASSIF

en millions d'euros	Notes	31.12.2014	31.12.2013 retraité[1]	01.01.2013 retraité[1]
Banques centrales	6.1	2 207	2 036	1 057
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	355 939	322 640	386 005
Instruments dérivés de couverture	3.2, 3.4	1 086	787	1 060
Dettes envers les établissements de crédit	3.3, 6.9	71 608	58 034	54 391
Dettes envers la clientèle	3.1, 3.3, 6.9	96 792	107 341	105 505
Dettes représentées par un titre	3.2, 3.3, 6.11	50 720	41 126	45 275
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		93	47	109
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	541	482	531
Comptes de régularisation et passifs divers	6.14	42 828	34 922	44 244
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés				3 718
Provisions techniques des contrats d'assurance		11	11	11
Provisions	6.19	1 596	1 362	1 322
Dettes subordonnées	3.2, 3.3, 6.11	4 567	5 162	5 775
Total dettes		**627 988**	**573 950**	**649 003**
Capitaux propres	6.20			
Capitaux propres part du Groupe		16 012	15 303	15 120
Capital et réserves liées		8 160	8 160	8 160
Réserves consolidées		5 808	6 244	6 574
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		995	353	824
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés			(19)	(49)
Résultat de l'exercice		1 049	565	(389)
Participations ne donnant pas le contrôle		97	110	536
Total Capitaux propres		**16 109**	**15 413**	**15 656**
TOTAL DU PASSIF		**644 097**	**589 363**	**664 659**

[1] Les effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation sont présentés en note 11.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en millions d'euros	Part du Groupe									Participations ne donnant pas le contrôle					Capitaux propres consolidés
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Total des Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net	Capitaux propres	Capital, réserves consolidées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Total des Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres	
Capitaux propres au 1er janvier 2013 publié	7 255	7 101		14 356	(165)	940	775		15 131	572	1	(37)	(36)	536	15 667
Impact nouvelles normes de consolidation (IFRS 11)		(11)		(11)					(11)						(11)
Capitaux propres au 1er janvier 2013 retraité	7 255	7 090		14 345	(165)	940	775		15 120	572	1	(37)	(36)	536	15 656
Augmentation de capital										(409)				(409)	(409)
Variation des titres auto-détenus															
Dividendes versés en 2013										(21)				(21)	(21)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle										(60)				(60)	(60)
Mouvements liés aux stock options															
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires										(490)				(490)	(490)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					16	(376)	(360)		(360)			42	42	42	(318)
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence						(81)	(81)		(81)						(81)
Résultat du 31.12.2013 retraité								565	565	22				22	587
Autres variations		59		59					59						59
Capitaux propres au 31 décembre 2013 retraité	7 255	7 149		14 404	(149)	483	334	565	15 303	104	1	5	6	110	15 413
Affectation du résultat 2013 retraité		565		565				(565)							
Capitaux propres au 1er janvier 2014	7 255	7 714		14 969	(149)	483	334		15 303	104	1	5	6	110	15 413
Augmentation de capital										(1)				(1)	(1)
Variation des titres auto-détenus															
Dividendes versés en 2014		(1 000)		(1 000)					(1 000)	(13)				(13)	(1 013)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle															
Mouvements liés aux stock options															
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires		(1 000)		(1 000)					(1 000)	(14)				(14)	(1 014)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					(114)	546	432		432			3	3	3	435
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence						229	229		229						229
Résultat au 31.12.2014								1 049	1 049	12				12	1 061
Autres variations		(1)		(1)					(1)	(14)[1]				(14)	(15)
Capitaux propres au 31 décembre 2014	7 255	6 713		13 968	(263)	1 258	995	1 049	16 012	88	1	8	9	97	16 109

[1] Cession de Semeru le 1er mai 2014

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole CIB. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement des **activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité[6]
Résultat avant impôt	**1 454**	**584**
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	90	91
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	22	0
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	207	416
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(162)	(124)
Résultat net des activités d'investissement	55	86
Résultat net des activités de financement	171	240
Autres mouvements	609	(1 471)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	**992**	**(762)**
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	8 393	(807)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(20 746)	18 506
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(2 924)	(12 576)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	4 562	(2 611)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	5	11
Impôts versés	(142)	666
Augmentation/(diminution) des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	**(10 852)**	**3 189**
Flux provenant des activités abandonnées		(160)
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPÉRATIONNELLE (A)	**(8 406)**	**2 851**
Flux liés aux participations[3]	426	(48)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(35)	(86)
Flux provenant des activités abandonnées		387
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	**391**	**253**
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires[4]	(1 013)	(430)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement[5]	(1 013)	(598)
Flux provenant des activités abandonnées		2
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	**(2 026)**	**(1 026)**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	**2 502**	**(2 892)**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	**(7 539)**	**(814)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**48 680**	**49 494**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales[1]	54 127	36 199
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit[2]	(5 447)	13 295
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**41 141**	**48 680**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales[1]	45 664	54 127
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit[2]	(4 523)	(5 447)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**(7 539)**	**(814)**

[1] Composé du solde net des postes «caisses et banques centrales», hors intérêts courus.

[2] Composé du solde des postes «comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains» tel que détaillés en note 6.5 et des postes «comptes ordinaires créditeurs et comptes et emprunts au jour le jour» tel que détaillés en note 6.9 (hors intérêts courus).

[3] Flux liés aux participations :
Cette ligne reflète notamment les flux nets de trésorerie liés à la cession des titres Newedge pour 272,5 millions d'euros, Immobiliara Colonial pour 54,8 millions d'euros et Semeru pour 35,3 millions d'euros et à la sortie du périmètre de consolidation des titres IFUK pour 39,8 millions d'euros.

[4] Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend principalement les dividendes versés par Crédit Agricole CIB S.A. à Crédit Agricole S.A. pour -999,5 millions d'euros et les dividendes versés aux actionnaires minoritaires pour -13,5 millions d'euros.
Le principal versement de dividendes aux minoritaires concerne Crédit Foncier de Monaco.

[5] Au cours de l'année 2014, il n'y a pas eu d'émission de dette subordonnée à terme ou d'emprunt obligataire. Cette ligne recense principalement le remboursement de la dette subordonnée à Crédit Agricole S.A. pour 993,5 millions d'euros et le paiement d'intérêts associés pour 170,4 millions d'euros.

[6] Les effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation et à l'application d'IFRS 5 sont présentés en note 11.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 : PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2014 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite carve out), en utilisant certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2013.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2014. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1er janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1er janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1er janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1er janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1er janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/2012)	1er janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariats et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n°313/2013)	1er janvier 2014	Oui
Amendement des normes IFRS 10 et 12 par rapport aux entreprises d'investissement	20 novembre 2013 (UE n° 1174/ 2013)	1er janvier 2014	Non
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n° 1374/2013)	1er janvier 2014	Oui
Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n° 1375/2013)	1er janvier 2014	Oui

Les normes de consolidation, IFRS 10, 11 et 12 et IAS 28 amendée, sont entrées en vigueur au 1er janvier 2014. Elles sont d'application rétrospective. Elles conduisent à revoir la nature des intérêts détenus au regard des nouveaux critères de contrôle, de l'évolution de la méthode de consolidation en cas de contrôle conjoint, et des informations à communiquer en annexe.

La norme IFRS 10 se substitue à IAS 27 et SIC 12 et définit un cadre d'analyse commun du contrôle reposant sur trois critères cumulatifs :

(1) la détention du pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité visée,

(2) l'exposition ou la détention de droits sur les rendements variables et

(3) la capacité d'exercer le pouvoir pour influer sur le montant des rendements.

La première application d'IFRS 10 a eu pour principal impact l'entrée dans le périmètre de consolidation des deux conduits ABCP multicédants (LMA et Atlantic) et de 16 FCT dédiés à refinancer sur le marché des opérations de titrisation pour le compte de la clientèle, en Europe et aux États - Unis. En effet, les rôles du groupe Crédit Agricole S.A. en tant que sponsor des conduits et apporteur des lignes de liquidité lui confèrent un pouvoir directement lié à la variabilité des rendements de l'activité. Les lignes de liquidité couvrent les investisseurs du risque de crédit et garantissent la liquidité des conduits.

L'entrée de ces entités dans le périmètre de consolidation a entraîné une augmentation au 1er janvier 2013, de la taille du bilan de 8 082 millions d'euros et un impact résultat jugé non matériel.

La norme IFRS 11 se substitue à IAS 31 et SIC 13. Elle précise les

modalités d'exercice du contrôle conjoint à travers deux formes de partenariat, l'activité conjointe et la co-entreprise.

Dans les activités conjointes, les co-participants ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs de l'entité et doivent comptabiliser les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à leurs intérêts dans l'activité conjointe. A contrario, les co-entreprises dans lesquelles les co-entrepreneurs se partagent les droits sur l'actif net ne sont plus consolidées par intégration proportionnelle, mais sont mises en équivalence conformément à la norme IAS 28 amendée.

Le changement de méthode de consolidation lié à la première application d'IFRS 11 et d'IAS 28 amendée, a pour effet de traduire sur une seule ligne du bilan, du compte de résultat et des autres éléments du résultat global, la quote-part des intérêts détenus dans ces entités.

L'impact sur la taille du bilan au 1er janvier 2013 est de -23 058 millions d'euros et n'a pas d'impact sur la situation nette.

Les principaux impacts des nouvelles normes de consolidation sont présentés en note 11 Impacts des évolutions comptables (des nouvelles normes de consolidation) ou autres événements et les évolutions du périmètre de consolidation en note 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014.

L'application des autres dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

La norme IFRS 12 regroupe l'ensemble des informations à communiquer sur les intérêts détenus dans les autres entités consolidées et dans les entités structurées non consolidées, avec l'objectif d'en évaluer les risques associés et l'incidence sur la situation financière, la performance et les flux de trésorerie.

Le principal impact de la première application de la norme d'IFRS 12 est de nature opérationnelle, avec une mise à niveau des outils de collecte et de restitution de l'information en annexe

Les nouvelles informations à donner au titre d'IFRS 12 sont communiquées au sein des notes annexes suivantes :

- Note 6.16 Co-entreprises et entreprises associées,
- Note 6.21 Participations ne donnant pas le contrôle,
- Note 12.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées,
- Note 12.1.2 Soutiens sur les entités structurées contrôlées
- Note 13.2 Entités structurées non consolidées.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable ultérieurement dans le Groupe
Interprétation IFRIC 21 sur les droits et taxes	13 juin 2014 (UE n° 634/2014	1er janvier 2015	Oui
Amendement portant sur les améliorations annuelles des IFRS cycle 2011-2013 modifiant les normes suivantes : IFRS 3, IFRS 13 et IAS 40	18 décembre 2014 (UE 1361/2014)	1er janvier 2015	Oui

L'interprétation d'IFRIC 21 donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics qui relèvent d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (hors amendes et pénalités, et hors impôts sur les sociétés régis par IAS 12). Elle permet notamment de clarifier :

- la date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrés,
- et si l'enregistrement peut être progressif (étalement) au cours de l'exercice ou pas.

Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 aura pour effet de changer le fait générateur d'enregistrement de certains droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice à l'autre et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice). Ainsi, seront notamment concernées les principales taxes suivantes :

- Taxe systémique, taxe ACPR et Bank levy (taxe systémique à Londres) dont l'étalement sur la période est supprimé.
- Cotisation solidarité (C3S) dont le provisionnement au cours de la période d'acquisition de l'assiette est supprimé et l'enregistrement décalé sur l'exercice suivant, sans étalement.

L'application d'IFRIC 21 n'aura pas d'impact significatif sur le résultat annuel et la situation nette.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2014.

1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, Crédit Agricole CIB utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

1.3 Principes et méthodes comptables

Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

■ Titres à l'actif

Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs financiers définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

▶ Actifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par Crédit Agricole CIB.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, sous la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat »

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués à la juste valeur.

▶ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que Crédit Agricole CIB a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que Crédit Agricole CIB a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

▶ Prêts et créances

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif, en marge d'intérêt .

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

En cas de cession, le produit de cession est comptabilisé en résultat, en gain ou pertes nets sur AFS (dans une sous-rubrique « plus ou moins values de cessions sur prêts et créances »).

▶ Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat, en gain ou pertes nets sur AFS.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, Crédit Agricole CIB utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Crédit Agricole CIB prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, Crédit Agricole CIB constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole CIB enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Prêts et créances. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

■ Reclassements d'actifs financiers

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en HTM (Held To Maturity) sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ou si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par Crédit Agricole CIB en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 « Reclassements d'instruments financiers ».

Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de la norme IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie «Prêts et créances». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en juste valeur.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi, d'une nouvelle facilité ou une modification contractuelle d'un prêt existant, par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

▶ Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

▶ Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, Crédit Agricole CIB a constaté à l'actif de

son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Dépréciations calculées à partir de modèles Bâlois

Dans le cadre de la règlementation Bâloise, Crédit Agricole CIB détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction des Risques.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâlois, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

Autres dépréciations sur base collective

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1er janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptabledu prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés un arriéré de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

■ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

Les émissions structurées émises par Crédit Agricole CIB, sont classées en Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Toutefois, ces émissions structurées font l'objet d'une couverture économique au moyen d'instruments financiers gérés au sein des portefeuilles de transaction. En application d'IAS 39, le classement sur option des émissions structurées à la juste valeur par résultat permet d'aligner le traitement comptable de l'ensemble des transactions liées dont la performance globale est suivie en juste valeur.

Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit propre sont évalués à l'aide de modèles qui reflètent les conditions de refinancement du Groupe telles que constatées à la fin de la période concernée. Ils tiennent également compte de la durée résiduelle des passifs concernés.

■ Titres au passif

Distinction dettes – capitaux propres

La distinction instrument de dette / capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance des termes contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit est appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat suite à l'arrêt de la relation de couverture. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13 .

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permettent et font l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.et FVA .

Crédit Agricole CIB considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

Juste valeur des émissions structurées

Conformément à la norme IFRS 13, Crédit Agricole CIB valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le spread émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Crédit Agricole CIB intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole CIB, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole CIB du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS (Credit Default Swap) nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou de proxy de CDS.

Coûts et bénéfices liés au financement des dérivés

Au 30 juin 2014, Crédit Agricole CIB a complété son dispositif de valorisation des instruments financier en tenant compte de l'observation des évolutions de pratiques de place :

- La valorisation des instruments dérivés non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés intègre un ajustement de FVA ou Funding Adjustment Value représentant les coûts et bénéfices liés au financement de ces instruments. Cet ajustement est calculé à partir du profil d'expositions futures positives ou négatives des transactions auquel est appliqué un coût de financement.

Sa première application à l'arrêté du 30 juin 2014 s'est traduite par la constatation d'une perte s'élevant à (167 M€).

Ces évolutions sont détaillées dans la note 10.2 « informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur ».

Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

▶ Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange…), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Si le prix coté à la date de clôture n'est pas disponible, Crédit Agricole CIB se référera notamment aux prix des transactions les plus récentes sur l'instrument.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, Crédit Agricole CIB retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

▶ Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles/accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

▶ Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres :

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des instruments dérivés entrant dans une relation de couverture de juste valeur.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, Crédit Agricole CIB compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pensions traités par Crédit Agricole CIB avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau de la note 6.12 relative à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

Garanties financières et engagements de financement

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan (mais au hors bilan). Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction, ou
- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Provisions (IAS 37 et 19)

Crédit Agricole CIB identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un évènement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation

peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, Crédit Agricole CIB a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.19 « Provisions ».

Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participation et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivants l'exercice au cours duquel les services ont été rendus,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

■ Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

■ Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes à prestations définies

Crédit Agricole CIB détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, Crédit Agricole CIB n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise.

Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le

groupe Crédit Agricole CIB et éligibles à la norme IFRS 2 sont de ces deux types.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont comptabilisées de la façon suivante, pour les plans « cash settled »:

- en charges de personnel par la contrepartie d'une dette. Ces charges sont étalées linéairement sur la période d'acquisition des droits (comprise entre 3 et 4 ans) pour tenir compte des conditions de présence et/ou de performance. La dette correspondante est révisée jusqu'à son règlement pour prendre en compte l'éventuelle non-réalisation de ces conditions et la variation de valeur du titre Crédit Agricole S.A..

Les souscriptions d'actions Crédit Agricole S.A. proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que le groupe Crédit Agricole CIB applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Impôts courants et différés

Crédit Agricole CIB est détenu à 99,9 % par le groupe Crédit Agricole depuis le 27 décembre 1996, et certaines de ses filiales, font partie du groupe d'intégration fiscale constitué au niveau de Crédit Agricole S.A..

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation. Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- Les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  - soit sur la même entité imposable,
  - soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre un allègement du coût du travail sous la forme d'un Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), Crédit Agricole CIB a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel.

Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole CIB applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole CIB suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole CIB. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
  - Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat ; Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
    i. le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
    ii. il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
    iii. le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
  - Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles

sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente. Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :
- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole CIB et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon Les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Crédit Agricole CIB dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable

■ Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle existe sur une entité lorsque Crédit Agricole CIB est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à Crédit Agricole CIB la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Crédit Agricole CIB contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque Crédit Agricole CIB détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de Crédit Agricole CIB lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par Crédit Agricole CIB, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, il convient de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte). Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquels donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affectés la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Crédit Agricole CIB est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

■ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercée par Crédit Agricole CIB sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole CIB ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable Crédit Agricole CIB constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession / dilution en résultat.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles

dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, des opérations en devises en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

Regroupements d'entreprises – Ecarts d'acquisition (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

A la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquise et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres…).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont dorénavant comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique Gains ou pertes nets sur autres actifs, sinon ils sont enregistrés dans le poste Charges générales d'exploitation.

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique Ecarts d'acquisition lorsque l'entité acquise est intégrée globalement et au sein de la rubrique Participations dans les entreprises mises en équivalence lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étape, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Les écarts d'acquisitions font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus

élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de Crédit Agricole CIB dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste Réserves consolidées part du Groupe; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt de Crédit Agricole CIB dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote part de la situation nette cédée est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le groupe Crédit Agricole CIB a consenti à des actionnaires de certaines filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leur participation dans ces filiales, dont le prix est établi selon une formule prédéfinie qui intègre l'évolution future de l'activité des filiales concernées. Ces engagements sont constitutifs d'options de vente accordées aux actionnaires minoritaires, qui conduisent, conformément aux dispositions de la norme IAS 32, à donner aux intérêts minoritaires concernés le caractère de dettes et non de capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

NOTE 2 : PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2014 sont présentés de façon détaillée en note 12 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014 ».

Cession de Newedge

La cession de 50% de Newedge à Société Générale a été conclue le 6 mai 2014.

La perte résultant de la mise à la juste valeur des actifs destinés à être cédés a été comptabilisée sur l'exercice 2013 à hauteur de -162 millions d'euros.

En 2014, la finalisation de la cession n'a pas généré d'impact significatif dans les comptes de Crédit Agricole CIB.

Comprehensive Assessment : examen de la qualité des actifs et de la résistance des banques européennes par la Banque Centrale Européenne

Dans un contexte de mise en place du Mécanisme de Supervision Unique (MSU) européen, le groupe Crédit Agricole a participé, sur la base des comptes au 31 décembre 2013, aux exercices d'examen de la qualité des actifs (Asset Quality Review, AQR) des 130 plus grandes banques européennes et au test prospectif de leur résistance ou Stress Test, pilotés par la Banque Centrale Européenne (BCE).

Les conclusions de la BCE ont été communiquées le 26 octobre 2014. L'évaluation a été menée dans le cadre du règlement et de la directive de l'Union européenne en vigueur relatifs aux exigences de fonds propres (Capital Requirements Regulation and Directive, CRR/CRD IV). Cet examen avait pour objectif de renforcer le bilan des banques, d'accroître la transparence et de conforter la confiance. Il a fourni à la BCE de nombreuses informations concernant les banques soumises à sa surveillance prudentielle directe et lui permet d'instaurer une égalité de traitement dans le domaine de la supervision.

Les résultats des stress tests et les conclusions chiffrées des AQR pour le groupe Crédit Agricole S.A. sont communiqués sur les sites de l'ACPR (https://acpr.banque-france.fr/international/les-grands-enjeux/stress-tests.html) et de la BCE (http://www.ecb.europa.eu/ssm/assessment/html/index.en.html).

L'examen de la qualité des actifs du groupe Crédit Agricole a porté sur l'ensemble des portefeuilles significatifs tant en France qu'à l'étranger et a confirmé la robustesse de sa structure financière. Il ressort des tests de résistance que le Groupe Crédit Agricole peut absorber un stress sévère sans besoin additionnel de fonds propres ; l'excédent de capital par rapport au seuil défini par la BCE le place aux premiers rangs des banques de la zone euro. L'examen de la qualité des actifs mené par la BCE a fondamentalement été un exercice de nature prudentielle. Néanmoins, le Groupe a pris les décisions appropriées au regard des conséquences sur les comptes, en conformité avec les normes comptables en vigueur. Les impacts en termes de montant et de présentation sont non significatifs sur les comptes consolidés tant de Crédit Agricole S.A. que de Crédit Agricole CIB.

NOTE 3 : GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

La description de la nature des risques auxquels le groupe Crédit Agricole CIB est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer, figurent dans la section « Facteurs de risque et Pilier 3 » chapitre «gestion des risques», comme le permet la norme IFRS 7.

3.1 Risque de crédit

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable)	351 008	306 516
Instruments dérivés de couverture	2 351	1 396
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	24 363	26 797
Prêts et créances sur les établissements de crédit et dépôts de garantie	62 831	64 031
Prêts et créances sur la clientèle et dépôts de garantie	125 512	110 601
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	**566 065**	**509 341**
Engagements de financement donnés	98 879	103 279
Engagements de garantie financière donnés	40 415	46 850
Provisions - Engagements par signature	(6)	(16)
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	**139 288**	**150 113**
Exposition maximale au risque de crédit	**705 353**	**659 454**

Les garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 904	1 826
Prêts et créances sur la clientèle	62 030	56 641
Engagements de financement donnés	9 782	8 664
Engagements de garantie donnés	2 051	3 203
Total	**75 767**	**70 334**

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

■ Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique

en millions d'euros	31.12.2014				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations générales	3 436	15	(15)	(32)	3 389
Etablissements de crédit	42 332	494	(426)		41 906
Banques centrales	3 461				3 461
Grandes entreprises	113 311	3 148	(1 766)	(1 399)	110 146
Clientèle de détail	6 503	494	(47)		6 456
Total - Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle[1]	**169 043**	**4 151**	**(2 254)**	**(1 431)**	**165 358**

[1] Dont encours clientèle restructurés selon la nouvelle définition (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables) pour 4 837 millions d'euros et impayés < 90 jours pour 8 millions d'euros.

en millions d'euros	31.12.2013 retraité				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations générales[2]	17 050	501	(323)	(254)	16 473
Etablissements de crédit	36 691	646	(404)		36 287
Banques centrales	3 295				3 295
Grandes entreprises	90 569	2 733	(1 388)	(1 098)	88 083
Clientèle de détail	5 463	611	(44)		5 419
Total - Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle[1]	**153 068**	**4 491**	**(2 159)**	**(1 352)**	**149 557**

[1] Dont encours clientèle sains restructurés pour 889 millions d'euros (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables 2013) et impayés < 90 jours pour 200 millions d'euros.
[2] Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées « institutions non établissements de crédit » et « Administrations centrales » dans les annexes publiées au 31 décembre 2013

■ Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations générales[1]	941	18 995
Grandes entreprises	84 748	66 128
Clientèle de détail	1 196	1 449
Total Engagements de financement	**86 885**	**86 572**
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations générales[1]	121	7 143
Grandes entreprises	35 010	30 753
Clientèle de détail	771	596
Total Engagements de garantie	**35 902**	**38 492**

[1] Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées « Institutions non établissements de crédit » et « Administrations centrales » dans les annexes publiées au 31 décembre 2013.

■ Dettes envers la clientèle par agent économique

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité
Administrations générales[1]	6 499	36 054
Grandes entreprises	74 674	55 900
Clientèle de détail	15 619	15 387
Total Dettes envers la clientèle	**96 792**	**107 341**

[1] Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées « Institutions non établissements de crédit » et « Administration centrales » dans les annexes publiées au 31 décembre 2013.

Concentrations par zone géographique de l'activité crédit

■ Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique

en millions d'euros	31.12.2014				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	37 422	537	(361)	(270)	36 791
Autres pays de l'Union européenne	31 550	1 736	(640)	(403)	30 507
Autres pays d'Europe	12 172	139	(45)	(297)	11 830
Amérique du Nord	23 876	173	(61)	(106)	23 709
Amériques Centrale et du Sud	13 783	653	(588)	(159)	13 036
Afrique et Moyen Orient	6 795	604	(480)	(114)	6 201
Asie et Océanie (hors Japon)	25 064	309	(79)	(78)	24 907
Japon	18 381	-	-	(4)	18 377
Total - Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle[1]	**169 043**	**4 151**	**(2 254)**	**(1 431)**	**165 358**

[1] Dont encours clientèle restructurés selon la nouvelle définition (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables) pour 4 837 millions d'euros et impayés < 90 jours pour 8 millions d'euros.

en millions d'euros	31.12.2013 retraité				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	32 824	477	(321)	(348)	32 155
Autres pays de l'Union européenne	32 149	1 883	(557)	(476)	31 116
Autres pays d'Europe	13 275	215	(89)	(56)	13 130
Amérique du Nord	14 749	303	(156)	(83)	14 510
Amériques Centrale et du Sud	11 949	588	(522)	(35)	11 392
Afrique et Moyen Orient	7 871	724	(423)	(121)	7 327
Asie et Océanie (hors Japon)	23 965	216	(33)	(200)	23 732
Japon	16 286	85	(58)	(33)	16 195
Total - Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle[1]	**153 068**	**4 491**	**(2 159)**	**(1 352)**	**149 557**

[1] Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 889 millions d'euros (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables 2013) et impayés < 90 jours pour 200 millions d'euros.

■ Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	21 927	22 322
Autres pays de l'Union européenne	25 605	30 495
Autres pays d'Europe	3 181	3 608
Amérique du Nord	22 524	18 205
Amériques Centrale et du Sud	5 624	3 551
Afrique et Moyen Orient	1 444	1 418
Asie et Océanie (hors Japon)	5 543	6 337
Japon	1 037	636
Total Engagements de financement	**86 885**	**86 572**
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	12 913	11 778
Autres pays de l'Union européenne	9 075	9 451
Autres pays d'Europe	2 968	1 852
Amérique du Nord	4 869	9 428
Amériques Centrale et du Sud	741	636
Afrique et Moyen Orient	1 100	792
Asie et Océanie (hors Japon)	2 745	3 346
Japon	1 491	1 209
Total Engagements de garantie	**35 902**	**38 492**

■ Dettes envers la clientèle par zone géographique

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité
France (y compris DOM-TOM)	20 062	18 926
Autres pays de l'Union Européenne	30 646	35 158
Autres pays d'Europe	8 263	8 180
Amérique du Nord	12 630	20 242
Amériques Centrale et du Sud	4 532	4 187
Afrique et Moyen Orient	8 593	9 041
Asie et Océanie (hors Japon)	5 993	6 435
Japon	4 759	5 172
Organismes supra nationaux	1 314	
Total Dettes envers la clientèle	**96 792**	**107 341**

3.2 Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

■ Instruments dérivés de couverture - juste valeur actif

en millions d'euros	31.12.2014							31.12.2013 retraité
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt				**1 414**	**119**	**41**	**1 574**	**1 224**
Futures								
FRA								
Swaps de taux d'intérêt				1 414	119	41	1 574	1 224
Options de taux								
Caps-floors-collars								
Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or				**59**	**14**	**10**	**83**	**87**
Opérations fermes de change				57	14	10	81	86
Options de change				2			2	1
Autres instruments				**47**			**47**	**55**
Dérivés sur actions & indices boursiers				47			47	55
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédit et autres								
Sous total				**1 520**	**133**	**51**	**1 704**	**1 366**
Opérations de change à terme				647			647	30
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif				**2 167**	**133**	**51**	**2 351**	**1 396**

Instruments dérivés de couverture - juste valeur passif

en millions d'euros	31.12.2014							31.12.2013 retraité
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt				**773**	**83**	**75**	**931**	**593**
Futures								
FRA								
Swaps de taux d'intérêt				772	82	74	928	588
Options de taux								
Caps-floors-collars								
Autres instruments conditionnels				1	1	1	3	5
Instruments de devises et or				**55**	**10**		**65**	**125**
Opérations fermes de change				53	10		63	124
Options de change				2			2	1
Autres instruments				**5**			**5**	**6**
Dérivés sur actions & indices boursiers				5			5	6
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédit et autres								
Sous total				**833**	**93**	**75**	**1 001**	**724**
Opérations de change à terme				85			85	63
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif				**918**	**93**	**75**	**1 086**	**787**

Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif

en millions d'euros	31.12.2014							31.12.2013 retraité
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	**7**	**306**	**1 173**	**13 392**	**46 224**	**117 510**	**178 612**	**145 135**
Futures	7	304	1 173				1 484	1
FRA				463	105		568	387
Swaps de taux d'intérêt				11 992	37 827	82 524	132 343	108 532
Options de taux				181	2 867	31 230	34 278	25 105
Caps-floors-collars				756	5 425	3 756	9 937	10 994
Autres instruments conditionnels		2					2	116
Instruments de devises et or				**6 680**	**3 636**	**2 953**	**13 269**	**9 371**
Opérations fermes de change				4 635	1 480	1 196	7 311	4 548
Options de change				2 045	2 156	1 757	5 958	4 823
Autres instruments	**63**	**153**	**9**	**2 083**	**5 763**	**255**	**8 326**	**10 195**
Dérivés sur actions & indices boursiers	63	153	9	1 227	2 921	119	4 492	4 460
Dérivés sur métaux précieux				2	1		3	13
Dérivés sur produits de base								1
Dérivés de crédit et autres				854	2 841	136	3 831	5 721
Sous total	**70**	**459**	**1 182**	**22 155**	**55 623**	**120 718**	**200 207**	**164 701**
Opérations de change à terme				11 934	3 350	217	15 501	8 095
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	**70**	**459**	**1 182**	**34 089**	**58 973**	**120 935**	**215 708**	**172 796**

■ Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif

en millions d'euros	31.12.2014							31.12.2013 retraité
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	**64**	**285**	**798**	**14 181**	**44 412**	**122 381**	**182 121**	**145 463**
Futures	64	285	798				1 147	
FRA				440	103		543	380
Swaps de taux d'intérêt				12 928	34 450	84 949	132 327	104 201
Options de taux				345	3 587	32 523	36 455	27 047
Caps-floors-collars				468	6 272	4 909	11 649	13 834
Autres instruments conditionnels								1
Instruments de devises et or	**9**			**4 468**	**3 697**	**2 805**	**10 979**	**9 188**
Opérations fermes de change				2 907	1 416	1 367	5 690	3 893
Options de change	9			1 561	2 281	1 438	5 289	5 295
Autres instruments	**44**	**124**	**6**	**3 630**	**5 080**	**180**	**9 064**	**10 615**
Dérivés sur actions & indices boursiers	44	124	6	2 409	2 042	92	4 717	4 294
Dérivés sur métaux précieux				1			1	14
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédit et autres				1 220	3 038	88	4 346	6 307
Sous total	**117**	**409**	**804**	**22 279**	**53 189**	**125 366**	**202 164**	**165 266**
Opérations de change à terme				12 973	1 264	204	14 441	8 257
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	**117**	**409**	**804**	**35 252**	**54 453**	**125 570**	**216 605**	**173 523**

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt	**12 505 959**	**13 730 754**
Futures	7 164 071	1 951 696
FRA	70 964	96 947
Swaps de taux d'intérêt	3 261 722	9 428 780
Options de taux	1 154 834	1 303 452
Caps-floors-collars	808 639	949 879
Autres instruments conditionnels	45 729	-
Instruments de devises et or	**3 170 484**	**2 463 685**
Opérations fermes de change	2 607 667	1 991 569
Options de change	562 817	472 116
Autres instruments	**409 264**	**716 702**
Dérivés sur actions & indices boursiers	27 589	35 653
Dérivés sur métaux précieux	222	606
Dérivés sur produits de base	-	-
Dérivés de crédit	381 453	680 443
Sous total	**16 085 707**	**16 911 141**
Opérations de change à terme	352 272	251 890
Total Notionnels	**16 437 979**	**17 163 031**

Risques de change

■ Contribution des différentes devises au bilan consolidé

en millions d'euros	31.12.2014		31.12.2013 retraité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	355 353	377 583	325 544	333 103
Autres devises de l'Union Européenne	21 306	24 903	26 699	21 896
USD	202 339	196 048	184 810	186 444
JPY	32 885	20 677	30 121	22 279
Autres devises	32 214	24 886	22 189	25 641
Total bilan	**644 097**	**644 097**	**589 363**	**589 363**

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

en millions d'euros	31.12.2014			31.12.2013 retraité		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	146	550	630	2	546	635
USD			3 387			3 981
Total	**146**	**550**	**4 017**	**2**	**546**	**4 616**

3.3 Risque de liquidité et de financement

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2014				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	35 842	3 576	5 733	642	45 793
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	42 450	17 330	42 692	20 778	123 250
Total	**78 292**	**20 906**	**48 425**	**21 420**	**169 043**
Dépréciations					(3 685)
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle					**165 358**

en millions d'euros	31.12.2013 retraité				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	28 853	4 416	5 903	815	39 987
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	42 072	12 569	39 068	19 372	113 081
Total	**70 925**	**16 985**	**44 971**	**20 187**	**153 068**
Dépréciations					(3 511)
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle					**149 557**

Dettes envers les établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2014					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit	48 321	4 223	16 461	2 603		71 608
Dettes envers la clientèle	86 843	8 190	1 364	395		96 792
Total Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	**135 164**	**12 413**	**17 825**	**2 998**		**168 400**

en millions d'euros	31.12.2013 retraité					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit	39 335	3 609	11 845	3 241	4	58 034
Dettes envers la clientèle	98 763	6 073	1 828	677		107 341
Total Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	**138 098**	**9 682**	**13 673**	**3 918**	**4**	**165 375**

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

en millions d'euros	31.12.2014					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Bons de caisse						
Titres de créances négociables	22 111	16 889	11 515	59		50 574
Emprunts obligataires	1		145			146
Autres dettes représentées par un titre						
Total Dettes représentées par un titre	**22 112**	**16 889**	**11 660**	**59**		**50 720**
Dettes subordonnées à durée déterminée			550			550
Dettes subordonnées à durée indéterminée				4 017		4 017
Total Dettes subordonnées			**550**	**4 017**		**4 567**

en millions d'euros	31.12.2013 retraité					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Bons de caisse	-	1				1
Titres de créances négociables	24 542	7 039	9 507	35		41 123
Emprunts obligataires			2			2
Autres dettes représentées par un titre						
Total Dettes représentées par un titre	**24 542**	**7 040**	**9 509**	**35**		**41 126**
Dettes subordonnées à durée déterminée			546			546
Dettes subordonnées à durée indéterminée	4			4 612		4 616
Total Dettes subordonnées	**4**		**546**	**4 612**		**5 162**

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

en millions d'euros	31.12.2014				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Garanties financières données	**3**	**39**			**42**

en millions d'euros	31.12.2013 retraité				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Garanties financières données	**15**	**28**			**43**

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».

3.4 Dérivés de couverture

(cf. « Facteurs de risque et Pilier 3 » - Chapitre « Gestion des risques - Gestion du bilan - Risques financiers structurels »).

Instruments dérivés de couverture par type de risques

en millions d'euros	31.12.2014			31.12.2013 retraité		
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montant Notionnel	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montant Notionnel
Couverture de juste valeur	**1 311**	**977**	**57 277**	**638**	**653**	**26 585**
Taux d'intérêt	629	916	18 839	557	540	20 252
Instruments de capitaux propres						
Change	682	61	38 438	81	113	6 333
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de flux de tresorerie	**1 016**	**64**	**26 819**	**737**	**118**	**23 956**
Taux d'intérêt	945	15	11 990	667	53	10 066
Instruments de capitaux propres	47	5	175	55	6	196
Change	24	44	14 654	15	59	13 694
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture d'investissements nets dans une activite a l'etranger	**24**	**45**	**5 955**	**21**	**16**	**3 246**
Total instruments dérivés de couverture	**2 351**	**1 086**	**90 051**	**1 396**	**787**	**53 787**

NOTE 4 : NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

4.1 Produits et charges d'intérêts

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité
Sur opérations avec les établissements de crédit	529	527
Sur opérations avec la clientèle	3 415	3 691
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	386	385
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	302	196
Sur opérations de location-financement		
Produits d'intérêts[1]	**4 632**	**4 799**
Sur opérations avec les établissements de crédit	(653)	(709)
Sur opérations avec la clientèle	(548)	(602)
Sur dettes représentées par un titre	(1 018)	(940)
Sur dettes subordonnées	(164)	(239)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(327)	(254)
Autres intérêts et charges assimilées	3	0
Charges d'intérêts	**(2 707)**	**(2 744)**
Marge nette d'intérêts	**1 925**	**2 055**

[1] Dont 72 millions d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2014 contre 113 millions d'euros au 31 décembre 2013.

4.2 Commissions nettes

en millions d'euros	31.12.2014			31.12.2013 retraité		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	160	(149)	11	52	(30)	22
Sur opérations avec la clientèle	568	(95)	473	390	(89)	301
Sur opérations sur titres (y compris courtage)	53	(86)	(33)	181	(143)	38
Sur opérations de change	8	(13)	(5)	7	(11)	(4)
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan (y compris courtage)	260	(134)	126	236	(122)	114
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	352	(130)	222	354	(106)	248
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	271	(24)	247	278	(23)	255
Produits nets des commissions	**1 672**	**(631)**	**1 041**	**1 498**	**(524)**	**974**

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité
Dividendes reçus	182	150
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	1 587	585
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	(530)	(347)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	(132)	336
Résultat de la comptabilité de couverture	0	(2)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	**1 107**	**722**

Les impacts relatifs au spread émetteur ont engendré en Produit net bancaire une charge de -47 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre une charge de -529 millions d'euros au 31 décembre 2013.

L'impact de la première application du FVA au 30 juin 2014 s'est traduite par la comptabilisation d'un impact négatif s'élevant à -167M€.

Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

en millions d'euros	31.12.2014		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	244	(290)	(46)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	290	(244)	46
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers			
Variations de juste valeur des éléments couverts	11	(10)	1
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	10	(11)	(1)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total résultat de la comptabilité de couverture	**555**	**(555)**	**0**

en millions d'euros	31.12.2013 retraité		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	437	(319)	118
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	316	(436)	(120)
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers			
Variations de juste valeur des éléments couverts	61		61
Variations de juste valeur des dérivés de couverture		(61)	(61)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total résultat de la comptabilité de couverture	**814**	**(816)**	**(2)**

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité
Dividendes reçus	34	43
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente[1]	132	44
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	(11)	(72)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur prêts et créances	(11)	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	**144**	**15**

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 Coût du risque.

4.5 Produits et charges nets des autres activités

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité
Autres produits nets de l'activité d'assurance		4
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Autres produits (charges) nets	135	(15)
Produits (charges) des autres activités	**135**	**(11)**

4.6 Charges générales d'exploitation

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité
Charges de personnel	(1 750)	(1 735)
Impôts et taxes	(113)	(96)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(827)	(858)
Charges générales d'exploitation	**(2 690)**	**(2 689)**

Ce montant intègre le montant des honoraires des commissaires aux comptes de Crédit Agricole CIB.

Honoraires des commissaires aux comptes :

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2014 est donnée ci-dessous :

en milliers d'euros hors taxe	31.12.2014						31.12.2013 retraité
	Ernst & Young	Pricewater houseCoopers	KPMG	Deloitte	Autres	**Total**	**Total**
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	4 175	5 212	123	61	252	9 823	9 924
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	3 338	1 792	116	7	3	5 256	2 616
Total honoraires Commissaires aux comptes	**7 513**	**7 004**	**239**	**68**	**255**	**15 079**	**12 540**

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité
Dotations aux amortissements	**(88)**	**(94)**
- immobilisations corporelles	(52)	(55)
- immobilisations incorporelles	(36)	(39)
Dotations aux dépréciations	**(2)**	**3**
- immobilisations corporelles	(2)	3
- immobilisations incorporelles		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	**(90)**	**(91)**

4.8 Coût du risque

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité
Dotations aux provisions et aux dépréciations	**(501)**	**(556)**
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		(13)
Prêts et créances	(340)	(383)
Autres actifs	(11)	(10)
Engagements par signature	(1)	(3)
Risques et charges	(149)	(147)
Reprises de provisions et de dépréciations	**221**	**346**
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	36	18
Prêts et créances	136	290
Autres actifs	2	
Engagements par signature	11	4
Risques et charges	36	34
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	**(280)**	**(210)**
Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	(34)	(13)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(49)	(242)
Récupérations sur prêts et créances amortis	85	6
Autres pertes	(33)	(57)
Coût du risque	**(311)**	**(516)**

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	**45**	**1**
Plus-values de cession	45	2
Moins-values de cession		(1)
Titres de capitaux propres consolidés	**8**	
Plus-values de cession	13	6
Moins-values de cession	(5)	(6)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	**53**	**1**

4.10 Impôts

Charge d'impôt

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 Retraité
Produit (charge) d'impôt courant	(95)	(286)
Produit (charge) d'impôt différé	(301)	133
Produit (charge) d'impôt de la période	**(396)**	**(153)**

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

■ Au 31.12.2014

en millions d'euros	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations sur écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultat des sociétés mises en équivalence	**1 315**	**38,00%**	**(500)**
Effet des différences permanentes		-6,01%	79
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-6,16%	81
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		1,44%	(19)
Effet de l'imposition à taux réduit		1,98%	(26)
Effet des autres éléments		0,84%	(11)
Taux et charge effectif d'impôt		**30,09%**	**(396)**

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2014.

■ Au 31.12.2013 (retraité)

en millions d'euros	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations sur écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultat des sociétés mises en équivalence	**460**	**38,00%**	**(175)**
Effet des différences permanentes		5,90%	(27)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-16,95%	78
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,43%	(2)
Effet de l'imposition à taux réduit		6,31%	(29)
Effet des autres éléments		-0,43%	2
Taux et charge effectif d'impôt		**33,26%**	**(153)**

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2013.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	279	(88)
Ecart de réévaluation de la période		
Transfert en résultat		
Autres variations	279	(88)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	39	10
Ecart de réévaluation de la période	39	(189)
Transfert en résultat	(1)	206
Autres variations	1	(7)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	336	(416)
Ecart de réévaluation de la période	333	(416)
Transfert en résultat		
Autres variations	3	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	16	34
Ecart de réévaluation de la période		3
Transfert en résultat		(5)
Autres variations	16	36
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence	229	(81)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	(121)	126
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur entités mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**778**	**(415)**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(167)	27
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur entités mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	53	(11)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur entités mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**(114)**	**16**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	**664**	**(399)**
Dont part du groupe	661	(441)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	3	42

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

en millions d'euros	31.12.2014				Variation				31.12.2013 retraité			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	303		303	303	279		279	278	24		24	25
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	287	(52)	235	232	39	(12)	27	27	248	(40)	208	205
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	811	(275)	536	531	336	(112)	224	222	475	(163)	312	309
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés					16	3	19	19	(16)	(3)	(19)	(19)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	1 401	(327)	1 074	1 066	670	(121)	549	546	731	(206)	525	520
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, des entités mises en équivalence	192		192	192	229		229	229	(37)		(37)	(37)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**1 593**	**(327)**	**1 266**	**1 258**	**899**	**(121)**	**778**	**775**	**694**	**(206)**	**488**	**483**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(378)	116	(262)	(263)	(167)	53	(114)	(114)	(211)	63	(148)	(149)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entités mises en équivalence												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**(378)**	**116**	**(262)**	**(263)**	**(167)**	**53**	**(114)**	**(114)**	**(211)**	**63**	**(148)**	**(149)**
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**1 215**	**(211)**	**1 004**	**995**	**732**	**(68)**	**664**	**661**	**483**	**(143)**	**340**	**334**

en millions d'euros	31.12.2013 retraité				Variation				01.01.2013 retraité			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	24		24	25	(88)		(88)	(129)	112		112	154
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	248	(40)	208	205	10	(11)	(1)	(1)	238	(29)	209	206
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	475	(163)	312	309	(416)	138	(278)	(276)	891	(301)	590	585
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	(16)	(3)	(19)	(19)	34	(1)	33	30	(50)	(2)	(52)	(49)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	731	(206)	525	520	(460)	126	(334)	(376)	1 191	(332)	859	896
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, des entités mises en équivalence	(37)		(37)	(37)	(82)	1	(81)	(81)	45	(1)	44	44
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**694**	**(206)**	**488**	**483**	**(542)**	**127**	**(415)**	**(457)**	**1 236**	**(333)**	**903**	**940**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(211)	63	(148)	(149)	27	(11)	16	16	(238)	74	(164)	(165)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entités mises en équivalence												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(211)	63	(148)	(149)	27	(11)	16	16	(238)	74	(164)	(165)
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**483**	**(143)**	**340**	**334**	**(515)**	**116**	**(399)**	**(441)**	**998**	**(259)**	**739**	**775**

NOTE 5 : INFORMATIONS SECTORIELLES

Définition des secteurs d'activité

La définition des métiers de Crédit Agricole CIB est conforme à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Présentation des pôles métiers

Le portefeuille d'activités s'articule autour de cinq pôles.

La banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international et de financements structurés : financements de projets, financements aéronautiques, financements maritimes, financements d'acquisition, financements immobiliers, commerce international.

La banque de marchés et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (dérivés de taux, change, marchés de la dette et trésorerie) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions & acquisitions et primaire actions).

Suite à la mise en place au troisième trimestre 2012 de la nouvelle organisation de Crédit Agricole CIB liée au plan d'adaptation, les activités en extinction regroupent désormais les activités de corrélation, les portefeuilles de CDO, CLO, ABS, les dérivés actions hors corporates et convertibles, les dérivés exotiques de taux et les portefeuilles dépréciés à sous-jacents résidentiels immobiliers.

Ces trois pôles constituent la quasi-totalité du pôle Banque de Financement et d'Investissement de Crédit Agricole S.A..

Crédit Agricole CIB est également présent dans le domaine de la banque privée au travers de ses implantations en France, en Belgique, en Suisse, au Luxembourg, à Monaco, en Espagne et au Brésil.

Les Activités hors métiers reprennent les éléments non opérationnels des métiers précédents, ainsi que les impacts relatifs au spread émetteur.

5.1 Informations sectorielles par pôle d'activité

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.
Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

en millions d'euros	31.12.2014						
	Banque de Financement	Banque de Marchés et d'Investissement	Activités en extinction	**Total Banque de Financement et d'Investissement**	Banque Privée	Activités hors métiers	**Total**
Produit net bancaire	**2 277**	**1 417**	**8**	**3 702**	**697**	**(47)**	**4 352**
Charges d'exploitation	(882)	(1 238)	(118)	(2 238)	(542)		(2 780)
Résultat brut d'exploitation	**1 395**	**179**	**(110)**	**1 464**	**155**	**(47)**	**1 572**
Coût du risque	(270)	(10)	27	(253)	(58)		(311)
Résultat d'exploitation	**1 125**	**169**	**(83)**	**1 211**	**97**	**(47)**	**1 261**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	177		(15)	162			162
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(2)	5		3	50		53
Variations de valeur des écarts d'acquisition					(22)		(22)
Résultat avant impôt	**1 300**	**174**	**(98)**	**1 376**	**125**	**(47)**	**1 454**
Impôts sur les bénéfices	(332)	(31)	6	(357)	(47)	8	(396)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées		3		3			3
Résultat net de l'exercice	**968**	**146**	**(92)**	**1 022**	**78**	**(39)**	**1 061**
Participations ne donnant pas le contrôle	1	(1)			(12)		(12)
Résultat net part du Groupe	**969**	**145**	**(92)**	**1 022**	**66**	**(39)**	**1 049**
Actifs sectoriels dont :							
- parts dans les entreprises mises en équivalence				1 959			1 959
- écarts d'acquisition liés aux opérations de la période					(16)		(16)
Total actif				**629 281**	**14 816**		**644 097**

en millions d'euros	31.12.2013 retraité						
	Banque de Financement	Banque de Marchés et d'Investissement	Activités en extinction	**Total Banque de Financement et d'Investissement**	Banque Privée	Activités hors métiers	**Total**
Produit net bancaire	**2 032**	**1 401**	**140**	**3 573**	**711**	**(529)**	**3 755**
Charges d'exploitation	(865)	(1 194)	(174)	(2 233)	(546)	(1)	(2 780)
Résultat brut d'exploitation	**1 167**	**207**	**(34)**	**1 340**	**165**	**(530)**	**975**
Coût du risque	(368)	(112)	(16)	(496)	(20)		(516)
Résultat d'exploitation	**799**	**95**	**(50)**	**844**	**145**	**(530)**	**459**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	127		(3)	124			124
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)			(1)	2		1
Variations de valeur des écarts d'acquisition							
Résultat avant impôt	**925**	**95**	**(53)**	**967**	**147**	**(530)**	**584**
Impôts sur les bénéfices	(269)	(44)	16	(297)	(27)	171	(153)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées		156		156			156
Résultat net de l'exercice	**656**	**207**	**(37)**	**826**	**120**	**(359)**	**587**
Participations ne donnant pas le contrôle	(11)	(1)	1	(11)	(11)		(22)
Résultat net part du Groupe	**645**	**206**	**(36)**	**815**	**109**	**(359)**	**565**
Actifs sectoriels dont :							
- parts dans les entreprises mises en équivalence				1 573			1 573
- écarts d'acquisition liés aux opérations de la période					(5)		(485)
Total actif				**573 727**	**15 636**		**589 363**

5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

en millions d'euros	31.12.2014			31.12.2013 retraité		
	Résultat net Part Groupe	**dont PNB**	**Actifs sectoriels**	**Résultat net Part Groupe**	**dont PNB** [1]	**Actifs sectoriels**
France (y compris DOM-TOM)	143	1 615	455 753	(718)	929	410 280
Autres pays de l'Union européenne	229	932	24 567	595	1 027	30 338
Autres pays d'Europe	58	502	16 032	96	514	13 730
Amérique du Nord	298	610	84 951	295	629	80 700
Amériques Centrale et du Sud	19	82	2 910	3	40	2 229
Afrique et Moyen Orient	197	52	2 765	143	50	2 390
Asie et Océanie (hors Japon)	178	477	24 511	134	448	25 114
Japon	(73)	82	32 608	17	118	24 582
Total	**1 049**	**4 352**	**644 097**	**565**	**3 755**	**589 363**

[1] Conformément à la norme IFRS 11, le PNB au 31 décembre 2013 est retraité du PNB de l'UBAF.

NOTE 6 : NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1 Caisse, banques centrales

en millions d'euros	31.12.2014		31.12.2013 retraité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	14		22	
Banques centrales	47 863	2 207	56 146	2 036
Valeur au bilan	**47 877**	**2 207**	**56 168**	**2 036**

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	353 989	308 777
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	1 740	1 227
Valeur au bilan	**355 729**	**310 004**
Dont titres prêtés	225	-

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité
Intruments de capitaux propres	**5 164**	**3 348**
- Actions et autres titres à revenu variable[1]	5 164	3 348
Titres de dettes	**43 884**	**41 667**
- Effets publics et valeurs assimilées	35 015	34 939
- Obligations et autres titres à revenu fixe[2]	8 869	6 728
Prêts et avances	**89 233**	**90 966**
- Créances sur la clientèle[3]	261	358
- Titres reçus en pension livrée[4]	88 972	90 608
Instruments dérivés	**215 708**	**172 796**
Valeur au bilan	**353 989**	**308 777**

[1] Y compris les OPCVM actions.
[2] Y compris les OPCVM monétaires et obligataires.
[3] Dont crédits en cours de syndication.
[4] Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité
Intruments de capitaux propres	**0**	**140**
- Actions et autres titres à revenu variable[1]	0	140
Titres de dettes	**127**	**0**
- Obligations et autres titres à revenu fixe[2]	127	0
Prêts et avances	**1 613**	**1 087**
- Créances sur les établissements de crédit	1 613	1 087
Valeur au bilan	**1 740**	**1 227**

[1] Y compris les OPCVM actions.
[2] Y compris les OPCVM monétaires et obligataires.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	328 796	290 984
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	27 143	31 656
Valeur au bilan	**355 939**	**322 640**

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité
Titres vendus à découvert	34 876	30 247
Titres donnés en pension livrée	77 315	87 214
Dettes représentées par un titre		
Instruments dérivés	216 605	173 523
Valeur au bilan	**328 796**	**290 984**

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

en millions d'euros	31.12.2014		31.12.2013 retraité	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts et passifs subordonnés				
- Autres dépôts				
Titres de dette	27 143	(419)	31 656	(452)
Total Passifs financiers à la juste valeur sur option	**27 143**	**(419)**	**31 656**	**(452)**

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie dans la note annexe 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

en millions d'euros	31.12.2014			31.12.2013 retraité		
	Valeur Comptable	Gains latents	Pertes latentes	Valeur Comptable	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	11 110	56	70	14 838	18	4
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 253	137	38	11 959	55	18
Actions et autres titres à revenu variable	193	92	2	379	135	7
Titres de participation non consolidés	541	122	10	574	106	36
Créances disponibles à la vente						
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente[1]	**25 097**	**407**	**120**	**27 750**	**314**	**65**
Impôts		**(87)**	**(37)**		**(49)**	**(8)**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts)		**320**	**83**		**265**	**57**

[1] Dont AFS à revenu fixe dépréciés = 81 millions d'euros
AFS à revenu variable dépréciés = 424 millions d'euros
Aucune garantie reçue sur encours dépréciés
Aucun impayé significatif < 90 jours
356 millions d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2014.

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité
Etablissements de crédit		
Titres de dettes	**8**	**8**
-Titres non cotés sur un marché actif	8	8
Prêts et avances	**45 785**	**39 979**
- Comptes et prêts	19 234	18 394
dont comptes ordinaires débiteurs sains	*2 312*	*2 661*
dont comptes et prêts au jour le jour sains	*979*	*173*
- Titres reçus en pension livrée	26 536	21 488
- Prêts subordonnés	0	67
- Autres prêts et créances	15	30
Valeur brute	**45 793**	**39 987**
Dépréciations	(426)	(404)
Valeur au bilan	**45 367**	**39 583**

Prêts et créances sur la clientèle

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	**11 690**	**10 683**
-Titres non cotés sur un marché actif	11 690	10 683
Prêts et avances	**111 560**	**102 397**
- Créances commerciales	14 138	12 088
- Autres concours à la clientèle	91 694	84 802
- Titres reçus en pension livrée	1 291	1 002
- Prêts subordonnés	119	130
- Avances en comptes courants d'associés	109	93
- Comptes ordinaires débiteurs	4 209	4 282
Valeur brute	**123 250**	**113 080**
Dépréciations	(3 259)	(3 107)
Valeur nette des opérations auprès de la clientèle	**119 991**	**109 973**
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		1
Valeur brute		**1**
Valeur nette des opérations de location-financement		**1**
Valeur au bilan	**119 991**	**109 974**

6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2014

en millions d'euros	Actifs transférés non décomptabilisés intégralement									
	Actifs transférés					Passifs associés				
Nature des actifs transférés	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Autres	Juste valeur (1)	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Autres	Juste valeur (1)
Détenus à des fins de transaction	**27 489**		**27 264**	**225**	**27 489**	**26 322**		**26 097**	**225**	**26 322**
Instruments de capitaux propres	225			225	225	225			225	
Titres de dette	27 264		27 264		27 264	26 097		26 097		0
Prêts et avances										
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat										
Instruments de capitaux propres										
Titres de dette										
Prêts et avances										
Disponibles à la vente	**2 362**		**2 362**		**2 362**	**2 362**		**2 362**	**0**	**2 362**
Instruments de capitaux propres										
Titres de dette	2 362		2 362		2 362	2 362		2 362		2 362
Prêts et avances										
Prêts et créances	**444**	**217**	**227**		**444**	**388**	**217**	**171**	**0**	**388**
Titres de dette	227		227		227	171		171		171
Prêts et avances	217	217			217	217	217			217
Détenus jusqu'à l'échéance										
Titres de dette										
Prêts et avances										
Total des actifs transférés	**30 295**	**217**	**29 853**	**225**	**30 295**	**29 072**	**217**	**28 630**	**225**	**29 072**

(1) Dans le cas où la garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés (IFRS 7 42D (d)).

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2013

en millions d'euros	Actifs transférés non décomptabilisés intégralement									
	Actifs transférés					Passifs associés				
Nature des actifs transférés	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Autres	Juste valeur (1)	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Autres	Juste valeur (1)
Détenus à des fins de transaction	**25 901**		**25 901**		**25 901**	**25 837**		**25 837**		**25 837**
Instruments de capitaux propres										
Titres de dette	25 901		25 901		25 901	25 837		25 837		25 837
Prêts et avances										
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**0**									
Instruments de capitaux propres										
Titres de dette										
Prêts et avances										
Disponibles à la vente	**2 568**		**2 568**		**2 568**	**2 511**		**2 511**		**2 511**
Instruments de capitaux propres										
Titres de dette	2 568		2 568		2 568	2 511		2 511		2 511
Prêts et avances										
Prêts et créances	**479**	**91**	**388**		**479**	**372**	**91**	**281**		**372**
Titres de dette	388		388		388	281		281		281
Prêts et avances	91	91			91	91	91			91
Détenus jusqu'à l'échéance	**0**									
Titres de dette										
Prêts et avances										
Total des actifs transférés	**28 948**	**91**	**28 857**		**28 948**	**28 720**	**91**	**28 629**		**28 720**

6.7 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

en millions d'euros	31.12.2013 retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31.12.2014
Créances sur les établissements de crédit	404		11	(28)	39			426
Créances sur la clientèle	3 107		501	(553)	205		(1)	3 259
dont dépréciations collectives	*1 353*			*(17)*	*95*			*1 431*
Actifs disponibles à la vente	507		11	(178)	16			356
Autres actifs financiers	32		11	(7)	2		1	39
Total des dépréciations des actifs financiers	**4 050**		**534**	**(766)**	**262**			**4 080**

en millions d'euros	01.01.2013 retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31.12.2013 retraité
Créances sur les établissements de crédit	542		2	(120)	(20)			404
Créances sur la clientèle	3 441	(13)	473	(668)	(118)	(6)	(2)	3 107
dont dépréciations collectives	*1 560*			*(157)*	*(50)*			*1 353*
Actifs disponibles à la vente	533	36	86	(128)	(12)	(6)	(2)	507
Autres actifs financiers	26		10		(1)	(3)		32
Total des dépréciations des actifs financiers	**4 542**	**23**	**571**	**(916)**	**(151)**	**(15)**	**(4)**	**4 050**

6.8 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) et brute et nette de couverture.

Activité bancaire

en millions d'euros	31.12.2014						
	Expositions Activité bancaire nette de dépréciations				Total Activité Banque Brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total Activité Banque Net de couverture
	Dont portefeuille bancaire			Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)			
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances[1]				
Allemagne		60			60		60
Belgique		218		917	1 135		1 135
Espagne		1 028	150		1 178		1 178
France		5 548	692	338	6 578	(219)	6 359
Grèce							
Irlande				50	50		50
Italie			108	253	361		361
Japon		1 675	406	22	2 103		2 103
Portugal				35	35		35
Etats-Unis				2 632	2 632		2 632
Total		**8 529**	**1 356**	**4 247**	**14 132**	**(219)**	**13 913**

[1] Hors créances d'impôts différés

en millions d'euros	31.12.2013 retraité						
	Expositions Activité bancaire nette de dépréciations				Total Activité Banque Brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total Activité Banque Net de couvertures
	Dont portefeuille bancaire			Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)			
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances [1]				
Allemagne				1 650	1 650		1 650
Belgique		114		304	418		418
Espagne							
France		9 467	481	584	10 532	(173)	10 359
Grèce							
Irlande		91			91		91
Italie			141		141		141
Japon		1 053		245	1 298		1 298
Portugal							
Etats Unis				2 994	2 994		2 994
Total		**10 725**	**622**	**5 777**	**17 124**	**(173)**	**16 951**

[1] Hors créances d'impôts différés

Pour l'activité bancaire, les informations sont présentées selon la méthodologie qui a été retenue pour réaliser les stress tests à la demande de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne), soit une exposition nette de dépréciation et de couverture du risque de contrepartie.

La politique de solidarité européenne a conduit à définir un dispositif de soutien à la Grèce, au Portugal et à l'Irlande.

En l'absence de situation de défaut et compte-tenu des plans mis en place, aucun de ces titres n'a fait l'objet de dépréciation.

Dettes souveraines - Activité Banque - Variations

Variation des expositions brutes de couverture *en millions d'euros*	Solde au 31 décembre 2013 retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31 décembre 2014
Espagne								
France								
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance								
Espagne				13			1 015	1 028
France	9 467	10		(12)		(3 917)		5 548
Grèce								
Irlande	91			(1)		(90)		
Italie								
Portugal								
Actifs financiers disponibles à la vente								
Espagne							150	150
France	481				(69)		280	692
Grèce								
Irlande								
Italie	141				(33)			108
Portugal								
Prêts et créances								
Espagne								
France	584					(246)		338
Grèce								
Irlande							50	50
Italie							253	253
Portugal							35	35
Portefeuille de négociation (hors dérivés)								
Total Activité Banque	**10 764**	**10**		**0**	**(102)**	**(4 253)**	**1 783**	**8 202**

Variation des expositions brutes de couverture *en millions d'euros*	Solde au 1er janvier 2013 retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31 décembre 2013 retraité
Espagne								
France								
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance								
Espagne								
France	12 901	36		6		(3 476)		9 467
Grèce								
Irlande	96	(2)		(3)				91
Italie								
Portugal	146	(4)		(2)		(140)		
Actifs financiers disponibles à la vente	**13 143**	**30**		**1**		**(3 616)**		**9 558**
Espagne								
France	101				(37)		417	481
Grèce								
Irlande								
Italie	169				(28)			141
Portugal								
Prêts et créances	**270**				**(65)**		**417**	**622**
Espagne	61					(61)		
France	876					(292)		584
Grèce								
Irlande								
Italie	47					(47)		
Portugal	27					(27)		
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	**1 011**					**(427)**		**584**
Total Activité Banque	**14 424**	**30**		**1**	**(65)**	**(4 043)**	**417**	**10 764**

6.9 Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité
Comptes et emprunts	48 771	39 076
dont comptes ordinaires créditeurs	*3 379*	*3 367*
dont comptes et emprunts au jour le jour	*4 434*	*4 913*
Titres donnés en pension livrée	22 837	18 958
Valeur au bilan	**71 608**	**58 034**

Dettes envers la clientèle

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité
Comptes ordinaires créditeurs	32 781	41 583
Comptes d'épargne à régime spécial	127	150
Autres dettes envers la clientèle	62 499	63 789
Titres donnés en pension livrée	1 385	1 819
Valeur au bilan	**96 792**	**107 341**

6.10 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Crédit Agricole CIB ne dispose pas de portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		1
Titres de créances négociables	50 574	41 123
Emprunts obligataires	146	2
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	**50 720**	**41 126**
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	545	546
Dettes subordonnées à durée indéterminée	4 017	4 616
Valeur au bilan	**4 567**	**5 162**

6.12 Informations sur la compensation des actifs et des passif financiers

Compensation - Actifs financiers

en millions d'euros Nature des opérations	31.12.2014 Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés	333 699	143 067	190 632	169 801	11 329	9 502
Prises en pension de titres	103 388	18 728	84 660	67 569	17 065	26
Total des actifs financiers soumis à compensation	**437 087**	**161 795**	**275 292**	**237 370**	**28 394**	**9 528**

Le montant des dérivés soumis à compensation représente 87,42 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.
Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 72,48 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

en millions d'euros Nature des opérations	31.12.2013 retraité Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés	326 479	158 691	167 788	153 779	5 993	8 016
Prises en pension de titres	50 058		50 058	43 380	6 666	12
Total des actifs financiers soumis à compensation	**376 537**	**158 691**	**217 846**	**197 159**	**12 659**	**8 028**

Le montant des dérivés soumis à compensation représente 96,33 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.
Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 44,26 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

Compensation - Passifs financiers

en millions d'euros Nature des opérations	31.12.2014 Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés	340 012	143 067	196 945	169 801	18 486	8 658
Mises en pension de titres	86 297	18 728	67 569	67 569		
Total des passifs financiers soumis à compensation	**426 309**	**161 795**	**264 514**	**237 370**	**18 486**	**8 658**

Le montant des dérivés soumis à compensation représente 90,43 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 66,55 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

en millions d'euros Nature des opérations	31.12.2013 retraité Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés	332 991	158 691	174 300	153 779	6 813	13 708
Mises en pension de titres	58 116		58 116	43 380	7 683	7 053
Total des passifs financiers soumis à compensation	**391 107**	**158 691**	**232 416**	**197 159**	**14 496**	**20 761**

Le montant des dérivés soumis à compensation représente 100 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 53,82 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

6.13 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité
Impôts courants	361	339
Impôts différés	916	1 163
Total actifs d'impôts courants et différés	**1 277**	**1 502**
Impôts courants	237	271
Impôts différés	304	211
Total passifs d'impôts courants et différés	**541**	**482**

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

en millions d'euros	31.12.2014		31.12.2013 retraité	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	**824**	**31**	**1 028**	**36**
Charges à payer non déductibles	189		171	
Provisions pour risques et charges non déductibles	520		697	
Autres différences temporaires[1]	115	31	160	36
Impôts différés / Réserves latentes	**64**	**274**	**40**	**180**
Actifs disponibles à la vente		52	2	42
Couvertures de flux de trésorerie		275		163
Gains et pertes / Ecarts actuariels	64	(53)	38	(25)
Impôts différés / Résultat	**104**	**75**	**146**	**46**
Effet des compensations	**(76)**	**(76)**	**(51)**	**(51)**
Total impôts différés	**916**	**304**	**1 163**	**211**

[1] La part d'impôts différés relative aux déficits reportables pour 2014 est de 268 millions d'euros et pour 2013 de 317 millions d'euros.

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.14 Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité
Autres actifs	**40 216**	**34 201**
Comptes de stocks et emplois divers	113	96
Débiteurs divers	24 588	29 091
Comptes de règlements	15 515	5 014
Comptes de régularisation	**2 716**	**5 420**
Comptes d'encaissement et de transfert	1 980	2 923
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	111	1 602
Produits à recevoir	145	444
Charges constatées d'avance	50	68
Autres comptes de régularisation	430	383
Valeur au bilan	**42 932**	**39 621**

Comptes de régularisation et passifs divers

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité
Autres passifs[1]	**36 476**	**30 071**
Comptes de règlements	18 755	9 636
Créditeurs divers	17 720	20 435
Comptes de régularisation	**6 352**	**4 851**
Comptes d'encaissement et de transfert[2]	2 137	2 901
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 385	109
Produits constatés d'avance	295	321
Charges à payer	1 501	1 305
Autres comptes de régularisation	1 034	215
Valeur nette au bilan	**42 828**	**34 922**

[1] Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.
[2] Les montants sont indiqués en net.

6.15 Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité
Actifs non courants destinés à être cédés	0	268

6.16 Co-entreprises et entreprises associées

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2014. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28. Les participations dans les entreprises mises en équivalence pour lesquelles un indice objectif de perte de valeur a été identifié, font l'objet de tests de dépréciation selon la même méthodologie que celle retenue pour les écarts d'acquisition, c'est-à-dire en exploitant les estimations de flux futurs attendus des sociétés concernées et en utilisant les paramètres de valorisations décrits dans la note 6.18 Ecarts d'acquisition.

Restrictions significatives

CACIB est soumise aux restrictions suivantes :

■ Contraintes règlementaires

Les filiales de CACIB sont soumises à la règlementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs à CACIB.

■ Contraintes légales

Les filiales de CACIB sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

■ Autres contraintes

Une filiale de CACIB, Banque Saudi Fransi, doit soumettre à l'accord préalable de leur autorité de tutelle (Saudi Monetary Authority) la distribution de dividendes.

6.16.1 Co-entreprises

■ Informations financières individuelles résumées des co-entreprises

en millions d'euros	31.12.2014			
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du Groupe	Quote-part de résultat net
ELIPSO	33			(15)
UBAF	156			
Valeur nette au bilan des quote-parts dans les sociétés mises en équivalence (co-entreprises)	**189**			**(15)**

en millions d'euros	31.12.2013 retraité			
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du Groupe	Quote-part de résultat net
ELIPSO	49			(3)
UBAF	152		7	12
Valeur nette au bilan des quote-parts dans les sociétés mises en équivalence (co-entreprises)	**201**			**9**

Les informations financières résumées des co-entreprises significatives de CACIB sont présentées ci-après :

en millions d'euros	31.12.2014						
	Compte de résultat						
	PNB	RBE	Coût du risque	Charge / Produit d'impôt	Résultat net	Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Résultat global
ELIPSO	(31)	(31)			(31)		(31)
UBAF	49	8	(1)	(1)	6	9	15

en millions d'euros	31.12.2013 retraité						
	Compte de résultat						
	PNB	RBE	Coût du risque	Charge / Produit d'impôt	Résultat net	Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Résultat global
ELIPSO	(7)	(7)			(7)		(7)
UBAF	55	15	(27)	(2)	26	10	36

en millions d'euros	31.12.2014									
	Actifs					Passifs				
	Total actif	Dont instruments financiers à JVR[1]	Dont actifs financiers disponibles à la vente	Dont prêts et créances	Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	Total Dettes	Dont instruments financiers à JVR[1]	Dont dettes envers la clientèle/ établissements de crédit	Dont dettes représentées par un titre	Total Capitaux propres
ELIPSO	256			254		189			183	67
UBAF	1 579	3	157	1 334	50	1 249		1 174		330

[1] JVR : Juste Valeur par Résultat.

en millions d'euros	31.12.2013 retraité									
	Actifs					Passifs				
	Total actif	Dont instruments financiers à JVR[1]	Dont actifs financiers disponibles à la vente	Dont prêts et créances	Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	Total Dettes	Dont instruments financiers à JVR[1]	Dont dettes envers la clientèle/ établissements de crédit	Dont dettes représentées par un titre	Total Capitaux propres
ELIPSO	301			297		204			204	97
UBAF	1 657	2	151	1 408	70	1 335		1246	22	322

[1] JVR : Juste Valeur par Résultat.

Ces informations financières sont issues des états financiers établis en normes IFRS par les co-entreprises.

La réconciliation entre les capitaux propres des co-entreprises et la valeur comptable des intérêts détenus dans les états financiers consolidés de CACIB est présentée ci-après :

en millions d'euros	31.12.2014			
	Quote-part de capitaux propres[1]	Retraitements de consolidation	Ecarts d'acquisition	Valeur de mise en équivalence
ELIPSO	33			33
UBAF	156			156
Total	**189**			**189**

[1] Capitaux propres - Part du Groupe dans les étés financiers de la co-entreprise losque la co-entreprise est un sous-groupe.

en millions d'euros	31.12.2013 retraité			
	Quote-part de capitaux propres[1]	Retraitements de consolidation	Ecarts d'acquisition	Valeur de mise en équivalence
ELIPSO	49			49
UBAF	152			152
Total	**201**			**201**

[1] Capitaux propres - Part du groupe dans les états financiers de la co-entreprise lorsque la co-entreprise est un sous-groupe.

6.16.2 Entreprises associées

■ Informations financières individuelles résumées des entreprises associées

en millions d'euros	31.12.2014			
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du Groupe	Quote-part de résultat net
Banque Saudi Fransi	1 770	2 571	186	177
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (entreprises associées)	**1 770**	**2 571**		**177**

en millions d'euros	31.12.2013 retraité			
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du Groupe	Quote-part de résultat net
Banque Saudi Fransi	1 372	1 898	5	115
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (entreprises associées)	**1 372**			**115**

Les informations financières résumées des entreprises associées significatives de CACIB sont présentées ci-après :

en millions d'euros	31.12.2014			
	Compte de résultat			
	PNB	Résultat net	Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Résultat global
Banque Saudi Fransi	1 167	709	127	836

en millions d'euros	31.12.2013 retraité			
	Compte de résultat			
	PNB	Résultat net	Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Résultat global
Banque Saudi Fransi	1 012	482	49	531

en millions d'euros	31.12.2014								
	Actifs				Passifs				
	Total actif	Dont instruments financiers à JVR[1]	Dont actifs financiers disponibles à la vente	Dont prêts et créances	Total Dettes	Dont instruments financiers à JVR[1]	Dont dettes envers la clientèle/ établissements de crédit	Dont dettes représentées par un titre	Total Capitaux propres
Banque Saudi Fransi	41 401	471	1 938	25 559	32 598		32 707	2 002	5 803

[1] JVR : Juste Valeur par Résultat.

en millions d'euros	31.12.2013 retraité								
	Actifs				Passifs				
	Total actif	Dont instruments financiers à JVR[1]	Dont actifs financiers disponibles à la vente	Dont prêts et créances	Total Dettes	Dont instruments financiers à JVR[1]	Dont dettes envers la clientèle/ établissements de crédit	Dont dettes représentées par un titre	Total Capitaux propres
Banque Saudi Fransi	32 879	63	1 521	21 526	28 390	49	26 161	1 379	4 489

[1] JVR : Juste Valeur par Résultat.

Ces informations financières sont issues des états financiers établis en normes IFRS par les co-entreprises.

La réconciliation entre les capitaux propres des co-entreprises et la valeur comptable des intérêts détenus dans les états financiers consolidés de CACIB est présentée ci-après :

en millions d'euros	31.12.2014			
	Quote-part de capitaux propres[1]	Retraitements de consolidation	Ecarts d'acquisition	Valeur de mise en équivalence
Banque Saudi Fransi	1 807	(37)		1 770
Banque Saudi Fransi	**1 807**			**1 770**

[1] Capitaux propres - Part du Groupe dans les états financiers de la co-entreprise lorsque la co-entreprise est un sous-groupe.

en millions d'euros	31.12.2013 retraité			
	Quote-part de capitaux propres[1]	Retraitements de consolidation	Ecarts d'acquisition	Valeur de mise en équivalence
Banque Saudi Fransi	1 396	(24)		1 372
Banque Saudi Fransi	**1 396**			**1 372**

[1] Capitaux propres - Part du Groupe dans les états financiers de la co-entreprise lorsque la co-entreprise est un sous-groupe.

6.17 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

en millions d'euros	31.12.2013 retraité	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2014
Immobilisations corporelles								
Valeur brute	1 163			54	(40)	29		1 206
Amortissements et Dépréciations[1]	(768)			(54)	20	(22)	(1)	(825)
Valeur au bilan	**395**				**(20)**	**7**	**(1)**	**381**
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	537			47	(14)	7	(1)	576
Amortissements et Dépréciations	(384)			(36)	13	(4)		(411)
Valeur au bilan	**153**			**11**	**(1)**	**3**	**(1)**	**165**

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

en millions d'euros	01.01.2013 retraité	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2013 retraité
Immobilisations corporelles								
Valeur brute	1 237		5	49	(58)	(24)	(46)	1 163
Amortissements et Dépréciations[1]	(802)			(56)	48	16	26	(768)
Valeur au bilan	**435**		**5**	**(7)**	**(10)**	**(8)**	**(20)**	**395**
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	498			52	(9)	(4)		537
Amortissements et Dépréciations	(355)			(39)	9	2	(1)	(384)
Valeur au bilan	**143**			**13**		**(2)**	**(1)**	**153**

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.18 Ecarts d'acquisition

en millions d'euros	31.12.2013 BRUT retraité	31.12.2013 NET retraité	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouve-ments	Transferts en actifs non courants à être cédés	31.12.2014 BRUT	31.12.2014 NET
Banque de financement et d'investissement	644	474							644	474
Banque privée	479	479			(22)	6			487	463
TOTAL	**1 123**	**953**			**(22)**	**6**			**1 131**	**937**

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultaient des plans à moyen terme établis pour les besoins de pilotage du Groupe.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- flux futurs estimés : données prévisionnelles établies à partir des budgets prévisionnels à trois ans approuvés par la gouvernance des entités ;

  Les projections des plans métiers ont été élaborées à partir du scénario économique de Crédit Agricole S.A. à fin septembre 2014 qui repose sur un maintien de taux d'intérêts longs à des niveaux très bas, mais s'accompagnant toutefois d'une normalisation en fin de période. Les principales hypothèses relatives à l'environnement économique sont les suivantes :

  - Une amélioration graduelle des perspectives pour la zone euro, caractérisée par une reprise fragile de la croissance, sous l'effet des incertitudes sur les finances publiques, notamment en France, et de la montée du risque géopolitique en Europe Centrale ;
  - Une situation qui devrait se normaliser aux Etats-Unis où la confiance semble solidement rétablie. Le chômage devrait continuer à baisser et la croissance devrait se raffermir ;
  - Une visibilité limitée pour les pays émergents, avec des situations contrastées : une croissance sous pression en Chine, une reprise fragile en Inde, une croissance durablement inférieure à la normale au Brésil et un ralentissement économique en Russie aggravé par la crise géopolitique.

- les fonds propres alloués aux différents métiers correspondent au 31 décembre 2014 à 8 % des emplois pondérés pour les activités bancaires ;
- taux de croissance à l'infini : 2% ;
- taux d'actualisation : 9,2% (Banque Privée) et 10,0% (Banque de Financement et d'Investissement).

La tendance baissière durable affectant les taux d'intérêt à long terme, notamment en France, a été prise en compte pour la détermination des taux d'actualisation. Elle se traduit par une baisse de l'ordre de 90bp des taux retenus par rapport à fin 2013, cohérente avec la mise à jour des hypothèses de taux utilisées pour la construction des budgets et des projections à trois ans.

Le taux d'actualisation appliqué aux activités de banque de financement et d'investissement a été revu à la baisse pour refléter l'évolution du profil de risque de ces activités.

Les tests de sensibilité effectués sur les écarts d'acquisition - Part du groupe démontrent que :

- une variation de +50 points de base du taux d'allocation de fonds propres aux UGT n'entraînerait pas de dépréciation des écarts d'acquisition ;
- une variation de +50 points de base du taux d'actualisation n'entraînerait pas de dépréciation des écarts d'acquisition ;
- une variation de +100 points de base du coefficient d'exploitation en année terminale n'entraînerait pas de dépréciation des écarts d'acquisition ;
- une variation de +10 points de base du coût du risque en année n'entraînerait pas de dépréciation des écarts d'acquisition.

6.19 Provisions

en millions d'euros	31.12.2013 retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2014
Risques d'exécution des engagements par signature	16		1		(12)	1		6
Risques opérationnels								
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	516		60	(57)	(1)	11	143	672
Litiges divers	720	1	155	(38)	(34)	42		846
Participations								
Restructurations	10			(6)				4
Autres risques	100		37	(33)	(39)	3		68
Total	**1 362**	**1**	**253**	**(134)**	**(86)**	**57**	**143**	**1 596**

en millions d'euros	01.01.2013 retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2013 retraité
Risques d'exécution des engagements par signature	18		3		(4)	(1)		16
Risques opérationnels								
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	570		31	(51)	(17)	(4)	(13)	516
Litiges divers	649		181	(4)	(30)	(24)	(52)	720
Participations	2				(2)			
Restructurations	13		10	(2)	(1)		(10)	10
Autres risques	70		73	(48)	(46)	(1)	52	100
Total	**1 322**		**298**	**(105)**	**(100)**	**(30)**	**(23)**	**1 362**

Contrôles fiscaux

■ Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Paris

Crédit Agricole CIB a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2008, 2009 et 2010. Une proposition de rectification avait été reçue fin 2013. Crédit Agricole CIB a contesté de façon motivée la quasi-totalité des points rectifiés. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé. Des échanges avec l'Administration ont eu lieu durant 2014. En l'absence d'évolution notable au cours dudit exercice, cette provision est maintenue.

■ Contrôle fiscal Merisma

Merisma, filiale de Crédit Agricole CIB, société fiscalement intégrée au Groupe Crédit Agricole S.A., a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur les exercices 2006 à 2010, assortis de majorations pour abus de droit.

Quoique toujours contestés en totalité, les redressements sont provisionnés.

■ Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Milan

Crédit Agricole CIB Milan a, lors de chacun des derniers exercices, suite à vérifications de comptabilité, reçu des propositions de rectification sur les exercices 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009 émises par les autorités fiscales italiennes. Crédit Agricole CIB a contesté de façon motivée les points redressés. Parallèlement, le processus de saisine des autorités compétentes franco-italiennes a été engagé. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé.

6.20 Capitaux propres

Composition du capital au 31 décembre 2014

Au 31 décembre 2014, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires de Crédit Agricole CIB	Nombre d'actions au 31.12.2014	% du capital	% des droits de vote
Crédit Agricole S.A.	261 514 764	97,33%	97,33%
SACAM développement[1]	5 992 478	2,23%	2,23%
Delfinances[2]	1 180 715	0,44%	0,44%
Personnes physiques	16	ns	ns
Total	**268 687 973**	**100,00%**	**100,00%**

[1] Détenu par le groupe Crédit Agricole.
[2] Détenu par le groupe Crédit Agricole S.A..

La valeur nominale des actions est de 27 euros. Ces actions sont entièrement libérées.

Résultat par action

	31.12.2014	31.12.2013 retraité
Résultat net part du Groupe de la période (en millions d'euros)	1 049	565
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	268 687 973	268 687 973
Nombre d'actions potentielles dilutives		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	268 687 973	268 687 973
Résultat de base par action (en euros)	**3,90**	**2,10**
Résultat par action des activités poursuivies (en euros)	**3,89**	**1,52**
Résultat par action des activités abandonnées (en euros)	**0,01**	**0,58**
Résultat dilué par action (en euros)	**3,90**	**2,10**
Résultat dilué des activités poursuivies (en euros)	**3,89**	**1,52**
Résultat dilué des activités abandonnées (en euros)	**0,01**	**0,58**

Dividendes

Année de rattachement du dividende	Montant net en millions d'euros
2011	647
2012	-
2013	1 000

Au titre de l'exercice 2014, le Conseil d'administration a proposé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires la mise en distribution de 999 519 259,56 euros.

Affectation du résultat et fixation du dividende

L'affectation du résultat est proposée dans un projet de résolution présenté par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole CIB du 30 avril 2015. Le texte des résolutions relatives aux comptes est le suivant :

▶ PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration à l'assemblée, du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du président et des rapports des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2014 tels qu'ils lui sont présentés.

▶ DEUXIEME RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

L'assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration à l'assemblée, du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2014 tels qu'ils lui sont présentés.

▶ TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, ayant constaté que le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élève à EUR 1.317.686.067,07, décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

- affectation de la somme de EUR 65.884.303,35 à la dotation de la réserve légale, portée ainsi à EUR 570.694.215,68, par application de l'article L.232-10 alinéa 1 du code de commerce ;
- mise en distribution de la somme de EUR 999.519.259,56, l'assemblée générale ayant préalablement constaté que la Société est dégagée de toutes autres obligations de dotations de réserves et que le bénéfice distribuable s'élève à EUR 2.988.357.980,19 après prise en compte du report à nouveau, s'élevant lui-même à EUR 1.736.556.216,47 ;
- affectation du solde au Report à Nouveau, qui s'élèvera ainsi à EUR 1.988.838.720,63.

L'assemblée fixe ainsi le dividende attaché à l'exercice clos le 31 décembre 2014 à un montant brut de EUR 3,72 pour chacune des actions ayant droit à ce dividende, soit 268.687.973 actions.

Ce dividende est éligible à l'abattement prévu au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France.

L'assemblée fixe la date de mise en paiement du dividende au 21 mai 2015.

L'assemblée générale prend acte, conformément à la loi, des distributions faites au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende
2011	250.935.992	2,58*
2012	-	-
2013	268.687.973	3,72*

(*) Dividende éligible à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France.

Gestion du capital

La politique de gestion des fonds propres de Crédit Agricole CIB est définie en deux étapes, en étroite collaboration avec son actionnaire majoritaire :

- Respect des objectifs de ratio global définis par le groupe Crédit Agricole S.A. (pourcentage d'allocation de capital par métier du groupe Crédit Agricole) et de ceux discutés avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ;
- Allocation entre les métiers de Crédit Agricole CIB en fonction de leur profil du risque, de leur rentabilité et du développement recherché.

En 2014, Crédit Agricole CIB a respecté les objectifs qui lui étaient assignés. Les informations concernant les fonds propres et le ratio de solvabilité sont détaillées dans la partie « Facteurs de risque - Pilier 3 ».

6.21 Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle détenues par Crédit Agricole CIB sont non significatives.

6.22 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle. L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle; ils sont positionnés en «Indéterminé».

en millions d'euros	31.12.2014					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	47 877					47 877
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	105 611	26 950	77 544	140 902	4 722	355 729
Instruments dérivés de couverture	1 947	219	133	52		2 351
Actifs financiers disponibles à la vente	5 215	7 094	9 463	2 575	750	25 097
Prêts et créances sur les établissements de crédit	35 452	3 541	5 732	642		45 367
Prêts et créances sur la clientèle	40 023	16 940	42 363	20 665		119 991
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	34					34
Actifs financiers detenus jusqu'à l'échéance						
Total actifs financiers par échéance	**236 159**	**54 744**	**135 235**	**164 836**	**5 472**	**596 446**
Banques centrales	2 207					2 207
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	104 588	18 158	76 528	156 665		355 939
Instruments dérivés de couverture	878	38	95	75		1 086
Dettes envers les établissements de crédit	48 321	4 223	16 461	2 603		71 608
Dettes envers la clientèle	86 842	8 190	1 365	395		96 792
Dettes représentées par un titre	22 112	16 889	11 660	59		50 720
Dettes subordonnées			550	4 017		4 567
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	93					93
Total passifs financiers par échéance	**265 041**	**47 498**	**106 659**	**163 814**		**583 012**

en millions d'euros	31.12.2013 retraité					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	56 168					56 168
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	112 225	23 212	73 643	97 773	3 151	310 004
Instruments dérivés de couverture	976	63	323	34		1 396
Actifs financiers disponibles à la vente	7 899	5 564	11 048	2 271	968	27 750
Prêts et créances sur les établissements de crédit	28 595	4 386	5 903	699		39 583
Prêts et créances sur la clientèle	39 908	12 289	39 004	18 773		109 974
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	23					23
Actifs financiers detenus jusqu'à l'échéance						
Total actifs financiers par échéance	**245 794**	**45 514**	**129 921**	**119 550**	**4 119**	**544 898**
Banques centrales	2 036					2 036
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	115 789	17 607	81 123	108 119	2	322 640
Instruments dérivés de couverture	634	25	83	45		787
Dettes envers les établissements de crédit	39 335	3 609	11 845	3 241	4	58 034
Dettes envers la clientèle	98 763	6 073	1 828	677		107 341
Dettes représentées par un titre	24 543	7 039	9 508	35	1	41 126
Dettes subordonnées	3		546	4 613		5 162
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	47					47
Total passifs financiers par échéance	**281 150**	**34 353**	**104 933**	**116 730**	**7**	**537 173**

NOTE 7 : AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

7.1 Détail des charges de personnel

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 Retraité
Salaires et traitements[1]	(1 294)	(1 278)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(71)	(80)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(27)	(7)
Autres charges sociales	(277)	(299)
Intéressement et participation	(34)	(33)
Impôts et taxes sur rémunération	(47)	(38)
Total charges de personnel	**(1 750)**	**(1 735)**

[1] dont charges relatives aux paiements à base d'actions pour 52,7 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 56,6 millions d'euros au 31 décembre 2013.

7.2 Effectif fin de période

en ETP : Equivalent Temps Plein	31.12.2014	31.12.2013 Retraité
France	4 090	4 133
Etranger	5 630	5 716
Total	**9 720**	**9 849**

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, Crédit Agricole CIB n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein de crédit Agricole CIB divers régimes de retraite obligatoire à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises Agirc/Arrco, complété notamment par un régime supplémentaire de type « article 83 ».

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Variation de la dette actuarielle

en millions d'euros	Euro Zone 31.12.2014	Hors Euro zone 31.12.2014	Toutes Zones 31.12.2014	31.12.2013 retraité Toutes zones
Dette actuarielle à l'ouverture	**211**	**1 164**	**1 375**	**1 382**
Ecart de change		67	67	(28)
Coût des services rendus sur la période	8	32	40	42
Coût financier	5	40	45	41
Cotisations employés		12	12	9
Modifications, réductions et liquidations de régime		(1)	(1)	(12)
Variation de périmètre				6
Prestations versées (obligatoire)	(11)	(36)	(47)	(52)
Taxe, charges administratives et primes				0
(Gains) / pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques	8	(24)	(16)	11
(Gains) / pertes actuariels - liés aux hypothèses financières	63	172	235	(24)
Dette actuarielle à la clôture	**284**	**1 426**	**1 710**	**1 375**

Détail de la charge comptabilisée au résultat

en millions d'euros	Euro Zone 31.12.2014	Hors Euro zone 31.12.2014	Toutes Zones 31.12.2014	31.12.2013 retraité Toutes zones
Coût des services	8	32	40	30
Charge/produit d'intérêt net	6	3	9	8
Impact en compte de résultat de l'année	**14**	**35**	**49**	**38**

Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recycables

en millions d'euros	Euro Zone 31.12.2014	Hors Euro zone 31.12.2014	Toutes Zones 31.12.2014	31.12.2013 retraité Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables à l'ouverture	76	135	211	238
Ecart de change		9	9	(3)
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif		(60)	(60)	(11)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques[1]	8	(24)	(16)	11
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières[1]	63	172	235	(24)
Ajustement de la limitation d'actifs				
Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global à la clôture	**71**	**97**	**168**	**(27)**
[1] Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience	4	(44)	(40)	7

Variation de juste valeur des actifs

en millions d'euros	Euro Zone 31.12.2014	Hors Euro zone 31.12.2014	Toutes Zones 31.12.2014	31.12.2013 retraité Toutes zones
Juste valeur des actifs à l'ouverture	**17**	**1 023**	**1 040**	**1 027**
Ecart de change		59	59	(24)
Intérêt sur l'actif (produit)		37	37	32
Gains / (pertes) actuariels		61	61	11
Cotisations payées par l'employeur	2	26	28	26
Cotisations payées par les employés		12	12	9
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variation de périmètre				5
Taxes, charges administratives et primes				
Prestations payées par le fonds	(2)	(36)	(38)	(46)
Juste valeur des actifs à la clôture	**17**	**1 182**	**1 199**	**1 040**

Position nette

en millions d'euros	Euro Zone 31.12.2014	Hors Euro zone 31.12.2014	Toutes Zones 31.12.2014	31.12.2013 retraité Toutes zones
Dette actuarielle fin de période	**284**	**1 426**	**1 710**	**1 375**
Impact de la limitation d'actifs				
Juste valeur des actifs fin de période	17	1 182	1 199	1 040
Position nette (passif) / actif fin de période	**(267)**	**(244)**	**(511)**	**(335)**

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarialle

	31.12.2014	31.12.2013 retraité
Taux d'actualisation[1]	2,33%	3,29%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	9,11%	4,35%
Taux attendus d'augmentation des salaires[2]	2,40%	2,79%
Taux d'évolution des coûts médicaux	4,50%	4,50%
Autre (inflation)	1,60%	2,23%

[1] Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est à dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.
[2] Suivant les populations concernées (cadre ou non cadres)

Composition des actifs

Information sur les actifs des régimes	Zone Euro			Hors zone Euro			Toutes zones		
	en %	en montant	dont coté	en %	en montant	dont coté	en %	en montant	dont coté
Actions	7,36%	1	1	24,89%	294	294	24,64%	295	295
Obligations	61,27%	11	11	51,87%	613	613	52,00%	623	623
Immobiliers	4,37%	1		7,07%	84		7,04%	84	
Autres actifs	27,00%	5		16,17%	191		16,33%	196	

La politique de couverture des engagements sociaux de CACIB répond aux règles de financement locales dans les pays où un financement minimum est exigé.

Au global, les engagements sociaux de CACIB sont couverts à hauteur de 70% au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2014, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus de 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 7.5% ;
- une variation de moins de 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 8.4%.

7.5 Autres engagements sociaux

Crédit Agricole CIB associe ses salariés à son développement et à ses résultats à travers différents dispositifs.

Au titre de l'accord de participation, la réserve spéciale est calculée, depuis 2004, selon la formule légale relevant des dispositions des articles D 3324-1 à D 3324-9 du Code du travail. Elle est répartie entre les bénéficiaires proportionnellement au salaire brut avec instauration d'une rémunération plancher et d'une rémunération plafonnée, l'attribution des droits étant légalement plafonnée.

Au titre de l'intéressement, un accord a été signé pour les années 2013, 2014 et 2015. Il associe les salariés à la performance de l'entreprise se traduisant par la diminution du coefficient d'exploitation et l'augmentation du résultat net courant corrigé avant incidence d'éléments de nature exceptionnelle.

Les montants distribués en France par l'entité Crédit Agricole CIB au cours des cinq derniers exercices sont les suivants :

Exercice	Année de versement	Participation en millions d'euros	Intéressement en millions d'euros
2013	2014		20,1
2012	2013		23,9
2011	2012		27,5
2010	2011		31,6
2009	2010		

Une distribution d'intéressement en 2015 devrait intervenir au titre de l'exercice 2014.

Crédit Agricole CIB dispose par ailleurs d'un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) ainsi que d'un Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif (PERCO) venant compléter les dispositifs susmentionnés. Ils proposent un choix diversifié de fonds communs de placement. Crédit Agricole CIB complète les versements volontaires par le versement d'un abondement :

- Le plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) : le taux de l'abondement est de 150 % pour l'exercice 2014, dans la limite de 1 000 euros de versement par an (selon l'accord du 27 février 2014 valable jusqu'au 31 décembre 2014). Le taux de l'abondement a été reconduit à l'identique pour l'exercice 2015.
- Le plan d'Epargne pour la Retraite Collectif (PERCO) : ce dispositif a été mis en place par l'accord du 28 avril 2011. Le taux de l'abondement dépend des montants investis, il est décliné sous forme de barème :
  - abondement de 80 % de 0 € à 750 € versés, soit au maximum 600 € ;
  - abondement de 40 % de 750,01 € à 2000 € versés, soit au maximum 500 € ;
  - abondement de 20 % de 2000,01 € à 4000 € versés, soit au maximum 400 €.

Soit au total un abondement brut maximum de 1 500 € pour 4 000 € de versements.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB verse des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail.

7.6 Paiements à base d'actions

Plan d'attribution d'options

Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2014.

Plan d'attribution d'actions gratuites

Dans le cadre des autorisations votées par l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2011, le Conseil d'administration du Crédit Agricole S.A. du 9 novembre 2011 a décidé de mettre en œuvre un plan d'attribution gratuite d'actions afin d'associer l'ensemble des salariés du groupe Crédit Agricole S.A. au capital et au succès de l'entreprise.

Ce plan prévoit l'attribution individuelle de 60 actions à plus de 82.000 collaborateurs du groupe Crédit Agricole S.A. dans 58 pays. Aucune condition de performance n'est exigée. Les seules obligations à respecter sont la condition de présence pendant la période d'acquisition et l'interdiction de cession pendant la période de conservation.

En France, les titres ont été livrés fin 2013 et font l'objet d'une période de conservation de deux ans. A l'international, le calendrier a été adapté en fonction notamment de l'environnement fiscal local. Dans les pays où la livraison n'est pas intervenue en 2013, celle-ci interviendra fin 2015. Il n'y aura alors pas de période de conservation.

Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2014.

Rémunérations variables différées versées en actions ou en espèces indexées sur la valeur de l'action

Les plans de rémunération variable différée au titre de 2013 et mis en œuvre au sein du groupe Crédit Agricole CIB, sont de deux natures :

- Plans dénoués en actions
- Plans dénoués en espèces indexées sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A..

Dans les deux cas, ces rémunérations variables sont assujetties à des conditions de présence et de performance et différées par tiers en mars 2015, mars 2016 et mars 2017.

La charge relative à ces plans est enregistrée en charges de rémunération. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits afin de tenir compte des conditions de présence, avec une contrepartie directe :

- en capitaux propres pour les plans dénoués en actions, la charge étant réévaluée uniquement en fonction de l'estimation du nombre d'actions à verser (en lien avec les conditions de présence et de performance),
- en dettes vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie, avec réévaluation de la dette par résultat périodiquement jusqu'à la date de règlement, en fonction de l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. et des «vesting conditions» (conditions de présence et de performance).

7.7 Rémunérations des dirigeants

Ont été retenus comme dirigeants de Crédit Agricole CIB les membres du Comité exécutif et les membres du Conseil d'Administration de Crédit Agricole CIB.

La composition du Comité exécutif figure dans le chapitre Gouvernance et Contrôle interne, du présent document de référence.

Les rémunérations versées et avantages accordés aux membres du Comité exécutif en 2014 s'établissent comme suit :

- avantages à court terme : 17,8 millions d'euros comprenant les rémunérations fixes et variables (dont 0,84 millions d'euros livrés en actions) y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature ;
- avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2014 : 14,3 millions d'euros au titre des engagements sur indemnités de fin de carrière et sur les régimes de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadres dirigeants du Groupe ;
- autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif ;
- Indemnités de fin de contrat de travail : il n'y a pas eu de versement effectué en 2014 au titre des indemnités de fin de contrat de travail ;
- Autre paiement en actions : il n'y a pas eu d'autres paiements en actions (en dehors des 0,84 millions d'euros susmentionnés).

Les membres du Conseil d'Administration de Crédit Agricole CIB ont perçu au titre de 2014 un montant global de jetons de présence de 0,38 millions d'euros bruts au titre de leur mandat chez Crédit Agricole CIB.

NOTE 8 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

Engagements donnés et reçus

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité
ENGAGEMENTS DONNÉS	**139 607**	**150 129**
Engagements de financement	**98 879**	**103 279**
Engagements en faveur d'établissements de crédit	11 994	16 707
Engagements en faveur de la clientèle	86 885	86 572
Ouverture de crédits confirmés	80 292	72 643
- Ouverture de crédits documentaires	4 684	6 193
- Autres ouvertures de crédits confirmés	75 608	66 450
Autres engagements en faveur de la clientèle	6 593	13 929
Engagements de garantie	**40 728**	**46 850**
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4 826	8 358
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 075	1 781
Autres garanties	2 751	6 577
Engagements d'ordre de la clientèle	35 902	38 492
Cautions immobilières	2 435	2 481
Autres garanties d'ordre de la clientèle	33 467	36 011
ENGAGEMENTS REÇUS	**150 225**	**157 611**
Engagements de financement	**28 241**	**52 540**
Engagements reçus d'établissements de crédit	23 537	38 886
Engagements reçus de la clientèle	4 704	13 654
Engagements de garantie	**121 984**	**105 071**
Engagements reçus d'établissements de crédit	4 659	6 081
Engagements reçus de la clientèle	117 325	98 990
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	18 422	16 593
Autres garanties reçues	98 903	82 397

Instruments financiers remis et reçus en garantie

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité
Valeurs comptables des actifs remis en garantie de passifs (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH...)	31 679	40 806
Titres prêtés	225	
Dépôts de garantie sur opérations de marché	21 798	18 699
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension	101 537	107 991
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	**155 239**	**167 496**
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	2	2
Titres et valeurs reçus en pension	116 621	113 084
Titres vendus à découvert	34 875	30 244
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	**151 498**	**143 330**

Garanties détenues

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par le Groupe Crédit Agricole CIB et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élèvent à 152 milliards d'euros au 31 décembre 2014 contre 143 milliards d'euros au 31 décembre 2013. Elles correspondent principalement aux pensions.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB n'en possède ni au 31 décembre 2014 ni au 31 décembre 2013.

Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2014, Crédit Agricole CIB a cessé d'apporter des créances en garantie dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF), contre 2 124 millions d'euros en 2013.

L'arrêt d'apport de ces créances a été effectif au 30/04/14 pour celles en USD et au 31/05/14 pour celles en EUR.

Par ailleurs, au cours de l'année 2014, Crédit Agricole CIB a apporté 1 014 millions d'euros de créances à la Banque de France dans le cadre de son refinancement, contre 2 978 millions d'euros en 2013.

Au 31 décembre 2014, Crédit Agricole CIB n'a effectué aucun tirage des lignes de refinancement ainsi obtenu auprès de la Banque de France.

NOTE 9 : RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Principes retenus par Crédit Agricole CIB

Les reclassements hors de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » ou hors de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

Reclassements effectués par Crédit Agricole CIB

En application de l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008, Crédit Agricole CIB n'a pas réalisé en 2014 de reclassement tels que permis par l'amendement de la norme IAS 39. Les informations sur les reclassements antérieurs sont données ci-dessous.

Nature, justification et montant des reclassements opérés

Crédit Agricole CIB a opéré au cours de l'année 2014 des reclassements de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » et « actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers la catégorie « prêts et créances ». La possibilité de reclassement entre ces deux catégories est prévue par IAS 39. Cela concerne des parts de fonds communs de titrisation souscrites dans le cadre d'activités de financement et répondant à la définition de la catégorie « prêts et créances ».

Ces reclassements ont été opérés à la date du 30/06/2014 pour la partie actifs financiers à la vente et en date du 16/12/2014 pour la partie actifs financiers à la juste valeur par résultat.

Les reclassements opérés lors des exercices antérieurs concernent des reclassements de la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers la catégorie « prêts et créances » et sont relatifs à des opérations de syndication ou des actifs de titrisation.

Pour les actifs reclassés au cours de l'année 2014, le tableau ci-dessous reprend leur valeur en date de reclassement ainsi que leur valeur au 31 décembre 2014 et la valeur au 31 décembre 2014 des actifs reclassés antérieurement et toujours à l'actif de Crédit Agricole CIB à cette date :

en millions d'euros	Total actifs reclassés		Actifs reclassés en 2014			Actifs reclassés antérieurement			
	Valeur au bilan 31.12.2014	Valeur de marché estimée 31.12.2014	Valeur de reclassement	Valeur au bilan 31.12.2014	Valeur de marché estimée 31.12.2014	Valeur au bilan 31.12.2014	Valeur de marché estimée 31.12.2014	Valeur au bilan 31.12.2013	Valeur de marché estimée 31.12.2013
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	1 572	1 533	24	24	22	1 548	1 511	2 786	2 755
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	396	396	398	396	396				
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	**1 968**	**1 929**	**422**	**420**	**418**	**1 548**	**1 511**	**2 786**	**2 755**

■ Variation de juste valeur comptabilisée en résultat relative aux actifs reclassés

La variation de juste valeur comptabilisée en résultat relative aux actifs reclassés en 2014 est reprise dans le tableau ci-dessous.

en millions d'euros	Variation de juste valeur comptabilisée	
	En 2014, jusqu'à la date de reclassement	en 2013 retraité
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances		
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	2	
Total Actifs reclassés	**2**	**0**

■ Contribution des actifs transférés au résultat depuis le reclassement

L'impact en résultat des actifs transférés se décompose comme suit :

en millions d'euros	Impact résultat avant impôt, depuis le reclassement							
	Actifs reclassés en 2014		Actifs reclassés antérieurement à 2014					
	Impact 2014		Impact cumulé au 31.12.2013 retraité		Impact 2014		Impact cumulé au 31.12.2014	
	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	2	0	(104)	(174)	56	47	(46)	(127)
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	10	10					10	10
Total actifs reclassés	**12**	**10**	**(104)**	**(174)**	**56**	**47**	**(36)**	**(117)**

■ Informations complémentaires

A la date de reclassement, les actifs financiers reclassés sur l'année 2014 présentent un taux d'intérêt effectif s'élevant à 2,23% avec des flux de trésorerie futurs non actualisés estimés à 428 millions d'euros pour la partie actifs financiers disponibles à la vente transferés en prêts et créances et un taux d'intérêt effectif s'élevant à 1,8% avec des flux de trésorerie futurs non actualisés estimés à 24 millions d'euros pour la partie actifs financiers à la juste valeut par résultat transférés en prêts et créances.

NOTE 10 : JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit price).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont net de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

en millions d'euros	Valeur au bilan au 31 décembre 2014	Valeur de marché estimée au 31 décembre 2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	**165 358**	**166 579**		**50 765**	**115 814**
Créances sur les établissements de crédit	**45 367**	**45 367**		**45 359**	**8**
Comptes ordinaires & prêts JJ	*3 290*	*3 290*		*3 290*	
Comptes et prêts à terme	*15 518*	*15 518*		*15 518*	
Titres reçus en pension livrée	*26 536*	*26 536*		*26 536*	
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	*8*	*8*			*8*
Autres prêts et créances	*15*	*15*		*15*	
Créances sur la clientèle	**119 991**	**121 212**		**5 406**	**115 806**
Créances commerciales	*14 117*	*14 118*			*14 118*
Autres concours à la clientèle	*88 679*	*89 901*			*89 901*
Titres reçus en pension livrée	*1 291*	*1 291*		*1 291*	
Prêts subordonnés	*119*	*119*			*119*
Titres non cotés sur un marché actif	*11 562*	*11 560*			*11 560*
Avances en comptes courants d'associés	*108*	*108*			*108*
Comptes ordinaires débiteurs	*4 115*	*4 115*		*4 115*	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	**0**	**0**			
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	**165 358**	**166 579**		**50 765**	**115 814**

en millions d'euros	Valeur au bilan au 31 décembre 2013 retraité	Valeur de marché estimée au 31 décembre 2013 retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	149 557	150 625		44 803	105 822
Créances sur les établissements de crédit	**39 583**	**39 584**		**39 576**	**8**
Comptes ordinaires & prêts JJ	2 834	2 835		2 835	
Comptes et prêts à terme	15 156	15 156		15 156	
Comptes et prêts à terme	-				
Titres reçus en pension livrée	21 488	21 488		21 488	
Prêts subordonnés	67	67		67	
Titres non cotés sur un marché actif	8	8			8
Autres prêts et créances	30	30		30	
Créances sur la clientèle	**109 974**	**111 041**		**5 227**	**105 814**
Créances commerciales	12 072	12 072			12 072
Autres concours à la clientèle	81 915	82 923			82 923
Titres reçus en pension livrée	1 002	1 002		1 002	
Prêts subordonnés	130	129			129
Titres non cotés sur un marché actif	10 537	10 597			10 597
Avances en comptes courants d'associés	93	93			93
Comptes ordinaires débiteurs	4 225	4 225		4 225	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0			
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	**149 507**	**150 625**		**44 803**	**105 822**

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le Niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le Niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de CDS. Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le Niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le Niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

■ Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

en millions d'euros	Valeur au bilan au 31 décembre 2014	Valeur de marché estimée au 31 décembre 2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	**71 608**	**71 608**		**71 608**	
Comptes ordinaires & prêts JJ	7 814	7 814		7 814	
Comptes et prêts à terme	40 957	40 957		40 957	
Titres donnés en pension livrée	22 837	22 837		22 837	
Dettes envers la clientèle	**96 792**	**96 791**		**34 165**	**62 626**
Comptes ordinaires créditeurs	32 781	32 781		32 781	
Comptes d'épargne à régime spécial	127	127			127
Autres dettes envers la clientèle	62 499	62 499			62 499
Titres donnés en pension livrée	1 385	1 384		1 384	
Dettes représentées par un titre	**50 720**	**50 727**		**50 727**	
Dettes subordonnées	**4 567**	**4 568**		**4 568**	
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	**223 687**	**223 694**		**161 068**	**62 626**

en millions d'euros	Valeur au bilan au 31 décembre 2013 retraité	Valeur de marché estimée au 31 décembre 2013 retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	**58 034**	**58 034**		**58 034**	
Comptes ordinaires & prêts JJ	8 281	8 314		8 281	
Comptes et prêts à terme	30 795	30 801		30 795	
Titres donnés en pension livrée	18 958	18 957		18 958	
Dettes envers la clientèle	**107 341**	**107 341**		**43 402**	**63 939**
Comptes ordinaires créditeurs	41 583	41 550		41 583	
Comptes d'épargne à régime spécial	150	150			150
Autres dettes envers la clientèle	63 789	63 773			63 789
Titres donnés en pension livrée	1 819	1 819		1 819	
Dettes représentées par un titre	**41 126**	**41 131**		**41 131**	
Dettes subordonnées	**5 162**	**5 162**		**5 162**	
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	**211 663**	**211 668**		**147 729**	**63 939**

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le Niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le Niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de CDS. Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le Niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le Niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Dispositif de valorisation

La valorisation des opérations de marché de CACIB est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des Risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou validés par le Département des Risques de Marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers …) ;
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des Risques de Marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

- Les ajustements de Mark to Market : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut-être positif ou négatif.
- Les réserves bid/ask: ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs.
  - Les réserves pour incertitude matérialisant une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs.
  - Les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.
- L'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre)

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (Credit Value Adjustment – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (Debt Value Adjustment – DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est, en priorité, directement déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

- L'ajustement de FVA (Funding Valuation Adjustment)

  La valorisation des instruments dérivés non collatéralisés intègre un ajustement de FVA ou Funding Valuation Adjustment lié au financement de ces instruments.
  Sa première application au 30 juin 2014 s'est traduite par la comptabilisation d'un impact négatif s'élevant à -167 millions d'euros.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

■ Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés comprennent les créances rattachées et sont nets de dépréciation.

en millions d'euros	**Total 31.12.2014**	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : **Niveau 1**	Valorisation fondée sur des données observables : **Niveau 2**	Valorisation fondée sur des données non observables : **Niveau 3**
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**353 989**	**49 632**	**300 230**	**4 127**
Créances sur la clientèle	261			261
Titres reçus en pension livrée	88 972		88 972	
Titres détenus à des fins de transaction	49 048	47 922	439	687
Effets publics et valeurs assimilées	*35 015*	*34 834*	*181*	
Obligations et autres titres à revenu fixe	*8 869*	*7 924*	*258*	*687*
Actions et autres titres à revenu variable	*5 164*	*5 164*		
Instruments dérivés	215 708	1 710	210 819	3 179
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**1 740**		**1 613**	**127**
Créances sur les établissements de crédit	1 613		1 613	
Titres à la juste valeur par résultat sur option	127			127
Obligations et autres titres à revenu fixe	*127*			*127*
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	**25 097**	**24 497**		**600**
Effets publics et valeurs assimilées	11 110	11 110		
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 253	13 239		14
Actions et autres titres à revenu variable	734	148		586
Instruments dérivés de couverture	**2 351**		**2 257**	**94**
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	**383 177**	**74 129**	**304 100**	**4 948**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	290		258	32
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	1 085	224		861
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	416		416	
Total des transferts vers chacun des niveaux	**1 791**	**224**	**674**	**893**

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 1 concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le Niveau 1.
Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux.

en millions d'euros	**Total 31.12.2013 retraité**	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : **Niveau 1**	Valorisation fondée sur des données observables : **Niveau 2**	Valorisation fondée sur des données non observables : **Niveau 3**
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**308 777**	**45 038**	**259 622**	**4 117**
Créances sur la clientèle	358			358
Titres reçus en pension livrée	90 608		90 608	
Titres détenus à des fins de transaction	45 015	44 992	6	17
Effets publics et valeurs assimilées	*34 939*	*34 933*	*6*	
Obligations et autres titres à revenu fixe	*6 728*	*6 711*		*17*
Actions et autres titres à revenu variable	*3 348*	*3 348*		
Instruments dérivés	172 796	46	169 008	3 742
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**1 227**		**1 087**	**140**
Créances sur les établissements de crédit	1 087		1 087	
Titres à la juste valeur par résultat sur option	140			140
Actions et autres titres à revenu variable	*140*			*140*
Actifs financiers disponibles à la vente	**27 750**	**26 440**		**1 310**
Effets publics et valeurs assimilées	14 838	14 838		
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 959	11 223		736
Actions et autres titres à revenu variable	953	379		574
Instruments dérivés de couverture	**1 396**		**1 396**	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	**339 150**	**71 478**	**262 105**	**5 567**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	120		120	
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	7 527	3 769		3 758
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	72		72	
Total des transferts vers chacun des niveaux	**7 719**	**3 769**	**192**	**3 758**

■ Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

en millions d'euros	Total 31.12.2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**328 796**	**36 152**	**288 213**	**4 431**
Titres vendus à découvert	34 876	34 829	46	1
Titres donnés en pension livrée	77 315		77 311	4
Dettes représentées par un titre				
Instruments dérivés	216 605	1 323	210 856	4 426
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**27 143**		**20 479**	**6 664**
Instruments dérivés de couverture	**1 086**		**1 067**	19
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	**357 025**	**36 152**	**309 759**	**11 114**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	46		46	
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	1 581	175		1 406
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	474		474	
Total des transferts vers chacun des niveaux	**2 101**	175	**520**	**1 406**

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux et les dettes comptabilisées en juste valeur sur option dont le dérivé incorporé relève du Niveau 3.

en millions d'euros	Total 31.12.2013 retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**290 984**	**30 255**	**255 785**	**4 944**
Titres vendus à découvert	30 247	30 247		
Titres donnés en pension livrée	87 214	1	87 213	
Dettes représentées par un titre				
Instruments dérivés	173 523	7	168 572	4 944
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**31 656**		**26 437**	**5 219**
Instruments dérivés de couverture	**787**		**787**	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	**323 427**	**30 255**	**283 009**	**10 163**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	8 004			8 004
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	79		79	
Total des transferts vers chacun des niveaux	**8 083**		**79**	**8 004**

Le Niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'Etat et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes considérées comme exécutables et mis à jour régulièrement sont classées en niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock de Bonds Souverains, d'Agences et de titres Corporates. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en niveau 3.

Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en niveau 2 sont les suivants :

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

  Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2.

- Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les swaps de taux, swaps de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change, taux d'intérêts), soit pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (swaps de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les caps, floors, swaptions, options de change, options sur actions, credit default swaps, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités).
- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type swaps annulables, paniers de change sur devises majeures. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèle parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres utilisés sont pour l'essentiel observables et des prix observables dans le marché, via notamment les prix de courtiers et/ou les consensus de place, permettent de corroborer les valorisations internes.
- les titres cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

Sont classés en niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est réintégrée au résultat soit de manière étalée sur la durée d'inobservabilité soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

Ainsi, le niveau 3 regroupe notamment :

- Titres

  Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement :

  - les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;
  - les ABS et CLO pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables ;
  - les ABS, CLO, tranches super sénior et mezzanines de CDO pour lesquels le caractère actif du marché n'est pas démontré.

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

  Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3.

- Dérivés de gré à gré

  Produits non observables du fait du sous-jacent : certains produits dont l'essentiel du stock est classé en Niveau 2 sont considérés comme relevant du Niveau 3 du fait de leur devise sous-jacente ou de leur maturité. Une grille d'observabilité définit pour chaque couple instrument/devise, la maturité maximale considérée comme observable. Cette observabilité est fonction de la liquidité du paramètre et de la disponibilité de sources observables permettant sa valorisation.

Principalement, sont classées en Niveau 3 :

- des expositions sur taux d'intérêts ou swap de change de maturité très longue
- des expositions sur actions, principalement des produits sur des marchés optionnels insuffisamment profonds ou des produits indexés sur la volatilité et contrats à terme dont la maturité est longue
- des expositions sur produits non linéaires (de taux ou de change) de maturité longue sur des devises/indices majeures. Sont inclus dans cette catégorie les options vanille, mais également les dérivés exotiques simples comme les swaps annulables
- des expositions non linéaires sur devises émergentes
- Produits dérivés complexes : ces produits relèvent du niveau 3 car leur valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables. Les principales expositions concernées sont :
- les produits dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt, de type Option, Option binaire ou produits exotiques. Ces produits font appel à une corrélation entre les deux taux qui n'est pas considérée comme observable du fait d'une liquidité réduite. La valorisation des expositions est cependant ajustée en fin de mois sur la base des niveaux de corrélations dérivés de consensus de place ;
- les produits dont le sous-jacent est la volatilité a terme d'un indice (Euribor, Spread de CMS). Ces produits ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation ;
- les Swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires. Les hypothèses et paramètres retenus sont contrôlés régulièrement sur la base des amortissements effectivement constatés ;
- les produits hybrides taux/change long terme de type Power Reverse Dual Currency, portant principalement sur le couple USD/JPY ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif ;
- les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations, quels que soient les sous-jacents considérés (taux, crédit, change, inflation). Dans cette catégorie on trouvera les produits cross-asset de type dual range, les baskets de change sur devises émergentes, Credit Default Baskets. La détermination des corrélations est effectuée de façon conservatrice en fonction de l'exposition globale de l'établissement, sur la base de données historiques. Si la diversité des corrélations est importante, les expositions à chacune d'entre elles demeurent mesurées.
- Les produits de corrélation actions et hybrides actions, dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier (panier qui dans certains cas est composé non seulement d'actions mais aussi d'autres instruments tels qu'indices sur matières premières). La valorisation de ces produits est sensible à la corrélation entre les composantes du panier et leur classification en niveau 3 est déterminée par leur maturité, leur nature hybride et la composition du panier sous-jacent.
- Les instruments dérivés à sous-jacent taux dont le coupon est indexé sur la volatilité forward (aussi appelés « Vol Bonds »)
- Les parts de CDO sur des expositions portant des paniers de crédit corporate. Le modèle de valorisation de ces produits utilise à la fois des données observables (prix de CDS) et non

observables (corrélations entre les défauts). Sur les tranches Senior, les plus illiquides, Crédit Agricole CIB a introduit des paramètres de valorisation adaptés à son appréciation du risque intrinsèque de ses expositions. Le risque de marché du portefeuille de CDO dérivés a été cédé à un fonds géré par Blue Mountain Capital en 2012

- Le risque de marché des portefeuilles de dérivés complexes sur actions a été transféré à une contrepartie externe au Groupe au 31/12/2013.

Pour la plupart de ces produits, le tableau ci-après fournit les techniques de valorisations et les principales données non observables avec leur intervalle de valeurs.

Classes d'instruments	Evaluation bilan en M€		Principaux types de produits composant le niveau 3	Technique de valorisation utilisée	Principales données non observables	Intervalle des données non observables
	Actif	Passif				
Dérivés de taux	2 428	3 631	Produits annulables de maturité longue (swaps annulables, swaps zero coupons annulables)	Modèle de valorisation des options de taux d'intérêt	Volatilité forward	-
			Options portant sur une différence de taux		Corrélations CMS	0% / 100%
			Swaps de titrisation	Modélisation des remboursements anticipés et actualisation des flux de trésorerie attendus	Taux de prépaiement	0% / 50%
			Produits hybrides taux/change de maturité longue (PRDC)	Modèle de valorisation des produits hybrides taux/change	Corrélation taux/taux	50% / 80%
					Corrélation taux/change	-50% / 50%
			Produits multi-sous-jacents (dual range, …)	Modèles de valorisation des instruments multi-sous-jacents	Corrélation - Fx/Equity	-50% / 75%
					Corrélation - Change/ Change	-20% / 50%
					Corrélation - Taux d'intérêt/Equity	-25% / 75%
					Corrélation - Taux d'intérêt/Taux d'intérêt	-10% / 100%
					Corrélation - Taux d'intérêt/Change	-75% / 75%
Dérivés de crédit	502	539	CDO sur panier de crédit corporate	Techniques de projection de la corrélation et modélisation des flux de trésorerie attendus	Corrélations entre les défauts des composantes	50% / 90%

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le Niveau 3

■ Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le Niveau 3

en millions d'euros	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			Actifs financiers disponibles à la vente			
		Créances sur la clientèle	Titres détenus à des fins de transaction	Obligations et autres titres à revenu fixe	Instruments dérivés	Titres à la juste valeur par résultat sur option	Actions et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Actifs financiers disponibles à la vente	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Instruments dérivés de couverture
Solde d'ouverture (01.01.2014 retraité)	**5 567**	**358**	**17**	**17**	**3 742**	**140**		**140**	**1 310**	**736**	**574**	
Gains /pertes de la période	(72)	75	103	103	(409)	(13)	(13)		78	(1)	79	94
Comptabilisés en résultat	*(252)*	*75*	*103*	*103*	*(409)*	*(13)*	*(13)*		*(8)*	*(1)*	*(7)*	
Comptabilisés en capitaux propres	*86*								*86*		*86*	
Achats de la période	239		195	195	40				4		4	
Ventes de la période	(317)	(172)	(28)	(28)	(17)				(100)		(100)	
Emissions de la période												
Dénouements de la période	(943)				(222)				(721)	(721)		
Reclassements de la période							140	(140)				
Variations liées au périmètre de la période	(3)								(3)		(3)	
Transferts	477		400	400	45				32		32	
Transferts vers Niveau 3	*893*		*418*	*418*	*443*				*32*		*32*	
Transferts hors Niveau 3	*(416)*		*(18)*	*(18)*	*(398)*							
Solde de clôture (31.12.2014)	**4 948**	**261**	**687**	**687**	**3 179**	**127**	**127**		**600**	**14**	**586**	**94**

■ Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le Niveau 3

en millions d'euros	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction			Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Instruments dérivés		
Solde d'ouverture (01.01.2014 retraité)	**10 163**			**4 944**	**5 219**	
Gains /pertes de la période	(754)	14		(454)	(333)	19
Comptabilisés en résultat	*(754)*	*14*		*(454)*	*(333)*	*19*
Comptabilisés en capitaux propres						
Achats de la période	1 821		4	55	1 762	
Ventes de la période	(643)	(13)		(34)	(596)	
Emissions de la période						
Dénouements de la période	(405)			(252)	(153)	
Reclassements de la période						
Transferts	932			167	765	
Transferts vers Niveau 3	*1 406*			*518*	*888*	
Transferts hors Niveau 3	*(474)*			*(351)*	*(123)*	
Solde de clôture (31.12.2014)	**11 114**	**1**	**4**	**4 426**	**6 664**	**19**

La variation nette de juste valeur des actifs et passifs valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 s'élève au 31 décembre 2014 à -1 570 millions d'euros et se décompose principalement ainsi :

- Une variation des gains et pertes de la période de +682 millions d'euros.
- Des achats nets de -1 256 millions d'euros.
- Des dénouements nets pour -538 millions d'euros, essentiellement liés au plan de deleveraging d'activités taux en extinction.
- Des transferts nets d'instruments financiers à hauteur de -455 millions d'euros s'expliquant principalement par +400 millions d'euros de titres comptabilisés en titres détenus à fins de transaction, -765 millions d'euros au titre des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option et -122 millions d'euros sur les dérivés de transaction.

Le montant de juste valeur (et de sa variation) sur ces seuls produits n'est cependant pas représentatif. En effet, ces produits sont très largement couverts par d'autres, plus simples et individuellement valorisés à partir de données jugées observables. Les valorisations (et leurs variations) de ces produits de couverture, en grande partie symétriques à celles des produits valorisés sur la base de données jugées non observables, n'apparaissent pas, elles, dans le tableau ci-dessus.

Analyse de la sensibilité des instruments financiers valorisés sur un modèle de valorisation de Niveau 3

Le caractère non observable des paramètres introduit une incertitude que nous venons évaluer ci-après à travers un calcul de sensibilité sur les instruments évalués à partir de ces mêmes paramètres.

Sur le périmètre des dérivés de taux, deux facteurs principaux sont considérés comme non observables et entrainent de fait la classification des produits dont la valorisation y fait appel en Niveau 3 : la corrélation et les taux de prépaiement (ie. remboursement anticipé).

- La corrélation

De nombreux produits sont sensibles à un paramètre de corrélation. Cependant, ce paramètre n'est pas unique et il existe de nombreux types de corrélations parmi lesquels :

- corrélation forward entre index successifs sur une même devise - ex : CMS 2 ans / CMS 10 ans ;
- corrélation taux/taux (index différents) – ex : Libor 3M USD/ Libor 3M EUR ;
- corrélation taux/change (ou Quanto) – ex : USD/JPY – USD ;
- corrélation equity/equity ;
- corrélation equity/change ;
- corrélation equity/taux ;
- corrélation change/change.

L'exposition aux corrélations des activités gérées en extinction, traditionnellement les principales contributrices, ayant fortement décru sous l'effet couplé des efforts de deleveraging et de l'évolution des conditions de marché, les principales expositions aux corrélations proviennent désormais des activités Cross Asset.

- Le taux de prépaiement

Le taux de prépaiement correspond au taux de remboursement anticipé sur des portefeuilles de titrisation, qu'il s'agisse de remboursements anticipés volontaires ou involontaires (défaut). Le nominal des swaps de titrisation s'ajustant automatiquement au nominal du portefeuille sous-jacent, sans paiement du Mark to Market, le taux de prépaiement est un facteur significatif dans leur valorisation.

Cependant, si ce taux n'est pas observable, le modèle de valorisation en place est particulièrement conservateur. La valorisation retenue est définie comme le minimum entre la valorisation obtenue en calculant la valeur de l'opération en utilisant un taux de prépaiement plus rapide et un taux de prépaiement plus lent qu'anticipé. Ainsi, une variation « normale » du taux de prépaiement n'aura aucun impact significatif sur la valorisation.

Les résultats présentés ci-dessous ont été obtenus en appliquant les chocs suivants :

- corrélations entre index successifs d'une même devise (i.e. corrélations CMS) : 3%
- corrélations cross assets (ex : Equity/FX ou IR/ Equity) et entre deux courbes de taux de devises différentes : 5%

Le résultat du stress est alors obtenu en sommant les valeurs absolues obtenues. Pour chaque type de corrélation, nous avons considéré les valeurs absolues par devise et par book, faisant ainsi l'hypothèse que les corrélations n'étaient pas corrélées entre elles. Pour les corrélations CMS, nous avons considéré indépendamment les différents sous-jacents (ex : 1y10y, 2y10y).

Au 31/12/2014, la sensibilité aux paramètres utilisés dans les modèles de dérivés de taux ressort ainsi à +/- 7,1 m€, en leger retrait par rapport qu 30/06 (+/- 7,9 m€ et en forte réduction par rapport au 31/12/2013 (14,4 m€). Ce retrait provient pour environ 5,2 m€ de la forte réduction de la position de Corrélation CMS en Euro et pour 2,6 M par la réduction des expositions du book LTFX. Les impacts sur les autres périmètres sont significativement plus réduits, notamment sur le book Cross Asset.

Les principaux contributeurs sont désormais:

- Cross Asset : 4 m€ (1,2 m€ au 31/12/2013
- Long Term FX : 0,9 m€ (vs. 3,5 m€)
- Legacy Rates : 0,9 m€ (vs. 6.2 m€)
- Structured USD: 0,8 m€ (vs. 0.1 m€)

Les contributions des autres périmètres sont peu significatives.

Le périmètre hors dérivés de taux concerne les titrisations de type RMBS, CLO et tranches mezzanines de CDO : l'ampleur de l'incertitude est captée via un choc de 1 bp sur les spreads de crédit.

Au 31/12/2014, la sensibilité aux paramètres utilisés pour valoriser ces produits est quasi-nulle.

10.3 Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité
Marge différée au 1er janvier	**62**	**102**
Marge différée générée par les nouvelles transactions de la période	26	15
Comptabilisé en résultat durant la période		
Amortissement et transactions annulées/remboursées/échues	(23)	(55)
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant la période		
Marge différée en fin de période	**65**	**62**

NOTE 11 : PRINCIPAUX IMPACTS LIÉS À L'APPLICATION DES NOUVELLES NORMES DE CONSOLIDATION (IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12)

La première application d'IFRS 10 a eu pour impact l'entrée dans le périmètre de consolidation des deux conduits ABCP multicédants (LMA et Atlantic) et de 16 FCT dédiés à refinancer sur le marché des opérations de titrisation pour le compte de la clientèle, en Europe et aux États-Unis.

Le changement de méthode de consolidation lié à la première application d'IFRS 11 et d'IAS 28 amendée, a pour effet de traduire sur une seule ligne du bilan, du compte de résultat et des autres éléments du résultat global, la quote-part des intérêts détenus dans ces entités. L'application de cette norme étant rétroactive, les données au 01/01/2013 et au 31/12/2013 relatives à l'UBAF, Elipso et Newedge sont retraitées.

Compte de résultat

Impact du changement de méthode lié aux nouvelles normes de consolidation au 31 décembre 2013

en millions d'euros	31.12.2013 retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	31.12.2013 publié
Intérêts et produits assimilés	4 799	60	(26)	4 765
Intérêts et charges assimilées	(2 744)	(61)	13	(2 696)
Commissions (produits)	1 498	25	(2)	1 475
Commissions (charges)	(524)	(23)		(501)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	722			722
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	15		0	15
Produits des autres activités	64		(2)	66
Charges des autres activités	(75)		0	(75)
PRODUIT NET BANCAIRE	**3 755**	1	**(17)**	**3 771**
Charges générales d'exploitation	(2 689)	(1)	18	(2 706)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(91)		0	(91)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**975**	0	**1**	**974**
Coût du risque	(516)		13	(529)
RESULTAT D'EXPLOITATION	**459**	0	**14**	**445**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	124		9	115
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1		(18)	19
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	0	0	0
RESULTAT AVANT IMPÔT	**584**	0	**5**	**579**
Impôts sur les bénéfices	(153)			(153)
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	156		0	156
RESULTAT NET	**587**	0	**5**	**582**
Participations ne donnant pas le contrôle	22			22
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	**565**	0	**5**	**560**
Résultat de base par action (en euros)[1]	2,10	0,00		2,08
Résultat dilué par action (en euros)[1]	2,10	0,00		2,08

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

▪ Impact du changement de méthode lié aux nouvelles normes de consolidation au 31 décembre 2013

en millions d'euros	31.12.2013 retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	31.12.2013 publié
Résultat net	**587**		**5**	**582**
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	27			27
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	0			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	**27**			**27**
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence	**0**			
Impôts sur les gains et pertes comptablisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	**(11)**			**(11)**
Impôts sur les gains et pertes comptablisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence	**0**			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables ultérieurement en résultat	**16**			**16**
Gains et pertes sur écarts de conversion	(88)		58	(146)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	10			10
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(416)		(76)	(340)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	34			34
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	**(460)**		**(18)**	**(442)**
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entités mises en équivalence	**(82)**		**18**	**(100)**
Impôts sur les gains et pertes comptablisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	**126**		**(1)**	**127**
Impôts sur les gains et pertes comptablisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence	**1**		**1**	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat	**(415)**		**0**	**(415)**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	**(399)**		**0**	**(399)**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**188**		**5**	**183**
Dont participations ne donnant pas le contrôle	64			64
Dont part du Groupe	124		5	119

Bilan actif

■ Impact du changement de méthode lié aux nouvelles normes de consolidation au 31 décembre 2013

en millions d'euros	31.12.2013 retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	31.12.2013 publié
Caisse, banques centrales	56 168		(33)	56 201
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	310 004	(289)	8	310 285
Instruments dérivés de couverture	1 396		(4)	1 400
Actifs financiers disponibles à la vente	27 750		(59)	27 809
Prêts et créances sur les établissements de crédit	39 583	347	(600)	39 836
Prêts et créances sur la clientèle	109 974	7 935	101	101 938
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	23			23
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Actifs d'impôts courants et différés	1 502			1 502
Comptes de régularisation et actifs divers	39 621	5	3	39 613
Actifs non courants destinés à être cédés	268		(24 189)	24 457
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 573		201	1 372
Immeubles de placement				
Immobilisations corporelles	395		(1)	396
Immobilisations incorporelles	153		(1)	154
Écarts d'acquisition	953			953
Total de l'actif	**589 363**	**7 998**	**(24 574)**	**605 939**

■ Impact du changement de méthode lié aux nouvelles normes de consolidation au 1er janvier 2013

en millions d'euros	01.01.2013 retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	01.01.2013 publié
Caisse, banques centrales	37 259		(246)	37 505
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	360 583		(3 129)	363 712
Instruments dérivés de couverture	1 833		(9)	1 842
Actifs financiers disponibles à la vente	30 054	50	(80)	30 084
Prêts et créances sur les établissements de crédit	54 703	(17)	(10 876)	65 596
Prêts et créances sur la clientèle	123 048	8 090	(7 550)	122 508
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	33			33
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Actifs d'impôts courants et différés	2 325		(29)	2 354
Comptes de régularisation et actifs divers	47 461	5	(1 700)	49 156
Actifs non courants destinés à être cédés	3 858			3 858
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 966		597	1 369
Immeubles de placement				
Immobilisations corporelles	435		(31)	466
Immobilisations incorporelles	143		(16)	159
Écarts d'acquisition	958			958
Total de l'actif	**664 659**	**8 128**	**(23 069)**	**679 600**

Bilan Passif

■ Impact du changement de méthode lié aux nouvelles normes de consolidation au 31 décembre 2013

en millions d'euros	31.12.2013 retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	31.12.2013 publié
Banques centrales	2 036			2 036
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	322 640		22	322 618
Instruments dérivés de couverture	787		(1)	788
Dettes envers les établissements de crédit	58 034	(38)	(337)	58 409
Dettes envers la clientèle	107 341	(7 278)	(31)	114 650
Dettes représentées par un titre	41 126	15 305	(11)	25 832
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	47			47
Passifs d'impôts courants et différés	482		(1)	483
Comptes de régularisation et passifs divers	34 922	9	(6)	34 919
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			(24 189)	24 189
Provisions techniques des contrats d'assurance	11			11
Provisions	1 362		(14)	1 376
Dettes subordonnées	5 162			5 162
Total dettes	**573 950**	**7 998**	**(24 568)**	**590 520**
Capitaux propres				
Capitaux propres part du Groupe	15 303		(6)	15 309
Capital et réserves liées	8 160			8 160
Réserves consolidées	6 244		(11)	6 255
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	353			353
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés	(19)			(19)
Résultat de l'exercice	565		5	560
Participations ne donnant pas le contrôle	110			110
Total Capitaux propres	**15 413**		**(6)**	**15 419**
Total du passif	**589 363**	**7 998**	**(24 574)**	**605 939**

Impacts du changement de méthode lié aux nouvelles normes de consolidation au 1er janvier 2013

en millions d'euros	01.01.2013 retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	01.01.2013 publié
Banques centrales	1 057			1 057
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	386 005		(1 155)	387 160
Instruments dérivés de couverture	1 060		(3)	1 063
Dettes envers les établissements de crédit	54 391		(4 369)	58 760
Dettes envers la clientèle	105 505	(6 135)	(9 521)	121 161
Dettes représentées par un titre	45 275	14 173		31 102
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	109			109
Passifs d'impôts courants et différés	531		(16)	547
Comptes de régularisation et passifs divers	44 244	90	(7 929)	52 083
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	3 718		167	3 551
Provisions techniques des contrats d'assurance	11			11
Provisions	1 322		(37)	1 359
Dettes subordonnées	5 775		(195)	5 970
Total dettes	**649 003**	**8 128**	**(23 058)**	**663 933**
Capitaux propres				
Capitaux propres part du Groupe	15 120		(11)	15 131
Capital et réserves liées	8 160			8 160
Réserves consolidées	6 574		(11)	6 585
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	824			824
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés	(49)			(49)
Résultat de l'exercice	(389)			(389)
Participations ne donnant pas le contrôle	536			536
Total Capitaux propres	**15 656**		**(11)**	**15 667**
Total du passif	**664 659**	**8 128**	**(23 069)**	**679 600**

Tableau des flux de trésorerie

Impact du changement de méthode lié aux nouvelles normes de consolidation au 31 décembre 2013

en millions d'euros	31.12.2013 retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	31.12.2013 publié
Résultat avant impôts	**584**		**5**	**579**
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	91			91
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations				
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	416		(13)	429
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(124)		(9)	(115)
Résultat net des activités d'investissement	86		19	67
Résultat net des activités de financement	240		(8)	248
Autres mouvements	(1 471)			(1 471)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	**(762)**		**(11)**	**(751)**
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(807)		132	(939)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	18 506	(1 558)	159	19 905
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(12 576)	1 635	(35)	(14 176)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(2 611)	(80)	(2)	(2 529)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	11		6	5
Impôts versés	666		(4)	670
Augmentation/(diminution) des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	**3 189**	(3)	**256**	**2 936**
Flux provenant des activités abandonnées	(160)		(50)	(110)
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	**2 851**	(3)	**200**	**2 654**
Flux liés aux participations	(48)	2		(50)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(86)		(26)	(60)
Flux provenant des activités abandonnées	387		5	382
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	**253**	2	**(21)**	**272**
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(430)			(430)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(598)		8	(606)
Flux provenant des activités abandonnées	2		9	(7)
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	**(1 026)**		**17**	**(1 043)**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	**(2 892)**		**52**	**(2 944)**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	**(814)**	(1)	**248**	**(1 061)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**49 494**	13	**(2 330)**	**51 811**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	36 199		(246)	36 445
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	13 295	13	(2 084)	15 366
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**48 680**	13	**(2 083)**	**50 750**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	54 127		(37)	54 164
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(5 447)	13	(2 046)	(3 414)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	**(814)**		**247**	**(1 061)**

NOTE 12 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2014

12.1 Information sur les filiales

12.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées

CACIB est soumis aux restrictions suivantes :

Contraintes règlementaires

Les filiales de CACIB sont soumises à la règlementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs à CACIB.

Contraintes légales

Les filiales de CACIB sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

Autres contraintes

Une filiale de CACIB, Crédit Agricole CIB Algérie, doit soumettre à l'accord préalable de leur autorité de tutelle (Banque d'Algérie) la distribution de dividendes.

12.1.2 Soutien aux entités structurées contrôlées

Crédit Agricole CIB a des accords contractuels avec certaines entités structurées consolidées assimilables à des engagements de fournir un soutien financier.

Pour ses besoins de financement et ceux de sa clientèle Crédit Agricole CIB utilise des véhicules d'émission de dettes structurées afin de lever de la liquidité sur les marchés financiers. Les titres émis par ces entités sont intégralement garantis par CACIB, au 31 décembre 2014, le montant de ces émissions est de 9 milliards d'euros.

Dans le cadre de son activité de titrisation pour compte de tiers Crédit Agricole CIB apporte des lignes de liquidités à ses conduits ABCP (voir page 205 pour plus de détail). Au 31 décembre 2014 le montant de ces lignes de liquidités est 21,9 milliards d'euros.

12.2 Composition du périmètre

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2014 se présente ainsi de façon détaillée :

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole CIB	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'Implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode au 31.12.2014	% de contrôle		% d'intérêt	
						31.12. 2014	31.12. 2013	**31.12. 2014**	31.12. 2013
Société mère et ses succursales									
Crédit Agricole CIB S.A.		France		Société mère	mère	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Dubai)	D3	Emirats Arabes Unis	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Dubai DIFC)	D3	Emirats Arabes Unis	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Abu Dhabi)	D3	Emirats Arabes Unis	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Corée du Sud)		Corée du sud	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Espagne)		Espagne	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Inde)		Inde	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Japon)		Japon	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Singapour)		Singapour	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Royaume-Uni)		Royaume-Uni	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Hong-Kong)		Hong-Kong	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (New-York)		Etats-Unis	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Iles-Caymans)	D3	Iles Cayman	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Chicago)	D3	Etats-Unis	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Taipei)		Taiwan	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Luxembourg)		Luxembourg	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Finlande)		Finlande	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Vietnam)		Vietnam	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Allemagne)		Allemagne	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Suède)		Suede	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Italie)		Italie	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agriciole CIB (Belgique)		Belgique	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Miami)		Etats-Unis	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Etablissements bancaires et financiers									
Banco Crédit Agricole Brasil S.A.		Brésil		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Banque Saudi Fransi - BSF		Arabie Saoudite		Entreprise associée	mise en équivalence	31,11	31,11	31,11	31,11
Crédit Agricole CIB Algérie Bank Spa		Algérie		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Australia Ltd.		Australie		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB China Ltd.		Chine		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.		Inde		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB ZAO Russia		Russie		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Luxembourg		Luxembourg		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Luxembourg (Espagne)		Espagne	Luxembourg	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Luxembourg (Belgique)		Belgique	Luxembourg	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Suisse		Suisse		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Suisse (Hong-Kong)		Hong-Kong	Suisse	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Suisse (Singapour)		Singapour	Suisse	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Suisse (Bahamas) Ltd.		Bahamas		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Foncier de Monaco		Monaco		Filiale	intégration globale	70,13	70,13	68,95	68,95
Finanziaria Indosuez International Ltd.		Suisse		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Newedge	S2 - D4 - D6	France		Co-entreprise	mise en équivalence	0,00	50,00	0,00	50,00
Newedge Financial Singapore Pte Ltd.	S2 - D4 - D6	Singapour		Co-entreprise	mise en équivalence	0,00	50,00	0,00	50,00
Altura Markets	S2 - D4 - D6	Espagne		Co-entreprise	mise en équivalence	0,00	50,00	0,00	25,00
Newedge Broker Hong-Kong Ltd.	S2 - D4 - D6	Hong-Kong		Co-entreprise	mise en équivalence	0,00	50,00	0,00	50,00
Newedge Financial Hong-Kong Ltd.	S2 - D4 - D6	Hong-Kong		Co-entreprise	mise en équivalence	0,00	50,00	0,00	50,00
Newedge Canada Inc.	S2 - D4 - D6	Canada		Co-entreprise	mise en équivalence	0,00	50,00	0,00	50,00
Citic Newedge Futures Corp, Ltd	S2 - D4 - D6	Chine		Co-entreprise	mise en équivalence	0,00	42,00	0,00	21,00
Newedge UK Financial Ltd.	S2 - D4 - D6	Royaume-Uni		Co-entreprise	mise en équivalence	0,00	50,00	0,00	50,00

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole CIB	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'Implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode au 31.12.2014	% de contrôle		% d'intérêt	
						31.12. 2014	31.12. 2013	**31.12. 2014**	31.12. 2013
Cube Financial Holding Ltd.	S1 - D4 - D6	Royaume-Uni		Co-entreprise	mise en équivalence	0,00	50,00	0,00	50,00
Newedge Broker India PTE Ltd.	S2 - D4 - D6	Inde		Co-entreprise	mise en équivalence	0,00	50,00	0,00	50,00
Newedge Japan Inc.	S2 - D4 - D6	Japon		Co-entreprise	mise en équivalence	0,00	50,00	0,00	50,00
Newedge USA LLC	S2 - D4 - D6	Etats-Unis		Co-entreprise	mise en équivalence	0,00	50,00	0,00	50,00
Newedge Facilities Management Inc.	S2 - D4 - D6	Etats-Unis		Co-entreprise	mise en équivalence	0,00	50,00	0,00	50,00
Newedge (Dubai)	S2 - D4 - D6	Emirats Arabes Unis	France	Co-entreprise	mise en équivalence	0,00	50,00	0,00	50,00
Newedge (Hong-Kong)	S2 - D4 - D6	Hong-kong	France	Co-entreprise	mise en équivalence	0,00	50,00	0,00	50,00
Newedge (Genève)	S2 - D4 - D6	Suisse	France	Co-entreprise	mise en équivalence	0,00	50,00	0,00	50,00
Newedge (Zurich)	S2 - D4 - D6	Suisse	France	Co-entreprise	mise en équivalence	0,00	50,00	0,00	50,00
Newedge (Francfort)	S2 - D3 - D4 - D6	Allemagne	France	Co-entreprise	mise en équivalence	0,00	50,00	0,00	50,00
Newedge (Royaume-Uni)	S2 - D3 - D4 - D6	Royaume-Uni	France	Co-entreprise	mise en équivalence	0,00	50,00	0,00	50,00
UBAF	D6	France		Co-entreprise	mise en équivalence	47,01	47,01	47,01	47,01
UBAF (Japon)	D6	Japon	France	Co-entreprise	mise en équivalence	47,01	47,01	47,01	47,01
UBAF (Corée du Sud)	D6	Corée du Sud	France	Co-entreprise	mise en équivalence	47,01	47,01	47,01	47,01
UBAF (Singapour)	D6	Singapour	France	Co-entreprise	mise en équivalence	47,01	47,01	47,01	47,01
CA Indosuez Private Banking		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Gestion		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Ester Finance Titrisation		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de bourse									
Crédit Agricole Securities (USA) Inc		Etats-Unis		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés d'investissement									
CA Brasil DTVM		Brésil		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Compagnie Française de l'Asie (CFA)		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Securities Asia BV		Pays-Bas		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Global Partners Inc.		Etats-Unis		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole North America Inc.	S1	Etats-Unis		Filiale	intégration globale	0,00	100,00	0,00	100,00
L.F. Investment Inc.		Etats-Unis		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Indosuez CM II Inc.		Etats-Unis		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
L.F. Investment L.P.		Etats-Unis		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.		Royaume-Uni		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Private Banking		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)		Japon	Pays-Bas	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Doumer Finance S.A.S.		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Fininvest		France		Filiale	intégration globale	98,32	98,31	98,32	98,31
Fletirec		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
I.P.F.O.		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Securities Taiwan		Taiwan		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Assurances									
CAIRS Assurance S.A.		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Divers									
CAL Conseil		Luxembourg		Filiale	intégration globale	99,99	99,99	99,99	99,99
Calixis Finance		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calliope srl		Italie		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyce P.L.C.		Royaume-Uni		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CLIFAP		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.		Hong-kong		Filiale	intégration globale	99,99	99,99	99,99	99,99
Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd.		Guernesey		Entité structurée contrôlée	intégration globale	99,90	99,90	99,90	99,90
Crédit Agricole CIB Financial Prod. (Guernsey) Ltd.		Guernesey		Entité structurée contrôlée	intégration globale	99,90	99,90	99,90	99,90
Crédit Agricole CIB Financial Solutions		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	99,60	99,76	99,60	99,76

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole CIB	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'Implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode au 31.12.2014	% de contrôle		% d'intérêt	
						31.12. 2014	31.12. 2013	**31.12. 2014**	31.12. 2013
Crédit Agricole CIB Global Banking		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
DGAD International SARL		Luxembourg		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Semeru Asia Equity High Yield Fund	S2	Iles Cayman		Entité structurée contrôlée	intégration globale	0,00	70,85	0,00	70,85
Himalia P.L.C.		Royaume-Uni		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Immobilière Sirius S.A.		Luxembourg		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	99,99	99,99
Island Refinancing Srl		Italie		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
MERISMA		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Sagrantino Italy srl		Italie		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI La Baume		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CLSA Financial Products Ltd		Bermudes		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Benelpart		Belgique		Filiale	intégration globale	99,00	99,00	98,46	98,46
Financière des Scarabées		Belgique		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	99,75	99,75
Lafina		Belgique		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	98,80	98,80
Segemil		Luxembourg		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	99,45	99,45
SNGI Belgium		Belgique		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Sococlabecq		Belgique		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	98,80	98,80
Transpar	S4	Belgique		Filiale	intégration globale	0,00	100,00	0,00	99,52
TCB		France		Filiale	intégration globale	86,50	86,50	99,68	99,68
Armo-Invest		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	99,45	99,45
Calciphos		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	99,45	99,45
Miladim		France		Filiale	intégration globale	99,00	99,00	99,06	99,07
Molinier Finances		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	98,66	98,68
SNGI		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Sofipac		Belgique		Filiale	intégration globale	99,00	99,00	99,45	99,45
Placements et réalisations immobilières (SNC)		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	99,49	99,49
Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.		Etats-Unis		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole America Services Inc.		Etats-Unis		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Private Banking Management Company	E2	Luxembourg		Filiale	intégration globale	100,00	0,00	100,00	0,00
Atlantic Asset Securitization LLC	D5	Etats-Unis		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
LMA SA	D5	France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
FIC-FIDC	D3	Brésil		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Héphaïstos EUR FCC	D5	France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Héphaïstos GBP FCT	D5	France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Héphaïstos USD FCT	D5	France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Héphaïstos Multidevises FCT	D5	France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Eucalyptus FCT	D5	France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Pacific USD FCT	D5	France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Shark FCC	D5	France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Vulcain EUR FCT	D5	France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Vulcain GBP FCT	D5	France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole CIB	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'Implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode au 31.12.2014	% de contrôle		% d'intérêt	
						31.12. 2014	31.12. 2013	**31.12. 2014**	31.12. 2013
FCT Cablage FCT	D5	France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Vulcain USD FCT	D5	France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Acieralliage EURO FCC	D5	France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Acieralliage USD FCC	D5	Etats-Unis		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Pacific EUR FCC	D5	France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Pacific IT FCT	D5	France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Triple P FCC	D5	France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
ESNI (compartiment Crédit Agricole CIB)	E2	France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	0,00	100,00	0,00
Elipso Finance S.r.l	D6	Italie		Co-entreprise	mise en équivalence	50,00	0,00	50,00	0,00

(a) **Entrées (E) dans le périmètre.**
E 1 Franchissement de seuil
E 2 Création
E 3 Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sorties (S) du périmètre :
S 1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
S 2 Sociétés cédées au hors groupe ou perte de contrôle
S 3 Entités déconsolidées en raison de son caractère non significatif
S 4 Fusion absorption
S 5 Transmission Universelle du Patrimoine

Divers :
D 1 Changement de dénomination sociale
D 2 Modification de méthode de consolidation
D 3 Entités nouvellement présentées dans la note de périmètre
D 4 Entités en IFRS 5
D5 Entrée de périmètre en application d'IFRS 10
D6 Changement de méthode de consolidation en application d'IFRS 11

(b) **Type d'entité et nature du contrôle**
Filiale
Entité structurée contrôlée
Co-entreprise
Co-entreprise structurée
Opération en commun
Entreprise associée
Entreprise associée structurée
Succursale

NOTE 13 : PARTICIPATIONS ET ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

13.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Au 31 décembre 2014, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20% et dont la valeur au bilan est significative (cf. Note 1.3 sur les principes et méthodes comptables) sont les suivantes :

en millions d'euros	31.12.2014		31.12.2013 retraité		Raison de la non intégration dans le périmètre de consolidation
	Valeur nette au bilan	% de capital détenu par le groupe	Valeur nette au bilan	% de capital détenu par le groupe	
Valeur nette au bilan des titres de participation non consolidés	**541**		**574**		
dont					
- BFO	43	100,00	43	100,00	En arrêt d'activité
- CA Preferred Funding LLC	42	33,00	47	33,00	Cette structure dans laquelle CACIB détient 33% des actions ordinaires, n'est pas consolidée car l'émission des actions de préférence est faite au bénéfice de Crédit Agricole S.A.
- CLTR	35	100,00	33	100,00	
- Financière Gallion 8 (actions de préférence)	36	100,00	38	100,00	
- Fundo a de Investimento	24	100,00	21	100,00	
- Indosuez Finance UK Limited	-	-	39	100,00	

13.2 Entités structurées non consolidées

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2014, Crédit Agricole CIB a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

■ Titrisation

Crédit Agricole CIB a pour rôle la structuration de véhicules de titrisation par l'achat de créances commerciales ou financières. Les véhicules financent ces achats en émettant les tranches multiples de dette et des titres de participation, dont le remboursement est lié à la performance des actifs dans ces véhicules.

Crédit Agricole CIB investit et apporte des lignes de liquidité aux véhicules de titrisation qu'il a sponsorisé pour le compte de clients.

■ Financements structurés

Crédit Agricole CIB intervient dans des entités dédiées à l'acquisition d'actifs. Ces entités peuvent prendre la forme de société de financement d'actif ou de sociétés de crédit-bail. Dans les entités structurées, le financement est garanti par l'actif. L'implication du groupe est souvent limitée au financement ou à des engagements de financement.

■ Entités sponsorisées

Crédit Agricole CIB a sponsorisé des entités structurées non consolidées dans lesquelles elle ne détient pas d'intérêts au 31 décembre 2014. Crédit Agricole CIB sponsorise une entité structurée dans les cas suivants:

- Crédit Agricole CIB intervient à la création de l'entité et que cette intervention, rémunérée, est jugée substantielle pour assurer la bonne fin des opérations.
- Une structuration est intervenue à la demande de Crédit Agricole CIB et elle en est le principal utilisateur,
- Crédit Agricole CIB a cédé ses propres actifs à l'entité structurée
- Crédit Agricole CIB est gérant
- Le nom d'une filiale ou de la société mère de Crédit Agricole CIB est associé au nom de l'entité structurée ou aux instruments financiers émis par elle.

Les revenus bruts, essentiellement des commissions dans les métiers de titrisation et de gestion d'actifs, d'entités sponsorisées dans lesquels Crédit Agricole CIB ne détient pas d'intérêt au 31 décembre 2014 s'élèvent à 50 millions d'euros.

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

■ Soutien financier apporté aux entités structurées

Au cours de l'année 2014, Crédit Agricole CIB n'a pas fourni de soutien financier à des entités structurées non consolidées.

En date du 31 décembre 2014 Crédit Agricole CIB n'a pas l'intention de fournir un soutien financier à une entité structurée non consolidée.

■ Intérêts détenus dans des entités structurées sponsorisées non consolidées par nature d'activités

Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 « Exposition au risque de crédit » et dans la note 3.2 « Risque de marché ». Il s'agit des entités structurées dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

en millions d'euros	31.12.2014			
	Titrisation		financement structuré	
	Valeur au bilan	Perte maximale Exposition maximale au risque de perte	Valeur au bilan	Perte maximale Exposition maximale au risque de perte
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 216	1 270	118	118
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Actifs financiers disponibles à la vente	262	257	73	73
Prêts et créances	11 082	11 082	3 422	3 422
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**12 560**	**12 609**	**3 613**	**3 613**
Instruments de capitaux propres				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	984	20	7	7
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Dettes au coût amorti	3 196		781	
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**4 180**	**20**	**788**	**7**
Engagements donnés		**13 140**		**771**
Engagements de financement		13 116		531
Engagements de garantie		24		240
Autres				
Provisions - Engagements par signature				
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**13 140**	**13 140**		**771**
Total bilan des entités structurées non consolidées	**15 072**		**4 369**	

Exposition maximale au risque de perte

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de Credit Default Swap pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du mark-to-market. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspondent au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

■ NOTE 14 : EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement n'est intervenu postérieurement à la clôture.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.1 et 1.4 de l'annexe aux états financiers qui exposent respectivement les effets de la première application des normes IFRS 10 (Etats financiers consolidés), IFRS 11 (Partenariats), IFRS 12 (Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités) et IAS 28 révisée (Participations dans des entreprises associées et des coentreprises).

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.
- Comme indiqué dans les notes 1.3 et 10.2 de l'annexe aux états financiers, votre groupe utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers pour lesquels il n'existe pas de données observables, ainsi que pour l'estimation de certains ajustements de juste valeur des instruments financiers. Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle des modèles utilisés, les hypothèses retenues et les modalités de prise en compte des risques associés à ces instruments.
- Comme indiqué dans les notes 1.4, 6.16 et 6.18 de l'annexe aux états financiers, votre groupe a procédé à des tests de dépréciation de la valeur des écarts d'acquisition et des participations dans les coentreprises et entreprises associées. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, ainsi que les principaux paramètres et les hypothèses utilisés et nous nous sommes assurés du caractère approprié de la présentation qui en est faite dans les notes annexes aux états financiers.

- Votre groupe procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation et les dépréciations de titres de capitaux propres non consolidés, les engagements liés aux régimes de retraites et avantages sociaux futurs, les provisions pour risques opérationnels, les provisions pour risques juridiques, et les actifs d'impôts différés. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et les hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 19 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Catherine Pariset Emmanuel Benoist

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Hassan Baaj Valérie Meeus

7

COMPTES INDIVIDUELS

arrêtés par le Conseil d'administration en date du 16 février 2015
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 30 avril 2015

Comptes annuels de Crédit Agricole CIB (S.A.) 316

Notes annexes aux comptes annuels 320

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 352

COMPTES ANNUELS DE CRÉDIT AGRICOLE CIB (S.A.)

BILAN ACTIF

en millions d'euros	Notes	31.12.2014	31.12.2013
Opérations interbancaires et assimilées		**160 370**	**170 335**
Caisse, banques centrales		44 556	53 071
Effets publics et valeurs assimilées	4, 4.2, 4.3 et 4.4	45 819	47 645
Créances sur les établissements de crédit	2	69 995	69 619
Opérations avec la clientèle	3.1, 3.2, 3.3 et 3.4	**145 633**	**135 338**
Opérations sur titres		**33 558**	**28 725**
Obligations et autres titres à revenu fixe	4, 4.2, 4.3 et 4.4	24 789	23 174
Actions et autres titres à revenu variable	4 et 4.2	8 769	5 551
Valeurs immobilisées		**6 877**	**6 838**
Participations et autres titres détenus à long terme	5, 5.1 et 6	720	571
Parts dans des entreprises liées	5, 5.1 et 6	5 877	5 988
Immobilisations incorporelles	6	161	152
Immobilisations corporelles	6	119	127
Actions propres		**0**	**0**
Comptes de régularisation et actifs divers		**305 242**	**272 075**
Autres actifs	7	85 179	74 349
Comptes de régularisation	7	220 063	197 726
Total actif		**651 680**	**613 311**

BILAN PASSIF

en millions d'euros	Notes	31.12.2014	31.12.2013
Opérations interbancaires et assimilées		**106 566**	**101 609**
Banques centrales		2 207	2 036
Dettes envers les établissements de crédit	9	104 359	99 573
Comptes créditeurs de la clientèle	10.1, 10.2 et 10.3	**132 714**	**151 746**
Dettes représentées par un titre	11	**47 947**	**40 927**
Comptes de régularisation et passifs divers		**345 326**	**299 746**
Autres passifs	12	125 733	107 079
Comptes de régularisation	12	219 593	192 667
Provisions et dettes subordonnées		**7 271**	**7 724**
Provisions	13	2 705	2 562
Dettes subordonnées	14	4 566	5 162
Fonds pour risques bancaires généraux		**105**	**105**
Capitaux propres (hors FRBG)	15	**11 751**	**11 454**
Capital souscrit		7 254	7 254
Primes d'émission		906	906
Réserves		536	510
Écart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			22
Report à nouveau		1 737	2 240
Résultat de l'exercice		1 318	522
Total passif		**651 680**	**613 311**

HORS BILAN

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013
Engagements donnés	**206 966**	**219 691**
Engagements de financement	112 395	111 547
Engagements en faveur d'établissements de crédit	10 639	14 850
Engagements en faveur de la clientèle	101 756	96 697
Engagements de garantie [1]	57 633	64 599
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	16 801	17 483
Engagements d'ordre de la clientèle	40 832	47 116
Engagements sur titres	4 021	3 660
Autres engagements donnés [1]	32 917	39 885
Engagements reçus	**147 548**	**155 813**
Engagements de financement	25 638	50 114
Engagements en faveur d'établissements de crédit	17 763	36 357
Engagements en faveur de la clientèle	7 875	13 757
Engagements de garantie [2]	111 885	96 020
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4 131	5 480
Engagements d'ordre de la clientèle	107 754	90 540
Engagements sur titres	4 488	5 783
Autres engagements reçus	5 537	3 896

[1] Dont 2 532 millions d'euros d'engagements donnés à Crédit Agricole S.A. au 31.12.2014.

[2] Dont 781 millions d'euros d'engagements de garantie reçus de Crédit Agricole S.A. au 31.12.2014.

Hors bilan : autres informations

Opérations de change et emprunts en devises non dénoués : note 18

Opérations sur instruments financiers à terme : notes 19, 19.1, 19.2 et 19.3

COMPTE DE RÉSULTAT

en millions d'euros	Notes	31.12.2014	31.12.2013
Intérêts et produits assimilés	20 et 21	5 161	4 009
Intérêts et charges assimilées	20	(4 014)	(2 962)
Revenus des titres à revenu variable	21	617	362
Commissions produits	22 et 22.1	1 043	896
Commissions charges	22 et 22.1	(457)	(310)
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation	23	1 190	1 154
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de placement et assimilés	24	75	20
Autres produits d'exploitation bancaire		92	139
Autres charges d'exploitation bancaire		(54)	(60)
Produit net bancaire		**3 653**	**3 248**
Charges générales d'exploitation		**(2 138)**	**(1 924)**
Frais de personnel	25.1 et 25.2	(1 283)	(1 128)
Autres frais administratifs	25.3	(855)	(796)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		**(69)**	**(65)**
Résultat brut d'exploitation		**1 446**	**1 259**
Coût du risque	26	(159)	(463)
Résultat d'exploitation		**1 287**	**796**
Résultat net sur actifs immobilisés	27	(69)	(314)
Résultat courant avant impôt		**1 218**	**482**
Résultat exceptionnel		1	6
Impôt sur les bénéfices	28	77	34
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		22	
Résultat net		**1 318**	**522**

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

NOTE 1 : PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de Crédit Agricole CIB sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole CIB est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable chez Crédit Agricole CIB
Recommandation ANC Relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	07 novembre 2013 N° 2013-02	Par anticipation au 1er janvier 2013	Oui
Règlement ANC relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable	14 janvier 2014 N° 2014-01	1er janvier 2014	Non
Règlement ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes des sociétés de financement	6 février 2014 N° 2014-02	1er janvier 2014	Non
Règlement ANC relatif au plan comptable général	5 juin 2014 N° 2014-03	16 octobre 2014	Oui
Règlement ANC relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions dans les entreprises d'assurance, les mutuelles et les institutions de prévoyance	5 juin 2014 N° 2014-04	1er janvier 2014	Non
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des terrains et carrières et des redevances de fortage	2 octobre 2014 N° 2014-05	1er janvier 2015 ou par anticipation au 1er janvier 2014	Non
Règlement ANC relatif au plan comptable des organismes de placement collectif immobilier	2 octobre 2014 N° 2014-06	1er janvier 2015 ou par anticipation au 1er janvier 2014	Non

L'application de ces nouveaux règlements n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank sur la période.

Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle)

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

L'application du règlement CRC 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole CIB à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles ci-après. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1er janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées, les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Selon la nouvelle définition décrite ci-dessus, le montant des créances restructurées détenues par Crédit Agricole CIB s'élève à 4 701 millions d'encours au bilan au 31 décembre 2014.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis :
  - * six mois pour les créances sur les acquéreurs de logement sur contrepartie clientèle Particuliers France et UE (trois mois pour les particuliers hors France et UE) ;
  - * six mois pour les créances sur preneurs de crédit-bail immobilier / location financement sur contrepartie clientèle Particuliers France et UE (trois mois pour particuliers hors France et UE) ;
  - * six mois pour les créances sur les collectivités locales France et UE (trois mois pour collectivités locales hors France et UE) ;
  - * trois mois pour les créances sur administrations centrales, régionales, sur les entités du secteur public (tous territoires) ;
  - * trois mois pour toutes les autres créances (tous territoires) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole CIB distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

■ Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

■ Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole CIB par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

Provision au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions Risques pays ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois.

Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

■ Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

■ Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, Crédit Agricole CIB le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 modifié relatif à la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont

- soit acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17 (cf. paragraphe « reclassement de titres » ci-après), les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

■ Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

■ Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres.

Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations.

Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe identifiés comme douteux, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si Crédit Agricole CIB dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. subdivision précédente « Crédit à la clientèle », paragraphe « Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement »).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat. Les plus ou moins-values de cession des actions et autres titres à revenus variables sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole CIB dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02 et à l'instruction 2000-12 de la Commission Bancaire, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Crédit Agricole CIB satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Les parts dans les entreprises liées et les titres de participations sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus conformément au CRC 2008-07.

Les autres titres détenus à long terme sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole CIB détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole CIB utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Crédit Agricole CIB enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les éléments d'actif mis en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les éléments reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire, mais celui-ci enregistre à son actif le montant décaissé, représentatif de sa créance sur le cédant.

Les produits et charges relatifs aux titres donnés en pension ou reçus en pension sont rapportés au compte de résultat prorata temporis.

Les titres donnés en pension livrée continuent à faire l'objet des traitements comptables appliqués à la catégorie de portefeuille titres dont ils sont issus.

Prêts et emprunts de titres

Chez le prêteur, une créance représentative de la valeur comptable des titres prêtés au prix de marché du jour du prêt est inscrite au bilan, en lieu et place des titres prêtés. A chaque arrêté comptable, la créance est évaluée selon les règles applicables aux titres prêtés, y compris l'enregistrement des intérêts courus sur titres de placement et d'investissement.

Chez l'emprunteur, les titres sont inscrits à l'actif en titres de transaction au prix de marché du jour de l'emprunt. Une dette est enregistrée au passif à l'égard du prêteur en « dettes sur titres empruntés », à chaque arrêté comptable, la dette de titres et les titres sont valorisés au prix de marché le plus récent.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif

Immobilisations

Crédit Agricole CIB applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, Crédit Agricole CIB applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole CIB, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	40 à 80 ans
Second œuvre	20 à 40 ans
Installations techniques	10 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole CIB sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- Soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission.
- Soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

Crédit Agricole CIB applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

Provisions

Crédit Agricole CIB applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Crédit Agricole CIB a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres et à l'instruction de la Commission Bancaire 90-01, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par Crédit Agricole CIB à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire).

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie.

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2.1 du règlement 90-15) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2.1 du règlement 90-15) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2.1 du règlement 90-15)
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2.1 du règlement 90-15)
- Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié.

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.»

Lorsque les instruments sont évalués à la valeur de marché, celle-ci est déterminée :

- à partir des prix disponibles, s'il existe un marché actif ;
- à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Opérations d'échange de taux d'intérêt ou de devises (swaps, FRAs, caps, floors, collars, swaptions)

Crédit Agricole CIB utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins suivantes :

1. maintien de positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ;
2. couverture du risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes ;
3. couverture et gestion du risque global de taux d'intérêt à l'exception des opérations visées en [2] et [4] ;

4. gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction comprenant des swaps de taux d'intérêt ou de devises, ainsi que d'autres instruments financiers à terme de taux d'intérêt, des titres ou des opérations financières équivalentes.

Les charges et les produits relatifs aux opérations visées au paragraphe ci-dessus sont inscrits au compte de résultat respectivement comme suit :

1. prorata temporis, les pertes latentes faisant l'objet d'une provision pour risques et charges,
2. de manière symétrique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément ou de l'ensemble d'éléments couverts,
3. prorata temporis, les gains et pertes latents n'étant pas comptabilisés,
4. en valeur de marché corrigée d'un ajustement de MTM afin de tenir compte des risques de contrepartie et des coûts administratifs futurs afférents aux contrats.

La valeur de marché est déterminée par actualisation des flux futurs suivant la méthode dite du taux zéro coupon.

Les reclassements d'instruments entre les différentes catégories sont, en principe, exclus à l'exception de ceux qui pourraient concerner le transfert de la catégorie [2] vers la catégorie [1] ou [4] en cas d'interruption d'une couverture. Ce transfert est comptabilisé en retenant la valeur nette comptable de l'instrument, ce dernier suivant ensuite les règles de son portefeuille de destination.

Les soultes constatées lors de la mise en place d'un contrat d'échange de taux ou de devises ou lors de la résiliation ou de l'assignation de ce contrat, sont étalées sur la durée de vie résiduelle de l'opération ou de l'élément couvert, sauf pour les contrats faisant l'objet d'une évaluation en valeur de marché, pour lesquels elles sont immédiatement rapportées au résultat.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au Règlement 90-15 relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devise, Crédit Agricole CIB intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2.1. du Règlement 90-15) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de Crédit Agricole CIB.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou de proxy de CDS.
- En l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS Single Name de contreparties de même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Ajustement de valorisation lié au financement des dérivés

Au 30 juin 2014, Crédit Agricole CIB a complété son dispositif de valorisation des instruments financier en tenant compte de l'observation des évolutions de pratiques de place :

La valorisation des instruments dérivés non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés intègre un ajustement de FVA ou Funding Adjustment Value représentant les coûts et bénéfices liés au financement de ces instruments. Cet ajustement est calculé à partir du profil d'expositions futures positives ou négatives des transactions auquel est appliqué un coût de financement.

Autres opérations de taux ou d'actions

Crédit Agricole CIB utilise divers instruments tels que les futures de taux, les dérivés sur actions, à des fins de négociation ou de couverture d'opérations spécifiques.

Les contrats conclus à des fins de négoce sont évalués à la valeur du marché, et les gains ou pertes correspondants sont portés en compte de résultat.

Les gains ou pertes réalisés et non réalisés, résultant de l'évaluation à la valeur de marché des contrats de couverture spécifique sont répartis sur la durée de vie de l'instrument couvert.

Dérivés de crédits

Crédit Agricole CIB utilise des dérivés de crédits essentiellement à des fins de couverture ou de négociation, sous la forme de Credit Default Swaps (CDS). Les CDS de couverture sont comptabilisés comme des instruments financiers à terme et les primes payées sont enregistrées en résultat prorata temporis. Les contrats conclus à des fins de négoce sont évalués à la valeur du marché, et les gains ou pertes correspondants sont portés en compte de résultat.

Opérations complexes

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe. Ce choix a pour objectif de traduire la réalité économique de l'opération conformément aux principes de l'image fidèle et de la prédominance de la substance sur l'apparence.

Opérations de change

Les actifs et passifs en devises sont convertis aux cours de change de fin d'exercice. Les pertes ou gains résultant de ces conversions, ainsi que les différences de change réalisées sur les opérations de l'exercice, sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Contrats de change au comptant et à terme

A chaque arrêté comptable, les contrats de change comptant sont évalués au cours de marché au comptant de la devise concernée.

Les opérations de change à terme qualifiées d'opérations de transaction sont comptabilisées en valeur de marché sur la base du cours à terme pour la durée restant à courir. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Le résultat des opérations de change à terme, considérées comme des opérations de change au comptant associées à des prêts et des emprunts, est enregistré prorata temporis sur la durée des contrats.

Options et futures de change

Les options et futures de change sont utilisés à des fins de négoce ou de couverture d'opérations spécifiques.

Les contrats conclus à des fins de négoce sont évalués en valeur de marché et les gains ou pertes correspondants sont portés en compte de résultat.

Les gains ou pertes, réalisés ou non, résultant de l'évaluation à la valeur de marché des contrats de couverture spécifique sont comptabilisés symétriquement à ceux de l'opération couverte.

Intégration des succursales à l'étranger

Les succursales tiennent des comptabilités autonomes conformes aux règles comptables en vigueur dans les pays où elles sont implantées.

Lors de l'arrêté des comptes, les bilans et comptes de résultat des succursales sont retraités selon les règles comptables françaises, convertis en euros et intégrés à la comptabilité de leur siège après élimination des opérations réciproques.

Les règles de conversion en euros sont les suivantes :

- les postes de bilan sont convertis au cours de clôture,
- les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction, alors que les charges et les produits courus sont convertis au cours de clôture.

Les gains ou pertes pouvant résulter de cette conversion sont enregistrés au bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation ».

Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision pour risques et charges enregistrée au passif lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole CIB.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 18 (opérations de change et emprunts en devises non dénoués) et 19 (opérations sur instruments financiers à terme).

Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion ainsi que l'intéressement sont constatés dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né, en « frais de personnel ».

Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Crédit Agricole CIB A appliquée, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce réglement, Crédit Agricole CIB provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Crédit Agricole CIB a fait le choix de comptabiliser les écarts actuariels immédiatement en résultat, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le réglement,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Crédit Agricole CIB n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de Crédit Agricole CIB.

Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10,7 % due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Crédit Agricole CIB étant directement ou indirectement détenu à 100 % par Crédit Agricole S.A., fait partie intégrante du groupe d'intégration fiscale constitué au niveau de Crédit Agricole S.A.

Le résultat d'intégration fiscale correspond à la différence entre l'impôt dû par le sous-groupe fiscal Crédit Agricole CIB à Crédit Agricole S.A. et la somme des impôts individuels des filiales faisant partie intégrante du sous-groupe Crédit Agricole CIB. Ce résultat est enregistré sous la rubrique Impôt sur les Sociétés, en charges ou produits.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre un allègement du coût du travail sous la forme d'un Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), Crédit Agricole CIB a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

NOTE 2 : CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

en millions d'euros	31.12.2014							31.12.2013
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Comptes et prêts :								
- A vue	2 374				2 374		2 374	2 160
- A terme	8 653	1 819	3 332	339	14 143	97	14 240	12 431
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée	47 921	3 050	2 233		53 204	14	53 218	54 799
Prêts subordonnés		8	258	318	584	2	586	630
Total	**58 948**	**4 877**	**5 823**	**657**	**70 305**	**113**	**70 418**	**70 020**
Dépréciations					(370)	(53)	(423)	(401)
Valeur nette au bilan[1]					**69 935**	**60**	**69 995**	**69 619**

[1] Parmi les parties liées, la principale contrepartie est Crédit Agricole S.A. (8 357 millions d'euros au 31.12.2014 et 7 027 millions d'euros au 31.12.2013).

NOTE 3 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

3.1 Analyse par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2014							31.12.2013
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	1 856	714	1 515	6	4 091	1	4 092	3 476
Autres concours à la clientèle [1]	12 356	9 704	38 543	19 046	79 649	370	80 019	75 053
Titres reçus en pension livrée	59 598	2 717			62 315	9	62 324	57 196
Comptes ordinaires débiteurs	752				752	3	755	1 101
Dépréciations					(1 390)	(167)	(1 557)	(1 488)
Valeur nette au bilan					**145 417**	**216**	**145 633**	**135 338**

[1] Les prêts subordonnés consentis à la clientèle s'élèvent à 331 millions d'euros au 31.12.2014.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2014 s'élève à 4 701 millions d'euros.

Le montant au 31 décembre 2014 correspond aux créances restructurées selon la nouvelle définition décrite dans la note 1 sur les Principes et méthodes comptables.

3.2 Analyse par zone géographique des bénéficiaires

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013
France (y compris DOM-TOM)	25 098	23 645
Autres pays de l'Union Européenne	28 052	35 073
Autres pays d'Europe	4 618	3 951
Amérique du Nord	40 247	32 331
Amérique Centrale et Latine	20 303	14 930
Afrique et Moyen-Orient	5 423	5 382
Asie et Océanie (hors Japon)	12 666	11 453
Japon	9 732	9 661
Organismes internationaux [1]	668	
Total en principal	**146 807**	**136 426**
Créances rattachées	383	400
Dépréciations	(1 557)	(1 488)
Valeur nette au bilan	**145 633**	**135 338**

[1] Les organismes internationaux étaient ventilés par zone géographique au 31.12.2013.

3.3 Encours douteux, encours douteux compromis et dépréciations par zone géographique

en millions d'euros	31.12.2014					
	Encours bruts	dont Encours douteux	dont Encours douteux compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dépréciations sur encours douteux compromis	Couverture en %
France (y compris DOM-TOM)	25 098	219	227	(85)	(205)	65,04%
Autres pays de l'Union Européenne	28 052	826	278	(367)	(190)	50,48%
Autres pays d'Europe	4 618		105		(23)	22,04%
Amérique du Nord	40 247	1	11		(10)	81,81%
Amérique centrale et latine	20 303	14	335	(11)	(247)	74,12%
Afrique et Moyen-Orient	5 423	118	93	(86)	(91)	83,93%
Asie et Océanie (hors Japon)	12 666	65	99	(31)	(44)	45,50%
Japon	9 732					
Organismes internationaux [1]	668					
Créances rattachées	383	70	97	(70)	(97)	100%
Valeur au bilan	**147 190**	**1 313**	**1 245**	**(650)**	**(907)**	**60,86%**

[1] Les organismes internationaux étaient ventilés par zone géographique au 31.12.2013.

en millions d'euros	31.12.2013					
	Encours bruts	dont Encours douteux	dont Encours douteux compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dépréciations sur encours douteux compromis	Couverture en %
France (y compris DOM-TOM)	23 645	248	159	(100)	(157)	63,17%
Autres pays de l'Union Européenne	35 073	673	523	(186)	(307)	41,14%
Autres pays d'Europe	3 951	41	6	(16)	(6)	47,63%
Amérique du Nord	32 331	89	57	(5)	(48)	36,58%
Amérique centrale et latine	14 930	45	300	(16)	(229)	70,78%
Afrique et Moyen-Orient	5 382	123	119	(77)	(87)	68,17%
Asie et Océanie (hors Japon)	11 453	212	2	(29)	(2)	14,23%
Japon	9 661	75		(44)		59,41%
Créances rattachées	400	37	142	(37)	(142)	100,00%
Valeur au bilan	**136 826**	**1 543**	**1 308**	**(510)**	**(978)**	**52,21%**

3.4 Analyse par agent économique

en millions d'euros	31.12.2014				
	Encours bruts	dont Encours douteux	dont Encours douteux compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dépréciations sur encours douteux compromis
Particuliers	1 110		1		(1)
Agriculteurs	237				
Autres professionnels		11	59	(4)	(57)
Clientèle financière	56 823	15	259	(15)	(174)
Entreprises	86 594	1 217	815	(561)	(564)
Collectivités publiques	241		14		(14)
Autres agents économiques	1 802				
Créances rattachées	383	70	97	(70)	(97)
Valeur au bilan	**147 190**	**1 313**	**1 245**	**(650)**	**(907)**

en millions d'euros	31.12.2013				
	Encours bruts	dont Encours douteux	dont Encours douteux compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dépréciations sur encours douteux compromis
Particuliers	976		1		(1)
Agriculteurs	113				
Autres professionnels	112				
Clientèle financière	59 158	167	343	(115)	(241)
Entreprises	73 048	1 339	807	(358)	(580)
Collectivités publiques	1 617		15		(14)
Autres agents économiques	1 402				
Créances rattachées	400	37	142	(37)	(142)
Valeur au bilan	**136 826**	**1 543**	**1 308**	**(510)**	**(978)**

NOTE 4 : TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE ET D'INVESTISSEMENT

en millions d'euros	31.12.2014					31.12.2013
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées	36 281	9 474			45 755	47 564
- dont surcote restant à amortir		(64)			(64)	(64)
- dont décote restant à amortir		81			81	73
Créances rattachées		65			65	82
Dépréciations		(1)			(1)	(1)
Valeur nette au bilan	**36 281**	**9 538**			**45 819**	**47 645**
Obligations et autres titres à revenu fixe[1]						
Émis par organismes publics	2 322	2 404			4 726	3 418
Autres émetteurs	8 546	10 253		1 388	20 187	19 947
- dont surcote restant à amortir		(24)		(358)	(382)	(431)
- dont décote restant à amortir		98			98	33
Créances rattachées		112		1	113	90
Dépréciations		(107)		(130)	(237)	(281)
Valeur nette au bilan	**10 868**	**12 662**		**1 259**	**24 789**	**23 174**
Actions et autres titres à revenu variable	8 713	36	86		8 835	5 626
Créances rattachées						
Dépréciations		(11)	(55)		(66)	(75)
Valeur nette au bilan	**8 713**	**25**	**31**		**8 769**	**5 551**
Total	**55 862**	**22 225**	**31**	**1 259**	**79 377**	**76 370**
Valeurs estimatives	**55 862**	**22 746**	**35**	**1 298**	**79 941**	**76 704**

[1] Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 43 millions d'euros au 31.12.2014.

Portefeuille de transaction :
Crédit Agricole CIB (S.A) détient des titres de dettes souveraines d'Irlande et du Portugal.
Pour l'Irlande, l'exposition nette au bilan est de 50 millions d'euros.
Pour le Portugal, l'exposition nette au bilan est de 35 millions d'euros.

Portefeuille de placement :
Crédit Agricole CIB (S.A) détient des titres de dettes souveraines de l'Espagne.
L'exposition nette au bilan est de 1 028 millions d'euros.

4.1 Reclassements

Crédit Agricole CIB a réalisé, au 01.10.2008, des reclassements de titres tels que permis par le règlement CRC 2008-17.
Les informations sur ces reclassements sont données ci-dessous. Il n'y a pas eu de reclassement de titres supplémentaire de 2009 à 2014.

Nature, justification et montant des reclassements opérés

en millions d'euros	Total actifs reclassés	
	Valeur au bilan 31.12.2014	Valeur de marché estimée 31.12.2014
Titres de transaction à titres d'investissement	530	528

Les titres de transaction transférés en titres d'investissement correspondent à ceux qui, en date de transfert, ne sont plus négociables sur un marché actif, et pour lesquels Crédit Agricole CIB a changé d'intention de gestion, qui est désormais de conserver ces actifs financiers dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance. Le caractère inactif du marché s'apprécie notamment par la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité, et/ou par des prix disponibles fortement dispersés dans le temps et entre les différents intervenants du marché.

■ Contribution des actifs transférés au résultat depuis le reclassement

La contribution des actifs transférés dans le résultat de l'exercice, depuis la date de reclassement comprend l'ensemble des profits, pertes, produits et charges comptabilisés en résultat ou dans les autres éléments du résultat global.

en millions d'euros	Impact résultat avant impôt, depuis le reclassement (actifs reclassés antérieurement à 2009)					
	Impact cumulé au 31.12.2013		Impact 2014		Impact cumulé au 31.12.2014	
	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
Titres de transaction à titres d'investissement	(170)	(165)	53	46	(117)	(119)

4.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

en millions d'euros	31.12.2014				31.12.2013			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	24 141	45 676	8 723	78 540	22 391	47 489	5 500	75 380
Titres non cotés	772	79	112	963	974	75	126	1 175
Créances rattachées	113	65		178	90	82		172
Dépréciations	(237)	(1)	(66)	(304)	(281)	(1)	(75)	(357)
Valeur nette au bilan	**24 789**	**45 819**	**8 769**	**79 377**	**23 174**	**47 645**	**5 551**	**76 370**

4.3 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2014							31.12.2013
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	3 042	5 387	10 662	5 822	24 913	113	25 026	23 455
Dépréciations							(237)	(281)
Valeur nette au bilan	3 042	5 387	10 662	5 822	24 913	113	**24 789**	**23 174**
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute	5 044	9 128	17 089	14 494	45 755	65	45 820	47 646
Dépréciations							(1)	(1)
Valeur nette au bilan	5 044	9 128	17 089	14 494	45 755	65	**45 819**	**47 645**

4.4 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par zone géographique

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013
France (y compris DOM-TOM)	22 557	26 461
Autres pays de l'Union Européenne	29 246	28 973
Autres pays d'Europe	439	592
Amérique du Nord	6 550	1 044
Amérique Centrale et Latine	942	3 534
Afrique et Moyen-Orient	103	47
Asie et Océanie (hors Japon)	5 463	6 166
Japon	5 188	4 112
Organismes internationaux [1]	180	
Total en principal	**70 668**	**70 929**
Créances rattachées	178	172
Dépréciations	(238)	(282)
Valeur nette au bilan	**70 608**	**70 819**

[1] Les organismes internationaux étaient ventilés par zone géographique au 31.12.2013.

NOTE 5 : TITRES DE PARTICIPATION ET FILIALES

SOCIÉTÉS	DEVISES	Capital	Primes, Réserves et Report à nouveau avant affectation des Résultats	Quote-Part du capital détenu	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la Banque	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice (d'après comptes audités 2013)	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Banque au cours de l'exercice
		en millions de devises d'origine	en millions de devises d'origine	en %	en millions de contrevaleur EUR	en millions de devises d'origine	en millions de devises d'origine	en millions de devises d'origine	en millions de devises d'origine	en millions de contrevaleur EUR
I. - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE BRUTE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE CRÉDIT AGRICOLE CIB										
A - FILIALES (détenues à + de 50 % par Crédit Agricole CIB)										
Banco CA Brasil SA	BRL	684	48	75,49	192	USD 10	USD 100	75	25	9
CA CIB Algérie s.p.a	DZD	10 000	121	99,99	96	EUR 0,1	EUR 0,3 USD 11	1 407	602	5
CA GLOBAL PARTNERS Inc	USD		350	100,00	535	USD 360			(2)	
CA PRIVATE BANKING	EUR	2 201	10	100,00	2 201	CHF 1 588		8	139	110
CACIB (China) Limited	CNY	3 000	179	100,00	337	CNY 1720	CNY 7 789	276	94	8
CACIB Global Banking	EUR	145	136	100,00	280				(6)	
CASA BV	JPY	13 037	3 161	100,00	461	JPY 8 752		9 746	49 379	220
CLIFAP	EUR	110	6	100,00	113					
DGAD INTERNATIONAL	EUR	7	248	100,00	152	EUR 198	EUR 1		(176)	
MERISMA SAS	EUR	1 150	(49)	100,00	1 103	EUR 107				
Sous-total (1)					**5 470**					
B - PARTICIPATIONS (détenues entre 10 et 50 % par Crédit Agricole CIB)										
BANQUE SAUDI FRANSI	SAR	9 040	11 771	31,11	410		EUR 1 USD 1	5 053	2 406	186
CREDIT AGRICOLE EGYPT S.A.E	EGP	1 148	996	13,07	75	USD 1	EGP 6 USD 15	1 478	643	6
UBAF	EUR	251	35	47,01	121		EUR 25	55	20	
Sous-total (2)					**606**					
II. - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
A - Filiales non reprises au I. (3) a) Filiales françaises (ensemble) b) Filiales étrangères (ensemble)					**404** 182 222					
B - Participations non reprises au I. (4) a) Participations françaises (ensemble) b) Participations étrangères (ensemble)					**117** 62 55					
Total des participations (1) + (2) + (3) + (4)					**6 597**					

5.1 Valeur estimative des titres de participation

en millions d'euros	31.12.2014		31.12.2013	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	6 630	7 406	7 824	7 427
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	(753)		(1 838)	
Valeur nette au bilan	**5 877**	**7 406**	**5 986**	**7 427**
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participations				
Titres non cotés	249	276	256	288
Titres cotés	492	1 736	460	1 464
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	(33)		(153)	
Sous-total titres de participation	708	2 012	563	1 752
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	16	15	13	15
Titres cotés			1	1
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	(4)		(4)	
Sous-total autres titres détenus à long terme	12	15	10	16
Valeur nette au bilan	**720**	**2 027**	**573**	**1 768**
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	**6 597**	**9 433**	**6 559**	**9 195**

S'agissant des titres cotés, la valeur boursière figurant dans le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre. Elle pourrait ne pas être représentative de la valeur de réalisation de la ligne de titres.

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013
	Valeur au bilan	Valeur au bilan
Total valeurs brutes		
Titres non cotés	6 895	8 093
Titres cotés	492	461
TOTAL	**7 387**	**8 554**

NOTE 6 : VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

en millions d'euros	31.12.2013	Variations de périmètre	Fusion	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions) (Échéances)	Écarts de Conversion	Autres mouvements	31.12.2014
Titres de participation								
Valeur brute	712			207	(183)	7	(2)	741
Dépréciation	(153)			(23)	143			(33)
Autres titres détenus à long terme								
Valeur brute	16							16
Dépréciation	(4)							(4)
Sous-total	**571**			**184**	**(40)**	**7**	**(2)**	**720**
Parts dans les entreprises liées								
Valeur brute	7 826		24	316	(1 539)	3		6 630
Dépréciation	(1 838)			(107)	1 194	(2)		(753)
Avances consolidables								
Valeur brute								
Dépréciation								
Créances rattachées								
Valeur nette au bilan	**6 559**		**24**	**393**	**(385)**	**8**	**(2)**	**6 597**
Immobilisations incorporelles	**152**			**36**	**(30)**	**3**		**161**
Valeur brute	479			70	(35)	8	(1)	521
Amortissement	(327)			(34)	5	(5)	1	(360)
Immobilisations corporelles	**127**			**1**	**(13)**	**4**		**119**
Valeur brute	700			34	(17)	26	1	744
Amortissement	(573)			(33)	4	(22)	(1)	(625)
Valeur nette au bilan	**279**			**37**	**(43)**	**7**		**280**

NOTE 7 : AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013
Autres actifs[1]	**85 179**	**74 349**
Instruments conditionnels achetés	49 892	40 969
Gestion collective des titres Livret de Développement Durable		
Débiteurs divers	28 868	28 882
Comptes de règlements	6 419	4 498
Capital souscrit non versé		
Comptes de régularisation	**220 063**	**197 726**
Comptes d'encaissement et de transfert	(37)	183
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	218 379	195 752
Produits à recevoir	30	360
Charges constatées d'avance	220	128
Pertes latentes et pertes à étaler sur IFT - Opérations de couverture		
Primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires		
Autres comptes de régularisation	1 471	1 303
Valeur nette au bilan	**305 242**	**272 075**

[1] Les montants indiqués sont nets de dépréciations et incluent les créances rattachées.

NOTE 8 : DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

en millions d'euros	31.12.2013	Dotations	Reprises et Utilisations	Écarts de Conversion	Autres mouvements	31.12.2014
Sur créances interbancaires	401	96	(113)	39		423
Sur créances clientèle	1 488	967	(978)	81	(1)	1 557
Sur portefeuilles titres (placement, TAP et investissement)	357	101	(209)	31	24	304
Sur participations et autres titres détenus à long terme	1 995	130	(1 337)		2	790
Autres	16	2	(5)	1		14
Total	**4 257**	**1 296**	**(2 642)**	**152**	**25**	**3 088**

NOTE 9 : DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

en millions d'euros	31.12.2014							31.12.2013
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes et emprunts :								
- A vue	8 825				8 825		8 825	8 450
- A terme	22 643	5 309	16 972	4 326	49 250	69	49 319	41 814
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée	42 289	1 808	2 050	53	46 200	15	46 215	49 309
Valeur au bilan [1]							**104 359**	**99 573**

[1] Dont effectués avec Crédit Agricole S.A. : 25 238 millions d'euros au 31.12.2014.

NOTE 10 : COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

10.1 Analyse par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2014							31.12.2013
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	
Comptes ordinaires créditeurs	18 289				18 289	9	18 298	30 336
Autres dettes envers la clientèle	48 801	4 667	4 135	1 659	59 262	108	59 370	63 827
Titres donnés en pension livrée	54 528	517			55 045	1	55 046	57 583
Valeur au bilan							**132 714**	**151 746**

10.2 Analyse par zone géographique

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013
France (y compris DOM-TOM)	22 977	24 248
Autres pays de l'Union Européenne	41 394	57 545
Autres pays d'Europe	2 296	1 150
Amérique du Nord	41 243	48 584
Amérique Centrale et Latine	9 938	5 023
Afrique et Moyen-Orient	4 041	5 125
Asie et Océanie (hors Japon)	2 928	3 270
Japon	6 465	6 685
Organismes internationaux [1]	1 314	
Total en principal	**132 596**	**151 630**
Dettes rattachées	118	116
Valeur au bilan	**132 714**	**151 746**

[1] Les organismes internationaux étaient ventilés par zone géographique au 31.12.2013.

10.3 Analyse par agent économique

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013
Particuliers	438	470
Agriculteurs	59	94
Autres professionnels		15
Clientèle financière	79 769	103 456
Entreprises	47 030	40 038
Collectivités publiques	1 386	2 174
Autres agents économiques	3 914	5 383
Total en principal	**132 596**	**151 630**
Dettes rattachées	118	116
Valeur au bilan	**132 714**	**151 746**

NOTE 11 : DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

en millions d'euros	31.12.2014							31.12.2013
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse								
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables :	21 020	11 765	7 483	7 655	47 923	24	47 947	40 927
- Émis en France	2 156	7 251	7 483	7 655	24 545	8	24 553	28 409
- Émis à l'étranger	18 864	4 514			23 378	16	23 394	12 518
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
Valeur au bilan					**47 923**	**24**	**47 947**	**40 927**

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013
Autres passifs[1]	**125 733**	**107 079**
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	35 516	32 937
Dettes représentatives de titres empruntés	6 439	4 326
Instruments conditionnels vendus	50 801	44 070
Créditeurs divers	20 843	21 824
Comptes de règlements	12 134	3 922
Versements restant à effectuer		
Autres		
Comptes de régularisation	**219 593**	**192 667**
Comptes d'encaissement et de transfert	1 772	1 229
Comptes d'ajustement et d'écarts	215 779	189 381
Produits constatés d'avance	879	717
Charges à payer	1 366	1 117
Gains latents et gains à étaler sur IFT - Opérations de couverture		
Autres comptes de régularisation	(203)	223
Valeur au bilan	**345 326**	**299 746**

[1] Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

NOTE 13 : PROVISIONS

en millions d'euros	31.12.2013	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et Utilisations	Écarts de conversion	Autres mouvements	31.12.2014
Risques pays	750			(204)	74		620
Risques d'exécution des engagements par signature	15		4	(15)	2		6
Engagements de retraites et assimilés	194		97	(14)	2		279
Instruments financiers	1						1
Litiges et divers [1]	711	(1)	138	(106)	34	5	781
Autres provisions [2]	891		551	(447)	27	(4)	1 018
Valeur au bilan	**2 562**	**(1)**	**790**	**(786)**	**139**	**1**	**2 705**

[1] Dont :
- litiges fiscaux : 137 millions d'euros
- litiges clients : 510 millions d'euros
- litiges sociaux : 16 millions d'euros

[2] Dont, au titre de CACIB Paris :
- risques sectoriels : 812 millions d'euros
- autres risques et charges : 185 millions d'euros

NOTE 14 - DETTES SUBORDONNÉES - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE (en monnaie d'émission)

en millions d'euros	31.12.2014					31.12.2013
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	Total
Dettes subordonnées à terme :			**550**		**550**	**550**
* Euro			550		550	550
* Dollar						
* Autres devises						
Dettes subordonnées à durée indéterminée :				**3 951**	**3 951**	**4 467**
* Euro				686	686	620
* Dollar				3 265	3 265	3 847
* Autres devises						
Titres et emprunts participatifs						
Total en principal			**550**	**3 951**	**4 501**	**5 017**
Dettes rattachées					65	145
Valeur au bilan					**4 566**	**5 162**

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à -164 millions d'euros au 31.12.2014 contre -257 millions d'euros au 31.12.2013.

NOTE 15 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT REPARTITION)

en millions d'euros	Capitaux propres							
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et écarts de réévaluation	Report à nouveau	Dépréciations réglementées	Résultat	Total
Soldes au 31 décembre 2012	**7 254**	**433**	**0**	**927**	**1 167**	**22**	**1 129**	**10 932**
Dividendes versés en 2013								
Augmentation / Réduction								
Résultat net 2013							522	**522**
Affectation du résultat 2012		56			1 073		(1 129)	**0**
Dotations / reprises nettes								
Soldes au 31 décembre 2013	**7 254**	**489**	**0**	**927**	**2 240**	**22**	**522**	**11 454**
Dividendes versés en 2014					(999)			**(999)**
Augmentation / Réduction								
Résultat net 2014							1 318	**1 318**
Affectation du résultat 2013		26			496		(522)	**0**
Dotations / reprises nettes						(22)		**(22)**
Soldes au 31 décembre 2014	**7 254**	**515**	**0**	**927**	**1 737**	**0**	**1 318**	**11 751**

Au 31 décembre 2014, le capital social est divisé en 268 687 973 actions de 27 € nominal chacune.

NOTE 16 : CONTRIBUTIONS PAR DEVISE AU BILAN

en millions d'euros	31.12.2014		31.12.2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	401 995	409 299	371 509	375 562
Autres devises de l'Union Européenne	23 395	24 654	18 752	13 158
Dollar	164 136	149 998	168 068	171 817
Yen	36 283	37 302	26 691	26 149
Autres devises	25 871	30 427	28 291	26 625
Total	**651 680**	**651 680**	**613 311**	**613 311**

NOTE 17 : OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013
Créances	**26 291**	**20 856**
Sur les établissements de crédit et institutions financières	12 404	15 287
Sur la clientèle	11 600	2 108
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 287	3 461
Dettes	**56 071**	**31 774**
Sur les établissements de crédit et institutions financières	39 412	20 059
Sur la clientèle	11 319	10 671
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	5 340	1 044
Engagements donnés	**36 194**	**18 860**
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	400	2 365
Engagements de financement en faveur de la clientèle	18 675	130
Garanties données à des établissements de crédit	10 167	10 880
Garanties données à la clientèle	2 593	5 482
Engagements sur titres	78	3
Autres engagements donnés	4 281	

NOTE 18 : OPÉRATIONS DE CHANGE ET EMPRUNTS EN DEVISES NON DÉNOUÉS

en millions d'euros	31.12.2014		31.12.2013	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant	**51 350**	**51 337**	**22 651**	**22 630**
Devises	48 135	47 273	19 272	19 916
Euros	3 215	4 064	3 379	2 714
Opérations de change à terme	**179 281**	**178 985**	**121 891**	**121 457**
Devises	134 085	132 060	89 958	88 541
Euros	45 196	46 925	31 933	32 916
Prêts et emprunts en devises	**417**	**605**	**657**	**383**
Total	**231 048**	**230 927**	**145 199**	**144 470**

NOTE 19 : OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

en millions d'euros	31.12.2014			31.12.2013		
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total [2]	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total
Opérations fermes	**975**	**13 165 917**	**13 166 892**	**1 454**	**13 762 433**	**13 763 887**
Opérations sur marchés organisés [1]		**7 168 607**	**7 168 607**	**0**	**7 833 960**	**7 833 960**
Contrats à terme de taux d'intérêt		7 163 306	7 163 306		7 830 445	7 830 445
Contrats à terme de change					676	676
Instruments à terme sur actions et indices boursiers						0
Autres contrats à terme		5 301	5 301		2 839	2 839
Opérations de gré à gré [1]	**975**	**5 997 310**	**5 998 285**	**1 454**	**5 928 473**	**5 929 927**
Swaps de taux	975	5 904 044	5 905 019	1 454	5 559 845	5 561 299
F.R.A.		70 964	70 964		96 947	96 947
Instruments à terme sur actions et indices boursiers		22 302	22 302		28 661	28 661
Autres contrats à terme					243 020	243 020
Opérations conditionnelles	**10 138**	**2 950 829**	**2 960 967**	**9 794**	**3 417 521**	**3 427 315**
Opérations sur marchés organisés	**0**	**50 331**	**50 331**	**24**	**20 363**	**20 387**
Instruments de taux d'intérêt à terme Achetés		21 201	21 201		3 991	3 991
Vendus		24 629	24 629		13 384	13 384
Instruments sur actions et indices boursiers Achetés		1 894	1 894		1 377	1 377
Vendus		2 306	2 306		1 581	1 581
Instruments de taux de change à terme Achetés		233	233		30	30
Vendus		64	64			
Autres instruments à terme Achetés				13		13
Vendus		4	4	11		11
Opérations de gré à gré	**10 138**	**2 900 498**	**2 910 636**	**9 770**	**3 397 158**	**3 406 928**
Option de swaps de taux Achetés		608 005	608 005		667 442	667 442
Vendus		557 168	557 168		623 207	623 207
Instruments de taux d'intérêt à terme Achetés		375 809	375 809		436 699	436 699
Vendus		432 931	432 931		513 385	513 385
Instruments sur actions et indices boursiers Achetés		1 670	1 670		1 585	1 585
Vendus		2 080	2 080		2 014	2 014
Instruments de taux de change à terme Achetés		300 748	300 748		223 631	223 631
Vendus		248 579	248 579		241 564	241 564
Autres instruments à terme Achetés		54	54		48	48
Vendus		87	87		97	97
Dérivés de crédit Achetés	9 927	185 226	195 153	9 486	343 224	352 710
Vendus	211	188 141	188 352	284	344 262	344 546
TOTAL	**11 113**	**16 116 746**	**16 127 859**	**11 248**	**17 179 954**	**17 191 202**

[1] Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses. (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).
[2] Dont 1 084 849 millions d'euros effectués avec Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2014.

19.1 Instruments financiers à terme - Juste valeur

en millions d'euros	31.12.2014			31.12.2013		
	Total Juste Valeur		Total Notionnel	Total Juste Valeur		Total Notionnel
	Actif	Passif		Actif	Passif	
Futures		(2)	2 168 290	1		1 951 038
Options de change	5 939	(5 267)	559 618	4 813	(5 282)	468 969
Options fermes en devise sur marchés organisés			297			30
Options de taux	34 279	(36 455)	1 200 611	25 105	(27 050)	1 303 498
F.R.A.	568	(543)	70 964	387	(379)	96 947
Swap de taux d'intérêt	133 886	(133 254)	8 267 971	109 115	(104 498)	9 435 299
Swap de devises	7 117	(5 581)	2 632 064	4 623	(3 962)	2 005 407
Forward taux						
Caps-floors-collars	9 937	(11 638)	808 740	10 992	(13 831)	950 083
Dérivés sur actions & indices boursiers	4 025	(4 665)	30 395	4 151	(4 752)	35 971
Autres	3 822	(4 348)	388 909	5 861	(6 329)	700 613
Sous total	**199 573**	**(201 753)**	**16 127 859**	**165 048**	**(166 083)**	**16 947 855**
Opérations de change à terme	15 336	(14 309)	358 266	8 010	(8 180)	243 347
Total général	**214 909**	**(216 062)**	**16 486 125**	**173 058**	**(174 263)**	**17 191 202**

19.2 Opérations sur instruments financiers à terme - Analyse par durée résiduelle

en millions d'euros	Opérations de gré à gré			Opérations sur marchés organisés			31.12.2014	31.12.2013
Encours notionnels	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	Total
Instruments de taux d'intérêts	**1 242 578**	**1 985 357**	**2 079 606**	**3 013 314**	**2 541 977**	**1 653 594**	**12 516 426**	**13 736 865**
Futures				1 652 953	515 187		2 168 140	1 951 038
F.R.A.	59 146	11 818					70 964	96 947
Swaps de taux d'intérêts	1 060 165	1 203 112	1 009 678	1 332 032	2 009 390	1 653 594	8 267 971	9 435 299
Options de taux	24	271 749	883 109	28 329	17 400		1 200 611	1 303 498
Caps-floors-collars	123 243	498 678	186 819				808 740	950 083
Instruments de devises	**2 167 105**	**797 120**	**227 457**	**447**			**3 192 129**	**2 474 406**
Opérations fermes de change	1 737 795	689 296	204 974	150			2 632 215	2 005 407
Options de change	429 310	107 824	22 483	297			559 914	468 999
Autres Instruments	**154 531**	**251 643**	**3 524**	**1 896**	**7 552**	**158**	**419 304**	**736 584**
Dérivés sur actions & indices boursiers	12 080	13 196	818	1 718	2 425	158	30 395	35 971
Dérivés sur métaux précieux	88	12		59	6		165	448
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédit	142 363	238 435	2 706	119	5 121		388 744	700 165
Sous-total	**3 564 214**	**3 034 120**	**2 310 587**	**3 015 657**	**2 549 529**	**1 653 752**	**16 127 859**	**16 947 855**
Opérations de change à terme Trading	313 967	40 125	4 164				358 256	243 322
Opérations de change à terme Banking	3	3	4				10	25
Sous-total	**313 970**	**40 128**	**4 168**				**358 266**	**243 347**
Total général	**3 878 184**	**3 074 248**	**2 314 755**	**3 015 657**	**2 549 529**	**1 653 752**	**16 486 125**	**17 191 202**

19.3 Opérations sur instruments financiers à terme - Risque de contrepartie

en millions d'euros	31.12.2014		31.12.2013	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	4 642	2 605	2 839	1 517
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	181 813	84 044	134 971	73 541
Risques sur les autres contreparties	19 534	10 358	15 798	9 558
Total avant effet des accords de compensation	**205 989**	**97 007**	**153 608**	**84 616**
Dont risques sur contrats de :				
- taux d'intérêt, change et matières premières	204 079	82 357	147 990	62 523
- dérivés actions et sur indices	1 910	14 650	5 618	22 093
Incidences des accords de compensation	**170 383**	**48 776**	**127 872**	**52 963**
Total après effet des accords de compensation	**35 606**	**48 231**	**25 736**	**31 653**

Les contrats faits entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque.

NOTE 20 : PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013
Sur opérations avec les établissements de crédit	849	353
Sur opérations avec la clientèle	2 810	2 690
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (Note 21)	501	437
Sur dettes représentées par un titre	814	211
Autres intérêts et produits assimilés	187	318
Intérêts et produits assimilés [1]	**5 161**	**4 009**
Sur opérations avec les établissements de crédit	(1 486)	(1 022)
Sur opérations avec la clientèle	(730)	(539)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(125)	(44)
Sur dettes représentées par un titre	(1 374)	(1 015)
Autres intérêts et charges assimilées	(299)	(342)
Intérêts et charges assimilées [2]	**(4 014)**	**(2 962)**
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	**1 147**	**1 047**

[1] Dont produits avec Crédit Agricole S.A au 31.12.2014: 80 millions d'euros.
[2] Dont charges avec Crédit Agricole S.A au 31.12.2014: 434 millions d'euros.

NOTE 21 : REVENUS DES TITRES

en millions d'euros	Titres à revenu fixe		Titres à revenu variable	
	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme			612	352
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	400	308	5	10
Titres d'investissement	101	129		
Opérations diverses sur titres				
Revenus des titres	**501**	**437**	**617**	**362**

NOTE 22 : PRODUIT NET DES COMMISSIONS

en millions d'euros	31.12.2014			31.12.2013		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	123	(183)	(60)	144	(104)	40
Sur opérations avec la clientèle	439	(18)	421	381	(19)	362
Sur opérations sur titres	47	(87)	(40)	37	(63)	(26)
Sur opérations de change		(9)	(9)		(7)	(7)
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	163	(132)	31	156	(113)	43
Sur prestations de services financiers (Note 22.1)	271	(28)	243	178	(4)	174
Total produit net des commissions[1]	**1 043**	**(457)**	**586**	**896**	**(310)**	**586**

[1] Dont commissions nettes avec Crédit Agricole S.A. au 31.12.2014 : + 2,6 millions d'euros.

Note 22.1 Prestations de services bancaires et financiers

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013
Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres pour le compte de la clientèle	117	73
Produits nets sur moyens de paiement	7	10
Autres produits (charges) nets de services financiers	119	91
Prestations de services financiers	**243**	**174**

NOTE 23 : GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013
Solde des opérations sur titres de transaction	212	736
Solde des opérations sur instruments financiers à terme	942	(52)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	36	470
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation	**1 190**	**1 154**

NOTE 24 : GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	(5)	(34)
Reprises de dépréciations	47	40
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	**42**	**6**
Plus-values de cession réalisées	103	33
Moins-values de cession réalisées	(70)	(17)
Solde des plus et moins-values de cession	**33**	**16**
Solde des opérations sur titres de placement	**75**	**22**
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations pour dépréciations		(2)
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	**0**	**(2)**
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession	**0**	**0**
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	**0**	**(2)**
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de placement et assimilés	**75**	**20**

NOTE 25 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Note 25.1 Frais de personnel

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013
Salaires et traitements	(917)	(808)
Charges sociales	(342)	(267)
Intéressement	(29)	(28)
Participation		
Impôts et taxes sur rémunérations	(38)	(31)
Total des charges de personnel	**(1 326)**	**(1 134)**
Refacturation et transferts de charges de personnel	43	6
Frais de personnel [1]	**(1 283)**	**(1 128)**

[1] Dont charges de retraite au 31.12.2014 : - 51 millions d'euros.
Dont charges de retraite au 31.12.2013 : - 47 millions d'euros.

25.2 Effectif moyen de l'exercice

en nombre	31.12.2014	31.12.2013
Cadres	3 272	3 299
Employés	483	548
Cadres et employés des succursales étrangères	2 486	2 383
Total	**6 241**	**6 230**
Dont :		
- France	3 755	3 847
- Étranger	2 486	2 383

25.3 Autres frais administratifs

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013
Impôts et taxes	(104)	(87)
Services extérieurs	(619)	(710)
Autres frais administratifs	(203)	(131)
Total des charges administratives	**(926)**	**(928)**
Refacturation et transferts de charges administratives	71	132
Total	**(855)**	**(796)**

NOTE 26 : COÛT DU RISQUE

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013
Dotations aux provisions et dépréciations	**(1 575)**	**(1 004)**
Dépréciations sur créances douteuses	(978)	(479)
Autres dotations aux provisions et dépréciations	(597)	(525)
Reprises des provisions et dépréciations	**1 604**	**1 121**
Reprises de dépréciations sur créances douteuses [1]	1 027	493
Autres reprises de provisions et dépréciations [2]	577	628
Variation des provisions et dépréciations	**29**	**117**
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	(71)	(133)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	(244)	(476)
Récupérations sur créances amorties	127	29
Coût du risque	**(159)**	**(463)**

[1] Dont 262 millions d'euros utilisés en couverture de perte sur créances douteuses compromises et non compromises au 31.12.2014.
[2] Dont 44 millions d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif au 31.12.2014.

NOTE 27 : RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013
Immobilisations financières		
Dotations pour dépréciations		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(130)	(341)
Reprises de dépréciations		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 338	295
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	**1 208**	**(46)**
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 208	(46)
Plus-values de cession réalisées		
Sur titres d'investissement		12
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	14	19
Moins-values de cession réalisées		
Sur titres d'investissement	(3)	(4)
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(1 288)	(1)
Pertes sur créances liées à des titres de participation		(296)
Solde des plus ou moins-values de cession réalisées	**(1 277)**	**(270)**
Sur titres d'investissement	(3)	8
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(1 274)	(278)
Solde (en perte) ou en bénéfice	**(69)**	**(316)**
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cession réalisées		6
Moins-values de cession réalisées		(4)
Solde (en perte) ou en bénéfice	**0**	**2**
Résultat net sur actifs immobilisés	**(69)**	**(314)**

NOTE 28 : IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

en millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013
Impôt courant de l'exercice [1]	64	21
Autres impôts de l'exercice	13	13
Total	**77**	**34**

[1] Rachat par Crédit Agricole S.A. de déficits fiscaux reportables au titre de l'intégration fiscale (109 millions d'euros en 2014 contre 165 millions d'euros en 2013).

Crédit Agricole CIB est membre du groupe d'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. La convention fiscale entre Crédit Agricole CIB et sa maison mère lui permet de céder ses déficits fiscaux.

NOTE 29 : IMPLANTATION DANS DES ÉTATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

(Implantations dans des états ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du code général des impôts).

Processus d'investissement

Les projets d'investissements et de désinvestissements effectués par l'ensemble des entités contrôlées directement ou indirectement par Crédit Agricole S.A. doivent s'inscrire dans les orientations stratégiques définies par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. et mises en œuvre par la Direction générale du Groupe.

Une note de procédure Groupe précise le cadre d'intervention des métiers et des fonctions centrales de Crédit Agricole S.A. A ce titre, la Direction finances Groupe et la Direction de la stratégie et du développement sont consultées pour s'assurer du respect des attendus économiques et financiers de l'opération. Elles s'assurent également de l'opportunité de l'opération envisagée et de sa cohérence avec les orientations stratégiques du Groupe. L'intervention de la ligne métier Risques et contrôles permanents ainsi que des Directions de la conformité et des affaires juridiques se traduisent par des avis émis dans le champ de leurs responsabilités respectives.

Ce principe est décliné dans les filiales, s'agissant des nouveaux produits et nouvelles activités, dans le cadre de Comités spécifiques.

Crédit Agricole CIB détient des implantations directes ou indirectes dans des Etats ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

Les informations concernant ces implantations sont présentées ci-dessous :

Pays	Raison sociale	Forme juridique	Activité	% détention
Iles Vierges britanniques	Levant Services LTD	Corporation - limited	Société de gestion patrimoniale	100%
	Wynndel	Corporation - limited	Société de gestion patrimoniale	100%
	Saturn Corporate Services	Corporation - limited	Société de gestion patrimoniale	100%
	Vulcan Corporate Services Inc	Corporation - limited	Société de gestion patrimoniale	100%
	Sage Corporate Services	Corporation - limited	Société de gestion patrimoniale	100%

Les entités ci-dessus sont intégrées au périmètre de contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A. et à ce titre au dispositif de prévention et de contrôle des risques de non-conformité du Groupe (comportant notamment les diligences nécessaires en matière de prévention du blanchiment de capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme), décrit par ailleurs dans le rapport du Président du Conseil d'administration du Document de référence de Crédit Agricole S.A..

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit, inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la société pour identifier ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations et des provisions qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.
- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels, votre société utilise des modèles internes pour la détermination de la valeur de marché de certains instruments financiers pour lesquels il n'existe pas de données observables, ainsi que pour l'estimation de certains ajustements de juste valeur des instruments financiers. Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle des modèles utilisés, les hypothèses retenues et les modalités de prise en compte des risques associés à ces instruments.
- Votre société procède à des estimations dans le cadre habituel de la préparation des comptes annuels, qui portent, notamment, sur la valorisation des participations, des autres titres détenus à long terme et des parts dans les entreprises liées, sur l'évaluation des engagements de retraite comptabilisés et sur les provisions pour risques juridiques. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 19 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Catherine Pariset Emmanuel Benoist

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Hassan Baaj Valérie Meeus

8

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Renseignements concernant la Société 356

Renseignements complémentaires 357

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés..... 358

Personne responsable du document de référence et du contrôle des comptes... 361

Table de concordance..... 363

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Dénomination sociale

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

Siège social

9 quai du Président Paul Doumer
92920 Paris La Défense cedex - France
Tél. : 33 1 41 89 00 00
Site internet : www.ca-cib.fr

Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Date de constitution et durée de la société

La Société a été constituée le 23 novembre 1973. Elle prendra fin le 25 novembre 2064 sauf cas de dissolution ou de prorogation.

Législation

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est une société anonyme (Conseil d'administration) de droit français régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le Livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est un établissement de crédit agréé en France habilité à traiter toutes les opérations de banque et à fournir tous services d'investissement et services connexes visés au Code monétaire et financier. A ce titre, la Société est soumise aux contrôles des autorités de supervision compétentes européennes et françaises, notamment la Banque centrale européenne et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. En sa qualité d'établissement de crédit habilité à fournir des services d'investissement, la Société est soumise aux dispositions du Code monétaire et financier en ce qu'il codifie notamment les dispositions relatives à l'activité et au contrôle des établissements de crédit et des prestataires de services d'investissement.

La Société est affiliée depuis décembre 2011 au réseau du Crédit Agricole au sens du Code monétaire et financier.

Contrats importants

Crédit Agricole CIB n'a pas conclu de contrats importants – autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires – conférant une obligation ou un engagement important pour le groupe Crédit Agricole CIB.

Informations sur les tendances

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de Crédit Agricole CIB depuis le 31 décembre 2014, date des derniers états financiers vérifiés et publics. Voir « Tendances récentes et perspectives » en page 137.

Changement significatif

Depuis le Conseil d'administration du 16 février 2015, arrêtant les comptes au 31 décembre 2014, il n'est apparu aucun fait exceptionnel ni aucune affaire contentieuse nouvelle susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de la société et du groupe Crédit Agricole CIB.

Affiliation

En application de l'article R 512-18 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole CIB a été affilié au réseau du Crédit Agricole en 2011. Comme précisé par l'article L 511-31 du Code monétaire et financier, les organes centraux des établissements de crédit « sont chargés de veiller à la cohésion de leur réseau et de s'assurer du bon fonctionnement des établissements qui leur sont affiliés. A cette fin, ils prennent toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun de ces établissements comme de l'ensemble du réseau ».

Documents accessibles au public

Le présent document est disponible sur le site http://www.ca-cib.fr/profil/elements-financiers.htm et sur celui de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org. L'ensemble de l'information réglementée telle que définie par l'AMF (dans le Titre II du Livre II du Règlement général AMF) est accessible sur le site Internet de la Société : http://www.ca-cib.fr/profil/elements-financiers.htm > Information réglementée. Une copie des statuts peut être consultée au siège social.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES[1]

Collège des Commissaires aux comptes de Crédit Agricole CIB[2]

en milliers d'euros	ERNST & YOUNG				PRICEWATERHOUSECOOPERS			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)								
Emetteur	2 644	3 230	35%	50%	2 968	2 528	42%	43%
Filiales intégrées globalement	1 532	1 475	20%	23%	2 244	2 278	32%	38%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes (2)								
Emetteur	2 603	1 282	35%	20%	1 010	407	14%	7%
Filiales intégrées globalement	734	174	10%	2,7%	782	666	11%	11%
Sous-total (1)+ (2)	**7 513**	**6 161**	**100%**	**96%**	**7 004**	**5 879**	**100%**	**99%**
Autres prestations (3)								
Juridique, fiscal, social, SI	0	0	0%	0%	0	67	0%	1%
Autres à préciser (si >10% des honoraires d'audit)	0	252	0%	4%	0	0	0%	0%
Sous-total (3)	**0**	**252**	**0%**	**4%**	**0**	**67**	**0%**	**1%**
Total (1)+(2)+(3)	**7 513**	**6 413**	**100%**	**100%**	**7 004**	**5 946**	**100%**	**100%**

Les honoraires versés au titre de prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes recouvrent notamment des travaux effectués dans le cadre de la préparation du groupe Crédit Agricole CIB à l'exercice AQR et des procédures convenues dans le cadre d'opérations de cession de participations.

Autres commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés du groupe Crédit Agricole CIB, consolidées par intégration globale

	KPMG				Deloitte				Mazars				Autres			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant		%		Montant		%	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Audit																
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																
	123	133	52%	62%	61	0	89%	0%	0	0	0%	0%	252	280	98%	98%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes																
	116	82	48%	38%	7	0	11%	0%	0	0	0%	0%	3	4	2%	2%
Total	**239**	**215**	**100%**	**100%**	**68**	**0**	**100%**	**0%**	**0**	**0**	**0%**	**0%**	**255**	**284**	**100%**	**100%**

(1) Cette note indique la charge annuelle des honoraires des Commissaires aux comptes.
(2) Y compris les filiales de Crédit Agricole CIB consolidées par intégration globale et auditées par le collège.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

■ Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Avec les mandataires sociaux :

Garantie octroyée aux membres du conseil d'administration

▶ Nature et objet

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 20 décembre 2012 la délivrance par votre société d'une garantie au bénéfice de l'ensemble des administrateurs pour couvrir les risques éventuels de procédures à leur encontre.

▶ Modalités

La garantie octroyée par votre société aux administrateurs couvre les risques éventuels de mise en cause de leur responsabilité en cas de procédures juridictionnelles ou administratives engagées à leur encontre, notamment aux Etats-Unis, pendant la durée de prescription applicable aux réclamations en cause, majorée de trois mois. Ayant constaté que les administrateurs étaient tous intéressés et en conséquence qu'ils ne pouvaient pas prendre part au vote, le conseil d'administration avait décidé de soumettre ces conventions à l'approbation de l'assemblée générale sur rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

Mesdames Marie-Claire Daveu, Fabienne Haas et Anne-Laure Noat, nommées en qualité d'administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2014, bénéficient de cette garantie depuis cette date.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

■ Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec Crédit Agricole S.A.

Souscription d'actions de préférence ou de titres super subordonnés

▶ Nature et objet

A la suite des opérations de rapprochement des activités de Banque de Financement et d'Investissement des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Lyonnais, une opération d'apport partiel d'actifs du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez (devenu Crédit Agricole Corporate and Investment Bank) a été réalisée.

Dans cette circonstance, il est apparu nécessaire de renforcer les fonds propres de votre société. Deux émissions de titres super subordonnés en dollars américains ont ainsi été réalisées en 2004 auxquelles a notamment souscrit Crédit Agricole S.A. pour un montant de USD 1 730 millions.

▶ Modalités

L'une de ces deux émissions, d'un montant de USD 1 260 millions, a été remboursée par anticipation au cours de l'exercice 2014. Le montant du coupon total dû au titre de l'exercice 2014 s'élève à USD 12,43 millions.

Avec le Crédit Lyonnais

Convention d'indemnisation du Crédit Lyonnais par votre société

▶ Nature et objet

L'activité Banque de Financement et d'Investissement (BFI) du Crédit Lyonnais a été apportée à votre société le 30 avril 2004 avec effet rétroactif, comptable et fiscal, au 1er janvier 2004, excepté pour les encours de crédits commerciaux à court, moyen ou long terme pour lesquels votre société a préféré convenir d'un effet différé au plus tard au 31 décembre 2004. Pour respecter le principe de l'effet rétroactif au 1er janvier 2004, votre société s'est engagée à indemniser le Crédit Lyonnais des risques de contrepartie afférents à ces encours dès cette date.

▶ Modalités

Le montant de la garantie s'élevait à EUR 2,31 millions au 31 décembre 2014 et le montant de la rémunération au titre de l'exercice 2014 s'est élevé à EUR 5 000.

Avec Newedge

Convention de sous-traitance de back-office avec la société Newedge Group

▶ Nature et objet

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 9 novembre 2010 la signature par votre société d'une convention de sous-traitance auprès de Newedge Group du back-office d'opérations sur des instruments financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés en France ou à l'étranger. La convention couvre les opérations réalisées par votre société et celles réalisées par Crédit Agricole S.A. et Indosuez Finance UK Limited, filiale de votre société, pour lesquelles le traitement back-office a été confié à votre société, cette dernière ayant elle-même recours aux services de Newedge Group pour l'exécution des prestations de back-office.

▶ Modalités

La convention de sous-traitance prévoit que les principales prestations fournies par Newedge Group sont :

- l'enregistrement des opérations sur instruments financiers,
- la réconciliation de ces opérations avec celles reconnues des compensateurs,
- le traitement des flux financiers, l'alimentation et l'interface du système comptable de votre société.

La rémunération due à Newedge Group en contrepartie des services fournis est fixée comme suit :

- pour votre société et Indosuez Finance UK Limited, un montant minimum annuel avec indexation à la hausse selon le volume des opérations confiées à Newedge Group,
- pour Crédit Agricole S.A., un montant minimum mensuel avec indexation à la hausse selon le volume des opérations confiées.

Le barème de facturation est soumis à une clause d'indexation annuelle selon un indice de référence et il est prévu de pouvoir réduire les montants minima en cas de diminution du champ de la prestation confiée, sous réserve du respect d'un préavis de cinq mois. Ce barème a été revu au cours de l'année 2013 dans le cadre d'avenants autorisés respectivement lors des séances du Conseil d'administration des 30 avril et 5 novembre 2013, pour tenir compte de l'arrêt de certaines activités et facturer de façon plus fine le volume d'opérations traitées.

La participation détenue par la Société dans Newedge Group a été cédée en date du 6 mai 2014. Le montant facturé par Newedge Group au titre des quatre premiers mois de 2014 pour l'ensemble des prestations assurées s'élève à EUR 0,4 million.

■ Conventions approuvées au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale du 30 avril 2014, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 20 mars 2014.

Avec Crédit Agricole Indosuez Private Banking

Convention de sous-location à la société Crédit Agricole Indosuez Private Banking

▶ Nature et objet

Dans le cadre du regroupement des effectifs de Crédit Agricole Indosuez Private Banking (CAI PB) dans l'immeuble situé au 17 rue du Docteur Lancereaux à Paris 8ème, dont votre Société est locataire au titre d'un bail ferme à échéance 2040, une convention de sous-location à CAI PB a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 5 novembre 2013.

▶ Modalités

Le contrat de sous-location a pris effet au 1er juillet 2014, avec un engagement ferme de CAI PB pour une durée de location de 12 ans et un loyer annuel identique à celui du bail principal, de EUR 3,6 millions. Ce contrat comporte également une franchise de loyer de trente-six mois. Des travaux d'aménagement ont commencé en 2014 pour lesquels Crédit Agricole CIB était engagée au 31 décembre 2014 à hauteur de EUR 5 197 millions H.T.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 19 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit		ERNST & YOUNG et Autres	
Catherine Pariset	Emmanuel Benoist	Valérie Meeus	Hassan Baaj

PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, dont une table de concordance au chapitre 8 indique le contenu, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux qui contiennent des observations. Ces rapports sont incorporés par référence pour l'exercice 2013 et se trouvent respectivement en pages 289 et 328 du Document de référence 2013.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, les informations financières de Crédit Agricole CIB ont fait l'objet de rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 313 et 352 du présent Document de référence, et contiennent des observations sur les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie, le 23 mars 2015.

Le Directeur général de Crédit Agricole CIB

Jean-Yves HOCHER

CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Ernst & Young et Autres
Membre du réseau Ernst & Young

Membre de la Compagnie régionale
des Commissaires aux comptes de Versailles
Société représentée par : Valérie Meeus et Hassan Baaj

Siège social :
1-2 Place des saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense

PricewaterhouseCoopers Audit
Membre du réseau PricewaterhouseCoopers

Membre de la Compagnie régionale
des Commissaires aux comptes de Versailles
Société représentée par : Catherine Pariset et Emmanuel Benoist

Siège social :
63 Rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Picarle et Associés

Membre de la Compagnie régionale
des Commissaires aux comptes de Versailles

Société représentée par :
Marc Charles

Siège social :
1-2 Place des saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense

M. Etienne Boris

Membre de la Compagnie régionale
des Commissaires aux comptes de Versailles

63 Rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Le mandat de la société Ernst & Young et Autres en qualité de Commissaire aux comptes titulaire a été renouvelé pour une nouvelle période de six exercices par l'assemblée générale des actionnaires tenue le 9 mai 2012.

Le mandat de la société PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire a été renouvelé pour une nouvelle période de six exercices par l'assemblée générale des actionnaires tenue le 9 mai 2012.

MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Le mandat de la société Picarle et Associés en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young et Autres a été renouvelé pour une nouvelle période de six exercices par l'assemblée générale des actionnaires tenue le 9 mai 2012.

Le mandat de M. Pierre Coll, Commissaire aux comptes suppléant de la Société PricewaterhouseCoopers Audit est venu à expiration lors de l'assemblée du 9 mai 2012.

L'assemblée générale du 9 mai 2012 a nommé M. Etienne Boris en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société PricewaterhouseCoopers Audit pour une durée de six exercices.

TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen N°809/2004 pris en application de la Directive dite « Prospectus ».

Rubriques de l'annexe XI du Règlement européen N°809/2004	N° de page
1. Personne responsable	361
2. Contrôleurs légaux des comptes	362
3. Facteurs de risque	143 à 175 236 à 246 275 à 276
4. Informations concernant l'émetteur	
4.1 Histoire et évolution de la Société	10 à 12
5. Aperçu des activités	
5.1 Principales activités	14 à 18
5.2 Principaux marchés	14 à 18
6. Organigramme	13
6.1 Description sommaire du Groupe et place de l'émetteur	2 à 3
6.2 Liens de dépendance entre les entités du Groupe	213
7. Informations sur les tendances	137
8. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
9. Organes d'administration, de direction et de surveillance	60 à 69
9.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	84 à 124
9.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	99
10. Principaux actionnaires	276
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
11.1 Informations financières historiques	211 à 353
11.2 États financiers	212 à 312 316 à 351
11.3 Vérifications des informations financières historiques annuelles	313 à 314 352 à 353
11.4 Dates des dernières informations financières	211
11.5 Informations financières intermédiaires	N/A
11.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	174, 356
11.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	356
12. Contrats importants	356
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
14. Documents accessibles au public	356

En application des articles 28 du Règlement (CE) N°809/2004 et 212-11 du Règlement général de l'AMF, sont incorporés par référence les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2013, l'examen de la situation financière et du résultat 2013, les facteurs de risque présentés respectivement aux pages 197 à 290, 119 à 136 et 137 à 168 du document de référence 2013 de Crédit Agricole CIB enregistré par l'AMF le 24 mars 2014 sous le numéro D.14-0192 et disponible sur le site internet de Crédit Agricole CIB (www.ca-cib.com).

Informations relevant de l'information réglementée au sens du Règlement général de l'AMF (article 221-1) contenues dans le présent Document de référence	N° de page
Le présent document de référence, publié sous la forme d'un rapport annuel, intègre l'ensemble des éléments constituant le rapport financier annuel 2014 mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF :	
Les comptes annuels et rapport des contrôleurs légaux de comptes	315
Les comptes consolidés et rapport des contrôleurs légaux des comptes	211
Le rapport de gestion qui comprend : - l'examen de la situation financière et du résultat 2014, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes (article L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce)	125-141
- informations sociales, environnementales et sociétales requises par l'article L.225-102-1 du Code de Commerce	19 à 58
- politique de rémunération	100 à 124
La déclaration du responsable	361
En application des articles 212-13 et 221-1 du Règlement général de l'AMF, il contient en outre les informations suivantes au titre de l'information réglementée :	
Le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne ainsi que le rapport afférent des Commissaires aux comptes	60
Le document d'information annuel	N/A
Le descriptif des programmes de rachat de ses titres par la Société	N/A
Honoraires des Commissaires aux comptes	357

Ce document respecte l'environnement : il a été conçu de manière à optimiser la quantité de papier. Il est imprimé sur un papier fabriqué à partir de bois provenant de forêts gérées durablement, labellisé PEFC. L'imprimeur est certifié Imprim'Vert. Il recycle et retraite l'ensemble des déchets liés à l'impression. Ce document est recyclable.

papiers
Avec Ecofolio tous les papiers se recyclent.

Conception et réalisation : Crédit Agricole Corporate and Investment Bank - Couverture : W&CIE (crédit photo : Stephane Remael/La Company) - Impression : Valblor

CRÉDIT AGRICOLE
CORPORATE & INVESTMENT BANK

9 quai du Président Paul Doumer
92920 Paris La Défense Cedex
01 41 89 00 00

www.ca-cib.com

Le présent document est disponible
sur le site de Crédit Agricole CIB :
www.ca-cib.com et sur celui de l'Autorité
des Marchés Financiers :
www.amf-france.org